Document
d'enregistrement
universel
2024





Autorité des Marchés Financiers

Le document d'enregistrement universel a été déposé le 3 avril 2025 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Ce document est une reproduction de la version officielle du document d'enregistrement universel intégrant le rapport financier annuel 2023 qui a été établie au format ESEF (European Single Electronic Format) et déposée auprès de l'AMF, disponible sur le site internet de la Société et celui de l'AMF.

1 Rapport intégré 2

LISI, acteur d'une industrie pérenne 4

Édito 6

PROFIL - Façonner et Partager des Liens Durables 8

PERSPECTIVES - Donner l'impulsion et fixer les objectifs 20

GOUVERNANCE - Donner le cap à notre action 46

2 États financiers consolidés 56

1 Informations concernant le Groupe LISI 59

2 Les états financiers consolidés 70

3 Les notes annexes 75

4 Rapports des commissaires aux comptes 116

3 Comptes sociaux 2024 120

1 Compte de résultat social au 31/12/2024 123

2 Bilan social au 31/12/2024 124

3 Tableau de flux de trésorerie social au 31/12/2024 125

4 Variation des capitaux propres au 31/12/2024 125

5 Notes annexes aux comptes sociaux 126

6 Résultats financiers de la société LISI S.A. au cours des cinq derniers exercices 137

7 Délais de paiements fournisseurs et clients 138

8 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux – Exercice clos le 31 décembre 2024 139

4 Rapport de durabilité 144

1 GOUVERNANCE ET STRATÉGIE - Informations générales (ESRS 2) 148

2 PLANET - Informations environnementales (ESRS E) 182

3 PEOPLE - Informations sociales (ESRS S) 218

4 PROFIT - Informations relatives à la conduite des affaires (ESRS G) 259

5 Indicateurs clés de PEOPLE, PLANET, PROFIT 275

6 Annexes 280

7 Rapport de l'auditeur de durabilité 291

5 Facteurs de risques 294

1 Matrice des risques financiers : principaux risques majeurs identifiés et mesures de réduction 297

2 Politique d'assurances 302

3 L'environnement du Contrôle interne et de la Compliance 302

6 Gouvernement d'entreprise 306

1 Activité du Conseil d'Administration et des Comités en 2024 309

2 Les organes d'administration 312

7 Informations générales concernant la Société / Assemblée Générale 330

1 Informations concernant l'émetteur et le capital de la Société 333

2 Assemblée Générale 341

3 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés – Exercice clos le 31 décembre 2023 345

8 Autres informations 346

1 Politique d'information 349

2 Informations incluses par référence 350

3 Table de concordance 350





1

Rapport intégré

LISI, acteur d'une industrie pérenne 4

Édito 6

PROFIL – Façonner et Partager des Liens Durables 8

- Le Groupe LISI 10
- LISI AEROSPACE 12
- LISI AUTOMOTIVE 14
- LISI MEDICAL 16
- Les temps forts 2024 18

PERSPECTIVES – Donner l'impulsion et fixer les objectifs 20

- Notre stratégie en 4 axes 22
- La stratégie RSE de LISI récompensée en 2024 24
- Notre modèle d'affaires 26
- Les 3P : People, Planet, Profit 28
- L'innovation : pour imaginer le futur 38
- L'excellence : donner du sens 42

GOUVERNANCE – Donner le cap à notre action 46

- Un code de conduite pour guider l'action de chacun 48
- Une charte pour promouvoir et encadrer l'usage de l'IA 49
- Les directions opérationnelles 50
- Le Conseil d'Administration 52
- Les comités 54



LISI, acteur d'une industrie *pérenne*

Commencée en 1777, l'histoire du Groupe LISI puise ses racines dans celles des familles qui l'ont fondé. Dès l'origine, elles voient loin et partagent une ambition commune : façonner l'excellence à travers une industrie innovante, compétitive, durable, et mondiale.

Aujourd'hui, le Groupe LISI rassemble 3 divisions, 42 sites de production et plus de 10 000 collaborateurs dans le monde entier. Chacun d'entre eux porte un savoir-faire unique, issu d'un héritage industriel commun et contribue individuellement au fondement de la raison d'être du Groupe : **Façonner et Partager des Liens Durables.**

À travers les produits et les valeurs du Groupe, en poussant l'excellence et l'innovation toujours plus loin, nos collaborateurs sont les ambassadeurs de l'industrie de demain.

Le Groupe LISI préserve un esprit familial qui privilégie la vision à long terme. Il a pour vocation d'assurer le développement de ses divisions, en préservant leur identité et en donnant à chacune un espace pour s'exprimer. Il met enfin à leur disposition toutes les ressources nécessaires au développement de leurs lignes de produits.

La vision du Groupe s'appuie sur une démarche RSE appelée **« 3P » – People, Planet, Profit –,** qui place le développement durable au cœur de sa stratégie. Elle repose enfin sur un socle de valeurs partagées par tous et constitue la base de la performance et de l'excellence de ses divisions.

> **“Chaque collaborateur porte un savoir-faire unique, issu d'un héritage industriel commun et contribue individuellement au fondement de la raison d'être du Groupe : Façonner et Partager des Liens Durables.”**





Chiffres clés

1,79 Md€
DE CHIFFRE D'AFFAIRES

115 M€
DE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

57,7 M€
DE *FREE CASH-FLOW*(*)

100,4 M€
D'INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS

27,9 M€
DE DÉPENSE EN R&D

10 262
COLLABORATEURS

42
SITES DE PRODUCTION

13
PAYS

(*) Capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des besoins de fonds de roulement.



“La confirmation en 2024 de nos objectifs ouvre des opportunités passionnantes pour le développement du Groupe LISI dans la durée.”

Édito

Jean-Philippe Kohler
Président

Emmanuel Viellard
Directeur Général

L'aventure industrielle du Groupe LISI *se poursuit avec succès !*

2024 aura été une année contrastée qui a permis au Groupe LISI de confirmer et de renforcer ses positions long terme auprès des clients stratégiques dans ses trois divisions. C'est une année qui a permis de préparer l'avenir avec sérénité tout en délivrant nos objectifs de croissance de chiffre d'affaires, d'amélioration de nos indicateurs financiers et de consolidation de notre situation financière.

Nos axes de travail se concentrent sur les deux piliers de notre stratégie de pérennité : l'innovation et l'excellence opérationnelle. La finalité recherchée nous confère une vraie différenciation reconnue par nos clients.

Cette amélioration est portée par l'ensemble des équipes du Groupe, soit plus de 10 000 hommes et femmes répartis sur 42 sites de production, 3 centres de Recherche et le siège de Grandvillars (dans le Territoire de Belfort). L'investissement en formation, nos efforts de rétention et aussi d'attractivité (2 015 embauches en 2024) sont autant d'expressions concrètes de notre reconnaissance de l'importance des talents dans la réussite du Groupe.

Il ne saurait y avoir une préoccupation de long terme sans une politique RSE ambitieuse. La responsabilité historique qui prolonge l'aventure des deux familles fondatrices depuis plus de 250 ans est l'essence même de notre raison d'être **« Façonner et Partager des Liens Durables »** qui s'articule autour des **3P** (People, Planet, Profit).

La confirmation en 2024 de nos objectifs ambitieux nous conforte dans notre capacité à atteindre de nouveaux paliers dans l'horizon stratégique, pour peu que les équipes puissent relever les nombreux défis proposés par des marchés exigeants et une conjoncture imprévisible.

La confiance de nos parties prenantes nous encourage à rechercher en permanence l'excellence dans tous les domaines.

L'aventure industrielle du Groupe LISI se poursuit avec succès !

Profil

10 Le Groupe LISI, Excellence industrielle et innovation, piliers d'un développement pérenne

12 LISI AEROSPACE

14 LISI AUTOMOTIVE

16 LISI MEDICAL

18 Les temps forts 2024

Façonner et partager *des Liens Durables*




lisi
AEROSPACE
SAINT OUEN L'AUMONE

Le Groupe LISI

Excellence industrielle et innovation, piliers d'un développement pérenne

Riche de 250 ans d'histoire, le Groupe LISI s'appuie sur l'excellence opérationnelle et l'innovation pour concevoir et produire des solutions d'assemblage et des composants à forte valeur ajoutée pour l'aéronautique, l'automobile et le médical. Il s'engage auprès de ses clients partout dans le monde pour relever les défis et bâtir une industrie durable. Bien avant l'élaboration de sa raison d'être – **Façonner et Partager des Liens Durables** – LISI place les enjeux de responsabilité sociétale et environnementale au cœur de sa stratégie et de sa démarche collective. Cet engagement, partagé par l'ensemble des collaborateurs, donne du sens à l'action du Groupe, définit le mode opératoire pour la réalisation des objectifs qu'il se fixe et pose les bases de son développement futur.







3 activités complémentaires, 3 identités fortes

LISI AEROSPACE

1 030 M€ (+22,8 % / 2023)
58 % DU CA DU GROUPE
6 279 COLLABORATEURS
19 SITES DANS **8** PAYS

Intégré au Groupe LISI depuis plus de 50 ans, LISI AEROSPACE produit des fixations et des composants d'assemblage et de structure pour les plus grands acteurs mondiaux du secteur aéronautique. Grâce à ces innovations de rupture, cette division participe à la réalisation d'avions plus sûrs, capables de relever les défis à venir de la décarbonation.

LISI AUTOMOTIVE

580 M€ (-5,0 % / 2023)
32 % DU CA DU GROUPE
3 076 COLLABORATEURS
19 SITES DANS **8** PAYS

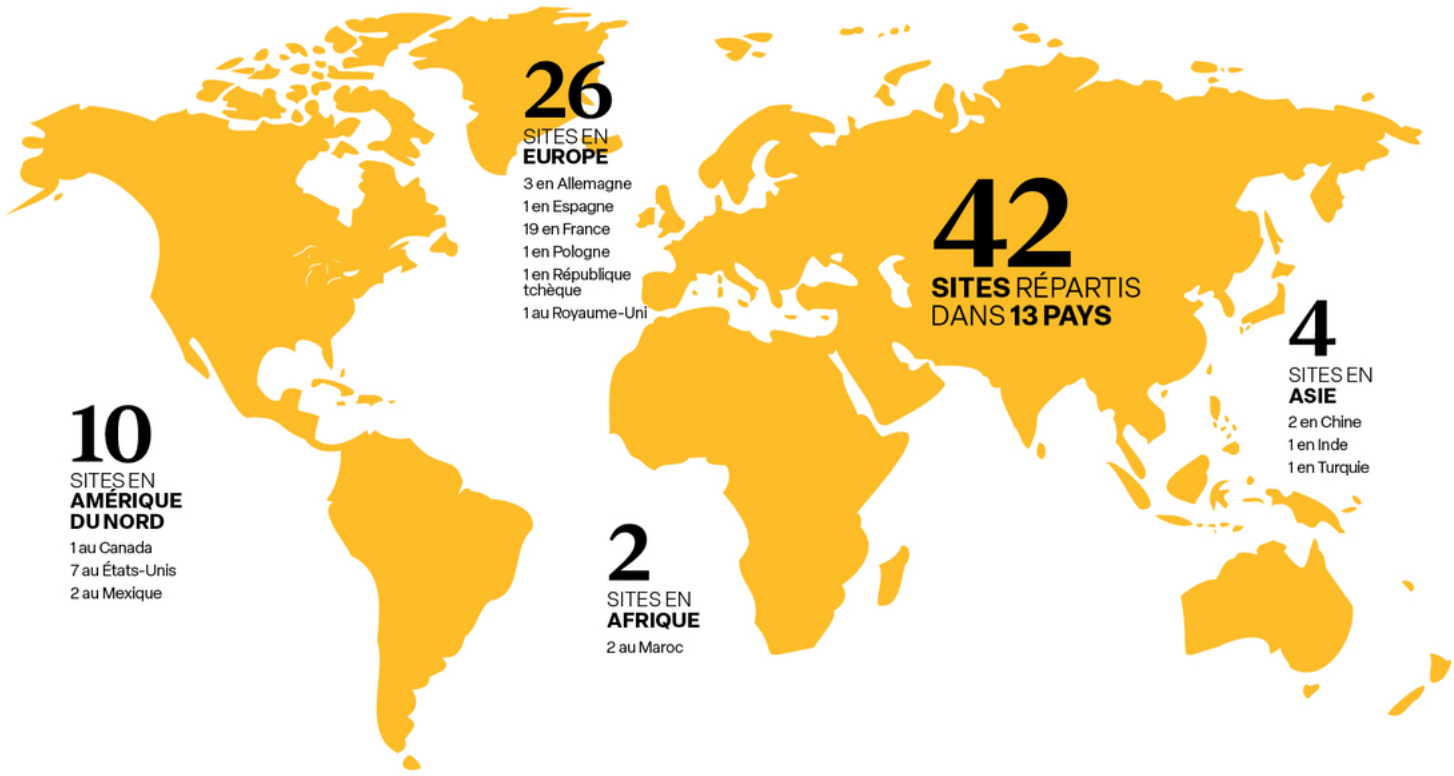
Au cœur des métiers du Groupe depuis sa création, LISI AUTOMOTIVE produit des solutions d'assemblage et des composants à valeur ajoutée qui permettent de concevoir des véhicules plus sûrs, plus légers, électrifiés et connectés. La division propose un haut niveau d'excellence et contribue à la transformation du secteur automobile.

LISI MEDICAL

185 M€ (+1,8 % / 2023)
10 % DU CA DU GROUPE
812 COLLABORATEURS
4 SITES DANS **2** PAYS

Intégré au Groupe LISI depuis près de 20 ans, LISI MEDICAL produit des implants médicaux et des instruments de chirurgie mini-invasive à haute valeur ajoutée. Ces produits, à la pointe de la technologie, rendent la chirurgie plus sûre et plus accessible, et participent à la santé de tous.

Implantations



Des marqueurs temporels

Une histoire de liens durables

Fondée en 1777 à Beaucourt par Frédéric Japy, LISI est, à l'origine, une petite fabrique d'horlogerie implantée en terres industrielles. En intégrant son savoir-faire au travail du fil d'acier, le Groupe pose les bases de son modèle et se développe d'abord dans le secteur automobile, qui deviendra l'un de ses principaux moteurs de croissance.

Dans les années 1960, après la fusion réussie de sociétés familiales associées dès l'origine, l'entreprise devient le leader français de la visserie-boulonnerie pour l'automobile.

En 1977, le Groupe amorce un tournant stratégique en se lançant dans l'aéronautique et en consolidant son expertise dans la production de systèmes de fixations de plus en plus complexes. Progressivement renforcé, ce positionnement permet à LISI AEROSPACE de devenir l'un des trois leaders mondiaux du secteur, reconnu pour sa maîtrise technologique, la maitrise de sa production et ses performances industrielles. Dans les années 2000, afin d'affirmer son envergure internationale, le Groupe adopte le nom de LISI, marquant une nouvelle étape dans sa stratégie de croissance au niveau mondial.

Fort de cette dynamique, LISI diversifie ses activités : d'abord avec la création de LISI MEDICAL, spécialisée dans la chirurgie reconstructive, devenue aujourd'hui un acteur clé dans la production d'instruments de chirurgie mini-invasive. La diversification se poursuit dans le secteur automobile avec l'acquisition, en 2018 de la société américaine Termax. Ce rachat renforce l'expertise du Groupe et sa capacité d'innovation sur le marché des fixations clippées pour l'automobile.

Aujourd'hui, LISI se projette résolument vers l'avenir afin de consolider son rôle de leader sur les marchés mondiaux qu'il occupe, en s'appuyant sur l'innovation et l'optimisation de la productivité grâce à l'excellence opérationnelle.

LISI AEROSPACE



1 • OPTIBLIND™
2 • Raccord hydraulique
3 • Verrou
4 • RIB fitting
5 • TYX
6 • O-ring



Interview
Emmanuel Neildez
Directeur Général

“Le plan de recrutement que nous avons mis en œuvre pour répondre à la croissance du marché *porte aujourd'hui ses fruits”*

Comment le marché s'est-il comporté en 2024 ?

Il est toujours très soutenu, avec plus de 20 % de croissance pour la troisième année consécutive. Les volumes de production et de livraison du dernier trimestre de 2024 ont été supérieurs à ceux de 2019. Le secteur aéronautique mondial reste extrêmement dynamique et les carnets de commandes des deux grands avionneurs Airbus et Boeing offrent une très bonne visibilité à long terme. La croissance devrait se poursuivre en 2025, notamment sur les segments comme le militaire, les hélicoptères, ou l'aviation d'affaires, qui enregistrent également un fort rebond.

Encourageante, cette phase d'expansion reste toutefois complexe à gérer. Après les tensions sur l'approvisionnement matière de ces dernières années, qui ont été résorbées, le principal enjeu est désormais de recruter, de former et de retenir une main-d'œuvre qualifiée pour répondre à cette demande.

Comment faites-vous face à ces défis ?

Nous jouons sur plusieurs axes. Le premier porte sur notre capacité à recruter et à amener les nouveaux collaborateurs au niveau de qualification et de maîtrise requis pour atteindre les standards d'excellence et d'efficacité industrielle attendus par nos clients. Le plan d'embauche et de montée en compétences mis en place après le Covid porte aujourd'hui ses fruits et les effets de ces formations sont clairement visibles, notamment dans les domaines spécialisés. Deuxième axe : le développement de l'automatisation de nos sites, que nous avons engagé dès 2017. De nombreuses lignes de production fonctionnent aujourd'hui de manière autonome y compris la nuit et le week-end. Ces évolutions structurelles ont un impact fort sur les métiers : les opérateurs dont les tâches étaient répétitives et pénibles cèdent la place à des techniciens et des ingénieurs capables de traiter des données et de monitorer des procédés automatisés et complexes. Cette transformation, pour laquelle nous privilégions la formation interne, s'opère de façon positive et rend nos métiers plus attractifs.

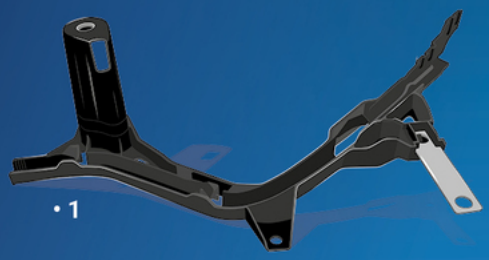
Comment avancez-vous sur les sujets liés à la décarbonation ?

Nous sommes toujours sur la lancée de la stratégie engagée ces dernières années et les choses avancent très positivement. Ces sujets sont très liés à nos innovations produits et process. Le système de fixation OPTIBLIND™ (lire p. 40), qui s'adapte parfaitement à l'architecture des avions du futur beaucoup moins gourmands en énergie, est en phase finale de qualification. Les premières pièces assemblées avec OPTIBLIND™ voleront sur des avions dans les deux ans, une étape décisive pour les équipes. Le procédé TYX, ensuite, qui permet de produire des pièces de structures substituables aux éléments fabriqués jusqu'à présent sur des forges de très forte puissance, offre un gain très important à la fois en énergie et en matière (lire p. 39). Ces avancées, ajoutées aux mesures d'économie et de monitoring que nous mettons en œuvre dans nos usines, nous permettent de réduire sensiblement notre empreinte industrielle.

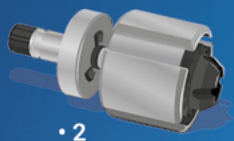
Nous travaillons également avec notre base de fournisseurs de matière – la fabrication de nos matières premières, et en particulier le titane, concentre la plus grande part de nos émissions de CO_2 – afin d'engager des démarches pour leur permettre d'optimiser comme nous, leur consommation d'énergie et d'accroître les taux de recyclage. Ces aspects ont également une incidence forte sur nos objectifs de décarbonation.

EN SAVOIR PLUS

LISI AUTOMOTIVE



• 1



• 2



• 3



• 4

1 • Goulotte de câblage
2 • Freins de parking électrique
3 • Vis avec étanchéité sous tête
4 • Clip standard automobile



Interview
François Liotard
Directeur Général

> **“Le mouvement vers l’électrification des véhicules est inéluctable, mais le chemin pour y parvenir sera *extrêmement compétitif*”**

Quels sont les points forts de l’année 2024 ?

L’année 2024 a été chaotique en termes de business : les ventes de véhicules électriques ont calé en Europe et ont ralenti en Chine et en Amérique du Nord. Notre chiffre d’affaires, qui était attendu en hausse, affiche une légère contraction, de -5 %, alors que l’ensemble de notre marché affiche un recul de l’ordre de -7,5 %. Ce ralentissement a eu un effet sur certains programmes, qui auraient dû démarrer au premier semestre 2024 en Europe et en Amérique du Nord, et qui ont été repoussés, au second semestre pour certains, en 2025 pour d’autres.

La tendance sur le long terme reste inchangée : l’électrification des véhicules est inéluctable mais le chemin pour y parvenir pourrait être plus long et sera extrêmement exigeant en termes de compétitivité. La montée en puissance des constructeurs chinois, dont les véhicules arrivent à maturité à des prix très agressifs, vient en effet bousculer les écosystèmes industriels européens et américains qui doivent s’adapter.

Comment la division s’adapte-t-elle à cet environnement ?

Pour accompagner ce mouvement, nous allons devoir abaisser notre point mort en jouant sur l’optimisation du mix produit, sur l’efficacité industrielle avec la poursuite de la stratégie d’automatisation, de digitalisation et de pilotage de la performance en temps réel dans nos usines, et enfin sur la diminution et la maîtrise de nos coûts fixes. La cession, en février 2025, de Nomel, une filiale de LISI AUTOMOTIVE spécialisée dans la fabrication d’écrous par frappe à froid et de rondelles fait partie de ce plan et contribue à la réorientation du mix produit vers des produits à forte valeur ajoutée. De la même manière, le projet Kairos illustre parfaitement le travail que nous réalisons pour automatiser nos sites : initié il y a 12 mois, ce programme a permis la robotisation de la ligne de conditionnement des pièces sur le site logistique de Delle-2 (Territoire de Belfort). Opérationnelle depuis la fin du mois de décembre, elle améliore la productivité et contribue à l’amélioration des conditions de travail pour les équipes.

Où en êtes-vous de vos efforts de décarbonation ?

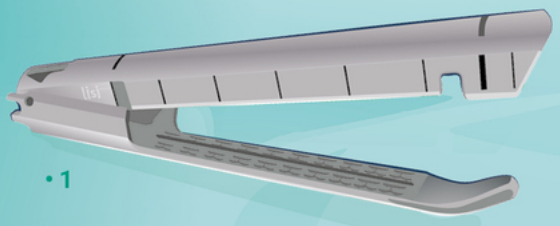
Nous poursuivons l’exécution du plan défini pour le Groupe. LISI AUTOMOTIVE est engagé par essence dans cette direction puisque toute l’industrie automobile converge vers le véhicule zéro émission, électrique à batterie ou à pile à combustible. Nos équipes contribuent activement à cette transformation en proposant des produits qui permettent d’atteindre ce résultat. Notre nouveau procédé d’assemblage multi-matériaux LISI-µ MACH ASSEMBLY PROCESS®, sur lequel nous avons beaucoup avancé en 2024, rend par exemple possible la métallisation parcellaire de pièces comme les busbars utilisés pour raccorder les cellules de batterie entre elles. Nos vis avec étanchéité sous-tête sont utilisées en série pour assembler les batteries et fixer les couvercles et nos nouveaux systèmes de fixation de câblage électrique seront montés en série l’année prochaine. En 2024, nous avons fait des offres extrêmement novatrices combinant nos savoir-faire pour l’électrification de camions. Les premiers poids-lourds ont été mis en service au tout début de 2025. Toutes ces innovations contribuent activement à la décarbonation du secteur du transport.

Nous poursuivons également nos efforts d’optimisation de nos process afin d’économiser les ressources, en utilisant l’énergie renouvelable que nous produisons nous-mêmes ou que nous achetons à des fournisseurs. Nous travaillons très activement sur les économies d’eau, notamment dans les zones de stress hydrique, comme au Mexique ou dans certaines régions de la France. Tous ces efforts doivent s’accompagner du maintien d’une offre extrêmement compétitive.

EN SAVOIR PLUS

LISI MEDICAL





• 1



• 2

1 • Agrafeuse
2 • Prothèse de hanche



Interview
Lionel Rivet
Directeur Général

“L’évolution de nos sites vers des organisations hautement technologiques, de type *Usine 4.0*, redonne aux jeunes *le goût pour l’industrie*”

Comment se sont comportés les marchés en 2024 ?

LISI MEDICAL reste solidement positionné sur ses deux grands marchés avec, d’un côté, la partie orthopédie, concentrée sur la fabrication d’implants et de prothèses articulaires et, de l’autre, le marché des instruments de chirurgie mini-invasive (MIS). Pour ces deux business, l’année 2024 a été une année de stabilité après deux exercices en forte croissance. Le mix entre ces deux marchés, en revanche, a été modifié.

La partie MIS a en effet connu un léger ralentissement. Dans la mise en œuvre de leurs stratégies post-Covid, nos clients ont choisi de reconstituer des stocks sur la plupart des programmes sur lesquels nous étions positionnés.

À l’inverse, la progression a été particulièrement forte sur l’orthopédie, grâce notamment au développement de notre principal client, qui a connu cette année la plus forte croissance du marché grâce à des innovations sur les process opératoires qui lui confèrent un réel avantage. Cette dynamique a été particulièrement positive pour nous et compense le ralentissement de l’activité MIS.

Vous affichez d’excellents résultats en matière de sécurité au travail. Comment l’expliquez-vous ?

Deux de nos sites ont en effet obtenu de très bons scores en 2024, avec plus de 2 000 jours sans accidents à Neyron, dans l’Ain, et près de 800 jours à Coon Rapids dans le Minnesota, aux États-Unis. Nous avons lancé un grand plan sécurité où la totalité des machines-outils de la division a fait l’objet d’analyses de conformité et de mesures correctives afin de renforcer la sécurité de nos salariés. Un travail important a par ailleurs été entrepris depuis 2 ans afin de sensibiliser nos équipes sur ces sujets, sur le volet technique, tout d’abord, puis sur le volet humain. En 2024, la totalité de nos collaborateurs a reçu une formation HSE complète.

Comment avancez-vous sur les sujets environnementaux ?

Nous avons tenu les engagements que nous nous étions fixés avec une diminution de 2 % de notre consommation d’énergie sur l’année 2024 par rapport à l’année précédente. Les actions mises en place, principalement sur les sites français de Neyron et d’Hérouville, dans le Calvados, donnent leurs premiers résultats. Nous avons par ailleurs lancé un plan d’installation de panneaux solaires, toujours à Neyron et à Hérouville. Nous avons comme objectif de produire en interne environ 3 % de notre consommation d’électricité d’ici à 2030.

Vous avez également des objectifs ambitieux en matière de féminisation ?

Nous avons en effet beaucoup travaillé sur l’emploi des femmes, un sujet clé pour nous. Nous souhaitons atteindre à terme l’objectif de 30 % de femmes cadres au niveau de la division, grâce à des actions de sensibilisation auprès des jeunes sur des métiers techniques assez peu féminisés. Nous menons des réflexions sur l’environnement de travail, les motivations ou les opportunités de développement afin d’attirer des candidates sur des projets à haute intensité technique. Les évolutions de nos sites vers des organisations de production hautement technologiques, avec des process de type *Usine 4.0*, participent à ces efforts et redonnent aux jeunes le goût de l’industrie.

EN SAVOIR PLUS

> “Le LISI Talks 2024 est un des temps forts de l’année, pour partager la vision du Groupe et les actions phares.”
>
> **Emmanuel Viellard**, Directeur Général de LISI

Ensemble

Échanger, se retrouver et créer du lien



Le LISI Talks 2024, l’événement phare au sein du Groupe LISI, a eu lieu les 26 et 27 mars.

Ce rendez-vous incontournable – jusqu’ici nommé LISI System – a été un moment fort d’échange, de partage et de réflexion pour l’ensemble des équipes venues du monde entier pour animer et suivre des conférences sur plusieurs thématiques fortes. Cet évènement a été également l’occasion de présenter les grands axes stratégiques que l’entreprise a lancés pour atteindre les objectifs fixés. Ces deux jours ont aussi été l’occasion de créer du lien entre les collaborateurs, et de partager les bonnes pratiques au sein du Groupe (en termes de RSE, d’attractivité et de performance industrielle). Plusieurs invités, comme le spécialiste britannique des neurosciences David Bovis, l’expert en stratégie des organisations Nicolas Rietsch ou encore le cogniticien Clément Leroy – qui est aussi recordman d’équilibre à vélo – se sont exprimés sur les *futurs de l’industrie* et les grandes tendances à l’œuvre dans le monde de l’entreprise.

EN SAVOIR PLUS



LISI, *Best Managed Companies* 2024

Le Groupe LISI a obtenu le label *Best Managed Companies* pour la troisième année consécutive. Créé par le cabinet Deloitte il y a plus de 30 ans, ce label récompense les entreprises pour la qualité de leur gestion et leur niveau de performances sur une base de plusieurs critères : la stratégie de long terme, le management des talents, la capacité d'innovation, la politique RSE, la gouvernance et la gestion financière. Ce label, décerné cette année à 19 entreprises françaises, récompense la démarche RSE du Groupe, articulée autour des **3P People, Planet** et **Profit** et consolide l'engagement de ses équipes en faveur de l'excellence et de la performance.

Temps forts 2024

Les sites du Groupe préparent la croissance

Trois extensions de sites industriels ont été réalisées durant l'année 2024 afin de préparer le Groupe aux phases de croissance sur ces 3 grands marchés. Le site LISI AEROSPACE à Saint-Ouen-l'Aumône (95), tout d'abord, a finalisé un agrandissement de 4 000 m² consacré à la fabrication de raccords hydrauliques (2 500 m² d'espace de production et 1 500 m² de bureau). Cette 3e extension du site s'accompagne de l'embauche de 40 collaborateurs et doit permettre de produire 14 à 20 millions de pièces par mois d'ici à 2030. Chez LISI AUTOMOTIVE, ce sont les activités américaines de la filiale Termax de Lake Zurich (Illinois), qui font l'objet d'une profonde transformation. Ce site, spécialisé dans la fabrication de solutions clippées métalliques, plastiques et métallo-plastiques bénéficie désormais d'un réaménagement complet de l'usine (lire aussi p. 44). Chez LISI MEDICAL, enfin, les travaux d'extension sont terminés à Big Lake, dans le Minnesota. L'agrandissement de 13 000 m² prévoit la création d'une installation hautement technique pilotée par l'industrie 4.0 comme principale stratégie de fidélisation et d'attractivité. L'ensemble nous permettra d'accompagner le développement du marché des instruments pour la chirurgie mini-invasive (lire aussi p. 45).



Perspectives

22 Stratégie 2024

24 La stratégie RSE de LISI récompensée en 2024

26 Modèle d'affaires

28 Les 3P : People, Planet, Profit

38 L'innovation : pour imaginer le futur

42 L'excellence : donner du sens à la performance



Donner l'impulsion et fixer les objectifs

LISI est un Groupe industriel de pointe dont la mission consiste à concevoir et à délivrer des solutions d'assemblage et des composants à haute valeur ajoutée pour l'aéronautique, l'automobile et le médical. Pour y parvenir, nous nous appuyons sur un modèle d'organisation décentralisée qui privilégie la pérennisation des savoir-faire, le développement par croissance interne et un réseau d'implantations équilibré. Ces valeurs guident notre stratégie.


lisi AEROSPACE
SAINT OUEN L'AUMONE
lisi AEROSPACE
SAINT OUEN L'AUMONE

Stratégie 2024

Exprimée dans notre raison d'être, la mission de LISI consiste à concevoir et à délivrer des solutions d'assemblage et de composants à haute valeur ajoutée pour l'aéronautique, l'automobile et le médical. La longue histoire du Groupe nous confère une responsabilité particulière : celle de transmettre aux générations futures une entreprise non seulement performante, innovante face aux défis futurs, mais aussi exemplaire dans sa contribution à une société plus inclusive et durable. Dans cet esprit, nous privilégions une vision à long terme pour façonner l'excellence à travers une industrie innovante, compétitive, durable et mondiale.

Notre stratégie en 4 axes

#1 Pérennité

Occuper les marchés en forte expansion de manière agile et dans la durée, pour répondre au plus près aux exigences de nos clients. Cet axe repose sur les 5 valeurs partagées au sein du Groupe : voir loin, communiquer avec transparence, cultiver l'innovation, développer nos compétences et viser toujours plus haut.





#2 Excellence

Affirmer notre position de leader en nous démarquant par nos performances avec des produits de haute valeur ajoutée. Cette recherche de l'excellence opérationnelle repose sur le système LISI, le socle des programmes de performance du Groupe : E-HSE (santé et sécurité), LEAP (productivité) et COS (processus de gestion).

“Nous privilégions une vision à long terme et nous nous positionnons de manière agile sur les marchés en expansion. Nous concentrons nos efforts sur des produits à forte valeur ajoutée en nous différenciant par *notre excellence opérationnelle et nos innovations.*”

Emmanuel Viellard, Directeur Général de LISI

EN SAVOIR PLUS



#3 Innovation

Accompagner nos clients grâce à nos expertises et nos innovations disruptives dans nos produits et process. La capacité d'innovation est au cœur du modèle LISI. Les efforts du Groupe portent à la fois sur l'innovation produit, l'élaboration de nouveaux process et la digitalisation (Usine 4.0 et Intelligence Artificielle).



#4 L'éco-durabilité

Montrer la voie en termes de développement durable grâce à notre démarche 3P, People, Planet, Profit et notre système LISI. Cette démarche constitue une véritable feuille de route avec des objectifs à court et moyen terme pour établir notre stratégie RSE.



La stratégie RSE de LISI *récompensée en 2024*

Le Groupe LISI a obtenu en 2024 une série de labels et d'awards qui viennent récompenser le travail mené par l'ensemble des collaborateurs sur l'excellence et l'innovation, qui constituent les deux piliers sur lesquels le Groupe a bâti son développement. Ces distinctions confortent et accompagnent également les efforts entrepris pour conduire le Groupe vers les objectifs ambitieux qu'il s'est fixés en termes de décarbonation et de stratégie RSE.

Carbon Disclosure Project – Note A-

LISI décroche la note A- au classement *Carbon Disclosure Project* (CDP). Ce classement évalue la transparence et la performance des entreprises en matière de gestion des impacts environnementaux, notamment sur le climat, l'eau et la déforestation. Une note A- au CDP signifie que l'entreprise est dans la catégorie *Leadership*, ce qui indique une bonne performance en matière de transparence et d'actions environnementales.

EN SAVOIR PLUS

Best Managed Companies 2024

Le Groupe LISI a obtenu le label *Best Managed Companies* pour la troisième année consécutive. Ce label, décerné cette année à 19 entreprises françaises, récompense la démarche RSE du Groupe, articulée autour des 3P People, Planet et Profit et consolide l'engagement de ses équipes en faveur de l'excellence et de la performance. (Lire aussi p. 19)

EN SAVOIR PLUS

Future Of Finance Award 2024 – Catégories *Ambition* et *RSE*

Le *Future of Finance Award* est une distinction prestigieuse qui récompense les entreprises et les professionnels pour leurs initiatives innovantes dans la transformation de la fonction financière. Les lauréats sont sélectionnés pour leur capacité à repenser et à optimiser les processus financiers, contribuant ainsi à l'évolution et à la compétitivité du secteur. LISI remporte deux awards dans les catégories *Ambition* et *RSE*.

EN SAVOIR PLUS

EcoVadis Award Silver

L'*EcoVadis Award* est une distinction attribuée aux entreprises ayant obtenu les meilleures performances en matière de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Basée sur une évaluation couvrant l'environnement, l'éthique, le social et les achats responsables, cette reconnaissance valorise les organisations les plus engagées et exemplaires dans leurs pratiques durables. La médaille *Silver* (Argent) obtenue par LISI signifie que l'entreprise fait partie des 25 % d'entreprises les mieux notées en matière de RSE.

Classement Choiseul Conquérants 2024

Le Groupe LISI a été sélectionné pour la deuxième année consécutive au sein du prestigieux classement Choiseul Conquérants 2024. Classé parmi *« Les fers de lance de l'autonomie stratégique »* – reflet de l'engagement du Groupe dans l'industrie 4.0 –, LISI confirme le rôle central qu'il occupe dans la réindustrialisation en France.

EN SAVOIR PLUS

Notre modèle *d'affaires*

NOS RESSOURCES

Nos équipes

- **10 262 collaborateurs** engagés et impliqués répartis dans **13 pays.**
- Une université d'entreprise *LKI.*

Nos savoir-Faire

- Près de **200 experts** au sein d'un réseau interne LISI.
- Près de **40 membres** répartis sur tous les sites pour travailler sur le digital et l'IA.
- **36 brevets** déposés en 2024(1).

Notre industrie

- **42 sites** de production dans **13 pays.**
- Dont **3 sites** labellisés Vitrine Industrie du Futur.
- Ratio de **407 robots pour 10 000** employés.
- Plus de **10 collaborations** avec des start-up.

Notre reponsabilité

- **ISO 14001 & ISO 45001** : une politique de certification pour tous nos sites.
- **Programme interne** d'excellence LISI E-HSE et **14,3 % d'investissements** dédiés au HSE.
- **Signataire** du *Global Compact, French Business & Climate Pledge.*

Notre situation financière solide

- **1 006 M€** de capitaux propres
- **Un endettement** financier net en baisse (488,5 M€ -12,6 M€/2023)

(1) Dépôt d'invention sous forme d'enveloppe e-Soleau ou premier dépôt de brevet

NOTRE RAISON D'ÊTRE

Façonner et Partager des Liens Durables

En adéquation avec sa politique RSE, le Groupe LISI accélère sa stratégie autour des 3P - PEOPLE, PLANET, PROFIT en s'appuyant sur les fondamentaux du système LISI, ses standards et ses outils, ainsi que sur ses deux piliers qui constituent l'ADN du Groupe, l'excellence opérationnelle et l'innovation.

Démarche 3P
Une stratégie RSE déployée à tous les niveaux de l'entreprise pour répondre à notre raison d'être ; notre approche est structurée autour des 3P : PEOPLE, PLANET, PROFIT



Raison d'être
Façonner et Partager des Liens Durables

LISI system
Notre socle de performance et d'excellence opérationnelle en 3 programmes :
LEAP | E-HSE | COS



NOS 3P AVEC NOS 7 AXES

People

1 Protéger nos salariés

2 Fidéliser nos talents

Planet

3 Protéger notre environnement

4 Œuvrer avec nos territoires

Profit

5 Dépasser les attentes de nos clients

6 Associer nos fournisseurs

7 Sécuriser nos partenaires financiers

NOTRE VALEUR AJOUTÉE

Nos équipes

- **Modèle social favorable et attractif** : participation, intéressement, actionnariat salarié et épargne salariale.
- **678 M€ de charges** de personnel, soit **37,8 % du chiffre d'affaires**.
- **28,4 % de femmes cadres.**
- **TF1**(2) = 5,7.

Nos clients

- **17,6 M€ d'investissements** pour développer la capacité de nos usines, soit 17 % du total des investissements.
- **27,9 M€ de dépenses R&D.**

Nos fournisseurs & partenaires

- **549 M€ d'achats** (matières premières, marchandises, outillages et autres approvisionnements).
- **67 % des fournisseurs** jugés RSE sensibles évalués en 2024.

Notre environnement

- **-39 % de nos émissions de gaz à effet de serre** par rapport à l'année de référence 2019 sur les Scopes 1 & 2 et 4,3 M€ d'investissements dédiés à des projets de réduction d'empreinte carbone.
- **1,8 % d'économie d'énergie** en MWh due aux projets par rapport à la consommation N-1 (à iso périmètre).
- **0,7 % d'énergies renouvelables** produites sur site.

L'État et les collectivités

- **65 % des sites** dans les zones de stress hydrique ayant réalisé leur plan d'action.

Nos actionnaires et partenaires financiers

- Free Cash Flow : **3,2 % du chiffre d'affaires.**
- **0,39 € de dividende** par action(3).

(2) Nombre d'accidents du travail avec et sans arrêt par million d'heures travaillées.
(3) Dividende proposé à l'Assemblée Générale du 25/04/2025.

3P / People, Planet, Profit

Affirmer nos convictions

Interview
Anne-Delphine Beaulieu
Directrice de la RSE et
de la Transformation Digitale LISI

Chiffres clés

100 %
DE NOS NOTATIONS RSE SE SONT AMÉLIORÉES

28,4 %
DE FEMMES CADRES

-39 %
D'ÉMISSIONS CARBONE DEPUIS 2019

31
PROJETS D'EFFICIENCE ÉNERGÉTIQUE RÉUSSIS

5
SITES DANS 5 PAYS EN MOINS DE 18 MOIS ÉQUIPÉS DE PANNEAUX SOLAIRES

Pouvez-vous nous rappeler les bases de la stratégie RSE de LISI ?

Notre stratégie de développement durable incarne notre raison d'être : **Façonner et Partager des Liens Durables**. Structurée autour des **3P - People, Planet, Profit**, elle résulte d'une concertation avec toutes nos parties prenantes.

Héritiers d'une histoire familiale et industrielle riche, nous portons l'ambition de transmettre aux générations futures une entreprise non seulement performante et innovante, mais également exemplaire dans sa contribution à une société plus durable et inclusive. Chez LISI, la performance n'a de sens que lorsqu'elle sert un impact positif et durable.

Les règles de reporting extra-financier renforcent-elles ces enjeux ?

Dans un contexte de mutation profonde des marchés et d'exigences croissantes en matière de développement durable, cette stratégie démontre toute sa pertinence. La nouvelle réglementation CSRD renforce encore nos exigences en matière de reporting extra-financier. Notre ambition reste intacte : créer une valeur durable pour l'ensemble de notre écosystème, en renforçant nos liens avec les communautés locales et en préservant l'environnement pour les générations futures.

Comment avez-vous avancé sur ces sujets en 2024 ?

Nous avons maintenu nos efforts sur les sujets majeurs de nos trois P. Sur l'axe Planet, nos trajectoires ont été construites et notre boussole stratégique est en bonne voie. Sur l'axe People, nous avons lancé de belles initiatives avec l'association *Elles Bougent* et *Les Meufs de l'Industrie* pour changer le regard sur nos entreprises et attirer les femmes vers nos métiers. Nous avons également porté deux thèmes stratégiques : la transformation des métiers et l'intégration de l'Intelligence Artificielle dans le Groupe. La transformation des métiers s'accélère en effet avec la digitalisation de l'industrie et le développement de l'usage de l'Intelligence Artificielle. C'est un phénomène que LISI a choisi d'appréhender en travaillant à l'élaboration d'un *workforce planning* afin d'anticiper les besoins du Groupe et nous y préparer : de quels savoir-faire aurons-nous besoin et comment s'assurer qu'ils seront disponibles (lire p. 31).

Comment appréhendez-vous les sujets IA ?

De nombreuses avancées ont été faites en 2024. En termes de gouvernance, nous avons créé un groupe de travail pour se saisir de questions, proposer une méthode, prioriser les cas d'usage et apporter des réponses (lire p. 32). LISI s'est par ailleurs doté d'une charte IA en 2024 qui vise à promouvoir et guider une utilisation responsable de l'IA. Très peu d'entreprises en sont dotées aujourd'hui (lire p. 49). Enfin, le groupe de travail a identifié 28 cas d'usages dont certains seront déployés en 2025. Nous avons aussi défini un plan de formation à l'IA générative qui va s'étaler sur l'année 2025.

Quelles ont été vos avancées sur les sujets environnementaux et RSE ?

Le temps fort 2024 a porté sur la mise à jour de trois scénarios de trajectoires carbones associés aux actions à mener. Celles-ci ont été objectivées et chiffrées, y compris en termes d'Opex[1] et de Capex[2]. Ce travail nous a fait

« Donner du sens à la performance : c'est réaliser une performance solide et durable pour nous donner les moyens d'agir avec impact et sur le long terme. Nous sommes fiers que nos efforts constants se reflètent aujourd'hui dans les notations, dans les trophées que nous remportons et dans *le succès de nos actions.* »

énormément progresser en maturité et en précision sur les objectifs de réduction que nous nous fixons et à quels coûts (lire p. 34).

C'est un travail invisible mais qui est absolument indispensable. Nous sommes parvenus à aligner nos parties prenantes sur ces trajectoires. Sur l'axe Profit, l'évaluation RSE de nos fournisseurs jugés sensibles a mobilisé beaucoup d'énergie, mais nous a permis d'atteindre nos objectifs.

L'amélioration constante de nos notations RSE depuis 4 ans témoigne de cette dynamique. Nous sommes particulièrement fiers d'avoir obtenu la note A- au CDP Climat. Nous sommes aussi fiers d'avoir été le Grand Lauréat au *Future of Finance* avec notre projet « People, Planet, Profit ». Enfin, nous sommes labellisés *Best Managed Companies* pour la troisième fois par Deloitte (lire p. 25). Ces succès nous encouragent à poursuivre et amplifier nos efforts. Ils nous permettent de rester compétitifs et de renforcer notre capacité à se différencier.

(1) Opex : dépenses courantes pour le bon fonctionnement de l'entreprise.
(2) Capex : dépenses engagées pour investir sur le long terme.





3P/People

Le « P » de People, le premier P de notre stratégie de développement durable, repose sur deux priorités : protéger nos salariés et fidéliser les talents.

Chez LISI, nous faisons de la sécurité et du bien-être au travail un engagement fort. Nous sommes convaincus que des collaborateurs épanouis sont la meilleure source d'innovation durable. Cette année marque une accélération significative de notre transformation avec :

- **Un programme de développement** des compétences pour propulser nos talents vers l'excellence.
- **Une démarche d'anticipation** des métiers de demain, portée par les enjeux de l'intelligence artificielle.
- **Une politique forte** en faveur de la diversité et de l'inclusion, véritables moteurs de performance collective.
- **Le déploiement d'un tableau de bord** pour suivre et améliorer notre capacité à attirer et fidéliser les meilleurs profils.

Cette approche globale de nos talents représente un atout stratégique majeur et le fondement de notre croissance future, dans un monde en constante évolution.

L'agilité face à l'Intelligence Artificielle

Un impératif stratégique

> L'entreprise doit intégrer l'IA au cœur de sa vision stratégique, en la considérant comme un moteur de transformation plutôt qu'un simple outil. LISI co-développe, avec Mercateam, un *workforce planning* afin de bâtir des scénarios à court et moyen terme sur les compétences à sécuriser dans l'entreprise."

L'IA bouleverse radicalement notre paysage professionnel, rendant certaines compétences obsolètes tandis que d'autres émergent à une vitesse fulgurante. Cette révolution nous confronte à des défis majeurs : formation continue, adaptabilité organisationnelle, culture apprenante, intégration des talents émergents et fidélisation de nos forces vives. *« L'investissement stratégique dans l'agilité organisationnelle n'est plus une option mais une nécessité absolue pour transformer ces défis en opportunités de croissance »*, affirme Anne-Delphine Beaulieu, Directrice de la RSE et de la Transformation Digitale de LISI. *« Nous faisons face à un paradoxe générationnel crucial : pendant que nous concentrons nos efforts sur la montée en compétences de nos collaborateurs actuels, les nouvelles recrues, natives du numérique, se heurtent à nos paradigmes traditionnels. Quand nous parlons tableurs et présentations, elles répondent IA générative et programmation intuitive. »*



Workforce planning : anticiper l'avenir pour transformer nos talents

Face aux évolutions rapides du marché, LISI déploie une approche novatrice en partenariat avec la start-up Mercateam pour créer une solution sur mesure. Cette technologie nous permet de gérer de manière proactive les compétences à 360° :

- **Prévision des compétences** : une analyse des besoins à court, moyen et long terme basée sur des données réelles (départs en retraite, turnover, polyvalence).
- **Intelligence décisionnelle** : une cartographie des zones critiques qui permet aux dirigeants d'anticiper et d'orienter leurs investissements en ressources humaines.
- **Mobilité interne** : une identification des passerelles entre métiers pour dynamiser les parcours professionnels et maximiser le potentiel de nos collaborateurs.
- **Formation sur mesure** : la conception de programmes de développement personnalisés pour combler les écarts de compétences clés.

Ce projet pilote, lancé en 2024 sur l'un de nos sites, incarne notre vision d'une entreprise agile, prête à anticiper les transformations tout en valorisant et fidélisant nos talents - notre atout le plus précieux.

Intégrer l'IA dans l'entreprise

Un enjeu clé pour LISI

L'intégration de l'Intelligence Artificielle redessine tous les métiers, de l'administratif à l'industriel. LISI a choisi une approche structurée et responsable en établissant une gouvernance avec une charte IA qui encadre tout en libérant l'innovation (lire encadré). « *C'est permettre à chacun de nos collaborateurs d'explorer en maîtrisant les risques et en fixant le cadre* » souligne Anne-Delphine Beaulieu, Directrice de la RSE et de la Transformation Digitale de LISI. L'IA n'est pas une option, il s'agit d'un catalyseur stratégique que nous déployons méthodiquement pour amplifier notre excellence opérationnelle.

Maintenance prédictive et contrôle qualité

D'autres sujets identifiés comme potentiellement optimisables grâce à l'IA sont en cours de réflexion, comme la maintenance prédictive, la résolution des problèmes similaires ou le contrôle qualité. L'instrumentation avancée des lignes de production, avec des capteurs IoT qui collectent en continu des données, libère des optimisations et permet ainsi de réduire le coût dans la maintenance préventive - en prévenant des défaillances dans le contrôle qualité et en réduisant les impacts. Nous travaillons également sur l'analyse contextuelle de 420 000 tickets de problèmes résolus dans la solution Fabriq (solution de pilotage en usine) pour identifier les similarités et accélérer les résolutions de problèmes.



Un groupe de travail dédié à l'IA

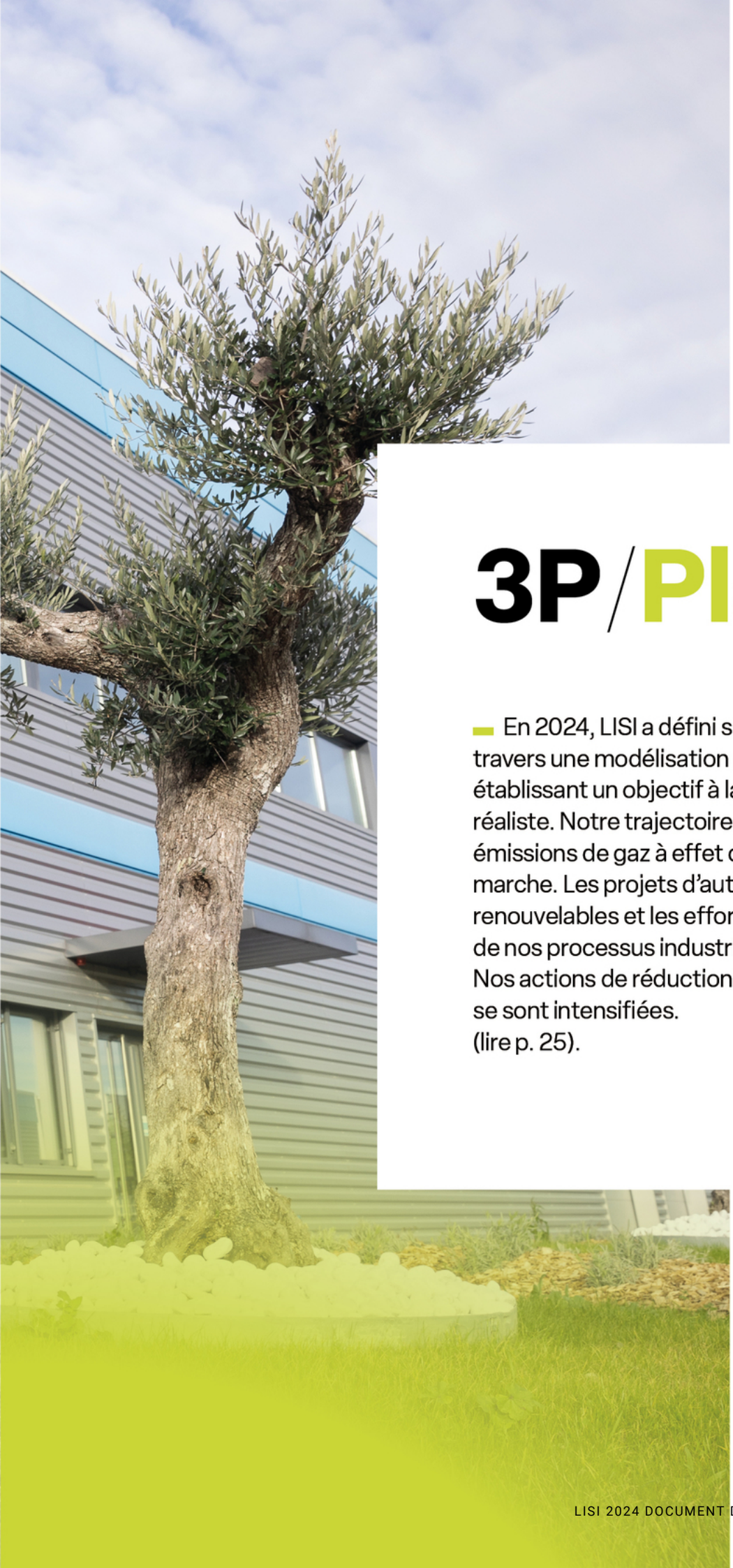
Afin d'appréhender de façon coordonnée l'ensemble des enjeux liés à l'Intelligence Artificielle, le Groupe LISI a créé un groupe de travail dédié. Composé de 8 membres issus de différents métiers et de différentes divisions, ce GTIA se réunit une fois par mois pour se saisir de questions diverses : que peut-on faire avec l'IA ? Quels sont les cas d'usage prioritaires pour le Groupe ? Quels sont les risques ? Une fois ces questions tranchées, le GTIA articule le « pilotage » sans perte d'énergie et de moyen. Des rencontres et *Learning* expéditions ont par ailleurs été proposées pour affiner les connaissances et la vision des membres du Groupe. (lire p . 49).

Objectifs & Trajectoire

	2023	2024
TF1 ODD* 3 : Bonne santé et bien-être GRI* : 403-2	6,7	5,7
AXE 1 : PROTÉGER NOS SALARIES		
% de femmes de cadres ODD* 5 : Égalité entre les sexes GRI* : 405-1	28,1	28,4
AXE 2 : FIDÉLISER NOS TALENTS		
% de démissions ODD* 5 : Égalité entre les sexes GRI* : 401-1	8,1	6,8
AXE 2 : FIDÉLISER NOS TALENTS		

* ODD : Objectif de Développement Durable / GRI : *Global Reporting Initiative*.

EN SAVOIR PLUS



3P/Planet

En 2024, LISI a défini sa stratégie climatique à travers une modélisation rigoureuse de scénarios, établissant un objectif à la fois ambitieux et réaliste. Notre trajectoire de réduction de nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 est en marche. Les projets d'autoproduction d'énergies renouvelables et les efforts d'optimisation continue de nos processus industriels se sont accrus.
Nos actions de réduction de consommation d'eau se sont intensifiées.
(lire p. 25).

Trajectoire carbone
Un scénario d'équilibre pour 2030

En 2024, LISI a redéfini sa trajectoire carbone 2030-2040 à travers une analyse stratégique de trois scénarios d'impact (faible, moyen, fort). Le Conseil d'Administration a validé une feuille de route équilibrée et ambitieuse, désormais pleinement opérationnelle. Cette démarche rigoureuse a permis de quantifier précisément l'investissement nécessaire en Opex(1) et Capex(2) pour déployer les 52 familles d'actions stratégiques identifiées à l'échelle du Groupe. *« Cette modélisation marque un tournant décisif : nos ambitions environnementales sont maintenant transformées en objectifs précis, chiffrés et actionnables »*, souligne Yannick Danillon, Manager RSE chez LISI.

Un bilan carbone plus précis

Cette démarche a transformé notre pilotage carbone, offrant désormais une cartographie de haute précision des émissions du Groupe. Notre système de mesure capture avec exactitude les flux réels d'équivalent CO_2, tant en consommation qu'en production. Cette visibilité stratégique couvre intégralement le Scope 1 – les émissions directes de GES émises par l'entreprise –, le Scope 2 – les émissions indirectes créées lors du processus de production de produits (énergie…) – et une part significative du Scope 3 (achat de marchandise, de services, etc.). Pour ce dernier particulièrement complexe, nos équipes ont développé une méthodologie robuste tenant compte des spécificités géographiques et industrielles de notre écosystème de fournisseurs.

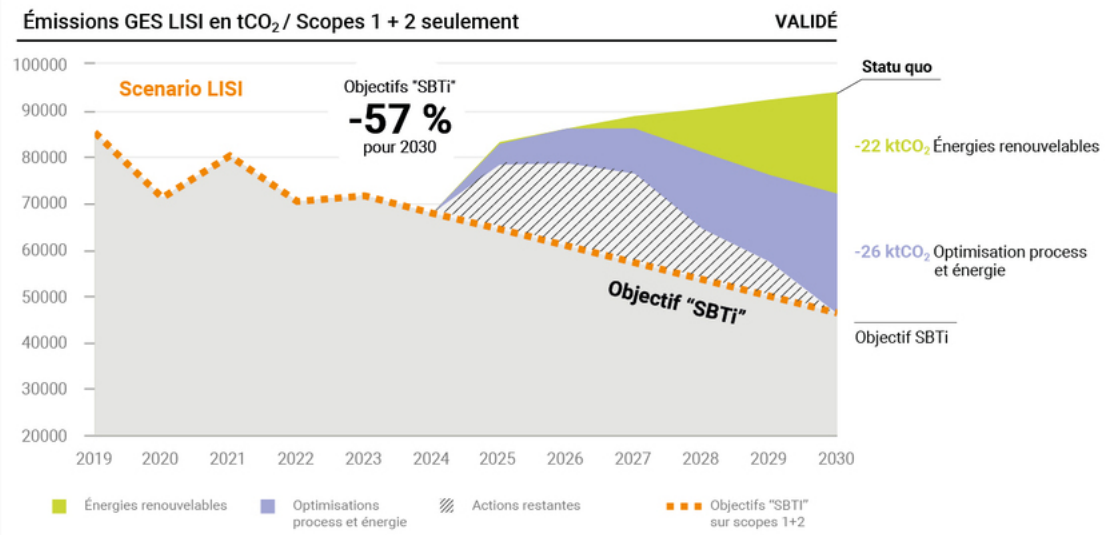
(1) Opex : dépenses courantes pour le bon fonctionnement de l'entreprise.
(2) Capex : dépenses engagées pour investir sur le long terme.



Méthodologie SBTI

Pour garantir la solidité de ses calculs, le Groupe a choisi d'adopter la méthodologie du collectif scientifique *Science Best Target Initiative* (SBTI). Cette initiative, dont la vocation est d'accompagner les entreprises dans leurs démarches de réduction d'émissions de GES, permet de se situer par rapport au niveau de référence commun de limitation du réchauffement global à 1,5°C fixé par la Cop27.

Objectif 2030 : réduire les émissions de GES de - 57 % sur les Scopes 1 + 2 seulement, en ligne avec le SBTi



Consommation d'eau

Anticiper les tensions et sécuriser nos opérations



Le Groupe LISI a entrepris en 2024 un travail approfondi sur l'eau en recensant les sites implantés dans les zones de stress hydrique et ceux dont la consommation d'eau annuelle dépasse 10 000 m². Cette analyse prospective, projetée jusqu'en 2050, a constitué un puissant levier de mobilisation pour nos directeurs de sites face aux enjeux de résilience hydrique.

Face aux zones critiques, le Groupe a immédiatement mis en œuvre un plan d'action à triple impact : réduction structurelle des consommations, maximisation des ressources alternatives (captation pluviale, circuits fermés) et capacité d'autonomie opérationnelle. En 2024, 65 % de nos sites situés en zone sensible sont désormais dotés de plans d'action robustes, certains pouvant même suspendre temporairement leurs prélèvements naturels en période critique, garantissant ainsi la continuité de nos opérations.

# Objectifs & Trajectoire	2023	2024
Réduction d'émissions de gaz à effet de serre : Scopes 1+2 ODD* 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques GRI* : 305-1, 305-2 **AXE 3 : PROTÉGER NOTRE ENVIRONNEMENT**	-37 % vs 2019	-36 % vs 2019
% d'énergies renouvelables produites sur sites ODD* 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques GRI* : 301-2, 306-2 **AXE 3 : PROTÉGER NOTRE ENVIRONNEMENT**	0,4 %	0,7 %
% d'économies d'énergie en MWh liés aux projets ODD* 13 : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques GRI* : 301-1 **AXE 3 : PROTÉGER NOTRE ENVIRONNEMENT**	1,7 %	1,8 %
% de sites en zone de stress hydrique ayant réalisé leur plan d'action ODD* 11 : Villes et communes durables GRI* : 303-1, 302-4 **AXE 4 : ŒUVRER DANS NOS TERRITOIRES**	100 %**	65 %

* ODD : Objectif de Développement Durable / GRI : *Global Reporting Initiative*.
** 100 % des sites en zone de stress hydrique ayant défini un plan d'action en 2023, et dont 65 % ont réalisé leur plan d'action en 2024.

EN SAVOIR PLUS



3P/Profit

Temps forts 2024

Notre performance économique reste indissociable de notre responsabilité sociétale. Nos financements à impact, indexés sur des critères RSE, illustrent parfaitement cette approche intégrée. Nous continuons d'investir dans l'innovation durable et l'éco-conception de nos produits pour accompagner nos clients dans leur propre transition, notamment dans les secteurs automobile et aéronautique. En 2024, les efforts ont porté plus particulièrement sur les achats, afin d'entraîner l'ensemble de notre chaîne de valeur dans une démarche responsable.

Interview
Laura Prodöhl
Group Lead buyer Transport, Douanes & Emballages chez LISI AUTOMOTIVE

Sur quoi vous êtes-vous concentrés en 2024 ?

LISI AUTOMOTIVE produit des pièces en Europe qui sont ensuite acheminées vers nos deux sites basés en Chine. Jusqu'à présent, ces échanges s'opéraient plutôt par le biais de l'aérien et du maritime. Notre objectif a été de basculer vers le rail. Nous avons travaillé avec l'un de nos partenaires sur la consolidation des flux en provenance des sites français et allemands de LISI AUTOMOTIVE et de les concentrer sur un point de départ unique vers l'Asie.

Comment avez-vous procédé ?

Nous opérons un premier regroupement à Lyon des flux en provenance des usines françaises de Puiseux, de Delle et de Melisey. Ces marchandises sont ensuite préacheminées en train jusqu'à Duisburg, où sont consolidées

toutes les pièces en provenance des sites allemands de Mellrichstadt et d'Heidelberg. L'ensemble des marchandises est alors regroupé dans un container, puis expédié par train depuis Duisburg (Allemagne) vers nos usines LISI AUTOMOTIVE de Shanghai et Suzhou : un trajet à travers l'Europe et l'Asie d'une durée comprise entre 33 et 35 jours.

Le travail s'est fait conjointement entre les équipes logistiques des usines, le service client et les achats centraux dans une approche projet complet.

Ce choix a permis à la fois d'optimiser les coûts et de sécuriser les délais par rapport au maritime, dont les prix et les délais fluctuent très fortement en fonction de considérations géopolitiques (piraterie en Mer rouge par exemple) et selon les situations marché (Nouvel An Chinois, Noël, politique de *« blank sailing »* des compagnies maritimes...). Nous avons rempli notre objectif : nous avons arrêté les livraisons par avion, pour ne garder que celles qui sont nécessaires et répondre ainsi aux urgences ; l'impact sur nos coûts est direct, il l'est également sur l'empreinte carbone du Groupe.

Quels sont les projets pour 2025 ?

Le transport routier, rapporté aux volumes transportés, reste notre mode d'acheminement principal. Nous souhaitons électrifier les camions qui relient nos usines et celles de nos sous-traitants. Le projet porte sur des lignes très régulières, gérées par un partenaire sous forme de navettes sur le modèle de la « tournée du laitier » (*milkrun*). Au plus fort de la semaine, une dizaine de camions relie la Normandie, la région parisienne, le Nord et l'Est de la France.

Le transporteur a déjà acquis plusieurs camions électriques. Nous souhaitons mettre en place, dans le cadre de ce co-projet, des bornes de recharge sur notre site de Delle, qui est aujourd'hui la plaque tournante logistique de ce réseau. Au cours des prochains mois, nous allons tester et analyser la fiabilité économique du modèle.

> **“L'option du ferroviaire entre l'Europe et la Chine s'est révélée gagnante pour LISI AUTOMOTIVE”**



Achats d'énergies vertes : vers plus de PPA

Pour les achats d'énergies renouvelables, le Groupe LISI affine sa stratégie en développant le recours au *« power purchase agreement »* (PPA). Ce PPA permet de passer des contrats spécifiques qui imposent aux fournisseurs d'énergie de fournir une part définie en énergie renouvelable, éolienne, solaire ou hydraulique. Cet engagement permet au Groupe d'intégrer cette part dans le calcul de son empreinte carbone. Cette stratégie est menée en parallèle des projets d'autoproduction conduits par le Groupe sur ces sites.

Objectifs et Trajectoire

	2023	2024
Nouveaux produits en % du chiffre d'affaires :		
LISI AEROSPACE	7,3 %	7,6 %
LISI AUTOMOTIVE	12 %	12,4 %
LISI MEDICAL	4,7 %	2,0 %
ODD* 9 : Industrie, innovation et infrastructure GRI* : 201-1		
AXE 5 : DÉPASSER LES ATTENTES DE NOS CLIENTS		
% de fournisseurs sensibles évalués sur des critères RSE	57 %	67 %
ODD* 9 : Industrie, innovation et infrastructure GRI* : 414-1, 308-1		
AXE 6 : ASSOCIER NOS FOURNISSEURSS		
En 2024 : Chiffre d'affaires : 1 794 M€ *Free Cash Flow* : 57,7 M€ / 3,2 % du CA		
ODD* 8 : Travail décent et croissance économique GRI* : 202-1		
AXE 7 : SÉCURISER NOS RESSOURCES FINANCIÈRES		

* ODD : Objectif de Développement Durable / GRI : *Global Reporting Initiative.*

EN SAVOIR PLUS



L'innovation

27,9 M€
DE DÉPENSES R&D

36
BREVETS DÉPOSÉS EN 2024*

* Dépôt d'invention sous forme d'enveloppe e-Soleau ou premier dépôt de brevet

Pour imaginer le futur

L'innovation constitue l'un des deux piliers du modèle LISI. Elle permet à chacune des divisions d'opérer au plus haut niveau sur ses marchés en présentant un avantage concurrentiel indispensable. Cette capacité d'imaginer le futur est rendue possible par l'engagement de l'ensemble des équipes du Groupe et permet de faire émerger des innovations produits majeures et des ruptures technologiques dans nos process de production.

Réduire le "buy to fly" avec la technologie *TYX*



Interview
Élisabeth Willocq
Directrice R&T – Composants Moteur et Structure
chez LISI AEROSPACE

Pouvez-vous nous rappeler ce qu'est la technologie *TYX* ?

Il s'agit d'une technologie innovante qui permet de fabriquer des pièces métalliques avec des sections en T, en Y ou en X en utilisant des presses hydrauliques de faible puissance – de 3 000 tonnes par exemple –, là où les mêmes pièces forgées mobilisent des puissances qui peuvent atteindre 60 000 tonnes pour les pièces les plus grosses. Le principe de la technologie est de ne déformer que les zones qui ont besoin de l'être. Cela réduit de manière très significative les efforts nécessaires à cette déformation.

Quels sont les avantages ?

Ces pièces étaient jusqu'à présent fabriquées par des fournisseurs qui disposent d'équipements suffisamment puissants pour forger des éléments de cette taille. La technologie *TYX* permet d'utiliser nos propres équipements pour produire des pièces offrant une géométrie et des caractéristiques équivalentes aux pièces forgées. En réduisant le « *buy to fly* » c'est-à-dire la quantité de matière achetée par rapport à celle qui constitue la pièce finie, elle diminue les coûts et abaisse l'empreinte carbone associée à sa fabrication. Elle offre enfin une véritable alternative aux clients qui souhaitent rapatrier la fabrication de certaines pièces en Europe et diversifier leurs sources d'approvisionnement.

Où en êtes-vous du développement de cette application ?

Nous travaillons sur deux axes. Le premier porte sur les pièces en titane et consiste à produire des pièces plus grandes, plus complexes avec davantage de contraintes mécaniques. Nous sommes aujourd'hui positionnés pour la production de pièces sur l'A350 et nous travaillons sur d'autres opportunités de marché.

Le deuxième axe porte sur la duplication du process sur des pièces en aluminium. Nous sommes actuellement activement engagés sur un programme de co-développement avec un de nos clients majeurs. Notre objectif serait de lancer la qualification en 2026 pour introduire les pièces sur les avions fin 2027.

#AEROSPACE #PROCESS



“Les concepteurs intègrent désormais les fixations OPTIBLIND™ dans le dessin des avions”



Interview
Benoit Regnard
Directeur R&D
et Applications Clients
chez LISI AEROSPACE



Pouvez-vous nous rappeler la genèse d'OPTIBLIND™ ?

La réflexion a commencé en 2007. À cette époque, la division LISI AEROSPACE a identifié un besoin chez les grands avionneurs comme Airbus, Dassault Aviation ou Boeing. Ils étaient à la recherche de systèmes de fixations aveugles pour l'aérostructure, pour ne plus devoir intervenir des deux côtés des pièces qu'ils souhaitaient assembler. Le système de fixations OPTIBLIND™ de LISI AEROSPACE permet de réaliser ces assemblages : on opère d'un seul côté, sans qu'il soit nécessaire d'accéder au côté interne de la structure, comme l'intérieur de l'aile, ou l'intérieur du fuselage de l'avion par exemple.

Ce système rend ainsi possible la conception d'ailes beaucoup plus élancées qu'aujourd'hui, donc plus aérodynamiques. Un design qui permet de réduire fortement la consommation de carburant. L'influence de cette technologie est aussi importante que les innovations moteur pour la transformation à venir de l'industrie aéronautique.

Après une phase d'évaluation de concepts, nous avons lancé en 2015 un grand programme de développement produit/process pour concevoir et valider l'ensemble de la gamme qui compte plus de 1 500 variantes ainsi que les moyens d'installation associés, portatifs comme robotiques. Dans cette période nous avons aussi accéléré les collaborations avec les avionneurs en intégrant de nombreux démonstrateurs technologiques. En 2023 nous avons obtenu le *Supplier Innovation Award* de la part d'Airbus. Ce fut un moment très important pour les équipes, une reconnaissance à la fois de l'innovation et aussi de la maturité technique obtenue. La technologie a quitté la R&D pour entrer dans l'opérationnel.

Où en êtes-vous aujourd'hui ?

Nous sommes dans une phase de montée en puissance industrielle pour permettre l'installation en grande série. En parallèle les concepteurs des futurs avions savent désormais que cette technologie est mature et l'intègrent déjà dans le dessin des futures générations d'appareils. En parallèle, nous complétons la gamme avec des versions supplémentaires pour répondre à de nouvelles demandes des avionneurs et nous orientons nos efforts de recherche et développement sur les nouvelles technologies. Aujourd'hui nous ajoutons des capteurs, de la connectivité et de l'intelligence aux moyens d'installation de la fixation, afin d'y intégrer la fonction de contrôle. L'opérateur aura accès en temps réel aux données qui lui indiqueront si le montage est correct ou si un problème est survenu. Nous approfondissons nos recherches et sommes désormais capables d'ajouter du numérique et de l'IA à la haute performance et à la fiabilité de nos produits.

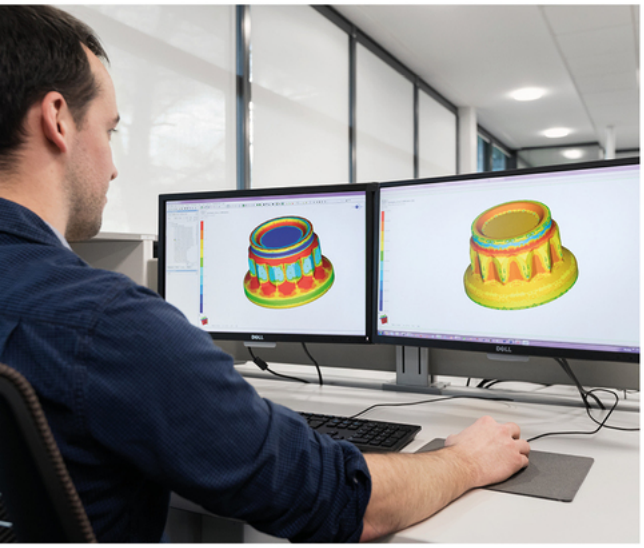
#AEROSPACE #RUPTURE

Customer Application Development

Une réponse plus rapide aux besoins de nos clients

Une nouvelle cellule a été mise en place en 2024 au sein du département R&D de LISI AEROSPACE. Baptisée *Customer Application Development*, elle a pour mission de renforcer la proximité technique avec les clients du Groupe et d'accélérer le temps de réponse sur des attentes spécifiques. Composée d'ingénieurs LISI spécialisés dans les fixations en relation très étroite avec les équipes des avionneurs, la cellule CAD fait le lien entre les fixations et leur application en service. Elle propose ainsi des réponses personnalisées et développe des concepts spécifiques très rapidement. Plusieurs produits nés de ce travail ont déjà été introduits dans la gamme.

#AEROSPACE #PROCESS



Nouvelles applications

pour LISI-µ MACH ASSEMBLY PROCESS®

> “Le procédé de métallisation *Cold Spray* ouvre des champs intéressants pour tout ce qui concerne les connexions électriques”.



David Mercs,
Directeur Général Recherche
Innovation Expertise LISI AUTOMOTIVE

Le procédé d'assemblage mécanique par micro-usinage laser et fabrication additive LISI-µ MACH ASSEMBLY PROCESS® ouvre de nouveaux marchés. Les équipes de LISI AUTOMOTIVE se sont concentrées en 2024 sur les applications liées à la partie projection *cold spray* de cette innovation de rupture. Ce procédé a été mobilisé ici pour métalliser des surfaces spécifiques. Ce process, qui donne de meilleurs résultats que les traditionnelles soudures laser, ouvre des débouchés intéressants pour l'ensemble des applications liées aux connexions électriques. Il permet par exemple la métallisation des zones de connexions des cellules de batteries. Un programme de co-développement a été engagé avec un fabricant européen de batteries et les premières connexions ont été produites sur le site Delle (dans le Territoire de Belfort), où sont réalisées les opérations de métallisation par *cold spray*, de nettoyage et de conditionnement. Les premières séries portent sur un volume de 150 000 pièces par an.

#AUTOMOTIVE #PROCESS



L'excellence

100,4 M€
INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS

Donner du sens à la performance

Les marchés sur lesquels le Groupe LISI opère sont en perpétuel mouvement. Ils impliquent des efforts d'anticipation et d'adaptation permanents de la part des équipes. Pour y parvenir, le Groupe s'appuie sur la recherche de l'excellence opérationnelle, élément central de la performance industrielle collective de LISI. Cette recherche s'appuie sur le système LISI, la référence du Groupe pour le pilotage de l'excellence au sein des usines comme des services support. Partagé par toutes et tous, il est le garant de la dynamique de l'amélioration continue.



> “La qualité de la collaboration entre les équipes françaises et américaines a été exceptionnelle. Le fait d’apprendre à se connaître, d’échanger sur nos cultures respectives a permis de favoriser la communication et de renforcer la confiance mutuelle ”.

Alexandre Guinet, Responsable Méthodes LISI AEROSPACE (Saint-Ouen-l’Aumône).

Raccords hydrauliques

Transfert industriel réussi entre les équipes américaines et françaises

Le développement de la production de raccords hydrauliques au sein de l‘usine LISI AEROSPACE de Saint-Ouen-l’Aumône (Val-d’Oise) est en cours. Ce transfert industriel s’inscrit dans le cadre du déploiement de cette nouvelle activité au sein du Groupe après le rachat, en 2021, de la société américaine B&E, basée à Garden Grove (Californie). Cette entreprise de pointe, classée au 3e rang mondial, occupe des positions très fortes sur le marché américain des raccords hydrauliques, essentiellement dans l’aéronautique militaire, et permet à LISI AEROSPACE d’élargir son portefeuille de produits en entrant sur un segment évalué à 400 M€ de chiffre d’affaires par an.

L’intérêt des avionneurs européens pour cette technologie – notamment dans le cadre de leur réflexion sur la sécurisation de leurs chaînes d’approvisionnement – a accéléré la mise en œuvre des transferts de production depuis les États-Unis. Les premières équipes chargées de ce projet d’industrialisation ont été constituées à Saint-Ouen-l’Aumône dès 2021, avant le lancement officiel du projet de production française, un an plus tard. Une trentaine de collaborateurs sont aujourd’hui engagés dans ce transfert et accompagnent, avec l’appui des équipes de Garden Grove, la montée en puissance technique des équipes françaises : en 2024, 250 000 raccords ont été produits sur le site de Saint-Ouen-l’Aumône.

Pour atteindre cet objectif, une organisation en miroir a été mise en place des deux côtés de l’Atlantique autour de deux *teams leaders*. Des échanges très étroits ont été organisés périodiquement entre les deux équipes sur les enjeux industriels, normatifs, sur l’innovation, et aussi des dialogues plus informels sur des sujets culturels par exemple, cela a permis de resserrer les liens et renforcer la coopération entre les collaborateurs des deux pays.

Le site de Garden Grove continue actuellement de fabriquer la totalité des raccords hydrauliques – droits ou coudés, vissés ou sertis – proposés par le Groupe à ses clients. Pour l’heure Saint-Ouen-l’Aumône concentre sa production sur les raccords droits auxquels se sont ajoutés les raccords coudés à la fin de l’année 2024, avant d’intégrer des fabrications plus complexes. Les raccords sertis, qui impliquent des savoir-faire spécifiques, constitueront la prochaine étape du développement. Une fois ces étapes franchies, le site français pourra alors apporter ses compétences en matière de gestion de l’innovation, pour laquelle il possède un réel savoir-faire.

#AEROSPACE
#TRANSFERT DE SAVOIR-FAIRE



Le nouvel atelier de transformation du métal

Transformation réussie pour Termax Lake Zurich

Situé à proximité de Chicago, le site LISI AUTOMOTIVE Termax de Lake Zurich est le centre névralgique et industriel de la division LISI AUTOMOTIVE pour la production de solutions clippées aux États-Unis. Spécialisée dans le développement et la fabrication de solutions clippées métalliques, plastiques et métallo-plastiques pour les habillages intérieurs et extérieurs d'automobiles, l'usine de Lake Zurich coordonne les innovations, les ventes et le développement de Termax dans le monde entier. Reconnu pour son excellence industrielle, ce site a nécessité des agrandissements importants pour accompagner la croissance de cette activité.

Engagé début 2024 et achevé en février 2025, le déménagement des activités d'entreposages, au début de l'année 2024, vers un nouvel entrepôt situé à proximité immédiate du site a permis de transformer l'ancien entrepôt en centre de moulage plastique. En juillet, les efforts se sont concentrés sur la modernisation de la zone de production des solutions métalliques, située au nord du bâtiment. La dernière grosse étape du plan de transformation – le transfert de nos presses de production à haute cadence dans le bâtiment principal – a précédé la phase de finition qui se poursuivra jusqu'à la fin de 2025.

En passant de quatre à trois bâtiments et en concentrant l'ensemble de la production sur un seul d'entre eux, cette réorganisation a permis d'optimiser les flux et d'améliorer considérablement l'efficacité de la production. *« Elle a également été un catalyseur pour la mise en œuvre des pratiques d'amélioration continue 5S et LEAP. Ce changement culturel, partagé par l'ensemble des collaborateurs, nous aide à créer un lieu de travail plus collaboratif et plus efficace »*, remarque Wes J. Gardocki, le Directeur Général de LISI AUTOMOTIVE Termax.

La rénovation des installations a été l'occasion de mettre l'accent sur la sécurité. L'amélioration de l'éclairage, par exemple, a transformé l'environnement de travail, plus lumineux et plus confortable pour les équipes de production et de contrôle-qualité. Des cages de protection ont été installées autour de tous les dévidoirs de matériaux afin de réduire les risques. *« Cette nouvelle organisation est positive à tous les niveaux ; elle nous permet d'augmenter les niveaux de sécurité pour les collaborateurs, d'améliorer la productivité, de réduire les coûts et d'offrir une plus grande valeur ajoutée à nos clients »*, conclut Wes J. Gardocki.

#AUTOMOTIVE #AMÉLIORATION CONTINUE

> **"Cette transformation a constitué un catalyseur pour la mise en œuvre des pratiques d'amélioration continue 5S et LEAP. Elle nous a permis de créer un lieu de travail *plus collaboratif et plus efficace.*"**
>
> **Wes J. Gardocki,** Directeur Général LISI AUTOMOTIVE Termax

Des équipes de haut niveau pour l'extension de Big Lake

Le site américain LISI MEDICAL de Big Lake, dans le Minnesota, est spécialisé dans la production d'implants pour la chirurgie rachidienne et de composants pour la chirurgie mini-invasive (MIS).

Big Lake exploite actuellement 15 cellules automatisées avec 62 machines à commande numérique et 24 machines supplémentaires avec manipulation robotisée des pièces.

Pour répondre à la croissance du marché – l'activité a pratiquement doublé en 3 ans – le site a entrepris en 2024 un chantier d'expansion portant sur une surface de 45 000 m². L'équipe interne chargée des lignes automatisées a été renforcée afin de permettre l'augmentation progressive du ratio chiffre d'affaires/ETP (Équivalent Temps Plein) au cours des quatre prochaines années.

Les efforts d'automatisation sont concentrés aujourd'hui sur les processus de fabrication secondaires, avec un recours à l'intelligence artificielle pour les étapes de contrôle automatisé. *« Ces évolutions technologiques nous permettent de répondre à la croissance du marché mais également d'accroître le niveau de compétences et la rémunération des collaborateurs*, souligne Kenneth Durham, VP Directeur Général LISI MEDICAL US. *La création d'une installation hautement technologique, de type Industrie 4.0, améliore la compétitivité et constitue aussi une stratégie efficace de recrutement et de fidélisation alors que le marché de l'emploi reste tendu aux États-Unis. »*

Ces transformations ont permis d'éliminer les tâches manuelles et d'améliorer considérablement l'ergonomie du site. Elles ont également favorisé le déploiement de procédés de fabrication en boucle fermée et la mise en place d'un modèle de management global, capable de mesurer le taux de rendement global (TRG) du site en temps réel. *« Un système très efficace qui permet de contrôler l'efficience des process et d'améliorer les performances en continu, note encore Kenneth Durham. Cette nouvelle organisation supporte la production de gros volumes pour le marché de la chirurgie mini-invasive avec un niveau de qualité et de productivité inégalé »* conclut-il.

#MÉDICAL #AUTOMATISATION

> **"Ces évolutions technologiques nous permettent de répondre à la croissance du marché mais également *d'accroître le niveau de compétences des collaborateurs.*"**
>
> **Kenneth Durham**, VP Directeur Général LISI MEDICAL US



Gouvernance

48 Un code de conduite pour guider l'action de chacun

49 Une charte pour promouvoir et encadrer l'usage de l'IA

50 Les directions opérationnelles

52 Le Conseil d'administration

54 Les comités



Donner le cap à notre action



Le Groupe LISI s'emploie à créer les conditions favorables à son développement dans le respect des règles et des standards de bonne gouvernance. Il s'articule autour de trois organes de décision complémentaires afin de répondre aux enjeux stratégiques et de donner un cap à son action : le Conseil d'Administration, le Comité Exécutif et le *Leadership Board*. Le Groupe s'est doté en 2024 d'un code de conduite et d'une charte centrée sur l'utilisation de l'Intelligence Artificielle pour guider le comportement en affaires et fixer les règles à respecter pour chaque collaborateur.



Un code de conduite pour guider l'action de chacun

Le Groupe LISI a bâti sa croissance sur le respect des lois et des meilleures pratiques. Afin de garantir et renforcer cet engagement, LISI a élaboré son code de conduite conçu pour guider le comportement de chacun dans le cadre de son activité professionnelle.

LISI attache la plus grande importance à agir de façon irréprochable avec ses parties prenantes. À travers les valeurs qu'il défend, renforcé par son adhésion au Global Compact initié par les Nations Unis pour encourager les entreprises à adopter une attitude socialement responsable, LISI est engagé dans la lutte contre la corruption sous toutes ses formes. En accord avec sa raison d'être – Façonner et Partager des Liens Durables – le Groupe a la volonté de contribuer à un monde durable et inclusif. Cette stratégie a été renforcée, en 2024, par la publication d'un code de conduite.

Porté par les membres du Comité Exécutif, ce document reflète les engagements du Groupe en matière d'éthique, de responsabilité sociétale, ainsi que les initiatives prises par le Groupe sur ces sujets. Structuré autour des 3P – People, Planet, Profit – qui organisent sa démarche RSE, le Code de conduite rassemble les règles que chaque collaborateur doit suivre dans l'exercice de ses fonctions. Il renvoie aux chartes et politiques élaborées au sein du Groupe sur différents sujets liés à l'éthique des affaires (déontologie, dispositifs de signalement…) : ensemble, ils forment le cadre éthique des actions menées par LISI et ses collaborateurs.



EN SAVOIR PLUS

Un module de formation disponible en ligne

Le Code de conduite est accompagné d'un module de formation en ligne à destination de l'ensemble des collaborateurs du Groupe. Il permet à chaque collaborateur de vérifier et de renforcer sa connaissance des règles et des standards de LISI en matière de comportement éthique, de respect des lois et des réglementations en vigueur (selon les législations locales). Ce module en ligne donne enfin les clefs nécessaires à la gestion des situations problématiques que chacun peut être amené à rencontrer dans le cadre du travail.

Une charte pour promouvoir et encadrer l'usage de l'IA

Le Groupe LISI a initié une démarche ambitieuse autour de l'Intelligence Artificielle. Pour accompagner cette transition, il a choisi de mettre en place une charte spécifique sur ce thème.

Élaborée par un groupe de travail interne multi-métiers, la charte Intelligence Artificielle de LISI vise à promouvoir l'utilisation de l'IA tout en fixant le cadre de ses usages. Elle offre aux collaborateurs les clés pour comprendre pleinement les opportunités, les attentes, mais aussi les risques et les responsabilités liés à son utilisation. Conçu pour guider ceux qui utilisent l'IA ou qui s'interrogent sur son emploi, ce document propose une définition de l'IA et de ses objectifs selon LISI. Il définit les types de cas d'usage, liste les impacts People, Planet, Profit et présente un focus sur l'IA générative et ses règles d'or. La charte pointe les limites de cette ressource et indique par exemple les situations dans lesquelles on peut avoir recours à l'IA générative et celles dans lesquelles il faut y renoncer.

EN SAVOIR PLUS



Pourquoi une charte sur l'IA ?

L'Intelligence Artificielle (IA) vise à réaliser des tâches qui, normalement, nécessiteraient l'intelligence humaine. Ces tâches comprennent l'apprentissage, la résolution de problèmes, la prise de décision, la perception visuelle et auditive, et la compréhension du langage naturel. La charte IA de LISI vise à promouvoir et à guider une utilisation responsable de l'IA dans le Groupe. Elle permet à l'ensemble des collaborateurs LISI de comprendre pleinement les bénéfices, les attentes, les risques et responsabilités qui en découlent. Cette charte a plusieurs objectifs :

- Établir des directives claires
- Promouvoir une utilisation éthique et raisonnée de l'IA
- Identifier et gérer les risques
- Renforcer la confiance
- Respecter la réglementation

Une charte alignée sur les 3P

La charte IA a été pilotée par un groupe de travail de 8 membres représentant une diversité de métiers et de divisions. Alignée avec la démarche RSE « People, Planet, Profit », son ambition est multiple :

- Accompagner la transformation des métiers et former (People)
- Promouvoir une utilisation encadrée et transparente de l'IA (People)
- Montrer la voie en tant qu'ambassadeurs et pionniers (People)
- Prendre en compte les impacts environnementaux de l'IA (Planet)
- Mettre l'IA au service de la compétitivité/ productivité et de l'innovation (Profit)
- Adresser les défis de la mise en œuvre de l'IA (Profit)

Les directions opérationnelles

Le Comité Exécutif

Il est composé de 10 membres représentant la Direction Générale du Groupe et les directeurs des trois divisions.
Son rôle est de partager toutes les décisions opérationnelles et stratégiques du Groupe.

● Membre du Comité exécutif

LISI



● **Emmanuel VIELLARD**
Directeur Général



● **Raphaël VIVET**
Directeur Financier



● **Christophe Martin**
Directeur Industriel & Achats



● **Cécile LE CORRE**
Secrétaire Générale



Christian DARVILLE
Directeur Administration et Développement Stratégique Amérique du Nord



● **Anne-Delphine BEAULIEU**
Directrice de la RSE et de la Transformation digitale



● **Alexis Polin**
Directeur des Ressources Humaines



● **Pierre-Emmanuel KOHLER**
Directeur des Systèmes d'Information et Transformation Digitale

Le Leadership Board

Il est composé de 26 membres représentant les fonctions clés de chacune des divisions du Groupe et de la Direction Générale. Il définit et met en œuvre la stratégie opérationnelle du Groupe.

LISI AEROSPACE



Emmanuel NEILDEZ
Directeur Général



Cédric DEJEAN
Directeur Général Business Group Fixations Europe



François-Xavier DU CLEUZIOU
Directeur Général Stratégie & Achats



Bénédicte MASSARÉ
Directrice Générale Finance



Frédéric BALCERZAK
Directeur Général Business Group Composants de Structure



Yannick MORVAN
Directeur Qualité et Recherche Développement et Technologie



Michael REYES
Directeur Général Adjoint Business Group Fixations



Scott Wood
Directeur Général Business Group Fixations Amérique du Nord

LISI AUTOMOTIVE



François LIOTARD
Directeur Général



Martin BELEY
Directeur Général Business Group Composants Mécaniques de Sécurité



Éric FERNANDEZ
Directeur Général Business Group Fixations Filetées



Thierry JULIAT
Directeur Général Système d'Excellence et Supply-Chain Globale



Vincent QUINAUX
Directeur Général Business Group Solutions Clippées



Wes J. GARDOCKI
Directeur Général LISI AUTOMOTIVE Termax



Françoise ZAUGG
Directrice Générale Finances, Marketing et Contrôle Interne

LISI MEDICAL



Lionel RIVET
Directeur Général



Marie-Georges BOUICHET
Directrice Qualité & Affaires Réglementaires



Kenneth DURHAM
VP Directeur Général LISI MEDICAL US

Le Conseil d'*Administration*

au 31 décembre 2024

Président du Conseil d'administration

1. Jean-Philippe KOHLER

Membres du Conseil d'administration

2. Bernard BIRCHLER ●
3. Isabelle CARRERE
4. Françoise GARNIER ●
5. SAS CIKO représentée par Capucine KOHLER
6. PEUGEOT Invest Assets représentée par Guillaume FALGUIERE
7. Compagnie Industrielle de Delle représentée par Geoffroy KOHLER
8. Marie-Hélène PEUGEOT-RONCORONI
9. Pierre Eric POMMELLET ●
10. Véronique SAUBOT* ●
11. VIELLARD MIGEON & Cie représentée par Cyrille VIELLARD
12. Florence VERZELEN ●
13. Emmanuel VIELLARD Directeur Général
14. Mohamed EZZENZ ▲ administrateur représentant des salariés
15. Vincent COSNEFROY ▲ administrateur représentant des salariés

Secrétaire du Conseil d'Administration

16. Cécile LE CORRE

● Administrateur indépendant
▲ Administrateur salarié

* Vice-Présidente et Administratrice référente



Chiffres clés

7
réunions en 2024

46 %
de femmes membres

97 %
taux de participation

15 membres*,
qui rassemblent des compétences managériales, industrielles et financières de premier plan

8 Administrateurs
relevant des groupes familiaux

5
Administrateurs
indépendants

2
Administrateurs
représentant des salariés

(*) Composition au 31 décembre 2024.



Les comités

au 31 décembre 2024

Chiffres clés

15
réunions
en 2024

94 %
taux de participation

Le Comité d'Audit

Présidente
Françoise GARNIER

Membres
Bernard BIRCHLER
Isabelle CARRERE
Florence VERZELEN

Le Comité NRG

(Nominations, Rémunérations, Gouvernance)

Président
Véronique SAUBOT

Membres
Françoise GARNIER
Marie-Hélène PEUGEOT-RONCORONI

Le Comité Stratégique

Président
Bernard BIRCHLER

Membres
Capucine KOHLER
Geoffroy KOHLER
Pierre Eric POMMELLET
Véronique SAUBOT
Cyrille VIELLARD

Le Comité RSE

Président
Jean-Philippe KOHLER

Membres
Isabelle CARRERE
Mohamed EZZENZ
Guillaume FALGUIERE
Marie-Hélène PEUGEOT-RONCORONI
Cyrille VIELLARD

[Cette page est intentionnellement laissée en blanc]





2

États financiers consolidés

2

États financiers consolidés

Sommaire

1	**Informations concernant le Groupe LISI**	**59**
1.1	Chiffres clés	59
1.2	Organigramme juridique	60
1.3	Organigramme fonctionnel	59
1.4	Activités du Groupe et perspectives d'avenir	62
2	**Les états financiers consolidés**	**70**
2.1	Compte de résultat consolidé	70
2.2	État du résultat global	71
2.3	État de la situation financière consolidée	72
2.4	Tableau des flux de trésorerie consolidés	73
2.5	État des capitaux propres consolidés	74
3	**Les notes annexes**	**75**
4	**Rapports des commissaires aux comptes**	**116**



1 Informations concernant le Groupe LISI

1.1 Chiffres clés

(en millions d'euros)	2024	2023	2022	2021	2020
Chiffre d'affaires	1 794,0	1 630,4	1 425,2	1 163,9	1 230,0
Résultat opérationnel courant (EBIT)	115,0	90,7	89,1	66,6	41,5
Résultat de la période attribuable aux porteurs de capitaux propres de la Société	56,0	37,5	57,0	44,0	(37,3)
Capitaux propres et minoritaires	1 006,2	938,7	1 118,4	1 053,5	990,4
Endettement financier net	488,5	501,1	291,5	272,8	220,8
Effectifs inscrits fin de période	10 262	10 014	9 676	9 480	9 676

1.2 Organigramme fonctionnel

LISI

LISI AEROSPACE

FIXATIONS

EUROPE
- BANGALORE (INDE)*
- IZMIR (TURQUIE)
- RUGBY (ROYAUME-UNI)
- SAINT-BRIEUC
- SAINT-OUEN-L'AUMÔNE
- TANGER (MAROC)
- VIGNOUX-SUR-BARANGEON
- VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE

AMÉRIQUE DU NORD
- CITY OF INDUSTRY (ÉTATS-UNIS)
- DORVAL (CANADA)
- GARDEN GROVE (ÉTATS-UNIS)
- TORRANCE (ÉTATS-UNIS)

COMPOSANTS DE STRUCTURE

COMPOSANTS PRIMAIRES FORMÉS
- BEYSSAC
- CARPETE
- RZESZÓW (POLOGNE)

COMPOSANTS PRIMAIRES FORGÉS
- BAR-SUR-AUBE
- BOLOGNE
- PARTHENAY

FABRICATION ADDITIVE
- AYGUEMORTE-LES-GRAVES

LISI MEDICAL

MÉDICAL EUROPE
- HÉROUVILLE-SAINT-CLAIR
- NEYRON

MÉDICAL ÉTATS-UNIS
- BIG LAKE (ÉTATS-UNIS)
- COON RAPIDS (ÉTATS-UNIS)

LISI AUTOMOTIVE

FIXATIONS VISSÉES
- DASLE
- DELLE
- FUENLABRADA (ESPAGNE)
- KIERSPE (ALLEMAGNE)
- LA FERTÉ FRESNEL**

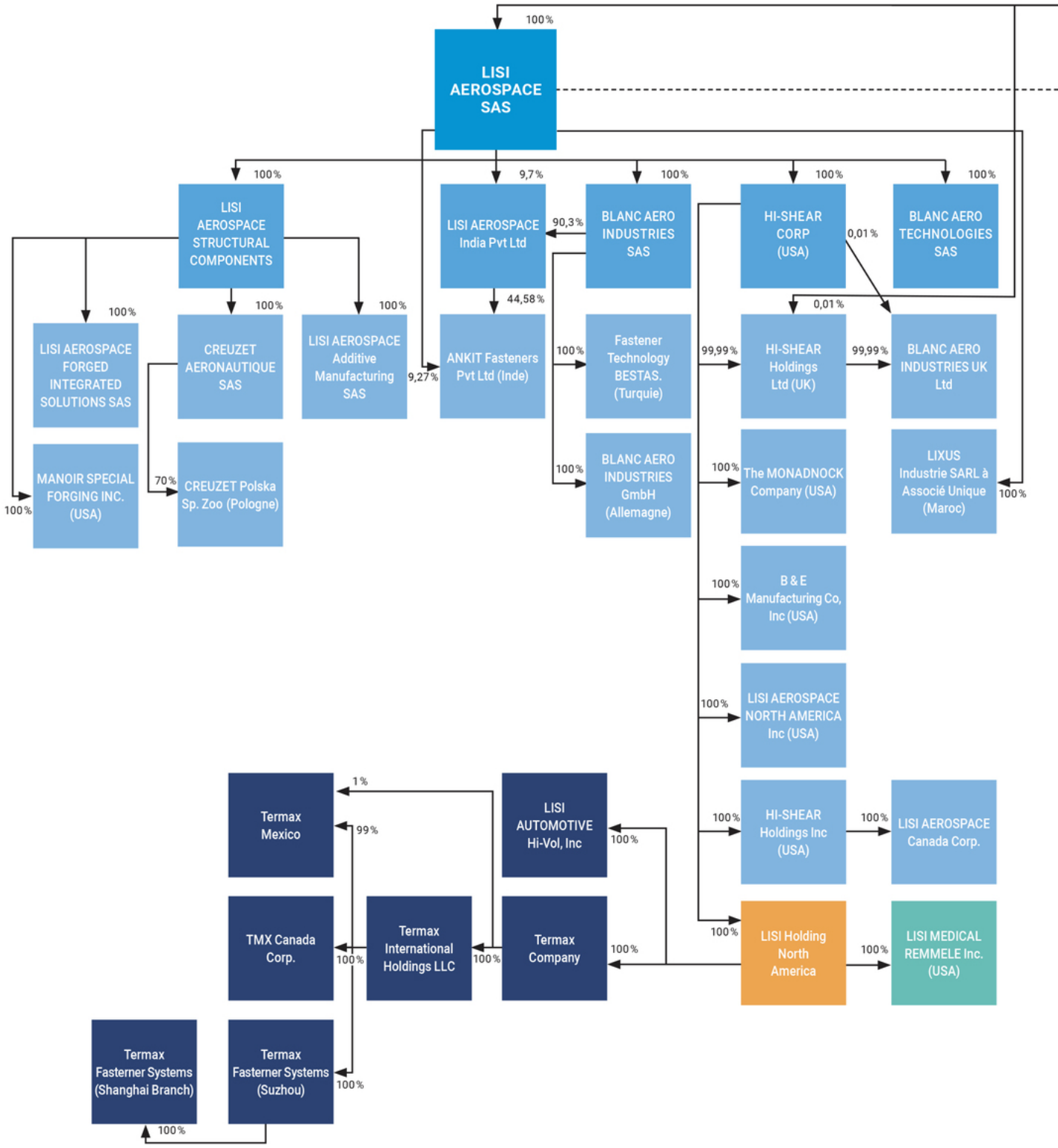
SOLUTIONS CLIPPÉES
- HEIDELBERG (ALLEMAGNE)
- LAKE ZURICH (ÉTATS-UNIS)
- MELLRICHSTADT (ALLEMAGNE)
- MONTERREY (MEXIQUE)
- PUISEUX
- QUERETARO (MEXIQUE)
- SUZHOU (CHINE)
- TANGER (MAROC)

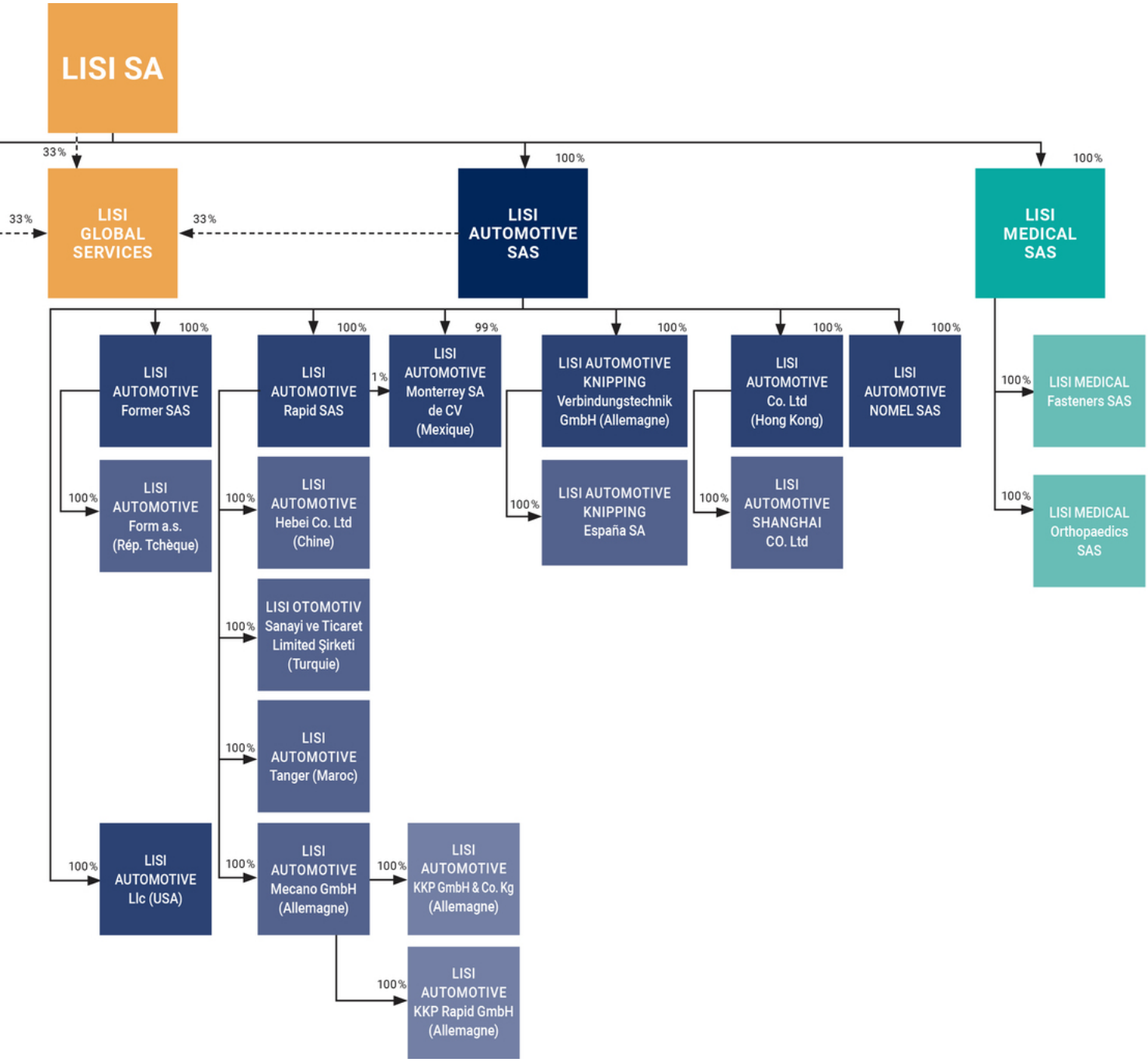
COMPOSANTS MÉCANIQUES DE SÉCURITÉ
- ČEJČ (RÉP. TCHÈQUE)
- LIVONIA (ÉTATS-UNIS)
- MÉLISEY
- SHANGHAI (CHINE)

ACTIVITÉ SUPPORT
- GRANDVILLARS
- LURE

*sites secondaires
**Cession le 28/02/2025

1.3 Organigramme juridique




LISI SA
33%
100%
100%
33%
33%
LISI GLOBAL SERVICES
LISI AUTOMOTIVE SAS
LISI MEDICAL SAS
100%
100%
99%
100%
100%
100%
LISI AUTOMOTIVE Former SAS
LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS
1%
LISI AUTOMOTIVE Monterrey SA de CV (Mexique)
LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Verbindungstechnik GmbH (Allemagne)
LISI AUTOMOTIVE Co. Ltd (Hong Kong)
LISI AUTOMOTIVE NOMEL SAS
100%
LISI MEDICAL Fasteners SAS
100%
LISI MEDICAL Orthopaedics SAS
100%
LISI AUTOMOTIVE Form a.s. (Rép. Tchèque)
100%
LISI AUTOMOTIVE Hebei Co. Ltd (Chine)
100%
LISI AUTOMOTIVE KNIPPING España SA
100%
LISI AUTOMOTIVE SHANGHAI CO. Ltd
100%
LISI OTOMOTIV Sanayi ve Ticaret Limited Şirketi (Turquie)
100%
LISI AUTOMOTIVE Tanger (Maroc)
100%
LISI AUTOMOTIVE Llc (USA)
100%
LISI AUTOMOTIVE Mecano GmbH (Allemagne)
100%
LISI AUTOMOTIVE KKP GmbH & Co. Kg (Allemagne)
100%
LISI AUTOMOTIVE KKP Rapid GmbH (Allemagne)

1.4 Activités du Groupe et perspectives d'avenir

LISI Consolidé

Le Groupe LISI affiche une croissance organique supérieure à 10 % pour la troisième année consécutive avec une progression significative de ses indicateurs financiers en ligne avec ses objectifs

- Le chiffre d'affaires atteint le niveau record de 1 794,0 M€ en hausse de + 10,0 % par rapport à 2023 reflétant notamment la forte dynamique de tous les segments du marché aéronautique ;
- Le résultat opérationnel courant s'établit à 115,0 M€ et dépasse de 24,3 M€ celui de 2023. La marge opérationnelle courante s'améliore de + 0,8 point à 6,4 % ;
- Le Free Cash Flow d'exploitation est largement positif dans les trois divisions du Groupe et s'établit à 57,7 M€ ;
- Le Groupe renforce sa situation financière à 2,3x EBITDA et réduit son endettement financier net de 12,6 M€ par rapport à 2023 post Offre Publique de Rachat d'Actions.
- Perspectives :
  - La croissance soutenue attendue dans l'aéronautique devrait atténuer les conséquences de certains à-coups possibles dans l'automobile ;
  - Objectif : poursuite de l'amélioration des indicateurs financiers de référence sur la base d'hypothèses macroéconomiques constantes.

Commentaires sur l'activité de l'exercice

Le chiffre d'affaires consolidé de 2024 atteint le niveau record de 1 794,0 M€, en hausse de + 10,0 % par rapport à 2023.

En ligne avec l'objectif de maintenir une croissance organique positive en 2024, la progression du chiffre d'affaires retraité des variations des devises et en l'absence d'effet de périmètre s'établit à + 10,2 % sur l'ensemble de l'année.

Évolution du chiffre d'affaires publié par trimestre (en M€)

	T1		T2		T3		T4		Total	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024
LISI AEROSPACE	199,8	252,5	214,7	252,5	200,2	237,1	224,2	287,9	838,9	1 030,1
LISI AUTOMOTIVE	159,1	157,3	159,4	153,3	150,2	136,6	141,7	132,5	610,4	579,7
LISI MEDICAL	42,6	39,7	46,5	48,8	46,0	45,9	46,8	51,0	181,9	185,3
LISI Consolidé	**401,3**	**449,3**	**420,4**	**454,3**	**396,2**	**419,4**	**412,5**	**471,1**	**1 630,4**	**1 794,0**

	T1 2024		T2 2024		T3 2024		T4 2024		Total 2024	
	Δ publié	Δ organique	Δ publié	Δ organique	Δ publié	Δ organique	Δ publié	Δ organique	Δ publié	Δ organique
LISI AEROSPACE	+26,4 %	+27,0 %	+17,6 %	+17,2 %	+18,5 %	+18,7 %	+28,4 %	+28,0 %	+22,8 %	+22,8 %
LISI AUTOMOTIVE	-1,2 %	-0,6 %	-3,9 %	-3,7 %	-9,1 %	-8,2 %	-6,5 %	-6,7 %	-5,0 %	-4,7 %
LISI MEDICAL	-6,9 %	-6,7 %	+4,8 %	+4,4 %	-0,2 %	+0,8 %	+8,9 %	+7,6 %	+1,8 %	+1,7 %
LISI Consolidé	+11,9 %	+12,5 %	+8,1 %	+7,9 %	+5,9 %	+6,4 %	+14,2 %	+13,7 %	+10,0 %	+10,2 %

Commentaires sur l'activité du quatrième trimestre

Retraité des variations des devises et en l'absence d'effet de périmètre, le chiffre d'affaires du quatrième trimestre augmente de + 13,7 % comparé à la même période de l'exercice précédent. Il bénéficie de la poursuite des fortes montées en cadence dans tous les segments du marché aéronautique.

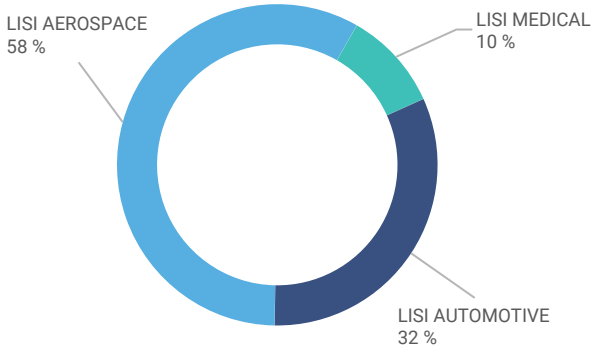
Commentaires sur les résultats du Groupe

Chiffres clés au 31 décembre

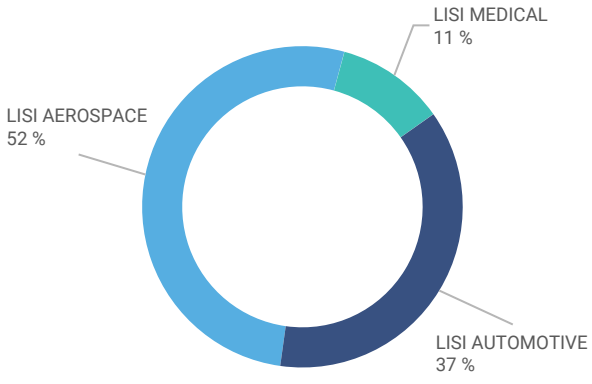
12 mois clos le 31 décembre		2024	2023	Variations
PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT				
Chiffre d'affaires	M€	1 794,0	1 630,4	+ 10,0%
Excédent brut d'exploitation (EBITDA)	M€	211,8	178,2	+ 18,9%
Marge d'EBITDA	%	11,8	10,9	+ 0,9pts
Résultat opérationnel courant (EBIT)	M€	115,0	90,7	+ 26,9%
Marge opérationnelle	%	6,4	5,6	+ 0,8pt
Résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société	M€	56,0	37,5	+ 49,2%
Résultat net par action	€	1,23	0,83	+ 48,2%
PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE				
Capacité d'autofinancement	M€	170,0	132,5	+ 37,5 M€
Investissements industriels nets	M€	-100,4	-96,7	+ 3,7 M€
Free cash d'exploitation*	M€	57,7	22,2	+ 35,5 M€
PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE STRUCTURE FINANCIÈRE				
Endettement financier net	M€	488,5	501,1	- 12,6 M€
Ratio d'endettement net sur capitaux propres	%	48,6	53,4	- 4,8 pts

* Free Cash Flow d'exploitation : capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR.

Répartition du chiffre d'affaires 2024



Répartition du chiffre d'affaires 2023



Effectifs inscrits à fin décembre

	2 024	2 023	Difference N/N-1	
LISI AEROSPACE	6 279	5 871	+ 408	+ 6,9%
LISI AUTOMOTIVE	3 076	3 202	- 126	- 3,9%
LISI MEDICAL	812	846	- 34	- 4,0%
LISI Corporate	95*	95*	-	-
TOTAL GROUPE (HORS INTÉRIMAIRES)	**10 262**	**10 014**	**+ 248**	**+ 2,5%**
Intérimaires	962	833		

* dont GIE (Centre de services partagés) : 52 personnes en 2024 et 51 personnes en 2023

La marge d'excédent brut d'exploitation courant (EBITDA) atteint 11,8 % en augmentation de 0,9 point par rapport à 2023. Elle a bénéficié dans la division LISI AEROSPACE de l'amélioration de la productivité industrielle grâce aux efforts de formation des nombreux recrutements de 2023 et 2024. Elle reflète également la finalisation des négociations visant à répercuter l'inflation dans les prix de vente. A cela s'ajoute le travail d'ajustement des coûts fixes lancés dans la division LISI AUTOMOTIVE. L'ensemble de ces éléments permet d'afficher une marge sur excédent brut d'exploitation de 12,7 % au quatrième trimestre 2024.

Les reprises nettes de provisions s'élèvent à 7,5 M€ (13,4 M€ en 2023). Ces reprises de provisions ne bonifient pas le résultat, elles correspondent à des charges d'exploitation de la période.

Le résultat opérationnel courant augmente de + 24,3 M€ par rapport à 2023 et s'établit à 115,0 M€. La marge opérationnelle courante est en hausse de + 0,8 point et s'établit à 6,4 %.

Les produits et charges opérationnels non courants qui s'élèvent - 23,1 M€ (- 4,3 M€ en 2023) sont constitués essentiellement des coûts liés aux réorganisations industrielles de la division LISI AUTOMOTIVE.

Le résultat financier s'établit à - 15,9 M€ (- 25,6 M€ en 2023) ; il s'explique par les principaux éléments suivants :

- les effets liés à la réévaluation des dettes et créances en devises et la variation de la juste valeur des instruments de couverture (+ 11,2 M€ contre - 6,9 M€ en 2023),
- les frais financiers, correspondant au coût de la dette nette à long terme se sont élevés à - 31,1 M€ (- 20,4 M€ en 2023). Ils ont notamment été augmentés du coût de financement de l'Offre Publique de Rachat d'Actions réalisée en mai 2023 (6,8 M€ en 2023 ; 11,3 M€ en 2024). Les gains sur les placements de la trésorerie courante sont de 4,0 M€, supérieurs à ceux de 2023 (1,7 M€).

Les frais financiers nets rapportés à l'endettement financier hors IFRS 16 représentent 5,8 % (4,1 % en 2023).

La charge d'impôt, calculée sur la base de l'impôt sur les sociétés et rapportée au résultat net avant impôt, reflète un taux moyen effectif d'imposition de 26,1 %, proche de celui de 2023 (25,9 %).

En conséquence, le résultat net part du groupe est en hausse de + 49,2 % et s'établit à 56,0 M€ (soit 3,1 % du chiffre d'affaires), à comparer à 37,5 M€ (2,3 % du chiffre d'affaires) en 2023. Le résultat par action s'établit à 1,23 euro (+ 48,2 %).

Le Free Cash Flow d'exploitation est positif dans les trois divisions du Groupe grâce à la bonne maîtrise des besoins en fonds de roulement.

Les équilibres financiers demeurent solides avec une capacité d'autofinancement de 170,0 M€ (9,5 % du chiffre d'affaires) qui finance, dans le respect des critères fixés par le plan RSE global, des investissements en légère hausse à 100,4 M€ (5,6 % du chiffre d'affaires).

LISI AEROSPACE a investi 54,4 M€ en 2024 pour accroître ses capacités de production afin d'accompagner la montée en cadence de ses clients et poursuivre la modernisation de ses équipements avec notamment :

- l'accroissement des capacités de fabrication des lignes de produits vis, collars et raccords hydrauliques pour l'activité « Fixations », et sur les forgés et lèvres d'entrée d'air pour l'activité « Composants de Structure » ;
- l'extension du site de Saint-Ouen-l'Aumône (France) dans l'activité « Fixations » ;
- la poursuite de la relocalisation du site de Bologne vers Chaumont dans l'activité « Composants de Structure ».

Les actions d'amélioration de la performance et de modernisation des moyens de production ont été poursuivies, particulièrement dans la division LISI AUTOMOTIVE (29,4 M€ d'investissements).

On citera :

- les commandes d'équipements d'usinage et de contrôle pour le site de Cejc (République tchèque) pour la production d'une nouvelle génération de composants mécaniques destinées à l'assistance à la conduite de nouvelle génération (ADAS) ;
- la transformation et la réimplantation du site de Lake Zurich (Etats-Unis) selon les meilleurs standards industriels du Groupe avec la création d'un hub logistique et d'un centre de développement des futures fixations clippées pour le marché nord-américain ;
- la mise en œuvre d'une nouvelle tranche capacitaire à Monterrey (Mexique) et Tanger (Maroc) pour produire des goulottes de câblage électrique et des solutions d'allègement des véhicules.

Les investissements sont également restés élevés pour LISI MEDICAL (16,6 M€) et ont porté sur l'extension de l'usine de Big Lake pour faire face à la croissance future et sur l'accroissement des capacités de production des nouveaux produits comme :

- les scalpels harmoniques ;
- les développements dans le segment de la chirurgie mini invasive.

Le niveau des besoins en fonds de roulement est en baisse en nombre de jours pour la troisième année consécutive malgré la hausse des stocks d'en-cours et le maintien de stocks stratégiques de matières premières pour répondre aux délais d'approvisionnement incertains et sécuriser dans la durée la hausse des niveaux de production dans la division LISI AEROSPACE. Il se situe à 72 jours de chiffre d'affaires (75 jours en 2023) avec des stocks exprimés en nombre de jours de chiffre d'affaires également en baisse (103 jours en 2024 contre 105 jours en 2023).

Tenant compte de ces éléments et conformément aux objectifs, le Free Cash Flow d'exploitation est largement positif et s'établit à 57,7 M€ (3,2 % du chiffre d'affaires).

Solidité financière préservée après l'Offre Publique de Rachat d'Actions

L'endettement net ressort à 488,5 M€ et inclut 185,0 M€ de financement lié à l'Offre Publique de Rachat d'Actions et 111,0 M€ de dettes relatives à la norme IFRS 16. Il est en baisse de 12,6 M€ et représente 48,6 % des fonds propres (53,4 % au 31 décembre 2023). Rapporté à l'excédent brut d'exploitation courant (EBITDA), le ratio d'endettement financier net s'établit à 2,3x (2,8x au 31 décembre 2023), largement en dessous du covenant autorisé par les partenaires bancaires (3,5x).

Le retour sur capitaux employés avant impôts ressort à 7,7 %, en amélioration par rapport à celui de 2023 (6,3 %).

Les tests de dépréciation annuels n'ont, par ailleurs, révélé aucune perte de valeur.

Le Conseil d'Administration proposera à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de fixer le dividende à 0,39 € par action au titre de l'exercice 2024 (0,31 € en 2023).

Perspectives

Le plan de développement aéronautique portera la croissance du Groupe avec une excellente visibilité dans la durée. Les incertitudes à moyen terme liées à l'évolution du marché automobile mondial ou, à plus court terme, aux conséquences de la grève du deuxième semestre 2024 chez Boeing aux Etats-Unis pourraient peser sur la dynamique d'amélioration des performances de LISI.

Le Groupe observe avec attention l'application des droits de douane, non seulement à l'entrée des Etats-Unis, mais aussi des autres zones dans lesquelles il opère. A ce stade, la grande majorité de l'activité ne serait pas touchée, mais elle pourrait être pénalisée si certains systèmes d'exonération précédemment en vigueur venaient à disparaître.

Dans un environnement où les pressions inflationnistes se réduisent et faisant l'hypothèse d'un taux de change constant ainsi que d'un impact limité des droits de douane mis en place par les Etats-Unis, le Groupe se donne pour objectif d'améliorer pour un troisième exercice consécutif ses indicateurs financiers de référence dont le résultat opérationnel courant et de dégager encore une fois un Free Cash Flow positif.

Rapports de gestion des divisions

LISI AEROSPACE

- Chiffre d'affaires record à 1 030,1 M€ (2023 : 838,9 M€) soutenu par la forte activité dans l'ensemble des segments du marché aéronautique ;
- Résultat opérationnel courant à 85,7 M€ (2023 : 50,2 M€), en augmentation pour la troisième année consécutive, portée par l'amélioration de la productivité industrielle après la phase de forts recrutements et l'effet de la répercussion de l'inflation dans les prix de vente ;
- Free Cash Flow d'exploitation multiplié par trois par rapport à 2023 (20,8 M€ en 2024 contre 7,0 M€ en 2023) dans un contexte de croissance significative et de difficultés persistantes dans la chaine d'approvisionnement en matières premières.

Marché

Les bonnes perspectives à long terme du marché aéronautique mondial des vols commerciaux se traduisent par des niveaux de commandes élevés chez les constructeurs, en particulier chez Airbus. Néanmoins, les ambitions de hausses de cadences sont décalées en raison des tensions toujours perceptibles dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Elles augmentent cependant pour la famille Airbus A320 (58 avions actuellement, avec un objectif de 75 en 2027). La grève chez Boeing à la fin de l'exercice 2024 a provoqué l'arrêt de l'assemblage du B737 MAX actuellement limité par l'administration américaine à 38 avions par mois, mais n'a pas eu d'impact significatif sur LISI AEROSPACE en 2024.

Les commandes de longs courriers, ainsi que la bonne tenue des segments de marché des hélicoptères et du militaire, apportent de la visibilité dans la durée.

Chiffres clés au 31 décembre 2024

En millions d'euros	2024	2023	Variations
Chiffre d'affaires	1 030,1	838,9	+ 22,8 %
Excédent brut d'exploitation courant (EBITDA)	135,3	95,8	+ 41,3 %
Résultat opérationnel courant (EBIT)	85,7	50,2	+ 70,7 %
Capacité d'autofinancement	91,6	66,5	+ 37,7 %
Investissements industriels nets	(54,4)	(51,0)	+ 6,7 %
Free cash d'exploitation*	20,8	7,0	+ 13,8 M€
Effectifs inscrits fin de période	6 279	5 871	+ 6,9 %
Effectifs équivalents temps plein**	6 755	6 231	+ 8,4 %

* Free Cash Flow d'exploitation : capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR.
** Y compris intérimaires.

Commentaires sur l'activité de l'exercice

Le chiffre d'affaires annuel de la division LISI AEROSPACE franchit le milliard d'euros pour la première fois depuis 2017 et atteint 1 030,1 M€, en hausse de + 22,8 % par rapport à 2023. Le quatrième trimestre 2024 constitue le douzième trimestre consécutif de croissance à deux chiffres et s'établit à 287,9 M€ (+ 28,4 % par rapport à la même période de l'exercice précédent).

C'est l'activité « Fixations » en Europe (+ 26,9 %) qui bénéficie le plus des montées en cadence des monocouloirs et de l'activité aéronautique en général. Son chiffre d'affaires a progressé de plus de 20,0 % par an ces trois dernières années. L'activité « Fixations » en Amérique du Nord confirme également sa bonne orientation (+ 25,5 %).

L'activité « Composants de Structure » a doublé sa progression en deux ans pour afficher une hausse de + 16,0 % en 2024 par rapport à 2023. Les difficultés d'approvisionnement en matières premières, les problématiques de recrutements et de formation des personnels dans certains bassins d'emploi s'atténuent sans disparaître complètement pour autant.

Retraité de l'effet des devises et en l'absence d'effet de périmètre, le chiffre d'affaires de la division LISI AEROSPACE est en hausse de + 28,0 % au quatrième trimestre, soit une croissance organique de + 22,8 % pour l'ensemble de l'année 2024.

Commentaires sur les résultats de l'exercice

La division bénéficie progressivement des hausses de volume, de la répercussion de l'inflation dans les prix de vente et de l'amélioration de la productivité après la phase de forts recrutements des deux exercices précédents.

La marge d'excédent brut d'exploitation courant (EBITDA) progresse ainsi de + 1,7 point par rapport à 2023 et s'élève à 13,1 % du chiffre d'affaires. Le résultat opérationnel courant est en augmentation pour la troisième année consécutive et atteint 85,7 M€ en 2024. La marge opérationnelle courante augmente de 2,3 points par rapport à 2023 et s'établit à 8,3 % du chiffre d'affaires de la division.

Soutenu par une bonne gestion des besoins en fonds de roulement dans un contexte de forte hausse de l'activité et malgré des tensions persistantes liées aux approvisionnements en matières premières, le Free Cash Flow d'exploitation est multiplié par trois par rapport à 2023 (20,8 M€ en 2024 contre 7,0 M€ en 2023).

A 54,4 M€, les niveaux d'investissements sont restés soutenus (51,0 M€ en 2023) et sont consacrés à l'augmentation des capacités de production afin d'accompagner la montée en cadence des clients de la division et poursuivre la modernisation des équipements avec notamment :

- l'accroissement des capacités de fabrication des lignes de produits vis, collars et raccords hydrauliques pour l'activité « Fixations », et forgés et lèvres d'entrée d'air pour l'activité « Composants de Structure » ;
- l'extension du site de Saint-Ouen-l'Aumône (France) dans l'activité « Fixations » ;
- la poursuite de la relocalisation du site de Bologne vers Chaumont dans l'activité « Composants de Structure ».

Perspectives

La demande est toujours bien orientée dans l'aéronautique civile et particulièrement dans l'écosystème Airbus. Elle bénéficie du dynamisme du marché de la maintenance liée au niveau élevé du trafic de la flotte des avions commerciaux et d'un ratio book-to-bill (valeurs des commandes / ventes) qui reste nettement supérieur à 1. L'ensemble des autres segments de marché - en dehors de Boeing -, dont les hélicoptères et le militaire (15 % du chiffre d'affaires de LISI AEROSPACE), sont également très dynamiques et bien orientés dans la durée.

La division LISI AEROSPACE aborde ainsi l'exercice 2025 avec une forte visibilité sur ses carnets de commandes. Elle bénéficiera d'une base de prix de vente remise à niveau après la finalisation en 2024 des dernières négociations visant à refléter les effets de l'inflation dans les prix de vente.

Les points d'attention porteront sur :

- l'adaptation aux variations possibles de la demande de Boeing en raison d'ajustements de stocks suite à la grève du deuxième semestre 2024 ;
- la mise en œuvre des moyens capacitaires (activité « Fixations ») et les améliorations de la productivité industrielle (activité « Composants de Structure ») pour suivre l'accélération globale de la demande ;
- la poursuite de la baisse des niveaux de stocks engagée au deuxième semestre 2024 ;
- la sécurisation des approvisionnements en matières premières stratégiques.

LISI AUTOMOTIVE

- Le chiffre d'affaires de la division s'élève à 579,7 M€, en retrait de - 5,0 % par rapport à 2023 pénalisé par la baisse de la production mondiale des principaux clients de la division (- 7,5 %) ;
- La marge opérationnelle courante résiste et s'établit à 3,0 % du chiffre d'affaires, elle bénéficie des actions de baisse des coûts fixes et la réorientation du portefeuille vers des produits à plus forte valeur ajoutée ;
- Le Free Cash Flow d'exploitation est positif pour la neuvième année consécutive, la division démontre une nouvelle fois sa capacité à adapter rapidement les besoins en fonds de roulement aux niveaux d'activité.

Marché

Les immatriculations mondiales de véhicules légers affichent encore une légère progression de + 2,1 % par rapport à 2023.

Les ventes mondiales exprimées en nombre d'immatriculations se sont inscrites en légère croissance sur tous les marchés : + 3,5 % en Amérique du Nord, + 1,1 % en Chine et + 0,9 % en Europe. Cependant les principaux clients de la division ont perdu des parts de marché et ont vu leurs immatriculations mondiales reculer.

Chiffres clés au 31 décembre 2024

En millions d'euros	2024	2023	Variations
Chiffre d'affaires	579,7	610,4	- 5,1%
Excédent brut d'exploitation courant (EBITDA)	51,4	52,1	- 1,3%
Résultat opérationnel courant (EBIT)	17,2	21,7	- 20,9 %
Capacité d'autofinancement	39,3	39,1	+ 0,4 %
Investissements industriels nets	(29,4)	(28,5)	+ 3,2 %
Free cash d'exploitation*	9,6	25,9	- 16,3 M€
Effectifs inscrits fin de période	3 076	3 202	- 3,9 %
Effectifs équivalents temps plein**	3 183	3 292	- 3,3 %

* Free Cash Flow d'exploitation : capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR.
** Y compris intérimaires.

Commentaires sur l'activité de l'exercice

Le chiffre d'affaires annuel de la division LISI AUTOMOTIVE s'établit à 579,7 M€ en retrait de - 5,0 % par rapport 2023. Il subit les effets de la contraction de la production mondiale de ses principaux clients (- 7,5 % par rapport à 2023) amorcés à la fin du deuxième trimestre 2024 et qui se sont amplifiés sur les derniers mois de l'année (- 9,3 % au deuxième semestre).

Dans ce contexte, la division maintient cependant une très bonne dynamique dans la prise de commandes de nouveaux produits qui s'élève à environ 71,0 M€ sur l'ensemble de l'année 2024, soit 12,4 % du chiffre d'affaires (73,0 M€ en 2023). Ces prises de commandes sont particulièrement bien orientées dans les « Solutions Clippées » en Europe et aux Etats-Unis et dans les « Composants Mécaniques de Sécurité » dans le domaine du freinage notamment. Cela traduit la réorientation du portefeuille vers des produits à plus forte valeur ajoutée engagée par la division LISI AUTOMOTIVE depuis de nombreuses années, comme en témoigne le projet de cession de sa filiale française LISI AUTOMOTIVE Nomel SAS.

Spécialisée dans la fabrication d'écrous par frappe à froid et de rondelles par découpe verticale, cette société, qui a réalisé un chiffre d'affaires de 35,2 M€ en 2024, devrait rejoindre le groupe ZerobaseInvest GmbH le 28 février 2025. Le compte de résultat de cette filiale a été consolidé sur l'ensemble de l'exercice 2024 et le bilan a été traité au 31 décembre 2024 en actif non courant détenu en vue de la vente suivant la norme IFRS 5.

Le chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2024 s'établit à 132,5 M€ (- 6,5 % par rapport à la même période de l'exercice précédent).

Retraité de l'effet des devises et en l'absence d'effet de périmètre, le chiffre d'affaires de la division LISI AUTOMOTIVE est en baisse de - 6,7 % au quatrième trimestre, soit une diminution de - 4,7 % pour l'ensemble de l'année 2024.

Commentaires sur les résultats de l'exercice

La marge sur excédent brut d'exploitation courant (EBITDA) atteint 8,9 %, en augmentation de 0,4 point par rapport à 2023. Les mesures d'ajustements de coûts (notamment fixes) et la réorientation du portefeuille vers des produits à plus forte valeur ajoutée ont permis de compenser les effets défavorables liés aux fluctuations de la demande. La baisse de - 0,6 point de la marge opérationnelle courante à 3,0 % est en partie imputable aux écarts de dotation-reprise entre les deux exercices.

Le Free Cash Flow d'exploitation est positif pour le neuvième exercice consécutif à 9,6 M€ (1,7 % du chiffre d'affaires). La division est une nouvelle fois parvenue à adapter les besoins en fonds de roulement et notamment les stocks aux niveaux d'activité. A 29,4 M€, les investissements sont restés stables (28,5 M€ en 2023) et ont concerné les actions d'amélioration de la performance et de modernisation des moyens de production. On citera :

- les commandes d'équipements d'usinage et de contrôle pour le site de Čejč (République tchèque) pour la production d'une nouvelle génération de composants mécaniques destinées à l'assistance à la conduite de nouvelle génération (ADAS) ;
- la transformation et la réimplantation du site de Lake Zurich (Etats-Unis) selon les meilleurs standards industriels du Groupe avec la création d'un hub logistique et d'un centre de développement des futures fixations clippées pour le marché nord-américain ;
- l'augmentation des capacités de production à Monterrey (Mexique) et Tanger (Maroc) pour produire des goulottes de câblage électrique et des solutions d'allègement des véhicules.

Perspectives

Le mouvement de ralentissement de l'activité que constate la division LISI AUTOMOTIVE chez ses principaux clients devrait se poursuivre au cours du premier semestre de l'exercice 2025 dans un marché en proie à de profondes mutations technologiques et géographiques.

La division dispose de nombreux atouts qui lui permettront de s'adapter et de continuer à se développer malgré un environnement incertain. Nous pouvons citer :

- le rythme soutenu de prise de commandes de nouveaux produits à forte valeur ajoutée qui confirme le positionnement de la division sur l'électromobilité et sa capacité à adapter rapidement ses gammes de produits ;
- la faible exposition résiduelle aux moteurs thermiques ;
- la couverture mondiale tant en matière de chiffre d'affaires (70 % des ventes de la division LISI AUTOMOTIVE sont destinées aux équipementiers mondiaux) que d'implantation géographique (Europe, Chine, Etats-Unis, Mexique ou Maroc).

LISI MEDICAL

- Le chiffre d'affaires se consolide en 2024 à 185,3 M€ (+ 1,8 % par rapport à 2023) après deux années de croissance supérieure à 20 % ;
- Le résultat opérationnel courant à 16,3 M€ est en retrait par rapport à 2023, pénalisé par des éléments ponctuels ;
- Le niveau de Free Cash Flow atteint pour la deuxième année consécutive l'un de ses plus haut niveau historique (6,7 M€) avec des investissements toujours élevés.

Marché

Les dysfonctionnements causés par la pandémie ayant largement disparu, le marché mondial des implants médicaux retrouve un taux de croissance conforme à sa tendance à long terme.

Chiffres clés au 31 décembre 2024

En millions d'euros	2024	2023	Variations
Chiffre d'affaires	185,3	181,9	+ 1,8%
Excédent brut d'exploitation courant (EBITDA)	28,2	31,6	- 10,8%
Résultat opérationnel courant (EBIT)	16,3	20,8	- 21,7%
Capacité d'autofinancement	23,1	26,8	- 13,8%
Investissements industriels nets	(16,6)	(17,1)	- 2,9%
Free cash d'exploitation*	6,7	8,0	- 1,3M€
Effectifs inscrits fin de période	812	846	- 4,0%
Effectifs équivalents temps plein**	857	890	- 3,7%

* Free Cash Flow d'exploitation : capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des BFR.
** Y compris intérimaires.

Commentaires sur l'activité de l'exercice

Le chiffre d'affaires de la division LISI MEDICAL s'inscrit en hausse de + 1,8 % par rapport à 2023, après deux années d'augmentations supérieures à 20 % et s'élève à 185,3 M€. A cette de base comparaison élevée s'ajoutent des difficultés d'approvisionnements en matières premières qui ont perturbé la production tout au long de l'année.

La dynamique de croissance des ventes (+ 51,9 % en trois ans) est portée par des nouveaux produits lancés par la division, que ce soit dans la reconstruction orthopédique ou dans le domaine de la chirurgie mini-invasive robotisée.

Retraité de l'effet des devises et en l'absence d'effet de périmètre, le chiffre d'affaires de la division LISI MEDICAL est en hausse de + 7,6 % au quatrième trimestre, soit une croissance organique de + 1,7 % pour l'ensemble de l'année 2024.

Commentaires sur les résultats de l'exercice

L'excédent brut d'exploitation courant (EBITDA) s'établit à 28,2 M€ (15,2 % du chiffre d'affaires), en baisse par rapport à 2023 (31,6 M€ et 17,4 % du chiffre d'affaires). La division a en effet dû adapter efficacement sa structure de coûts face au recul de la demande au premier trimestre. Elle a également été confrontée tout au long de l'exercice à des perturbations dans l'approvisionnement en matières premières qui ont pénalisé temporairement l'organisation de la production.

Le résultat opérationnel courant s'inscrit en retrait à 16,3 M€ (20,8 M€ en 2023). A 8,8 %, la marge opérationnelle courante perd 2,7 points par rapport à 2023.

En revanche, le bon ajustement des besoins en fonds de roulement au niveau d'activité permet à la division de conserver un Free Cash Flow d'exploitation positif. A 6,7 M€, il atteint pour la deuxième année consécutive l'un de ses plus haut niveau historique (3,6 % du chiffre d'affaires) avec des investissements qui demeurent élevés (16,6 M€) et qui ont porté sur l'extension de l'usine de Big Lake pour faire face à la croissance future et sur l'accroissement des capacités de production des nouveaux produits comme :

- les scalpels harmoniques ;
- les développements dans le segment de la chirurgie mini invasive.

Perspectives

Les perspectives de croissance à long terme de la chirurgie mini-invasive robotisée et de la reconstruction orthopédique restent bien orientées. La division bénéficie de carnets de commandes toujours solides. La priorité sera donnée à la poursuite du développement des nouveaux produits et à la montée en puissance des volumes de production en s'appuyant sur le site de Big Lake (Etats-Unis) dont l'extension est achevée. La résolution des difficultés opérationnelles liées aux problèmes d'approvisionnements matières devrait apporter un soutien à l'amélioration des marges.

2 Les états financiers consolidés

2.1 Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES	**3.5.1**	**1 794 050**	**1 630 444**
Variation stocks produits finis et en-cours		19 796	19 400
Total production		**1 813 846**	**1 649 844**
Autres produits		60 778	47 901
TOTAL PRODUITS OPÉRATIONNELS		**1 874 624**	**1 697 745**
Consommations	3.5.2	(549 169)	(513 070)
Autres achats et charges externes	3.5.3	(424 353)	(385 508)
Impôts et taxes		(10 848)	(9 509)
Charges de personnel (y compris intérimaires)	3.5.4	(678 425)	(611 461)
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION COURANT (EBITDA)		**211 829**	**178 197**
Amortissements		(104 250)	(100 903)
Dotations nettes aux provisions		7 455	13 389
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (EBIT)		**115 034**	**90 683**
Charges et produits opérationnels non courants	3.5.6	(23 094)	(4 312)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		**91 940**	**86 371**
Produits de trésorerie et charges de financement	**3.5.7**	**(26 784)**	**(20 206)**
Produits de trésorerie	*3.5.7*	*4 557*	*1 652*
Charges de financement	*3.5.7*	*(31 341)*	*(21 858)*
Autres produits et charges financiers	**3.5.7**	**10 883**	**(5 415)**
Autres produits financiers	*3.5.7*	*35 066*	*18 329*
Autres charges financières	*3.5.7*	*(24 183)*	*(23 744)*
Impôts (dont CVAE)	3.5.8	(20 615)	(24 083)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		**55 424**	**36 667**
Attribuable aux Porteurs de capitaux propres de la société		56 006	37 533
Intérêts ne donnant pas le contrôle		(582)	(866)
RÉSULTAT PAR ACTION (EN €) :	**3.5.9**	**1,23**	**0,83**
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN €) :	**3.5.9**	**1,20**	**0,81**

2.2 État du résultat global

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	**55 424**	**36 667**
Éléments non recyclables en résultat		
Réévaluation du passif (de l'actif) net des régimes à prestations définies (part brute)	2 132	(4 887)
Réévaluation du passif (de l'actif) net des régimes à prestations définies (effet impôt)	(761)	781
Éléments recyclables ultérieurement en résultat		
Écarts de change résultant des activités à l'étranger	23 873	(7 993)
Instruments de couverture (part brute)	(1 713)	1 812
Instruments de couverture (effet impôt)	598	(656)
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL POUR LA PÉRIODE, NETS D'IMPÔT	**24 129**	**(10 943)**
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE	**79 552**	**25 723**
Attribuable aux Porteurs de capitaux propres de la société	79 993	26 425
Intérêts ne donnant pas le contrôle	(441)	(701)

Les instruments de couverture concernent essentiellement les instruments de couverture de change.

2.3 État de la situation financière consolidée

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
ACTIFS NON COURANTS			
Écart d'acquisition	3.4	419 379	406 722
Autres actifs incorporels	3.4	29 693	28 682
Actifs corporels	3.4.1.2	765 416	746 880
Actifs financiers non courants	3.4.1.3	21 501	15 120
Impôts différés actifs	3.4.10	44 913	44 193
Autres actifs non courants		123	85
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		**1 281 025**	**1 241 682**
ACTIFS COURANTS			
Stocks	3.4.2.1	468 174	437 323
Impôts - Créances sur l'état		12 360	14 112
Clients et autres débiteurs	3.4.2.2	244 995	226 137
Trésorerie et équivalents trésorerie	3.4.2.3	191 660	139 312
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		**917 190**	**816 884**
Actifs détenus en vue de la vente	3.3.1	12 068	
TOTAL ACTIF		**2 210 283**	**2 058 566**

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	3.4.3	18 615	18 615
Actions propres	3.4.3	(20 080)	(19 638)
Réserves consolidées	3.4.3	891 754	866 704
Réserves de conversion	3.4.3	59 635	35 908
Autres éléments du résultat global	3.4.3	(6 295)	(6 554)
Résultat de la période	3.4.3	56 006	37 533
TOTAL CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	**3.4.3**	**999 633**	**932 565**
Intérêts ne donnant pas le contrôle	3.4.3	6 567	6 171
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**3.4.3**	**1 006 200**	**938 736**
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions non courantes	3.4.4	48 627	52 859
Dettes financières non courantes	3.4.6.1	547 121	494 383
Autres passifs non courants	3.4.5	14 979	10 792
Impôts différés passifs	3.4.10	47 973	48 897
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS		**658 700**	**606 931**
PASSIFS COURANTS			
Provisions courantes	3.4.4	15 327	10 054
Dettes financières courantes*	3.4.6.1	133 070	145 989
Fournisseurs et autres créditeurs		378 591	356 027
Impôt à payer		5 535	829
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		**532 523**	**512 899**
Passifs directement liés aux groupes d'actifs détenus en vue de la vente	3.3.1	12 860	–
TOTAL DES PASSIFS ET DES CAPITAUX PROPRES		**2 210 283**	**2 058 566**
* Dont concours bancaires courants		39 390	21 959

2.4 Tableau des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
RÉSULTAT NET	**55 424**	**36 667**
Élimination des charges nettes sans effet sur la trésorerie :		
- Amortissements et provisions financières et non récurrentes	109 768	100 368
- Variation des impôts différés	(2 449)	8 765
- Résultats sur cession, provisions passif et autres	9 811	(11 465)
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	**172 554**	**134 335**
Variation nette des provisions liées à l'activité courante	(2 524)	(1 835)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	**170 030**	**132 499**
Élimination de la charge (produit) d'impôt exigible	23 064	15 318
Élimination du coût des intérêts financiers nets versés	28 770	17 986
Incidence de la variation des stocks	(29 314)	(37 605)
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des débiteurs et créanciers d'exploitation	11 027	25 974
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES AVANT IMPÔT	**203 577**	**154 173**
Impôts payés	(16 737)	(17 256)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES (A)	**186 841**	**136 916**
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de sociétés consolidées	–	–
Trésorerie acquise	–	–
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(106 801)	(98 889)
Acquisition d'actifs financiers	(5 112)	(3 000)
Variation des prêts et avances consentis	(287)	(67)
TOTAL FLUX D'INVESTISSEMENT	**(112 200)**	**(101 956)**
Trésorerie cédée	–	–
Cession de sociétés consolidées	–	–
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	6 404	2 182
Cession d'actifs financiers	–	–
TOTAL FLUX DE DÉSINVESTISSEMENT	**6 404**	**2 182**
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT (B)	**(105 796)**	**(99 774)**
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital	840	4 106
Réduction de capital suite à l'OPRA	–	(204 552)
Dividendes versés aux actionnaires du groupe	(14 195)	(7 996)
TOTAL FLUX D'OPÉRATIONS SUR CAPITAUX PROPRES	**(13 355)**	**(208 441)**
Émission d'emprunts long terme	101 700	267 585
Émission d'emprunts court terme	1 530	621
Remboursement d'emprunts long terme	(1 814)	(23 555)
Remboursement d'emprunts court terme	(103 098)	(79 445)
Intérêts financiers nets versés	(28 770)	(17 986)
TOTAL FLUX D'OPÉRATIONS SUR EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	**(30 453)**	**147 221**
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT (C)	**(43 808)**	**(61 220)**
Incidence des variations de taux de change (D)	(2 119)	3 643
Incidence du retraitement des actions auto-détenues et divers (D) *	(200)	490
VARIATION DE TRÉSORERIE (A+B+C+D)	**34 917**	**(19 945)**
Trésorerie au 1er janvier (E)	117 353	137 298
Trésorerie fin de période (A+B+C+D+E)	**152 270**	**117 353**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	191 660	139 312
Concours bancaires courants	(39 390)	(21 959)
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	**152 270**	**117 353**

2.5 État des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital social (Note 3.4.3.1)	Primes liées au capital	Actions propres	Réserves consolidées	Réserves de conversion	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice, part du groupe	Capitaux propres, part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
CAPITAUX PROPRES AU 1ER JANVIER 2023	**21 646**	**75 329**	**(20 135)**	**941 394**	**44 061**	**(3 599)**	**56 960**	**1 115 656**	**2 770**	**1 118 426**
Résultat de l'exercice N (a)	–	–	–	–	–	–	37 533	37 533	(866)	36 667
Écarts de conversion (b)	–	–	–	–	(8 153)	–	–	(8 153)	160	(7 993)
Paiements en actions	–	–	–	2 302	–	–	–	2 302	–	2 302
Augmentation de capital	–	–	–	–	–	–	–	–	4 102	4 102
Réduction de capital suite à l'OPRA	(3 030)	(75 329)	–	(126 193)	–	–	–	(204 552)	–	(204 552)
Retraitement des actions propres	–	–	497	43	–	–	–	540	–	540
Réévaluation du passif (de l'actif) net des régimes à prestations définies (c)	–	–	–	–	–	(4 106)	–	(4 106)	–	(4 106)
Affectation résultat N-1	–	–	–	56 960	–	–	(56 960)	–	–	–
Dividendes distribués	–	–	–	(7 996)	–	–	–	(7 996)	–	(7 996)
Retraitement des instruments financiers (d)	–	–	–	–	–	1 150	–	1 150	5	1 155
Divers	–	–	–	191	–	–	–	191	–	191
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2023	18 615	–	(19 638)	866 704	35 908	(6 554)	37 533	932 565	6 171	938 736
dont total des produits et charges comptabilisés au titre de la période (a) + (b) + (c) + (d)	–	–	–	–	(8 153)	(2 955)	37 533	26 425	(701)	25 723
CAPITAUX PROPRES AU 1ER JANVIER 2024	18 615	–	(19 638)	866 704	35 908	(6 554)	37 533	932 565	6 171	938 736
Résultat de l'exercice N (a)	–	–	–	–	–	–	56 006	56 006	(582)	55 424
Écarts de conversion (b)	–	–	–	–	23 727	–	–	23 727	146	23 873
Paiements en actions	–	–	–	1 871	–	–	–	1 871	–	1 871
Augmentation de capital	–	–	–	–	–	–	–	–	837	837
Réduction de capital suite à l'OPRA	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Retraitement des actions propres	–	–	(442)	(80)	–	–	–	(522)	–	(522)
Réévaluation du passif (de l'actif) net des régimes à prestations définies (c)	–	–	–	–	–	1 371	–	1 371	–	1 371
Affectation résultat N-1	–	–	–	37 533	–	–	(37 533)	–	–	–
Dividendes distribués	–	–	–	(14 195)	–	–	–	(14 195)	–	(14 195)
Retraitement des instruments financiers (d)	–	–	–	–	–	(1 111)	–	(1 111)	(5)	(1 117)
Divers	–	–	–	(79)	–	–	–	(79)	–	(79)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2024	18 615	–	(20 080)	891 754	59 635	(6 295)	56 006	999 633	6 567	1 006 200
dont total des produits et charges comptabilisés au titre de la période (a) + (b) + (c) + (d)	–	–	–	–	23 727	260	56 006	79 993	(441)	79 552

3 Les notes annexes

3.1 Information sur le Groupe et évènements marquants de l'exercice

La société LISI S.A. (désignée ci-après « la Société »), est une société anonyme de droit français, cotée à la Bourse de Paris, dont le siège social est situé à l'adresse suivante : « 6 rue Juvénal Viellard, CS 70431 GRANDVILLARS, 90008 BELFORT cedex ».

Les comptes consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 comprennent la Société LISI S.A. et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »).

Le Groupe LISI a pour activité principale la fabrication de fixations et de composants d'assemblage multifonctionnels destinés à trois marchés : l'aéronautique, l'automobile et le médical.

Événements marquants de l'exercice :

Négociation exclusive avec ZeroBaseInvest GmbH en vue de la cession de sa filiale française LISI AUTOMOTIVE NOMEL SAS

Le Groupe LISI lors de son communiqué du 18 décembre 2024, a annoncé que la société ZeroBaseInvest GmbH a remis à sa filiale LISI AUTOMOTIVE une offre ferme en vue de l'acquisition de 100 % des actions de sa filiale LISI AUTOMOTIVE NOMEL, spécialisée dans la fabrication d'écrous par frappe à froid et de rondelles par découpe verticale notamment pour les marchés automobiles et industrie/distribution.

Cette filiale située sur la commune de La Ferté Fresnel (61) en France a réalisé un chiffre d'affaires de 35,2 M€ en 2024 s'appuyant sur des positions significatives chez les constructeurs automobiles (Stellantis, Renault, VW, Nissan), les distributeurs pour l'industrie et les fabricants de vis et d'écrous-cages. Le projet prévoit que les filiales de LISI AUTOMOTIVE continueront d'acheter des rondelles et des écrous destinées aux applications automobiles de ses clients.

Ce projet d'acquisition vient compléter l'offre d'écrous produits par ZerobaseInvest GmbH au travers de sa filiale ZB M+F rachetée à LISI AUTOMOTIVE FORMER en 2020.

Cette cession permettra à la division LISI AUTOMOTIVE de poursuivre le recentrage de ses activités sur des solutions de fixations et des composants mécaniques à forte valeur ajoutée destinées à ses clients automobiles.

Cette opération a été finalisée le 28 février 2025.

Les impacts dans les comptes consolidés du Groupe LISI au 31/12/2024 sont détaillés au paragraphe « 3.3 - Périmètre de consolidation ».

Prise en compte des risques relatifs au climat, à l'eau et à la biodiversité

Les risques associés à la transition climatique sont suivis au plus haut niveau de l'organisation, comme tous les autres risques de l'entreprise. Le risque « transition climat » a été introduit dans la cartographie des risques en 2019.

LISI a réévalué de manière exhaustive les risques de transition climat en 2023 en appliquant la méthodologie du Carbon Disclosure Project (CDP). Pour chaque risque et chaque opportunité, différents critères ont été évalués et chiffrés, parmi lesquels : fréquence, gravité, impact financier potentiel, coût estimé de la maîtrise du risque.

Une liste exhaustive des risques et opportunités a été établie et les risques les plus significatifs ont été publiés dans la réponse au questionnaire du CDP.

La prise en compte des risques enjeux liés au climat à l'eau et à la biodiversité n'ont pas eu, à ce stade d'impact matériel sur les principaux jugements et estimations nécessaires à l'établissement des états financiers"

Les catégories de risques qui ont été considérées sont les suivantes :

- Réglementation existante et à venir,
- Technologie,
- Évolution du marché,
- Réputation / image,
- Physique (ponctuel ou chronique), associés aux phénomènes climatiques extrêmes.

Quelques exemples de risques identifiés :

- L'exposition aux phénomènes climatiques extrêmes,
- La réglementation liée à la taxonomie émergente,
- L'augmentation des primes d'assurance,
- La demande croissante des clients de composants dont la production et l'utilisation permettent de baisser les émissions de gaz à effet de serre.

Les catégories des opportunités qui ont été considérées sont les suivantes :

- Efficacité des ressources,
- Source d'énergie,
- Produits et services,
- Marchés,
- Résilience.

Quelques exemples d'opportunités identifiées :

- L'accès facilité aux énergies renouvelables,
- Des retours sur investissement réduits pour les projets de sobriété énergétique,
- Le développement de nouvelles pièces pour les nouveaux marchés des clients (véhicules électriques, avions bas carbone, …).

Événements survenus après la clôture de l'exercice :

Aucun évènement n'est survenu après la clôture qui aurait pu avoir un impact significatif sur la clôture de l'exercice 2024.

Les conséquences de la finalisation des accords de vente en 2025 de LISI AUTOMOTIVE Nomel ont été anticipées en 2024.

3.2 Règles et méthodes comptables

Les états financiers établis au 31 décembre 2024 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 26 février 2025 et seront soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2025.

Contexte de l'élaboration des états financiers consolidés de l'exercice 2024

En application du règlement européen 1606 / 2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du Groupe LISI sont préparés conformément au référentiel de normes internationales d'informations financières (IAS/IFRS) tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2024.

Normes, amendements et interprétations adoptés dans l'Union Européenne et d'application obligatoire aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024

Aucune norme, interprétation ou amendement à des normes à application obligatoire n'a été mise en œuvre par le Groupe dans les comptes au 31 décembre 2024.

Nouvelles normes et interprétations d'application ultérieure approuvées par l'Union Européenne

Aucune norme, interprétation ou amendement à des normes existantes n'a été appliqué par le Groupe par anticipation dans les comptes au 31 décembre 2024.

Directive Pilier 2

Les travaux en cours de l'OCDE concernent notamment l'instauration d'un taux minimum mondial d'imposition de 15 % sur les bénéfices des entreprises multinationales entrant dans le champ d'application du dispositif. Ce dispositif (« règles GloBE du Pilier 2 ») devient réalité par l'inclusion dans la Loi de finances pour 2024 d'un nouveau chapitre entier dans le Code général des impôts mettant en œuvre ces mesures qui s'appliquent à compter de 2024.

Sont concernés, sauf exceptions, les groupes ayant un chiffre d'affaires d'au moins 750 millions d'euros. Ces derniers doivent calculer un taux effectif d'imposition (TEI) dans chacun de leur pays d'implantation. Pour déterminer ce TEI par pays, des agrégats et points de données issus des comptes consolidés, sont nécessaires. Le point de départ est le reporting package des groupes avant élimination des flux intra-groupes.

Si le TEI d'un pays est inférieur à 15 %, un impôt complémentaire ("Top-up tax") est dû. Son taux sera égal à la différence entre 15 % et le TEI de ce pays. Son assiette est le résultat calculé selon les règles de l'OCDE diminué, le cas échéant, d'un revenu de routine correspondant à l'exercice d'une activité effective sur le territoire (calculé sur la base des salaires et des actifs corporels).

En 2024, le Groupe LISI a poursuivi l'étude des travaux de mise en œuvre de la réforme Pilier 2.

Sur la base des informations recueillies, il n'est pas identifié d'impact significatif, dans chacun des pays où le Groupe LISI est implanté, en termes de charge d'impôt supplémentaire liée à cette réforme.

Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés et instruments financiers détenus à des fins de transaction, passifs résultant de transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui seront réglés en trésorerie. Les actifs non-courants détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

Selon les normes IFRS, certaines options comptables nécessitent de prendre des positions fondées sur un jugement ou sur des hypothèses qui ont un impact sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges, notamment en ce qui concerne les éléments suivants :

- les durées d'amortissements des immobilisations (notes 3.4.1.1 b) et 3.4.1.2),
- les évaluations retenues pour les tests de pertes de valeur (note 3.4.1.1 a),
- l'évaluation des provisions et des engagements de retraites (note 3.4.4),
- la valorisation des instruments financiers à la juste valeur (note 3.6.5),
- la valorisation des paiements en actions (note 3.6.2),
- la reconnaissance des impôts différés actifs (note 3.5.8).

Ces jugements et hypothèses prennent en compte les risques spécifiques des secteurs concernés par l'activité de LISI ainsi que les risques généraux liés au contexte économique.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière continue sur la base de son expérience passée ainsi que sur des facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ses appréciations pour la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Ces hypothèses font l'objet d'une analyse division par division sur la base d'informations données par des experts indépendants (actuaires, etc.).

Sensibilités identifiées

Les sensibilités principales recensées et suivies par le management portent sur les données et hypothèses liées à la mise en œuvre des tests de dépréciation. Ces hypothèses sont consolidées au travers d'une démarche de collecte d'informations prévisionnelles auprès de grands acteurs du secteur (hypothèses de marché) et d'actuaires (hypothèses de taux).

Principes de consolidation

Une filiale est une entité contrôlée par la société mère. Conformément à IFRS 10, l'investisseur contrôle une entité faisant l'objet d'un investissement si et seulement si tous les éléments ci-dessous sont réunis :

- il détient le pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité faisant l'objet d'un investissement ;
- il a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité faisant l'objet d'un investissement de manière à influer sur le montant des rendements qu'il obtient.

La liste des sociétés consolidées est donnée en note 3.3.2. au 31 décembre 2024.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Méthodes de conversion des éléments en devises

Transaction en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont enregistrées dans la monnaie fonctionnelle des filiales au cours du taux de change en vigueur à la date de l'opération. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours en vigueur à la date de clôture.

Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges, à l'exception des écarts sur les emprunts en devises constituant une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère qui sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres. Ils sont comptabilisés en résultat lors de la sortie de l'entité.

Conversion des états financiers des filiales consolidées

Les états financiers des filiales, dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont convertis au cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice pour le bilan et au cours de change moyen (considéré comme une valeur approchée du cours de change à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives) pour le compte de résultat et le tableau des flux de trésorerie. Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

Définition de la notion de « courant » et « non courant » dans la présentation du bilan

Les actifs et les passifs dont la maturité est inférieure au cycle d'exploitation, généralement égal à 12 mois, sont classés en actifs et passifs courants. Si leur échéance excède cette durée, ils sont classés en actifs ou passifs non courants.

Présentation du compte de résultat

Le Groupe a choisi de maintenir la présentation des agrégats ci-dessous, à caractère non strictement comptable, dont les définitions sont les suivantes :

- Le total Production comprenant le chiffre d'affaires auquel s'ajoutent les variations de stocks d'en-cours et produits finis.
- L'Excédent Brut d'Exploitation Courant (EBITDA) comprend les produits opérationnels desquels sont déduits les consommations, les autres achats et charges externes, les impôts et taxes ainsi que les charges de personnel. Il n'inclut pas les dotations et reprises aux amortissements et provisions ni les charges financières nettes ni l'impôt sur les sociétés (y compris CVAE).
- Le Résultat Opérationnel Courant (EBIT) comprend l'Excédent Brut d'Exploitation Courant (EBITDA) ainsi que les dotations et reprises aux amortissements et provisions.
- Le Résultat Opérationnel intègre l'EBIT et les autres produits et charges opérationnels non courants. Ces éléments non courants sont définis strictement comme les produits et charges significatifs résultant d'événements ou de transactions clairement distincts des activités courantes et dont on estime qu'ils n'ont pas une valeur prédictive en raison :
  - de leur nature inhabituelle, et
  - de leur occurrence aléatoire, tels les charges ou indemnités reçues relatives aux sinistres, les coûts liés aux fermetures, les restructurations lourdes et fermetures de sites, les dépréciations des écarts d'acquisition et les plus ou moins-values de cession d'actifs hors exploitation corporels ou incorporels.

Indicateurs

Le Groupe utilise les indicateurs définis ci-dessous :

- **Excédent de Trésorerie d'Exploitation (Free Cash Flow) :** Capacité d'autofinancement diminuée des investissements industriels nets et des variations des Besoins en fonds de roulement (note 3.4.2.3 Trésorerie et équivalents de trésorerie).
- **Retour sur capitaux employés (ROCE)** : Rapport entre l'EBIT et les capitaux employés (Capitaux Propres + Endettement Financier Net (note 3.4.6.3) à la clôture).
- **Retour sur capitaux propres (ROE)** : rapport entre le résultat net et les capitaux propres totaux.
- **Gearing** : rapport de l'Endettement Financier Net sur les Capitaux Propres consolidés part du Groupe.
- **Actif Net Réévalué (ANR)** : moyenne de [(1,2 x Chiffre d'affaires Groupe) + (8 x EBITDA Groupe) + (12 x EBIT Groupe)] – Endettement Financier Net Groupe moyen des années N et N-1.

3.3 Périmètre de consolidation

3.3.1 Actifs destinés à la vente sur l'exercice 2024

Le 18 décembre 2024, La société ZeroBaseInvest GmbH a remis à la société LISI AUTOMOTIVE une offre ferme en vue de l'acquisition de 100 % des actions de sa filiale LISI AUTOMOTIVE NOMEL, spécialisée dans la fabrication d'écrous par frappe à froid et de rondelles par découpe verticale notamment pour les marchés automobiles et industrie/distribution.

Ce projet d'acquisition vient compléter l'offre d'écrous produits par ZerobaseInvest GmbH au travers de sa filiale ZB M+F rachetée à LISI AUTOMOTIVE FORMER en 2020.

Cette cession permettra à la division LISI AUTOMOTIVE de poursuivre le recentrage de ses activités sur des solutions de fixations et des composants mécaniques à forte valeur ajoutée destinées à ses clients automobiles.

LISI AUTOMOTIVE Nomel a réalisé un chiffre d'affaires de 35,2 M€, soit 2 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Au 31 décembre 2024, conformément à IFRS 5, les actifs et passifs destinés à être cédés ont été évalués à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, résultant en une dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles de 6,2 M€ et en une provision complémentaire pour charge au niveau du Groupe d'un montant identique. L'ensemble de ces charges a été enregistré en autres charges opérationnelles non courantes (cf note 3.5.6).

Actifs et passifs détenus en vue de la vente

(en milliers d'euros)	31/12/2024
Immobilisation incorporelles nettes	62
Immobilisations corporelles nettes	6 123
Dépréciation des immobilisations	(6 186)
Total immobilisations nettes	**–**
stocks bruts	7 960
dépréciations stocks	(1 065)
Stocks nets	**6 895**
créances clients brutes	4 599
dépréciations clients	(60)
clients nets	**4 539**
Autres débiteurs	635
Actifs détenus en vue de la vente	**12 068**
Provision courantes et non courantes	3 528
Dettes financières courantes et non courantes	1 238
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	7 892
Passifs d'impôt différé	202
Passifs directement liés aux groupes d'actifs d'éléments en vue de la vente	**12 860**

3.3.2 Périmètre de consolidation à la clôture de l'exercice

Sociétés	Siège social	Pays	31/12/2024 % de contrôle	31/12/2024 % d'intérêts	31/12/2023 % de contrôle	31/12/2023 % d'intérêts
HOLDING						
LISI S.A.	Grandvillars (90)	France	Société mère		Société mère	
LISI GLOBAL SERVICES (GIE)	Grandvillars (90)	France	Société AD HOC		Société AD HOC	
DIVISION LISI AEROSPACE						
BLANC AERO INDUSTRIES GmbH	Hambourg	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AEROSPACE Canada Corp	Dorval	Canada	100,00	100,00	100,00	100,00
HI-SHEAR CORPORATION	Torrance (Californie)	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
HI-SHEAR Holdings LLC	Torrance (Californie)	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AEROSPACE North America, Inc	Torrance (Californie)	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI Holdings North America	Torrance (Californie)	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
The MONADNOCK Company	City of Industry (Californie)	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
AIRMON HOLDINGS 1 SAS	Paris 12e (75)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
BLANC AERO INDUSTRIES SAS	Paris 12e (75)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
BLANC AERO TECHNOLOGIES SAS	Paris 12e (75)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
CREUZET AERONAUTIQUE SAS	Marmande (47)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS	Bologne (52)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AEROSPACE ADDITIVE MANUFACTURING	Ayguemorte-les-Graves (33)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AEROSPACE STRUCTURAL COMPONENTS	Paris 12e (75)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AEROSPACE SAS	Paris 12e (75)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
BLANC AERO INDUSTRIES UK Ltd	Rugby	Grande-Bretagne	100,00	100,00	100,00	100,00
ANKIT Fasteners Pvt Ltd	Bangalore	Inde	53,76	53,76	53,76	53,76
LISI AEROSPACE India Pvt Ltd	Bangalore	Inde	100,00	100,00	100,00	100,00
LIXUS Industrie	Tanger	Maroc	100,00	100,00	100,00	100,00
CREUZET POLSKA Sp. Z o o	Rzeszow	Pologne	70,00	70,00	70,00	70,00
Fastener Tecnology Bağlantı Elemanları San. Tic. A.Ş.	Izmir	Turquie	100,00	100,00	100,00	100,00
B&E Manufacturing	Garden Grove (Californie)	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00

Sociétés	Siège social	Pays	31/12/2024 % de contrôle	31/12/2024 % d'intérêts	31/12/2023 % de contrôle	31/12/2023 % d'intérêts
DIVISION LISI AUTOMOTIVE						
LISI AUTOMOTIVE KKP GmbH	Mellrichstadt	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KKP GmbH & CO KG	Mellrichstadt	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Verbindungstechnik GmbH	Kierspe	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Mecano GmbH	Heidelberg	Allemagne	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE (HEBEI) CO., Ltd	Zhuozhou	Chine	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE (SHANGHAI) CO., Ltd	Shanghai	Chine	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE KNIPPING Espana S.A.	Madrid	Espagne	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE LLC	Laredo	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Former SAS	Delle (90)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Nomel SAS	La Ferté Fresnel (61)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS	Puiseux Pontoise (95)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE SAS	Delle (90)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI JIEHUA AUTOMOTIVE Co. Ltd	Hong Kong	Hong Kong	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Monterrey SA de CV	Monterrey	Mexique	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Form a.s	Cejc	République tchèque	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI Otomotiv Sanayi ve Ticaret Limited Sirketi	Izmir	Turquie	100,00	100,00	100,00	100,00
Termax Compagny	Lake Zurich	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
Termax International Holdings LLC	Lake Zurich	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
TMX Canada Corp.	Windsor	Canada	100,00	100,00	100,00	100,00
Termax Mexico	Quereittaro	Mexique	100,00	100,00	100,00	100,00
Termax Fastener Systems	Suzhou	Chine	100,00	100,00	100,00	100,00
Termax Fasteners Systems (Shanghai Branch)	Suzhou	Chine	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE TANGER	Tanger	Maroc	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI AUTOMOTIVE Hi-Vol Inc	Livonia	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
DIVISION LISI MEDICAL						
LISI MEDICAL REMMELE Inc	Minneapolis	États-Unis	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI MEDICAL FASTENERS SAS	Neyron (01)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI MEDICAL ORTHOPAEDICS SAS	Hérouville Saint-Clair (14)	France	100,00	100,00	100,00	100,00
LISI MEDICAL SAS	Neyron (01)	France	100,00	100,00	100,00	100,00

3.4 Détail des postes du bilan

3.4.1 Actifs non courants

Méthode appliquée pour la réalisation des tests de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles à durée indéfinie sont soumis à un test de dépréciation lors de chaque clôture comptable et chaque fois que des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de perte de valeur. Les autres immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles font également l'objet d'un tel test chaque fois qu'un indice de perte de valeur existe.

La méthodologie retenue consiste à comparer la valeur recouvrable de chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe à la valeur nette comptable des actifs correspondants (y compris les écarts d'acquisition).

La valeur recouvrable est définie comme étant la plus élevée de la valeur de réalisation (diminuée des coûts de cession) et de la valeur d'utilité. Cette dernière est déterminée par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus en utilisant des flux de trésorerie prévisionnels qui sont cohérents avec les données budgétaires et des plans stratégiques à 4 ans approuvés par le Conseil d'Administration. Au-delà de la cinquième année, la valeur terminale est évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie. Les hypothèses clés sont notamment relatives à l'évolution du chiffre d'affaires au regard du carnet de commandes et des contrats cadres signés par le Groupe le cas échéant, au taux de résultat opérationnel, au niveau d'investissements de renouvellement et à la détermination des éléments de variation du besoin en fonds de roulement. Les hypothèses sont notamment établies sur la base des observations des précédents cycles d'activités sur les différentes activités ainsi que sur des études de marché externes et de la sensibilité des données contractuelles de l'environnement de chaque division. Il est précisé que ces hypothèses sont la meilleure appréciation possible de la situation des marchés à la date de leur préparation et qu'elles tiennent compte de l'orientation des marchés pour les années 2025 à 2028.

Le taux d'actualisation retenu reflète les appréciations actuelles par les acteurs de marché de la valeur temps des ressources financières et des risques spécifiques à l'actif ou au groupe d'actifs. La détermination des taux de croissance perpétuelle et des taux d'actualisation retenus sur les différents regroupements d'UGT a été réalisée à l'aide d'un expert indépendant.

La valeur de réalisation correspond au montant qui pourrait être obtenu de la vente de l'actif ou d'un groupe d'actifs dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession. Ces valeurs sont déterminées à partir d'éléments de marché (comparaison avec des sociétés cotées similaires, valeur attribuée lors d'opérations récentes et cours boursiers) ou à défaut à partir des flux de trésorerie actualisés de marché.

Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'actif ou du groupe d'actifs testés, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence. Dans le cas d'un groupe d'actifs, elle est imputée en priorité en réduction des Écarts d'acquisition.

Les pertes de valeur enregistrées au titre des Écarts d'acquisition sont irréversibles.

Le Groupe a retenu pour la réalisation des tests de dépréciation des écarts d'acquisition, le regroupement stratégique des Business Units (B.U) correspondant à la segmentation et à la structure du reporting du Groupe LISI à savoir les trois divisions LISI AEROSPACE, LISI AUTOMOTIVE et LISI MEDICAL.

Pour la réalisation des tests de dépréciation des autres immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles, l'analyse par Business Group (BG) doit être la règle. La BG correspond à une sous-segmentation des BU par métier.

3.4.1.1 - Actifs incorporels

a) Écarts d'acquisition

Méthode appliquée

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité sur laquelle le Groupe a directement ou indirectement le contrôle, les actifs et les passifs acquis, ainsi que les passifs éventuels assumés, sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'évaluation à cette date correspond à la différence entre la contrepartie transférée du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de LISI dans la juste valeur des actifs, des passifs identifiables.

Pour les acquisitions antérieures au 1er janvier 2004, l'écart d'acquisition est maintenu à son coût présumé qui représente le montant net comptabilisé selon le référentiel comptable précédent diminué des amortissements.

Depuis cette date, l'écart d'acquisition est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur. Il est affecté à des unités génératrices de trésorerie ou regroupements d'unités génératrices de trésorerie et n'est pas amorti, mais fait l'objet d'un test de dépréciation au minimum une fois par an suivant la méthode décrite au paragraphe 3.4.1

État des Écarts d'acquisition à la clôture :

(en milliers d'euros)	Survaleur
ÉCART D'ACQUISITION BRUT AU 31 DÉCEMBRE 2023	**406 722**
Impairment sur l'exercice 2023	
ÉCART D'ACQUISITION NET AU 31 DÉCEMBRE 2023	**406 722**
Augmentation	
Diminution	
Variations de change	12 658
ÉCART D'ACQUISITION AVANT IMPAIRMENT AU 31 DÉCEMBRE 2024	**419 379**
Impairment au 31 décembre 2024	
ÉCART D'ACQUISITION NET AU 31 DÉCEMBRE 2024	**419 379**

Les variations de change proviennent principalement des écarts de conversion sur le dollar pour les entités américaines détenues par chacune des divisions.

Les valeurs nettes des écarts d'acquisition se répartissent de la manière suivante :

31/12/2024 En millions d'euros	Division LISI AEROSPACE	Division LISI AUTOMOTIVE	Division LISI MEDICAL	TOTAL GROUPE LISI
ÉCART D'ACQUISITION NET	**201,9**	**134,2**	**83,3**	**419,4**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
à durée d'utilité indéterminée	Néant	Néant	Néant	Néant
Marques	Néant	Néant	Néant	Néant
Résultat du test de dépréciation	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	

31/12/2024	Division LISI AEROSPACE	Division LISI AUTOMOTIVE	Division LISI MEDICAL
HYPOTHÈSES CLÉS			
Flux de trésorerie à un an	Prévisions	Prévisions	Prévisions
Flux de trésorerie à quatre ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans
Taux d'actualisation après impôt	8,58 %	8,10 %	7,86 %
Taux de croissance des flux non couverts par les hypothèses budgétaires et stratégiques	1,93 %	1,93 %	1,93 %

31/12/2023 En millions d'euros	Division LISI AEROSPACE	Division LISI AUTOMOTIVE	Division LISI MEDICAL	TOTAL GROUPE LISI
ÉCART D'ACQUISITION NET	**196,4**	**129,7**	**80,5**	**406,7**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
à durée d'utilité indéterminée	Néant	Néant	Néant	Néant
Marques	Néant	Néant	Néant	Néant
Résultat du test de dépréciation	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	Pas de perte de valeur	

31/12/2023	Division LISI AEROSPACE	Division LISI AUTOMOTIVE	Division LISI MEDICAL
HYPOTHÈSES CLÉS			
Flux de trésorerie à un an	Prévisions	Prévisions	Prévisions
Flux de trésorerie à quatre ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans	Plan stratégique à 4 ans
Taux d'actualisation après impôt	8,19 %	8,10 %	7,33 %
Taux de croissance des flux non couverts par les hypothèses budgétaires et stratégiques	2,00 %	2,00 %	2,00 %

L'analyse de la situation du 31 décembre 2024 démontre qu'il n'y a aucune perte de valeur à constater sur l'exercice. Les taux utilisés afin de réaliser les tests de dépréciation sont soumis à une étude réalisée par un cabinet externe.

Une analyse comparable a été effectuée sur les principaux agrégats intégrés dans le plan stratégique du Groupe qui a été validé par le Conseil d'Administration du 5 décembre 2024. Les éléments suivants sont intégrés dans les tests de dépréciation :

- Les prévisions de chiffre d'affaires actualisées intègrent une marge de sécurité,
- Les charges variables sont ajustées au regard de l'activité,
- Les prévisions d'EBIT actualisées intègrent l'amélioration de la productivité qui sera mise en œuvre sur toute la durée du plan stratégique,
- Les taux d'impôts retenus tiennent compte des impacts d'impôt liés à l'utilisation des reports déficitaires par les filiales lorsqu'elles redeviennent bénéficiaires.

Les divisions LISI AEROSPACE et LISI MEDICAL connaissent des perspectives de croissance traduites dans les prévisions financières à 4 ans, ce qui conduit à une marge significative entre la valeur d'utilité calculée et l'actif net à fin décembre.

Pour la division LISI AUTOMOTIVE qui reste soumise à plus de pression dans le cadre du contexte économique actuel, des résultats et perspectives positives se matérialisent sur la durée du plan stratégique grâce à l'ensemble des actions mises en place et traduites dans ce dernier.

Des tests de sensibilité aux hypothèses retenues ont été mis en œuvre et ont porté sur les principaux indicateurs entrant dans les calculs de tests de valeur : taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, éléments contributifs des cash flow.

Les résultats au 31 décembre 2024 sont les suivants :

	Division LISI AEROSPACE		Division LISI AUTOMOTIVE		Division LISI MEDICAL	
	Taux ramenant la valeur à zéro	Variation par rapport aux hypothèses retenues	Taux ramenant la valeur à zéro	Variation par rapport aux hypothèses retenues	Taux ramenant la valeur à zéro	Variation par rapport aux hypothèses retenues
Taux d'actualisation	13,7%	5,1%	8,5%	0,4%	10,1%	2,2%
Taux de croissance à l'infini	-7,4%	-9,3%	1,4%	-0,6%	-1,2%	-4,8%
Éléments contributifs des cash flow	53,2%	-46,8%	-93,7%	-6,3%	69,6%	-30,5%

Les résultats au 31 décembre 2023 sont les suivants :

	Division LISI AEROSPACE		Division LISI AUTOMOTIVE		Division LISI MEDICAL	
	Taux ramenant la valeur à zéro	Variation par rapport aux hypothèses retenues	Taux ramenant la valeur à zéro	Variation par rapport aux hypothèses retenues	Taux ramenant la valeur à zéro	Variation par rapport aux hypothèses retenues
Taux d'actualisation	10,8%	2,6%	8,9%	0,8%	11,4%	4,1%
Taux de croissance à l'infini	-2,1%	-4,1%	0,9%	-1,2%	-4,1%	-6,1%
Éléments contributifs des cash flow	68,5%	-31,5%	88,4%	-11,6%	52,3%	-47,7%

b) Autres actifs incorporels

Les concessions, brevets et les logiciels informatiques sont inscrits à leur coût historique et font l'objet d'un plan d'amortissement. Les immobilisations incorporelles acquises lors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée font l'objet d'un amortissement sur cette durée, alors que les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée font l'objet d'un test de dépréciation à chaque arrêté comptable annuel publié.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Les durées usuelles d'utilité estimées sont les suivantes :

- Marques : 10 - 20 ans
- Logiciels : 3 - 5 ans

États des autres actifs incorporels à la clôture :

(en milliers d'euros)	Concessions, brevets et droits similaires	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2023	**79 917**	**51 835**	**131 752**
Acquisitions	3 538	537	4 075
Cessions	(5 848)		(5 848)
Autres variations	2 204	372	2 576
Actifs destinés à être cédés	(3 429)	(99)	(3 528)
Écarts de change	(4)	743	739
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2024	**76 378**	**53 388**	**129 766**
AMORTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2023	**69 264**	**33 807**	**103 071**
Dotations aux amortissements	3 347	2 588	5 935
Reprises d'amortissements (cession)	(5 855)		(5 855)
Autres variations			
Actifs destinés à être cédés	(3 367)	(161)	(3 528)
Écarts de change	(7)	458	451
AMORTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2024	**63 382**	**36 692**	**100 074**
VALEURS NETTES AU 31 DÉCEMBRE 2024	**12 995**	**16 697**	**29 693**

La sortie d'immobilisations pour un montant brut de 5,8 M€ et une VNC à zéro s'explique par la mise au rebut de logiciels acquis il y a plus de 10 ans et devenus obsolètes du fait des évolutions informatiques actuelles.

Les lignes actifs destinés à être cédés correspondant aux immobilisations incorporelles de LISI AUTOMOTIVE Nomel sont présentées en actifs détenus en vue de la vente.

3.4.1.2 - Actifs corporels

a) Actifs corporels détenus en pleine propriété

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Le coût d'un actif produit par le Groupe pour lui-même comprend le coût des matières premières, de la main-d'œuvre directe, le cas échéant, l'estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, et une quote-part appropriée des frais généraux de production.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément selon le principe de la méthode des composants.

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de façon fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les amortissements sont comptabilisés en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle.

Les terrains ne sont pas amortis.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- constructions : 33 ans ;
- installations et équipements : 10 – 15 ans ;
- agencements : 10 – 15 ans ;
- matériels de transport : 5 ans ;
- matériels et outillage : 10 – 20 ans ;
- matériels de bureau : 5 ans ;
- mobiliers de bureau : 10 ans ;
- matériels informatiques : 5 ans.

État des actifs corporels détenus en pleine propriété à la clôture

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Autres immobilisations corporelles	Immobilisations en cours	TOTAL
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2023	**24 202**	**270 804**	**1 395 213**	**95 287**	**70 162**	**1 855 668**
Acquisitions		485	4 930	4 889	89 895	100 199
Cessions	(122)	(2 233)	(21 602)	(3 238)	(200)	(27 395)
Autres variations	(1)	2 283	63 055	(808)	(63 523)	1 006
Actifs destinés à être cédés		(5 147)	(36 966)	(3 650)	(135)	(45 898)
Écarts de change	256	2 644	20 191	284	1 265	24 639
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2024	**24 335**	**268 836**	**1 424 821**	**92 764**	**97 463**	**1 908 212**
AMORTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2023	**1 303**	**139 557**	**1 008 770**	**70 761**	**209**	**1 220 600**
Dotations aux amortissements	95	11 124	64 170	10 688	687	86 764
Reprises d'amortissements (cession)		(2 341)	(15 470)	(2 910)	(155)	(20 876)
Autres variations			698	(698)		
Actifs destinés à être cédés		(3 969)	(32 377)	(9 552)		(45 898)
Écarts de change		1 175	12 804	238		14 217
AMORTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2024	**1 398**	**145 545**	**1 038 595**	**68 527**	**741**	**1 254 807**
VALEURS NETTES AU 31 DÉCEMBRE 2024	**22 937**	**123 291**	**386 226**	**24 237**	**96 723**	**653 411**

Les investissements sont financés dans le respect des critères fixés par le plan RSE global.

LISI AEROSPACE a investi 54,4 M€ en 2024 pour accroître ses capacités de production afin d'accompagner la montée en cadence de ses clients et poursuivre la modernisation de ses équipements avec notamment :

- l'accroissement des capacités de fabrication des lignes de produits vis, collars et raccords hydrauliques pour l'activité « Fixations », et sur les forgés et lèvres d'entrée d'air pour l'activité « Composants de Structure » ;
- l'extension du site de Saint-Ouen-l'Aumône (France) dans l'activité « Fixations » ;
- la poursuite de la relocalisation du site de Bologne vers Chaumont dans l'activité « Composants de Structure ».

Les actions d'amélioration de la performance et de modernisation des moyens de production ont été poursuivies, particulièrement dans la division **LISI AUTOMOTIVE** (29,4 M€).

On citera :

- les commandes d'équipements d'usinage et de contrôle pour le site de Cejc (République tchèque) pour la production d'une nouvelle génération de composants mécaniques destinées à l'assistance à la conduite de nouvelle génération (ADAS) ;
- la transformation et la réimplantation du site de Lake Zurich (Etats-Unis) selon les meilleurs standards industriels du Groupe avec la création d'un hub logistique et d'un centre de développement des futures fixations clippées pour le marché nord-américain ;
- la mise en œuvre d'une nouvelle tranche capacitaire à Monterrey (Mexique) et Tanger (Maroc) pour produire des goulottes de câblage électrique et des solutions d'allègement des véhicules.

Les investissements sont également restés élevés pour **LISI MEDICAL** (16,6 M€) et ont porté sur l'extension de l'usine de Big Lake pour faire face à la croissance future et sur l'accroissement des capacités de production des nouveaux produits comme :

- les scalpels harmoniques ;
- les développements dans le segment de la chirurgie mini invasive.

Les lignes actifs destinés à être cédés correspondent aux immobilisations corporelles de LISI AUTOMOTIVE Nomel présentées en actifs détenus en vue de la vente (cf. note 3.3.1 - Mouvements de périmètre).

b) Actifs corporels – IFRS 16

La norme IFRS 16 conduit les entreprises louant des actifs dans le cadre de leur activité à reconnaître un actif et une dette financière correspondant à l'engagement de location.

Les natures de contrats de location suivantes sont présentées selon IFRS 16 :

- Contrats de location de biens immobiliers : sur la base des analyses engagées, le Groupe a identifié des contrats de location au sens de la norme pour les locations de bâtiments propres à l'activité de production et les locations de bâtiments à usage de bureaux. La durée de location retenue correspond à la période non résiliable complétée le cas échéant des options de renouvellement dont l'exercice par le Groupe est raisonnablement certain.
- Contrats de locations d'autres actifs : les principaux contrats de locations identifiés correspondent aux véhicules et autres matériels roulants. La durée de capitalisation des loyers correspond à la période initialement prévue au contrat.

Le Groupe LISI a choisi de ne pas séparer les composants de services à l'intérieur de la location (par exemple, la part maintenance des contrats de location de voitures n'est pas retraitée). Les deux exemptions de capitalisation proposées par la norme, à savoir, les contrats d'une durée inférieure à 12 mois et la location de biens ayant une valeur à neuf de faible valeur (montant inférieur à 5 000 USD) ont été utilisées.

Le Groupe a également opté pour le non-retraitement des contrats de location des actifs incorporels.

Le taux d'actualisation utilisé pour évaluer les dettes de loyers prend en compte les taux calculés par un actuaire pour les durées des contrats mais également les devises des pays concernés, ajustés d'une marge variable nécessaire à l'obtention du financement sur les marchés financiers. Le taux ainsi déterminé permet de tenir compte notamment de l'environnement économique, de la devise et de la durée de contrats de location des entités du Groupe.

États des actifs corporels IFRS 16 à la clôture :

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	TOTAL
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2023		**146 823**	**27 717**	**19 469**	**194 009**
Cessions		(498)			(498)
Mise en place nouveaux contrats et effets des modifications d'hypothèses		8 628	(4 550)	8 319	12 397
Actifs destinés à être cédés				(1 373)	(1 373)
Écarts de change		2 482	348	70	2 900
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2024		**157 564**	**23 517**	**26 485**	**207 566**
AMORTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2023		**47 174**	**23 656**	**11 366**	**82 196**
Dotations aux amortissements		12 602	1 013	4 279	17 894
Reprises d'amortissements (cession)		(24)			(24)
Autres variations		(409)		(3 833)	(4 242)
Actifs destinés à être cédés				(1 373)	(1 373)
Écarts de change		907	182	21	1 110
AMORTISSEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2024		**60 250**	**24 851**	**10 460**	**95 561**
VALEURS NETTES AU 31 DÉCEMBRE 2024		**97 314**	**(1 334)**	**16 025**	**112 005**

La variation positive s'explique principalement par :

- 2 contrats de location souscrits pour des machines de production,
- Renouvellement de baux commerciaux pour 2 sites.

Les effets de modifications d'hypothèses sont essentiellement dus à la révision des loyers.

Les lignes actifs destinés à être cédés correspondent aux contrats de location retraités en IFRS 16 de LISI AUTOMOTIVE Nomel présentés en actifs détenus en vue de la vente (cf. note 3.3.1 - Mouvements de périmètre).

3.4.1.3 - Actifs financiers non courants

Ce poste intègre principalement des contrats de capitalisation concernant les placements de retraites américaines. Il inclut également les titres de participation non consolidés. Ces titres représentent des actions de sociétés non cotées évalués à la juste valeur.

Pour ces titres, la juste valeur correspond au coût dès lors que ce dernier constitue une estimation appropriée de la juste valeur. Dans le cas contraire, une méthode d'évaluation appropriée est utilisée.

État des actifs financiers non courants à la clôture :

(en milliers d'euros)	Autres titres immobilisés	Autres actifs financiers	TOTAL
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2023	**11 065**	**4 063**	**15 128**
Acquisitions	5 112	598	5 710
Cessions		(311)	(311)
Autres variations	507	71	578
Actifs destinés à être cédés			
Écarts de change	392	12	404
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2024	**17 076**	**4 433**	**21 509**
PERTES DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2023	**8**		**8**
Provisions pour pertes de valeur			
Reprises de provisions pour pertes de valeur			
Autres variations			
Actifs destinés à être cédés			
Écarts de change			
PERTES DE VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2024	**8**		**8**
VALEURS NETTES AU 31 DÉCEMBRE 2024	**17 068**	**4 433**	**21 501**

L'augmentation des autres titres immobilisés d'un montant de 5,1 M€ correspond à la poursuite du projet de prise de participation dans une entité externe au Groupe pour la mise en œuvre opérationnelle de machines d'usinage 100 % autonome (projet *"Watch-out"*).

3.4.1.4 - Actifs et passifs financiers

Actifs financiers

Leur description est développée dans la note 3.4.1.3 ci-dessus.

Dettes financières

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée du montant des coûts de transaction attribuables. Ils sont ensuite évalués au coût amorti, la différence entre le coût et la valeur de remboursement est comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti.

Lorsque les échéances de ces passifs sont brèves, les montants obtenus du fait de l'application de cette méthode sont très voisins de la valeur nominale des dettes, celle-ci étant alors retenue.

Les actifs et passifs financiers inscrits au bilan se décomposent selon les catégories comptables et classes d'instruments financiers comme suit :

	Au 31/12/2024		Ventilation par catégorie d'instruments			
Actifs et passifs financiers inscrits au bilan (en milliers d'€)	Valeur nette comptable	Juste valeur	Juste valeur via résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs financiers non courants	21 501	21 501		21 501		
Autres actifs non courants	123	123		123		
Clients et autres débiteurs	244 995	244 995		244 975		20
Trésorerie et équivalents de trésorerie	191 660	191 660	191 660			
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	**458 279**	**458 279**	**191 660**	**266 599**		**20**
Dettes financières non courantes	547 121	547 121			546 575	546
Autres passifs non courants (hors PCA)	6 855	6 855			6 855	
Dettes financières courantes	133 070	133 070			133 070	
Fournisseurs et autres créditeurs	378 591	378 591			376 027	2 564
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	**1 065 637**	**1 065 637**			**1 062 527**	**3 110**

	Au 31/12/2023		Ventilation par catégorie d'instruments			
Actifs et passifs financiers inscrits au bilan (en milliers d'€)	Valeur nette comptable	Juste valeur	Juste valeur via résultat	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs financiers non courants	15 120	15 120		15 120		
Autres actifs non courants	85	85		85		
Clients et autres débiteurs	226 137	226 137		222 722		3 415
Trésorerie et équivalents de trésorerie	139 312	139 312	139 312			
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	**380 654**	**380 654**	**139 312**	**237 927**		**3 415**
Dettes financières non courantes	494 383	494 383			493 458	925
Autres passifs non courants (hors PCA)	2 097	2 097			2 097	
Dettes financières courantes	145 989	145 989			145 989	
Fournisseurs et autres créditeurs	356 027	356 027			355 275	752
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	**998 496**	**998 496**			**996 819**	**1 677**

Classification de la juste valeur par niveau hiérarchique :

La norme IFRS 7 requiert de hiérarchiser les différentes techniques de valorisation pour chacun des instruments financiers. Les catégories sont définies comme suit :

- **Niveau 1 :** référence directe à des prix publiés sur un marché actif,
- **Niveau 2 :** technique de valorisation reposant sur des données observables,
- **Niveau 3** : technique de valorisation reposant sur des données non observables.

	31 décembre 2024		
(en milliers d'euros)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers non courants	21 501		
Autres actifs non courants	123		
Clients et autres débiteurs	20	244 975	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	191 660		
TOTAL ACTIFS FINANCIERS	**213 304**	**244 975**	
Dettes financières non courantes	547 121		
Autres passifs non courants (hors PCA)	6 855		
Dettes financières courantes	133 070		
Fournisseurs et autres créditeurs	2 564	376 027	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	**689 610**	**376 027**	

3.4.2 Actifs courants

3.4.2.1 - Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible de leur coût ou de leur valeur nette de réalisation.

Le coût des matières et des marchandises correspond à leur coût d'acquisition et aux coûts encourus pour les amener à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Les produits finis et les encours de production sont évalués à leur coût de production réel constaté sur la période incluant une quote-part appropriée de frais généraux fondée sur la capacité normale de production.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Les stocks font l'objet de dépréciation lorsque leur valeur nette de réalisation est inférieure à leur coût de revient, s'ils sont endommagés, obsolètes et chaque fois qu'ils présentent des risques de non-écoulement à des conditions normales, ou des risques d'écoulement sur une période longue qui dépasse les durées généralement admises.

États des stocks à la clôture :

(en milliers d'euros)	Matières Premières	Outillage et autres approvisionnements	En-cours de production de biens	Produits finis et intermédiaires	Marchandises	TOTAL
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2023	**114 433**	**14 669**	**216 098**	**122 462**	**10 480**	**478 144**
Actifs destinés à être cédés	(1 155)	(326)	(3 955)	(1 054)	(1 470)	(7 960)
Écarts de change	1 612	178	2 705	1 890	129	6 514
Variations de stock	10 366	(237)	19 463	334	(611)	29 316
Autres variations	(254)	697	(310)	84		217
VALEURS BRUTES AU 31 DÉCEMBRE 2024	**125 002**	**14 981**	**234 001**	**123 716**	**8 528**	**506 230**
DÉPRÉCIATION AU 31 DÉCEMBRE 2023	**11 121**	**1 281**	**10 096**	**17 691**	**632**	**40 821**
Actifs destinés à être cédés	(121)		(752)	(192)		(1 065)
Dotations aux provisions pour dépréciation	5 339	162	11 634	5 618	1 002	23 755
Reprises de provisions pour dépréciation	(8 799)	(547)	(7 536)	(9 173)	(210)	(26 265)
Écarts de change	126		135	303	22	586
Autres variations			220	2		222
DÉPRÉCIATION AU 31 DÉCEMBRE 2024	**7 666**	**896**	**13 797**	**14 249**	**1 446**	**38 056**
VALEURS NETTES AU 31 DÉCEMBRE 2024	**117 336**	**14 085**	**220 204**	**109 467**	**7 082**	**468 174**

Les lignes actifs destinés à être cédés correspondent aux stocks de LISI AUTOMOTIVE Nomel présentés en actifs détenus en vue de la vente (cf. note 3.3.1 - Mouvements de périmètre).

3.4.2.2 - Clients et autres débiteurs

Les prêts et avances figurent au bilan à leur juste valeur. En cas de risque de non-recouvrement, des dépréciations sont constatées au cas par cas sur la base des flux d'encaissement probables. Ce risque prend en compte l'ancienneté de la transaction.

Les créances clients et autres débiteurs sont évalués au coût amorti conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 9.

Le Groupe a opté pour le modèle simplifié de dépréciation d'IFRS 9. Suite aux analyses conduites, l'ECL *(Expected Credit Loss*) estimé au 31 décembre 2024 n'est pas significatif.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le Groupe a mis en place une politique de suivi des créances clients permettant de contrôler en permanence l'exposition de son risque crédit par tiers.

Le risque de crédit sur les créances échues non dépréciées est contrôlé.

Au 31 décembre 2024 le montant des pertes définitives comptabilisé sur l'exercice est de 90,7 K€ contre 66,9 K€ en 2023.

État des clients et autres débiteurs à la clôture :

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Créances clients et comptes rattachés brutes	181 845	177 049
Dépréciations des créances clients et comptes rattachés	(3 307)	(3 704)
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS NETS	**178 538**	**173 345**
État - autres impôts et taxes	36 353	30 173
Organismes sociaux et personnel	285	207
Fournisseurs - avances et acomptes, débiteurs	7 206	7 739
Charges constatées d'avance	9 940	7 261
Autres	12 673	7 413
AUTRES DÉBITEURS	**66 457**	**52 792**
TOTAL CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS	**244 995**	**226 137**

Le Groupe procède à un suivi renforcé de ses risques clients pour sécuriser les encours. Aucun risque significatif n'a été identifié.

Les cessions de créances s'élèvent au 31 décembre 2024 à 131,5 M€ contre 114,2 M€ au 31 décembre 2023. La juste valeur de ces actifs transférés conformément à la définition d'IFRS 7 est identique à leur valeur nominale. Ces cessions sont effectuées sous forme d'affacturage avec subrogation conventionnelle, sans recours, supprimant par là même toute exposition au risque de perte financière. Le Groupe LISI a signé des contrats avec 3 banques. Ils prévoient la possibilité de céder des créances jusqu'à un montant de 125 M€ en France et 30 M$ aux Etats-Unis , soit environ 150 M€.

Créances par maturité

Les créances échues non provisionnées portent essentiellement sur des clients majeurs avec lesquels le Groupe conclut des accords commerciaux annuels ou pluriannuels. Sur la base des observations historiques, le Groupe estime que le risque de non-recouvrement est marginal, les échéances dépassées non couvertes étant majoritairement à moins d'un an, la part à plus d'un an n'étant pas matérielle.

Le délai moyen de paiement pour l'exercice 2024 est de 36 jours, contre 39 jours pour l'exercice 2023.

Retards de paiement au 31/12/2024

Retards de paiement en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
0 à 30 jours	24 138	23 919
30 à 60 jours	4 278	4 668
60 à 90 jours	1 448	2 050
> 90 jours	2 291	1 178
TOTAL	**32 155**	**31 815**

3.4.2.3 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les comptes courants bancaires (composants de la trésorerie nette puisqu'ils ne font pas l'objet de conventions d'autorisation empêchant la banque d'exiger « le remboursement à vue » des découverts), les fonds en caisse, les dépôts à vue, les valeurs mobilières de placement et les certificats de dépôts négociables détenus par le Groupe. Les ajustements de valeur sont enregistrés en résultat.

Le traitement comptable des SICAV monétaires et des certificats de dépôts négociables est conforme à la mise en application de la norme IFRS 9.

La trésorerie disponible au 31 décembre 2024 s'élève à 191,7 M€ contre 139,3 M€ en 2023. Ce poste est essentiellement constitué :

- de certificats de dépôts négociables détenus par le Groupe pour un montant de 3,0 M€ en 2024 (montant identique à 2023),
- de comptes courants bancaires. Ces derniers sont, en partie, constitués de comptes bancaires en dollar US détenus par principalement par LISI S.A. et LISI Holding North America. Ils sont comptabilisés dans le poste « trésorerie et équivalent de trésorerie » à hauteur de 146,9 MUSD, soit 141,4 M€.

Les placements sont comptabilisés à leur juste valeur, les ajustements de valeur étant enregistrés en résultat. Les positions ne sont pas exposées, les principaux supports d'adossement garantissant le capital.

Les comptes bancaires ainsi que les placements en devises sont convertis au cours de clôture du 31 décembre 2024, la contrepartie étant enregistrée en résultat de change.

L'incidence de la variation du Besoin en Fonds de Roulement sur la trésorerie se présente de la façon suivante :

en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Incidence de la variation des stocks	(29 314)	(37 605)
Incidence de la variation des créances clients et autres débiteurs	(17 725)	(24 410)
Incidence de la variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	28 752	50 383
Incidence de la variation des impôts	6 327	(1 938)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	**(11 960)**	**(13 570)**

L'excédent de trésorerie d'exploitation (Free Cash Flow) se détaille comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Capacité d'autofinancement	170 030	132 499
Investissements industriels nets	(100 397)	(96 708)
Variation du Besoin en Fonds de Roulement	(11 960)	(13 570)
EXCÉDENT DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION (FREE CASH FLOW)	**57 673**	**22 222**

3.4.3 Les capitaux propres

Les capitaux propres part du Groupe s'établissent à 999,6 M€ au 31 décembre 2024 contre 932,6 M€ au 31 décembre 2023, soit une augmentation de 67,1 M€. Cette variation prend en compte les principaux éléments suivants :

Variation en M€	31/12/2024	31/12/2023
Résultat de la période attribuable aux porteurs de capitaux propres de la société	56,0	37,5
Réduction de capital suite à l'OPRA		(204,6)
Distribution de dividendes versés en mai	(14,2)	(8,0)
Actions auto-détenues et paiements en actions	1,3	2,8
Réévaluation du passif (de l'actif) net des régimes à prestations définies	1,4	(4,1)
Variation de juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	(1,1)	1,2
Retraitements divers	(0,1)	0,2
Écarts de conversion liés aux variations des taux de clôture, notamment à la variation du dollar	23,7	(8,2)
TOTAL	**67,1**	**(183,1)**

Le Groupe met en œuvre une politique de rachat d'actions de la Société, conformément aux mandats donnés par l'Assemblée Générale des actionnaires au Conseil d'Administration. Le programme de rachat d'actions a pour principaux objectifs :

- l'animation sur le marché du titre par un prestataire de services d'investissements au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- consentir des options d'achats d'actions et des attributions d'actions gratuites aux salariés et mandataires sociaux de la société et / ou de son Groupe,
- la conservation et la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'annulation des titres acquis sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement.

Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

3.4.3.1 - Capital social

Le capital social à la clôture s'établit à 18 615 325 €, se décomposant en 46 538 313 actions émises d'un nominal de 0,40 €.

3.4.3.2 - Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir un capital important afin de faire face à une activité très capitalistique et en croissance, de préserver la confiance des actionnaires et investisseurs, soutenir sa croissance interne et externe, et traverser les périodes de récession. Le Conseil d'Administration est particulièrement sensible au rendement des capitaux employés et aux flux de trésorerie dégagés par l'activité. Les instruments donnant accès au capital de la société concernent des avantages accordés aux dirigeants et salariés sous certaines conditions. Ils ne concernent que des actions existantes autodétenues.

3.4.3.3 - Dividendes

Le montant du dividende par action au titre de l'exercice 2024 (non comptabilisé) soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 25 avril 2025 s'analyse comme suit :

Montant (en millions d'euros)	2024	2023
DIVIDENDE NET GLOBAL	**18,15**	**14,20**

Dividende par action en euros	2024	2023
DIVIDENDE PAR ACTION	0,39	0,31

Le montant estimé pour l'année 2024 est calculé sur la base du nombre total d'actions, soit 46 538 313 actions. Les actions autodétenues à la date de versement du dividende ne seront pas éligibles au versement de dividende.

3.4.4 Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Elles sont évaluées pour le montant estimé du décaissement. Si l'effet de l'actualisation financière des provisions n'est pas significatif, l'actualisation n'est pas pratiquée.

Provisions non courantes

Les provisions non courantes correspondent aux provisions non directement liées au cycle d'exploitation et dont l'échéance est généralement supérieure à un an. Elles comprennent notamment des provisions pour risques environnementaux, les provisions au titre des engagements de retraites, ainsi que certaines provisions pour restructuration.

Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque activité, quelle que soit leur échéance estimée. Les provisions pour litiges concernent principalement des litiges avec des clients, sous-traitants ou fournisseurs. Les provisions pour autres risques courants sont principalement constituées de provisions pour pénalités de retard, de provisions pour licenciements, autres risques rattachés à l'exploitation et aux réorganisations industrielles.

3.4.4.1 - La variation des provisions s'analyse comme suit :

(en milliers d'€)	Au 1er janvier 2023	Dotations (nettes des reprises)	Au 31 décembre 2023	Dotations	Reprises (montants utilisés)	Reprises (montants non utilisés)	Gains / Pertes actuariels par capitaux propres	Reclassements - Autre	Passifs destinés à être cédés	Écarts de conversion	Au 31 décembre 2024
Pensions et retraites	35 200	2 703	37 903	4 138	(2 157)		(1 609)		(1 996)	(322)	35 957
Médailles du travail	3 319	(3)	3 316	171	(190)				(505)		2 792
Risques liés à l'environnement	140	676	816	93	(475)	(171)				23	286
Litiges et autres risques	3 410	(816)	2 594	3 966	(280)	(100)		135	(209)	83	6 189
Garanties données aux clients	6 797	600	7 397	600	(5 037)						2 960
Réorganisation industrielle	2 126	(1 292)	834		(392)						442
SOUS TOTAL PROVISIONS NON COURANTES	**50 992**	**1 867**	**52 859**	**8 968**	**(8 531)**	**(271)**	**(1 609)**	**135**	**(2 709)**	**(216)**	**48 627**
Pour perte sur contrat	275	(250)	25								25
Réorganisation industrielle	3 578	(1 868)	1 710	6 723	(1 375)	(112)		(198)	(90)	51	6 709
Restructuration	56	(19)	37	1 820	(37)				(729)		1 091
Risques liés à l'environnement	1 567	(1 031)	536		(451)			(96)		11	
Litiges	56	(56)									
Autres risques	19 681	(11 931)	7 750	3 290	(2 989)	(762)		160		56	7 504
SOUS TOTAL PROVISIONS COURANTES	**25 211**	**(15 157)**	**10 054**	**11 833**	**(4 851)**	**(874)**		**(135)**	**(819)**	**119**	**15 327**
TOTAL GÉNÉRAL	**76 203**	**(13 290)**	**62 913**	**20 801**	**(13 382)**	**(1 145)**	**(1 609)**		**(3 528)**	**(97)**	**63 954**
dont en résultat opérationnel courant				*9 507*	*(12 810)*	*(1 126)*					
dont en résultat opérationnel non courant				*11 293*	*(572)*	*(19)*					

Les montants figurant en passifs destinés à être cédés correspondent aux provisions de LISI AUTOMOTIVE Nomel (cf. note 3.3.1 - Mouvements de périmètre).

Risques liés à l'environnement :

Constatation du passif lié aux obligations de respecter les normes environnementales des différents pays d'exploitation du Groupe et plus particulièrement en matière de pollution des sols des sites industriels anciens.

Litiges et autres risques :

Cette rubrique couvre des litiges ou des contentieux avec des partenaires et des prestataires. Le risque a été apprécié au regard du montant estimé du dénouement probable des contentieux ou d'éventuelles transactions.

L'appréciation des retours attendus n'est pas chiffrable à ce jour. L'essentiel des mouvements concerne divers risques qualité, fiscaux et salariaux.

Restructuration et réorganisation industrielle :

Il s'agit de couverture des réorganisations industrielles sur la base d'une appréciation des coûts de redéploiement de certains sites ou entités. L'appréciation des montants comptabilisés intègre les spécificités réglementaires locales.

Autres risques :

Les passifs comptabilisés sous cette rubrique tiennent compte des risques fondés sur des dossiers de natures diverses (industrielles, réglementaires, sociales, garanties clients et produits). Les autres montants figurant en dotations et en reprises concernent divers risques qualité et délais clients, de qualification nouveaux produits, risques fiscaux et risques salariaux.

Engagements pris envers le personnel

Les cotisations aux régimes de retraite à cotisations définies sont constatées en charges de l'exercice durant lequel elles ont été encourues. Il n'existe pas dans le Groupe LISI de plan ouvert portant sur des régimes à prestations définies.

3.4.4.2 - Descriptif général des régimes

Indemnité de fin de carrière (France et Allemagne) :

Les droits au titre des indemnités de fin de carrière sont définis par la législation en vigueur ou des accords de branche lorsqu'ils sont plus favorables.

Angleterre :

BAI UK opère un plan de retraite à prestations définies dont bénéficient l'ensemble des salariés qui ont rejoint la société avant avril 2007 et fermé depuis. Les actifs du plan sont distincts des actifs de la société et gérés par un trust administré par un conseil des trustees. Les risques auxquels le plan expose la société sont les suivants : risque d'investissement, d'inflation, de longévité des pensionnés, d'options, législatif.

États-Unis :

Hi Shear Corporation opère un plan de retraite à prestations définies dont bénéficient l'ensemble des salariés qui ont rejoint la société avant février 1991 et fermé depuis. Les actifs du plan sont distincts des actifs de la société et gérés par un trust administré par un conseil des trustees. Les risques auxquels le plan expose la société sont les suivants : risque d'investissement, d'inflation, de longévité des pensionnés, d'options, législatif.

La répartition géographique des engagements pris par le Groupe envers son personnel au 31 décembre 2023 et 2024 au titre des régimes à prestations définies ainsi que les principales hypothèses utilisées pour leur évaluation sont les suivantes :

31/12/2024 En milliers d'euros	France	Allemagne	États-Unis	Angleterre	Autres
Dette actuarielle	24 882	5 680	348	16 203	4 594
Taux d'actualisation	3,38 %	3,57 %	4,50 %	5,35 %	N/A
Référence utilisée	I Boxx zone euro 12 ans	Extrapolation basée sur courbe des taux AAA à 15 ans de la BCE	Taux Citigroup Pension Disount Curve	I Boxx AA-rated 15 ans +0,3 %	
Inflation – Augmentation des salaires	2,70 %	2,00 %	N/A	3,26 %	N/A

31/12/2023 En milliers d'euros	France	Allemagne	États-Unis	Angleterre	Autres
Dette actuarielle	27 011	5 704	395	18 747	2 861
Taux d'actualisation	3,17 %	3,88 %	4,50 %	4,33 %	N/A
Référence utilisée	I Boxx zone euro 12 ans	Extrapolation basée sur courbe des taux AAA à 15 ans de la BCE	Taux Citigroup Pension Disount Curve	I Boxx AA-rated 15 ans +0,3 %	0
Inflation – Augmentation des salaires	3,00 %	2,00 %	N/A	3,14 %	N/A

Conformément à la norme IAS 19 révisée, les taux de rendement à long terme prévus pour les fonds sont identiques aux taux d'actualisation de la dette actuarielle. Les taux de rendement ainsi retenus sont égaux à 4,50 %

pour les actifs de couverture des régimes américains et 5,35 % pour les régimes anglais. Au 31 décembre 2024, l'allocation des actifs de couverture était de l'ordre de 13 % en actions et de 87 % en autres supports pour l'Angleterre.

Le tableau suivant détaille l'évolution au cours de l'exercice 2023 et 2024 de la dette actuarielle et de la valeur de marché des actifs de couverture (en M€) :

Évolution de la dette actuarielle	31/12/2024	31/12/2023
DETTE ACTUARIELLE À L'OUVERTURE	**54 717**	**52 307**
Coût des services	2 174	1 790
Coût de la désactualisation	2 693	2 704
Prestations versées	(2 681)	(3 440)
Réductions	(368)	(365)
Passifs destinés à être cédés	(1 996)	
Écarts de conversion	451	(1 168)
Pertes actuarielles (gains)	(3 283)	3 458
DETTE ACTUARIELLE À LA CLÔTURE	**51 707**	**54 717**

Le montant de 2 M€ figurant en passifs destinés à être cédés correspond à la provision de LISI AUTOMOTIVE Nomel .

Évolution de la valeur de marché des actifs de couverture	31/12/2024	31/12/2023
Valeur à l'ouverture	**16 812**	**17 104**
Cotisations versées par le Groupe	(131)	
Prestations prélevées sur le fonds	(761)	(811)
Rendements attendus des actifs	729	802
Écarts de conversion	773	352
Gains actuariels (pertes)	(1 673)	(635)
VALEUR À LA CLÔTURE	**15 748**	**16 812**

Le tableau suivant expose la réconciliation entre les montants comptabilisés dans les comptes consolidés du Groupe et les montants ci-dessus :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
PASSIF COMPTABILISÉ À LA CLÔTURE	**(35 957)**	**(37 903)**

La charge comptabilisée en résultat opérationnel par le Groupe au cours de l'exercice 2024 au titre des régimes à prestations définies s'est élevée à 3,8 M€ et se décompose de la manière suivante :

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Coût des services	2 174	1 790
Coût de la désactualisation	2 693	2 704
Rendements attendus des actifs du régime	(729)	(802)
Réductions	(368)	(365)
Application réforme retraite France 2023		(570)
CHARGE (PRODUIT) COMPTABILISÉE	**3 769**	**2 758**

3.4.5 Autres passifs non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts et cautionnements reçus	64	88
Participation des salariés	5 922	1 379
Produits constatés d'avance	8 123	8 694
Autres dettes non courantes	869	630
TOTAL AUTRES PASSIFS NON COURANTS	**14 979**	**10 792**

Les produits constatés d'avance correspondent essentiellement à des subventions reçues des administrations régionales dans le cadre de divers projets de construction et aménagements sur les différents sites du Groupe.

3.4.6 Dettes financières

3.4.6.1 - Dettes financières

Ventilation par nature

(en milliers d'€)	31/12/2024	31/12/2023
PART NON COURANTE		
Crédits moyen terme	448 203	400 317
Dettes IFRS 16	96 479	91 724
Participation des salariés (bloquée en compte courant)	2 439	2 341
SOUS TOTAL DETTES FINANCIÈRES NON COURANTES	**547 121**	**494 383**
PART COURANTE		
Concours bancaires d'exploitation	39 390	21 959
Crédits moyen terme	79 209	108 512
Dettes IFRS 16	14 471	15 518
Participation des salariés (bloquée en compte courant)		
SOUS TOTAL DETTES FINANCIÈRES COURANTES	**133 070**	**145 989**
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	**680 191**	**640 372**

LISI S.A. a souscrit plusieurs emprunts à taux fixe pour un montant total de 105 M€ d'une durée de 5 à 7 ans (cf. paragraphe "dettes financières par nature et taux").

Ventilation par échéance

(en milliers d'€)	31/12/2024	31/12/2023
EMPRUNTS		
à un an	79 209	108 512
de deux à cinq ans	413 754	356 766
à plus de cinq ans	34 449	43 551
SOUS-TOTAL EMPRUNTS	**527 412**	**508 829**
AUTRES DETTES FINANCIÈRES		
à un an	53 861	37 477
de deux à cinq ans	60 559	57 733
à plus de cinq ans	38 359	36 332
SOUS TOTAL AUTRES DETTES	**152 779**	**131 543**
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES	**680 191**	**640 372**

Ventilation par nature de flux

DETTES FINANCIÈRES AU 01/01/2024	**640 372**
SOUS-TOTAL VARIATIONS RÉSULTANT DE FLUX DE TRÉSORERIE	**16 095**
Passifs destinés à être cédés	*(1 238)*
Effets de conversion	*5 113*
IFRS 16	*19 868*
Autres	*(18)*
SOUS-TOTAL VARIATIONS SANS EFFET CASH	**23 724**
DETTES FINANCIÈRES au 31/12/2024	**680 191**

La variation "IFRS 16" s'explique par la prise en compte de renouvellement de baux commerciaux sur l'exercice 2024 et par la signature de contrats pour la location de machines de production.

Le montant de 1,2 M€ figurant en passifs destinés à être cédés correspond aux dettes financières de LISI AUTOMOTIVE Nomel qui sont classées en passifs directement liés aux groupes d'actifs d'éléments en vue de la vente.

Ventilation par devises

L'ensemble des emprunts et dettes auprès des établissements de crédit sont libellés en euros. Les dettes bancaires du Groupe ne présentent donc pas de risque de change.

Ventilation par nature de taux

Ci-dessous, le tableau récapitulatif des emprunts auprès des établissements de crédit du Groupe qui recense les encours les plus significatifs répartis en taux fixe et en taux variable :

Entités contractantes	Nature du crédit	Taux fixe	Taux variable	Montant global des lignes en M€	Capital restant dû au 31/12/2024 en M€	Échéances	Existence ou non de couvertures en taux ou en devises	Covenant
LISI S.A.	Crédit classique	0,95 %		10,0	2,5	2026		[1]
	Crédit classique	0,75 %		5,0	2,9	2028		[1]
	Crédit classique	0,34 %		10,0	1,5	2025		[1]
	Crédit classique	1,27 %		5,0	4,1	2031		[1]
	Crédit classique	0,78 %		10,0	9,0	2028		[1]
	Crédit classique	1,00 %		25,0	25,0	2027		[1]
	Crédit classique	2,95 %		20,0	20,0	2029		[1]
	Crédit classique	0,90 %		20,0	17,1	2029		[1]
	Crédit classique	3,90 %		7,5	5,6	2029		[1]
	Crédit classique	1,80 %		5,0	4,8	2029		[1]
	Crédit classique	1,80 %		5,0	4,8	2029		[1]
	Crédit classique	3,70 %		7,5	5,8	2030		[1]
	Crédit classique	3,93 %		15,0	12,8	2029		[1]
	Crédit classique	4,05 %		10,0	9,7	2027		[1]
	Crédit classique	3,95 %		15,0	11,3	2030		[1]
	Crédit classique	4,26 %		15,0	12,5	2030		[1]
	Crédit classique	4,13 %		5,0	4,2	2030		[1]
	Crédit classique	3,60 %		7,5	7,3	2031		[1]
	Crédit classique	3,20 %		10,0	10,0	2029		[1]
	Crédit classique	3,40 %		15,0	15,0	2030		[1]
	Crédit classique	3,85 %		30,0	30,0	2029		[1]
	Crédit classique	3,47 %		15,0	14,5	2031		[1]
	Crédit classique	3,55 %		7,5	7,3	2031		[1]
	Crédit classique	3,50 %		10,0	8,6	2029		[1]
	Crédit classique	4,09 %		5,0	5,0	2031		[1]
	Crédit classique	4,09 %		5,0	5,0	2031		[1]
	Crédit syndiqué		Euribor 3 Mois + marge	200,0	185,0	2028	Couvert partiellement par des swap	[1]
	USPP *	1,82 %		20,0	2,9	2025		[2]
	USPP *	1,78 %		40,0	11,4	2026		[2]
	USPP *	1,15 %		50,0	50,0	2031		[2]
BLANC AERO INDUSTRIES	Crédit classique		Euribor 3 Mois + marge	11,5	5,6	2031	Couvert par un SWAP	[1]
			TOTAL	**636,5**	**524,5**			

3.4.6.2 - Covenants attachés

Le Groupe n'a pas de financement bancaire dépendant de la notation du Groupe. Les contrats mis en place ont des clauses conventionnelles se référant à la situation financière du Groupe ou de ses filiales. La définition et les niveaux des ratios, également appelés « covenants financiers », sont fixés en concertation avec les organismes prêteurs de manière prospective.

Le respect de ces ratios s'apprécie une ou deux fois par an selon les établissements bancaires, aux dates de clôture semestrielles et annuelles. Le non-respect de ces ratios autorise les organismes prêteurs à prononcer l'exigibilité anticipée (totale ou partielle) des financements.

À la clôture du 31 décembre 2024, les covenants sont respectés.

Les « covenants financiers » liés à chaque emprunt bancaire sont décrits pour information ci-après :

[1]

Ratio de Gearing consolidé < 1,2

(Endettement Financier Net / Fonds Propres).

Ratio de Leverage consolidé < 3,5

(Endettement Financier Net / EBITDA).

[2] Les covenants financiers liés aux lignes d'USPP sont décrit pour information ci-après :

Ratio de Gearing consolidé < 1,2

(Endettement Financier Net retraité selon critères du contrat d'emprunt / Fonds Propres).

Ratio de Leverage consolidé < 3,5

(Endettement Financier Net retraité selon critères du contrat d'emprunt / EBITDA).

Ratio de couverture de charges d'intérêts consolidé > 4,5

(EBITDA / Charge nette d'intérêts).

Au 31 décembre, les ratios tels que définis dans les contrats bancaires ressortent à :

- Le ratio de Gearing consolidé ressort à 0,517 en 2024 contre 0,549 en 2023.
- Le ratio de Leverage consolidé ressort à 2,455 en 2024 contre 2,891 en 2023.
- Le ratio de couverture de charge d'intérêt consolidé ressort à 7,698 en 2024 contre 8,627 en 2023.

Le Groupe dispose ainsi d'une marge de sécurité confortable, confirmant son faible risque de liquidité.

SWAP de taux

Au 31 décembre 2024, les caractéristiques des contrats de SWAP sont les suivantes :

Notionnel au 31/12/2024	Nominal (en milliers d'euros)	Restant dû (en milliers d'euros)	Date de départ	Date de maturité	Taux payeur	Taux receveur	Valeur de réalisation (NPV) en milliers d'euros
LISI S.A.	50 000	50 000	31/8/2023	23/3/2028	2,10% - 4%	Euribor 3 mois	256,0
LISI S.A.	50 000	50 000	31/8/2023	23/3/2028	2,10% - 4%	Euribor 3 mois	190,0
LISI MEDICAL Fasteners	4 500		28/9/2012	30/9/2024	1,30 %	Euribor 3 mois	(3,0)
Blanc Aéro Industries	4 983	2 396	1/2/2016	15/1/2031	0,83 %	Euribor 3 mois	(63,0)
Blanc Aéro Industries	4 983	2 396	1/2/2016	15/1/2031	0,83 %	Euribor 3 mois	(61,0)
TOTAL	**114 466**	**104 792**					**319,0**

Les valeurs de réalisation sont enregistrées en résultat financier.

3.4.6.3 - Détail de l'endettement financier

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Trésorerie et équivalent de trésorerie	191 660	139 312
TRÉSORERIE DISPONIBLE [A]	**191 660**	**139 312**
Concours bancaires courants [B]	39 390	21 959
TRÉSORERIE NETTE [A - B]	**152 270**	**117 353**
Crédits	527 412	508 829
Autres dettes financières	113 389	109 583
DETTES FINANCIÈRES NETTES [C]	**640 801**	**618 412**
ENDETTEMENT FINANCIER NET [D = C + A - B]	**488 531**	**501 060**
CAPITAUX PROPRES GROUPE [E]	**999 633**	**932 565**
RATIO D'ENDETTEMENT (EN %) [D / E]	48,9 %	53,7 %

3.4.7 Passifs financiers

Le tableau de liquidité sur l'ensemble des passifs financiers s'établit comme suit :

Passifs financiers inscrits au bilan (en milliers d'euros)	Au 31/12/2024 Valeur nette comptable	Ventilation des flux contractuels non actualisés par échéance A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes	547 121		474 313	72 808	547 121
Autres passifs non courants (hors PCA)	6 855		6 855		6 855
Dettes financières courantes	133 070	133 070			133 070
Fournisseurs et autres créditeurs	378 591	378 591			378 591
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	**1 065 637**	**511 661**	**481 168**	**72 808**	**1 065 637**

Passifs financiers inscrits au bilan (en milliers d'euros)	Au 31/12/2023 Valeur nette comptable	Ventilation des flux contractuels non actualisés par échéance A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	Au-delà de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes	494 383		414 500	79 883	494 383
Autres passifs non courants (hors PCA)	2 097		2 097		2 097
Dettes financières courantes	145 989	145 989			145 989
Fournisseurs et autres créditeurs	356 027	356 027			356 027
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	**998 496**	**502 016**	**416 597**	**79 883**	**998 496**

3.4.8 Risque de liquidité

La gestion de trésorerie du Groupe est centralisée : la très grande majorité des excédents de trésorerie ou des besoins de financement de ses filiales, lorsque la législation locale le permet, est placée auprès de ou financée par la société mère à des conditions de marché. L'équipe centrale de trésorerie gère le financement du Groupe, courant et prévisionnel, et assure sa capacité à faire face à ses engagements financiers. Pour cela, elle maintient un niveau de disponibilités et de facilités de crédit confirmées compatibles avec sa taille et les échéances de sa dette.

Au 31 décembre 2024, le Groupe LISI bénéficie :

- de lignes court terme non utilisées à hauteur de 95 M€,
- de lignes de RCF non utilisées à hauteur de 30 M€,
- de lignes de cessions de créances non utilisées à hauteur de 20 M€,
- d'une trésorerie disponible de 192 M€.

Soit un total de capacité de financement de 337 M€.

3.4.9 Risque de taux d'intérêt

La principale exposition du Groupe en matière de risque de taux d'intérêt recouvre l'exposition de ses actifs et passifs financiers à taux variable aux variations des taux d'intérêt. Cela pourrait avoir une répercussion sur ses flux de trésorerie. Le Groupe, dans le cadre de sa politique générale, convertit partiellement à taux fixe sa dette initialement à taux variable, au moyen d'instruments financiers tels que des SWAP de taux.

Ces instruments de couverture sont négociés sur des marchés de gré à gré avec les contreparties bancaires, de manière centralisée par la Direction Financière du Groupe. Ils ne sont pas qualifiés de couverture par le Groupe et sont comptabilisés en juste valeur dans le compte de résultat.

Au 31 décembre, l'exposition nette à taux variable se décompose comme suit :

(en milliers d'€)	31/12/2024	31/12/2023
Emprunts - taux variables	190 618	208 109
Concours bancaires courants	39 390	21 959
Trésorerie et équivalents trésorerie	(188 660)	(136 312)
POSITION NETTE AVANT GESTION	**41 348**	**93 756**
SWAP de taux d'intérêts	104 792	105 746
COUVERTURE	**104 792**	**105 746**
POSITION NETTE APRÈS GESTION	**(63 444)**	**(11 990)**

3.4.10 Impôts différés

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
Impôts différés actifs	44 913	44 193
Impôts différés passifs	(47 973)	(48 897)
IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS	**(3 060)**	**(4 704)**

Actifs d'impôts différés non reconnus :

La Société ne procède pas à la reconnaissance des impôts différés actifs dès lors qu'elle n'a pas l'assurance suffisante du recouvrement futur des déficits reportables et des crédits d'impôts. Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable. À titre d'information, les reports déficitaires non constatés au bilan au 31 décembre 2024 seraient générateurs d'impôts différés actifs à hauteur de 17,6 M€ contre 15,4 M€ en 2023.

Impôts différés actifs par horizon anticipé de recouvrabilité au 31 décembre 2024

2024				2023			
-1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total	-1 an	1 an à 5 ans	+ 5 ans	Total
7 700	30 561	6 652	44 913	4 662	31 578	7 953	44 193

3.5 Détail des principaux postes du compte de résultat

3.5.1 Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque le client obtient le contrôle du bien concerné, lequel intervient généralement à une date spécifique.

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients » introduit une grille d'analyse unique quelles que soient les transactions (vente de biens, vente de services, octroi de licences...) comportant cinq étapes successives :

- Identification du ou des contrats ;
- Identification des différentes obligations contractuelles du vendeur (obligation de performance) ;
- Détermination du prix de la transaction ;
- Allocation du prix de transaction aux différentes obligations identifiées ;
- Comptabilisation du chiffre d'affaires correspondant.

Les filiales intégrées dans le Groupe LISI étant pour la plupart des sites de production industrielle, l'essentiel du chiffre d'affaires est constitué de ventes de produits finis.

Le Groupe a néanmoins identifié plus particulièrement deux types de transactions distinctes de celle énoncée précédemment : la première concerne les pénalités de retard (sur livraison, sur dérive qualité...) comptabilisées en diminution du chiffre d'affaires ; la seconde est relative aux facturations d'outillages traitées comme des prestations complémentaires donnant lieu à la reconnaissance d'un chiffre d'affaires au moment de l'acceptation de l'outillage et des échantillons initiaux. Ces principes sont traités conformément à la norme IFRS 15.

Le chiffre d'affaires est indiqué après déduction des escomptes.

La ventilation du chiffre d'affaires par secteur d'activité et par pays est indiquée en note 3.6.1 « informations sectorielles ».

3.5.2 Consommations

(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL 2024	TOTAL 2023
Consommations de marchandises	6 933	29 519	3 750		40 202	42 747
Consommations de matières premières	218 325	128 360	32 414		379 099	351 143
Outillages	47 178	23 050	9 907		80 135	70 592
Autres approvisionnements	26 967	16 949	5 791	26	49 733	48 589
TOTAL CONSOMMATIONS	**299 403**	**197 878**	**51 862**	**26**	**549 169**	**513 070**

3.5.3 Autres achats et charges externes

(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL 2024	TOTAL 2023
Sous-traitance	63 518	53 616	10 136	(5)	127 265	118 716
Entretien	37 798	27 204	5 441	1 123	71 566	64 902
Transports	10 539	15 279	1 796	2	27 616	27 680
Énergie	33 760	19 554	2 751	23	56 088	56 714
Autres charges externes	110 843	32 344	11 376	(12 745)	141 818	117 496
TOTAL AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	**256 458**	**147 997**	**31 500**	**(11 602)**	**424 353**	**385 508**

Le montant de - 11,6 M€ indiqué dans la colonne « autres » est composé pour partie de l'élimination intragroupe des facturations de prestations des Holding LISI S.A., LGS et LISI Holding North America aux divisions (- 17,6 M€).

Honoraires des Commissaires aux Comptes

En application du règlement n° 2016-09 de l'ANC du 2 décembre 2016, le tableau suivant présente le montant des honoraires des commissaires aux comptes du Groupe figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice, en distinguant les honoraires afférents à la certification des comptes de ceux afférents, le cas échéant, aux autres services.

Les honoraires mentionnés pour les filiales concernent celles qui sont consolidées en intégration globale. (en millions d'euros) :

	Ernst & Young		KPMG S.A.		Exco et Associés		Auditeurs étrangers	
	Montant		Montant		Montant		Montant	
En milliers d'€	2024	2023	2024	2023	2024	2023	2024	2023
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
– LISI S.A. (émetteur)	29	28	48	47				
– Filiales intégrées globalement	817	812	146	53	114	236	123	116
Autres diligences et prestations								
– LISI S.A. (émetteur)	17	7	36	25				
– Filiales intégrées globalement	6		7	12	27	9		
TOTAL	**869**	**847**	**237**	**136**	**141**	**245**	**123**	**116**

Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :

Il s'agit de l'ensemble des travaux non détachables de la certification, c'est-à-dire tous les travaux nécessaires à l'émission des rapports de certification sur les comptes et des rapports ou attestations devant être mis à disposition de l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes. Les prestations sont effectuées par les contrôleurs légaux et autres personnes chargés de l'audit, membres du réseau, certifiant les comptes individuels et consolidés de la société mère et des filiales intégrées globalement en France et à l'étranger.

Autres diligences et prestations :

Les services visés concernent des services entrant dans le champ des prestations habituellement rendues dans le prolongement de la mission de commissariat aux comptes (rédaction d'attestations particulières, travaux effectués dans le cadre d'opérations sur le marché) ou toute autre mission particulière, en général, à caractère non récurrent et conventionnel.

3.5.4 Charges de personnel

(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	Total 2024	Total 2023
Intérimaires	30 084	5 232	3 834	135	39 285	33 259
Salaires et intéressement	271 486	131 806	51 004	7 985	462 281	423 895
Indemnités de licenciement	1 173	1 004	141	13	2 331	1 907
Charges sociales et taxes sur salaires	95 184	45 889	19 325	5 577	165 975	148 271
Participation des salariés	6 257	(3)	65		6 319	1 490
Prestations de retraite et médailles du travail	1 146	960	125	1	2 232	2 639
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	**405 330**	**184 888**	**74 494**	**13 711**	**678 425**	**611 461**

3.5.5 Charges de recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Dans le référentiel IFRS, les dépenses de développement, c'est-à-dire découlant de l'application des résultats de la recherche à un plan ou un modèle en vue de la production de produits et procédés nouveaux ou substantiellement améliorés sont comptabilisées en tant qu'immobilisations si le Groupe peut démontrer notamment l'existence d'avantages économiques futurs probables.

Le Groupe LISI a la volonté d'exercer une activité de recherche et développement soutenue, que ce soit dans la mise au point de nouveaux produits ou dans l'utilisation de nouveaux matériaux ou encore dans des procédés de production innovants. Cette activité de recherche et développement s'effectue de plusieurs manières : soit dans le cadre de la coopération entre les bureaux d'études des sociétés des divisions et de ses clients, soit pour le développement ou l'amélioration de certains composants ou de processus industriels. Les dépenses de développement mises en œuvre au sein du Groupe LISI portent majoritairement sur des produits en co-développement avec les clients et non sur des évolutions de processus industriels.

De ce fait, la plupart des frais encourus ne répond pas aux critères d'activation en immobilisations incorporelles et sont donc enregistrés en charges. Ces dernières se composent principalement de coûts de personnel dédiés aux services de recherche et développement.

Les effectifs dédiés directement à la recherche et développement ont représenté en 2024 environ 2,6 % des salariés du Groupe.

Le Groupe évalue périodiquement les projets significatifs pour identifier les éventuelles dépenses activables.

Les dépenses engagées au cours des deux derniers exercices sont présentées dans le tableau ci-dessous :

En millions d'€	2024	2023
Dépenses de Recherche et Développement	27,9	32,3
% du chiffre d'affaires	1,6 %	2,0 %
Projets activés	2,9	2,0

3.5.6 Charges et produits opérationnels non courants

Les produits et charges non courants s'analysent comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
CHARGES OPÉRATIONNELLES NON COURANTES		
Charge nette liée à l'abandon d'un projet RH	(4 260)	
Charge nette en vue de la cession de LISI AUTOMOTIVE NOMEL	(12 394)	
Charge nette liée aux coûts de fermeture de l'implantation de LISI AUTOMOTIVE HEBEI (Chine)	(193)	
Charge nette liée aux coûts de fermeture de l'implantation d'un site de LISI AUTOMOTIVE NOMEL situé à Dreux	(945)	
Autres charges nettes de restructuration et réorganisation	(4 889)	(3 842)
Autres produits et charges opérationnels non courants	(413)	(470)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS	**(23 094)**	**(4 312)**

Les règles de présentation et de définition des charges et produits non courants demeurent inchangées par rapport au 31 décembre 2023.

Les produits et charges opérationnels non courants 2024 concernent principalement les coûts de sortie de LISI AUTOMOTIVE Nomel (cf. paragraphe 3.3.1) et l'arrêt d'un projet de déploiement d'un logiciel de gestion des ressources humaines pour l'ensemble des filiales du Groupe a conduit à impacter les charges non courantes à hauteur de 4,3 M€.

3.5.7 Résultat financier

(en milliers d'euros)	31/12/2024	31/12/2023
PRODUITS DE TRÉSORERIE ET CHARGES DE FINANCEMENT		
Produits de trésorerie	4 111	1 652
Incidence de la variation de la juste valeur des couvertures de taux positives	446	
Incidence de la variation de la juste valeur des couvertures de taux négatives	(127)	(1 473)
Charges de financement	(31 214)	(20 385)
SOUS TOTAL PRODUITS DE TRÉSORERIE ET CHARGES DE FINANCEMENT	**(26 784)**	**(20 206)**
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS		
Profits de change	35 066	11 416
Pertes de change	(19 931)	(23 294)
Incidence de la variation de la juste valeur des couvertures de devises	(3 518)	6 913
Autres	(734)	(450)
SOUS TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	**10 883**	**(5 415)**
RÉSULTAT FINANCIER	**(15 901)**	**(25 621)**

Le résultat financier s'établit à - 15,9 M€ (- 25,6 M€ en 2023) ; il s'explique par les principaux éléments suivants :

- les effets liés à la réévaluation des dettes et créances en devises et la variation de la juste valeur des instruments de couverture (+ 11,2 M€ contre - 6,9 M€ en 2023),
- les frais financiers, correspondant au coût de la dette nette à long terme se sont élevés à - 31,1 M€ (- 20,4 M€ en 2023). Ils ont notamment été augmentés du coût de financement de l'Offre Publique de Rachat d'Actions réalisée en mai 2023 (6,8 M€ en 2023 ; 11,3 M€ en 2024). Les gains sur les placements de la trésorerie courante sont de 4,0 M€, supérieurs à ceux de 2023 (1,7 M€).

Les frais financiers nets rapportés à l'endettement financier hors IFRS 16 représentent 5,8 % (4,1 % en 2023).

Coût du financement et autres charges et produits financiers

Le coût du financement inclut :

- les charges d'intérêts sur emprunts calculées en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif,
- les charges d'intérêts liées à IFRS 16,
- les produits d'intérêts générés par les placements de trésorerie,
- les variations des justes valeurs des instruments financiers.

3.5.8 Impôt sur les sociétés

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend :

- La charge (le produit) d'impôt sur les sociétés à payer au titre de chaque exercice et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global.
- Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable, pour toutes les différences temporaires existantes à la date de clôture entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables des actifs et des passifs du bilan consolidé. Les écarts d'acquisition non amortissables fiscalement ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable dans un horizon raisonnable. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts qui sont en vigueur au moment du dénouement des différences temporelles. Notamment, un actif d'impôt différé sur les reports déficitaires n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que la filiale concernée ou son périmètre d'intégration fiscale disposeront de bénéfices imposables futurs sur lesquels imputer les reports déficitaires.

- Le Groupe a décidé de qualifier la CVAE (cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises en France) d'impôt sur le résultat devant entrer dans le champ d'application d'IAS 12. Ce choix permet d'assurer la cohérence avec le traitement comptable appliqué aux taxes similaires dans d'autres pays étrangers.

Les produits liés au crédit d'impôt recherche sont classés au compte de résultat dans la rubrique « autres produits ».

3.5.8.1 - Ventilation de l'impôt

Répartition en milliers d'€	Résultat avant impôt	Impôt *	Résultat après impôt
Résultat courant	99 133	(22 041)	77 092
Charges et produits opérationnels non courants	(23 094)	2 756	(20 338)
Crédits d'impôts		26	26
CVAE		(1 356)	(1 356)
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	**76 039**	**(20 615)**	**55 424**

* dont impôts à payer : - 21 257 K€
dont impôts différés : + 2 449 K€

3.5.8.2 - Preuve d'impôt

Preuve d'impôt au 31/12/2024	31/12/2024	31/12/2023
Résultat attribuable au groupe	56,0	37,5
Intérêts minoritaires	0,6	0,9
IS comptabilisé (IS+crédit d'IS + ID+ cvae)	20,6	24,1
Résultat avant IS	76,0	60,7
Taux normatif société mère	25,83 %	25,83 %
IS théorique / taux à 25,83 %	19,6	15,7
ÉCART		
Effet des différences permanentes	2,3	(0,4)
Effets des crédits d'impôt recherche	(1,3)	(1,3)
Effet CVAE (cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)	1,0	1,1
Effets des différences entre les taux d'impositions étrangers et français		(1,7)
Effets des impôts non reconnus	(1,5)	8,4
Effets de Pilier 2	0,2	
Effets dividendes - quote part non déductible	1,9	3,1
Effets autres	(1,6)	(0,8)
IS AU COMPTE DE RÉSULTAT (YC CVAE)	**20,6**	**24,1**
Taux d'impôt effectif (charge d'impôt au compte de résultat rapportée au résultat avant impôt)	27,1 %	39,7 %

3.5.8.3 - Taux d'impôts applicables par les sociétés du Groupe LISI

	2024	2023
Allemagne	30,00 %	30,00 %
Angleterre	25,00 %	25,00 %
Canada	26,90 %	26,90 %
Espagne	25,00 %	25,00 %
États-Unis	21,00 %	21,00 %
France	25,83 %	25,83 %
République tchèque	19,00 %	19,00 %
Chine	25,00 %	25,00 %
Mexique	30,00 %	30,00 %

3.5.9 Résultat par action

Le résultat net par action (avant dilution) est calculé en faisant le rapport entre le résultat net de l'exercice et le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, après déduction des actions détenues par le Groupe (actions propres). Le résultat net dilué par action est, quant à lui, calculé en retenant tous les instruments financiers donnant un accès différé au capital du Groupe (options de souscriptions d'actions, bons de souscriptions d'actions, actions sous conditions de performance).

Les tableaux ci-après indiquent le rapprochement entre le résultat de base par action avant dilution et le résultat dilué par action :

Au 31/12/2024 En milliers d'euros	Résultat de la période	Nombre d'actions	Résultat net par action en €
Total actions		46 538 313	
Actions d'autocontrôle		(979 486)	
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	**56 006**	**45 558 827**	**1,23**
Retraitement des actions sous condition de performance en cours d'attribution		942 060	
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	**56 006**	**46 500 887**	**1,20**

Au 31/12/2023 En milliers d'euros	Résultat de la période	Nombre d'actions	Résultat net par action en €
Total actions		46 538 313	
Actions d'autocontrôle		(1 064 830)	
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	**37 533**	**45 473 483**	**0,83**
Retraitement des actions sous condition de performance en cours d'attribution		965 910	
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	**37 533**	**46 439 393**	**0,81**

3.6 Autres informations

3.6.1 Informations sectorielles

Le Groupe LISI présente l'information sectorielle conformément aux critères fixés par la norme IFRS 8. Les activités du Groupe se déclinent en trois secteurs d'activité, sur lesquels opèrent trois divisions :

- LISI AEROSPACE qui regroupe les activités du marché aéronautique,
- LISI AUTOMOTIVE qui regroupe les activités du marché automobile,
- LISI MEDICAL qui regroupe les activités du marché médical.

Les « autres » incluent principalement les activités de la société tête du Groupe.

3.6.1.1 - Ventilation par secteur d'activité

(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL
31/12/2024					
COMPOSANTE RÉSULTAT					
Chiffre d'affaires par secteur d'activité*	1 030 092	579 699	185 312	(1 053)	1 794 050
Excédent brut d'exploitation courant (EBITDA)	135 314	51 410	28 219	(3 114)	211 829
Dotations aux amortissements et provisions	49 579	34 239	11 892	1 085	96 795
Résultat opérationnel courant (EBIT)	85 735	17 170	16 327	(4 198)	115 034
Résultat opérationnel	82 700	1 801	16 298	(8 859)	91 940
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	**42 976**	**(11 064)**	**11 325**	**12 187**	**55 424**
COMPOSANTE BILAN					
Besoin en fonds de roulement	226 933	86 644	28 377	26 021	367 975
Immobilisations nettes	761 646	392 682	182 493	(100 832)	1 235 989
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS	**58 411**	**31 706**	**16 629**	**55**	**106 801**

*Après affectation de l'ensemble des coûts de holding division et groupe éventuellement augmenté d'une marge.

(en milliers d'euros)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL
31/12/2023					
COMPOSANTE RÉSULTAT					
Chiffre d'affaires par secteur d'activité*	838 913	610 444	181 949	(862)	1 630 444
Excédent brut d'exploitation courant (EBITDA)	95 792	52 066	31 641	(1 303)	178 197
Dotations aux amortissements et provisions	45 553	30 363	10 797	801	87 514
Résultat opérationnel courant (EBIT)	50 239	21 703	20 844	(2 103)	90 683
Résultat opérationnel	46 530	21 641	20 844	(2 645)	86 370
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE	**19 654**	**6 833**	**15 060**	**(4 880)**	**36 667**
COMPOSANTE BILAN					
Besoin en fonds de roulement	205 830	88 935	30 071	29 782	354 618
Immobilisations nettes	730 064	394 052	167 411	(94 123)	1 197 404
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS	**52 156**	**29 426**	**17 168**	**139**	**98 889**

*Après affectation de l'ensemble des coûts de holding division et groupe éventuellement augmenté d'une marge.

3.6.1.2 - Ventilation par secteur d'activité et par pays

(en milliers d'€)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL
31/12/2024					
COMPOSANTE RÉSULTAT					
CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE DE DESTINATION					
Union Européenne	656 424	351 665	71 057	(1 053)	1 078 093
Dont France	443 595	110 028	7 078	(1 053)	559 648
Dont Allemagne	68 727	112 781	16		181 508
Dont Angleterre	67 927	8 329	23		76 256
Continent Nord Américain	308 650	147 103	107 045		489 512
Autres pays	65 018	154 217	7 209		226 444
Dont Chine	12 851	39 600			52 451
TOTAL	**1 030 092**	**579 699**	**185 312**	**(1 053)**	**1 794 050**
COMPOSANTE BILAN					
IMMOBILISATIONS NETTES PAR ZONE DE DESTINATION					
Union Européenne	443 551	244 840	63 428	(100 832)	650 987
Dont France	414 960	147 276	63 428	(100 832)	524 832
Dont Allemagne		58 027			58 027
Dont Angleterre	16 329				16 329
Dont République Tchèque		24 191			24 191
Continent Nord Américain	286 976	129 851	119 065		36 950
Afrique	5 544	6 616			535 892
Asie	25 575	11 375			12 160
TOTAL	**761 646**	**392 682**	**182 493**	**(100 832)**	**1 235 989**
FLUX LIÉS AUX ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS PAR ZONE DE DESTINATION					
Union Européenne	46 858	19 286	5 096	55	71 295
Dont France	42 854	11 034	5 095	55	59 038
Dont Allemagne		2 922			2 922
Dont Angleterre	3 695				3 695
Dont République Tchèque		4 368			4 368
Continent Nord Américain	2 479	2 093			4 572
Afrique	8 255	9 403	11 533		29 191
Asie	819	924			1 743
TOTAL	**58 411**	**31 706**	**16 629**	**55**	**106 801**

(en milliers d'€)	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	Autres	TOTAL
31/12/2023					
COMPOSANTE RÉSULTAT					
Chiffre d'affaires par zone de destination					
Union Européenne	516 163	367 080	64 929	(862)	947 310
Dont France	354 778	118 605	6 863	(650)	479 596
Dont Allemagne	52 959	113 919	7		166 878
Dont Angleterre	57 934	8 789	23		66 723
Continent Nord Américain	260 727	162 067	113 425		536 219
Autres pays	62 023	135 369	3 595		200 987
Dont Chine	9 175	44 016			53 191
TOTAL	**838 913**	**610 444**	**181 949**	**(862)**	**1 630 444**
COMPOSANTE BILAN					
IMMOBILISATIONS NETTES PAR ZONE DE DESTINATION					
Union Européenne	426 638	257 832	61 611	(94 123)	651 958
dont France	401 151	159 758	61 611	(94 123)	528 397
Dont Allemagne		59 451			59 451
Dont Angleterre	12 776				12 776
Dont République Tchèque		23 144			23 144
Continent Nord Américain	273 295	118 658	105 800		497 753
Afrique	5 135	6 265			11 400
Asie	24 996	11 297			36 293
TOTAL	**730 064**	**394 052**	**167 410**	**(94 123)**	**1 197 404**
FLUX LIÉS AUX ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS PAR ZONE DE DESTINATION					
Union Européenne	44 512	19 710	3 462	139	67 823
dont France	42 624	12 613	3 461	139	58 838
Dont Allemagne		3 958			3 958
Dont Angleterre	1 455				1 455
Dont République Tchèque		2 057			2 057
Continent Nord Américain	5 100	6 609	13 706		25 415
Afrique	151	1 305			1 456
Asie	2 393	1 802			4 195
TOTAL	**52 157**	**29 425**	**17 168**	**139**	**98 889**

3.6.2 Paiements fondés en actions

3.6.2.1 - Options d'achats d'action

Aucun plan d'option d'achat d'actions n'est en cours au 31 décembre 2024.

3.6.2.2 - Attribution d'actions sous conditions de performance

Le Groupe a mis en place des plans d'attribution d'actions sous conditions de performance au profit de certains salariés ou dirigeants. L'objectif de ces plans étant de créer une incitation supplémentaire à l'amélioration des performances du Groupe, une rétention de cadres clefs et un alignement des intérêts du management et des actionnaires.

Afin de récompenser certains collaborateurs qui ont réalisé la majeure partie de leur carrière au sein du Groupe LISI, et qui ont participé activement à son développement, le Groupe a également mis en place des plans d'actions gratuites dans le cadre de leur départ à la retraite.

Le montant de la charge future est comptabilisée en charge de personnel au prorata temporis des droits acquis depuis la date d'attribution pour la totalité des salariés du Groupe LISI concernés.

Cette charge est évaluée sur la base du cours du jour où le Conseil d'Administration a approuvé l'attribution du plan.

Plans d'actions gratuites

Sur proposition du Comité NRG (Nominations, Rémunérations et Gouvernance), le Conseil d'Administration de la société LISI a décidé le 8 décembre 2022 d'attribuer 6 900 actions gratuites au Directeur Général Délégué dans le cadre de la fin de son mandat opérationnel.

Le Conseil d'Administration qui s'est réuni en février 2025 a constaté l'attribution définitive de ces actions Gratuites.

Plans AASCP

Sur proposition du Comité NRG (Nominations, Rémunérations et Gouvernance), le Conseil d'Administration de la société LISI a décidé le 8 décembre 2022 d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performance.
Le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 26 février 2025 a arrêté les résultats financiers du Groupe LISI et de ses divisions. Le Conseil a également constaté les performances réalisées en matière RSE.

Au total, le taux de critère de performance du plan 22C24 pour le Groupe LISI s'élève à 70 % et représente une acquisition définitive totale de 122 975 actions LISI.

Des plans de même nature ont été mis en place en 2022 2023 et 2024. Les Conseils d'Administration du 8 décembre 2022, du 7 décembre 2023 et du 5 décembre 2024 ont approuvé l'ouverture de ces nouveaux plans sous des conditions approchantes.

Plan de fidélisation

Le Groupe LISI compte sur la contribution d'une équipe de direction expérimentée et souhaite fidéliser dans la durée ces hauts potentiels qui constituent un collectif de talents soudé et motivé. C'est dans cet objectif qu'un plan de fidélisation unique a été mis en place à destination de 39 collaborateurs du Groupe.

IFRS 2 impose de comptabiliser une charge, égale à la valeur de l'instrument attribué, La contrepartie est enregistrée en élément de capitaux propres. Cette charge est étalée sur la durée courant entre la date d'attribution des actions et la date d'acquisition définitive

La valorisation de ce plans tient compte des critères d'atteinte des performances d'une part mais est également mise à jour en fonction des départs des salariés le cas échéant.

La juste valeur totale des avantages ainsi accordés est constatée sur 2024 en charges de personnel pour un montant de - 2,5 M€ avec une contrepartie en capitaux propres.

Ce coût n'a pas été affecté aux divisions, et reste au niveau de LISI S.A. jusqu'à la réalisation définitive de ces plans.

3.6.3 Plans d'achat d'actions réservé aux salariés

Il est également proposé à tous les salariés du Groupe des plans d'achat d'actions (Plan d'Épargne Groupe) permettant d'acquérir des actions LISI dans le cadre d'augmentations de capital réservées ou de rachat d'actions. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans sont soumises à certaines restrictions concernant leur cession ou leur transfert.

Dans le cas des augmentations de capital réservées aux salariés au titre du Plan d'Épargne Groupe, l'avantage offert aux salariés correspond à la décote sur le prix de souscription, soit la différence entre le prix de souscription des actions et le cours de l'action à la date d'attribution (d'un montant maximal de 20 % selon la loi française). Cette charge est reconnue en intégralité à la date de souscription dans le cas du Plan d'Épargne Groupe.

Aucun plan de cette nature n'a été réalisé sur l'exercice 2024.

3.6.4 Informations sur les parties liées / Rémunérations des membres des organes de direction

3.6.4.1 - Informations sur les parties liées

Les parties liées comprennent la société mère, les dirigeants et mandataires sociaux, les administrateurs. Il n'y a pas de société contrôlée conjointement ou mise en équivalence, ni de co-actionnaire, ni d'entreprises sous contrôle commun ou influence notable avec lesquelles le Groupe LISI aurait réalisé des transactions qui imposeraient une information.

La seule relation du Groupe avec sa société mère (CID) est liée à la détention capitalistique. En revanche, la société LISI S.A. apporte assistance à ses filiales dans les domaines comptables, financiers, stratégiques et juridiques.

3.6.4.2 - Rémunérations des membres des organes de direction

	Charges de la période		Passifs	
(en milliers d'€)	2024	2023	2024	2023
Avantages à court terme en valeur brute (salaires, primes, etc.)	823	1 038		
Avantages postérieurs à l'emploi (IFC)		(208)	213	207
Autres avantages à long terme				
Avantages liés aux fins de contrat de travail				
Avantages sur capitaux propres	92	136		
RÉMUNÉRATION GLOBALE	**915**	**966**	**213**	**207**

Les principaux dirigeants perçoivent des rémunérations, sous forme d'avantages au personnel à court terme, d'avantages accordés au personnel postérieurs à l'emploi, et de paiements fondés sur des actions. Concernant cette catégorie, Monsieur Emmanuel VIELLARD, Directeur Général de la société LISI S.A. a bénéficié en 2023 et 2024 d'attribution d'actions sous conditions de performance selon les mêmes modalités et conditions que les autres membres des Comités de Direction des divisions.

Concernant les plans d'attribution d'actions, les mandataires sociaux devront conserver au nominatif 20 % des actions sous conditions de performance acquises jusqu'à la cessation de leur mandat.

Concernant les indemnités de fin de carrière, aucun avantage particulier n'est contractualisé au-delà de l'indemnité de départ légale.

3.6.5 Instruments financiers et de marché

Les risques principaux couverts par les instruments financiers du Groupe sont le risque de change, le risque sur matières premières et le risque de taux d'intérêt (cf. paragraphe 3.4.9).

Les instruments dérivés qui ne répondent pas aux critères de couverture sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur par résultat. Le profit ou la perte résultant de la réévaluation à la juste valeur est enregistré immédiatement en résultat.

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de flux de trésorerie d'un actif ou passif comptabilisé, ou d'une transaction prévue hautement probable, la part jugée efficace de la variation de juste valeur de l'instrument financier dérivé est comptabilisée en Autres éléments du résultat global (capitaux propres). Les profits ou pertes associés cumulés sont sortis des capitaux propres et inclus dans le résultat de la ou des période(s) au cours desquelles la transaction couverte affecte le résultat.

La juste valeur comptabilisée au 31 décembre 2024 des dérivés utilisés dans le cadre de la gestion des risques de marché est détaillée ci-dessous :

	31/12/2024		31/12/2023	
(en milliers d'euros)	À l'actif	Au passif	À l'actif	Au passif
GESTION DU RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT				
Swaps payeurs taux variable		546		925
GESTION DU RISQUE DE CHANGE				
Dérivés de change	20	2 243	3 415	571
GESTION DU RISQUE DE MATIÈRES PREMIÈRES				
Dérivés de matières premières		321		181
TOTAL	**20**	**3 110**	**3 415**	**1 677**

3.6.5.1 - Risque de cours sur les matières premières

Au 31 décembre 2024 le Groupe a couvert une partie du risque sur ses achats futurs de matières premières de nickel.
La juste valeur des dérivés utilisés (swap de matières premières) à la clôture s'élève à - 321 K€.

3.6.5.2 - Risque de change

Le Groupe est globalement soumis à deux types de risque de change :

- En dehors de la zone EUR et de la zone USD, il dispose d'outils de production dans une dizaine de pays, dans lesquels les ventes de ses filiales sont majoritairement libellées en EUR ou en USD, alors que leurs charges sont majoritairement libellées en devise locale, que sont le GBP, CAD, TRY, CZK, et dans une moindre mesure le MAD, CNY, INR et PLN, faisant naître un besoin en devises locales. Un renchérissement de celles-ci affecterait la performance économique du Groupe ;
- L'USD constitue la seconde devise de facturation du Groupe après l'EUR, principalement dans la division aéronautique. La facturation dans d'autres devises n'est pas significative à l'échelle du Groupe. Un affaiblissement de l'USD affecterait la performance économique du Groupe.

Afin de protéger ses résultats, le Groupe met en œuvre une politique de couverture dont la finalité est de réduire les facteurs d'incertitude affectant sa rentabilité opérationnelle et lui donner le temps nécessaire à l'adaptation de ses coûts à un environnement monétaire défavorable.

Couverture du risque de change sur devises locales

Le Groupe a une très bonne visibilité sur ses besoins en devises locales. Aussi, sa politique de couverture s'appuie sur la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers, lui permettant de se prémunir contre une hausse du cours des devises locales. L'horizon de couverture est de 12 à 24 mois.

Couverture du risque de change sur USD

Comme indiqué ci-avant, la génération d'USD provient principalement de la division aéronautique du Groupe, qui bénéficie de contrats à long terme prévoyant une facturation dans cette devise. La politique de couverture s'appuie sur la gestion d'un portefeuille d'instruments financiers, lui permettant d'obtenir un cours de couverture moyen garanti. L'horizon de couverture peut aller jusqu'à 5 ans.

Les principaux instruments de couverture utilisés par le Groupe dans le cadre de sa gestion du risque de change sont des ventes à terme, des achats et ventes d'options et des produits structurés.Les instruments de couverture de change en vie au 31 décembre 2024 sont les suivants :

	Notionnel au 31/12/2024		Notionnel au 31/12/2023	
	Devise	EUR	Devise	EUR
GBP	22 800	27 497	24 000	27 616
CAD	30 000	20 070	27 000	18 440
CZK	252 000	10 006	244 800	9 901
TRY		(92 000)	72 000	2 205
USD	52 600	50 630	96 200	87 059
TOTAL		**16 203**		**145 222**

Le portefeuille des dérivés de change par échéance ainsi que la juste valeur enregistrée dans les comptes consolidés du Groupe se ventilent comme suit :

	31/12/2024					31/12/2023				
	Juste valeur[1]	Montant notionnel[2]	< 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Juste valeur[1]	Montant notionnel[2]	< 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Position acheteuse de GBP contre USD	(0,7)	22,8	22,8			1,1	24,0	24,0		
Position acheteuse de CAD contre USD	(0,7)	30,0	30,0			0,5	27,0	27,0		
Position acheteuse de TRY contre EUR						(0,6)	72,0	72,0		
Position acheteuse de CZK contre EUR		252,0	252,0			(0,1)	244,8	244,8		
Position acheteuse EUR contre USD	(0,9)	52,6	41,6	11,0		2,0	96,2	65,6	30,6	
TOTAL	**(2,2)**					**2,8**				

(1) Les montants de juste valeur sont exprimés en millions d'euros.
(2) Les montants notionnels maximum sont exprimés en millions de devises

3.6.6 Engagements

Sur une base annuelle, le Groupe établit un recensement détaillé de l'ensemble des obligations contractuelles, engagements financiers et commerciaux, obligations conditionnelles auxquels LISI S.A. et/ou ses filiales sont parties ou exposées. De manière régulière, ce recensement est actualisé par les services compétents et revu par la Direction du Groupe. Afin de s'assurer de l'exhaustivité, de l'exactitude et de la cohérence des informations issues de ce recensement, des procédures spécifiques de contrôle sont mises en œuvre, incluant notamment :

- l'examen régulier des procès-verbaux des Assemblées Générales d'actionnaires, réunions du Conseil d'Administration, des Comités rattachés pour ce qui concerne les engagements contractuels, les litiges et les autorisations d'acquisition ou de cession d'actifs ;
- la revue avec les banques et établissements financiers des sûretés et garanties ainsi que des contrats d'emprunts et tous les autres engagements bancaires ;
- la revue avec les conseils juridiques internes et externes des litiges et procédures devant les tribunaux en cours, des questions d'environnement, ainsi que de l'évaluation des passifs éventuels y afférents ;
- l'examen des rapports des contrôleurs fiscaux, et des avis de redressement au titre des exercices antérieurs ;
- l'examen avec les responsables de la gestion des risques, les agents et courtiers des compagnies d'assurance auprès desquelles le Groupe a contracté des assurances pour couvrir les risques relatifs aux obligations conditionnelles ;
- l'examen des transactions avec les parties liées pour ce qui concerne les garanties et autres engagements donnés ou reçus ;
- la revue de tous les contrats ou engagements contractuels d'une manière générale.

3.6.6.1 - Engagements donnés et réciproques dans le cadre de l'activité courante

Engagements donnés :

Les engagements donnés dans le cadre de l'activité courante sont les suivants :

En milliers d'euros	2024	2023
Reliquat commandes investissements	61 435	96 774
ENGAGEMENTS DONNÉS	**61 435**	**96 774**

3.6.6.2 - Engagements donnés et reçus dans le cadre de l'acquisition de la société TERMAX

Suite à la modification de l'accord d'acquisition initial signée le 26 juin 2020 de la société TERMAX LLC, LISI HOLDING NORTH AMERICA, a racheté les 49 % des parts sociales restantes le 24 juillet 2020 (totalement payé à la clôture de l'exercice).

De leurs côtés, les vendeurs se sont engagés à indemniser LISI HOLDING NORTH AMERICA, sous réserve d'une franchise globale de 200 KUSD de tout préjudice qui serait notamment lié :

- à un risque environnemental et fiscal, à hauteur du montant du prix de l'acquisition de la participation de 51 %,
- à un risque social à hauteur de 5 MUSD.

Cet engagement expirera le 31 octobre 2027, à l'exception de la garantie fiscale qui prendra fin à l'expiration de la durée légale de prescription.

3.6.6.3 - Garanties données dans le cadre de l'opération de cession de la société LACE

Dans le cadre de la cession de la société LACE, un engagement de garantie de passif a été donné par la société LISI AEROSPACE STRUCTURAL COMPONENTS.

La garantie fiscale expirera le 31 janvier 2025.

3.6.6.4 - Engagement reçu dans le cadre de l'opération de cession de la société INDRAERO SIREN et LISI AEROSPACE CREUZET MAROC

Dans le cadre de la cession de la société INDRAERO SIREN et LISI AEROSPACE CREUZET MAROC, l'acheteur s'est engagé à verser au Groupe LISI un complément de prix d'un montant maximum de 13 M€ selon la valeur de cession ultérieure. Cet engagement est valable pour une durée de 10 ans, soit jusqu'au 3 juillet 2029.

Cet engagement reçu n'a aucun impact dans les états financiers de 2024.

3.6.6.5 - Engagement donné et reçu dans le cadre de la prise de participation minoritaire du projet Watch Out

LISI AEROSPACE a investi 10 M€ dans la société Holding WatchOut Inc en contrepartie d'une participation minoritaire et s'est engagée à une souscription additionnelle de 5 M€ dans l'opération de capitalisation de la société Holding WatchOut Inc en vue du développement de l'automatisation de la production au moyen de machines "close door". Des discussions sont en cours pour déterminer la part de capital représentée par ces investissements.

Dans ce cadre, la société Holding WatchOut Inc s'est engagée à indemniser LISI AEROSPACE en cas de manquement aux garanties accordées notamment dans les domaines social, fiscal (celle-ci ayant été définie de façon réciproque) et environnemental. Ces engagements reçus sont valables pour une durée de 2 à 5 ans selon les garanties concernées, soit jusqu'au 16 mai 2029 au plus tard.

3.6.6.6 - Autres engagements

Les autres engagements concernent des contrats d'emprunts prévoyant une exigibilité anticipée dans le cas du non-respect de covenants financiers. Le détail de ces emprunts figure aux paragraphes 3.4.5.

3.7 Taux des devises employés par les filiales étrangères

		31/12/2024		31/12/2023	
		Taux de clôture	Taux Moyen	Taux de clôture	Taux Moyen
Dollar canadien	CAD	1,4948	1,4835	1,4642	1,4620
Yuan	CNY	7,5833	7,7733	7,8509	7,6839
Couronne tchèque	CZK	25,1850	25,1561	24,7240	23,9709
Livre Sterling	GBP	0,8292	0,8450	0,8691	0,8669
Dollar de Hong Kong	HKD	8,0686	8,4315	8,6314	8,4802
Roupie indienne	INR	88,9335	90,5176	91,9045	89,4343
Dirham marocain	MAD	10,5190	10,7528	10,9445	10,9592
Pesos mexicain	MXN	21,5504	20,0134	18,7231	19,0658
Zloty	PLN	4,2750	4,3021	4,3395	4,5234
Dollar US	USD	1,0389	1,0808	1,1050	1,0829
Livre turque	TRY	36,7372	35,7584	32,6531	26,2584

4 Rapports des commissaires aux comptes

4.1 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés – Exercice clos le 31 décembre 2024

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société LISI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Écart d'acquisition – Test de dépréciation

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
Au 31 décembre 2024, la valeur nette des écarts d'acquisition s'élève à K€ 419 379 pour un total bilan de K€ 2 210 283. Ces écarts d'acquisition correspondent aux écarts constatés entre la contrepartie transférée lors du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de votre groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs et passifs identifiables des sociétés acquises, tel que cela est mentionné dans la note 3.4.1.1 de l'annexe des comptes consolidés. Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation lors de chaque clôture comptable et à chaque fois qu'un risque de perte de valeur est identifié. Les notes 3.4.1 et 3.4.1.1 de l'annexe des comptes consolidés décrivent les modalités et les hypothèses (flux de trésorerie, taux d'actualisation, taux de croissance) de ce test. Pour les besoins de ce test, les écarts d'acquisition sont affectés au niveau de chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondant, pour votre groupe, aux trois divisions, LISI Aerospace, LISI Automotive et LISI Medical. La valeur recouvrable de chacune des groupes d'UGT du groupe est comparée à la valeur nette comptable des actifs correspondants. La valeur recouvrable est définie comme étant la plus élevée de la valeur de réalisation et de la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable du groupe d'UGT testé, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence. La détermination de la valeur recouvrable des écarts d'acquisition des groupes d'UGT, qui représentent un montant particulièrement significatif, repose très largement sur le jugement de votre groupe, s'agissant notamment du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué. Nous avons donc considéré l'évaluation des écarts d'acquisition des groupes d'UGT comme un point clé de l'audit.	Nous avons pris connaissance du processus d'élaboration et d'approbation des estimations et des hypothèses faites par la direction pour déterminer la valeur recouvrable des écarts d'acquisition affectée aux groupes d'UGT. Nos travaux ont notamment consisté à : ■ apprécier les modalités de mise en œuvre de ce processus ; ■ apprécier l'exhaustivité des éléments composant la valeur nette comptable des UGT testées et la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminées pour la valeur d'utilité ; ■ apprécier le caractère raisonnable des taux d'actualisation et de croissance retenus par la direction, en les comparant à notre propre estimation de ces taux, établie en incluant nos spécialistes en évaluation ; ■ contrôler, par sondages, les flux futurs de trésorerie retenus, au regard des données budgétaires et du plan stratégique à quatre ans, présentés au conseil d'administration, des résultats historiques ainsi que du contexte économique et financier dans lequel s'inscrit votre groupe ; ■ contrôler, par sondages, l'exactitude arithmétique des tests de dépréciation réalisés par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen. Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LISI par votre assemblée générale du 12 avril 2023 pour le cabinet KPMG SA et du 27 avril 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2024, le cabinet KPMG SA était dans la deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quatorzième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou

entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux Comptes

Schiltigheim, le 3 avril 2025
KPMG
Stéphane Devin
Associé

Paris La Défense, le 3 avril 2025
ERNST & YOUNG et Autres
Henri-Pierre Navas
Associé


[isi]
[isi]
L'ART DÉCO



3

Comptes sociaux 2024

3

Comptes sociaux 2024

Sommaire

1	**Compte de résultat social au 31/12/2024**	**123**
2	**Bilan social au 31/12/2024**	**124**
3	**Tableau de flux de trésorerie social au 31/12/2024**	**125**
4	**Variation des capitaux propres au 31/12/2024**	**125**
5	**Notes annexes aux comptes sociaux**	**126**
5.1	Faits marquants 2024	126
5.2	Règles et méthodes comptables	126
5.3	Détail des postes du bilan	127
5.4	Détail des principaux postes du compte de résultat	128
5.5	Autres informations	133
5.6	Évènements survenus depuis la clôture de l'exercice	136
5.7	Perspectives 2025	136
5.8	Risques financiers liés aux effets du changement climatique	136
5.9	Référentiel de Contrôle Interne	##
6	**Résultats financiers de la société LISI S.A. au cours des cinq derniers exercices**	**137**
7	**Délais de paiements fournisseurs et clients**	**138**
8	**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux – Exercice clos le 31 décembre 2024**	**139**

1 Compte de résultat social au 31/12/2024

(En milliers d'euros)	Notes	2024	2023
CHIFFRE D'AFFAIRES HORS TAXES		**11 246**	**11 089**
Produits d'exploitation	**5.4.1**	**12 142**	**12 280**
Charges externes	5.4.2	(7 757)	(5 585)
Impôts et taxes	5.4.2	(376)	(427)
Frais de personnel	5.4.2	(6 740)	(6 936)
Autres charges	5.4.2	(479)	(468)
Amortissements, provisions	5.4.2	(3 919)	(1 257)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**(7 129)**	**(2 393)**
Produits financiers			
- des participations		70 793	57 150
- autres intérêts et produits assimilés		3 937	1 677
- différences positives de change		21 263	8 153
- sur cessions des valeurs mobilières de placement		298	307
- reprises de provisions		503	639
Charges financières			
- autres intérêts et charges assimilées		(34 930)	(25 946)
- différences négatives de change		(13 302)	(17 004)
- sur cessions de valeurs mobilières de placement		(309)	(127)
- dotations aux provisions		(1)	(503)
RÉSULTAT FINANCIER	**5.4.3**	**48 252**	**24 345**
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		**41 123**	**21 952**
Produits exceptionnels			
- reprises de provisions		682	626
Charges exceptionnelles			
- sur opérations de gestion		(797)	(750)
- dotations aux provisions		–	–
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		**(115)**	**(124)**
Impôt sur les bénéfices	5.4.4	18 873	8 757
RESULTAT NET		**59 881**	**30 585**

2 Bilan social au 31/12/2024

ACTIF (En milliers d'euros)	Notes	2024	2023
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations incorporelles	5.3.1	1 071	1 071
Immobilisations corporelles	5.3.1	2 783	2 734
Immobilisations financières	5.3.2	213 198	216 408
Amortissements et dépréciations	5.3.1 & 5.3.3	(2 814)	(2 487)
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ NET		**214 238**	**217 726**
ACTIF CIRCULANT			
Clients et comptes rattachés	5.3.4	8 181	8 361
Autres créances	5.3.4	11 564	12 372
Comptes courants filiales	5.3.4	572 544	517 427
Créance d'impôt	5.3.4	11 257	10 797
Valeurs mobilières de placement	5.3.5	13 859	14 214
Disponibilités	5.3.6	129 330	83 271
Provisions pour dépréciations des VMP		–	–
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		**746 734**	**646 442**
Charges constatées d'avance		166	212
Écarts de conversion actif		1	503
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION		**167**	**715**
TOTAL DE L'ACTIF		**961 139**	**864 883**

PASSIF	Notes	2024	2023
CAPITAUX PROPRES			
Capital		18 615	18 615
Réserves		1 882	1 882
dont réserve légale		*1 861*	*1 861*
Report à nouveau		45 679	29 289
Résultat de l'exercice		59 881	30 585
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	**4**	**126 057**	**80 371**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**5.3.9**	**4 472**	**2 124**
Dettes			
Emprunts et dettes financières diverses (*)	5.3.4	523 188	512 199
Comptes courants des filiales	5.3.4	293 557	258 976
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.3.4	3 483	4 164
Dettes fiscales et sociales	5.3.4	3 509	3 056
Autres dettes	5.3.4	48	176
TOTAL DES DETTES		**823 784**	**778 572**
Produits constatés d'avance		–	–
Écarts de conversion passif		6 825	3 816
TOTAL DES COMPTES DE RÉGULARISATION		**6 825**	**3 816**
TOTAL DU PASSIF		**961 139**	**864 883**
(*) dont concours bancaires courants		(3 099)	(13 316)

3 Tableau de flux de trésorerie social au 31/12/2024

(En milliers d'euros)	2024	2023
Opérations d'exploitation		
Capacité d'autofinancement	62 556	31 110
Incidence de la variation des décalages de trésorerie des débiteurs et créanciers d'exploitation	3 836	(12 933)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE (AFFECTÉS À) L'EXPLOITATION (A)	**66 392**	**18 177**
Opérations d'investissements		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(50)	(109)
Encaissements résultant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	–	–
Variation des autres immobilisations financières	(500)	–
Encaissements et décaissements provenant des prêts aux filiales	3 711	9 239
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS (B)	**3 161**	**9 130**
Opérations de financement		
Réduction de capital suite à OPRA 2023		(204 552)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(14 195)	(7 996)
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	106 127	268 358
Remboursements d'emprunts	(85 029)	(62 344)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉS AUX) OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (C)	**6 903**	**(6 524)**
Incidence reclassement créances rattachées à des participations (D)		
VARIATION DE TRÉSORERIE (A+B+C+D)	**76 456**	**20 783**
Trésorerie au 1er janvier (E)	**342 620**	**321 836**
Trésorerie au 31 décembre (A+B+C+D+E)	**419 076**	**342 620**
Valeurs mobilières de placement	13 859	14 214
Disponibilités, comptes courants des filiales	701 873	600 698
Concours bancaires courants, comptes courants des filiales	(296 656)	(272 292)
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	**419 076**	**342 620**

4 Variation des capitaux propres au 31/12/2024

(En milliers d'€)	
AU 31/12/2022	**262 334**
Résultat de l'exercice	30 585
Dividendes versés	(7 996)
Réduction de capital suite à OPRA 2023	(204 552)
AU 31/12/2023	**80 371**
Résultat de l'exercice	59 881
Dividendes versés	(14 195)
AU 31/12/2024	**126 057**

5 Notes annexes aux comptes sociaux

LISI S.A. société mère du Groupe LISI, a pour rôle essentiel d'assurer les missions de direction générale et de coordination. En particulier, la société LISI assure les prestations suivantes pour le compte de ses filiales :

- Planification stratégique, démarche de croissance externe, plans d'action, allocation de ressources,
- Déclinaison de la stratégie en un plan budgétaire annuel,
- Contrôle financier et audit interne (déroulé du programme controlling operating system),
- Consolidation financière et fiscale,
- Optimisation financière, gestion centralisée de la trésorerie du Groupe, gestion des placements et des dettes, couverture de change et de taux,
- Coordination assurances, achats, qualité, recherche et développement, systèmes d'information,
- Politique générale et audit concernant l'hygiène, la sécurité et l'environnement (EHSE) et la démarche de développement durable (RSE), ressources humaines et investissements ainsi que des plans de progrès industriels (LEAP), contrôle de gestion (COS),
- Pilotage de projets stratégiques et mise en œuvre du « LISI SYSTEM » et des plans d'action stratégique,
- Mise en œuvre d'une politique de communication globale (interne, externe, corporate, ressources humaines, financière et marketing) en relation directe avec la stratégie du groupe,
- Mise en place d'une politique permettant de protéger les salariés et de fidéliser les talents au sein du groupe LISI.

La société LISI S.A. est une Société Anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 18 615 325,20 € représentant 46 538 313 actions de 0,40 € de nominal. Elle est immatriculée au Registre du Commerce de Belfort sous le numéro 536 820 269. Le siège social est situé à Grandvillars, 6 rue Juvénal Viellard.

Les informations ci-après constituent l'Annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2024, dont le total est de 961 138 597 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, qui dégage un bénéfice de 59 880 729 €.

L'exercice a une durée de (12) douze mois, recouvrant la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Les notes et tableaux présentés ci-après en milliers d'euros font partie intégrante des comptes annuels.

Cette présentation des chiffres en milliers d'euros est susceptible de faire apparaître des écarts d'arrondi, au niveau des cumuls et des recoupements des postes du bilan ou du compte de résultat avec les différentes notes de l'annexe.

Ces comptes ont été arrêtés le 26 février 2025 par le Conseil d'Administration.

5.1 Faits marquants 2024

Aucun fait marquant n'a été constaté sur l'exercice 2024.

5.2 Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires actuellement en vigueur en France (règlement de l'autorité des normes comptables N°2014-03 du 5 juin 2014 mis à jour par le règlement de l'ANC n°2016-07 du 04 novembre 2016), et notamment ceux relatifs à :

- La continuité de l'exploitation,
- La permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,,
- L'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits au bilan est celle, selon le cas, du coût historique, de la valeur d'apport ou de la valeur réévaluée.

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des comptes sociaux de l'exercice 2024 sont identiques à ceux de l'exercice 2023.

La préparation des états financiers nécessite de la part de la société LISI S.A. d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur ses propres actifs et passifs que sur ceux de ses filiales et participations.

Ces dernières sont exposées à la fois aux risques spécifiques liés à leur métier, mais également à des risques plus généraux liés à l'environnement international.

Dans les états financiers de LISI S.A., les jugements exercés et les hypothèses retenues pour appliquer les méthodes comptables concernent plus particulièrement les titres de participation notamment lorsque les évaluations reposent sur les données prévisionnelles des filiales.

5.3 Détail des postes du bilan

5.3.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) et les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie réelle ou prévue.

	Amortissements économiques
Logiciels	5 ans linéaire
Constructions	33 ans linéaire
Matériels de transport	5 ans linéaire
Matériels de bureau	3 - 5 ans linéaire
Mobiliers de bureau	5 - 10 ans linéaire

a) Immobilisations corporelles et incorporelles brute

(en milliers d'€)	Au 31/12/2023	Acquisitions	Cessions / Sorties/ postes à postes	Au 31/12/2024
Frais d'établissement et de développement	–	–	–	–
Autres postes d'immobilisation incorporelles	1 071	–	–	1 071
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**1 071**	**–**	**–**	**1 071**
Terrains	37	–	–	37
Constructions sur sol propre	76	–	–	76
Constructions sur sol d'autrui	–	–	–	–
Constructions installations, agencements	–	–	–	–
Installations générales et agencements	1 669	23	–	1 691
Matériel de bureau et informatique, mobilier	928	19	–	947
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**2 710**	**42**	**–**	**2 751**
Immobilisations corporelles en cours	24	8	–	32
IMMOBILISATIONS EN-COURS	**24**	**8**	**–**	**32**
TOTAL	**3 805**	**50**	**–**	**3 854**

b) Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

(en milliers d'€)	Au 31/12/2023	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2024
Frais d'établissement et de développement	–	–	–	–
Autres postes d'immobilisation incorporelles	849	94	–	943
AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**849**	**94**	**–**	**943**
Terrains	–			
Constructions	76	–	–	76
Installations générales et agencements	888	167	–	1 055
Matériel de transport	–	–	–	–
Matériel de bureau informatique, mobilier	666	66	–	732
AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1 630**	**233**	**–**	**1 863**
TOTAL AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS	**2 479**	**327**	**–**	**2 806**

5.3.2 Immobilisations financières

Les titres de participation ainsi que les autres titres immobilisés sont évalués au prix pour lesquels ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Si ces valeurs sont supérieures à la valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constatée pour la différence.

La valeur d'usage est déterminée à partir de l'évaluation de chaque ligne de titres, qui est fonction des perspectives de rentabilité ou de réalisation des sociétés concernées, de l'évolution du secteur économique à l'intérieur duquel elles opèrent et de la place qu'elles occupent dans ce secteur.

La valeur d'inventaire a été rapprochée de la valeur d'utilité calculée dans le cadre d'impairment tests qui n'ont pas relevé de perte de valeur.

Chiffres exprimés en milliers euros	Valeur Brute au 31/12/2023	Acquisitions et Virements de poste à poste	Cessions et Virements de poste à poste	Valeur Brute au 31/12/2024
Participations évaluées par mise en équivalence	–			
Participations et créances rattachées	215 648	3 416	7 126	211 938
– dont emprunt LISI Holding North America	*36 905*	*2 153*	*5 412*	*33 646*
– dont emprunt Hi Vol	*20 906*	*1 263*	*1 715*	*20 455*
Autres Immobilisations financières	760	500	–	1 260
TOTAL	**216 408**	**3 916**	**7 126**	**213 198**

La condition préalable au financement de 2 emprunts souscrits en 2024 nécessitait une retenue de garantie de 500 K€ au total. Cette dernière est inscrite dans le poste « Autres immobilisations financières » au 31/12/2024.

Ce poste comprend pour l'essentiel, 5 retenues de garantie sur emprunt pour un total de 1 250 K€. Il n'y a pas eu de variation des titres de participation en 2024.

5.3.3 Provisions pour dépréciations des immobilisations corporelles et financières

Aucune provision sur titres de participation ou créances rattachées à des participations n'est constatée dans les comptes de LISI S.A.

Une provision sur autres immobilisations financières est inscrite au bilan pour un montant de 8 K€. Elle concerne la détention de titres minoritaires.

5.3.4 État des échéances des créances et des dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation au cas par cas, suivant les risques évalués spécifiquement pour chaque dossier. En fonction du risque encouru, une dépréciation est constituée.

CRÉANCES (en milliers d'€)	Montant brut fin ex.	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Clients	8 181	8 181	–	–
Impôt sur les bénéfices	11 257	11 257	–	–
Comptes courants d'intégration fiscale	9 430	9 430	–	–
Comptes courants filiales	572 544	572 544	–	–
Autres créances	2 211	2 211	–	–
TOTAL	**603 623**	**603 623**	**–**	**–**

DETTES (en milliers d'€)	Montant brut fin ex.	Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :				
à 1 an maximum à l'origine	3 554	3 554	–	–
à plus d'1 an à l'origine	519 635	77 138	410 426	32 071
Fournisseurs et comptes rattachés	3 478	3 478	–	–
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4	4	–	–
Dettes fiscales et sociales	3 509	3 509	–	–
Comptes courants d'intégration fiscale	37	37	–	–
Comptes courants filiales	293 557	293 557	–	–
Autres dettes	10	10	–	–
TOTAL	**823 784**	**381 287**	**410 426**	**32 071**

Au 31 décembre 2024, le poste « Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit » comprend :

1. L'émission de billets non garantis sur le marché privé américain (USPP : US Private Placement) le 20 mars 2015 pour un montant de 20 M€, le 4 mars 2016 pour un montant de 40 M€ et le 6 mai 2021 pour un montant de 50 M€. Le solde au 31 décembre 2024 de 64,3 M€ sera remboursé aux échéances suivantes :

- à un an : 15,7 M€,
- de deux à 5 ans : 34,3 M€
- à plus de 5 ans : 14,3 M€

Les « covenants financiers » liés à ces dettes financières sont les suivants :

- Ratio de Gearing consolidé < 1,2 (Dettes financières nettes / Fonds Propres)
- Ratio de Leverage consolidé < 3,5 (Dettes financières nettes / EBITDA)
- Ratio de couverture de charge d'intérêts consolidé > 4,5 (EBITDA / Charge nette d'intérêts)

2 La souscritpion d'un emprunt de 200 M€ pour le financement de l'opération de réduction de capital ayant eu lieu sur le 1er semestre 2023. Le solde au 31 décembre 2024 de 185 M€ sera remboursé à hauteur de 15 M€ en 2025, le montant résiduel sera réglé entre mai 2026 et mai 2028.

Les covenants financiers (basés sur les comptes consolidés du Groupe LISI) liés à cet emprunt sont les suivants :

- Ratio de Gearing consolidé < 1,2 (Dettes financières nettes / Fonds Propres)
- Ratio de Leverage consolidé < 3,5 (Dettes financières nettes / EBITDA)

L'ensemble des covenants rattachés aux emprunts contractés par LISI S.A. sont respectés à la clôture de l'exercice.

5.3.5 Valeurs mobilières de placement

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur cours d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Elles sont éventuellement dépréciées en fonction du cours moyen ou du cours de fin d'exercice.

Actions auto-détenues

Les actions d'auto-détention sont enregistrées en valeurs mobilières de placement. Ces dernières sont évaluées au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur valeur de marché (cours de bourse moyen du mois de décembre) lorsqu'il s'agit d'actions propres achetées au titre de la régulation des cours ou d'actions non affectées à des plans d'options ou d'attribution au personnel. Pour les actions affectées à des plans, l'avis n° 2008-17 du CNC s'applique.

La société LISI S.A. a procédé, par l'intermédiaire d'un prestataire de services indépendant (ODDO BHF) dans le cadre du contrat d'animation de marché, à des achats de 313 044 titres LISI pour 7,7 M€ et à des ventes de titres LISI pour 291 595 titres pour un montant de 7,1 M€. Le nombre de titres LISI, relatifs au titre du contrat d'animation détenu au 31 décembre 2024 est de 40 328.

Ce contrat de liquidité s'inscrit dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale de LISI S.A. du 26 avril 2024.

Au 31 décembre 2024, les valeurs mobilières de placement correspondent à :

(en milliers d'€)	
979 486 actions LISI*	10 858
SICAV et CDN	3 001
SOIT UNE VALEUR BRUTE DE	**13 859**

* 979 486 actions détenues en vertu de l'autorisation de rachat de ses propres actions dans la limite de 10 % dont celles détenues au titre du contrat d'animation de marché, soit 2,1 % du capital.

5.3.6 Disponibilités

Ce poste s'élève à 129,3 M€ en 2024 contre 83,3 M€ en 2023.

Il est constitué essentiellement de comptes bancaires en devises.

5.3.7 Trésorerie et Endettement Financier Net

(en milliers d'€)	2024	2023
Comptes courants filiales actif	572 544	517 427
Valeurs mobilières de placement	13 859	14 214
Disponibilités	129 330	83 271
TRÉSORERIE DISPONIBLE [A]	**715 732**	**614 912**
Comptes courants de filiales passif [B]	293 557	258 976
Concours bancaires d'exploitation [B]	3 099	13 316
TRÉSORERIE NETTE [A - B]	**419 076**	**342 620**
Emprunts et dettes financières	520 090	498 883
Dettes financières [C]	**520 090**	**498 883**
ENDETTEMENT FINANCIER NET [D = C + B - A]	**101 014**	**156 263**

Les disponibilités et concours bancaires d'exploitation sont évalués pour leur valeur nominale.

Les soldes en devises sont convertis au cours de clôture, et les écarts de change en résultant sont enregistrés en résultat financier.

5.3.8 Inventaire des actifs financiers

a) Actions et parts sociales

Au 31/12/ 2024 (en milliers d€)	Valeurs brutes comptables	Provisions	Valeurs nettes comptables
Titres de participations			
Sociétés françaises	157 837	–	157 837
LISI AEROSPACE	*30 864*		*30 864*
LISI AUTOMOTIVE	*93 636*		*93 636*
LISI MEDICAL	*33 337*		*33 337*
Sociétés étrangères	–	–	–
TOTAL TITRES DE PARTICIPATION	**157 837**	**–**	**157 837**
Titres de placement	**–**	**–**	**–**
Sociétés françaises	9	8	1
Sociétés étrangères	–	–	–
TOTAL TITRES DE PLACEMENT	**9**	**8**	**1**

b) Valeurs mobilières de placement

Au 31/12/2024 (en milliers d€)	Valeurs brutes comptables	Provisions	Valeurs nettes comptables
Actions auto-détenues	10 858	–	10 858
SICAV et CDN	3 001	–	3 001
TOTAL VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT	**13 859**	**–**	**13 859**

5.3.9 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont comptabilisées conformément au règlement CRC 2000-06 du 7 décembre 2000 sur les passifs.

Ce règlement prévoit qu'un passif est comptabilisé lorsque la société a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation doit exister à la date de clôture de l'exercice pour pouvoir être comptabilisée.

L'évaluation des provisions est effectuée à l'aide des avocats et conseils du Groupe en fonction de l'état des procédures en cours et de l'estimation des risques encourus à la date d'arrêté des comptes.

Les dotations et reprises de provisions détaillées impactent les résultat d'exploitation à l'exception de la provision pour perte de change qui est classée en résultat financier.

(en milliers d'€)	Au 31/12/2023	Dotations	Reprises	Au 31/12/2024
Provision pour médailles du travail	23	5	–	28
Provisions pour risque	–	–	–	–
Provisions pour charge		2 750		2 750
Provision pour attribution d'actions gratuites sous condition de performance	1 598	837	742	1 693
Provisions pour perte de change	503	1	503	1
TOTAL	**2 124**	**3 593**	**1 245**	**4 472**

La provision pour charge d'un montant de 2,7 M€ concerne l'arrêt d'un projet de déploiement d'un logiciel de gestion de ressources humaines pour l'ensemble des filiales du Groupe LISI.

La reprise de provision pour attribution d'actions sous condition de performance est utilisée en totalité.

5.4 Détail des principaux postes du compte de résultat

5.4.1 Produits d'exploitation

	2024	2023
Chiffre d'affaires	11 246	11 089
Transferts de charges	138	542
Reprise de provisions	742	596
Autres produits	16	53
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	**12 142**	**12 280**

Le chiffre d'affaires de LISI S.A. est essentiellement composé des prestations facturées aux filiales de la société LISI S.A. au titre de l'assistance, du contrôle et de la coordination des activités. Ces facturations reflètent les charges d'exploitation permettant d'assurer les missions de direction générale et de coordination de LISI S.A. auprès de ses filiales avec une marge de 10 %.

Les reprises de provision concernent essentiellement les plans d'actions sous conditions de performance attribuables à l'ensemble des salariés inscrits sur les différents plans.

Les transferts de charges intègrent la valorisation des plans d'attribution d'actions sous condition de performance en cours à la clôture de l'exercice pour les salariés de LISI S.A. pour un montant de 0,1 M€.

5.4.2 Charges d'exploitation

	2024	2023
Charges externes	7 757	5 585
Impôts et taxes	376	427
Frais de personnel	6 740	6 936
Autres charges	479	468
Amortissements	327	327
Provisions	3 592	930
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	**19 271**	**14 673**

L'augmentation des charges externes et des dotations aux provisions s'explique principalement par les coûts supportés suite à la décision d'arrêter le déploiement d'un logiciel de gestion de ressources humaines pour l'ensemble des filiales du Groupe LISI. Les charges impactant le résultat de LISI S.A. s'élèvent à 4,3 M€ dont une provision de 2,7 M€.

Le solde du poste provisions concerne la provision de la juste valeur des plans d'actions sous conditions de performance attribuables à l'ensemble des salariés du Groupe inscrits sur les différents plans en cours. Ces plans sont adossés aux plans stratégiques du Groupe.

5.4.3 Résultat financier

	2024	2023
Produits de trésorerie et charges de financement		
Produits de trésorerie nets	3 925	1 856
Produits des prêts et comptes courants des filiales	30 792	27 152
Charges de financement	(22 787)	(13 226)
Charges d'intérêts des comptes courants des filiales	(12 143)	(12 719)
SOUS-TOTAL PRODUITS DE TRÉSORERIE ET CHARGES DE FINANCEMENT	**(213)**	**3 063**
Autres produits et charges financiers	**–**	
Différence de change nette	7 962	(8 851)
Dividendes reçus	40 001	29 997
Dotations aux provisions	(1)	(503)
Reprises de provisions	503	639
SOUS-TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	**48 465**	**21 282**
RÉSULTAT FINANCIER	**48 252**	**24 345**

Le résultat financier hors dividendes reçus de LISI AEROSPACE est positif à hauteur de + 8,2 M€, à comparer à - 5,6 M€ en 2023. Cet écart s'explique principalement par:

- un résultat de change positif de + 8,0 M€ en 2024 contre - 8,9 M€ en 2023 : ce montant provient des impacts de revalorisation des créances et dettes de LISI S.A. envers ses filiales étrangères d'une part et de la revalorisation de ses comptes bancaires en devises d'autre part,
- la hausse des produits de trésorerie: + 2,1 M€ par rapport à 2023 qui provient essentiellement de la rémunération des comptes bancaires positifs en devises.
- l'augmentation des charges de financement + 9,6 M€ qui s'explique en partie par le paiement en année pleine des intérêts de l'emprunt souscrit en mai 2023 pour financer l'opération de réduction de capital (près de 4 M€ d'augmentation sur 2024). La différence provient principalement des taux d'intérêt plus élevés sur les nouveaux contrats.

Les dotations et reprises de provisions financières concernent la réévaluation des emprunts groupe en dollar US.

5.4.4 Impôt sur les sociétés et intégration fiscale

Dans le cadre d'une convention fiscale, LISI S.A. est la mère d'un groupe d'intégration fiscale avec ses filiales détenues à au moins 95 % et ayant opté pour le régime (toutes les entités françaises du Groupe LISI S.A. listée dans le périmètre de consolidation au chapitre 2 du document d'enregistrement universel sont intégrées fiscalement au 31 décembre).

Elle est seule redevable de l'impôt sur les sociétés dû sur le résultat d'ensemble du groupe fiscal ainsi formé.

La charge d'impôt est répartie dans les comptes des différentes entités composant le groupe fiscal selon la méthode dite de la neutralité : chaque filiale supporte l'imposition qui aurait été la sienne en l'absence d'intégration.

La société mère enregistre son propre impôt ainsi que l'économie ou la charge complémentaire résultant de l'application du régime d'intégration fiscale.

En cas de filiale déficitaire, le déficit est imputé et consommé sur le résultat d'ensemble l'année de sa constatation. Il sera rétrocédé à la filiale lorsque celle-ci pourra l'imputer sur ses bénéfices fiscaux propres.

Pour 2024, l'application du régime fiscal groupe se traduit dans les comptes sociaux de LISI S.A. par une économie d'impôt au titre des filiales de 19,1 M€.

LISI S.A. est en bénéfice fiscal au 31 décembre 2024 et a comptabilisé une charge d'impôt de 0,7 M€.

Les dépenses fiscalement réintégrables sont notamment constituées des amortissements et loyers de voitures de tourisme pour un montant de 44 846 € et de la part non déductible des jetons de présence pour un montant de 293 901 €.

5.5 Autres informations

5.5.1 Engagements

Engagements financiers

Engagements financiers donnés

Aucun engagement financier n'a été donné par la société LISI S.A. au profit de ses filiales.

Instruments financiers dérivés

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont déterminés et comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

Le règlement ANC 2015-05, n'a pas d'impact dans les comptes de la société LISI S.A.

LISI S.A. utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition et celle des filiales du Groupe aux risques de change, et pour couvrir ses risques de taux d'intérêt résultant de ses activités financières. Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, la société LISI S.A. ne détient, ni n'émet d'instruments financiers dérivés à des fins de spéculation.

Les couvertures de change souscrites par LISI S.A. sont destinées aux besoins de l'ensemble du Groupe LISI.

Le détail au 31 décembre 2024 est le suivant :

	31/12/2024					31/12/2023				
	Juste valeur[1]	Montant notionnel[2]	< 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Juste valeur[1]	Montant notionnel[2]	< 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
Position acheteuse de GBP contre USD	(0,7)	22,8	22,8	–	–	1,1	24	24	–	–
Position acheteuse de CAD contre USD	(0,7)	30	30	–	–	0,5	27	27	–	–
Position acheteuse de TRY contre EUR	–	–	–	–	–	(0,6)	72	72	–	–
Position acheteuse de PLN contre USD	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Position acheteuse de CZK contre EUR	–	252	252	–	–	(0,1)	244,8	244,8	–	–
Position acheteuse EUR contre USD	(0,9)	52,6	41,6	11	–	2	96,2	65,6	30,6	–
	(2,2)					**2,8**	**–**	**–**	**–**	**–**

(1) Les montants de juste valeur sont exprimés en millions d'euros.
(2) Les montants notionnels maximum sont exprimés en millions de devises.

Engagements pris envers le personnel

Le Groupe Lisi a opté pour l'étalement de la charge relative aux coûts des indemnités de fin de carrière dans les régimes prévoyant une indemnité déterminée en fonction de l'ancienneté avec un plafond au nombre d'années de service retenues dans le calcul sur les dernières années de carrière comme le préconise IFRIC 21 dans sa décision d'avril 2021.

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés au titre de l'indemnité de départ à la retraite, en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite s'élève à 647 263 € au 31/12/2024 contre 604 626 € au 31/12/2023.

Conformément aux règles prévues par le Plan Comptable Général, la société a choisi de ne pas comptabiliser de provision au titre des indemnités de départ à la retraite. Cette information est mentionnée à titre indicatif.

Les hypothèse retenues pour les calculs sont les suivantes :

	31/12/2024	31/12/2023
Taux d'actualisation	3,38 %	3,17 %
Taux d'augmentation des salaires	2,70 %	3,00 %
Table de mortalité	INSEE 18-20	INSEE 15-17
Taux de rotation du personnel	En fonction de l'âge et des catégories socioprofessionnelles	

5.5.2 Filiales et participations

Éléments concernant les entreprises liées et les participations

(en milliers d'€)	Montant concernant les entreprises liées
ACTIF :	
Créances rattachées à des participations	54 100
Créances clients et comptes rattachés	8 182
Avances de trésorerie aux filiales	572 544
Compte courant intégration fiscale	9 430
PASSIF :	
Dettes rattachées à des participations	–
Concours de trésorerie des filiales	293 557
Compte courant intégration fiscale	37
Fournisseurs	1 131
COMPTE DE RÉSULTAT :	
Maintenance informatique	(98)
Charges de loyers	(73)
Prestations diverses	(400)
Intérêts des comptes courants des filiales	(12 143)
Facturations de prestations et de management fees	11 218
Facturations de loyers	21
Refacturations diverses	40
Refacturation plan actions gratuites	682
Produits des prêts et comptes courants des filiales	30 792
Produits de participation	40 001

Filiales et participations (données sociales en €)

Sociétés	Capital social	Capitaux propres et minoritaires	Quote part du capital détenue (en %)	Valeur brute comptable des titres détenus	Provisions sur titres détenus	Valeur nette comptable des titres détenus	Prêts, avances consentis par la société non encore remboursés	Prêts, avances reçus par la société et avals non encore remboursés	Montants des cautions et avals donné par la société	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Bénéfice net ou perte nette du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société mère au cours du dernier exercice
FILIALES :												
LISI AEROSPACE	2 475 200	84 506 212	100,00 %	30 863 817	–	30 863 817	111 512 484	–	–	421 502 208	52 235 443	40 000 956
LISI AUTOMOTIVE	31 690 000	54 438 256	100,00 %	93 636 481	–	93 636 481	109 514 607	–	–	33 901 643	(26 752 590)	–
LISI MEDICAL	26 737 000	34 333 628	100,00 %	33 337 000	–	33 337 000	26 213 901	–	–	4 856 955	(68 240)	–

5.5.3 Identité de la société consolidante

Compagnie Industrielle de Delle (CID)

S.A. au capital de 1 908 160 €

Siège social : 6 Rue Juvénal VIELLARD – 90600 GRANDVILLARS

La Compagnie Industrielle de Delle détient au 31 décembre 2024, 44,18 % du capital de LISI S.A.

5.5.4 Attribution d'actions sous condition de performance et actions gratuites

Le Groupe a mis en place des plans d'attribution d'actions sous conditions de performance au profit de certains salariés ou dirigeants. L'objectif de ces plans étant de créer une incitation supplémentaire à l'amélioration des performances du Groupe, une rétention de cadres clefs et un alignement des intérêts du management et des actionnaires.

Afin de récompenser certains collaborateurs qui ont réalisé la majeure partie de leur carrière au sein du Groupe LISI, et qui ont participé activement à son développement, le Groupe a également mis en place des plans d'actions gratuites dans le cadre de leur départ à la retraite.

Lorsqu'une sortie de ressources relative aux attributions gratuites sous condition de performance est probable, le montant de la charge future est provisionné au prorata temporis des droits acquis depuis la date d'attribution pour la totalité des salariés du Groupe LISI concernés.

Cette provision est évaluée sur la base du cours des actions auto-détenues dans les livres de LISI S.A. affectées aux programmes d'attribution d'actions.

À la date de clôture, l'engagement porte sur l'attribution d'actions dont l'origine sera la remise d'actions existantes.

Les conditions d'attribution des différents plans mentionnés ci-après sont définies dans le chapitre 4 – « Responsabilité sociétale de l'entreprise ».

Plans d'actions gratuites

Sur proposition du Comité NRG (Nominations, Rémunérations et Gouvernance), le Conseil d'Administration de la société LISI a décidé le 8 décembre 2022 d'attribuer 6 900 actions gratuites au Directeur Général Délégué dans le cadre de la fin de son mandat exécutif.

Le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 26 février 2025 constatera l'attribution définitive de ces actions Gratuites.

Plans AASCP

Sur proposition du Comité NRG (Nominations, Rémunérations et Gouvernance), le Conseil d'Administration de la société LISI a décidé le 8 décembre 2022 d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performance.

Le Conseil d'Administration qui s'est réuni le 26 février 2025 a arrêté les résultats financiers du Groupe LISI et de ses divisions. Le Conseil a également constaté les performances réalisées en matière RSE.

Au total, le taux de critère de performance du plan 22C24 pour le Groupe LISI s'élève à 70 % et représente une acquisition définitive totale de 122 975 actions LISI.

Des plans de même nature ont été mis en place en 2022 2023 et 2024. Les Conseils d'Administration du 8 décembre 2022, du 7 décembre 2023 et du 5 décembre 2024 ont approuvé l'ouverture de ces nouveaux plans sous des conditions approchantes.

Plan de fidélisation

Le Groupe LISI compte sur la contribution d'une équipe de direction expérimentée et souhaite fidéliser dans la durée ses hauts potentiels qui constituent un collectif de talents soudé et motivé. C'est dans cet objectif qu'un plan de fidélisation unique a été mis en place à destination de 39 collaborateurs du Groupe.

Plans ayant impacté les comptes de LISI S.A. sur 2024

	Plan 21C23	Plan 22C24	Plan 22C25	Plan 23C26	Plan 24C27	Plan DEFI 2020	Total
Date Attribution	8/12/2021	8/12/2022	8/12/2022	7/12/2023	5/12/2024	9/12/2020	
Date d'acquisition	Fév. 2024	Fév. 2025	Fév. 2026	Fév. 2027	Fév. 2028	Fév. 2026	
Valorisation en K€ au 31/12/2024	–	790	272	353	47	231	1 693
Produits (charges) nets en K€ sur le compte de résultat de LISI S.A. au 31/12/2024 (hors cotisations sociales)	742	(325)	(159)	(306)	(47)	–	(95)
Nombre d'actions attribuées totales à l'origine du plan (pour une attribution avec 100 % des conditions)	–	196 460	185 830	190 280	190 210	248 000	1 010 780

Le Conseil d'Administration du 22 février 2024 a constaté la réalisation des critères de performance du plan 21C23 permettant l'attribution définitive de 106 793 actions. La provision a été reprise pour un montant de 742 K€, les actions des salariés inscrits dans les filiales du groupe ont été refacturées pour un montant de 682 K€.

Le Conseil d'Administration du 26 février 2025 a statué sur le pourcentage d'atteinte des critères de performance du plan 22C24 à hauteur de 70 %.

5.5.5 Renseignements divers

- La rémunération des dirigeants mandataires s'élève à 651 268 € pour l'exercice 2024 (rémunérations nettes de charges sociales y compris la part variable).
- Les dirigeants mandataires ne perçoivent pas de jetons de présence.
- Le montant global des rémunérations versées aux 5 personnes les mieux rémunérées s'élève à 1 677 265 €.
- L'effectif inscrit au 31 décembre 2024 est de 37 personnes.. L'effectif moyen employé pendant l'exercice, calculé selon les modalités de l'article D.123-200 du Code de commerce, s'élève à 34,8 salariés.
- La société n'a aucun engagement de crédit-bail.
- Les honoraires comptabilisés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 concernant les commissaires aux comptes, Ernst & Young et KPMG s'élèvent à 102 231 €.

5.6 Évènements survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

5.7 Perspectives 2025

Les remontées de dividendes des différentes filiales et le maintien des redevances Groupe devraient permettre à la société LISI S.A. de poursuivre sa politique de soutien à ses divisions et d'assurer le versement de dividendes aux actionnaires.

5.8 Risques financiers liés aux effets du changement climatique

Les risques associés à la transition climatique sont suivis au plus haut niveau de l'organisation, comme tous les autres risques de l'entreprise. Le risque « transition climat » a été introduit dans la cartographie des risques en 2019.

LISI a réévalué de manière exhaustive les risques de transition climat en 2023 en appliquant la méthodologie du Carbon Disclosure Project (CDP). Pour chaque risque et chaque opportunité, différents critères ont été évalués et chiffrés, parmi lesquels : fréquence, gravité, impact financier potentiel, coût estimé de la maîtrise du risque.

Une liste exhaustive des risques et opportunités a été établie et les risques les plus significatifs ont été publiés dans la réponse au questionnaire du CDP.

La prise en compte des risques enjeux liés au climat à l'eau et à la biodiversité n'ont pas eu, à ce stade d'impact matériel sur les principaux jugements et estimations nécessaires à l'établissement des états financiers".

Les catégories de risques qui ont été considérées sont les suivantes :

- Réglementation existante et à venir,
- Technologie,
- Évolution du marché,
- Réputation / image,
- Physique (ponctuel ou chronique), associés aux phénomènes climatiques extrêmes.

Quelques exemples de risques identifiés :

- L'exposition aux phénomènes climatiques extrêmes,
- La réglementation liée à la taxonomie émergente,
- L'augmentation des primes d'assurance,
- La demande croissante des clients de composants dont la production et l'utilisation permettent de baisser les émissions de gaz à effet de serre.

6 Résultats financiers de la société LISI S.A. au cours des cinq derniers exercices

(articles 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

NATURE DES INDICATIONS (en €)	2020	2021	2022	2023	2024
SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
Capital	21 645 726	21 645 726	21 645 726	18 615 325	18 615 325
Nombre d'actions émises	54 114 317	54 114 317	54 114 317	46 538 313	46 538 313
RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
Chiffre d'affaires hors taxes	8 098 293	8 988 650	10 559 422	11 089 112	11 246 321
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	(10 256 196)	7 206 045	20 374 358	31 251 085	62 556 097
Impôt sur les sociétés	6 423 098	1 391 972	2 092 500	8 757 147	18 872 901
Participation des salariés					
Résultat après impôt, amortissements et provisions	(7 664 914)	10 136 822	21 955 681	30 584 839	59 880 729
Résultat distribué *	7 437 433	15 417 562	7 995 511	14 195 022	18 149 942
RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION					
Résultat après impôt, mais avant amortissements et provisions	(0,07)	0,14	0,38	0,67	1,34
Résultat après impôt, amortissements et provisions	(0,14)	0,19	0,41	0,66	1,29
Dividendes attribués à chaque action (net)	0,14	0,29	0,15	0,31	0,39
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	26	29	35	41	37
Montant de la masse salariale	(3 194 278)	(3 455 523)	(4 011 534)	(4 750 763)	(4 538 363)
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	(1 369 073)	(1 617 060)	(1 912 036)	(2 185 564)	(2 201 758)

* Déduction faite du dividende qui concerne les actions conservées par la société au titre des actions auto-détenues pour les exercices 2020 à 2023.

La proposition d'affectation du résultat qui sera proposée à l'Assemblée Générale du 25 avril 2025 est indiquée dans le chapitre 7 « Assemblée Générale » du Document d'Enregistrement Universel.

7 Délais de paiements fournisseurs et clients

Vous trouverez dans les tableaux ci-dessous les détails des délais de paiement fournisseurs et clients concernant les factures d'exploitation de LISI S.A. :

Factures reçues et émises réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (montants en milliers d'euros) :

	Article D. 4411.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					Article D. 4411.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu				
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	60 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT										
Montant total des factures concernées h.t.	7,1	94	3,7	35,2	139,9	53,5	22,9	10,7	33,8	121
Pourcentage du montant total des achats h.t. de l'exercice	0,10 %	1,21 %	0,05 %	0,45 %	1,80 %					
Pourcentage du chiffre d'affaires h. t. de l'exercice						0,47 %	0,20 %	0,10 %	0,30 %	1,07 %
(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES À DES DETTES ET CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES										
Nombre des factures exclues									1	1
Montant total des factures exclues									206,2	206,2
(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉS (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL - ARTICLE L. 441-6 OU ARTICLE L. 443-1 DU CODE DE COMMERCE)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais légaux : 30 jours fin de mois le 15					Délais légaux : 30 jours fin de mois le 15				

8 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels sociaux – Exercice clos le 31 décembre 2024

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LISI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation et créances rattachées

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
Les titres de participation et créances rattachées (immobilisations financières) figurant à l'actif au 31 décembre 2024 pour un montant net de K€ 213 198, représentent le deuxième poste le plus important du bilan de votre société. Comme indiqué dans la note 5.3.2 de l'annexe aux comptes annuels, ils sont évalués au prix auquel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition, ou, le cas échéant, à leur valeur d'usage. La valeur d'usage est déterminée à partir de l'évaluation de chaque ligne de titres, qui est fonction des perspectives de rentabilité ou de réalisation des sociétés concernées, de l'évolution du secteur économique à l'intérieur duquel elles opèrent et de la place qu'elles occupent dans ce secteur. Compte tenu du poids des titres de participation et créances rattachées au bilan et de leur sensibilité aux variations des données et des hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de perspectives de rentabilité, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation et créances rattachées comme un point clé de l'audit.	Pour apprécier l'estimation des valeurs d'usage des titres de participation et créances rattachées, sur la base des informations qui nous ont été communiquées par votre société, nos travaux ont notamment consisté à : ■ apprécier la cohérence des hypothèses prises relatives aux perspectives de rentabilité ou de réalisation des sociétés concernées, de l'évolution du secteur économique à l'intérieur duquel les sociétés opèrent et de la place qu'elles occupent dans ce secteur, par rapport aux données prévisionnelles issues des derniers plans stratégiques établis par le conseil d'administration ; ■ contrôler que les capitaux propres retenus dans les tests de dépréciation des titres de participation concordent avec les comptes des sociétés concernées, en tenant compte des résultats des travaux d'audit sur les filiales significatives détenues et des procédures analytiques pour les autres filiales ; ■ contrôler, par sondages, l'exactitude arithmétique des calculs des valeurs d'usage retenues par votre société.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

- **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

- **Rapport sur le gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

- **Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

- **Désignation des commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société LISI par votre assemblée générale du 12 avril 2023 pour le cabinet KPMG S.A. et du 27 avril 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres. Au 31 décembre 2024, le cabinet KPMG S.A. était dans la deuxième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la quatorzième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au

comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les Commissaires aux Comptes

Schiltigheim, le 3 avril 2025
KPMG
Stéphane Devin
Associé

Paris La Défense, le 3 avril 2025
ERNST & YOUNG et Autres
Henri-Pierre Navas
Associé

[Cette page est intentionnellement laissée en blanc]


lisi
lisi



4

Rapport de durabilité

4

Rapport de durabilité

Sommaire

1 GOUVERNANCE ET STRATÉGIE – Informations générales (ESRS 2) 148

1.1 Base d'établissement des déclarations 148
1.2 Stratégie 151
1.3 Analyse de matérialité et gestion des impacts, risques et opportunités 164
1.4 Une gouvernance et des politiques adaptées aux enjeux 173
1.5 Politique adoptée pour gérer les enjeux matériels et conformité 180

2 PLANET – Informations environnementales (ESRS E) 182

2.1 Contexte et enjeux 182
2.2 Politique et objectifs 183
2.3 Gouvernance et organisation 184
2.4 Rappel des IRO environnementaux 185
2.5 PLANET - Atténuation du changement climatique (ESRS E1) 186
2.6 PLANET - Ressources entrantes et utilisation des ressources (ESRS E5) 203
2.7 PLANET - Autres informations environnementales 207
2.8 Informations relatives à la Taxonomie européenne 208
2.9 PLANET - Indicateurs de la performance 216

3 PEOPLE – Informations sociales (ESRS S) 218

3.1 PEOPLE - Santé et sécurité au travail (ESRS S1) 218
3.2 PEOPLE - Conditions de travail des employés LISI & Développement du capital humain (ESRS S1) 226
3.3 PEOPLE - Indicateurs de la performance 257

4 PROFIT – Informations relatives à la conduite des affaires (ESRS G) 259

4.1 PROFIT - Culture d'entreprise (ESRS G1) 259
4.2 PROFIT - Innovation, qualité et sûreté (Enjeu supplémentaire) 261
4.3 PROFIT - Sécurisation des ressources financières (Enjeu supplémentaire) 268
4.4 PROFIT - Achats Responsables 270
4.5 PROFIT - Indicateurs de la performance 274

5 Indicateurs clés de PEOPLE, PLANET, PROFIT 275

6 Annexes 280

7 Rapport de l'auditeur de durabilité 291

La responsabilité sociétale et environnementale de LISI

Les origines du Groupe LISI remontent au XVIII^{e} siècle. Au fil des siècles, notre société a toujours été guidée par les mêmes familles fondatrices, inscrivant profondément dans notre ADN les notions de pérennité, d'ancrage territorial et de résilience. Cette histoire nous confère une responsabilité particulière : celle de transmettre aux générations futures une entreprise non seulement performante, innovante face aux défis futurs, mais aussi exemplaire dans sa contribution à une société plus durable et inclusive.

Notre raison d'être "**Façonner et partager des liens durables**" continue d'être le moteur de nos engagements en matière de Responsabilité Sociétale et Environnementale. En 2024, dans un contexte de transformation profonde de nos marchés et d'exigences croissantes en matière de développement durable, notre stratégie RSE structurée autour des 3P - People, Planet, Profit - démontre toute sa pertinence.

- **PEOPLE** - Nos collaborateurs restent notre première richesse. Notre attention constante à la sécurité et au bien-être au travail traduit cette priorité. En 2024, nous poursuivons nos engagements en matière de formation et développement des compétences. Nous avons aussi pris la mesure des enjeux de transformation des métiers induite par les premiers usages de l'intelligence artificielle. Nous travaillons également sur la diversité, notamment de genre et l'inclusion. Enfin, un outil pour mesurer nos efforts sur l'attractivité et la rétention a été créé.

- **PLANET** - Face à l'urgence climatique, notre transition environnementale se poursuit sans relâche. Nous avons modélisé plusieurs scénarii de trajectoire pour positionner nos engagements sur un niveau ambitieux mais atteignable en termes de rythme de projets. Notre trajectoire de réduction de 30 % de nos émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 est en bonne voie. Nous intensifions nos efforts d'autoproduction d'énergies renouvelables sur nos sites et l'optimisation continue de nos processus industriels. Nos progrès sont reconnus.

- **PROFIT** - Notre performance économique reste indissociable de notre responsabilité sociétale. Nos financements à impact, indexés sur des critères RSE, illustrent parfaitement cette approche intégrée. Nous continuons d'investir dans l'innovation durable et l'éco-conception de nos produits pour accompagner nos clients dans leur propre transition, notamment dans les secteurs automobile et aéronautique. Nous associons l'ensemble de notre chaine de valeur dans une démarche d'Achats responsables.

La nouvelle réglementation CSRD renforce encore nos exigences en matière de reporting extra-financier. Nous y voyons une opportunité d'améliorer notre transparence et notre dialogue avec l'ensemble de nos parties prenantes. Notre ambition reste intacte : créer une valeur durable pour l'ensemble de notre écosystème, en renforçant nos liens avec les communautés locales et en préservant l'environnement pour les générations futures.

Les succès obtenus en 2024, qu'il s'agisse de nos avancées environnementales, sociales ou de gouvernance, nous encouragent à poursuivre et amplifier nos efforts. L'amélioration constante de nos notations ESG depuis 4 ans témoignent de cette dynamique.

Je tiens à remercier l'ensemble de nos collaborateurs qui, par leur engagement quotidien, permettent de concrétiser ces ambitions.

Plus que jamais, LISI conjugue performance économique et responsabilité sociétale pour construire un avenir durable.

Emmanuel Viellard

Directeur Général



1 GOUVERNANCE ET STRATÉGIE – Informations générales (ESRS 2)

1.1 Base d'établissement des déclarations

ORIENTATIONS MÉTHODOLOGIQUES (BP-1)

Les orientations méthodologiques prises dans le cadre de la création de l'analyse de double matérialité ont été les suivantes :

- **Le niveau de consolidation** choisi pour réaliser l'analyse est identique à celui du reporting financier. Toutes les filiales du Groupe LISI sont incluses, à l'exception de Bangalore, Inde qui n'est pas consolidé et publié à part.
- **La période de référence des données** figurant dans les points de données est généralement comme suit :
  - pour la partie PLANET : l'année 2019 ; sauf dans le cas d'une nouvelle mesure non suivie par le passé.
  - pour les parties PEOPLE et PROFIT : il s'agit soit des 3 dernières années, soit des 5 dernières années, sauf dans le cas d'une nouvelle mesure non suivie par le passé.
- **Le périmètre de référence de consolidation** des données remontées dans les points de donnée est également identique à celui du reporting financier. Il inclut ou exclut les entrées et sorties de périmètre telles que définis dans le reporting extra-financier. Depuis 2019, ci-joint les principaux mouvements de périmètre
  - *Entrées* : Termax, Garden Grove, Livonia aux États-Unis et les sites de Chaumont en France et Tanger (LISI AUTOMOTIVE) au Maroc.
  - *Sorties* : Argenton sur Creuse, Dreux, St-Florent-sur-Cher en France ; Vöhrenbach en Allemagne ; Casablanca au Maroc ; Chihuahua au Mexique ; Escondido aux États-Unis ; Zhuozhou en Chine.
- **La méthodologie des points de données choisis ou écartés** est expliquée dans le chapitre 1.2.2.3. En synthèse, ont été retenus les points de données :
  - soit parce qu'ils sont obligatoires
  - soit parce qu'ils sont matériels compte tenu de notre analyse de double matérialité
  - soit parce que dans une logique de continuité d'action ces indicateurs étaient déjà publiés par le passé
- **L'intégration de la chaîne de valeur amont et aval** dans les déclarations de durabilité : voir §1.3.3
- **Les bases référentielles existantes préalablement** ont été reprises, en particulier : la taxonomie, le Global Reporting Initiative
- **Les grands cadres internationaux** sont utilisés à titre de référence dans le cadre de la stratégie RSE. Par exemple : SBTi, CDP dans le cadre de la stratégie de décarbonation ; ISO 14001 et ISO 45001 dans le cadre de la stratégie HSE ; EN9100, IATF 16949, ISO 13485 dans le cadre de la stratégie Qualité.
- **La revue par de l'autorité de contrôle externe** ont été conduites avec un auditeur de durabilité.
- **Horizon temporel** : Dans un objectif de cohérence avec la stratégie du groupe, l'horizon de temps considéré tant dans la matérialité d'impact que la matérialité financière est l'horizon du plan stratégique.
  - Court terme (CT) : un an. Les impacts dans l'année en cours sont généralement applicables à la matérialité d'impact ;
  - Moyen terme (MT) : entre un et cinq ans. Les impacts moyen terme sont généralement applicables à la matérialité d'impact et à la matérialité financières (Plan stratégique financier) ;
  - Long terme (LT) : plus de cinq ans. Pour l'enjeu climat, l'horizon court-terme est à considérer sur l'année à venir, l'horizon long terme est à considérer à 2030.
- **Modalités de reporting :** En 2023, LISI a remis à jour sa procédure de reporting des données RSE et HSE. Celle-ci précise la liste des données à collecter, les définitions et formules de calcul, la fréquence et périodicité de la collecte, la fonction responsable, ainsi que les modalités de contrôle. Pour l'ensemble des données collectées, la période de reporting court du 1er janvier au 31 décembre.
  - *Données environnementales et Santé Sécurité* : Afin d'assurer l'homogénéité et la fiabilité des indicateurs suivis dans l'ensemble de ses entités, LISI utilise des référentiels standards de reporting des données environnementales. Ces référentiels détaillent les méthodologies à appliquer pour le reporting des indicateurs, précisent les définitions, les formules de calcul et les facteurs d'émission. Le Bilan carbone respecte le référentiel GHG Protocol et BEGES de l'État français. Les facteurs d'émissions utilisés sont précisés dans le chapitre PLANET. Les données des Scopes 1 et 2 sont collectées de manière mensuelle. Les données du Scope 3 sont collectées, soit trimestriellement, soit annuellement. Une procédure de reporting des données environnementales et HSE détaille le mode de collecte de ces données.

- *Données sociales* : Le Groupe LISI ne dispose pas d'un système d'information des ressources humaines (SIRH). Les données sociales sont à date collectées et consolidées essentiellement à travers des fichiers spécifiquesl. Les données d'effectifs, de genre, d'entrées/sorties, de types de départ, d'absentéisme sont collectées chaque mois. Les données plus approfondies sur la diversité, l'attractivité, la formation, le handicap, l'équité, la qualité de vie au travail, etc. sont collectées une seule fois par an au 31 décembre. Des efforts spécifiques relatifs à la qualité des données ont été consentis et se poursuivent dans le cadre de l'amélioration continue du système. Les méthodologies relatives à certains indicateurs RH peuvent représenter des limites du fait de l'absence de définitions mondialement reconnues, d'estimations nécessaires de la représentativité des mesures ou des modalités pratiques de collecte et de saisie des informations.
- Le projet EPM : Afin d'automatiser et de normaliser les données partagées dans toute l'entreprise, une solution de plateforme d'Entreprise Performance Management (EPM) est en projet sur 2025, pour un démarrage en 2026 ou 2027. Dans un souci de cohérence, d'alignement, d'automatisation et de contrôles des données, cette plateforme d'EPM permettra d'aligner sur un même niveau d'exigence en qualité, quantité, fréquence, le reporting financier et le reporting extra-financier.

LIMITATIONS : Ce premier rapport de durabilité appliquant pour la première fois les directives de la CSRD est le résultat des meilleurs efforts de LISI pour répondre aux nouvelles exigences. Il est le reflet de nos capacités actuelles à remonter les données demandées, qu'elles soient quantitatives ou qualitatives.

- **Politique RSE** : La stratégie RSE est pilotée au plus haut niveau de l'organisation comme détaillé dans le §1.4. De ce fait, les politiques sont spécifiques aux 3P (People, Planet, Profit) et à ses principes d'action. Elles sont détaillées dans les paragraphes relatifs aux enjeux matériels et à la feuille de route au 1.2.1
  - 3 points d'entrée : People, Planet, Profit
  - 7 plans d'actions (paragraphe 1.2.1.3)
  - Des projets phare (paragraphe 1.2.1.3)
  - Une Balanced Score Card qui mesure chaque mois les 7 cibles majeures suivies dans tous les niveaux de l'organisation (paragraphe 1.2.1.4)
  - des Objectifs de long terme (2030) sur les énergies renouvelables, les émissions, la diversité ou la sécurité
- **Plans d'actions** : Afin de gagner en pertinence et en lisibilité, les actions relatives à la stratégie RSE du groupe sont détaillées dans les paragraphes relatifs aux enjeux matériels. Chaque plan d'action fait l'objet d'un suivi mensuel, trimestriel ou annuel qui est précisé dans le chapitre correspondant.
- **Mesure de la performance** : La mesure de la performance est mensuelle à travers une Balanced Score Card unique du niveau site au niveau Groupe sur les 7 indicateurs clés pilotés. La performance sur les cibles de long terme (2030) est mesurée une fois par an. Afin de gagner en pertinence et en lisibilité, les indicateurs clés de performance relatifs à la stratégie RSE du groupe sont détaillés dans les paragraphes relatifs aux enjeux matériels.
- **Objectifs et cibles extra-financiers** : Les objectifs relatifs aux enjeux matériels sont précisés et détaillés au sein de chaque paragraphe correspondant. En l'absence de cible, nous décrivons alors les actions menées pour répondre à la politique concernée.
- **Trajectoire carbone** : Les trajectoires d'émission projetées sont susceptibles de varier, en raison de l'évolution future du scénario climatique et/ou d'autres paramètres (par exemple, des changements dans les technologies disponibles, dans les facteurs d'émission à l'échelle mondiale). Ces changements pourraient amener LISI à modifier sa méthodologie. Le Groupe continue de surveiller les évolutions, ainsi que l'amélioration de la qualité, disponibilité des données et continuera d'évaluer la nécessité de réviser ses références et ses objectifs si nécessaire.
  - Pour fixer ses objectifs de trajectoire, le Groupe se fonde sur sa propre évaluation indépendante de ce qu'elle estime raisonnable, atteignable et utile à la réalisation de ses principes de durabilité. LISI a conscience que la réalisation de ces divers objectifs dépend de plusieurs éléments : la mise en place réussie d'initiatives destinées à les atteindre, mais aussi la réalisation d'autres conditions préalables pouvant échapper à son contrôle et faire obstacle à la réalisation de ses objectifs ou mise en œuvre réussie de ces initiatives. LISI entend continuer d'évaluer tant ses objectifs que les initiatives mises en place, et à procéder à tous les ajustements qui lui sembleraient nécessaire à la lumière de ce qui précède.

- **Évolution réglementaire :** En raison de l'adoption récente par l'Union européenne et par ses États membres de nouveaux textes légaux et réglementaires, de lignes directrices relatives à la mise en œuvre de la directive CSRD, de la publication régulière de questions-réponses et de la perspective de modifications de ces différents textes, LISI a été amené, à l'occasion de la préparation de son état de durabilité (conformément à la directive CSRD telle qu'elle a été transposée en France), à recourir à diverses interprétations temporaires et spécifiques à son propre cas. Cette première année d'application de la directive et des analyses de double matérialité qu'elle requiert, est caractérisée par des incertitudes sur l'interprétation des textes, l'absence de pratiques établies ou de données comparatives ainsi que par des difficultés de collecte de données en particulier au sein de la chaîne de valeur.

MARGES DE PROGRESSION

Pour ce premier exercice, notre rapport de durabilité vise la conformité au cadre général des normes ESRS. Au regard de l'ensemble des points détaillés connus à date et afin d'améliorer encore la compréhension de la nature et étendue de nos enjeux de durabilité, nous avons identifié des voies de progrès pour les prochains exercices.

Sans que cette liste soit exhaustive, les points qui nous paraissent les plus utiles sont :

- Mieux prendre en compte les opportunités et impacts positifs
- Renforcer nos systèmes d'information à travers une plateforme d'EPM pour automatiser et normaliser la collecte, la consolidation et le contrôle des données, tout en offrant une plateforme de visualisation au bénéfice des parties intéressées.
- Renforcer l'orientation du système de gestion des risques et du contrôle interne vers l'information en matière de durabilité.
- S'inspirer des benchmarks des publications des URD 2024 avec leur première mouture CSRD.

1.2 Stratégie

NOTRE STRATÉGIE et NOS FAITS MARQUANTS :

La stratégie de développement durable de LISI vise à **donner du sens à la performance.**

Nombreux sont les défis sociétaux qui appellent des réponses rapides et collectives.

Chez LISI, nous sommes prêts. Nous relevons les défis par des actions concrètes dont l'objectif final est clair : **avoir un impact positif**.

Notre stratégie s'appuie sur des convictions fortes :

- **PEOPLE : Agir pour tous de manière juste et équitable** : Agir en tant qu'employeur socialement responsable passe par le développement d'un environnement sûr, éthique et stimulant pour tous nos collaborateurs. La sécurité est notre priorité absolue. C'est une valeur fondamentale du Groupe et un prérequis à toutes nos actions. Nous contribuons également à une société plus inclusive et soutenons les communautés locales dans les territoires et pays où nous sommes présents. Nous souhaitons que LISI soit le miroir du monde dans lequel nous vivons. Nous accueillons des personnes de tous horizons, de toutes les origines et parcours de vie. Nous sommes particulièrement attentifs à promouvoir la place de femmes dans notre industrie où elles sont encore sous-représentées. Les femmes doivent pouvoir accéder aux mêmes opportunités que leurs homologues masculins. Cette culture de diversité est une source de motivation, de performance et d'innovation.
- **PLANET : Agir pour l'environnement** : nous savons que les actions que nous menons aujourd'hui seront déterminantes pour les générations futures. C'est pourquoi LISI s'engage à avoir un impact positif et a déjà annoncé, il y a plusieurs années, des engagements ambitieux, pour une industrie comme la nôtre, en matière de réduction d'émissions de CO_2. LISI fait preuve de la même détermination pour préserver les ressources en eau et la biodiversité.
- **PROFIT : Agir pour la performance :** LISI par son histoire séculaire a démontré que notre stratégie s'ancre dans une vision pérenne. Nous pensons que se concentrer seulement sur le court terme nuit aux générations futures et à la résilience de notre entreprise. Dans un monde en constante évolution, nous nous engageons à cultiver l'agilité organisationnelle pour mieux répondre aux défis. Cette quête de solutions toujours plus utiles est le moteur de notre innovation

C'est avec ces convictions, avec l'engagement de nos équipes et la confiance de nos parties prenantes que nous agissons pour créer dès à présent un avenir plus durable. C'est ainsi que nous donnons du sens à notre performance.

Parce que nos efforts sont constants depuis 3 ans, nous sommes fiers que notre performance se reflète aujourd'hui dans les agences de notations, dans les prix que nous remportons et dans le succès de nos actions.

Nos **faits marquants de l'année** sont la preuve concrète de l'engagement de tous nos collaborateurs.

Anne-Delphine BEAULIEU
Directrice de la RSE & de la Transformation digitale



FAITS MARQUANTS

Agir avec impact, cela se voit. Grace à notre engagement, nous sommes fiers d'avoir :

- été Grand Lauréat au Future of Finance avec notre projet : People, Planet, Profit
- progressé chaque année depuis 4 ans sur toutes nos notations ESG (Ecovadis, Ethifinance, ISS, Moodys)
- atteint la note A- au CDP Climat (nous étions D il y a 3 ans)
- été Lauréat 2024 du Label Best Managed Companies par Deloitte pour la troisième année consécutive
- réussi 5 des 6 objectifs de notre Balanced Score Card RSE
- mis en production 5 sites avec des panneaux solaires dans 5 pays différents en 18 mois
- augmenté la part des femmes dans les instances dirigeantes de 10 % en 2019 à 20 % en 2024
- réalisé 30 projets d'efficience énergétique générant une économie de 1,8 % des MWh consommés en 2023
- réduit de -3 % nos émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2023 et de -39 % par rapport à 2019 (année de référence sur les Scopes 1, 2 et 3 partiel)
- investi 6,4 M€ sur des projets réduisant l'empreinte carbone, soit 7,3 % des investissements totaux du Groupe
- évalué 67 % des fournisseurs jugés sensibles au sens RSE
- réalisé 82,5 M€ de financement à impact et un premier prêt vert avec la BPI pour 10 M€

Ces résultats sont la preuve tangible de l'engagement dans notre programme 3P de tous les collaborateurs.

1.2.1 PEOPLE, PLANET, PROFIT : Nos engagements et faits marquants

Les convictions de LISI en matière de durabilité constituent le socle de notre stratégie RSE. Nos convictions sont portées par nos valeurs, notre management et le système opérationnel de LISI.

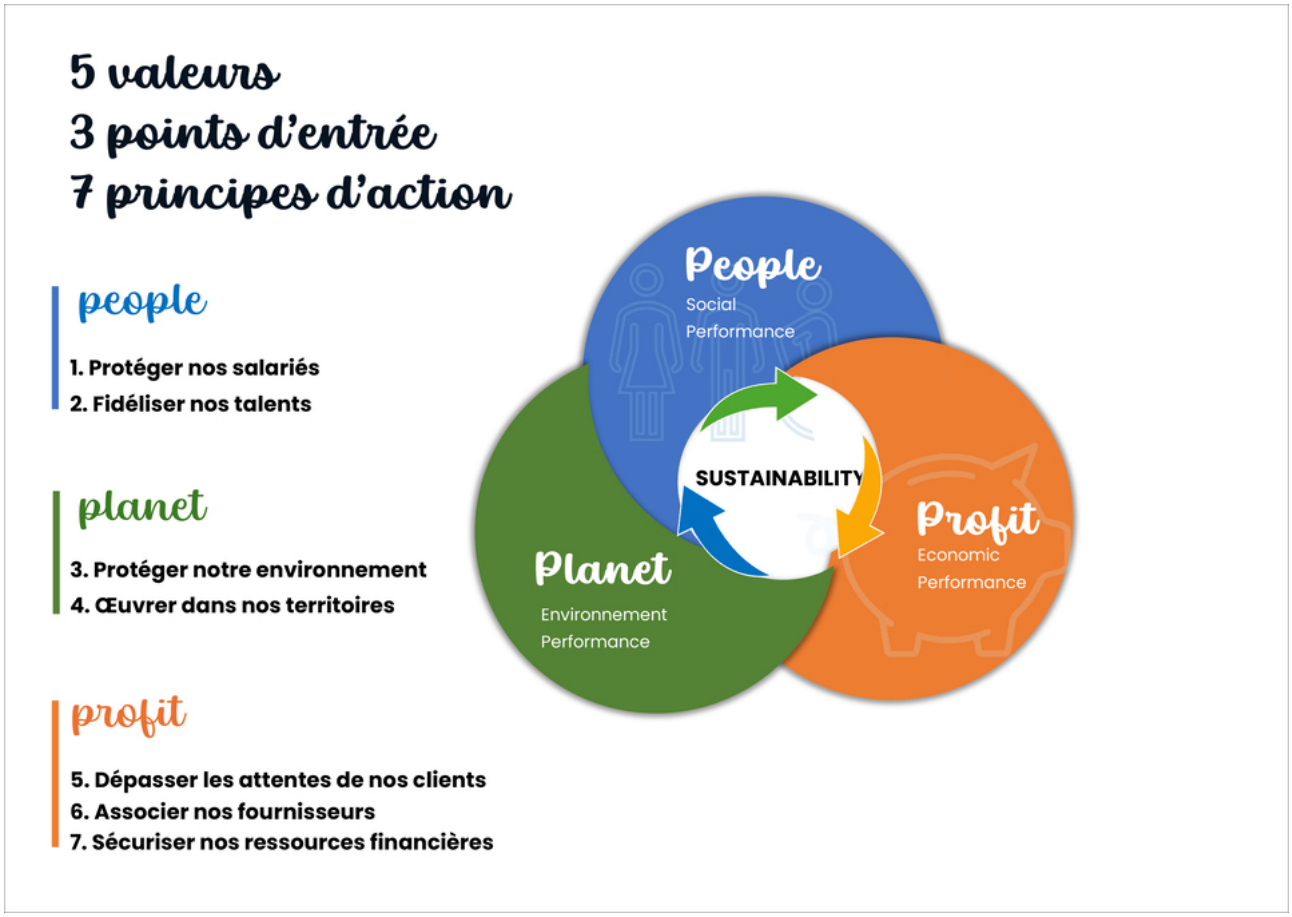
Nos convictions sont les suivantes :

- Le monde est en transformation permanente et nécessite d'avoir une organisation agile.
- Les problématiques environnementales constituent un défi majeur pour l'humanité.
- Penser uniquement à court terme nuit aux générations futures et détériore la résilience de notre entreprise.
- La diversité est une force.
- Les entreprises doivent avoir un impact positif sur la société et dans les territoires où elles opèrent.

Entreprise citoyenne et responsable, LISI prend donc en compte les dimensions sociales, humaines, économiques et environnementales de son activité dans ses relations avec ses parties prenantes, ses différents partenaires et ses salariés. Elle agit dans un souci permanent de progrès et de pérennité de son activité.

Guidée par notre raison d'être (**« Façonner et partager des liens durables »**) et par nos valeurs, la stratégie de développement durable de LISI est structurée autour de trois points d'entrée, les 3P : **People, Planet, Profit.**

Chacun de ces 3P s'appuie sur cinq valeurs et se décline en sept thématiques dans lesquelles s'inscrivent nos projets phare, nos actions et notre Balanced Score Card mensuelle qui mesure les performances.



1.2.1.1 - Nos principes

Conscient que l'engagement collectif permet d'atteindre des ambitions plus grandes, le Groupe s'appuie sur 5 grandes valeurs partagées par tous :

#Pérennité

Le Groupe LISI s'adapte continuellement aux évolutions de son temps. Nous poursuivons l'œuvre des générations qui ont fait de LISI une entreprise internationale performante. Conscients de nos impacts, nous privilégions le long terme et veillons à réduire notre empreinte environnementale.

#Intégrité #Transparence

Nous agissons avec honnêteté, conscience et franchise dans le respect des réglementations. Nous attendons de nos collaborateurs et partenaires un comportement exemplaire. Nous créons des relations transparentes avec nos clients et fournisseurs et communiquons régulièrement sur nos engagements.

#Innovation #Digital

Nous anticipons les évolutions pour proposer les meilleures solutions. L'innovation se nourrit de technologie et de créativité. Nous concevons des produits respectueux de l'environnement et déployons des solutions innovantes pour répondre aux besoins des métiers.

#Humain #Evolution

Les femmes et les hommes de LISI sont le premier moteur de notre développement. Nous assurons la promotion des talents et le développement des compétences. Nous préservons la santé, la sécurité et le bien-être, tout en appliquant une politique de non-discrimination et de diversité.

#Excellence #Pragmatisme

Nous proposons des produits et services de qualité répondant aux plus hauts standards. Nous mesurons notre performance et cherchons à nous améliorer continuellement. La satisfaction de nos clients garantit notre pérennité. Nous sommes engagés collectivement pour anticiper et dépasser les attentes de nos parties prenantes. Nos actions visent à être pratiques et concrètes.

1.2.1.2 - Respect des grands cadres de référence internationaux

La stratégie de développement durable de LISI est également guidée par un certain nombre de grands cadres de référence internationaux.

LISI signataire du Pacte Mondial

Le Groupe LISI est en particulier guidé par le Pacte Mondial (Global Compact) qui propose un cadre d'engagements simple et universel autour de 10 principes. LISI est signataire depuis 2018 du Pacte Mondial.

Cette signature est un acte de leadership rendu public qui témoigne de l'engagement du groupe à prendre en compte les principes du Pacte Mondial dans ses actions et dans ses processus internes.

Le Pacte mondial, ou Global Compact, est une initiative de l'Organisation des Nations Unies lancée en 2000 qui vise à inciter les entreprises du monde entier à adopter une attitude socialement responsable. Les entreprises s'engagent à intégrer et à promouvoir plusieurs principes relatifs aux Droits de l'Homme, aux normes internationales du travail et à la lutte contre la corruption.

En adhérant au Global Compact dès 2018, LISI s'est engagé :

- à progresser chaque année dans chacun des 4 thèmes du Global Compact,
- à remettre un rapport annuel appelé « Communication sur le Progrès » (COP) expliquant les progrès réalisés.

Les 4 thèmes du Global Compact se déclinent en 10 principes.

Droits de l'Homme

LISI s'est engagé à :

- Promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme.
- Ne pas se rendre complice de violations des Droits de l'Homme.

Normes internationales du travail

LISI s'est engagé à :

- Respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.
- Contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.
- Contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.
- Contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

LISI s'est engagé à :

- Appliquer le principe de précaution face aux problèmes environnementaux.
- Prendre des initiatives qui tendent à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.
- À favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

LISI s'est engagé à :

- Agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

LISI contribue aux Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies



Notre stratégie de développement durable est également fondée sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies. Ce programme liste 17 objectifs de développement durable visant à atteindre un avenir meilleur et plus durable pour tous.

Nous avons identifié 12 ODD auxquels LISI contribue à travers ses actions de développement durable et son fonctionnement. ces ODD derniers sont représentés en couleur dans la représentation ci- dessus.



LISI et la transparence sur les normes de publication ESG

LISI considère que la transparence est un facteur essentiel pour construire des relations de confiance avec ses parties prenantes et inscrire le Groupe dans une démarche de progression continue. En attendant l'adoption d'un cadre harmonisé de reporting extra-financier au niveau international, LISI veille à rendre compte de sa performance sur la base des différents cadres de reporting communément utilisés en matière d'ESG. Ainsi, LISI se réfère aux standards de la GRI *(Global Reporting Initiative)*, à la directive européenne de la CSRD *(Corporate (Sustainability Reporting Directive)* et de SASB *(Sustainability Accounting Standards Board)*.

1.2.1.3 - Notre feuille de route

La démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale de LISI est articulée autour :

- d'une analyse des enjeux et des risques nourrie à la fois par la cartographie des risques, mais également par la matrice de double matérialité des enjeux et risques des parties prenantes,
- d'une gouvernance adaptée à ces enjeux,
- de politiques mises en œuvre de manière transverse,
- de plans d'action et d'indicateurs de suivi.

Notre stratégie de Responsabilité Sociétale et Environnementale repose sur 3 points d'entrée se déclinant en 7 engagements clés.

Ces 3 points d'entrée correspondent à **People, Planet, Profit.**

Ils sont aussi connus sous le vocable : les 3P.

Ces trois points d'entrée constituent le socle de notre feuille de route dans laquelle s'inscrivent nos 7 engagements clés.

people	planet	profit
#1 Protéger nos salariés #2 Fidéliser nos talents	#3 Protéger notre environnement #4 Œuvrer dans nos territoires	#5 Dépasser les attentes de nos clients #6 Associer nos fournisseurs #7 Sécuriser nos ressources financières

Il s'agit de 7 engagements de long terme formalisés par des objectifs de court, moyen et long terme.

Les engagements et projets phares qui sous-tendent cette feuille de route sont décrits dans le tableau ci-dessous :

	people	Projets phares
1.	**Protéger nos employés**	■ Baisse constante du TF1 ■ Suppression des non-conformité machines de niveau 1 ■ Formation à la sécurité de 100 % du personnel au moins 1 fois par an ■ Plan de rupture des sites accidentogènes ■ Certification ISO 45001
2.	**Fidéliser nos talents**	■ Développer l'attractivité de LISI ■ Augmenter la proportion de femmes ■ Accompagner la transformation des métiers et développer les compétences ■ Améliorer la qualité de vie au travail ■ Élever le niveau d'engagement et la rétention
	planet	**Projets phares**
3	**Préserver notre environnement**	■ Construction d'une trajectoire carbone et pilotage dans une solution adaptée ■ Mise en œuvre de plan de sobriété énergétique ■ Développer les énergies renouvelables ■ Certification ISO 14001, ISO 26000 et ISO 50 001 dans certains sites ■ CDP Climat : atteindre la note A ■ SBTi : avoir une trajectoire carbone an ligne avec le SBTI sur Scopes 1 & 2
4.	**Œuvrer dans nos territoires**	■ Déployer des plans de maitrise de l'eau en zone de stress hydrique
	profit	**Projets phares**
5.	**Dépasser les attentes de nos clients**	■ Développement des nouveaux produits ■ Évaluation de l'empreinte carbone de nos produits ■ Développement de l'écoconception ■ Certifications IATF 16949, EN 9100, ISO 13485
6.	**Associer nos fournisseurs**	■ Plan d'évaluation RSE de nos fournisseurs ■ Former nos acheteurs à la RSE ■ Engager nos fournisseurs clés vers une réduction de leur empreinte carbone
7.	**Sécuriser nos ressources financières**	■ Gestion rigoureuse des besoins en fonds de roulement ■ Couverture de change jusqu'à 3 ans pour sécuriser les contrats en dollar ■ Différentiation des sources de financements

Les actions et indicateurs de mesure de performance issus des projets phare des 3P décrites ci-dessous couvre l'ensemble des Impacts, Risques et Opportunités matériels identifiés au paragraphe 1.3. C'est également le cas des cibles mesurables, axées sur les résultats et assorties d'échéances fixées par LISI pour réaliser les objectifs de ses politiques

1.2.1.4 - Nos indicateurs de performance

Chacun de ces 7 engagements clés est piloté au travers de plusieurs indicateurs de suivi. Parmi ces indicateurs, les 22 suivants se retrouvent dans nos Balanced Score Cards dans tous les niveaux de notre organisation à travers un reporting mensuel.

people		ESRS	GRI	ODD
1.	**Protéger nos employés**			
	TF1	ESRS S1	GRI 403-2	3. BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
	% de salariés formés à la Sécurité	ESRS S1	GRI 410-1	
2.	**Fidéliser nos talents**			
	Absentéisme	ESRS S1	GRI 401-1	
	% de démissions	ESRS S1	GRI 401-1	
	% de femmes parmi les cadres	ESRS S1	GRI 405-1	5. ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES

planet			GRI	ODD
3.	**Préserver notre environnement**			
	% d'économies d'énergie en MWh dues aux projets vs N-1	ESRS E1	GRI 302-1 ; GRI 302-4	13. MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
	% d'énergie renouvelable produite sur site	ESRS E1	GRI 301-1	
4.	**Œuvrer dans nos territoires**			
	% de sites en zone de stress hydrique avec un plan d'action	ESRS E5	GRI 303-1 ; GRI 303-2	6. EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT

profit			GRI	ODD
5.	**Dépasser les attentes de nos clients**			
	% des ventes générées par les nouveaux produits - LISI AEROSPACE	na	GRI 201-1	9. INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE
	Taux de renouvellement des nouveaux produits - LISI AUTOMOTIVE	na	GRI 201-1	
	Ventes générées par les nouveaux produits - LISI MEDICAL	na	GRI 201-1	
6.	**Associer nos fournisseurs**			
	% de fournisseurs sensibles d'un point de vue RSE évalués	ESRS G1	GRI 414-1	12. CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
	Engager nos fournisseurs dans une réduction d'empreinte carbone	ESRS E1		
7.	**Sécuriser nos ressources financières**			
	Chiffre d'affaires (M€)	ESRS 2	GRI 201-1	
	EBIT (% du CA)	ESRS 2	GRI 201-1	
	Free Cash Flow (% du CA)	ESRS 2	GRI 201-1	
	ROCE	ESRS 2	GRI 201-1	
	Stocks (nb de jours de CA)	na	GRI 201-1	
	LPD (>30 jours)	na	GRI 201-1	
	Valeur ajoutée / salaires	na	GRI 201-1	
	Investissements (% du CA)	ESRS 2	GRI 201-1	

En 2023, pour la première fois, de nouveaux indicateurs RSE ont été suivis tous les mois dans les Balanced Score Cards mensuelles des sites, business groups, divisions et en consolidés. Il s 'agit de :

people

- Le % de démissions (Nb de démissions / Total des inscrits)
- Le % de femmes parmi les cadres (Nb de femmes cadres / Nb de cadres)

planet

- Le % d'économies d'énergie en MWh versus la consommation N-1 réalisés grâce à des projets
- Le % d'énergies renouvelables produites sur site
- Le % de sites en zone de stress hydrique ayant mis en place un plan d'action

profit

- Le % de fournisseurs jugés sensibles au sens RSE évalués

Les résultats 2024 des indicateurs RSE récents sont les suivants :

Nos 7 domaines d'action	Les 3P	Indicateurs Clés LISI GROUP		2020	2021	2022	2023	2024	B 2024
2 - Retenir les talents	people	**Santé Sécurité**	TF1	7	8,5	7,2	6,7	5,7	< 6
		Attractivité	% de démissions	5,3 %	6,5 %	9,0 %	8,1 %	6,8 %	7,0 %
		Diversité	% de femmes cadres	30,1 %	27,1 %	28,3 %	28,1 %	28,4 %	28,5 %
3 - Préserver notre environnement **4 - Contribution dans nos territoires**	planet	**Environnement**	% gains énergie en MWh grâce à des projets vs la consommation de l'année N-1	nd	nd	nd	1,7 %	1,8 %	1,8 %
			% d'énergie renouvelable produite sur site	nd	nd	0 %	0,4 %	0,7 %	0,6 %
			% de sites en zone de stress hydrique avec un plan d'action	nd	nd	18 %	100 %	65 %	100 %
6 - Partenariat avec nos fournisseurs	profit	**Achats**	Nb de fournisseurs stratégiques évalués selon des critères RSE	nd	nd	nd	56 %	67,0 %	65,0 %

1.2.1.5 - Distinctions & faits marquants

Faits marquants

100 % De nos notations ESG se sont améliorées	**-39 %** D'émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2019	**28,4 %** De femmes cadres dans l'organisation (28,1 % l'an dernier)	**6,4 M€** D'investissements réduisant l'empreinte carbone
5 Sites avec des panneaux photovoltaïques dans 5 pays	**6,8 %** Taux de démission (8,1% l'an dernier)	**31** Projets dédiés à l'efficience énergétique	**83 %** Des indicateurs de la Balanced Scorecard RSE réussis
ISO 14001 **ISO 45001** Obtention des certifications pour 2 sites supplémentaires	**A-** CDP Climate	**ECOVADIS** TOP 8 % des entreprises	BEST MANAGED COMPANIES FRANCE Lauréat 2023 Best Managed Companies pour la 3e année consécutive

Notre performance extra-financière est régulièrement évaluée par des agences de notation en matière de respect de l'environnement, des valeurs sociales, d'engagement sociétal et de gouvernance d'entreprise. Ces évaluations attestent de la performance RSE du Groupe. Elles servent de référence aux gérants de fonds et aux investisseurs qui recherchent des sociétés performantes en matière de RSE.

Sur l'année 2024, nous sommes particulièrement fiers

- d'avoir été **Grand Lauréat** au Future of Finance avec notre démarche RSE People, Planet, Profit.
- d'atteindre le niveau **A- au CDP Climate**.
- d'être Lauréat 2024 pour la 3ème année consécutive au label Best Managed Company, ce qui nous confère le **statut GOLD.**
- d'avoir progressé dans toutes nos notations

Ces réalisations témoignent que notre gouvernance, notre feuille de route et l'engagement constant de nos collaborateurs à faire progresser la société sont payants.

Distinctions 2024



ECOVADIS : Nous poursuivons notre progression en atteignant le 92e percentile avec 71/100. Nous étions 57/100 il y a 3 ans

CDP DISCLOSURE INSIGHT ACTION

CDP Climate : Nous avons atteint le niveau A-.

BEST MANAGED COMPANIES FRANCE

LISI est Lauréat 2024 du Best Managed Companies awards de Deloitte pour la 3e année consécutive. Nous sommes désormais au statut GOLD.



FUTURE OF FINANCE : Nous avons gagné le **Grand prix au Future of Finance 2024** avec notre démarche People, Planet, Profit

La synthèse de nos évaluations est la suivante :

Notations extra-financières	CDP Climate	Ecovadis	Ethifinance / Gaia*	Moodys	Best managed companies Deloitte
Score 2024	A- Leadership	71/100	74		Lauréat 2024
Score 2023	B Management	69/100	70	44	Lauréat 2023
Score 2022	B Management	67/100	63		Lauréat 2022
Score 2021	D Disclosure	nd	53	36	
Score 2020	D - Disclosure	57/100	53		
Moyenne du secteur		LISI dans le 92e percentile des entreprises les plus performantes			
Nb d'entreprises évaluées	24 800	130 000			

* Ethifinance / Gaia a mis à jour sa méthodologie d'évaluation. Les notes des années précédentes ont été mises à jour par Ethifinance pour tenir compte de cette nouvelle méthodologie.

1.2.2 L'intégration dans la stratégie du Groupe de la RSE (SBM-1)

1.2.2.1 - Le dialogue continu : intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM-2)

LISI a élaboré sa stratégie RSE en consultant l'ensemble de ses parties prenantes (fournisseurs, clients, actionnaires, collaborateurs, instances représentatives du personnel, etc.).

Le graphique ci-dessous illustre nos parties prenantes



Notre société s'attache à mettre en place une organisation permettant de dialoguer régulièrement avec chacune d'entre elles.

Ce dialogue vise à anticiper leurs demandes et à répondre au mieux à leurs attentes.

Par exemple, LISI dialogue en continu avec :

- **ses clients** *via* les services commerciaux des divisions, les salons professionnels métiers comme le salon du Bourget, …
- **ses assureurs** qui sont intégrés à chaque étape des projets afin de tenir compte de leur avis et qui visitent régulièrement les usines. Un bilan annuel du partenariat est réalisé en présence de la Direction Générale du Groupe,
- **ses actionnaires** *via* les salons actionnariats individuels et les nombreuses rencontres investisseurs,
- **ses salariés** *via* les partenaires sociaux mais également via les différents outils de communication du groupe : mails, PSM (routine de management de la performance), mémos, intranet d'entreprises et autres outils digitaux de l'entreprise, tout type de sondage ou questionnaire (Qualité de Vie au Travail par exemple),
- **ses fournisseurs** *via* les acheteurs centraux et locaux, les réunions et rencontres régulières concernant les suivis de partenariats,
- **les autorités** *via* des échanges de courriers, appels téléphoniques, déclarations réglementaires mais également *via* les rencontres sur site, qu'elles soient sollicitées par les autorités ou par les sites,
- **les fédérations professionnelles.** Le Groupe LISI est représenté au Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS) avec une présence continue depuis plusieurs années tout comme à l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM). La société est également membre de la Plateforme Française Automobile (PFA).

Le tableau ci-dessous présente les principaux canaux de dialogue avec les parties prenantes. Il n'est pas exhaustif.

Nos parties prenantes	Modalités de dialogue	Département
Clients	• Contact commercial dédié • Revues de performance annuelles • Salons professionnels métiers (ex : salon du Bourget)	• Services commerciaux des divisions • Direction générale • Service communication & marketing
Assureurs	• Visites annuelles de prévention • Intégration des assureurs dans les projets à travers les points d'avancement réguliers • Bilan annuel	• Service HSE • Équipe projet & service HSE • Direction générale
Actionnaires	• Salons actionnariats individuels, rencontres investisseurs, lettres aux actionnaires	• Direction générale
Salariés	• Outil de communication. (mail, memo, intranet, PSM…) • Enquête QVT • Réunions avec les partenaires sociaux (ex : comité de groupe et comité européen, CSE…),	• Service communication • Service RH • Direction générale & direction de site
Fournisseurs	• Questionnaires d'évaluations fournisseur • Communication de la charte fournisseur • Audits fournisseur • Revues de performances	• Service achat & service qualité fournisseur
Autorités	• Relations avec les pouvoirs publics (préfecture, communautés de communes ,communes…) • Échanges (courriers, appels téléphoniques, mails, rencontre sur sites…) • Déclarations réglementaires	• Direction • Sites
Institutionnels	• Participation fédérations professionnelles (MEDEF, UIMM, GIFAS, PFA, ARTEMA…) • Adhésion et promotion du pacte mondial de l'ONU • Participation au groupe de travail de l'ADEME (ex : EXPEDITE)	• Direction générale
Société civile	• Participation dans le tissu économique local (GIE, partenariat avec des entreprises locales, associations locales) • Intégration dans la vie locale (journée portes ouvertes, visite de collèges et lycées	• Sites
Technique	• Réunion R&D • Animation de la communauté des experts techniques • Visite croisés d'experts techniques afin de faire des benchmarks (internes et externes)	• Service R&D • Réseau expert

En 2024, les travaux autour de la CSRD, en particulier l'analyse de la double matérialité, ont été l'occasion de nouer un dialogue plus approfondi avec nos parties prenantes. En effet, nous avons sollicité ad-hoc, en complément des canaux de dialogue principaux évoqué ci-dessus, une grande partie de nos parties prenantes afin d'identifier ensemble les Impacts, Risques et Opportunités du Groupe LISI.

Les attentes et les enjeux en matière de responsabilité sociétale ont ainsi été recueillis à l'occasion de deux processus consultatifs :

- la réalisation de la matrice de double matérialité (cf ,1.2.2)
- l'animation de groupes de travail de salariés.

1.2.2.2 - Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie (SBM-3)

Les enjeux de durabilité sont aujourd'hui indissociables de la stratégie d'entreprise, formant un pilier essentiel de la création de valeur à long terme. L'intégration de la durabilité dans la stratégie nécessite une **approche holistique** qui implique tous les niveaux de l'organisation et influence chaque décision stratégique.

Chez LISI, nous croyons que :

- Les entreprises qui réussissent à aligner leur stratégie avec les impératifs de durabilité sont mieux positionnées pour assurer leur pérennité et saisir les opportunités liées à la transition vers une économie plus durable.
- La mesure et le reporting des performances extra-financières deviennent des éléments clés de la communication avec les investisseurs et les autres parties prenantes.
- Enfin, cette transformation stratégique doit être accompagnée d'objectifs clairs, mesurables et d'une feuille de route précise pour garantir une mise en œuvre efficace et créer une valeur partagée pour l'ensemble des parties prenantes.

C'est dans cet esprit et avec méthode que nous avons travaillé en atelier et par un dialogue organisé avec nos parties prenantes sur l'identification de nos impacts, risques et opportunités (IRO). Par convention, nous utiliserons l'acronyme IRO pour désigner les Impacts, Risques et Opportunités.

Nous avons également fait appel à la société R3 qui nous a accompagnés pendant les travaux d'identification et d'évaluation des IRO, ainsi que l'approche méthodologique pour réaliser notre première analyse de double matérialité dans le cadre de la CSRD.

1.3 Analyse de matérialité et gestion des impacts, risques et opportunités

1.3.1 Processus d'identification et d'évaluation (IRO-1)

Le processus d'identification des IRO s'est effectué en respectant les préconisations de l'EFRAG sur chaque ESRS et avec l'assistance de notre conseil R3.

Pour réaliser cette cartographie des enjeux de durabilité, nous avons procédé de deux façons :

1. **Plusieurs ateliers internes** avec les équipes RSE, Finance et Compliance entre mai et septembre 2024 qui ont permis de :
   - se familiariser avec la structuration de la CSRD, sa nomenclature et ses terrminologies : ESRS, Topics et Sub-topics
   - relier la stratégie de l'entreprise avec les enjeux de durabilité
   - lister les IRO de l'entreprise selon notre compréhension interne
   - s'assurer que nous couvrions l'intégralité des thèmes dans les ESRS
   - analyser les enjeux à l'échelle des sub-topics afin de faciliter la portée stratégique et opérationnelle future
   - conserver ou fusionner certains sub-topics, sous réserve de pouvoir justifier ce parti pris et d'avoir une définition complète associée
   - exclure certains enjeux lorsque l'impact ou leur pertinence sont jugés peu matériels ou non obligatoire au niveau réglementaire.
   - associer une définition neutre et claire à chaque sub-topic
2. **Une consultation méthodique avec nos parties prenantes**, avec une grande couverture en diversité et en quantité (cf SBM-2)

1.3.2 Intégration des parties prenantes (SBM-2)

1.3.2.1 - Approche méthodologique

Les parties prenantes ont pour rôle d'assister le Groupe LISI dans la cartographie des enjeux, notamment pour :

- lister les impacts positifs ou négatifs de ses activités sur la société et l'environnement
- identifier les risques et opportunités de l'entreprise associés aux enjeux de durabilité

Lors d'un atelier interne des équipes LISI (RSE, Finance, Compliance), nous avons :

- identifié les parties prenantes pertinentes
- sélectionné des parties prenantes à consulter
- défini une méthodologie et un format de consultation
- attribué les enjeux de durabilité selon la pertinence des sujets vis-à-vis de la partie prenante
- développé une grille de cotation pour faciliter l'évaluation de la matérialité par la partie prenante
- défini des seuils de matérialité

Pour l'identification et la sélection des parties prenantes à consulter, nous avons appliqué une grille d'influence :

- les parties prenantes qui n'ont pas d'influence sur le business

- les parties prenantes qui influencent et touchent une partie du business
- les parties prenantes qui influencent et touchent l'ensemble du business
- les parties prenantes qui ont le pouvoir de bloquer l'activité

Nous avons fait le choix de sélectionner des parties prenantes ayant un fort niveau d'influence, de nature diversifié et représentative de l'ensemble de la chaine de valeur et ayant plutôt une bonne connaissance de l'activité et/ou du fonctionnement de l'entreprise.

Nous avons également privilégié une approche de consultation plus qualitative que quantitative.

In fine, la consultation a pris deux formes

1. l'envoi d'un questionnaire validé par notre Conseil d'Administration en juin 2024
2. des entretiens de consultation qualitative avec un nombre restreint de parties prenantes.

Lors des entretiens de consultation, nous avons posé toujours les 3 mêmes questions :

MATÉRIALITÉ D'IMPACT

1. Quels sont les impacts positifs ou négatifs des activités de LISI sur la société et l'environnement ?
2. Comment évaluez-vous la gravité / l'intensité de cet impact sur la grille de notation définie ?
3. Quelle est la probabilité d'occurrence de cet impact ?

MATÉRIALITÉ FINANCIÈRE

1. Quels sont les risques ou opportunités financiers pour les activités de LISI ?
2. Comment évaluez-vous la gravité / l'intensité de ces risques ou opportunités sur la grille de notation définie ?
3. Quelle est la probabilité d'occurrence de ces risques ou opportunités ?

Enfin, nous avons attribué à chaque typologie de partie prenante :

- un scope de consultation
- un coefficient de pondération

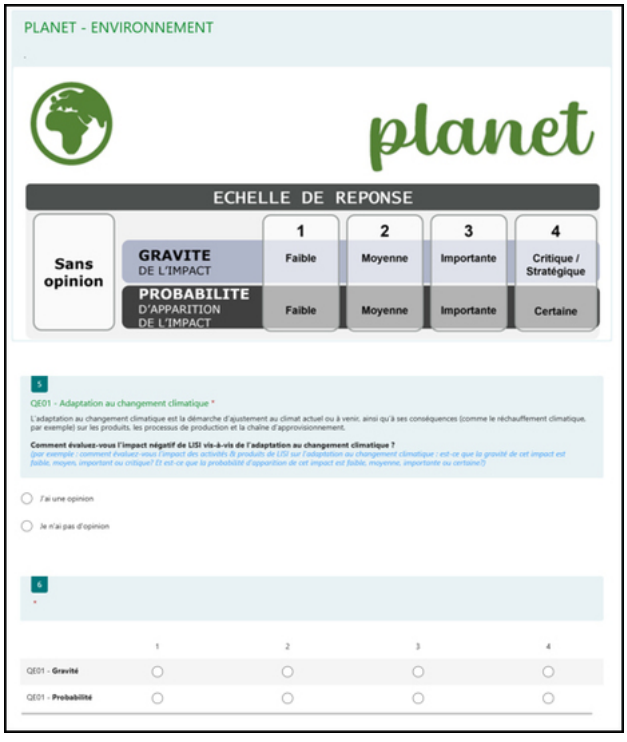
1.3.2.2 - Consultation par le questionnaire en ligne

Le questionnaire était composé de 27 questions couvrant tous les enjeux de durabilité.

- 11 questions PLANET - Environnement
- 12 questions PEOPLE - Social
- 4 questions PROFIT - Gouvernance

Pour chaque question, la partie prenante devait :

- dire si : elle avait / n'avait pas d'opinion
- dans le cas où elle avait une opinion, choisir :
  - une **gravité** sur une échelle de 1 à 4
  - une **probabilité** sur une échelle de 1 à 4



Ci-joint un exemple correspondant à la question QE01 - Adaptation au changement climatique

***In fine*, 117 parties prenantes ont répondu.**

Ci-dessous la synthèse des répondants en nombre et avec leur coefficient de pondération associé.

Parties prenantes	Nb réponses	%	Coef de pondération
Actionnaires	58	50%	2
Collaborateurs	24	21%	4
Conseil d'Administration	10	9%	5
Banques	5	4%	3
Fournisseurs / Sous-traitants stratégiques	5	4%	3
Assureurs	3	3%	3
Clients	3	3%	5
Fédérations professionnelles	3	3%	2
Investisseurs - Analystes financiers	3	3%	2
Agences de recrutements	2	2%	3
Organismes de certification	1	1%	3
Total	**117**	**100%**	

Ces coefficients de pondération ont été appliqués selon leur niveau dans la sphère d'influence. L'analyse est basée sur les principes de l'ISO 26000.

Parmi les répondants, voici la synthèse des questions ayant obtenu le plus de réponses par thématique :

ESRS	Enjeux	Question	Nb de répondants
PLANET	Adaptation au changement climatique	QE01	86
PLANET	Atténuation du changement climatique	QE02	90
PLANET	Gestion de l'énergie	QE03	93
PLANET	Pollution des sols	QE04	89
PLANET	Pollution de l'air	QE05	95
PLANET	Autres pollutions	QE06	82
PLANET	Substances chimiques dangereuses	QE07	87
PLANET	Gestion de l'eau	QE08	94
PLANET	Biodiversité et écosystèmes	QE09	73
PLANET	Économie circulaire, écoconception, cycle de vie - entrée de ressources	QE10	78
PLANET	Économie circulaire, écoconception, cycle de vie - sortie de ressources	QE11	78
PEOPLE	Prise en compte des conditions de travail : collaborateurs LISI	QS01	91
PEOPLE	Égalité de traitement et d'opportunités pour tous - Collaborateurs LISI	QS02	90
PEOPLE	Autres droits du travail - Main d'œuvre propre	QS03	86
PEOPLE	Prise en compte des conditions de travail : travailleurs de la chaîne de valeur	QS04	83
PEOPLE	Égalité de traitement et d'opportunités pour tous - Travailleurs de la chaîne de valeur	QS05	80
PEOPLE	Autres droits du travail - Travailleurs de la chaîne de valeur	QS06	78
PEOPLE	Protection & développement des populations locales	QS07	77
PEOPLE	Informations aux clients et consommateurs finaux	QS08	70
PEOPLE	Innovation, qualité et sureté	QS09	91
PEOPLE	Implication dans l'écosystème local	QS10	84
PEOPLE	Santé, sécurité et qualité de vie au travail	QS11	94
PEOPLE	Développement du capital humain	QS12	87
GOUVERNANCE	Culture d'entreprise	QG01	88
GOUVERNANCE	Devoir de vigilance	QG02	76
GOUVERNANCE	Ethique des affaires	QG03	84
GOUVERNANCE	Achats responsables	QG04	79

1.3.2.3 - Consultation par entretien qualitatif

L'approche par le questionnaire a été complétée par une approche plus qualitative à travers des entretiens dédiés avec des parties prenantes ayant une forte influence sur le business de LISI.

Nous avons organisé des entretiens de 1 h auprès :

- des membres du Comité Exécutif du Groupe
- du Président du Conseil d'Administration
- de trois parties externes ayant une très forte influence sur le business de LISI (1 client Aerospace, 1 client Automotive, 1 fournisseur d'énergie)

Les entretiens ont eu lieu courant Juillet 2024.

1.3.3 Résultats de l'analyse de matérialité (IRO-2, SBM-3)

L'analyse de matérialité du Groupe LISI a fait l'objet d'une profonde refonte en 2024 pour s'adapter aux enjeux de durabilité exprimé dans la CSRD. Les enjeux de la CSRD, exprimés en ESRS, Topics et Sub-Topics parfois abscons ont été détaillés par les travaux de l'EFRAG. Ce sont ces travaux qui ont servi de référentiel à LISI.

Pendant cette étape d'identification et d'évaluation des Impacts, Risques et Opportunités (IRO), le Groupe LISI a fait le choix d'un accompagnement méthodologique de la part du cabinet de conseil R3. Cet accompagnement a duré 9 mois jusqu'à la finalisation de la matrice de double matérialité. Leur expertise a permis aux équipes LISI d'appréhender avec méthode les enjeux et d'avoir un regard externe sur nos travaux.

Les 12 normes ESRS dont nous avons analysé les enjeux au niveau de LISI sont les suivantes :

Normes transversales

ESRS 1
Principaux généraux

ESRS 2
Informations générales

Normes thématiques

people — Social

- **ESRS S1** Main d'œuvre propre à l'entreprise
- **ESRS S2** Travailleurs sur la chaîne de valeur
- **ESRS S3** Communautés affectées
- **ESRS S4** Utilisateurs et consommateurs finaux

planet — Environnement

- **ESRS E1** Climat
- **ESRS E2** Pollution
- **ESRS E3** Eau et ressources marines
- **ESRS E4** Biodiversité et écosystèmes
- **ESRS E5** Utilisation des ressources et économie circulaire

profit — Gouvernance

- **ESRS G1** Conduite des affaires

Pour autant, notre approche a aussi été respectueuse des principes de la norme ISO 26000.

Les autres référentiels habituels ont également été maintenus. Nous avons validé la cohérence des travaux autour de l'adaptation aux ESRS avec :

- la norme ISO 26000 et ses 7 sujets centraux :
  - Gouvernance
    - Droits de l'Homme,
    - Relations et Conditions de Travail,
    - Environnement,
    - Loyauté des pratiques,
    - Questions Relatives aux Consommateurs,
    - Communautés et Développement Local.
- les autres standards internationaux comme le Global Compact, les Objectifs de développement durable de l'ONU, le *Global Reporting Initiative* (GRI) ou le SASB *(Sustainability Accounting Standards Board)*.

L'identification et l'évaluation des Impacts, Risques et Opportunités (IRO) est issue de la combinaison :

- des réflexions et ateliers internes de LISI entre les équipes RSE, Finance et Compliance
- des consultations des parties prenantes qui ont pris deux formes : un consultation en ligne via un questionnaire et quelques entretiens qualitatifs avec des parties prenantes ayant une influence très forte sur le business de LISI.

Une fois les IRO identifiés, chaque IRO a fait l'objet d'une évaluation / note de matérialité sur 2 axes à la fois par les équipes LISI (RSE, Finance, Compliance et tous les membres du Comité Exécutif) et par les parties prenantes consultées :

- Matérialité d'impact : noté de 1 à 4
- Matérialité financière : notée de 1 à 4

Dans un objectif de cohérence avec la stratégie du groupe, l'horizon de temps considéré tant dans la matérialité d'impact que la matérialité financière est l'horizon du plan stratégique.

Seuil de matérialité

- S'agissant de la Matérialité d'impact, le seuil matériel a été positionné à 1,7
- S'agissant de la Matérialité financière, le seuil de matérialité a été positionné à 1,7

En clair, tout IRO

- inférieur à 1,7 sur les deux axes a été jugé non matériel
- supérieur à 1,7 sur les deux axes a été jugé doublement matériel
- supérieur à 1,7 sur un seul des axes a été jugé en matérialité simple, soit d'impact, soit financière.

Cette analyse de double matérialité ainsi déterminée représente, à un instant donné, une synthèse des avis et perceptions des personnes ayant répondu.

Cette mise à jour de la matrice a fait émerger un consensus en interne et en externe sur les enjeux.

Résultats de l'analyse de la double matérialité

En termes d'identification, le consensus a dégagé 28 enjeux pour LISI.

En termes d'évaluation, le consensus a dégagé :

- 5 enjeux doublement matériels
- 2 enjeux matériels au sens Impact seulement
- 1 enjeu matériel au sens Financier seulement
- 20 enjeux non matériels

Ce sont donc 8 enjeux prioritaires pour LISI. Ces enjeux ont été présentés à la Direction Générale pour validation.

Ces résultats ont permis d'enrichir la stratégie de notre Responsabilité Sociétale et Environnementale.

Les **5 Impacts, Risques et Opportunités doublement matériels** par ordre décroissant sont :

- **Innovation, Qualité et Sureté de nos produits vendus aux clients** - ESRS BD-c
- **Développement du capital humain** - ESRS S1-a
- **Atténuation du changement climatique** - ESRS E1-b
- **Sécurisation des ressources financières** - ESRS BD-b
- **Ressources entrantes et leur utilisation** - ESRS E5-a

Les 2 enjeux matériels au sens Impact seulement sont :

- **Attirer et fidéliser les talents** - ESRS S1-a
- **Santé & Sécurité -** ESRS -S1-a

L'enjeu matériel au sens Financier est :

- **La culture d'entreprise** - ESRS G1-a

La synthèse de ces résultats est présentée comme suit
- sous forme de tableau
- sous forme graphique

Matérialité d'impact
- **Santé & Sécurité**
- **Attirer et fidéliser les talents**

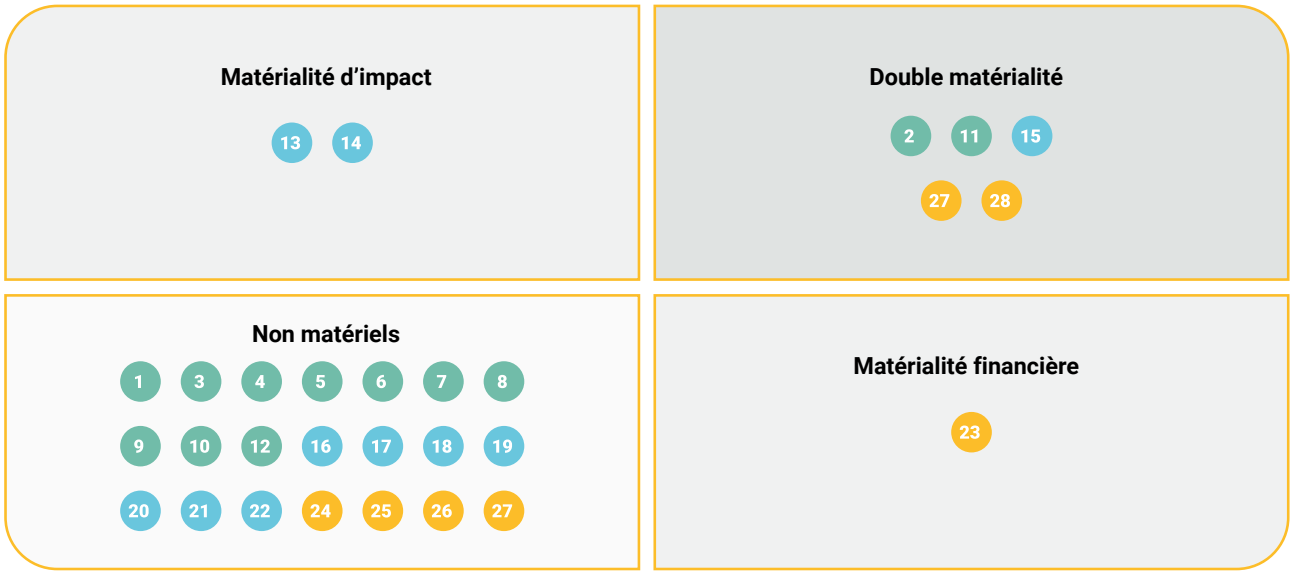
Doublement matériel
- **Innovation, Qualité, Sureté**
- **Développement du capital humain**
- **Atténuation du changement climatique**
- **Sécuriser nos ressources financières**
- **Ressources entrantes et leur utilisation**

Non matériels
- **Tous les autres**

Matérialité financière
- **Culture d'entreprise**

3P	Pilier	ESRS	Sous-thème	Financier	Impact
PROFIT	Gouvernance	G1	Culture d'entreprise	2,93	1,20
PLANET	Environnement	E1	Atténuation du changement climatique	2,17	2,21
PLANET	Environnement	E5	Ressources entrantes, y compris utilisation des ressources	1,81	1,93
PEOPLE	Social	S1	Conditions de travail - Santé et Sécurité	1,33	2,32
PEOPLE	Social	S1	Développement du capital humain	3,62	1,99
PEOPLE	Social	S1	Attirer et fidéliser les talents - Conditions de travail - employés LISI	1,43	2,42
PROFIT	Business Durable	BD.b	Sécuriser nos ressources financières	1,71	2,48
PROFIT	Business Durable	BD.c	Innovation, Qualité et Sureté	4,00	2,44

NOTRE MATRICE DE DOUBLE MATERIALITÉ



people — Social

S1 Effectifs

13 S1-a – Santé Sécurité

14 S1-a –Attirer et retenir les talents

15 S1-b – Développement du Capital Humain

16 S1-b – Égalité de traitement et des chances

17 S1-c – Autres droits du travail

S2 Salariés dans la chaine de valeur

18 S2-a – Conditions de travail dans la chaine de valeur

19 S2-b – Égalité de traitement et des chances

20 S2-c – Autres droits du travail

S3 Droits des communautés locales

21 S3- – Droits des communautés locales

S4 Consommateurs & utilisateurs finaux

22 S4 – Utilisateurs et consommateurs finaux

planet — Environnement

E1 Climat

1 E1-a – Adaptation au changement climatique

2 E1-b – Atténuation du changement climatique

3 E1-c – Énergie

E2 Pollution

4 E2-a – Air

5 E2-b – Eau

6 E2-c – Sols

7 E2-d – Organismes vivants

8 E2-f – Substances dangereuses

E3 Eau et Ressources marines

9 E3 – Gestion de l'eau

E4 Biodiversité et écosystèmes

10 E4 – Biodiversité et écosystèmes

E5 Économie circulaire

11 E5-a – Ressources entrantes,

12 E4-b – Ressources sortantes

profit — Gouvernance

G1 Conduite des affaires

23 G1-a – Culture d'entreprise

24 G1-b – Achats responsables

25 G1-c – Éthique des affaires

26 BD.a – Implication dans l'écosystème local

27 BD.b – Sécuriser nos ressources financières

28 BD.c – Innovation, Qualité et Sureté

Ces enjeux sont désormais inscrits dans notre feuille de route de développement durable à laquelle sont associés des objectifs, des indicateurs de suivi et des plans d'action.

Cette feuille de route est suivie chaque mois par le Comité Exécutif. Ces risques extra-financiers sont intégrés à la cartographie et à la gestion des risques Groupe du présent Document d'Enregistrement Universel au chapitre 5. Ils sont revus annuellement par le Comité d'Audit et chaque trimestre par le Comité Exécutif et le Comité des risques Groupe, incluant la Directrice du développement durable.

Analyse des points de données (Gap Analysis)

Suite à ces résultats, l'équipe RSE a travaillé sur l'analyse des points de données, dit Gap Analysis requis par la CSRD. Ces points de données peuvent être de nature qualitative, quantitative, ou mixte. Cette démarche consiste en l'analyse de la capacité de LISI à couvrir les points de données.

Notre analyse a conduit aux résultats suivants sur l'ensemble des points de données requis à date par la CSRD, un peu moins de la moitié sont requis pour LISI :

- soit parce qu'ils sont obligatoires
- soit parce qu'ils sont matériels compte tenu de notre analyse de double matérialité.

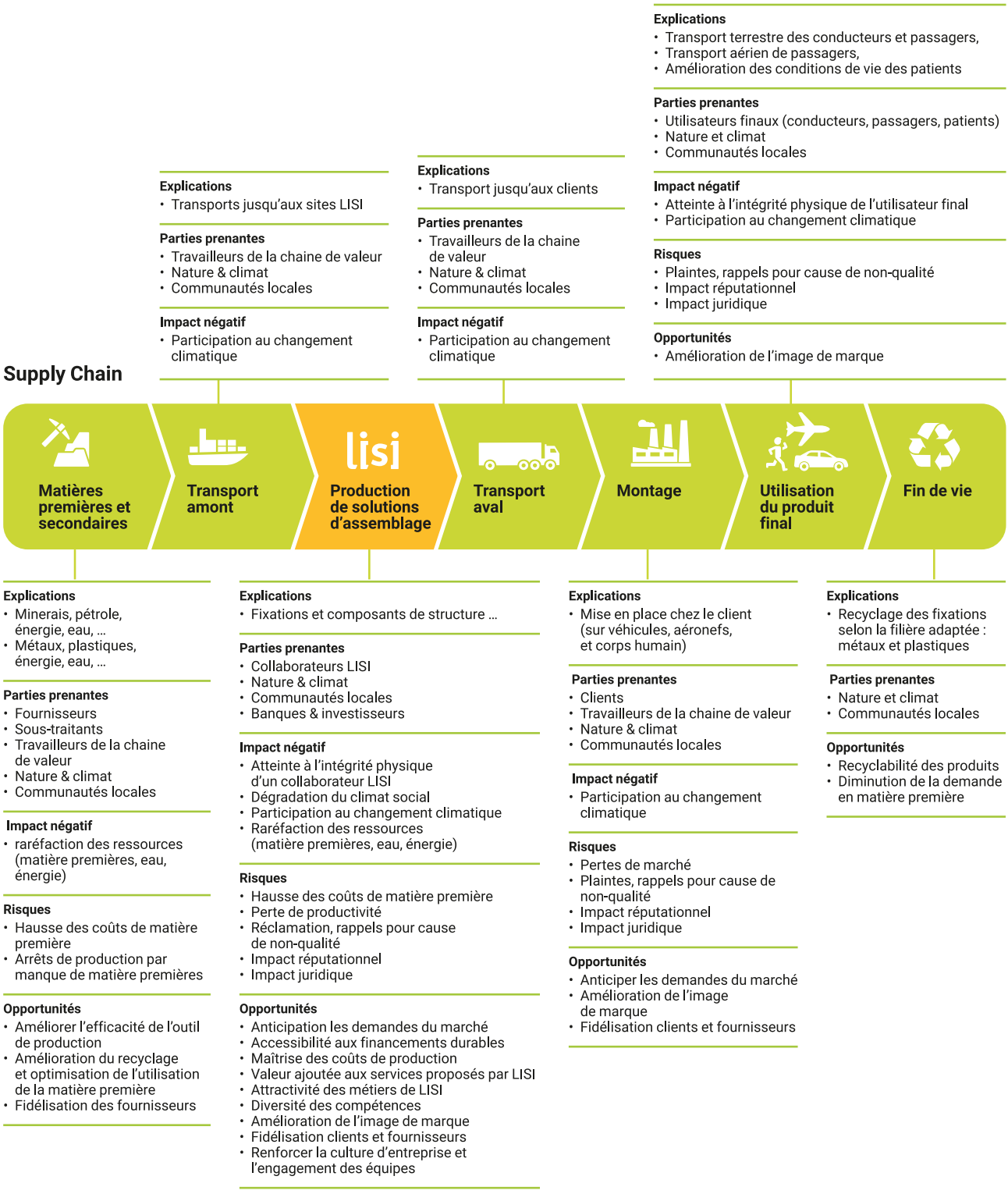
NB : il s'agit d'une estimation approximative

Nous avons cartographié chaque point de donnée pour déterminer leur niveau de disponibilité / complexité :

- Publié – déjà disponible
- Non publié - mais déjà disponible
- Pas disponible – mais facile à récupérer
- Partiellement disponible
- Pas disponible – mais difficile à récupérer
- Non applicable ou Ne sais pas

Les impacts, risques et opportunités ont été intégrés dans la chaine de valeur de notre écosystème. Une représentation graphique de notre chaine de valeur et du positionnement de LISI dans cette chaine de valeur est proposée ci-dessous :

Présentation des IRO matériels dans la chaine de valeur



Pour information, la répartition sectorielle du chiffre d'affaires de nos activités en 2024 est la suivante :

- LISI AEROSPACE : 57,4 %
- LISI AUTOMOTIVE : 32,3 %
- LISI MEDICAL : 10,3 %

1.4 Une gouvernance et des politiques adaptées aux enjeux

La gouvernance du Groupe LISI est expliquée au chapitre 6 - Gouvernance d'entreprise.

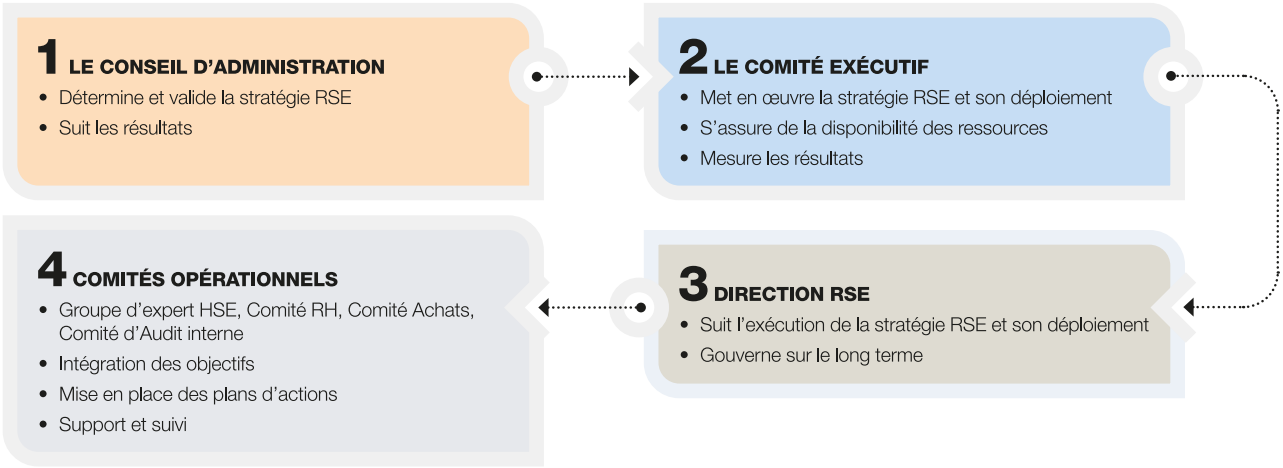
Cette section ne concerne que la gouvernance attachée à la Responsabilité Sociétale et Environnementale de LISI, ainsi qu'aux enjeux de la CSRD.

1.4.1 Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1)

GRI STANDARDS **GRI 101**

La Stratégie de transformation et développement durable a fait l'objet d'un suivi stratégique et opérationnel régulier par le Comité Exécutif et le Conseil d'Administration.

La gouvernance et le pilotage de notre stratégie de développement durable est illustrée dans le tableau ci-dessous :



- **Le Conseil d'Administration, avec le soutien du Comité RSE qui s'appuie sur les travaux de la Direction du Développement durable, détermine, valide la stratégie de transformation durable du Groupe et en vérifie la bonne déclinaison opérationnelle, à travers :**
  - l'analyse des risques extra-financiers ;
  - la revue de la performance de transformation durable ;
  - l'échange sur les orientations de la stratégie de transformation durable.

Courant 2023, le Conseil d'Administration a décidé la création d'un Comité RSE composé de 6 membres. Ce Comité s'est réuni pour la première fois en septembre 2023.

En 2024, le Comité RSE du Conseil, parfois associé au Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises. Il a en particulier évalué le bilan de l'année précédente, validé l'approche prise autour de la CSRD, approuvé un scénario d'équilibre de trajectoire carbone, encouragé la féminisation des instances dirigeantes et salué la mise en place d'un outil mesurant l'attractivité et la rétention. L'activité du Conseil d'Administration et du Comité RSE concernant la politique et les enjeux RSE est résumée au chapitre 6.

- **Expertise et compétences des membres du Conseil d'Administration et du Comité RSE**
  - Les membres du Conseil d'Administration disposent d'un large éventail de compétences, d'expertise et d'expérience dans le domaine de la durabilité, permettant d'analyser les divers impacts, risques et opportunités propres au Groupe en matière environnementale, sociale et de gouvernance.
  - En 2024, tous les membres du Conseil ont suivi une formation par la société R3 Groupe sur la méthodologie de la trajectoire carbone et aux enjeux de la certification SBTi *(Science Based Target Initiative)*.
  - Les expertises, compétences et expériences des membres du Conseil d'Administration sont décrites dans le chapitre 6.
- **Le Comité Exécutif définit et oriente la stratégie de transformation durable, à travers :**
  - la définition de la feuille de route de développement durable et de ses plans d'action associés ;
  - l'échange sur l'intégration du développement durable à la stratégie et aux opérations du Groupe ;
  - le pilotage de la performance de développement durable ;
  - la supervision des enjeux d'Éthique & Conduite des affaires.

- **Au sein du Comité Exécutif, la Directrice de la Responsabilité Sociétale et Environnementale (RSE) en charge de la transformation durable assure le suivi de la feuille de route, et propose des orientations d'amélioration permanente.**
- **Le département RSE et Transformation durable pilote, anime et coordonne la mise en œuvre de la stratégie RSE.**
  - Il rend ainsi compte de l'avancement de la feuille de route au Comité Exécutif et au Comité RSE en charge de la stratégie et du développement durable.
  - Il s'assure de la bonne mise en œuvre de la RSE aux différents plans stratégiques des fonctions et activités, de l'intégration de la RSE aux politiques et aux processus, et du déploiement de la démarche dans toutes les entités du Groupe. Ils échangent et partagent annuellement sur :
    - les nouvelles orientations de la stratégie durable ;
    - les résultats des plans d'action ;
    - la cartographie des risques extra-financiers ;
    - la revue de l'audit extra-financier annuel.

  Le département transformation durable anime des groupes de travail (GT) avec les principales fonctions clés dans cette transformation :
  - **Le GT Carbone** est composé de représentants des divisions. Ce GT Carbone propose et met en œuvre toutes les actions et projets de longue haleine permettant de réduire l'empreinte carbone de LISI et de conduire les plans de sobriété énergétique. Il est également en charge de l'émission du Bilan Carbone de LISI (Scope 1/2/3), de sa constante amélioration dans sa construction, notamment sur la qualité des données ainsi que de l'établissement d'une trajectoire de réduction pour LISI.

  En 2024, le GT Carbone s'est réuni trois fois. Les thématiques de travail ont porté sur :
  - la réalisation des 4 scénarii de trajectoire carbone avec l'accompagnement de R3
  - la simulation de l'atteinte des objectifs au sens SBTi ;
  - l'amélioration de la prise en compte des postes du Scope 3 dans notre Bilan carbone ;
  - l'engagement des fournisseurs dans notre démarche ;
  - la participation aux travaux préparatoire à la CSRD.
  - **Le GT Achats** est composé des Lead Buyers des six segments d'achats les plus impactants dans le bilan carbone de LISI (Énergie, Matières Premières, Sous-Traitance, Transports, Déchets, Informatique). Ces lead buyers assistent le département RSE transformation durable pour obtenir les données de consommation réelles, les facteurs d'émission directs *(Market based Factor)*. Ils travaillent également à engager notre chaine de valeur dans une trajectoire de réduction carbone qui se reflètera à moyen terme dans le Scope 3 de LISI.

  En 2024, le GT Achats s'est réuni une fois. Il a travaillé sur :
  - l'évaluation des 255 fournisseurs jugés sensibles au sens RSE ;
  - l'exploitation d'un questionnaire RSE à destination des fournisseurs ;
  - un courrier d'information à destination des fournisseurs pour les associer à notre démarche de réduction de l'empreinte carbone et préciser nos attentes envers eux.
  - **Le GT Finance Durable** est composé de membres des départements RSE, Finance et Compliance. L'objectif de ce GT est de préparer notre organisation pour anticiper sur la directive européenne CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) et sur la Taxonomie.

  En 2024, le GT Finance s'est réuni de très nombreuses fois en format ateliers hebdomadaires pour préparer les travaux nécessaires à la réalisation de la CSRD.

Enfin, la stratégie RSE est partagée par tous en interne et intégrée aux plans stratégiques des 3 divisions.

1.4.2 Informations fournies et questions de durabilité abordées (GOV-2)

Les informations fournies et les questions de durabilité abordées par les instances de gouvernance sont exposées :
- en synthèse dans le paragraphe précédent
- en détail dans le chapitre 6

1.4.3 La politique d'incitation intégrant les enjeux RSE (GOV-3)

Les systèmes de rémunération variable de court terme (bonus) et de long terme (actions sous conditions de performance) sont alignés sur les objectifs stratégiques du Groupe et intègrent des critères de responsabilité sociale et environnementale.

Sous l'impulsion de la Directrice du Développement Durable, une réflexion a été menée dans le courant de l'année 2023 sur la mise à jour de ces critères et de leur élargissement. Des échanges de travail au sein de différentes instances et avec l'aide du Comité Exécutif ont eu lieu.

Les échanges ont permis d'aboutir à un consensus sur les critères les plus pertinents pour représenter nos actions sur la trajectoire Carbone et celles liées à la Diversité, Inclusion et Attractivité.

Les décisions suivantes ont été prises :
- Concernant le critère santé sécurité : maintien du TF1 (taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt des salariés LISI et des intérimaires – voir paragraphe 3.1 dédié à la santé sécurité),
- Élargissement à des critères de diversité de genre avec

deux nouveaux indicateurs : % de femmes parmi les cadres et % de femmes dirigeantes (au sein du Comité Exécutif et du *Leadership Board*) en anticipation de la loi Rixain,

- Meilleure représentation de nos actions sur la trajectoire carbone avec une combinaison de critères :
  - Un critère représentant nos plans de sobriété avec un indicateur lié à des économies d'énergie en MWh liées à des projets par rapport à la consommation de l'année précédente,
  - Un critère pour suivre la part des énergies renouvelables produites sur site ou achetées,
  - Un critère lié à l'utilisation des ressources en eau de manière responsable dans nos sites soumis à des zones de stress hydrique,
  - Un critère de plus long terme pour traduire nos objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- En 2024, ces critères ont été inclus dans les objectifs de rémunérations variables de court terme (Bonus) et de long terme (actions sous conditions de performance). Les résultats de ces objectifs sont présentés dans le paragraphe 3.2.

- **S'agissant des rémunérations variables des cadres dirigeants** (Comité Exécutif et *Leadership Board*), le choix du critère RSE retenu comme celui de sa quote-part dans la part Bonus est adapté aux enjeux professionnels de chaque personne.
  - Ainsi, un Directeur des Ressources Humaines aura des critères liés à PEOPLE, tel que Attractivité et la Diversité dans son Bonus avec un impact qui dépend de la criticité de cet enjeu sur l'ensemble des autres enjeux de nature RH.
  - Un Directeur de Division aura des enjeux sur les 3 P (PEOPLE, PLANET, PROFIT) mais dans des abaques qui dépendront des enjeux réels de sa division. Par exemple, le Directeur de la Division MEDICAL ayant déjà atteint l'objectif du Groupe sur le % de femmes cadres aura certainement un critère RSE autre plus adapté à ses enjeux réels.
  - Un Directeur HSE aura bien évidemment un critère RSE sur la Santé et Sécurité dans une proportion plus importante qu'un autre cadre dirigeant puisqu'il s'agit d'un de ses enjeux prioritaires.

- **S'agissant du Directeur Général du Groupe,** sa rémunération variable contient également des critères sur chacun des 3P, mais dont la proportion est adaptée en fonction des enjeux. Le Comité NRG (Nominations, Rémunérations, Gouvernance) du Conseil valide la part proportionnelle de la RSE et de chacun des critères dans le total en tenant compte de la réalité des enjeux stratégiques dans toute leur diversité. Le chapitre 6 détaille ces éléments.

- **S'agissant des programmes d'actions sous conditions de performance,** ils dépendent de la réalisation d'objectifs issus
  - du reporting financier (PROFIT)
  - du reporting extra-financier (PEOPLE, PLANET, PROFIT),
  - ainsi qu'une partie liée à la présence du collaborateur.

La part des critères RSE parmi l'ensemble de tous les critères est généralement de 30 %. Parmi les critères RSE retenus se retrouvent 3 critères venant de PEOPLE et de PLANET.

Les critères PROFIT sont pris en compte dans la part des critères de performance financière.

Par exemple, pour le plan 22C25, les critères RSE retenus ont été :

- PEOPLE : le taux de fréquence d'accident avec arrêt (TF1) qui devait atteindre un objectif inférieur à 6
- PEOPLE : le taux de % de femmes cadres qui devait atteindre 28,5 %
- PLANET : le % d'énergies (en MWh) économisées par rapport à la consommation de l'année précédente grâce à des projets lancés dans les sites.

Il est généralement décidé d'introduire des abaques plancher et plafond à une partie des critères. Sous le plancher, le critère ne permet pas la distribution. Au plafond ou au-dessus, le critère est atteint et permet une pleine distribution. Entre le plancher et le plafond sont prévu des abaques permettant de distribuer par palier.

Le Comité NRG du Conseil examine les conditions d'attribution des plans en cours de distributions ou des nouveaux qui comprennent à la fois des critères financiers et extra-financiers. Le chapitre 6 détaille ces éléments.

1.4.4 La politique d'investissement intégrant les enjeux RSE

En 2023, le Groupe LISI a revu sa procédure d'investissements (CAPEX) pour l'aligner avec le programme 3P (People, Planet, Profit). Par le passé, seule l'analyse Profit (TRI et Payback) était demandée.

Désormais, chaque investissement important doit répondre de son impact sur chacun des 3P.

- **PEOPLE** : une grille d'impact est demandée sur les sujets : conformité machine, ergonomie du poste de travail, produits dangereux.
- **PLANET** : un calcul des émissions de gaz à effet de serre (Impact Carbone). L'évaluation compare la situation avant / après en tonnes équivalent CO_2.
- **PROFIT** : un calcul de taux de retour sur investissement et de *payback*

RAPPEL DES CRITÈRES

Critères de décision financiers	**Acceptable**	**À approfondir**
TRI - %	19 %	15 %
Payback - ans	5	7
Critères de décision Environnement	**Favorable**	**Défavorable**
Gain carbone - tCO_2	> 0	< 0

Cette politique a pour but de rendre factuelle une réflexion stratégique sur l'impact de nos investissements sur l'environnement et sur les conditions de travail.

Elle doit permettre la prise de conscience de nos décisions sur les trois aspects (nos 3P) et d'intégrer des concepts différents que le seul profit dans la décision.

Cette procédure a été mise en vigueur au cours du second trimestre 2023.

Conditions prévues dans la procédure : doivent obligatoirement comporter un calcul des émissions de gaz à effet de serre (Impact Carbone) les projets suivants :

- Tous les projets de plus de 250 k€ quel que soit l'objet ;
- Tous les projets dans les catégories suivantes quel que soit le montant :
  - les projets de nouveaux bâtiments ou de rénovation de bâtiments, ou ayant trait à la gestion intelligente des bâtiments, énergies ou des utilités (CVC, GTB, etc.),
  - les projets d'énergies renouvelables ou concernant des énergies fossiles,
  - les projets associés au plan de décarbonation ou de sobriété énergétique.
- En 2023, la mise en application avait été partielle
  - La division LISI AUTOMOTIVE avait appliqué cette nouvelle procédure à 16 investissements.
  - La division LISI AEROSPACE avait appliqué cette nouvelle procédure à 14 investissements.
- En 2024, la totalité des investissements de l'année a été faite dans le respect de la procédure d'investissement intégrant les enjeux RSE.
- La part des investissements de l'année 2024 qui a eu un impact favorable en termes de CO_2 représente 7,3 % du montant annuel des investissements engagés dans l'année. Le détail de ces projets d'investissements est présenté au chapitre 4.3.

1.4.5 La politique d'achats responsables intégrant les enjeux RSE

En 2023, LISI a amendé sa charte fournisseurs afin de mieux intégrer les enjeux RSE attendus de nos partenaires.

En particulier, les fournisseurs de LISI doivent s'engager à :

- Respecter les 10 principes du Global Compact des Nations Unies - GLOBAL COMPACT ;
- Respecter la réglementation relative aux minéraux de conflit - CONFLICT MINERAL ACT ;
- Respecter les réglementations associées à la dangerosité des produits dans les pays dans lesquels ils sont livrés - (exemple UE : REACH, FDS, CLP, ROHS ou bien ses équivalents pour les autres pays) ;
- Respecter l'ensemble des lois et règlements anticorruption, ainsi que le Code de conduite LISI sur l'Anti-Corruption ;
- Lutter contre toutes formes de discriminations ;
- Engager une démarche de conception innovante des produits ou services qui soit éco-responsable ;
- Respecter les principes de l'ISO 14001 et l'ISO 45001 et converger autant que possible vers la certification ;
- Réduire leur empreinte environnementale en engageant une démarche ambitieuse, structurée avec des objectifs clairement établis ;
- Communiquer chaque année les émissions de Gaz à effet de serre (GES) associées aux produits et services achetés

Le détail de la politique d'Achats responsables de LISI est commenté dans le chapitre PROFIT au paragraphe 4.4.

1.4.6 Un reporting adapté aux enjeux

Afin de mesurer le plein effet de nos projets phares en RSE, de nouveaux indicateurs RSE ont été introduits dès 2023 pour suivre notre performance et nos objectifs. Ce reporting adapté aux enjeux RSE est suivi tous les mois dans les Balanced Score Cards de tous les niveaux de l'organisation

- des sites,
- des business groups,
- des divisions,
- au niveau Groupe en consolidé.

Il s 'agit de :

people

- Le % de démissions (Nb de démissions / Total des inscrits)
- Le % de femmes parmi les cadres (Nb de femmes cadres / Nb de cadres)

planet

- Le % d'économies d'énergie en MWh versus la consommation N-1 réalisées grâce à des projets
- Le % d'énergies renouvelables produites sur site
- Le % de sites en zone de stress hydrique ayant mis en place un plan d'action

profit

- Le % de fournisseurs jugés sensibles au sens RSE évalués

Les résultats 2024 sont présentés dans le chapitre 1.2.1.4.

1.4.7 Déclaration sur le process de diligence raisonnable

LISI fait face au quotidien à des situations difficiles, de natures diverses, qu'elles soient économiques, techniques, industrielles, commerciales ou bien éthiques. Ces situations nous interpellent aussi bien en tant que personne qu'en tant que professionnel.

LISI a formalisé des recommandations et directives pour guider tout collaborateur à maintenir un cadre d'intégrité répondant aux standards éthiques les plus élevés, correspondant aux valeurs du Groupe et permettant de faire face à ces situations. Ces recommandations et directives sont réunis dans son Code de Conduite, établi en 2023 et revu en 2024. Celui-ci adresse des sujets comme

- la corruption,
- les paiements de facilitation,
- les cadeaux offerts ou reçus,
- les actions de mécénat,
- les dons,
- les évènements d'amusement et
- les conflits d'intérêts.

Ce processus a été supervisé par la Direction Générale du Groupe. Les écarts éventuels à son application sont supervisés par le Comité d'Éthique du Groupe, composé de la Secrétaire Générale du Groupe, le Directeur des Ressources Humaines et le Directeur Gouvernance, gestion des Risques et Compliance (GRC).

La partie anti-corruption du Code de Conduite de LISI souligne l'absence complète de tolérance de toute corruption. La formation de l'ensemble des collaborateurs du Groupe au Code de Conduite, réalisée en 2024, contient des exemples de mise en situation de corruption potentielle et fait part des actions de résolution attendues des collaborateurs du Groupe. L'intégration de cette formation a été évaluée en soumettant chaque participant à un questionnaire à choix multiples comprenant des mises en situation. Un taux de bonnes réponses de 70 % était nécessaire pour valider la formation. Les rares cas d'ajournement ont fait l'objet immédiat d'une nouvelle formation, conclue, elle-aussi, par la soumission d'un questionnaire de vérification.

En accord avec la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance, qui requiert la mise en œuvre d'un plan de vigilance couvrant les aspects environnementaux, gouvernementaux et sociaux, le Groupe LISI a déterminé les 5 mesures applicables à lui-même, à ses fournisseurs, à ses sous-traitants et autres parties prenantes qui constituent son plan de vigilance :

- **Établir une cartographie des risques en la matière** : La cartographie des risques couvrant le Devoir de Vigilance est déjà traitée au travers des procédures de contrôle interne décrites dans le Chapitre 5 – Facteurs de risques.
- **Établir des procédures d'évaluation régulière** des filiales, sous-traitants et / ou fournisseurs avec lesquels une relation commerciale est établie, au regard de la cartographie des risques ;
- **Mettre en place des actions adaptées** d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves ;
- **Établir un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements** relatifs à l'existence ou à la réalisation de ces risques ;
- **Établir un dispositif de suivi des mesures** mises en œuvre et d'évaluation de leur efficacité.

Le Groupe LISI déploie depuis 2019 un ensemble de mesures, dans la cadre du respect de la Loi Sapin II, comme sa politique RSE, qui vise à répondre aux obligations du devoir de vigilance. Ainsi, à titre d'exemple, le dispositif d'alerte et de recueil de signalements mis en place sur le site internet du Groupe LISI est actif depuis le début de l'année 2018. Il a pour objet de recueillir et de traiter de façon totalement confidentielle toute alerte qui pourrait être émise, que ce soit par un salarié comme par un fournisseur ou toute autre partie prenante du Groupe LISI.

En 2024, le Groupe LISI a travaillé à la définition du conflit d'intérêt pour le Groupe. Il a, pour ce faire, établi une cartographie des processus sensibles, des fonctions sensibles et des opérations à risques. Il a aussi défini la fréquence de recueil des conflits d'intérêts, les sanctions applicables en cas de conflit d'intérêts non déclaré et les mesures conservatoires à mettre en place en cas de doute. Enfin, une campagne de recensement des conflits d'intérêts existants a été réalisée, le Comité d'Éthique arbitrant ensuite les déclarations et définissant, le cas échéant le cadre permettant l'innocuité des conflits d'intérêts, lors de 3 sessions de travail. Il a ensuite vérifié la bonne mise en place de ses recommandations.

Le dispositif de signalement

Afin de permettre à chaque partie prenante, qu'elle soit interne ou externe, de signaler tout événement de manière sûre, sécurisée et efficace, le Groupe LISI a mis en place un dispositif de signalement, accessible depuis le 1er avril 2018 à partir de son portail internet.

Du fait de la dimension internationale du Groupe LISI, ce dispositif de signalements est disponible en neuf langues. Les signalements, à même d'être remontés par le biais de ce dispositif, peuvent relever de problématiques liées à la lutte contre la corruption, mais également au devoir de vigilance, qu'ils aient un impact sur la réputation du Groupe, ses activités, ses résultats, ou non.

Les signalements sont ensuite pilotés par le Comité d'Éthique, qui peut être amené à déléguer ses travaux d'investigation à des parties tierces soumises à confidentialité. Pour faciliter son utilisation, une procédure de recueil de signalements a été également élaborée. La conception de ce dispositif, réalisé avec un prestataire externe, permet un traitement efficace et confidentiel des signalements.

Dans une volonté incitative, LISI a décidé d'expliciter dans son Code de Conduite le fait que, tout collaborateur qui rend compte de bonne foi d'une violation potentielle du code est protégé par la loi contre toutes formes de représailles. Il a aussi précisé, en 2024, le cadre d'utilisation de son dispositif de signalement. Ce dispositif, entièrement géré en interne, répond aux exigences de la loi puisqu'il s'agit d'un dispositif sécurisé qui assure la protection du lanceur d'alerte. En 2024, 2 signalements ont été portés à l'attention du Comité d'Éthique.

Éléments essentiels de la diligence raisonnable	Sections du rapport de durabilité
a. Intégrer la diligence raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle d'entreprise	Gouvernance : 1.1 / 1.2.2.2 - / 1.4.7 / 1.4.8
b. Engager les parties prenantes concernées dans toutes les étapes clés de la diligence raisonnable	Environnement : 2.3 Social : 3.1.2 / 3.1.4 / 3.2.2 / 3.2.4 Gouvernance : 4.1.2 / 4.1.4
c. Identifier et évaluer les impacts négatifs	Environnement : 2.4 Social : 3.1.3 /.3.2.3 Gouvernance : 1.2.2 / 4.1.3 / 4.2.1
d. Prendre des mesures de remédiation de ces impacts	Environnement : 2.5.2 Social : 3.1.5 /3.2.5 / 3.2.6 Gouvernance : 4.1.5 / 4.2.2 / 4.2.3 / 4.2.4
e. Suivre l'efficacité de ces efforts et les communiquer	Environnement : 2.5.3 / 2.5.4 Social : 3.1.6 / 3.2.5 / 3.2.6 Gouvernance : 4.1.6 / 4.1.7

1.4.8 Gestion des risques et contrôles internes sur le reporting de durabilité (GOV-5)

En application de la loi sur la Sécurité Financière du 17 juillet 2003 (art. L.225-35 du Code de Commerce), le Groupe LISI dispose d'un service d'Audit Interne, chargé de vérifier l'application du manuel de gestion et de contrôle interne. Ce manuel regroupe les procédures groupe. Il a pour but de s'assurer de l'efficience de son système de contrôle interne, construit sur le référentiel COSO.

Les missions premières sont de :

- Vérifier le respect des politiques de gestion définies au sein du Comité Exécutif et des autres instances de direction approuvées par le Conseil d'Administration,
- Vérifier la bonne sauvegarde des actifs et leur utilisation régulière au regard de l'objet social de chacune des entités juridiques,
- Vérifier l'exactitude et l'exhaustivité des enregistrements comptables
- Vérifier l'établissement correct et dans les délais donnés par le groupe des informations de reporting et comptable, leur fiabilité et leur sincérité,
- S'assurer du respect du principe de séparation des tâches et des fonctions,

- Prévenir et détecter les irrégularités dans l'application du manuel de gestion et de contrôle. Émettre des recommandations permettant la prompte correction des écarts identifiés et vérifier la bonne application des plans d'actions définis.

Le service d'Audit Interne est rattaché à la Direction Gouvernance, Risque et Compliance du groupe, qui présente ses travaux au Comité d'Audit, émanation du Conseil d'Administration. Celui-ci prend connaissance deux fois par an des travaux effectués, travaux communiqués aux auditeurs externes.

Si la durabilité est au cœur de l'entreprise et de ses procédures de gestion, le manuel de contrôle interne sera adapté en 2025 et prendra en charge la justesse des reportings extra-financiers. Il est à noter, que les reportings extra-financiers faisaient l'objet d'un audit réalisé par les Commissaires aux Comptes, dans le cadre de la DPEF. En 2025, il sera aussi mené un travail de vérification de la bonne prise en compte des risques identifiés par l'analyse de double matérialité dans les processus d'audit interne.

1.5 Politique adoptée pour gérer les enjeux matériels et conformité

1.5.1 Cadres internationaux et Expertises externes

LISI veille à respecter les bonnes pratiques environnementales, sociales et sociétales et adhère pour cela aux normes et standards internationaux reconnus. Le Groupe s'appuie également sur des partenaires et des méthodologies reconnus en matière de RSE pour accompagner et contrôler sa chaîne logistique et développer sa stratégie climat, ainsi que sur des cadres de reporting internationaux pour assurer sa transparence ou encore sur des certifications pour garantir la qualité des processus et de sa marque employeur.

- La stratégie RSE de LISI participe aux **Objectifs de Développement Durable des Nations Unies** (ODD). LISI soutient les ambitions de ce programme et a ainsi identifié en 2019, parmi les 17 ODD, les 12 auxquels le Groupe contribue par ses actions RSE et ses activités.
- Les 3P de sa stratégie RSE contribuent ainsi aux ODD représentés dans le tableau ci-dessous à travers les politiques et plans d'action décrits.

people	planet	profit
3. BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE Politique Santé & Sécurité. Lutte contre les accidents. Prévention des risques et maladies professionnelles	**6. EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT** Efficacité dans l'utilisation de l'eau	**9. INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE** Encourager l'innovation et la R&D. Moderniser l'infrastructure. Promouvoir une industrie durable, une utilisation plus efficiente des ressources, un recours aux procédés plus respectueux de l'environnement
4. ÉDUCATION DE QUALITÉ Formation et développement des compétences des collaborateurs, notamment *via* le LISI Knowledge Institute	**7. ÉNERGIE PROPRE ET À COÛT ABORDABLE** Production d'énergies renouvelables sur site et approvisionnement externe	**12. CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES** Analyse de cycle de vie des produits. Ecoconception. Réduction des rebuts de matières premières. Économie circulaire
5. ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES Recrutement, promotion et développement spécifiques des femmes. Favoriser l'égalité professionnelle	**11. VILLES ET COMMUNAUTES DURABLES** Préservation du patrimoine industriel. Promouvoir une urbanisation inclusive	**13. MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATQUES** Développement de procédés moins gourmands en empreinte carbone
8. TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE Amélioration des conditions de travail et de la qualité de vie au travail	**12. CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES** Gestion durable des déchets par la revalorisation	**17. PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS** Partenariats pour l'innovation durable avec des start-up, nos clients, nos fournisseurs
10. INÉGALITES RÉDUITES Lutte contre toutes les formes de discriminations. Favoriser l'emploi des jeunes et des seniors	**13. MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATQUES** Réduction de l'empreinte CO_2. Adaptation aux risques accrus du changement climatique (inondation, tempête...)	

Les engagements RSE de LISI sont basés sur les normes, principes et cadres internationaux reconnus :

- Des normes ISO : ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001, ISO 26000,
- Les normes du *Global Reporting Initiative* (GRI),
- Les Objectifs de Développement Durable de l'ONU,
- Le Pacte mondial de l'ONU.

Nos engagements cherchent également à correspondre aux meilleures pratiques de certains organismes évaluateurs tels que le *Carbon Disclosure Project* (CDP) ou Ecovadis.

1.5.2 Certifications ISO 14001 / ISO 45001 / ISO 50001 / ISO 26000

LISI est certifié selon les référentiels ISO 14001 : v2015 et ISO 45001 : v2018 par Bureau Veritas depuis 2021. Le groupe est audité chaque année et un audit de recertification a été réalisé, avec succès, en 2024 afin de vérifier le maintien de la conformité à ces 2 normes.

A noter que cette recertification a été l'occasion d'intégrer 2 nouveaux sites américains au périmètre (LISI AUTOMOTIVE Termax Lake Zurich et LISI AEROSPACE Garden Grove).



BUREAU VERITAS Certification

LISI SA

6 RUE JUVENAL VIELLARD
90600 GRANDVILLARS – FRANCE

This is a multi-site certificate, additional site(s) are listed on the next page(s)

Bureau Veritas Certification Holding SAS – UK Branch certifies that the Management System of the above organisation has been audited and found to be in accordance with the requirements of the management system standards detailed below

ISO 14001:2015

Scope of certification

DESIGN AND MANUFACTURE OF ASSEMBLY SOLUTIONS AND COMPONENTS.

CONCEPTION ET FABRICATION DE SOLUTIONS ET COMPOSANTS D'ASSEMBLAGE.

Original cycle start date: **25 February 2022**
Expiry date of previous cycle: **N/A**
Certification / Recertification Audit date: **14 December 2021**
Certification / Recertification cycle start date: **25 February 2022**

Subject to the continued satisfactory operation of the organization's Management System, this certificate expires on: **24 February 2025**

Certificate No. FR073126 Version: 2 Revision date: 11 April 2023
File No 10080281

Laurent CROGUENNEC – President
Signed on behalf of BVCH SAS – UK Branch
Certification body address: 5th Floor, 66 Prescot Street, London E1 8HG, United Kingdom
Local office: Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche - 9 Cours du Triangle - 92937 Paris La Défense
Further clarifications regarding the scope of this certificate and the applicability of the management system requirements may be obtained by consulting the organisation.
To check this certificate validity please call: + 33(0) 1 41 97 00 60

UKAS MANAGEMENT SYSTEMS 0008



BUREAU VERITAS Certification

LISI SA

6 RUE JUVENAL VIELLARD
90600 GRANDVILLARS – FRANCE

This is a multi-site certificate, additional site details are listed in the appendix to this certificate

Bureau Veritas Certification Holding SAS – UK Branch certify that the Management System of the above organisation has been audited and found to be in accordance with the requirements of the management system standards detailed below

Standard

ISO 45001:2018

Scope of certification

DESIGN AND MANUFACTURE OF ASSEMBLY SOLUTIONS AND COMPONENTS.

CONCEPTION ET FABRICATION DE SOLUTIONS ET COMPOSANTS D'ASSEMBLAGE.

Original cycle start date: **25 February 2022**
Expiry date of previous cycle: **N/A**
Certification / Recertification Audit date: **14 December 2021**
Certification / Recertification cycle start date: **25 February 2022**

Subject to the continued satisfactory operation of the organization's Management System, this certificate expires on: **24 February 2025**

Certificate No : FR073127 - Version 2 Revision Date : 11 April 2023
File No : 10080281

Laurent CROGUENNEC - President,
Signed on behalf of BVCH SAS UK Branch
Certification body address: 66 Prescot Street, London E1 8HG, United Kingdom.
Local office: Bureau Veritas Certification France : Le Triangle de l'Arche - 9 Cours du Triangle - 92937 Paris La Défense
Further clarifications regarding the scope of this certificate and the applicability of the management system requirements may be obtained by consulting the organisation.
To check this certificate validity please call + 33(0) 1 41 97 00 60.

UKAS MANAGEMENT SYSTEMS 0008

41 sites sur les 47 (soit 87 %) ont la double certification ISO 14001 : v2015 & ISO 45001 : v2018, soit via la certification multisites LISI (40 sites), soit *via* une certification locale.

- Shanghai (Chine) : les certificats ISO 14001 & ISO 45001 émis depuis l'Europe ne sont pas reconnus par le gouvernement chinois. Ce site est donc certifié localement.
- Bangalore (Inde), Livonia (États-Unis), Queretaro (Mexique), et Suzhou (Chine) ont été récemment acquis (ou prise de participation majoritaire). Le Groupe LISI doit mettre en place le système de management HSE du groupe avant de pouvoir les inclure dans la certification multisites.
- Ayguemorte-les-Graves (France) est complétement autonome et intégré (process, commercial, etc.). Même si le site n'est pas certifié, il applique les principes du système de management HSE du Groupe.
- Chaumont (France) est un nouveau site issu du déménagement d'une partie des installations du site de Bologne. Le site applique le système de management HSE du groupe. L'intégration dans le périmètre de certification groupe sera planifié quand le déménagement sera finalisé.

15 % des sites (7 sites) ont également la certification ISO 50001 : v2018 à titre individuel. Il s'agit des sites suivants : Izmir (Turquie), Saint-Brieuc, Saint-Ouen-l'Aumône, Villefranche-de-Rouergue, Vignoux-sur-Barangeon (France), Tanger (Maroc) et Mellrichstadt (Allemagne).

Enfin, 6 sites ont été évalués à titre individuel selon l'ISO 26000 : v2020 : Izmir (Turquie), Saint-Brieuc, Saint-Ouen-l'Aumône, Villefranche-de-Rouergue, Vignoux-sur-Barangeon (France) et Tanger (Maroc).

1.5.3 CSRD et Devoir de Vigilance

Le présent chapitre sur la performance durable répond :

- aux exigences issues de la Directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 modifiant le règlement (UE) n° 537/2014.
- aux exigences de la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance (cf. paragraphe 1.4.7).

2 PLANET – Informations environnementales (ESRS E)

2.1 Contexte et enjeux

Du fait de ses activités industrielles et de son histoire, le Groupe LISI a un impact sur l'environnement, notamment à travers sa consommation de matières premières, d'énergies, d'eau et ses émissions de gaz à effet de serre. Entreprise responsable, LISI met tout en œuvre afin de limiter ses impacts.

2.1.1 LISI et la gestion des ressources entrantes [ESRS E5]

Dans un contexte de raréfaction des ressources naturelles et de réduction de l'empreinte écologique, la gestion des ressources devient stratégique pour LISI. Elle ne se limite pas à réduire les coûts, mais s'inscrit dans une démarche de durabilité et de responsabilité.

La rareté des matières premières, qu'il s'agisse de métaux, plastiques ou autres matériaux essentiels, impacte directement les coûts, les marges et la compétitivité. Les interruptions de production dues à des pénuries représentent également un risque majeur, affectant délais, satisfaction client et réputation.

Face à ces défis, LISI voit des opportunités pour transformer ces contraintes en leviers de performance.

- Réduction des coûts : Une meilleure planification, des technologies avancées et des processus optimisés permettent de limiter les déchets et d'économiser.
- Efficacité accrue : Investir dans des équipements modernes améliore la productivité tout en réduisant l'empreinte environnementale.
- Recyclage renforcé : L'intégration de matériaux recyclés directement dans le process de fabrication ou via des filières de recyclage spécialisées, ainsi que le développement de nouvelles techniques limitent la dépendance aux ressources vierges et favorisent une approche circulaire.

En transformant ces contraintes en leviers de performance, LISI vise la compétitivité et la durabilité.

2.1.2 LISI face aux défis du changement climatique [ESRS E1]

Le changement climatique redéfinit les équilibres et impose de nouvelles exigences, particulièrement dans les secteurs clés de LISI : l'aéronautique et l'automobile. La transition vers des véhicules électriques et des avions bas carbone est incontournable, nécessitant des investissements importants en innovation de process comme en recherche et développement pour adapter nos produits.

Les clients et régulateurs attendent désormais des performances environnementales. Ignorer ces attentes, c'est risquer de perdre des parts de marché, de limiter l'accès aux financements et de subir des coûts supplémentaires liés à des régulations plus strictes.

Face à ces défis, LISI voit aussi des opportunités de croissance et d'innovation.

- Le développement de produits bas carbone pour véhicules électriques et avions positionne LISI comme un acteur majeur de la transition énergétique et ouvre de nouvelles opportunités de marché.
- En anticipant les demandes, LISI se distingue de la concurrence, capte de nouvelles parts de marché et garantit une chaîne d'approvisionnement plus verte et compétitive.

Ainsi, LISI transforme ces contraintes en leviers d'innovation et de croissance durable.

2.2 Politique et objectifs

À travers sa politique environnementale, le Groupe LISI affirme sa volonté d'améliorer son empreinte environnementale et de respecter ses obligations et engagements associés à l'environnement. Cette politique s'inscrit dans le cadre de la certification ISO 14001 multi-sites du Groupe.

Elle décrit les engagements pris en matière de préservation de l'environnement, notamment :

- l'efficience énergétique de ses sites de production et la réduction des consommations d'énergie,
- la réduction de l'empreinte carbone,
- le développement des énergies renouvelables,
- la maîtrise de la dépendance à l'eau,
- l'éco-conception des produits
- l'éco-responsabilité de ses process et de ses achats et l'implication de notre chaine d'approvisionnement dans cette démarche.

Le groupe s'engage dans la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre de 30 % par rapport à 2019, sur les scopes 1 et 2 et scope 3 (matière premières et transports).

2.2.1 LISI AUTOMOTIVE goes G.R.E.E.N

En sus des engagements du Groupe, la division LISI AUTOMOTIVE a engagé depuis 2021 une démarche aboutie appelée « LISI AUTOMOTIVE goes G.R.E.E.N ».

Dans ce cadre, le groupe LISI s'efforce de développer l'économie circulaire en triant et valorisant le plus de déchets possibles :

- grâce au recyclage des déchets métalliques *via* des filières dédiées,
- en réintroduisant le maximum de plastiques recyclés dans son process (concernant l'injection plastique),
- en privilégiant au maximum les process de déformation de la matière (forge, frappe à froid),
- en utilisant des standards d'emballages réutilisables dès que possible.

2.2.2 Formation des équipes et culture environnementale

LISI a la conviction que c'est grâce à l'engagement et aux compétences de l'ensemble de ses collaborateurs qu'il pourra atteindre ses ambitions en matière de Responsabilité Sociétale & Environnementale et dans la Santé – Sécurité au Travail. Les femmes et les hommes de LISI sont les principaux ambassadeurs de cette démarche.

Le département RSE du Groupe a construit un grand nombre d'opportunités pour former / sensibiliser les différents niveaux de direction de l'entreprise :

- le Leadership Board, les directeurs d'usine à travers leur parcours commun au sein de LKI et l'ensemble des comités de direction des usines qu'il a visité au cours de cette année.
- Chaque nouveau directeur d'usine bénéficie dans les trois mois de sa prise de poste d'un entretien individuel avec la Directrice de la Responsabilité Sociétale et Environnementale et Transformation Digitale. Lors de cet entretien, la démarche RSE et les objectifs stratégiques sont commentés.
- Tous les cadres nouvellement embauchés reçoivent une formation d'intégration au sein de LKI qui s'étend sur plusieurs jours. Lors de ces journées, la Directrice de la Responsabilité Sociétale et Environnementale et Transformation Digitale est amenée à présenter le programme 3P (People, Planet, Profit) et à donner du sens à nos actions.

D'une manière plus générale, des formations sont régulièrement dispensées :

En 2024,

- 10 885 personnes ont suivi la sensibilisation sécurité sur les thèmes Importance de la remontée d'informations, Pyramide de Bird et sur la démarche « Je vois - J'agis » ; ce qui représente 21 770 h
- 65,5 % des acheteurs ont également été formés à la RSE, notamment en tant que partie prenante sur le Scope 3. Deux sessions de formation ont eu lieu en 2024 : Une aux États-Unis sur le site de Torrance avec 10 participants, une en France à Grandvillars avec 11 participants.

La Fresque du Climat est aussi un outil régulièrement utilisé par nos entités françaises pour accroitre la culture environnementale.

C'est à travers des initiatives globales et locales que nous renforçons notre culture environnementale. Les sites du groupe sont encouragés à développer des initiatives de promotion de cette culture.

2.3 Gouvernance et organisation

Concernant les thématiques hors Climat, une revue de direction HSE annuelle permet de déterminer la stratégie HSE, de construire la feuille de route d'atteinte des objectifs. Participent à cette revue de direction :

- 2 membres du Comité Exécutif : le Directeur Industriel et Achats, la Directrice RSE et Transformation Digitale,
- La Responsable HSE du Groupe,
- Le Manager RSE du Groupe,
- Le Directeur Général de LISI MEDICAL et les Directeurs Qualité et Performance Industrielle de LISI AEROSPACE et LISI AUTOMOTIVE,
- Les Directions HSE de chaque division.

Un comité d'Experts HSE se réunit également tous les mois. Il est composé :

- Du Directeur Industriel et Achats,
- De la Responsable HSE du Groupe,
- Du Manager RSE Groupe,
- Des Directions HSE de chaque division,
- Sont également invités : le Directeur Général de LISI MEDICAL et les Directeurs Qualité et Performance Industrielle de LISI AEROSPACE et LISI AUTOMOTIVE.

Ce comité a un rôle opérationnel de support et d'amélioration continue dans les domaines de la santé sécurité et de l'environnement. Il permet de suivre l'avancement de la feuille de route et la tendance des indicateurs de performance au regard des objectifs fixés dans la politique.

Concernant les thématiques climat, un GT Carbone se réunit trimestriellement depuis 2022 afin de travailler sur la stratégie Carbone :

- Travaux autour de la Trajectoire Carbone (scénarii de long terme), comparaison aux trajectoires du SBTi
- Détermination des projets à réaliser à l'avenir
- Suivi et adaptation du Bilan GES
- Définition des indicateurs de pilotage opérationnel.
- Amélioration en quantité et en qualité de la donnée.
- Détermination et adaptation des outils de suivi de ces indicateurs.
- Suivi de l'avancement des plans d'actions de décarbonation (énergies renouvelables, plans de sobriété, ...).

Il est composé :

- De la Directrice RSE et Transformation Digitale
- Du Manager RSE Groupe
- Du Chargé de mission RSE LISI AEROSPACE, et de l'ingénieur ACV (Analyse Cycle de Vie) de LISI AUTOMOTIVE.

2.4 Rappel des IRO environnementaux

Le tableau ci-dessous rappelle les impacts risques et opportunités matériels dans le domaine environnemental pour LISI.

ESRS	Enjeux	Impact et Risque	Opportunité
E1	Atténuation du changement climatique : L'atténuation du changement climatique signifie une diminution du degré de réchauffement du climat. Celle-ci passe par la réduction des émissions de gaz à effet de serre qui en sont la cause à chaque étape, de la production à la distribution. Pour LISI, il s'agit de réduire l'empreinte carbone de nos activités de production, de notre chaîne de valeur et de l'impact carbone de l'utilisation de nos produits et services.	■ Adaptation des marchés aéronautique et automotive vers des véhicules moins émissifs (véhicules électriques, avion bas carbone, ...) ■ Exigence croissante des clients avec discrimination des entreprises les moins performantes ■ Décroissance ■ Difficultés d'accès aux financements du fait d'activités sur des secteurs jugés néfastes pour le changement climatique ■ Risque de durcissement de la réglementation	■ Développement de nouveaux produits sur des véhicules moins émissifs (véhicules électriques, avion bas carbone, ...) ■ Proposition de solutions techniques avec un moindre impact carbone ■ Proposition de solutions à plus forte valeur ajoutée sur l'empreinte carbone ■ Anticipation des demandes du marché pour être précurseurs ■ Accompagnement des fournisseurs pour avoir une offre globale compétitive sur le volet carbone ■ Accessibilité à des financements et subventions pour développer les produits / process bénéfique pour l'atténuation du changement climatique.
E5	Économie circulaire, écoconception, cycle de vie - entrée de ressources : L'économie circulaire est la production de biens et services qui limite fortement la consommation et le gaspillage des ressources entrantes et sortantes et des déchets. Les ressources entrantes sont les éléments utilisés pour la fabrication d'un produit ou d'un emballage.	■ Raréfaction de la matière première, ■ Hausse des coûts ■ Arrêts de production par manque de matière premières	■ Baisse des coûts de production ■ Efficacité de l'outil de production ■ Amélioration du recyclage et optimisation de l'utilisation de la matière première

Atténuation du changement climatique :
L'atténuation du changement climatique implique de réduire les émissions de gaz à effet de serre à chaque étape, de la production à l'utilisation des produits. Pour LISI, cela signifie limiter l'empreinte carbone de ses activités, de sa chaîne de valeur et de ses produits.

Impacts et risques :

- Transition vers des véhicules électriques et avions bas carbone.
- Exigences accrues des clients et régulateurs.
- Baisse potentielle de la demande pour des produits polluants.
- Accès réduit aux financements et durcissement des réglementations.

Opportunités :

Malgré ces défis, l'atténuation du changement climatique peut offrir également de nombreuses opportunités pour LISI :

- Le développement de nouveaux produits pour des véhicules moins émissifs, tels que les véhicules électriques et les avions bas carbone.
- La proposition de solutions techniques avec un moindre impact carbone, répondant ainsi aux attentes des clients et des régulateurs.
- La création de solutions à plus forte valeur ajoutée sur l'empreinte carbone, permettant de se démarquer sur le marché.
- L'anticipation des demandes du marché pour être précurseurs et leaders dans le domaine de la réduction des émissions.
- L'accompagnement des fournisseurs pour offrir une solution globale compétitive sur le volet carbone.
- L'accessibilité à des financements et subventions pour développer des produits et processus bénéfiques pour l'atténuation du changement climatique.

Économie circulaire, écoconception, cycle de vie - entrée de ressources :

L'économie circulaire est la production de biens et services qui limite fortement la consommation et le gaspillage des ressources entrantes et sortantes ainsi que des déchets. Les ressources entrantes sont les éléments utilisés pour la fabrication d'un produit ou d'un emballage.

Impacts et Risques :

La transition vers une économie circulaire comporte plusieurs risques :

- La raréfaction des matières premières, qui peut entraîner une hausse des coûts et des arrêts de production en cas de pénurie.
- Une augmentation des coûts de production due à la nécessité de trouver des alternatives durables.
- Des arrêts de production causés par un manque de matières premières disponibles.

Opportunités :

Malgré ces défis, l'économie circulaire peut offrir également de nombreuses opportunités pour LISI :

- Une baisse des coûts de production grâce à une utilisation plus efficace des ressources et à la réduction des déchets.

- Une amélioration de l'efficacité de l'outil de production, permettant de maximiser l'utilisation des matières premières.
- Une optimisation du recyclage et de l'utilisation des matières premières, contribuant à une production plus durable et respectueuse de l'environnement.

2.5 PLANET - Atténuation du changement climatique (ESRS E1)

2.5.1 Stratégie de transition climat

2.5.1.1 - Trajectoire climat et objectifs

Du fait de ses activités industrielles et de son histoire, le Groupe LISI a un impact sur l'environnement, notamment à travers sa consommation de matières premières, d'énergies, d'eau et ses rejets aqueux ou atmosphériques. Entreprise responsable, LISI met tout en œuvre afin de limiter ses impacts à travers un système de management environnemental basé sur la norme ISO 14001.

Nos produits ne s'adressent pas au consommateur final. Néanmoins, ceux-ci contribuent à diminuer l'impact sur le changement climatique à travers leur utilisation chez les clients. Nos pièces sont majoritairement utilisées dans les moyens de transport. LISI travaille en collaboration étroite avec ses clients (Stellantis, Renault, Volkswagen, ZF, Airbus, Boeing, Safran, GE, Pratt & Whittney, …), dans le but d'alléger ses pièces (et donc la consommation des avions et voitures). Cet allègement, en complément d'autres solutions innovantes apportées par LISI, permet de baisser la consommation en carburant et donc diminuer l'impact sur le changement climatique.

LISI a entrepris des efforts considérables pour aligner sa trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) avec les objectifs de l'initiative **Science Based Targets (SBTi).**

- Scopes 1 & 2 : Nous sommes en bonne voie pour respecter les engagements SBTi sur les Scopes 1 et 2.
- Scope 3 : Le contexte de croissance de marché, associé aux contraintes puissantes dans la chaine de valeur, notamment avec nos fournisseurs de matières premières rendent très complexes l'atteinte stricte des objectifs SBTi sur ce scope.

Face à ces contraintes, nous avons pris la décision pragmatique de garder notre boussole fixée sur les objectifs SBTi et d'y mettre les moyens à la hauteur de cette trajectoire. Toutefois, en accord avec notre Conseil d'Administration, il a été décidé de ne pas fixer un engagement ferme sous contrainte sur le Scope 3 et de conserver une flexibilité pour viser cette boussole à un rythme digeste pour notre organisation aussi bien sur le plan financier que plus pragmatiquement de capacité à faire bouger les lignes avec nos partenaires fournisseurs de matières premières.

Ainsi, LISI s'engage à réduire ses émissions de GES de 30 % d'ici à 2030 par rapport à 2019 sur les Scopes 1 & 2 et 3 partiel (Matières & Transports).

Cet objectif ambitieux est compatible aux Objectifs SBTi sur les Scopes 1 et 2.

Il reflète notre détermination à progresser de manière tangible et mesurable dans notre démarche de décarbonation.

LISI reste résolument engagé à jouer un rôle actif dans la transition vers une économie plus verte, tout en tenant compte des réalités opérationnelles et économiques auxquelles nous faisons face.

Définitions :

- **SCOPE 1** : émissions directes provenant des installations fixes ou mobiles situées à l'intérieur du périmètre organisationnel, c'est-à-dire les émissions provenant des sources détenues ou contrôlées par LISI.
- **SCOPE 2** : émissions indirectes associées à la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur importée pour les activités de LISI.
- **SCOPE 3** : les autres émissions indirectement produites par les activités de l'organisation qui ne sont pas comptabilisées au 2 mais qui sont liées à la chaîne de valeur complète comme par exemple : l'achat de matières premières, de services ou autres produits, déplacements des salariés, transport amont et aval des marchandises, gestions des déchets générés par les activités de l'organisme, utilisation et fin de vie des produits et services vendus, immobilisation des biens et équipements de production. Scope 3 partiel = émissions associées aux matières premières et aux transports.

2.5.1.2 - Risque de transition climat

Les risques associés à la transition climatique sont suivis au plus haut niveau de l'organisation, comme tous les autres risques de l'entreprise. Le risque « transition climat » a été introduit dans la cartographie des risques en 2019.

LISI a réévalué de manière exhaustive les risques de transition climat en 2023 en appliquant la méthodologie du Carbon Disclosure Project (CDP). Pour chaque risque et chaque opportunité, différents critères ont été évalués et chiffrés, parmi lesquels : fréquence, gravité, impact financier potentiel, coût estimé de la maîtrise du risque. Une liste exhaustive des risques et opportunités a été établie et les risques les plus significatifs ont été publiés dans la réponse au questionnaire du CDP.

Les catégories de risques qui ont été considérées sont les suivantes :

- Réglementation existante et à venir.
- Technologie.
- Évolution du marché.
- Réputation / image.
- Physique (ponctuel ou chronique), associés aux phénomènes climatiques extrêmes.

Quelques exemples de risques identifiés :

- l'exposition aux phénomènes climatiques extrêmes,
- la réglementation taxonomie émergente,
- l'augmentation des primes d'assurance,
- la demande croissante des clients de pièces moins émissives en gaz à effet de serre.

Les catégories des opportunités qui ont été considérées sont les suivantes :

- Efficacité des ressources.
- Source d'énergie.
- Produits et services.
- Marchés.
- Résilience.

Quelques exemples d'opportunités identifiées :

- L'accès facilité aux énergies renouvelables.
- Des retours sur investissement réduits pour les projets de sobriété énergétique.
- Le développement de nouvelles pièces pour les nouveaux marchés des clients (véhicules électriques, avions bas carbone, …

2.5.2 Plans d'action

2.5.2.1 - Scopes 1 & 2

Les principales contributions aux émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 & 2 du Groupe LISI sont la consommation d'énergies, notamment d'électricité et de gaz naturel. L'énergie est utilisée dans le process de fabrication et dans le chauffage des locaux.

Le Groupe LISI cherche à réduire sa dépendance énergétique et ses émissions carbone sur les scopes 1 & 2. Ainsi, il agit sur 2 axes :

- **l'optimisation de sa consommation d'énergie,**
- **Le développement des énergies renouvelables**.

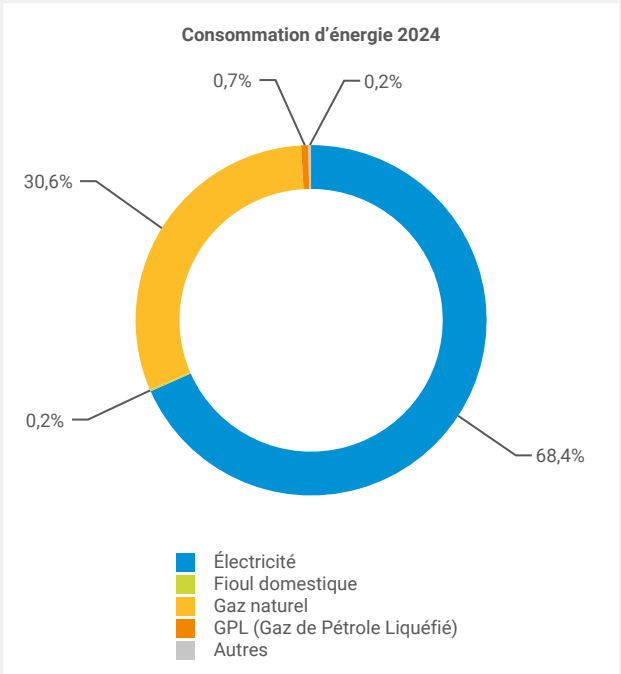
À 2030, le Groupe LISI vise :

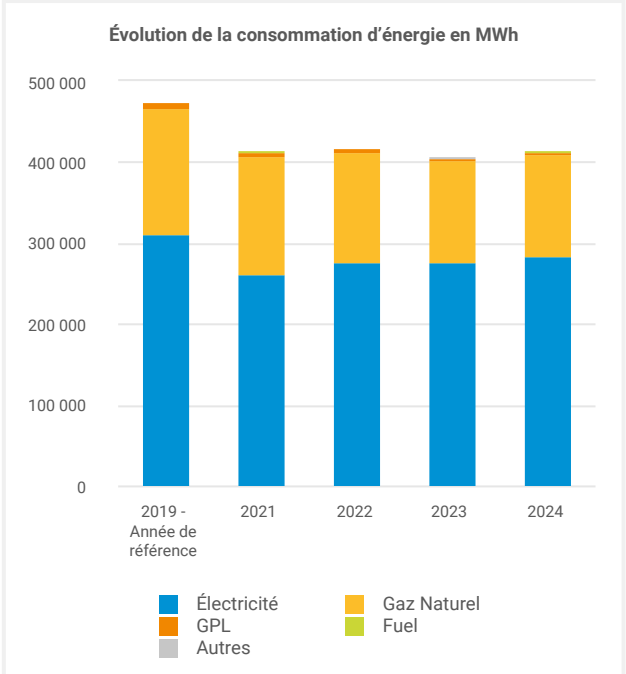
- à disposer d'au moins 20 % d'énergies renouvelables dans son mix énergétique
- à atteindre 3 % d'autoproduction en énergies renouvelables
- à optimiser de 10 % sa consommation d'énergie entre 2019 et 2030.

En 2024, la consommation totale d'énergie du Groupe LISI s'élève à 415 691 MWh, une consommation en augmentation de 2,2 % par rapport à 2023, malgré l'activité qui augmente de 9,0 %. Par rapport à 2019, la consommation en MWh est inférieure à de -12,7 %.

Consommation d'énergies en MWh	2019 - Année de référence	2021	2022	2023	2024	Var vs 2023	Var vs 2019 - Année de référence	Proportion
Électricité d'origine non renouvelable issue du réseau	311 181	262 895	276 260	277 256	274 707	-0,9 %	-11,7 %	66,1 %
Électricité d'origine renouvelable issue du réseau	nd	nd	nd	nd	7 337	nd	nd	1,8 %
Gaz Naturel	157 679	146 077	136 262	124 417	127 009	2,1 %	-19,5 %	30,6 %
Gaz vert / biogaz	nd	nd	nd	nd	–	nd	nd	– %
GPL	5 348	5 044	4 680	3 714	2 851	-23,2 %	-46,7 %	0,7 %
Fuel	1 417	675	753	736	726	-1,3 %	-48,7 %	0,2 %
Autres	570	1 224	949	728	929	27,7 %	63,0 %	0,2 %
Production électricité renouvelable (revendue au réseau)	–	–	–	–	–	N/A	N/A	– %
Production électricité renouvelable (autoconsommation)	–	–	–	1 022	2 131	108,6 %	N/A	0,7 %
TOTAL ÉNERGIE	**476 195**	**415 915**	**418 904**	**406 851**	**415 691**	**2,2 %**	**-12,7 %**	**100,0 %**

À noter que l'électricité renouvelable produite et autoconsommée n'était pas incluse dans le total en 2023. Elle l'est à partir de 2024.





Le Top 5 des sites consommateurs est le suivant :

Top 5 Énergie en MWh	2024	Proportion
Bologne	48 183	12 %
Delle	25 607	6 %
Kierspe	23 606	6 %
Torrance	21 073	5 %
Grandvillars	20 053	5 %
TOTAL TOP 5	**138 523**	**33 %**
TOTAL LISI	**415 691**	**100 %**

Top 5 Électricité en MWh	2024	Proportion
Bologne	27 216	10 %
Torrance	15 429	5 %
Big Lake	14 033	5 %
Villefranche de Rouergue	13 971	5 %
Beyssac	13 848	5 %
TOTAL TOP 5	**84 497**	**30 %**
TOTAL LISI	**284 175**	**100 %**

Top 5 Gaz Naturel en MWh	2024	Proportion
Bologne	20 482	16 %
Delle	16 419	13 %
Grandvillars	14 559	11 %
Kierspe	14 159	11 %
Bar sur Aube	13 785	11 %
TOTAL TOP 5	**79 404**	**63 %**
TOTAL LISI	**127 009**	**100 %**

Les 2 principales énergies consommées sont l'électricité (68,4 %) et le gaz naturel (30,6 %). Elles sont principalement utilisées pour :

- le process de fabrication, avec une variabilité liée à la charge des sites de production,
- le chauffage, dont la consommation sera variable en fonction des conditions climatiques.

Les process les plus consommateurs sont le Traitement de Surface et le Traitement Thermique. Des actions locales sont réalisées pour les optimiser. Par exemple, la récupération de chaleur fatale ou l'isolation des fours sont de plus en plus pratiquées.

Plan d'action n° 1 – encourager les économies d'énergie au niveau des sites

Depuis 2023, le groupe suit les économies d'énergie réalisées grâce aux projets dédiés à l'efficience énergétique.

L'objectif fixé pour 2024 était de parvenir à effacer grâce à des projets l'équivalent de 1,8 % de la consommation énergétique de l'année 2023. L'objectif a été atteint avec 7 273 MWh qui ont été évités, soit 1,8 % de la consommation de l'année 2023.

Note : les économies d'énergies sont calculées, à partir d'éléments techniques associés au projet, sur la base d'une consommation théorique évitée sur 12 mois.

Parmi les 30 projets mis en place en 2024, on peut noter les actions suivantes :

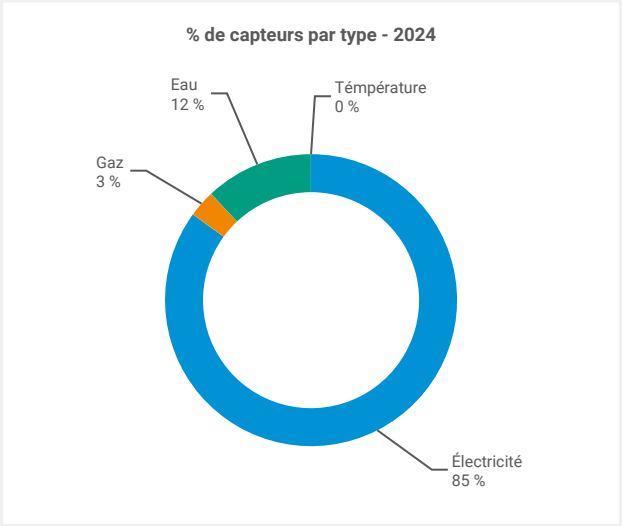
- L'optimisation du pilotage des fours de forge à Bologne (France) : 2 361 MWh économisés,
- L'optimisation du chauffage et mise en place d'une CTA à Dasle : 1 107 MWh économisés,
- La mise en place de compresseurs avec récupération de chaleur à Heidelberg et Hérouville : 1 316 MWh économisés,
- L'arrêt et le remplacement de certaines installations d'air conditionné à Monterrey : 772 MWh économisés,
- Le pilotage intelligent des bâtiments grâce à la mise en place de capteurs et de compteurs connectés (Ayguemortes-les-Graves, Bologne, Chaumont, Delle, ...)

Sur ce dernier point, 14 sites ont démarré la mise en place de capteurs et compteurs connectés. Ce ne sont pas moins de 1 250 capteurs qui ont été déployés, principalement sur l'électricité (85 %).

Des actions de nature plus comportementale viennent compléter les projets de réduction de consommation d'énergie, par exemple :

- La baisse de la température de consigne dans les ateliers et les bureaux,
- le décalage de la production, si possible, lors des jours de forte tension sur le système électrique,
- le chargement des chariots élévateurs électriques la nuit, hors périodes de pics de consommation,
- la mise en place de rondes énergétiques,
- la mise en place de chasses aux fuites sur les réseaux d'air comprimé.

Ces actions participent à la sensibilisation du personnel aux petits gestes sur le principe « les petits ruisseaux font les grandes rivières ».



Plan d'action n° 2 – développer les énergies renouvelables

Production d'énergie renouvelable

LISI est fier d'avoir mis en production des installations solaires 5 sites dans 5 pays différents en moins de 18 mois.

Sur la photo ci jointe le dernier projet en date, à Tanger (Maroc) :

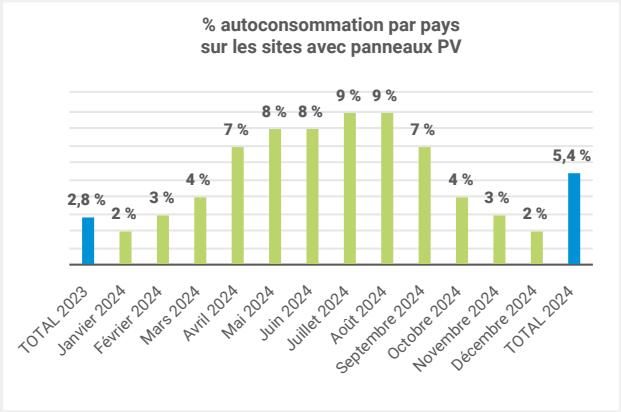


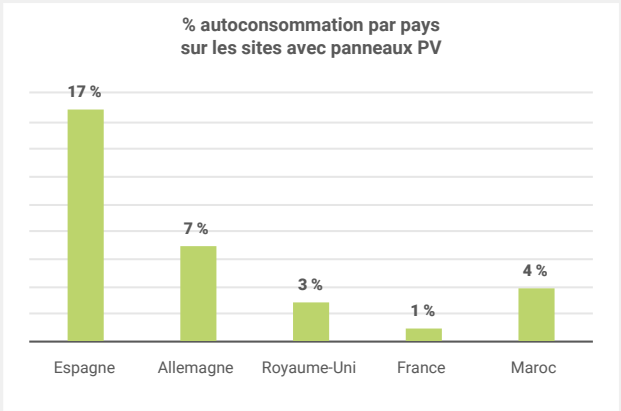
Sur 2024, 0,71 % de notre électricité a été auto-produite à partir d'énergies renouvelables. Le taux moyen d'autoproduction est de 5,4 % mais avec une forte saisonnalité (voir graphique ci-dessous) et de grandes disparités entre les sites (surface, ensoleillement, etc..)

Le plus fort taux d'autoproduction d'électricité a été atteint par Fuenlabrada en juillet 2024 avec 28 %.

Cette production d'énergie renouvelable autoconsommée a permis d'éviter la génération de 451 tCO_2, soit 1,25 fois plus que 2023.

Les 5 sites suivants ont mis en production des installations de panneaux photovoltaïques :





- Fuenlabrada (Espagne) : 1 025 MWh, soit 5,5 % de sa consommation totale d'énergie et 16,9 % de sa consommation d'électricité. Installation mise en service en avril 2023,
- Mellrichstadt (Allemagne) : 680 MWh, soit 6,5 % de sa consommation totale d'énergie et 6,7 % de sa consommation d'électricité. Installation mise en service en juillet 2023,
- Rugby (Royaume-Uni) : 200 MWh, soit 2,5 % de sa consommation totale d'énergie et 2,6 % de sa consommation d'électricité. Installation mise en service en août 2023.
- St-Ouen-l'Aumône (France) : 147 MWh, soit 1 % de sa consommation totale d'énergie et 1,1 % de sa consommation d'électricité. Installation mise en service en juillet 2024.
- Tanger (Maroc) : 200 MWh, soit 4,4 % de sa consommation totale d'énergie et 4,4 % de sa consommation d'électricité. Installation mise en service en septembre 2024.

D'autres projets ont été lancés en 2024 et seront mis en place dès 2025 afin de poursuivre la trajectoire initiée il y a 3 ans.

Consommation d'énergie renouvelable

Par ailleurs, LISI a aussi enregistré une consommation d'origine renouvelable sur le site de Dorval (Canada) pour 7 337 MWh, soit 100 % de sa consommation électrique et 89,6 % de sa consommation totale d'énergie. En effet, l'électricité consommée par le site est 100 % d'origine hydroélectrique *via* HydroQuébec.

À noter que le Groupe LISI n'a pas développé, ni mis en place un projet de stockage de carbone ou de rachat de crédit carbone.

2.5.2.2 - Scope 3

L'essentiel des émissions de GES du groupe est issu du scope 3 amont.

Bien que le groupe LISI ait une emprise limitée sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) du scope 3 amont, il a néanmoins entrepris plusieurs actions pour réduire son impact environnemental.

Achat de biens et services :

En ce qui concerne les matières premières, LISI a mis en place des initiatives visant à sélectionner des fournisseurs plus respectueux de l'environnement et à privilégier des matériaux recyclés ou à faible empreinte carbone.

L'exemple du contrat XCarb signé avec Arcelor est un bon exemple (les détails sont consultables au §4.4)

Transports :

Pour les transports, le groupe a optimisé ses chaînes logistiques en favorisant des modes de transport moins polluants et en améliorant l'efficacité des trajets pour réduire les émissions.

Deux exemples d'initiatives avec VECATEL et CLASQUIN sont consultables §4.4.

Investissements :

En matière de CAPEX (dépenses en capital), LISI a investi dans des équipements et des technologies plus durables, permettant de diminuer la consommation énergétique et les émissions associées à ses activités.

Par exemple :

- le remplacement de compresseurs (Beyssac, Delle, Kierspe, Shanghai)
- l'achat de pompe à chaleur (Neyron)
- la mise en place de bornes de recharge de véhicules électriques (Neyron, Hérouville)

Ces actions démontrent l'engagement de LISI à intégrer des pratiques durables dans l'ensemble de sa chaîne de valeur, malgré les défis inhérents à la gestion des émissions du scope 3 amont.

En adoptant une approche proactive et en collaborant étroitement avec ses partenaires, LISI s'efforce de contribuer à la lutte contre le changement climatique et de promouvoir une industrie plus responsable.

Le chapitre 4.5.3 détaille notre politique d'investissement en faveur de l'environnement.

2.5.3 Bilan Carbone - Gaz à effet de serre

Précisions des acronymes utilisés dans cette section :

- GES = Gaz à Effet de Serre
- SBTi = Science Based target Intiative
- GHG = *Greenhouse Gas Protocol*
- CAPEX = Investissements
- OPEX = Dépenses opérationnelles

2.5.3.1 - Méthodologie

LISI, en tant qu'entreprise responsable et engagée dans la durabilité environnementale, utilise la méthodologie du *Greenhouse Gas Protocol* (GHG Protocol) pour la mesure de ses émissions de gaz à effet de serre. Le GHG Protocol est une norme internationalement reconnue qui fournit un cadre complet pour la quantification et la gestion des émissions de gaz à effet de serre. En adoptant cette méthodologie, LISI s'assure que ses pratiques de mesure et de reporting sont conformes aux meilleures pratiques mondiales et aux exigences réglementaires.

Cette approche permet à LISI de suivre avec précision ses émissions directes et indirectes, de la production à la chaîne d'approvisionnement. En utilisant le GHG Protocol, LISI peut identifier les principales sources d'émissions, évaluer les impacts environnementaux de ses opérations et mettre en place des stratégies efficaces pour réduire son empreinte carbone.

- **Scope 1 :** Les données du Scope 1 sont collectées chaque mois en ce qui concerne les données de consommation d'énergie et annuellement pour les véhicules et émissions de fluides frigorigènes. Les données collectées sont des données physiques. En effet, concernant l'énergie, il s'agit de relevés de compteurs ou de consommations relevées sur facture. En termes de facteurs d'émission, la source de facteurs d'émission sur le scope 1 est l'ADEME pour l'ensemble des sites LISI.

En synthèse :

– Type de données : données physiques
– Fréquence : reporting mensuel
– Facteurs d'émission : ceux de la base empreinte de l'ADEME
– Qualité des données : très bonne

- **Scope 2** : Les données du Scope 2 sont collectées chaque mois. Il s'agit de données physiques issues de relevés de compteurs, télérelèves ou consommations sur facture.Les facteurs d'émission sont de 2 types :
- « *Location based* » : il s'agit des facteurs d'émission disponibles sur la base empreinte de l'ADEME pour tous les pays d'implantation des sites LISI ou sur des bases étatiques identiques lorsque disponibles dans d'autres pays.
- « *Market based* » :
  – les données fournisseurs sont privilégiées (disponibles pour l'Allemagne avec Fortas, le Canada auprès d'HydroQuébec, la Pologne avec PGE).
  – Pour la France, c'est le facteur d'émission de l'ADEME qui a été retenu.
  – Pour le Royaume-Uni, c'est le facteur fourni par le gouvernement qui a été pris en compte.
  – Pour les autres sites européens, ce sont les facteurs issus de l'EEA qui ont été pris en compte.
  – Aux État-Unis, les données du réseau local sont mises à disposition par les agences fédérales de l'environnement EPA.
  – Pour les autres pays, ce sont les données de l'ADEME qui ont été retenues.

En synthèse :

– Type de données : données physiques
– Fréquence : reporting mensuel
– Facteurs d'émission : ceux des bases Empreinte des pays concernés ou de l'EEA ou de l'ADEME
– Qualité des données : très bonne

- **Scope 3** : En 2024, les données du Scope 3 ont été collectées en majorité de manière trimestrielle ou annuelle.

- **Matières premières :**
  – Type de données : données physiques qui ont été collectées (tonnages de matières premières achetées).
  – Fréquence : reporting annuel
  – Facteurs d'émission : fournis par les fournisseurs dans la plupart des cas. Lorsqu'ils n'étaient pas disponibles, ce sont les facteurs d'émission génériques de l'ADEME qui ont été considérés.
  – Qualité des données : bonne.

- **Déchets :**
  - Type de données : données physiques (tonnages de déchets émis)
  - Fréquence : reporting mensuel
  - Facteurs d'émission : ceux de la base empreinte de l'ADEME quant au traitement des déchets.
  - Qualité des données : bonne.
- **Déplacements professionnels :**
  - Type de données : données physiques
  - Fréquence : reporting annuel
  - Factures d'émissions : les émissions ont été directement récupérées auprès des agences de voyage et agences de location de voiture.
  - Qualité des données : très bonne.
- **Déplacements domicile-travail :**
  - Type de données : une estimation des distances parcourues par les salariés du groupe a été utilisée pour calculer les émissions relatives à ce poste.
  - Fréquence : reporting annuel
  - Facteurs d'émission : ceux de la base empreinte de l'ADEME quant à la motorisation moyenne des véhicules.
  - Qualité des données : moyenne.
- **Autres achats de biens et services, investissements, transports :**
  - Type de données : données monétaires
  - Fréquence : reporting annuel
  - Facteurs d'émission : ceux de la base empreinte de l'ADEME.
  - Qualité des données : basse.

La récupération des données attribuées aux achats LISI est un processus permanent auprès des fournisseurs. En particulier, les fournisseurs de produits chimiques, d'huiles et de transports commencent à fournir les émissions relatives aux produits et services achetés par LISI souvent plus tard dans l'année. De ce fait, leur prise en compte dans la publication de l'URD ne peut se faire dans les temps.

En ce qui concerne le scope 3 aval, il est jugé difficile à estimer (voire négligeable par rapport aux Scopes 1 - 2 - 3 amont) pour les raisons suivantes :

- La durée de vie des produits est très longue. Celle-ci correspond à la durée de vie de l'aéronef (30 ans), du véhicule (en moyenne entre 10 et 15 ans), du patient.
- Les produits intermédiaires peuvent être utilisés par 2 à 5 clients avant la fin de vie.
- Les pièces fabriquées par LISI ne constituent qu'un très faible poids des véhicules et aéronefs de nos clients, et sans impact dans le cadre de la division MEDICAL. De plus, la quasi-totalité des pièces peuvent être recyclées.
- Leur utilisation *via* le montage ne consomme que très peu d'énergie (quelques visseuses et robots) sur les chaines de montage.

2.5.3.2 - Émissions de Gaz à Effet de Serre et Évolution

2.5.3.2.1 - Émissions de Gaz à Effet de Serre

Le bilan carbone s'établit à 621 708 tonnes de CO_2.
Cela correspond à la consommation d'une ville de 124 000 habitants en France ou d'une ville de 37 500 habitants aux États-Unis.

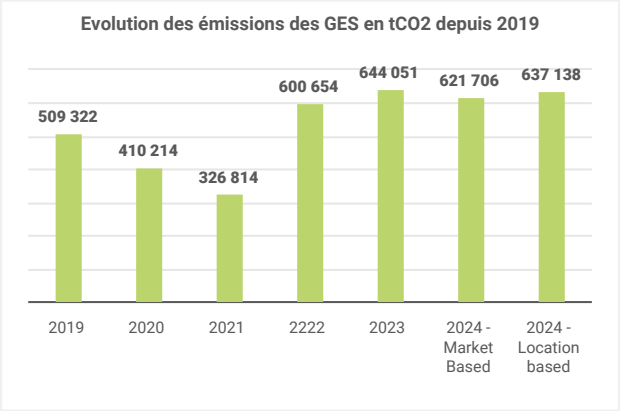
- GES = Gaz à Effet de Serre

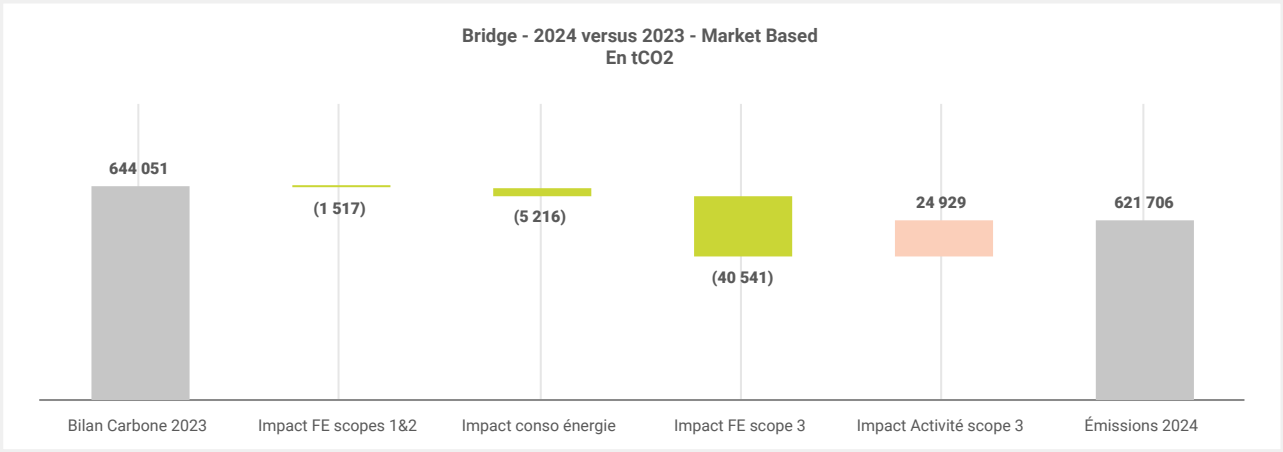
Émissions des gaz à effet de serre

Bilan carbone en tCO_2	2019 - Année de référence	2021	2022	2023	2024 Market based	Var vs 2023	Var vs 2019 - Année de référence	Impact des facteurs	Impact Consommations réelles	Impact Total	2024 Location based
Scope 1	40 990	35 799	28 201	26 868	26 032	(3 %)	(36 %)	(44)	248	(836)	26 032
Scope 2	65 542	64 424	42 162	46 387	41 781	(10 %)	(36 %)	(3 882)	(507)	(4 606)	57 213
Scope 1 + 2 Total	**106 532**	**100 223**	**70 363**	**73 255**	**67 813**	**(7 %)**	**(36 %)**	**(3 926)**	**(258)**	**(5 443)**	**83 244**
Scope 3	402 790	226 591	530 291	570 796	553 893	(3 %)	38 %	(38 131)	18 122	(16 903)	553 893
Émissions GES	**509 322**	**326 814**	**600 654**	**644 051**	**621 706**	**(3 %)**	**22 %**	**(42 057)**	**17 864**	**(22 345)**	**637 138**
Scope 1 + 2 + 3 partiel - comparable historique	**509 322**	**326 812**	**291 487**	**321 410**	**312 248**	**(3 %)**	**(39 %)**	**NA**	**NA**	**NA**	**327 678**
Scope 3 partiel - comparable historique	402 790	226 591	203 906	233 615	228 071	(2 %)	(43 %)	NA	NA	NA	228 071

Entre 2023 et 2024, les émissions des gaz à effet de serre ont été réduites de 22 345 tCO_2 (soit -3 %). Cette variation s'explique par :

- une amélioration des facteurs d'émission
  - de l'électricité sur les pays dans lesquels LISI est implanté (-1 517 tCO_2)
  - des postes associés au scope 3, du fait d'une meilleure récupération des données fournisseurs (-40 541 tCO_2)
- une baisse des consommations, qui est entre autres le fruit des actions de sobriété énergétique et des plans de développement des énergies renouvelables (-5 216 tCO_2)
- une augmentation de l'activité qui impacte négativement les émissions (+24 929 tCO_2)





À noter, les émissions de GES des Scopes 1+2 sont sur une trajectoire baissière pour la 4e année consécutive depuis l'année 2021.

Émissions des gaz à effet de serre - détail par poste

Périmètre	Indicateur	2019 - Année de référence	2021	2022	2023	2024
Scope 1	GES Gaz Naturel [tCO_2]	37 174	32 590	23 625	22 489	22 941
	GES Fioul Domestique [tCO_2]	460	212	205	199	197
	GES GPL [tCO_2]	1 206	1 372	1 090	865	664
	GES Véhicules possédés [tCO_2]	621	287	304	283	196
	GES Véhicules particuliers en leasing [tCO_2]	2	2	1 691	1 691	852
	GES Émissions fugitives de fluides frigorifiques [tCO_2]	1 527	1 335	1 286	1 341	1 182
	Somme GES Scope 1 [tCO_2]	40 990	35 799	28 201	26 868	26 032
Scope 2 Market based	GES Électricité [tCO_2]	65 542	64 424	42 015	46 274	41 637
	GES Réseau de chaleur [tCO_2]	–	–	147	113	144
	Somme GES Scope 2 [tCO_2]	65 542	64 424	42 162	46 387	41 781
1+2	**TOTAL GES SCOPES 1 & 2 [tCO_2]**	**106 533**	**100 223**	**70 363**	**73 255**	**67 812**
Scope 3 Amont	Achats de biens et services (autres que matières premières) [tCO_2]			183 201	213 205	196 020
	Consommation de matières premières [tCO_2]	390 912	216 932	189 054	218 114	212 413
	Investissements [tCO_2]			80 212	66 329	71 146
	Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non inclus dans le scope 1 ou 2)	Intégrés au Scopes 1 et 2		17 218	16 225	16 363
	Transport amont [tCO_2]	11 878	9 659	14 852	15 501	15 658
	Déchets générés par les opérations [tCO_2]			31 395	30 301	30 475
	Déplacements professionnels [tCO_2]			564	717	489
	Déplacements domicile-travail [tCO_2]			13 795	10 403	11 330
	Actifs en leasing amont [tCO_2]			–	–	–
	Somme GES Scope 3 [tCO_2]	402 790	226 591	530 291	570 796	553 893
TOTAL	**TOTAL GES SCOPES 1, 2 & 3 [tCO_2]**	**509 323**	**326 814**	**600 654**	**644 051**	**621 706**

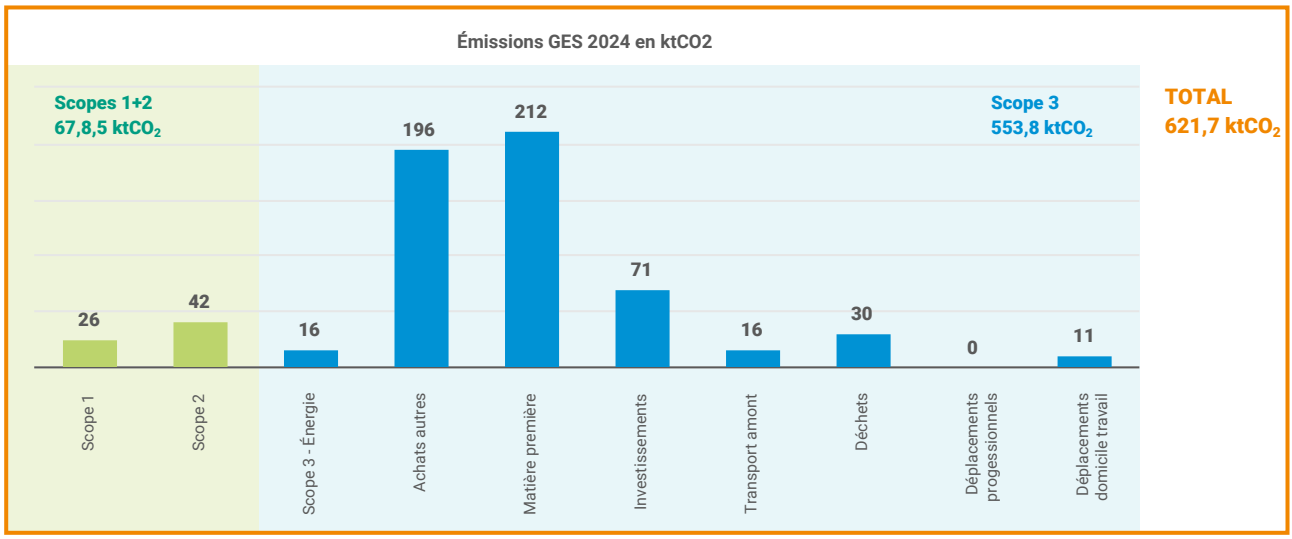
Répartition détaillée par postes des émissions de CO_2

Le Bilan de gaz à effet de serre se décompose en :

- 11 % sur les scopes 1+2
- 89 % sur le seul scope 3.

Parmi le scope 3, les trois postes majeurs en proportion des émissions totales du bilan du Groupe sont :

- 34 % liées à l'achat de matières premières qui pèsent pour 212 413 tonnes de CO_2,
- 32 % liées à l'achat de biens et services (autres que matières premières) qui représentent 196 020 tonnes de CO_2,
- 11 % liées aux investissements avec 71 146 tonnes de CO_2,



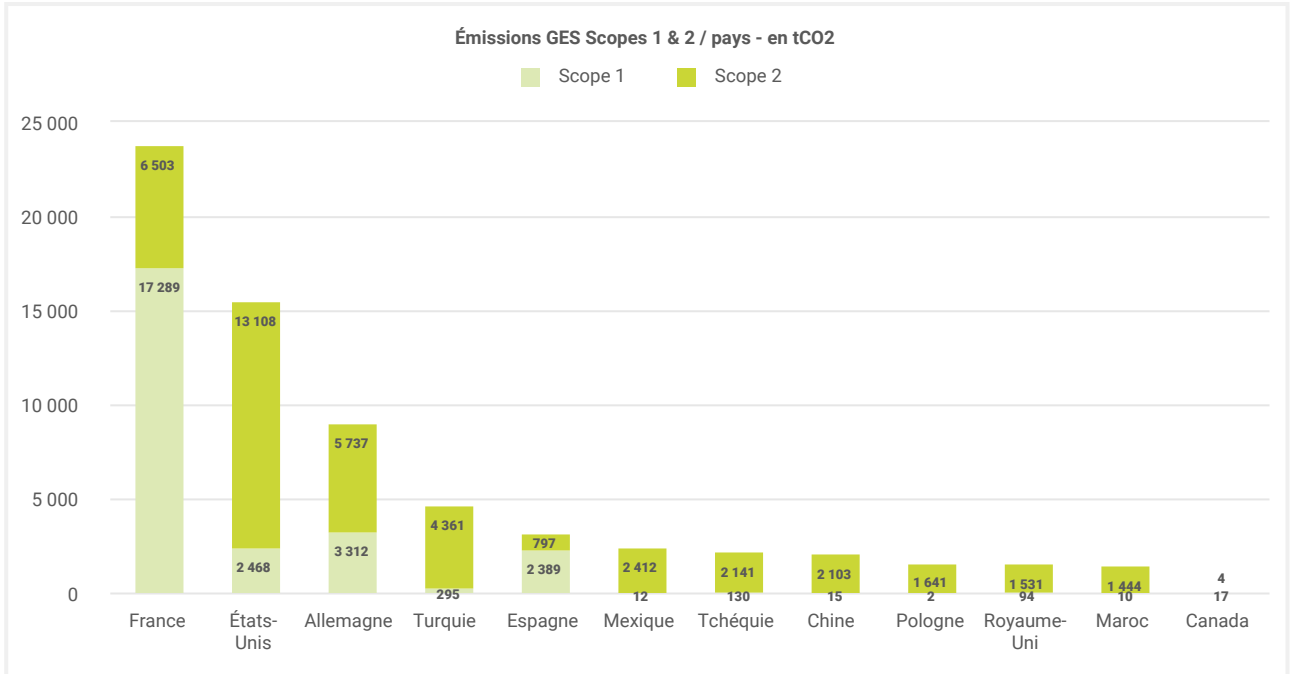
Répartition géographique des émissions de GES

Le détail des émissions de CO_2 par pays est le suivant :

Le groupe LISI a plus de la moitié de ses sites en France.

Le graphique ci-contre montre l'influence du facteur d'émission plus faible de la France pour l'électricité comparativement aux autres pays.

Il est important de souligner l'impact négligeable du Canada qui est alimenté quasi exclusivement par des énergies renouvelables (hydroélectricité et gaz vert).

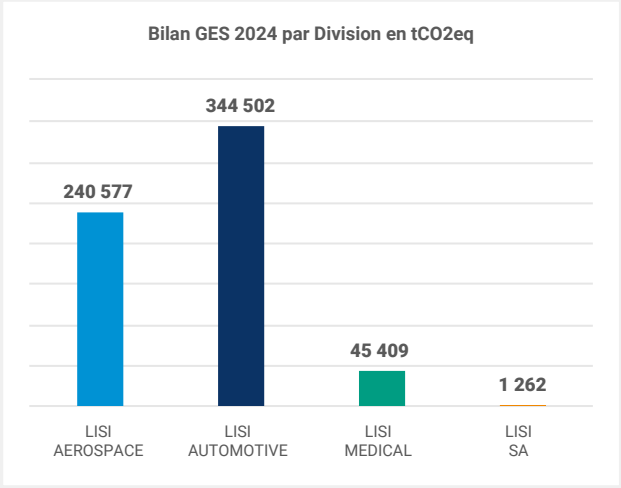


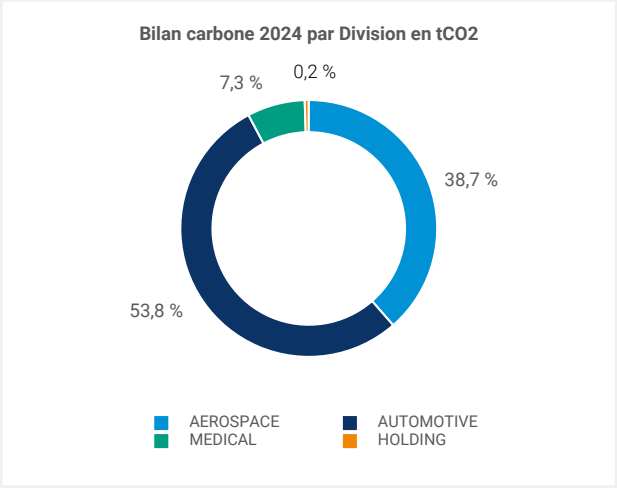
Répartition par division des émissions de GES

Par Division, le bilan carbone de l'année 2024 s'établit comme suit :

Bilan carbone Division en tCO_2	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	LISI HOLDING	TOTAL
Scope 1	10 138	15 295	508	91	26 032
Scope 2	17 173	18 629	5 979	2	41 781
Scope 3	213 266	300 578	38 922	1 169	553 893
TOTAL	**240 577**	**334 502**	**45 409**	**1 262**	**621 706**
Proportion	38,7 %	53,8 %	7,3 %	0,2 %	

A noter que le total des émissions prend en compte les éliminations financières entre les divisions et le groupe (soit 42 tCO_2) du fait de l'utilisation de facteurs d'émissions financiers.





Les émissions de gaz à effet de serre proviennent majoritairement de la division AUTOMOTIVE (54 %). Du fait de la quantité de pièces produites, cette division achète une plus grande quantité de matières premières que les deux autres divisions. En particulier,

- La matière première de la division AUTOMOTIVE représente à elle seule 142 $ktCO_2$, soit 23 % des émissions du Groupe
- La division AUTOMOTIVE consomme plus de gaz naturel en raison du traitement thermique.

2.5.3.2.2 - Évolution des émissions de Gaz à Effet de Serre

Évolution par rapport à 2023 :

- Scopes 1+2 :

  Bien que l'activité ait augmenté de 9 %, les émissions associées aux scopes 1 & 2 ont baissé de 7 % par rapport à 2023. Deux facteurs expliquent cette amélioration :
- D'une part, nous constatons une amélioration des facteurs d'émissions énergétiques qui est le reflet des investissements des énergéticiens dans les énergies renouvelables.
- D'autre part, nous avons lancé des plans d'action d'atténuation qui produisent leurs effets.



La hausse de l'activité a pu être plus que compensée, ce qui démontre la pertinence de nos plans d'actions d'atténuation. Ceci est principalement dû :

- aux plans d'actions de sobriété énergétique,
- aux projets d'énergies renouvelables qui ont été déployés en 2023 et en 2024,
- aux investissements visant à baisser la consommation d'énergie des sites.

Ces projets et actions sont décrits plus précisément dans le paragraphe 2.5.2.

- Scope 3 :

À facteurs d'émissions constants, les émissions du scope 3 ont baissé de 3 %. Les points saillants sont les suivants :

– Hausse des achats de biens et services en lien avec l'augmentation d'activité,
– Facteur d'émission affiné pour les huiles et graisses,
– Hausse des montants d'investissements,
– Baisse des voyages d'affaires,
– Les autres postes sont équivalents entre 2023 et 2024.

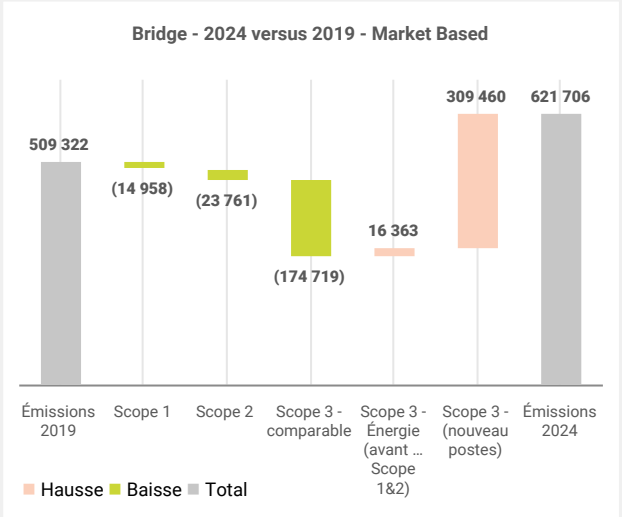
Évolution par rapport à l'année de référence 2019 :

- **Scopes 1 & 2 :**

Nos émissions ont baissé de -36 % par rapport à l'année 2019, soit une réduction de 38 718 tonnes de CO_2 (dont 21 306 tCO_2 qui était comptabilisé dans les scopes 1 & 2 en 2019).

Sur le Scope 1, la réduction est de -36 %. Cette baisse s'explique majoritairement par les actions suivantes :

– Investissements en faveur de l'efficacité énergétique (récupérations de chaleur des process qui visent à éviter le chauffage des bâtiments par exemple).
– Mesures organisationnelles visant à limiter le chauffage des bâtiments (baisse de la température de consigne, gestion intelligente des bâtiments, par exemple)
– Meilleure caractérisation des facteurs d'émissions.



Au final, à facteurs constants, les émissions de gaz à effet de serre ont progressé de +3 % par rapport à 2023. Cette performance est significative en considérant que l'activité a été en croissance de +9 %. Le Groupe LISI est donc parvenu à effacer la quasi-totalité des effets de croissance à travers ses actions et investissements (détaillés par thématiques dans les paragraphes suivants).

Impact des facteurs d'émissions :

Les mises à jour des facteurs d'émission ont contribué à améliorer le bilan GES à hauteur de 42 057 tonnes de CO_2.

Les facteurs d'émission qui ont le plus variés sont sur le scope 2 - Market Based :

- France : le facteur d'émission a augmenté de 16,6 %, en raison d'achats d'énergies plus carbonées à l'extérieur du pays (conséquences des contextes géopolitiques).
- Allemagne : notre fournisseur FORTAS a eu un mix énergétique plus carboné.
- Royaume-Uni et Pologne : des facteurs d'émissions nouveaux en provenance des sources gouvernementales de ces pays ont été pris en compte.
- Tchéquie : le facteur d'émission du pays s'est amélioré.

Sur le Scope 2, la réduction est de -36 %. Cette baisse s'explique majoritairement par les actions suivantes :

– Investissements pour une meilleure efficacité énergétique des bâtiments : certains sites ont poursuivi le changement de l'éclairage par des systèmes LED.
– Investissements dans une meilleur efficacité des process : de nombreux sites ont changé leurs compresseurs par des équipements de nouvelle génération plus efficaces et plus adaptés aux aléas de production.
– Investissements dans des panneaux photovoltaïques dédiés à l'autoconsommation sur 3 sites.
– Accord de consommation d'énergie d'origine renouvelable au Canada, associé à une conversion du gaz naturel vers le biogaz (scopes 1 et 2).
– Meilleure caractérisation des facteurs d'émissions

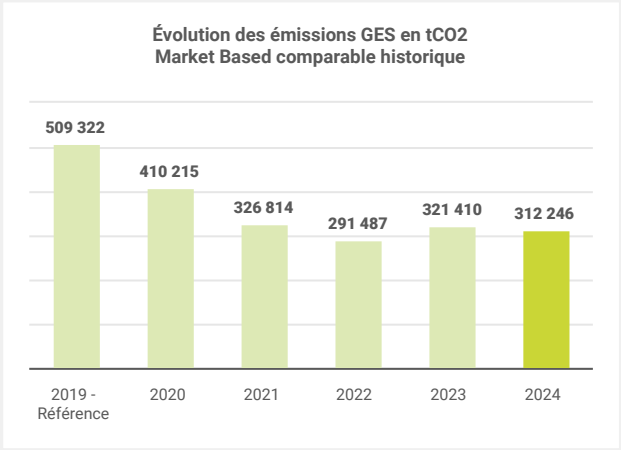
- **Scope 3** :

Le périmètre 2019 et 2023 ne sont pas comparables.

LISI a en effet, considérablement progressé sur la collecte des données du Scope 3 et sur la qualité de ces données. L'écart de périmètre est conséquent et représente 330 768 tonnes de CO_2 (en 2019) et provient majoritairement des postes suivants :

– achats de biens et services autres que la matière première,
– investissements,
– production de déchets,
– déplacements professionnels et déplacements domicile - travail.

À périmètre comparable, l'évolution du Scope 3 de - 43 % par rapport à 2019.



Total des 3 scopes sur base historiquement comparable : au final, les émissions de gaz à effet de serre sont **en baisse de -39 %** sur les scopes historiquement comparables entre 2023 et 2019 (année de référence des objectifs du Groupe).

Ces émissions s'entendent avec des variations de périmètre non significatives.

2.5.4 Perspectives et plans d'amélioration

En 2024, le Groupe LISI a atteint ses objectifs et reste sur la trajectoire 2030 définie en 2019, soit une baisse de -30 % d'émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2019 sur les scopes 1 / 2 / 3 partiel (matière premières et transport).

Toutefois, les perspectives de croissance significative dans le secteur aéronautique en particulier laissent à penser que les émissions risquent d'augmenter sur les années à venir (investissements capacitaires pour accompagner la croissance, consommation d'énergie, achats de biens et services dont la matière première, ...). Nous restons donc prudents quant à l'atteinte réelle de l'objectif à fin 2030.

En 2024, nous avons souhaité étudier les possibilités d'alignement de nos objectifs sur les accords de Paris (limitation du réchauffement de la planète à 1,5 °C) et la faisabilité d'atteindre des objectifs conformes au SBTi (*Science Based Target Initiative*).

Avec l'aide d'un consultant (R3 Groupe), nous avons réalisé un travail :

- **d'identification** de 52 familles d'actions de décarbonation que nous avons appliqué à nos sites ou enjeux
- **d'évaluation** de leurs impacts sur 3 axes :
  - impact carbone (en tonnes de CO_2),
  - impact en investissement (CAPEX en M€)
  - impact en coûts opérationnels (OPEX en M€)

Trois scénarios d'évolution des émissions de GES de LISI ont ainsi été créés et intègrent les croissances d'activité envisagées. Ces 3 scénarios sont valorisés en :

- Impact financier (CAPEX et OPEX en M€)
- Impact carbone (en tonnes de CO_2)

Les 3 scénarios sont :

- **Scénario LOW** : il consiste à prendre en considération uniquement les projets de décarbonation connus et planifiés.
- **Scénario MEDIUM** : au scénario LOW, s'ajoutent les projets complémentaires identifiés mais non validés à date et non planifiés.
- **Scénario HIGH** : en plus des projets du scénario MEDIUM, il consiste à prendre en compte la transversalisation des projets identifiés sur l'ensemble des sites du Groupe ou des niveaux d'atteinte d'objectifs plus élevés.

Sur la base de ces propositions de scénarios, nous avons présenté les résultats au Comité Exécutif et au Conseil d'Administration de LISI à travers le Comité RSE pour recueillir les avis et la validation des trajectoires que le Groupe LISI pourrait retenir.

De ces consultations est ressorti un scénario médian entre les scénarios MEDIUM et HIGH. Ce scénario a été nommé le **Scénario d'équilibre LISI**.

À noter, le scénario HIGH est composé d'actions identifiées mais non validées et à transversaliser sur tous les sites.

Il repose aussi sur une part conséquente d'actions avec nos fournisseurs de matières premières sans lesquels nous ne pourrions atteindre l'objectif du Scope 3. Ces fournisseurs de matières premières (Titane, Acier, Aluminium, etc) sont généralement des grands groupes non européens et notre capacité à faire bouger leurs lignes de conduite sur la décarbonation de leurs propres activités est limitée.

De plus, l'investissement financier (CAPEX et OPEX) que représente ce scénario HIGH mettrait nos équilibres financiers sous forte contrainte et nous ôterait toute flexibilité pour saisir d'autres opportunités d'investissements.

La simulation de ces trajectoires a démontré que :

- aucun des scénarios ne permettrait de respecter les attentes du SBTi *(Science Based Target Intitiative)* sur les 3 scopes,
- le scénario d'équilibre LISI permet toutefois d'atteindre les attentes du SBTi sur les Scopes 1 et 2
- seul le scénario HIGH permettrait l'atteinte des objectifs LISI, à savoir -30 % d'émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2019 sur les Scopes 1,2 et 3 partiel.

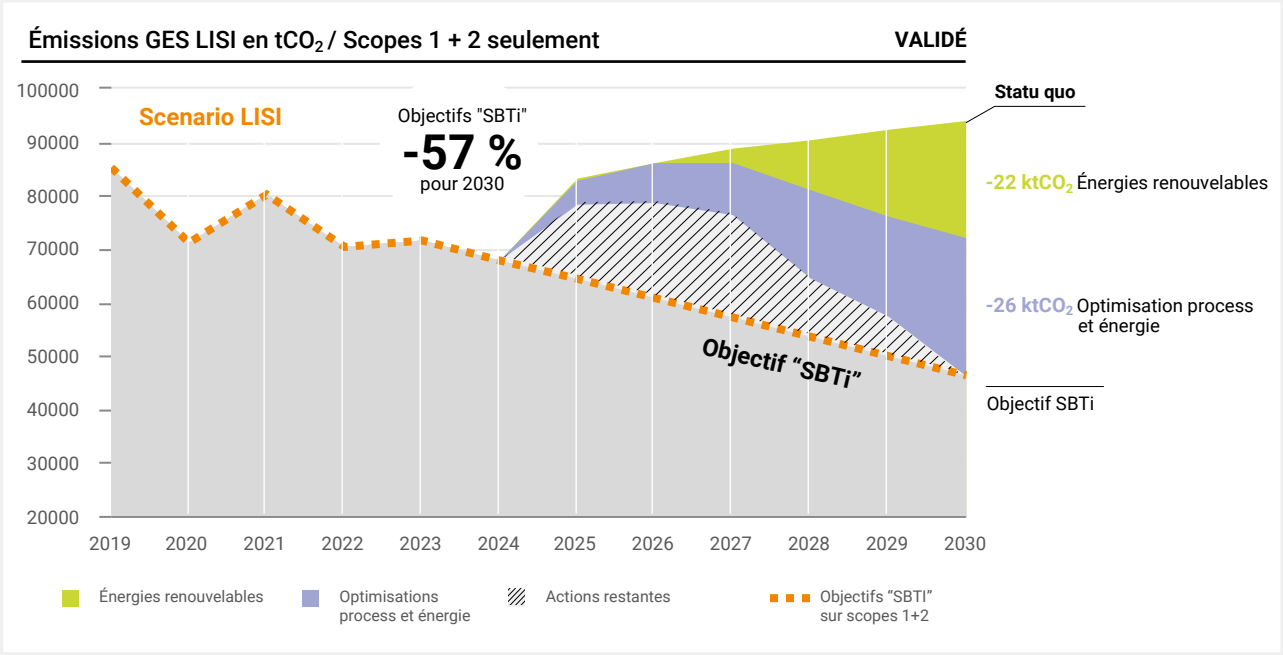
Ce sont les raisons pour lesquelles le Conseil d'Administration de LISI a recommandé de manière pragmatique :

- de viser un scénario d'équilibre LISI sur les Scopes 1 et 2
- de ne pas rechercher la certification SBTi,
- de conserver comme boussole stratégique la trajectoire la plus approchante des accords de Paris (SBTi)
- de conserver une flexibilité sur nos ressources financières pour ne pas pénaliser les capacités du groupe à saisir d'autres opportunités stratégiques.

REPRÉSENTATIONS GRAPHIQUES DES TRAJECTOIRES

Trajectoire 2030 sur Scopes 1+2 seul

- Le **scénario d'équilibre LISI** permet d'atteindre les attentes du SBTi sur les Scopes 1 et 2, avec une baisse des émissions de l'ordre de -57 %, qui se répartit de la manière suivante :
  - 54 % liés à l'efficience énergétique et aux optimisations de process,
  - 46 % aux projets sur les énergies renouvelables

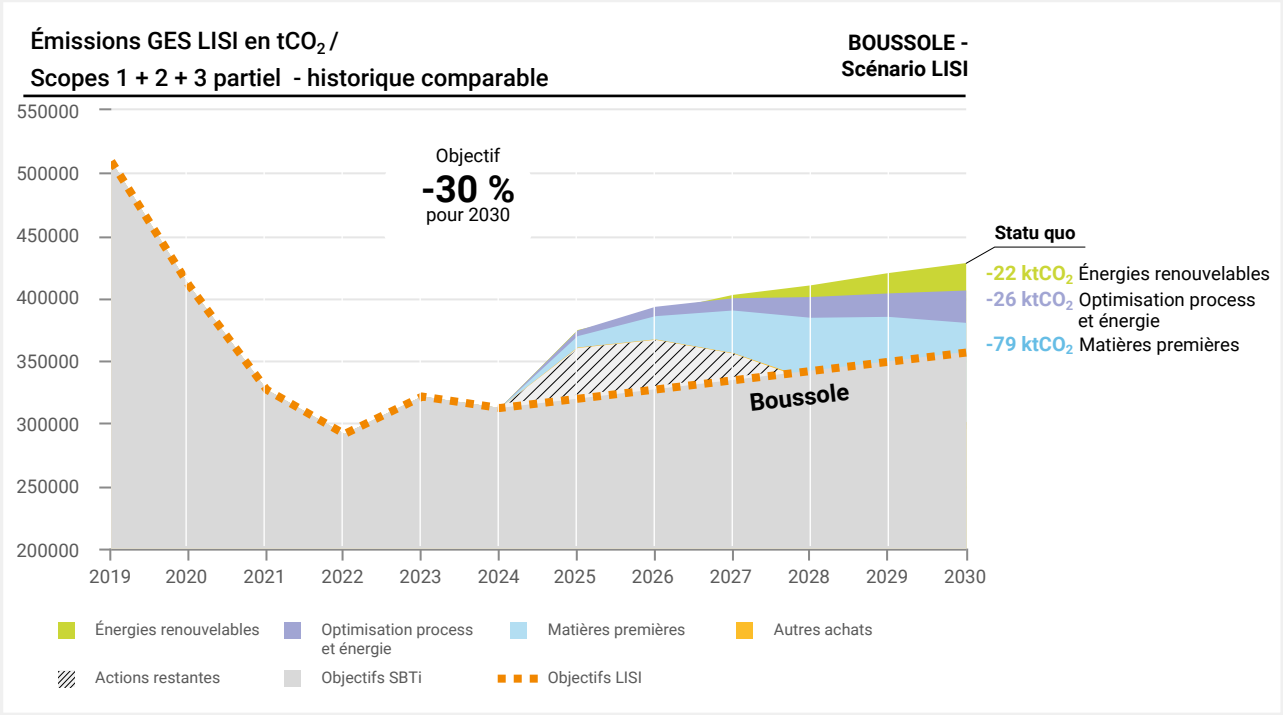


Trajectoire 2030 sur Scopes 1+2+3 partiel - NOTRE BOUSSOLE

- Le scénario LISI permet d'atteindre nos objectifs de baisse de -30% sur les scopes 1,2 et 3 partiel, correspondant à nos engagements historiques pris en 2019. Ces baisses se répartissent de la manière suivante : :
  - 62 % liés aux actions sur les matières premières dont l'impact est clé sur le Scope 3
  - 21 % liés à l'efficience énergétique et aux optimisations de process
  - 17 % aux projets sur les énergies renouvelables.

Comme expliqué précédemment, ce scénario n'est pas celui qui a été validé en raison de la contrainte financière qu'il fait porter au Groupe et des marges de manœuvre limitées liées aux fournisseurs non européens de matières premières.

Mais, ce scénario demeure notre boussole.



Trajectoire 2030 sur Scopes 1+2+3 en totalité comparée aux attentes SBTi

À des fins de transparence, nous avons fait l'exercice de l'impact d'une trajectoire qui viserait à respecter les Accords de Paris (Objectifs SBTi de limiter à +1,5 °C la hausse de température de la planète). Nous en partageons ici les résultats bien que cette trajectoire n'aie pas été retenue.

Le **scénario d'équilibre LISI** permettait d'atteindre une baisse de -18 % des émissions de gaz à effet de serre par rapport à notre année de référence 2019 de la façon suivante :

- 72,3 % provenant d'actions identifiées et inscrites dans le plan stratégique représentant 132,8 kt de CO_2
  - 22 $ktCO_2$ liées aux énergies renouvelables,
  - 26 $ktCO_2$ liées aux actions d'efficience énergétiques et d'optimisation de process,
  - 79 $ktCO_2$ liées aux actions sur les matières premières,
  - 6 $ktCO_2$ liées aux actions sur les autres achats.
- 27,7 % provenant d'actions non identifiées, non inscrites dans le plan stratégique représentant 49,9 $ktCO_2$

Pour atteindre les objectifs du SBTi, il faudrait identifier encore 94,3 $ktCO_2$ que nous n'avons pas été en mesure d'évaluer.

En clair, le succès de cette trajectoire reposerait sur :

- 29 % sur les actions liées aux matières premières. Nous dépendons de nos fournisseurs, essentiellement non européens et de leur ligne de conduite sur les sujets climatiques,
- 52 % d'actions non identifiées

C'est la raison pour laquelle aucun engagement de LISI n'est pris sur l'atteinte des objectifs SBTi, bien que ceux-ci restent un enjeu de long terme.

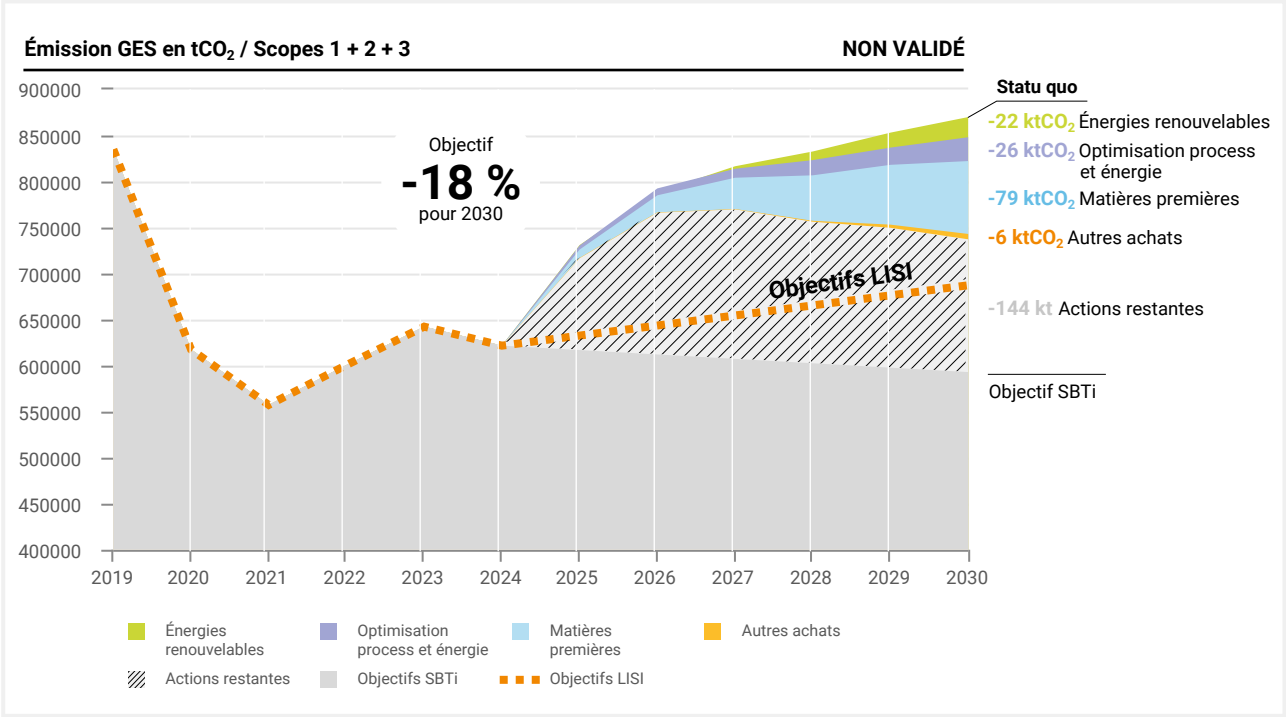


Tableau de synthèse des trajectoires en impact et coût financier

La démarche, les scénarios ainsi que les impacts bénéfiques et financiers ont été partagés avec le Conseil d'Administration de LISI afin de statuer sur les orientations stratégiques.

En tonnes de CO_2	2019 Année de réf	2024 Réel	2030 Scénario HIGH	2030 Scénario LISI	2030 Objectif Atteinte SBTi	2030 Boussole LISI - Base historique
Émissions Scopes 1+2	106 532	67 813	46 313	46 313	46 313	46 313
Émissions Scopes 1+2+3 partiel historiquement comparable	509 322	312 246	Non applicable	Non applicable	Non applicable	356 525
Émissions Scopes 1+2+3	835 000	621 706	678 778	737 247	593 000	687 273
Capex sur 5 ans			40 - 50 M€	30 - 40 M€	Non atteignable sur les 3 scopes	Atteignable si scénario HIGH
Opex sur 5 ans			30 - 40 M€	20 - 30 M€		

Il a été décidé de fixer nos ambitions de décarbonation à 2030 sur la baisse de - 57% des émissions de gaz à effet de serre sur les Scopes 1 & 2 seuls par rapport à 2019, en conformité avec le SBTi

2.6 PLANET - Ressources entrantes et utilisation des ressources (ESRS E5)

2.6.1 Actions d'optimisation des ressources

2.6.1.1 - Utilisation des matières premières

Chez LISI Group, nous nous engageons à optimiser l'utilisation de nos matières premières à travers nos différents processus de production, notamment la forge à chaud, la frappe à froid et l'injection plastique. Ces méthodes sont soigneusement choisies et continuellement améliorées pour garantir une utilisation optimale des ressources.

La forge à chaud permet de travailler des métaux à des températures élevées, ce qui rend le matériau plus malléable et réduit les pertes de matière. Ce procédé est particulièrement efficace pour produire des pièces complexes avec une grande précision, minimisant ainsi les déchets. En effet, il s'agit d'une déformation de la matière, le procédé en tant que tel réduit les pertes à l'ébavurage.

La frappe à froid, quant à elle, utilise des métaux à température ambiante, ce qui permet de conserver les propriétés mécaniques du matériau tout en réduisant la consommation d'énergie. Ce procédé est idéal pour la production en grande série de pièces standardisées, assurant une utilisation efficace des matières premières. Tout comme la forge à chaud, il s'agit d'un procédé de déformation de la matière ce qui optimise au maximum l'utilisation de la matière première.

L'injection plastique est un procédé qui permet de produire des pièces en plastique avec une grande précision et un minimum de déchets. Les déchets sont principalement issus des carottes. Il s'agit d'un canal ou passage qui relie l'unité d'injection de la machine de moulage à la cavité du moule. La carotte permet au plastique fondu de pénétrer dans la chambre de moulage, où il refroidit et se solidifie pour prendre la forme souhaitée. Ces déchets sont récupérés, broyés et réinjectés dans le processus de fabrication dans les proportions maximales qui permettent de garantir les caractéristiques techniques requises par les clients.

D'autres procédés sont utilisés :

- le roulage : lors de cette opération, la matière est écrasée ne générant pas de perte de matière première,
- l'usinage, le décolletage, le fraisage : Mis en œuvre uniquement lorsque cela est strictement nécessaire, la matière première ainsi ôtée par ces procédés est récupérée, triée et recyclée,
- Le traitement thermique, le traitement de surface : ces procédés ne génèrent pas de perte de matière première,
- la fabrication additive, procédé qui ne génère pas non plus de perte de matière première car nous réutilisons la majeure partie de la poudre non fusionnée.

En combinant ces procédés, LISI parvient à maximiser l'efficacité de chaque étape de fabrication, réduisant ainsi les déchets et minimisant notre impact environnemental. Cette approche durable nous permet non seulement de préserver les ressources naturelles, mais aussi de garantir des produits de haute qualité à nos clients.

Concernant l'intégration de matériaux issus du recyclage dans la production, nous n'avons pas accès à ces informations de la part des fournisseurs de matières premières métalliques. Ce sont des données jugées confidentielles pour la plupart d'entre eux.

2.6.1.2 - Économie circulaire et gestion des déchets

Nous avons mis en place des systèmes de récupération efficaces pour collecter les déchets générés tout au long de nos processus de fabrication. Ces déchets sont ensuite soigneusement triés en fonction de leur nature et de leur composition. Cette étape de tri est cruciale pour garantir que chaque type de déchet soit traité de manière appropriée et efficace. Une fois triés, les déchets sont valorisés par divers moyens.

Les matériaux recyclables, tels que les métaux et les plastiques, sont envoyés vers des filières de recyclage spécialisées où ils sont transformés en nouvelles matières premières. Nous avons des contrats bien établis avec des prestataires qui garantissent le recyclage et la valorisation de nos déchets dit « nobles ».

Nous trions également les autres déchets recyclables issus des processus support, comme le bois, le papier, le carton. Ces déchets sont également envoyés vers des filières adéquates dans le but d'être valorisés.

En outre, nous explorons constamment de nouvelles méthodes pour valoriser les déchets non recyclables. Notre principal but est que ces déchets non recyclables soient envoyés vers les filières réglementaires en recherchant au maximum leur valorisation. Par exemple, certains déchets peuvent être utilisés comme source d'énergie dans des processus industriels, contribuant ainsi à une économie circulaire, d'autres via des filières de traitement physico-chimiques.

Grâce à ces initiatives, LISI cherche, non seulement à réduire son empreinte environnementale, mais aussi à promouvoir une utilisation plus responsable et durable des ressources.

2.6.1.3 - Gestion de l'eau

Chez LISI Group, nous accordons une grande importance à la gestion responsable de toutes nos ressources naturelles, y compris l'eau. Bien que l'eau ne soit pas une matière première essentielle à nos processus de production, nous reconnaissons son importance pour l'environnement et les territoires dans lesquels nous opérons. Les communautés locales en dépendent.

Nous avons mis en place des mesures rigoureuses pour optimiser l'utilisation de l'eau dans nos installations. Cela inclut des systèmes de recyclage et de réutilisation de l'eau, ainsi que les technologies les plus avancées pour réduire la consommation d'eau dans nos processus industriels. Par exemple, nous utilisons des circuits fermés pour refroidir nos équipements, ce qui permet de minimiser les pertes d'eau et de maximiser son efficacité, ou bien les circuits en cascades contre-courant dans les lignes de traitement de surface.

Nous surveillons régulièrement notre consommation d'eau et cherchons constamment des moyens d'améliorer nos pratiques pour réduire notre empreinte hydrique.

Cette approche proactive nous permet non seulement de respecter les réglementations environnementales, mais aussi de contribuer positivement à la protection des ressources naturelles, quelles qu'elles soient.

2.6.2 Résultats et analyse

2.6.2.1 - Économie circulaire et gestion des déchets

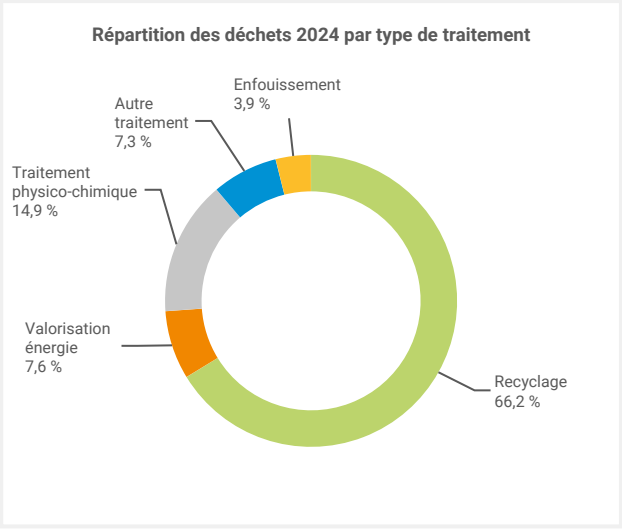
En 2024, le Groupe LISI a généré 37 513 tonnes de déchets.

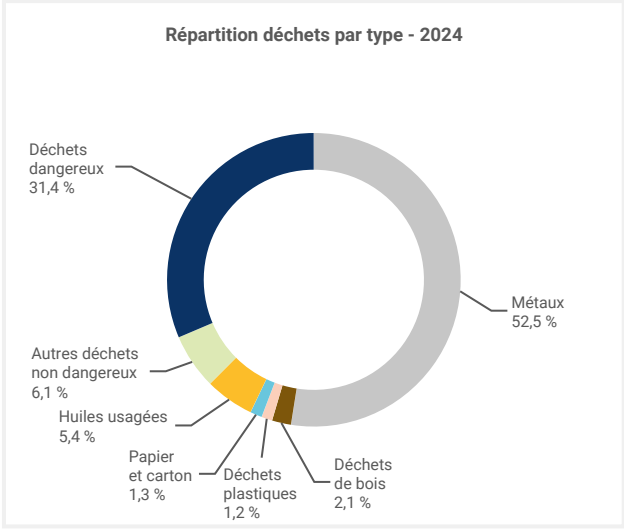
Les sites de production génèrent principalement des déchets métalliques (52,5 % de la quantité totale de déchets produits).

Ceux-ci sont revendus en vue d'une revalorisation matière (recyclage). La part de déchets valorisés est de 73,8 %. Il s'agit d'une valorisation matière (pour 66,2 % des déchets) et d'une valorisation énergétique (pour 7,6 % des déchets).

Par division, le taux de recyclage s'établit comme suit :

% de déchets valorisés	2019	2021	2022	2023	2024
LISI AEROSPACE	nd	46,1 %	46,8 %	45,1 %	46,9 %
LISI AUTOMOTIVE	nd	91,3 %	91,1 %	88,8 %	92,3 %
LISI MEDICAL	nd	71,9 %	60,7 %	77,5 %	54,6 %
LISI TOTAL	**72,5 %**	**74,5 %**	**75,0 %**	**73,5 %**	**73,8 %**





Chaque site du Groupe trie ses déchets en fonction des filières de valorisation et de la réglementation locale.

- **Déchets métalliques (52,5 %)** : ils sont triés par type de matière (acier, titane, aluminium, …) dans le but d'optimiser leur recyclage par des partenaires privilégiés.
- **Déchets non dangereux (10,7 %)** : les déchets plastiques, bois, papier/carton sont également triés et valorisés selon les filières locales disponibles.
- **Déchets dangereux (31,4 %)** : ces déchets sont pour la plupart issus des lignes de traitement de surface en

fonction de leur dangerosité, ils peuvent soit faire l'objet d'un traitement physico-chimique, soit être envoyés en tant que déchets ultimes en centre d'enfouissement.

- **Déchets d'huiles usagées (5.4 %**) : ces déchets sont classés en déchets dangereux ou non selon la réglementation locale. Ces huiles usagées sont très largement valorisées (71 % sont réutilisées pour d'autres usages ou régénérées ; 10 % sont valorisées énergétiquement).

Des actions de sensibilisation au tri des déchets et des audits de respect du tri sont largement menés au sein du groupe. Des audits sont menés afin d'en vérifier l'efficacité lors des routines terrain et lors des audits internes.

L'objectif est de maintenir ce niveau de valorisation (>70 %) sur les années à venir.

2.6.2.2 - Gestion de l'eau

L'eau est essentiellement utilisée pour le refroidissement des processus, pour les lignes de traitement de surface et les besoins sanitaires. En 2024, le Groupe LISI a consommé 537 146 m^3 d'eau, soit une consommation en hausse de 12,8 % par rapport à 2023, mais en forte baisse de 32,1 % par rapport à 2019.

Consommation d'eau [m³]	2019 - Année de référence	2021	2022	2023	2024	Var vs 2023	Var vs 2019 - Année de référence	Proportion 2024
Eau de ville	522 785	308 271	342 900	336 375	384 473	14,3 %	(26,5 %)	71,6 %
Eau prélevée en milieu naturel	267 771	205 187	252 289	131 977	141 129	6,9 %	(47,3 %)	26,3 %
Eau de pluie récupérée				8 039	11 544	43,6 %		2,1 %
Consommation d'eau totale [m³]	**790 556**	**513 458**	**595 189**	**476 391**	**537 146**	**12,8 %**	**(32,1 %)**	**100,0 %**

Toutes les divisions ont une consommation en hausse par rapport à 2023. La variation totale de consommation entre 2023 et 2024 représente 60 755 m^3. Les variations s'expliquent par

- **des surconsommations :**
  - Un problème de régulation du château d'eau de Bologne qui pompe l'eau de la Marne n'a pas permis de couper le pompage lorsque le château d'eau était plein. En raison de ce dysfonctionnement, le trop plein a été renvoyé à la Marne sans impact sur l'environnement.
  - Des fuites sur des réseaux d'eau vieillissants. Ces fuites sont réparées au fur et à mesure de leur détection.
  - Le démarrage d'un nouveau site à Chaumont (France). En attendant le transfert des installations du site de Bologne (France) qui s'étale sur plusieurs années, ces sites fonctionnent tous les deux.
  - Une augmentation de l'activité en particulier dans le secteur aéronautique avec un impact sur l'activité de traitement de surface et sur les besoins sanitaires.
  - La reprise de l'activité de traitement de surface de La Ferté Fresnel.
- **Des améliorations constatées :**
  - Des réparations de fuites constatées en 2023
  - La mise en place des plans de maîtrise des consommations d'eau sur les sites en zones de stress hydrique.
  - La mise en place de réserves d'eau de pluie qui permet de ne pas trop solliciter les réserves des nappes phréatiques.

Il est important de noter que les variations annuelles peuvent s'expliquer en partie par la détection et la réparation des fuites d'eau.

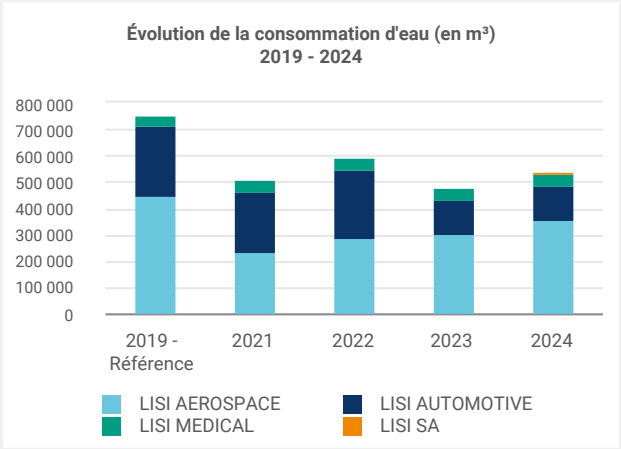
Pour autant, les actions long termes de LISI payent. **En effet, la consommation d'eau s'est améliorée de 32,1 % depuis 2019**.

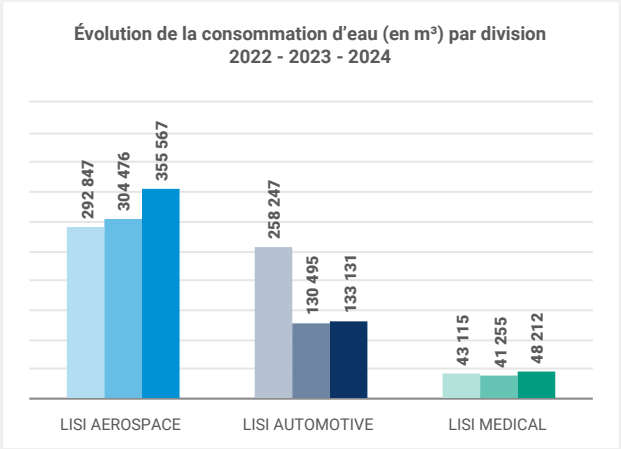
Ce sont des décisions importantes et en faveur de la préservation des ressources naturelles qui portent leurs fruits, par exemple l'arrêt de certains process trop gourmand en eau comme le site de Dreux.

Il faut également considérer les variations de périmètre depuis 2019 :

- Entrées : Termax, Garden Grove, Livonia aux États-Unis et des sites de Chaumont en France et Tanger au Maroc (site de la division AUTOMOTIVE)
- Sorties : Argenton sur Creuse, Dreux, St Florent sur Cher en France ; Vöhrenbach en Allemagne ; Casablanca au Maroc ; Chihuahua au Mexique ; Escondido aux États Unis ; Zhuozhou en Chine.

	2019 - Année de référence	2021	2022	2023	2024	Var vs 2023	Var vs 2019 - Année de référence
LISI AEROSPACE	449 480	232 565	292 847	304 476	355 567	16,8 %	(20,9 %)
LISI AUTOMOTIVE	266 501	232 241	258 247	130 495	133 131	2,0 %	(50,0 %)
LISI MEDICAL	40 136	42 272	43 115	41 255	48 212	16,9 %	20,1 %
LISI SA	nd	nd	nd	nd	236	nd	nd
LISI	**756 117**	**507 078**	**594 209**	**476 226**	**537 146**	**12,8 %**	**(29,0 %)**





Les 5 premiers sites qui représentent 49 % de la consommation totale de l'année sont ceux qui ont des lignes de traitement de surface et de traitement thermique. Il s'agit des sites suivants :

SITE	2019 - année de référence	2021	2022	2023	2024	Var vs 2023	Var vs 2019
Bologne (France)	178 226	88 401	140 527	143 189	160 868	12,3 %	(9,7 %)
Izmir (Turquie)	42 310	21 098	27 012	20 204	26 910	33,2 %	(36,4 %)
Bar-sur-Aube (France)	17 893	10 358	13 776	17 266	26 488	53,4 %	48,0 %
La-Ferté-Fresnel - Dreux (France)	154 350	137 312	138 877	20 278	26 191	29,2 %	(83,0 %)
Dorval (Canada)	109 609	29 820	18 390	22 476	25 320	12,7 %	(76,9 %)

Les 10 sites en zone de stress hydrique ont poursuivi leurs efforts pour limiter leurs consommations. À long terme, ces sites anticipent de devoir plus fréquemment composer avec des périodes de sécheresses, des ruptures d'approvisionnement d'eau et des arrêtés administratifs d'interdiction de prélèvements d'eau. Les plans d'actions sont suivis régulièrement et les consommations de ces 10 sites ont drastiquement baissé depuis 2019 (-53 % en 5 ans).

En 2024, 28 actions sur 43 identifiées ont été réalisées.

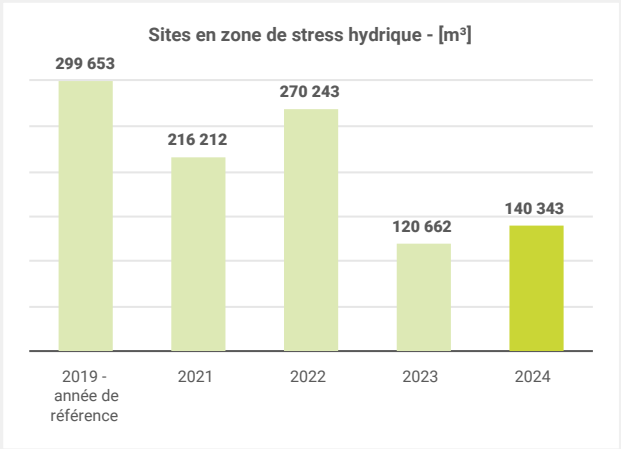
Parmi ces actions, nous pouvons citer :

- La mise en place de compteurs et télérelèves afin de détecter les fuites et les dérives au plus tôt (multiple sites),
- La fiabilisation des circuits fermés de refroidissement, afin de réduire le recours à l'eau du réseau en cas de panne (Beyssac)
- L'amélioration de la durée de vie des bains de traitement de surface sans dégrader la qualité (Carpète),
- L'utilisation d' « eaux grises » pour le nettoyage des ateliers (Carpète),
- La mise en place de récupérations des eaux de pluies (Izmir, Monterrey, Villefranche-de-Rouergue),
- Recherche de fuites (Delle, Monterrey, Torrance)
- Sensibilisation du personnel (multiples sites)

Les gains sont difficilement quantifiables du fait de la variabilité de l'activité.

Sites en zone de stress hydrique - [m³]	2019	2021	2022	2023	2024	Var vs 2023	Var vs 2019
Eau de ville	159 665	80 621	109 149	78 252	103 985	32,9 %	(34,9 %)
Eau du milieu naturel	139 988	135 591	161 094	39 420	31 441	(20,2 %)	(77,5 %)
Eau de récupération Pluie	–	–	–	3 155	4 917		
TOTAL	**299 653**	**216 212**	**270 243**	**120 662**	**140 343**	**16,3 %**	**(53,2 %)**

Note: les données de 2019 ont été modifiées par rapport aux dernières publications car le site de Marmande n'avait pas été comptabilisé.



2.6.3 Perspectives et plans d'amélioration

Chez LISI Group, nous sommes convaincus d'avoir déployé les meilleures techniques disponibles actuellement pour minimiser la génération de déchets et optimiser leur valorisation. Grâce à des processus de production avancés et à une gestion rigoureuse des ressources, nous avons réussi à réduire significativement notre impact environnemental.
Nous nous assurons que chaque type de déchet est traité de manière appropriée, permettant ainsi de maximiser la réutilisation des matériaux et de minimiser les pertes.
Nous sommes déterminés à maintenir ces standards élevés à l'avenir. Pour ce faire, nous surveillons constamment nos pratiques et cherchons des moyens d'améliorer encore nos processus.

Nous cherchons à maintenir le niveau de recyclabilité sur les années à venir.

Concernant les ressources en eau, le groupe LISI poursuit ses efforts pour limiter la demande en eau notamment sur des sites qui pourraient être confrontés à des stress hydriques. Les sites qui pourraient être concernés ont déployé un plan d'action pour diminuer leur potentielle exposition à des restrictions d'eau. Ces plans sont en place et leur déploiement est suivi de près par les Divisions et le Groupe.

2.7 PLANET - Autres informations environnementales

2.7.1 Pollution et nuisances environnementales

Cet enjeu n'est pas considéré comme matériel à l'issue de l'analyse de double matérialité.

Les sites du Groupe LISI font l'objet d'actions permanentes, et suivent les préconisations des autorités dans le cadre, pour certains, de programmes de dépollution identifiés. Ils enregistrent toutes les plaintes (qu'il s'agisse de remarques, qu'elles soient formelles ou informelles, officielles ou non) lorsqu'elles proviennent des parties intéressées.

En 2024, aucun site n'a reçu de mise en demeure de la part des autorités.

Les plaintes et courriers officiels reçus par les entités du Groupe sont au nombre de 9 et concernent des demandes d'information des autorités.

Chaque plainte ou courrier officiel fait l'objet d'une réponse (écrite ou non) à la partie intéressée concernée. Cela fait partie des processus du Groupe et le registre des plaintes est inspecté lors des audits internes HSE.

Par exemple :

- 1 courrier des autorités aux États-Unis concernant le contrôle des rejets aqueux, les réponses adéquates ont

été apportées aux autorités. Le sujet a été considéré comme « soldé » par les autorités.

- 1 courrier des services incendie aux États-Unis concernant le contrôle des stockages de déchets dangereux. Les réponses adéquates ont été apportées. Le sujet a été considéré comme « soldé » par les autorités.
- 1 courrier des services de la ville aux États-Unis pour une mise en conformité suite à la réalisation d'une cuisine pour le personnel. Les actions correctives ont été menées. Le sujet a été considéré comme « soldé » par les autorités.

2.7.2 Biodiversités et écosystèmes

Les éléments relatifs à cet enjeu peuvent être consultés dans les DNSH du chapitre Taxonomie Verte ci- après.

2.8 Informations relatives à la Taxonomie européenne

Le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020 (« règlement Taxonomie »), établit un cadre de référence visant à favoriser les investissements durables en imposant aux entreprises la publication de la part de leurs ventes, dépenses d'investissements et dépenses d'exploitation contribuant de façon substantielle aux objectifs environnementaux :

- atténuation du changement climatique ;
- adaptation au changement climatique ;
- protection et utilisation durable de l'eau et des ressources aquatiques et marines ;
- transition vers une économie circulaire ;
- prévention et contrôle de la pollution ;
- protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Cette information doit être publiée sur une base annuelle au sein du rapport durabilité et donc en France, au sein du rapport de gestion.

2.8.1 Périmètre 2024

Pour le reporting 2024, les entreprises doivent publier contrairement à 2023, la part de leurs activités économiques éligibles et alignées avec les 6 objectifs environnementaux et plus uniquement la part des activités alignée sur les seuls objectifs climatiques » (atténuation du changement climatique et adaptation au changement climatique).

Les ventes, les dépenses d'investissements et dépenses d'exploitation considérées pour l'établissement de ce rapport couvrent l'ensemble des activités du groupe LISI sur un périmètre monde correspondant au périmètre de consolidation financier, conformément aux prescriptions de l'acte délégué.

Du fait du nécessaire alignement avec les ratios financiers IFRS, les sociétés dans lesquelles le Groupe exercerait un contrôle conjoint ou une influence notable, seraient de fait exclues du calcul des ratios définis par l'acte délégué du règlement Taxonomie. Par conséquent, seules les sociétés contrôlées intégrées globalement dans le périmètre de consolidation du groupe doivent être prises en compte dans le calcul des indicateurs ventes, dépenses d'investissements et dépenses d'exploitation. En revanche, l'acte délégué prévoit la possibilité de communiquer sur des ratios complémentaires qui incluraient les mises en équivalence.

Il est précisé ici que le groupe n'a pas de filiale mise en équivalence et que toutes les filiales consolidées le sont par intégration globale.

La période de reporting est annuelle. Les données traitées dans le cadre de ce reporting couvrent la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

2.8.2 Méthodologie d'analyse des activités éligibles et alignées

Afin d'analyser la contribution de ses activités aux objectifs environnementaux, le Groupe a suivi les étapes suivantes.

- **Activité non éligible** : L'activité Médicale n'est pas éligible au règlement taxonomie.
- **Activité éligible mais non alignée** : L'activité Aerospace est éligible, mais considérée comme non alignée compte tenu du manque d'information des constructeurs d'aéronefs.
- **Activité éligible et alignée** : Enfin, l'activité Automotive est éligible et alignée pour partie.

Taxonomie européenne		Activité correspondante du Groupe LISI	Contribution substantielle à un des objectifs environnementaux						Valeurs reportées		
Libellé	Description du règlement	Activité	Atténuation	Adaptation	Eau	Economie Circulaire	Pollution	Biodiversité	Ventes Nettes	CAPEX	OPEX
Activité Automotive	3.18 : Fabrication de composants automobiles et de mobilité : Fabrication, réparation, entretien, modernisation, réaffectation et mise à niveau de composants de mobilité pour dispositifs de mobilité personnelle à zéro émission et de systèmes, composants, entités techniques distinctes, pièces et pièces de rechange automobiles et de mobilité tels que définis à l'article 3, points 18) et 21) et 23), du règlement (UE) 2018/858 du Parlement européen et du Conseil	Production de solutions d'assemblage métalliques et plastiques, et des composants mécaniques de sécurité destinés aux constructeurs et aux équipementiers automobiles dans le monde entier	X						X	X	X
Activité Aerospace	3.21 : Fabrication d'aéronefs : Fabrication, réparation, entretien, révision, modernisation, conception, réutilisation et mise à niveau d'aéronefs et de pièces et équipements d'aéronefs	Production de solutions d'assemblage et d'éléments de structure métalliques à destination des constructeurs d'aéronefs dans le monde entier	X						X	X	X
Activité Médicale	Non présente dans les actes délégués	Fabrication d'implants médicaux des ancilliaires et des instruments de chirurgie mini-invasive à haute valeur ajoutée									

2.8.2.1 - Activité aéronautique

Les critères techniques définis par les actes délégués au règlement taxonomie pour la section 3.21 sont les suivants : L'activité doit consister à fabriquer, réparer, entretenir, réviser, moderniser, concevoir, réutiliser ou mettre à niveau l'un des éléments suivants :

- l'avion à zéro émission directe (au tuyau d'échappement) de CO_2 ;
- jusqu'au 31 décembre 2027, les aéronefs, autres que ceux produits pour l'aviation d'affaires privée ou commerciale, répondant aux marges précisées ci-dessous et limitées par le taux de remplacement pour garantir que la livraison n'augmente pas le nombre de la flotte mondiale :
  - ayant une masse maximale au décollage supérieure à 5,7 t et inférieure ou égale à 60 t et une valeur métrique certifiée d'émissions de CO_2 inférieure d'au moins 11 % à la limite du nouveau type de la norme de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) (173) ;
  - ayant une masse maximale au décollage supérieure à 60 t et inférieure ou égale à 150 t et une valeur métrique certifiée d'émissions de CO_2 inférieure d'au moins 2 % à la limite du nouveau type de la norme de l'OACI ;
  - ayant une masse maximale au décollage supérieure à 150 t et une valeur métrique certifiée d'émissions de CO_2 inférieure d'au moins 1,5 % à la limite du nouveau type de la norme de l'OACI.

La part de conformité à la taxonomie des aéronefs admissibles sera limitée par le taux de remplacement. Le taux de remplacement sera calculé sur la base de la proportion d'aéronefs définitivement retirés du service par rapport aux aéronefs livrés au niveau mondial, en moyenne sur les 10 années précédentes, comme le prouvent les données vérifiées disponibles auprès de fournisseurs de données indépendants.

En l'absence d'un certificat sur les valeurs métriques des émissions de CO_2 confirmant la marge requise par rapport à la limite du nouveau type de la norme OACI, le constructeur de l'aéronef doit fournir une déclaration selon laquelle l'aéronef répond au niveau de performance requis et aux marges d'amélioration à condition que l'aéronef soit certifié avant le 11 décembre 2026.

LISI ne dispose pas des informations techniques permettant de justifier de l'alignement. L'alignement est conditionné aux informations des constructeurs d'aéronefs lesquels n'ont toujours pas publié d'information. Par ailleurs, l'obligation de publication n'incombe qu'aux avionneurs européens, quand LISI produits pour les clients du monde entier. De plus aucune étude sur ces informations techniques n'est accessible à date.

Ainsi par défaut, il est considéré par le Groupe que cette activité n'est pas alignée.

2.8.2.2 - Activité automobile

Les critères techniques définis par les actes délégués au règlement taxonomie pour la section 3.18 sont les suivants : L'activité économique consiste à fabriquer, réparer, entretenir, moderniser, réutiliser et mettre à niveau des composants essentiels pour fournir et améliorer la performance environnementale des véhicules suivants :

- dispositifs de transport urbain, suburbain et routier de passagers, où les émissions directes (d'échappement) de CO_2 des véhicules sont nulles ;
- véhicules désignés comme catégories M2 et M3 (164) où les émissions directes de CO_2 (à l'échappement) des véhicules sont nulles ;
- véhicules de catégorie M1 et N1 classés comme véhicules légers (165) où les émissions spécifiques de CO_2, telles que définies à l'article 3, paragraphe 1, point h), du règlement (UE) 2019/631 du Parlement européen et du Conseil (166), sont nuls ;
- véhicules de catégorie L (167)avec des émissions de CO_2 au tuyau d'échappement égales à 0 g CO_2/km calculées conformément au test d'émissions défini dans le règlement (UE) n° 168/2013 ;
- véhicules des catégories N2 et N3, et N1 classés comme véhicules lourds, non destinés au transport de combustibles fossiles, dont la masse en charge maximale techniquement admissible ne dépasse pas 7,5 tonnes, qui sont des « véhicules lourds à zéro émission » au sens de l'article 3, point 11), du règlement (UE) 2019/1242 du Parlement européen et du Conseil (168).

L'activité économique consiste à fabriquer, à réparer, à entretenir, à moderniser, à réutiliser et à mettre à niveau des composants de mobilité pour les appareils de mobilité personnelle dont la propulsion provient de l'activité physique de l'utilisateur, d'un moteur à zéro émission ou d'une combinaison de moteur à zéro émission et d'activité physique.

Ainsi, l'alignement sur cette activité sera considéré comme suit :

- si les pièces sont dédiées au véhicule électrique, alors les chiffres d'affaires, CAPEX et OPEX associés sont considérés à 100 % ;
- si les pièces sont destinés à des véhicules multiplateforme (sans traçabilité des types de motorisation), alors les chiffres d'affaires, CAPEX et OPEX associés sont considérés au pro-rata des part de marché dans les zones géographiques considérées.

2.8.2.3 - Activité médicale

Sur la base de l'analyse des textes, certaines activités du Groupe ont potentiellement un impact positif sur l'environnement et la société mais ne satisfont pas aux critères d'éligibilité. Il s'agit notamment de l'activité médicale.

2.8.2.4 - Contribution substantielle

Le groupe LISI a analysé la contribution substantielle des activités Automotive et Aerospace à l'objectif de l'atténuation du changement climatique.

- Pour l'activité Automotive, le Groupe considère que le critère de « contribution substantielle à l'atténuation de changement climatique » est satisfait par les pièces qui sont vendues pour être montées sur des véhicules électriques répondant aux critères techniques des constructeurs automobiles.
- Pour l'activité Aerospace, le Groupe ne publie pas de part alignée de cette activité du fait de l'absence de donnée disponible permettant de démontrer l'alignement avec le critère défini par la taxonomie européenne. En effet, les constructeurs d'aéronef ne publient pas à date le nombre d'avions répondants aux critères techniques permettant de considérés qu'ils sont alignés. Le Groupe prévoit de mener une analyse complémentaire à une date future dès que ces informations de marché seront disponibles.

2.8.2.5 - Critères DNSH « Ne pas causer de préjudice important » :

- **Adaptation changement climatique**

Dans un premier temps, une analyse interne a été réalisée afin d'identifier les risques climatiques chroniques et aigus sur les sites des trois divisions, en prenant en compte le scénario RCP 8.5 du GIEC. Les conclusions sont les suivantes :

– 10 sites ont été identifiés comme étant en zone de stress hydrique avec un impact potentiel. Néanmoins, l'impact potentiel serait une réduction temporaire d'activité (un arrêt sur une courte période dans le pire des cas). Ces sites ont mis en œuvre un plan d'action de maîtrise de leur consommation d'eau.

– 1 site est situé au milieu d'une forêt. Il n'a jamais été recensé de feux de forêt dans cette zone. .

– Les autres éléments relatifs à l'adaptation au changement climatique de l'annexe A de l'acte délégué ont été également passés en revue sans identifier d'impact majeur pour nos activités.

Ressources hydriques et marines :

L'ensemble des sites de LISI AEROSPACE et de LISI AUTOMOTIVE est majoritairement certifié ISO 14001 (cf paragraphe dédié). Ainsi, l'analyse environnementale réalisée par chaque site doit inclure la sensibilité du milieu et l'impact environnemental sur celui-ci.

Les sites doivent également réaliser une analyse de conformité réglementaire laquelle n'a pas montré de violation de la réglementation relative aux rejets d'eau. Les rejets aqueux générés par les opérations sont analysés conformément à la réglementation en vigueur. En cas d'écart, une analyse des causes est réalisée et des actions mises en œuvre pour revenir aux niveaux définis par les autorités. En 2023, un site a été mis en demeure par les autorités suite à des résultats non conformes de ses rejets aqueux. Aucun impact sur l'environnement n'a été identifié. Néanmoins, les valeurs limites réglementaires ayant été dépassées, le site a défini un plan d'action qui a été soumis et validé par les autorités afin de remédier à la situation. Ce plan d'action est en cours de mise en œuvre.

Transition vers une économie circulaire :

Les éléments fabriqués par les divisions LISI AEROSPACE et LISI AUTOMOTIVE sont soit en métal soit en plastique.

Concernant la réutilisation et l'utilisation de matières premières secondaires : la matière première concernée favorise l'utilisation de matériau recyclé. Les fournisseurs de LISI AEROSPACE et de LISI AUTOMOTIVE sont encouragés à utiliser le maximum de matière recyclée. Concernant les pièces en plastique les chutes sont récupérées, broyées et réinjectées dans le circuit de matière première des sites concernés (dans la proportion permettant la tenue des caractéristiques mécaniques requises par les clients).Concernant la conception de produits manufacturés durables, recyclables, faciles à désassembler et adaptables : LISI AUTOMOTIVE propose à ses clients des produits correspondant à leur besoin. Dans la stricte application de la loi VHU, et dans le respect des cahiers des charges des clients, les pièces LISI AUTOMOTIVE sont :

- Durables : respect des caractéristiques techniques de résistance définies par les clients.
- Recyclables : pièces en métal et en plastique reconnues comme matériaux recyclables et sans revêtement qui entraverait leur recyclabilité.
- Faciles à désassembler et adaptables : dans le respect des normes techniques de résistance définies par les clients.
- LISI AEROSPACE propose à ses clients des produits correspondant à leur besoin. Les pièces fournies par LISI AEROSPACE sont :
  - Durables : respect des caractéristiques techniques de résistance définies par les clients.
  - Recyclables : pièces en métal et en plastique reconnues comme matériaux recyclables et sans revêtement qui entraverait leur recyclabilité.
  - Faciles à désassembler si et seulement si cela ne nuit pas à la sécurité finale des usagers.

Concernant la gestion des déchets et la priorité au recyclage : les pièces manufacturées par LISI AEROSPACE et LISI AUTOMOTIVE sont réalisées via les procédés suivants :

- Principalement des procédés de déformation du métal comme la frappe à froid, la forge à chaud et le roulage. Ces process sont reconnus pour générer très peu de déchets.
- L'injection plastique : les chutes de plastique (carottes) sont optimisées et réduites à leur minimum. Celles-ci sont broyées et réinjectées dans le circuit de matière première.
- La découpe métal : la découpe dans du feuillard métallique est optimisée pour minimiser les chutes. Celles-ci sont triées et envoyées en filière recyclage en vue d'une valorisation matière.
- L'usinage : les copeaux récupérés sont triés et envoyés en filière recyclage en vue d'une valorisation matière.
- Le traitement de surface : les déchets ne sont pas facilement valorisables mais ils sont évacués selon les filières réglementaires.

Prévention et contrôle de la pollution :

Le Groupe LISI a pris en compte les modifications apportées par les nouveaux textes publiés en juin 2023 concernant le critère DNSH « Prévention et contrôle de la pollution »

Le règlement Taxonomie demande le respect de l'absence de fabrication, de mise sur le marché ou d'utilisation de différentes substances chimiques encadrées par la législation européenne :

- Les Polluants Organiques Persistants (Règlement POP) ;
- Les substances chimiques contenant du mercure ou des dérivés de mercure ;
- Les substances appauvrissant la couche d'ozone ;
- Les substances chimiques dangereuses dans les équipements électriques et électroniques, sauf si elles sont conformes à l'article 4 de la directive DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) ;
- Les substances soumises à restriction par la règlementation REACH (*Registration, Evaluation, Autorisation and restriction of Chemicals*), sauf si elles respectent les conditions de l'annexe XVII de REACH.

Dans le cadre de ses activités de fabrication, LISI respecte ces réglementations européennes et répond aux critères définis par la taxonomie européenne :

Au titre de l'alinéa (f), l'assurance de l'absence d'utilisation dans nos matières premières, produits intermédiaires ou produit final en quantité supérieure à 0,1 % de substances extrêmement préoccupantes (SVHC) inscrites sur la candidate liste de REACH sauf à démontrer l'absence d'alternative et l'usage dans des conditions contrôlées.

Protection et rétablissement de la biodiversité

et des écosystèmes :

Le Groupe LISI s'assure de l'absence d'impact sur la biodiversité et les écosystèmes de ses sites et de ses produits.

En effet, les sites certifiés ISO 14001 doivent prendre en compte la sensibilité du milieu dans l'évaluation des impacts environnementaux de leurs activités et de leurs produits. Cela comprend la biodiversité et les écosystèmes.

De plus, les sites des divisions LISI AEROSPACE et LISI AUTOMOTIVE sont situés pour la plupart en zones industrielles aménagées ou en zone urbaine. Leur activité est donc limitée au regard du milieu environnant. Les sites les plus importants, donc potentiellement les plus impactants, sont soumis à autorisation administrative. En France comme dans la plupart des pays, une étude d'impact est nécessaire pour obtenir l'autorisation d'exploiter. La réglementation demande alors que l'impact sur la biodiversité et les écosystèmes soit évaluée.

De manière exploratoire, LISI a effectué en 2023 (qui est toujours valable) une analyse spatiale de ses sites pour repérer ceux qui se trouvent à proximité des aires de biodiversité déclarées dans la base de données IBAT. Ces aires de biodiversité (Key Biodiversity Area, ie KBA) correspondent à des zones identifiées selon des critères précis comme contribuant de façon significative au maintien de la biodiversité au sein des différents écosystèmes.

Cette base de données évalue le risque d'impact d'une localisation à moins de 50 km d'une aire de biodiversité. Le risque est réparti en 3 catégories : faible, modéré, élevé.

En juxtaposant la localisation de nos 47 sites, 23 sont considérés à risque faible, 24 à risque modéré et 1 seul est classé en risque élevé. Il s'agit du site de Heidelberg (Allemagne) qui est dans une zone industrielle dans un centre-ville.

LISI continue son analyse pour exploiter pleinement ces informations.

- **Concernant les critères « Garanties Minimales » :**

Le règlement taxonomie de 2020, précise dans son Article 18 :

« Les garanties minimales visées à l'article 3, point c), sont des procédures qu'une entreprise exerçant une activité économique met en œuvre pour s'aligner sur les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et les droits fixés par les huit conventions fondamentales citées dans la déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et par la Charte internationale des droits de l'homme. »

Le Groupe a analysé le respect des garanties minimales sociales et souhaite publier le fait qu'il souscrit aux plus hauts standards internationaux relatifs aux droits humains dans la conduite de ses activités et dans sa chaîne de valeur.

LISI est signataire du pacte Mondial de l'ONU depuis 2017.

La démarche du Groupe est fondée sur des standards internationaux reconnus, en particulier la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises internationales et les Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail ; ceux-ci couvrent notamment le travail des enfants, le travail forcé, la non-discrimination, la liberté d'association et de négociation ainsi que la sécurité et la santé au travail.

Chaque année, LISI publie son Plan de Vigilance dans son Document d'Enregistrement Universel. Celui-ci décrit les principaux risques liés aux Droits de l'Homme de ses activités ainsi que celles de sa chaine d'approvisionnement, et les mesures mises en place pour les prévenir.

En confiant à la société de notation extra-financière EcoVadis la réalisation d'audits documentaires de ses fournisseurs, LISI mesure la performance de ses principaux fournisseurs (cf. § Achats Responsables) :

Les procédures du groupe traitent :

- Le dispositif en faveur de l'éthique ;
- La prévention de la corruption ;
- La protection de la vie privée et des données personnelles ;
- La lutte contre l'évasion fiscale ;
- Le droit de la concurrence

Ci-dessous figurent les tableaux demandés par l'annexe II du règlement taxonomie.

2.8.3 Chiffre d'affaires

Exercice 2024	2024			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important ("critères DNSH")									
Activités économiques (1)	Code(s) (2)	Chiffre d'affaires absolu (3)	Part du chiffre d'affaires (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Ressources aquatiques et marines (7)	Économie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Ressources aquatiques et marines (13)	Économie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	Garanties minimales (17)	Part du chiffre d'affaires alignée (A.1.) ou éligible (A.2.) sur la taxonomie, année N-1 (18)	Catégorie (activité habilitante) (19)	Catégorie (activité transitoire) (20)
		k€	%	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	%	H	T
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																			
Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité	CCM 3.18	81 053	5 %	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0%	NA	NA
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)		0	0 %																
Dont habilitantes		81 053	5 %																
Dont transitoires		0	– %																
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																			
				EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL										
Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité	CCM 3.18	476 646	27 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								5%		
Fabrications d'aéronefs	CCM 3.21	1 020 882	57 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								51%		
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		1 497 528	83 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								56%		
A. Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxinomie (A.1 + 1.2)		**1 578 581**	**88 %**	**EL**	**N/EL**	**N/EL**	**N/EL**	**N/EL**	**N/EL**								56%		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxinomie		215 469	12 %																
TOTAL		**1 794 050**	**100 %**																

2.8.4 CAPEX

Exercice 2024	2024			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important ("critères DNSH")									
Activités économiques (1)	Code(s) (2)	Dépenses d'investissement absolues (3)	Part des dépenses d'investissement (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Ressources aquatiques et marines (7)	Économie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Ressources aquatiques et marines (13)	Économie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	Garanties minimales (17)	Part des dépenses d'investissement alignée (A.1.) ou eligible (A.2.) sur la taxonomie, année N-1 (18)	Catégorie (activité habilitante) (19)	Catégorie (activité transitoire) (20)
		k€	%	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	%	H	T
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																			
Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité	CCM et CCA 3.18	1 417	1,2 %	OUI	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0%	NA	NA
Construction de nouveaux bâtiments	CCM et CCA 7.1	9 789	8,4 %	OUI	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0%	NA	NA
Rénovation de bâtiments existants	CCM et CCA 7.2	43	– %	OUI	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0 %	NA	NA
Installation, maintenance et réparation d'équipements favorisant l'efficacité énergétique	CCM et CCA 7.3	748	0,6 %	OUI	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0.2%	NA	NA
Installation, entretien et réparation de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les bâtiments	CCM et CCA 7.4	137	0,1 %	OUI	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0.1%	NA	NA
Installation, maintenance et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments	CCM et CCA 7.5	10	– %	OUI	OUI	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	0.1%	NA	NA
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)		12 144	10,4 %														1.5%		
Dont habilitantes		12 144	10 %														1.5%		
Dont transitoires																			
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																			
				EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL										
Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité	CCM et CCA 3.18	28 999	24,9 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL										
Fabrications d'aéronefs	CCM 3.21	51 009	43,7 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								53%		
CapEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		80 008	68,6 %														63%		
A. CapEx des activités éligibles à la taxinomie (A.1 + 1.2)		**92 152**	**79,0 %**														**64%**		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
CapEx des activités non éligibles à la taxinomie		24 516	21,0 %																
TOTAL		**116 668**	**100 %**																

2.8.5 OPEX

Exercice 2024	2024			Critères de contribution substantielle						Critères d'absence de préjudice important ("critères DNSH")								
Activités économiques (1)	Code(s) (2)	Dépenses d'exploitation absolues (3)	Part des dépenses d'exploitation (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Ressources aquatiques et marines (7)	Économie circulaire (8)	Pollution (9)	Biodiversité et écosystèmes (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Ressources aquatiques et marines (13)	Économie circulaire (14)	Pollution (15)	Biodiversité et écosystèmes (16)	Garanties minimales (17)	Part des dépensed d'exploitation alignée (A.1.) ou éligible (A.2.) sur la taxonomie, année N-1 (18)	Catégorie (activité habilitante) (19)	Catégorie (activité transitoire) (20)
		k€	%	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI; NON; N/EL	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	OUI/ NON	%	H	T
A. ACTIVITÉS ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie)																			
Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité	CCM 3.18	77 081	4 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	– %	NA	NA
Aucune																			
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxinomie) (A.1)		0																	
Dont habilitantes		77081	4 %														0%	NA	
Dont transitoires																			
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie)																			
				EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL	EL; N/EL										
Fabrication de composants automobiles et de composants pour la mobilité	CCM 3.18	453 288	26 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								5%		
Fabrications d'aéronefs	CCM 3.21	980 529	56 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								52%		
OpEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxinomie) (A.2)		1 433 817	81 %	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL								57%		
A. OpEx des activités éligibles à la taxinomie (A.1 + A.2)		**1 433 817**	**81 %**	**EL**	**N/EL**	**N/EL**	**N/EL**	**N/EL**	**N/EL**								**57 %**		
B. ACTIVITÉS NON ÉLIGIBLES À LA TAXINOMIE																			
OpEx des activités non éligibles à la taxinomie		326 364	19 %																
TOTAL		**1 760 181**	**100 %**																

2.9 PLANET - Indicateurs de la performance

planet	2019 - Année de référence	Résultats 2021	Résultats 2022	Résultats 2023	Résultats 2024	Cible 2025	Cible 2030	ESRS	GRI	ODD
3 – PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT										
% d'économies d'énergie en MWh dues aux projets vs N-1	nd	nd	nd	1,7 %	1,8 %	1,5 %		ESRS E-1	GRI 302-4	**ODD 7, 13**
% d'énergie renouvelable produite sur site	nd	nd	nd	0,3 %	0.7%			ESRS E-1	GRI 302-4	
% de déchets valorisés	72,5 %	74,4 %	75,0 %	73,5 %	73,8 %			ESRS E-5	GRI 306-4	**ODD 12**
% des investissements dédiés à la baisse des émissions de CO_2	nd	nd	2,2 %	4,6 %	7,3 %			BD-b	na	**ODD 7**
4 – ŒUVRER DANS NOS TERRITOIRES										
% d'avancement des plans d'action « économie d'eau » pour les sites en zone de stress hydrique	nd	nd	nd	18 %	65 %	100 %		ESRS E-5	GRI 303-1; 303-2	**ODD 6**
ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE - Par Scope (tCO_2)										
Scope 1	40 990	35 799	28 201	25 183	26 032			ESRS E-1	GRI 305-1	**ODD 7, 13**
Scope 2	65 542	64 424	42 162	46 387	41 781			ESRS E-1	GRI 305-2	ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE
Total - Scopes 1 & 2 [T CO_2]	**106 532**	**100 223**	**70 363**	**71 570**	**67 813**			**ESRS E-1**	**GRI 305-1**	
Scope 3	402 790	226 591	530 291	570 796	553 893			ESRS E-1	GRI 305-1	
Total - Scopes 1, 2 & 3 [T CO_2]	**509 322**	**326 814**	**600 654**	**642 366**	**621 706**			**ESRS E-1**	**GRI 305-1**	MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Scopes 1 + 2 + 3 partiel - comparable historique	**509 322**	**326 814**	**291 487**	**321 410**	**312 248**		**-30 %**	**ESRS E-1**	**GRI 305-1**	
Scopes 3 partiel - comparable historique	**402 790**	**226 591**	**203 906**	**236 615**	**228 071**			**ESRS E-1**	**GRI 305-1**	
ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE - Par Poste (tCO_2)										
GES Gaz Naturel [tCO_2]	37 174	32 590	23 625	22 489	22 941			ESRS E-1	GRI 305-1	**ODD 7**
GES Fioul Domestique [tCO_2]	460	212	205	199	197			ESRS E-1	GRI 305-1	ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE
GES GPL [tCO2]	1 206	1 372	1 090	865	664			ESRS E-1	GRI 305-1	
GES Véhicules possédés [tCO_2]	621	287	304	283	196			ESRS E-1	GRI 305-1	
GES Véhicules particuliers en leasing [tCO_2]	2	2	1 691	1 691	852			ESRS E-1	GRI 305-1	
GES Émissions fugitives de fluides frigorifiques [tCO_2]	1 527	1 335	1 286	1 341	1 182			ESRS E-1	GRI 305-1	
Total - Scope 1 [tCO_2]	**40 990**	**35 798**	**28 201**	**26 868**	**26 032**			**ESRS E-1**	**GRI 305-2**	
GES Électricité [tCO_2]	65 542	64 424	42 015	46 274	41 637			ESRS E-1	GRI 305-2	
GES Réseau de chaleur [tCO_2]	0	0	147	113	144			ESRS E-1	GRI 305-2	
Total - Scope 2 [tCO_2]	**65 542**	**64 424**	**42 162**	**46 387**	**41 781**			**ESRS E-1**	**GRI 305-2**	
Total - Scopes 1 & 2 [tCO_2]	**106 532**	**100 222**	**70 363**	**73 255**	**67 812**			**ESRS E-1**	**GRI 305-1**	
Achats de biens et services (autres que matières premières) [tCO_2]			183 201	213 205	196 020			ESRS E-1	GRI 305-1	**ODD 13**
Consommation de matières premières [tCO_2]	390 912	216 932	189 054	218 114	212 413			ESRS E-1	GRI 305-1	MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Investissements [tCO_2]			80 212	66 329	71 146			ESRS E-1	GRI 305-1	
Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non inclus dans le scope 1 ou 2)	Intégrés au Scopes 1 et 2		17 218	16 225	16 363			ESRS E-1	GRI 305-1	
Transport amont [tCO_2]	11 878	9 659	14 852	15 501	15 658			ESRS E-1	GRI 305-1	
Déchets générés par les opérations [tCO_2]			31 395	30 301	30 475			ESRS E-1	GRI 305-1	
Déplacements professionnels [tCO_2]			564	717	489			ESRS E-1	GRI 305-1	
Déplacements domicile-travail [tCO_2]			13 795	10 403	11 330			ESRS E-1	GRI 305-1	
Actifs en leasing amont [tCO_2]				–	–			ESRS E-1	GRI 305-1	
Total - Scope 3 [tCO_2]	**402 790**	**226 591**	**530 291**	**570 795**	**553 893**			**ESRS E-1**	**GRI 305-1**	
Total - Scopes 1, 2 & 3 [tCO_2]	**509 322**	**326 813**	**600 654**	**644 050**	**621 706**			**ESRS E-1**	**GRI 305-1/2**	

planet	2019 - Année de référence	Résultats 2021	Résultats 2022	Résultats 2023	Résultats 2024	Cible 2025	Cible 2030	ESRS	GRI	ODD
CONSOMMATION D'EAU EN M³										
Eau de ville	522 785	308 271	342 900	336 375	384 473			ESRS E-5	GRI 303-5	**ODD 6**
Eau prélevée dans le milieu naturel	267 771	205 187	252 289	131 977	141 129			ESRS E-5	GRI 303-3	
Eau de pluie récupérée				8 039	11 544			ESRS E-5	GRI 303-3	EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
Total - Consommation d'eau (en m³)	**790 556**	**513 458**	**595 189**	**476 391**	**537 146**			**ESRS E-5**	**GRI 303-5**	
CONSOMMATION D'ÉNERGIE EN MWh										
Électricité d'origine non renouvelable issue du réseau	311 181	262 895	276 260	277 256	274 707			ESRS E-1	GRI 302-1	**ODD 7 ; 13**
Électricité d'origine renouvelable issue du réseau	nd	nd	nd	nd	7 337			ESRS E-1		
Gaz Naturel	157 679	146 077	136 262	124 417	127 009			ESRS E-1		
Gaz vert / biogaz	nd	nd	nd	nd	–			ESRS E-1	GRI 302-1	**ODD 7 ; 13**
GPL	5 348	5 044	4 680	3 714	2 851			ESRS E-1	GRI 302-1	
Fuel	1 417	675	753	736	726			ESRS E-1	GRI 302-1	ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE
Autres	570	1 224	949	728	929			ESRS E-1	GRI 302-1	
Production électricité renouvelable (revendue au réseau)	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**			**ESRS E-1**	**GRI 302-1**	
Production électricité renouvelable (autoconsommation)	–	–	–	1 022	2 131			ESRS E-1	GRI 302-1	MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
TOTAL ÉNERGIE	**476 195**	**415 915**	**418 904**	**406 851**	**415 691**			**ESRS E-1**	**GRI 302-1**	
Chiffre d'Affaires (en M€)	1 730	1 164	1 425	1 630	1 790			NA		
Ratio d'intensité (Consommation / CA)	275	357	294	250	232			NA	GRI 302-3	**ODD 7 ; 13**
RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE (MWh) PAR PAYS										
France	313 426	268 486	257 801	247 039	252 426			ESRS E-1	GRI 302-1	**ODD 7 ; 13**
États-Unis	44 906	47 092	58 446	56 900	57 674			ESRS E-1	GRI 302-1	
Allemagne	44 330	38 917	39 143	37 695	36 799			ESRS E-1	GRI 302-1	ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE
Espagne	21 734	17 573	15 908	16 418	17 480			ESRS E-1	GRI 302-1	
Turquie	11 585	8 675	11 359	12 472	12 368			ESRS E-1	GRI 302-1	
Canada	9 289	8 095	8 469	8 490	8 571			ESRS E-1	GRI 302-1	MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Royaume-Uni	12 149	6 870	7 337	7 690	7 820			ESRS E-1	GRI 302-1	
République tchèque	6 949	6 272	6 174	5 966	5 425			ESRS E-1	GRI 302-1	
Chine	4 799	4 905	5 904	4 478	4 710			ESRS E-1	GRI 302-1	
Mexique	4 724	4 735	3 577	4 222	4 476			ESRS E-1	GRI 302-1	
Pologne	3 159	3 011	3 361	3 427	3 297			ESRS E-1	GRI 302-1	
Maroc	3 565	1 285	1 421	2 054	2 514			ESRS E-1	GRI 302-1	
NOS DÉCHETS (En tonnes)										
Métaux	22 220	17 092	21 891	19 725	19 684			ESRS E-5	GRI 306-3	**ODD 12**
Papier - Carton	617	398	377	510	474			ESRS E-5	GRI 306-3	
Plastique	329	347	271	356	462			ESRS E-5	GRI 306-3	CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
Bois	917	614	674	718	774			ESRS E-5	GRI 306-3	
Huiles	2 412	2 141	2 113	2 254	2 044			ESRS E-5	GRI 306-3	
Autres déchets non dangereux	2 966	1 768	2 230	2 255	2 301			ESRS E-5	GRI 306-3	
Déchets dangereux (sans huiles)	13 026	9 894	11 051	11 598	11 775			ESRS E-5	GRI 306-3	
Total - Déchets (en Tonne)	**42 487**	**32 254**	**38 607**	**37 416**	**37 513**			**ESRS E-5**	**GRI 306-3**	
RÉPARTITION DES DÉCHETS GÉNÉRÉS										
% recyclage	66,0 %	67,0 %	67,0 %	68,0 %	66,2 %			ESRS E-5	GRI 306-1; 306-4	**ODD 12**
% valorisation énergie	8,0 %	8,0 %	8,0 %	6,0 %	7,6 %			ESRS E-5	GRI 306-1; 306-4	
% traitement physico-chimique	15,0 %	15,0 %	13,0 %	13,0 %	14,9 %			ESRS E-5	GRI 306-1; 306-5	CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
% enfouissement	5,0 %	5,0 %	4,0 %	4,0 %	3,9 %			ESRS E-5	GRI 306-1; 306-5	
% autre traitement	7,0 %	6,0 %	8,0 %	9,0 %	7,3 %			ESRS E-5	GRI 306-1; 306-5	
% de déchets valorisés	72,5 %	74,4 %	75,0 %	73,5 %	73,8 %			ESRS E-5	GRI 306-4	

3 PEOPLE – Informations sociales (ESRS S)

3.1 PEOPLE - Santé et sécurité au travail (ESRS S1)

3.1.1 Contexte et enjeux stratégiques

La santé et la sécurité au travail sont des priorités absolues pour le groupe LISI. En tant qu'entreprise engagée dans l'amélioration continue de ses pratiques, LISI reconnaît que la protection de la santé et de la sécurité de ses employés est essentielle non seulement pour le bien-être de chacun, mais aussi pour la performance globale de l'entreprise.

Les enjeux relatifs à la santé et à la sécurité au travail pour le groupe LISI incluent la prévention des accidents, la réduction des risques professionnels, et la promotion d'un environnement de travail sain et sécurisé où chacun est acteur au quotidien. Ces efforts permettent non seulement de respecter les réglementations en vigueur, mais aussi de favoriser une culture d'entreprise positive où chaque employé se sent valorisé et protégé.

En investissant dans des programmes de formation, des équipements de protection et des initiatives de bien-être, LISI s'assure que ses employés peuvent travailler dans les meilleures conditions possibles, ce qui contribue à la productivité et à la qualité de vie au travail.

3.1.2 Politique et engagements

L'ambition du Groupe vise à atteindre l'excellence en matière de santé sécurité au travail. Pour LISI, l'excellence signifie :

- **que chacun rentre du travail en bonne santé,**
- **que le groupe améliore continuellement les conditions de travail,**
- **que le groupe respecte les obligations réglementaires et autres engagements auxquels il a souscrit.**

À travers la signature de cette politique, la Direction Générale du Groupe et des divisions s'engage à mettre la dynamique et les ressources nécessaires pour atteindre cette excellence.

Le Groupe LISI s'appuie sur les principes de l'ISO 45001 v2018, norme internationale relative à la santé sécurité au travail, pour déployer cette politique. La stratégie de déploiement s'appuie sur la hiérarchisation des mesures de prévention :

- Élimination du danger,
- Substitution par des opérations ou équipements moins dangereux,
- Protection collective,
- Formation,
- Protection individuelle.



3.1.3 Impacts, risques et opportunités (IRO)

Le tableau ci-dessous reprend les Impact, Risques et Opportunités issus de l'analyse de matérialité concernant l'enjeu de santé, sécurité et qualité de vie au travail.

ESRS	Enjeux	Impacts et Risques	Opportunités
S1	Santé Sécurité et qualité de vie au travail : Prévenir les risques pour la santé physique et psychologiques des collaborateurs. Améliorer la qualité de vie au travail et prendre en compte l'équilibre vie privée - vie professionnelle.	■ Impact sur la santé mentale et physique des salariés et prestataires ■ Perte de productivité ■ Risque juridique et pénal ■ Risque réputationnel	■ Attractivité et rétention des talents ■ Cohésion sociale ■ Meilleure productivité ■ Baisse de l'absentéisme

3.1.4 Gouvernance et ressources

3.1.4.1 - Gouvernance

Une revue de direction HSE annuelle permet de s'assurer de l'atteinte des objectifs et de l'efficacité du programme LISI Excellence HSE, de l'adapter en cas de besoin et de définir la feuille de route HSE sur les années à venir. Participent à cette revue de Direction :

- 3 membres du Comité Exécutif : le Directeur Industriel et Achats, la Directrice RSE et Transformation Digitale, le Directeur Général de la division MEDICAL,
- La Responsable HSE du Groupe,
- Le Manager RSE du Groupe,
- Les Directeurs Qualité et Performance Industrielle de LISI AEROSPACE et LISI AUTOMOTIVE,
- Les Directions HSE de LISI AEROSPACE et LISI AUTOMOTIVE.

Un comité d'Experts HSE se réunit également tous les mois. Il est composé :

- Du Directeur Industriel et Achats,
- De la Responsable HSE du Groupe,
- Du Manager RSE Groupe,
- Des Directeurs Qualité et Performance Industrielle de LISI AEROSPACE et LISI AUTOMOTIVE,
- Des Directions HSE de LISI AEROSPACE et LISI AUTOMOTIVE.

Il a un rôle opérationnel de support et d'amélioration continue dans les domaines de la santé sécurité et de l'environnement. En 2024, il a suivi l'avancement du plan stratégique, notamment la revue des objectifs santé sécurité et le déploiement des actions prévues. Il a également piloté le suivi des plans de rupture des sites en suivi renforcé, la transversalisation d'actions correctives, le partage de bonnes pratiques.

3.1.4.2 - Ressources

Organisation centrale :

Au niveau du Groupe :

Les principales missions HSE sont assurées par :

- La Manager HSE du Groupe, qui rapporte au Directeur Industriel et Achats : elle a en charge la gestion et l'animation du système du management HSE (programme LISI E-HSE), l'établissement et communication des différents reporting HSE, la gestion des audits externes ISO 14001 et ISO 45001, la gestion des contrats HSE Groupe. Elle assure également un support opérationnel aux sites et divisions,
- Le Manager RSE du Groupe qui rapporte à la Directrice RSE et Transformation Digitale : il a en charge la gestion des audits internes E-HSE, le relationnel avec les assureurs et les principales parties prenantes, le suivi des projets environnementaux (énergies renouvelables, projets d'économie d'énergie, ...).

Au niveau des divisions :

Les principales missions HSE sont assurées par :

- les directions HSE LISI AEROSPACE et LISI AUTOMOTIVE qui reportent respectivement au Directeur Recherche et Technologie et au Directeur *Excellence System and Global Supply Chain* : ils ont en charge la gestion des actions spécifiques à leur division, le déploiement et le suivi de la réalisation des objectifs HSE et des actions associées. Ils s'assurent de la pertinence et de l'avancement des analyses 8D suite à un incident HSE. Ils participent activement au déploiement du programme LISI E-HSE (nouveaux outils, formations, définition de la stratégie, ...). Chaque direction HSE peut s'appuyer sur des fonctions spécifiques aux sujets de sa division : par exemple un ingénieur ACV (analyse de cycle de vie) pour LISI AUTOMOTIVE, une responsable produits chimiques pour LISI AEROSPACE.
- Compte tenu de la taille de la division MEDICAL (4 sites de production), ces missions sont en grande partie assurées par le Directeur Général de la division.

Organisation sur les sites de production :

Chaque site dispose d'un service HSE dédié, chargé de mettre en œuvre la politique LISI E-HSE et de prévenir les risques professionnels. Sur les sites de plus de 100 personnes, un responsable HSE à temps plein reporte directement au Directeur de site, assurant coordination et réactivité. Pour les sites plus petits, une personne est désignée, parfois avec d'autres missions.

Les responsables HSE garantissent le respect des exigences légales et internes en matière de santé, sécurité et environnement. Ils collaborent avec les autres services pour assurer la sécurité des équipements et mettent en place des mesures conservatoires si nécessaire. Ils animent la communication HSE, sensibilisent les équipes et participent aux revues de direction, favorisant ainsi l'amélioration continue des pratiques en matière de santé sécurité.

Tous les sites ont par ailleurs mis en place des Comités Sécurité (ou CSSCT en France), afin d'impliquer les salariés ou leurs représentants dans la démarche d'amélioration des conditions de travail. Ces comités ont pour principal rôle de participer au développement, à la mise en œuvre et au suivi de la politique HSE du site et des actions d'amélioration santé sécurité.

3.1.5 Actions

3.1.5.1 - Le programme LISI Excellence HSE

Dès 2013, LISI a construit un programme sur mesure : LISI Excellence HSE (ou LISI E-HSE) qui est le cœur de son système de management de la santé sécurité au travail.

Ce programme ambitieux a pour but d'engager chaque collaborateur autour d'un objectif commun : la prévention de la santé sécurité au travail mais aussi la préservation de l'environnement. Il met à disposition de tous, des procédures et des outils afin d'atteindre les objectifs HSE. Il s'articule autour de 12 axes d'amélioration continue.



L'utilisation de certains outils est obligatoire, par exemple :

- LISI RM, outil logiciel qui vise à identifier, évaluer et maîtriser les risques HSE,
- Les Règles d'Or (ou Golden Rules), règles HSE communes à l'ensemble des sites LISI,
- L'Analyse des causes 8D, outil d'analyse des causes profondes des accidents et incidents.

D'autres outils sont disponibles en fonction des besoins spécifiques à chaque site, par exemple :

- « Je Vois - J'Agis », outil permettant à chaque collaborateur d'être acteur au quotidien face à une situation dangereuse et de développer la vigilance partagée,
- Formation « Missions HSE des superviseurs »,
- Bonnes pratiques énergies, incendie, …
- Outil « Gestion des Changements », afin de maîtriser les risques lors de la mise en place de nouveaux projets.

Par ailleurs, le thème HSE est le premier point abordé lors de chaque réunion :

- Réunions d'animation terrain (PSM),
- Comité de Pilotage hebdomadaire au niveau du Groupe,
- Présentation mensuelle des résultats de chaque division / Business Group / site,
- Comité de Direction et Comité Exécutif mensuel,
- Conseil de la performance annuel de chaque site.

Chez LISI, le processus d'audit interne E-HSE est méthodique, indépendant et documenté. Il vise à obtenir des preuves d'audit et à les évaluer objectivement pour déterminer le respect des exigences LISI. Les objectifs principaux des audits internes E-HSE sont de vérifier le respect des normes ISO 45001 et ISO 14001, d'évaluer la maturité et le niveau de déploiement du programme LISI Excellence HSE.

Le Manager RSE Groupe est responsable de l'application de la procédure d'audit interne, de la planification des audits internes et de la réalisation par des personnes compétentes. Un planning annuel est établi conjointement avec les divisions et validé par la Direction Générale du Groupe. Chaque site est, en principe, audité une fois tous les trois ans, bien que cette fréquence puisse varier en fonction des résultats des audits précédents.

Les résultats de l'audit sont présentés lors de la réunion de clôture, un compte-rendu est rédigé par le Lead auditeur et envoyé aux parties concernées. Les constats d'audit sont, selon le cas, identifiés en tant que bonnes pratiques, opportunités d'amélioration, points faibles ou non-conformités (mineures ou majeures). Un plan d'actions correctives doit être soumis dans le mois suivant la diffusion du compte-rendu définitif. Ce plan est validé par le Directeur HSE de la division

concernée et le Lead auditeur, qui s'assure que les actions correctives permettent de résoudre les non-conformités et points faibles identifiés.

En 2024, 10 audits internes ont été réalisés, le planning a été respecté à 71 %. Les audits non réalisés ont été replanifiés en 2025.

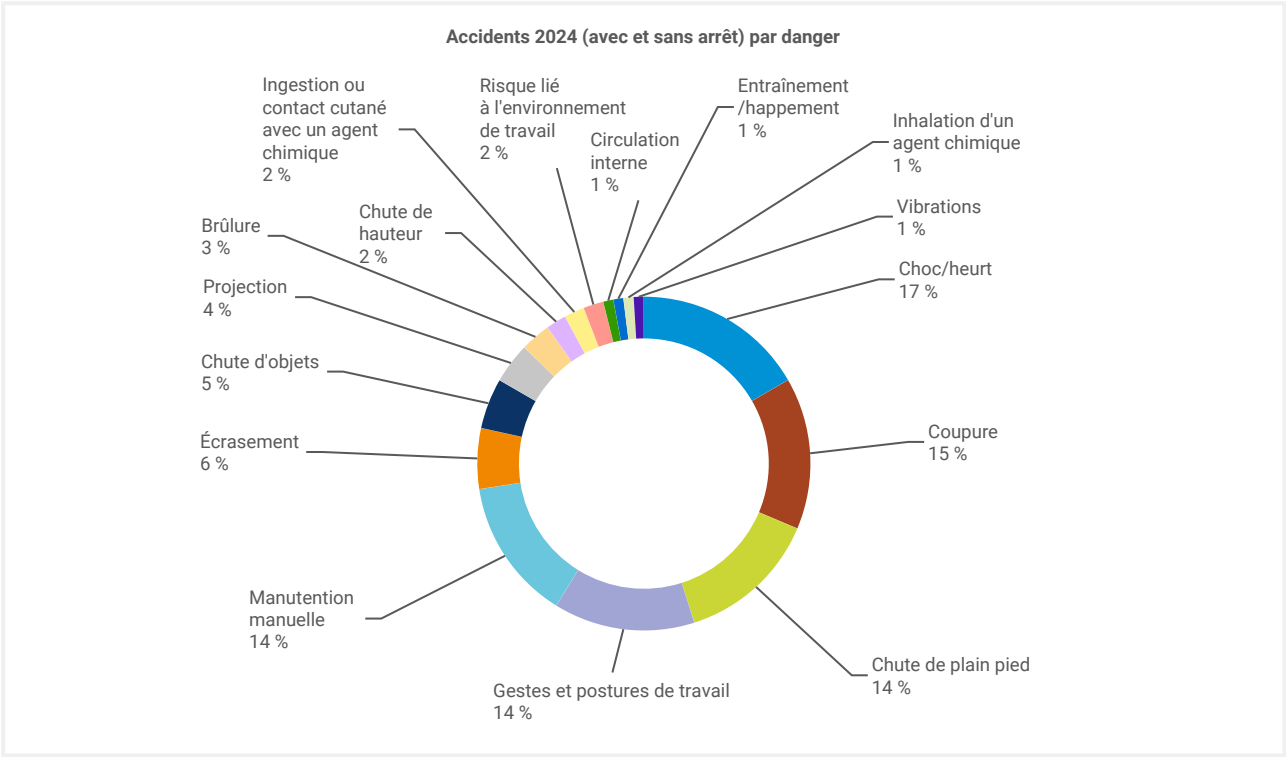
3.1.5.2 - Identification des principaux risques et dangers au travail

Les sites du groupe LISI procèdent à l'évaluation des risques professionnels de leurs postes de travail, annuellement lorsque cela est requis par la réglementation, sinon au minimum tous les 3 ans. Cette évaluation a pour but d'identifier les risques significatifs et de mettre en œuvre les plans d'action nécessaires pour les éliminer et, si ce n'est pas possible, les réduire.

Une procédure groupe définit la méthodologie d'évaluation des risques. Elle est commune à l'ensemble des sites du Groupe.

En 2024, le Groupe a initié un changement de logiciel de pilotage des Évaluations des Risques Professionnels qui se terminera au premier trimestre 2025.

Les principaux tableaux représentant les lésions en 2024 sont les suivants :



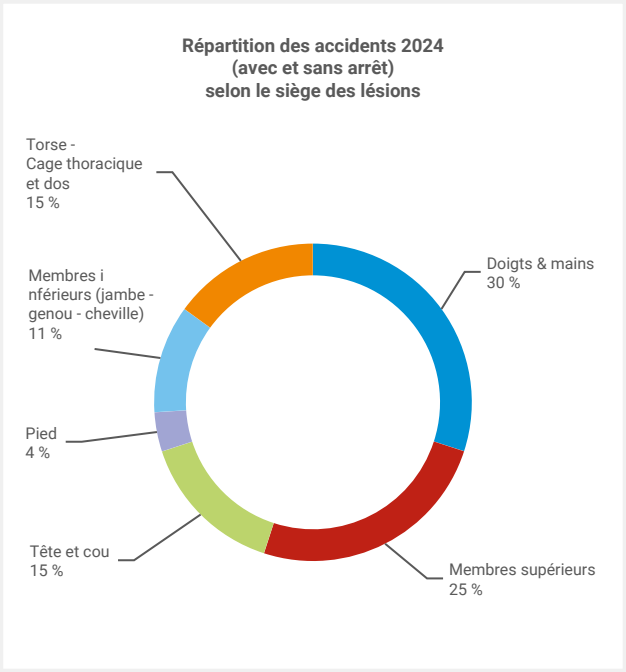
Les Situations à Haut Potentiel de Gravité (SHPG) :
Chez LISI, la sécurité des collaborateurs passe également par la maîtrise des Situations à Haut Potentiel de Gravité (SHPG). Ainsi le groupe a défini un processus pour identifier et maîtriser ces situations à haut potentiel de gravité. Il s'agit de situations qui sont ou pourraient être à l'origine d'un accident grave ou mortel.

Dans un premier temps, les sites ont identifié ces situations en se basant sur les résultats de leur évaluation des risques professionnels. Les sites ont ainsi déterminé le TOP 3 des SHPG afin de le faire valider par la direction HSE de la division.

Chaque site a alors défini un plan de réduction des SHPG. Les actions de réduction devront être finalisées au plus tard le 31 décembre 2025. Pour assurer le suivi de cet objectif, un reporting spécifique a été mis en place et suivi lors des réunions experts HSE.

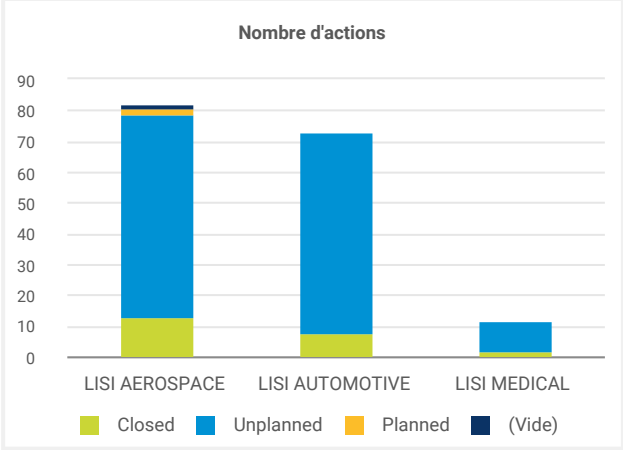
Lorsque les actions en lien avec une situation à haut potentiel de gravité sont mises en œuvre, une communication sous format « Bonne Pratique » est réalisée par le site. Cette communication est diffusée par le Groupe via le reporting HSE mensuel, les news Intranet, et d'autres canaux de communication internes.

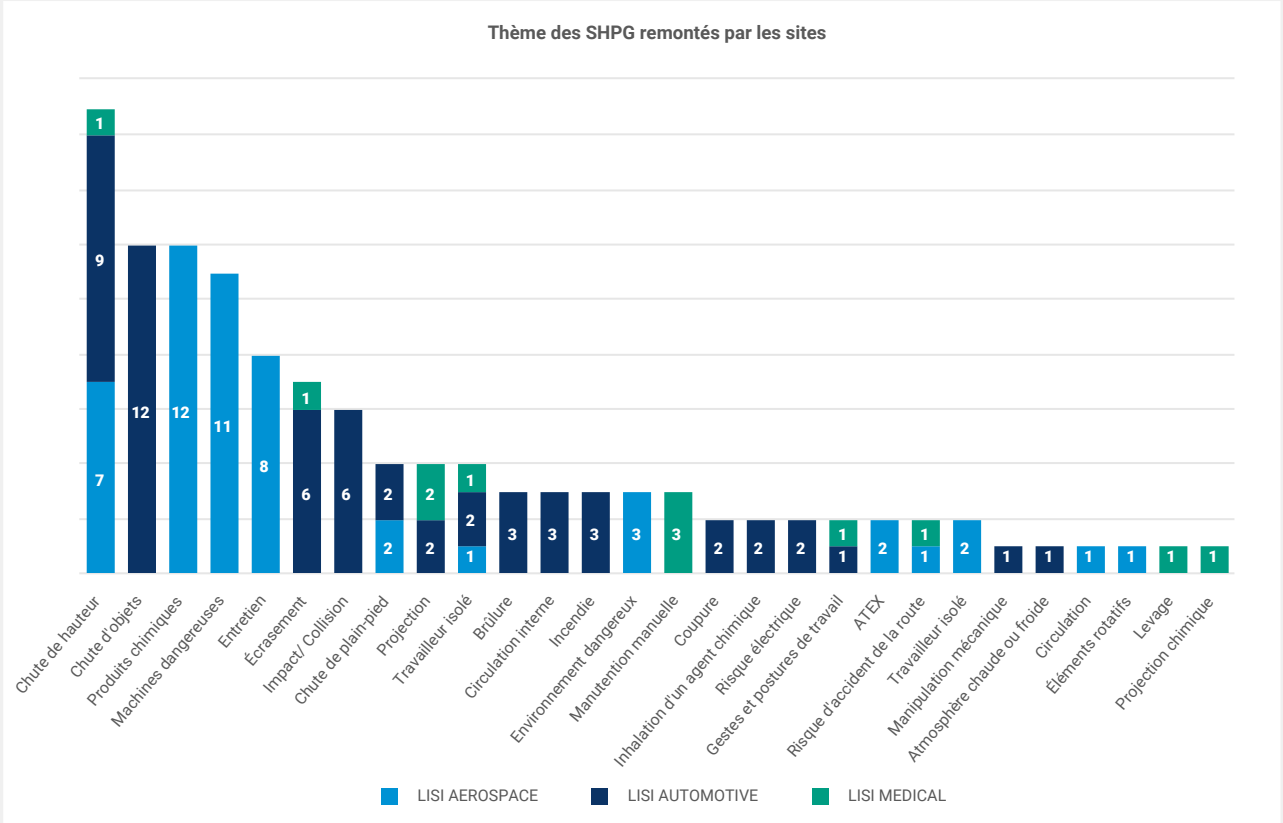
À fin 2024, tous les sites ont bien identifié leur TOP 3 des SHPG. Le graphique ci-après représente la répartition par typologie de danger.



Toutes les actions pour réduire les SHPG ont été identifiées et enregistrées dans le logiciel HSE. À fin 2024, seules 3 actions sur les 168 restent à planifier.

À noter également que certaines actions ont d'ores et déjà réalisées. À fin 2024, 14 % des actions sont finalisées. L'objectif est de solder 100 % de ces actions à fin 2025.





3.1.5.3 - Formation et sensibilisation

Le Groupe LISI consacre de nombreuses ressources à la formation de son personnel tout au long de la vie professionnelle des salariés et intérimaires. Pour le domaine HSE, les formations mises en place sont les suivantes :

- L'accueil HSE général de tous les salariés et intérimaires : il reprend les notions essentielles comme la politique et les objectifs HSE, les règles d'or LISI, les équipements de protection individuels à porter sur le site, les situations d'urgence, les principaux risques du site, les notions de droit de retrait et de vigilance partagée, …
- L'accueil au poste de travail : il rappelle également tous les éléments relatifs à la santé-sécurité spécifiques au poste de travail. Ils sont présentés par un tuteur ou par le superviseur,
- Les formations régulières des salariés et intérimaires : il peut s'agir de :
  - Formations obligatoires pour tenir le poste de travail : permis cariste, habilitation électrique, …
  - Formations générales en lien avec la santé sécurité : secouriste, manipulation d'extincteurs, culture sécurité, etc,
  - Formations à destination des managers : « Mission HSE des superviseurs », responsabilités civiles et pénales, etc.

Afin de poursuivre le développement de la culture HSE, à partir de 2023, LISI s'est engagé à ce que 100 % des salariés du groupe participent à une formation / sensibilisation santé-sécurité chaque année. Le thème de la sensibilisation varie chaque année et il est défini lors des comités experts HSE. Une fois le thème fixé, le matériel de sensibilisation est établi et communiqué à l'ensemble des sites, qui sont en charge du déploiement auprès des salariés.

En 2024, le thème de l'année était « L'importance de la remontée des informations HSE (Pyramide de Bird, démarche « Je Vois - J'agis ») ». L'objectif 2024 a été atteint avec 10 085 personnes formées à travers une session de sensibilisation de 2h.

En 2025, la démarche se poursuit et la thématique retenue est « La Vigilance Partagée ».

3.1.5.4 - Plan d'amélioration santé sécurité

Au niveau du groupe :

Le plan d'amélioration HSE est inclus dans le A3 HSE (détaillé au §3.1.7).

Les sites, dont les résultats santé-sécurité ne sont pas au niveau attendu par le Groupe, peuvent faire l'objet d'un plan d'action spécifique (plan de rupture), suivi par la division concernée et / ou le Groupe.

En 2024, 10 sites ont été concernés par ce type de démarche.

Au niveau des sites :

Chaque site établit un plan d'amélioration santé-sécurité qui comprend les actions :

- Permettant d'atteindre les objectifs HSE du Groupe,
- Visant à supprimer ou réduire les risques significatifs de l'évaluation des risques professionnels,
- Correctives issues des analyses causales des accidents / incidents santé sécurité,
- Correctives à la suite des non-conformités des audits externes,
- Correctives à la suite des non-conformités et recommandations des audits internes,
- Issues des revues de direction des sites,
- Issues de la consultation / participation des salariés ou de leurs représentants.

Le service HSE pilote le suivi et l'avancement de ces plans d'amélioration. Différentes routines de suivi d'avancement sont mises en place sur les sites, par exemple :

- Réunions d'équipes journalières (PSM),
- Réunions hebdomadaires ou mensuelles des Comités de Direction site (suivi de A3, réunions CODIR…),
- Réunions HSE mensuelles,
- Revues annuelles lors de la Revue de Direction.

La responsabilité de réalisation de ces actions incombe aux pilotes des actions, qui peuvent être le service production, le service maintenance, le service HSE, …

De nombreuses actions santé-sécurité ont été réalisées en 2024, nous pouvons citer les quelques exemples suivants :

- En lien avec une Situation à Haut Potentiel de Gravité, le site de Beyssac (France) a mis en place une cellule robotisée complètement équipée de carters de protection et asservie en fonctionnement. Cette cellule remplace 4 scies à ruban, qui servaient à débiter les talons des aubes. L'accès est interdit lorsque la machine est en fonctionnement. De plus, l'opérateur alimente la machine via un tapis roulant, éliminant le travail répétitif de port de charges de plus de 15 kg. Le risque de coactivité est également supprimé.

- Autres actions notables :
  - Le site de Lake Zurich a finalisé la mise en conformité de son parc machine (exemple de cartérisation d'une machine Bilher ci-dessous).



  - Des journées sécurité pour le personnel ont été organisées sur de nombreux sites en France (Bar-sur-Aube, Bologne, Chaumont, Hérouville, St-Brieuc, Vignoux-sur-Barangeon, Villefranche-de-Rouergue, ...)

3.1.5.5 - Prévention des risques psycho-sociaux

En France, les salariés du Groupe LISI bénéficient des services du cabinet Workplace Options, afin de prévenir d'éventuels risques psychosociaux, quelle que soit leur origine, professionnelle ou personnelle.

Cette plateforme d'écoute et de soutien, composée de psychologues disponibles 24h/24 et 7j/7, permet à tout salarié d'obtenir l'aide d'un professionnel qualifié pour surmonter ses problèmes ou trouver une solution à ses difficultés qu'elles soient professionnelles, personnelles, familiales ou liées à une addiction.

Un appel téléphonique permet, de manière totalement confidentielle, la mise en relation du salarié avec un intervenant psychosocial de sa région, qui pourra ainsi établir un premier diagnostic. Le salarié pourra bénéficier d'une prise en charge des consultations pouvant aller jusqu'à 12 heures de traitement.

3.1.5.6 - Audits et Certifications

LISI est certifié selon les référentiels ISO 14001 : v2015 et ISO 45001 : v2018 par Bureau Veritas depuis 2021. Le groupe est audité chaque année et un audit de recertification a été réalisé, avec succès, en 2024 afin de vérifier le maintien de la conformité à ces 2 normes. A noter que cette recertification a été l'occasion d'intégrer 2 nouveaux sites américains au périmètre (LISI AUTOMOTIVE Termax Lake Zurich et LISI AEROSPACE Garden Grove)

41 sites sur les 47 (soit 87 %) ont la double certification ISO 14001 : v2015 & ISO 45001 : v2018, soit *via* la certification multisite LISI (40 sites), soit via une certification locale.

- Shanghai (Chine) : les certificats ISO 14001 & ISO 45001 émis depuis l'Europe ne sont pas reconnus par le gouvernement chinois. Ce site est donc certifié localement,
- Bangalore (Inde), Livonia (États-Unis), Queretaro (Mexique), et Suzhou (Chine) ont été récemment acquis (ou prise de participation majoritaire). Le Groupe LISI doit mettre en place le système de management HSE du groupe avant de pouvoir les inclure dans la certification multisite,

- Ayguemorte-les-Graves (France) est complétement autonome et intégré (process, commercial, etc.). Même si le site n'est pas certifié, il applique les principes du système de management HSE du Groupe,
- Chaumont (France) est un nouveau site issu du déménagement d'une partie des installations du site de Bologne. Le site applique le système de management HSE du groupe. L'intégration dans le périmètre de certification groupe sera planifié quand le déménagement sera finalisé.

15 % des sites (7 sites) ont également la certification ISO 50001 : v2018 à titre individuel. Il s'agit des sites suivants : Izmir (Turquie), Saint-Brieuc, Saint-Ouen-l'Aumône, Villefranche-de-Rouergue, Vignoux-sur-Barangeon (France), Tanger (Maroc) et Mellrichstadt (Allemagne).

Enfin, 6 sites ont été évalués à titre individuel selon l'ISO 26000 : v2020 : Izmir (Turquie), Saint-Brieuc, Saint-Ouen-l'Aumône, Villefranche-de-Rouergue, Vignoux-sur-Barangeon (France) et Tanger (Maroc).

3.1.6 Résultats et analyse

3.1.6.1 - Accidentologie

Objectif 2024 : maintien d'un taux de fréquence des accidents de travail avec et sans arrêt inférieur à 7, salariés LISI et travailleurs intérimaires (TF1).

LISI suit le TF1 comme indicateur principal relatif à la santé sécurité des travailleurs. Il correspond au nombre d'accidents du travail avec et sans arrêt des salariés LISI et des travailleurs intérimaires par million d'heures travaillées. Chaque accident avec ou sans arrêt qui intervient au sein du Groupe est reporté au plus haut niveau, c'est à dire jusqu'aux membres du Comité Exécutif.

Indicateur	2019	2021	2022	2023	2024	Évolution en 10 ans	Évolution en 5 ans
TF0 salariés LISI	5,9	6,0	4,9	3,5	3,8	-50 %	-36 %
TF0 salariés LISI + intérimaires	6,8	6,1	5,7	4,4	4,1	-52 %	-40 %
TF1 salariés LISI	8,0	7,9	6,1	5,7	5,4	-54 %	-33 %
TF1 intérimaires	21,2	9,4	24,2	18,8	8,7	-73 %	-59 %
TF1 salariés LISI + intérimaires	9,0	8,0	7,1	6,7	5,7	-58 %	-37 %

TF0 = nombre d'accidents du travail avec arrêt par million d'heures travaillées.

TF1 = nombre d'accidents du travail avec et sans arrêt par million d'heures travaillées.

Année 2024	Salariés LISI	Travailleurs intérimaires	TOTAL
Nombre d'accidents sans arrêt	26	2	28
Nombre d'accidents avec arrêt	62	12	74
Nombre d'accidents mortels	0	0	0
TOTAL	**88**	**14**	**102**

Faits marquants de l'année 2024 :

- Le Groupe LISI poursuit l'amélioration de son accidentologie. Le taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt pour les salariés LISI et intérimaires est très inférieur à l'objectif de 7 ($TF1_{\text{salariés LISI + intérimaires}}$ = 5,7), soit une amélioration de 58 % en 10 ans et de 37 % en 5 ans.
- Le taux de fréquence des accidents avec arrêt des salariés LISI ($TF0_{LISI}$) a été divisé par 2 en 10 ans pour atteindre 3,8 accidents par million d'heures travaillées à fin 2024.
- 64 % des sites de production affichent un taux de fréquence des accidents avec et sans arrêt inférieur à l'objectif de 7 et 31 % (13 sites) n'ont pas eu à déplorer d'accident en 2024 (taux de fréquence = 0).
- Le taux de gravité est de 0,17 jours d'arrêt pour les salariés LISI et les salariés intérimaires par millier d'heures travaillées à fin 2024.

Note : Le site de Bangalore en Inde n'est pas consolidé dans les données. Néanmoins, l'accidentologie de ce site est suivie au niveau local. Le site a enregistré 4 accidents (4 avec arrêt et 0 sans arrêt) soit un Taux de Fréquence des accidents avec et sans arrêt des salariés LISI et intérimaires de 5,6. Ce taux de fréquence est stable par rapport à l'an dernier.

3.1.6.2 - Maladies professionnelles

Sur l'ensemble des sites de production du Groupe, 18 maladies professionnelles ont été reconnues par les autorités compétentes en 2024. Ce sont principalement (à 94 %) des troubles musculosquelettiques (syndromes du canal carpien, tendinopathies du coude, syndromes de la coiffe des rotateurs).

L'ensemble des sites travaillent à réduire les contraintes physiques en procédant à des analyses et des aménagements ergonomiques des postes de travail, ainsi qu'en limitant les poids des conteneurs ou en proposant des échauffements avant la prise de poste, voire en robotisant certaines opérations.

3.1.7 Perspectives et plans d'amélioration

Le groupe LISI a mis à jour son plan stratégique Santé Sécurité Environnement sous format d'un « A3 HSE ».

Le « Vrai Nord » (objectif stratégique) de ce A3 est de « définir, déployer et promouvoir une culture, des outils et des pratiques permettant d'atteindre l'excellence en matière de santé, sécurité et environnement en cohérence avec les valeurs sociétales du groupe ».

Ce A3 se décline en 4 volets :

- 1 volet « Rentrer du travail en bonne santé »,
- 1 volet « Améliorer notre empreinte environnementale »,
- 1 volet « Respecter nos obligations et engagements en matière HSE »,
- 1 volet « Amélioration du système de management ».

Rentrer du travail en bonne santé :

Le Groupe a déployé un plan détaillé sur 3 axes :

- Réduire l'accidentologie, avec des actions de suivi renforcé des sites dont l'accidentologie n'est pas au niveau attendu, le partage des retours d'expérience, ...
- Déployer la culture HSE, avec des actions de sensibilisation, de formation de l'ensemble du personnel, y compris les directions de sites,
- Maitriser les situations à risques, avec des actions sur le suivi et le maintien de la conformité des machines, le plan de réduction des situations à haut potentiel de gravité, ...

3.2 PEOPLE - Conditions de travail des employés LISI & Développement du capital humain (ESRS S1)

3.2.1 Contexte et enjeux stratégiques

La raison d'être de LISI, « Façonner et partager des liens durables », constitue un engagement fort envers ses parties prenantes, au premier rang desquelles figurent les collaborateurs et collaboratrices.

En matière de conditions de travail et de développement du capital humain, cet engagement s'articule autour de cinq ambitions clés :

- Honorer la responsabilité sociale et sociétale de LISI,
- Offrir un environnement propice à la fois au bien-être et au développement des compétences et de carrière,
- Attirer et retenir les talents,
- Développer la diversité,
- Œuvrer positivement pour la collectivité et les territoires.

Dans un environnement marqué par une concurrence forte sur le marché des compétences et des talents, le groupe LISI fait face, comme ses pairs, à des défis pour attirer, retenir et développer ses collaborateurs. Connaissant une rotation moyenne annuelle du personnel d'environ 15 %, le Groupe est appelé à continuellement réinventer ses pratiques pour répondre à des attentes toujours plus élevées en matière de performances individuelles et collectives.

Les enjeux des conditions de travail et du développement du capital humain sont multiples :

- **Performance et compétences** : Avec des transformations technologiques rapides, notamment l'automatisation, la digitalisation et l'intelligence artificielle, LISI doit s'assurer que ses équipes possèdent les compétences techniques et managériales nécessaires pour mettre les évolutions technologiques au service à la fois de la satisfaction des clients et de la performance du Groupe,
- **Attractivité** : Dans un contexte de guerre des talents, LISI doit continuellement travailler son image pour séduire les jeunes talents et diversifier ses recrutements,
- **Engagement des collaborateurs et rétention des talents** : La qualité de vie au travail, la communication interne, l'implication du personnel et la qualité du management sont des leviers essentiels pour fidéliser et fédérer les équipes autour d'objectifs communs,
- **Responsabilité sociale et sociétale** : Dans un contexte global de responsabilité élargie des entreprises, LISI veille à créer un impact positif, tant sur ses employés que sur les communautés locales.

Fidèle à ses engagements et ses valeurs, LISI s'attache à équilibrer performances économiques et sociales, en mettant l'accent sur les conditions de travail, la qualité de vie au travail, le développement des compétences et de carrière, et la création d'un environnement de travail inclusif et engageant.

Acronymes souvent utilisés :

- *RH = Ressources Humaines*
- *LKI = LISI Knowledge Institute*
- *QVT = Qualité de Vie au Travail*
- DRH ou RRH = Directeur des RH ou Responsable des RH

3.2.2 Politique et engagements

Fidèle à sa culture entrepreneuriale, LISI accorde à ses divisions une large latitude d'initiatives et d'actions, notamment en matière de management des ressources humaines.

LISI est en recherche constante du meilleur équilibre entre autonomie des divisions et ambition commune.

À cet effet, LISI a formulé en 2024 sa politique RH Groupe, nommée « *People Excellence@LISI - La politique LISI de développement du capital humain* ».

Cette politique formalise la vision et les attentes du Groupe dans de nombreux domaines.

Les principes directeurs sont :

- **Cohérence et lisibilité des pratiques** : Bien que chaque division conserve une latitude d'action, il est essentiel que les pratiques RH s'inscrivent dans un cadre commun, pour offrir à chaque collaborateur des opportunités équitables d'épanouissement, de développement et de reconnaissance,
- **Valorisation des meilleures pratiques** : Le partage et la transversalisation des initiatives réussies permettent de renforcer l'efficacité collective,
- **Innovation et digitalisation** : Le développement du *e-learning* et les outils digitaux tels que FABRIQ et MERCATEAM témoignent d'un engagement à simplifier et automatiser les processus RH, tout en améliorant la gestion des talents et des compétences.

Axes prioritaires de la politique LISI de développement du capital humain :

- **Attractivité** : LISI mise sur une marque employeur forte, associée à des initiatives de proximité avec les écoles et universités, pour séduire les talents de demain. Les efforts pour diversifier les recrutements, notamment en intégrant davantage de femmes dans les métiers majoritairement masculins et le leadership, sont une priorité. La vitrine Employeur présentée sur *WELCOME TO THE JUNGLE* participe à cet effort de visibilité et d'attractivité,
- **Développement des collaborateurs** : LISI a toujours promu la formation et le développement des talents. « LISI Knowledge Institute », l'université d'entreprise du Groupe, témoigne de l'ambition de LISI en matière de formation, de partage d'expérience de développement des compétences, ainsi qu'en faveur de l'excellence technique, fonctionnelle et organisationnelle, au service de l'innovation, de l'excellence opérationnelle et de la satisfaction client,
- **Qualité de vie et engagement** : Les plans d'actions QVT (qualité de vie au travail), et les initiatives locales en faveur de la santé, du bien-être et de l'engagement social, sociétal et citoyen, contribuent à maintenir un niveau élevé de satisfaction et de motivation parmi les équipes,
- **Diversité et inclusion** : Des actions spécifiques, telles que les partenariats ou adhésions à « Elles bougent », « Women in Aerospace » ou « Féminisons les métiers de l'Aerospace », témoignent de l'engagement du Groupe en faveur de la diversité, avec une attention particulière portée à l'équilibre femmes-hommes.

Tout en respectant la culture entrepreneuriale du Groupe et l'autonomie des divisions, la politique LISI de développement du capital humain s'inscrit dans une dynamique globale visant à faire des collaborateurs et collaboratrices les principaux acteurs de la réussite du Groupe.

Depuis plusieurs années, deux indicateurs RH sont retenus au sein de LISI comme indicateurs de suivi de l'axe People de la politique RSE. Ces indicateurs répondent aux enjeux de LISI quant à l'attractivité et la rétention des talents.

- Le taux de démission, calculé comme suit : nombre de démissions (hors abandons de poste) et de ruptures de période d'essai à l'initiative du salarié, divisé par le nombre de salariés inscrits. L'objectif fixé pour 2024 était de 7 % et a été tenu,

- Le pourcentage de femmes parmi les cadres, calculé ainsi : nombre de femmes cadres divisé par le nombre total de cadres. L'objectif fixé pour 2024 était de 28,5 %. L'année s'est terminée à 28,4 %, soit légèrement sous l'objectif. La notion de cadre est définie au chapitre 3.2.5.1.

3.2.3 Impacts, risques et opportunités (IRO)

Le tableau ci-dessous reprend les Impact, Risques et Opportunités issus de l'analyse de matérialité concernant l'enjeu des conditions de travail des employés de LISI et du Capital Humain.

ESRS	Enjeux	Impacts et Risques	Opportunités
S1	Les conditions de travail de la main d'œuvre propre recouvrent les aspects matériels (contraintes physiques, moyens, conditions sanitaires, etc.), organisationnels (dialogue social, temps de travail, rythme de travail, autonomie et marge de manœuvre, etc.), légaux (droit à la négociation collective, liberté d'association, liberté d'information, consultation des salariés, ...) et psychosociaux (relations avec les clients, la hiérarchie et les collègues, le sentiment d'utilité, etc.) dans lesquels est exercée l'activité professionnelle des collaborateurs directs de l'entreprise.	■ Dégradation des conditions sociales (risque de grèves, perte de productivité, ...), ■ Impact réputationnel.	■ Innovation sociale et technique, ■ Impact positif sur la marque employeur, ■ Augmentation de la productivité.
BD	Accompagner les salariés dans la transformation de leurs métiers.	■ Fuite des talents, ■ Augmentation des salaires, ■ Temps de formation non productif, ■ Tension sur des compétences clés (pas de poste pourvu), ■ Dégradation du savoir-faire avec risque de perte de compétitivité ou d'innovation.	■ Attirer les talents, ■ Rétention du personnel, ■ Amélioration de la rentabilité et de la production, ■ Polyvalence du personnel, ■ Contribuer à la marque employeur.

3.2.4 Gouvernance et ressources

Chaque site du Groupe est doté d'une équipe généraliste RH, animée par un DRH ou RRH site.

Chacune des divisions du Groupe est dotée d'un ou deux DRH division, lesquels animent, de manière fonctionnelle, le réseau des DRH ou RRH sites et / ou de Business Groups.

Après avoir assuré pendant de nombreuses années une coordination RH consistant principalement en un partage d'information et de bonnes pratiques entre les divisions, LISI compte depuis 2023 un DRH Groupe, membre du Comité Exécutif. Celui-ci anime le Comité RH LISI, composé des DRH des divisions et de Business Groups, ainsi que de ressources spécialistes RH centrales. Le Comité RH LISI se réunit 4 fois par an, permettant non seulement le partage d'information et de bonnes pratiques, mais aussi un alignement sur des initiatives RH clés, ayant vocation à être déployées dans l'ensemble de l'organisation.

La méthodologie de collecte des données quantitatives et qualitatives RH figurant aux chapitres 3.2.5 et 3.2.6 suivants a été la suivante :

- **Données quantitatives** : elles ont été renseignées par les responsables RH locaux ou au niveau division dans un tableur Excel structuré en plusieurs onglets thématiques avec des contrôles et verrous, afin de garantir la fiabilité des données,
- **Données qualitatives** : elles ont été collectées auprès des responsables RH locaux via un fichier texte répertoriant l'ensemble des thèmes sur lesquels les sites étaient invités à partager les actions ou initiatives jugées exemplaires en matière de bonnes pratiques.

3.2.5 Actions, résultats et objectifs - Développement du capital humain

3.2.5.1 - Effectifs, recrutements et rotation du personnel

Effectifs inscrits

Au 31/12/2024, nos effectifs inscrits s'élèvent à 10 262, soit une croissance de +2,5 % par rapport au 31/12/2023.

– Effectifs inscrits s'entend des salariés LISI sous contrats à durée indéterminée, durée déterminée, ou contrats d'apprentissage ou de professionnalisation.

La division LISI AEROSPACE a connu en 2024 une hausse de +6,9 %de ses effectifs inscrits.

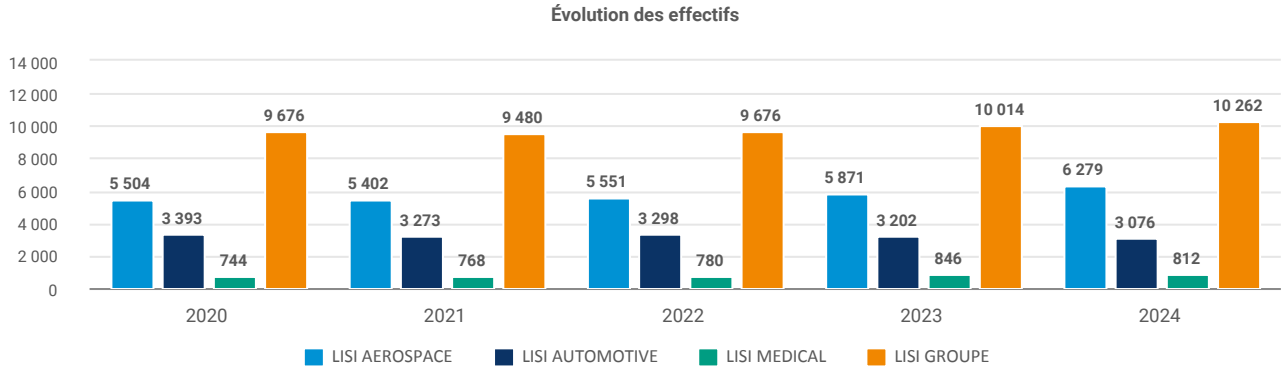
Les divisions LISI AUTOMOTIVE et LISI MEDICAL ont connu de légères baisses de leurs effectifs inscrits, de (3,9 %) et (4,0 %), respectivement.

L'évolution des effectifs inscrits depuis 2020 est la suivante :

	2020	2021	2022	2023	2024	Variation
LISI AEROSPACE	5 504	5 402	5 551	5 871	6 279	6,9 %
LISI AUTOMOTIVE	3 393	3 273	3 298	3 202	3 076	(3,9 %)
LISI MEDICAL	744	768	780	846	812	(4,0 %)
LISI CORPORATE	35	37	47	95	95	– %
TOTAL	**9 676**	**9 480**	**9 676**	**10 014**	**10 262**	**2,5 %**

La répartition des effectifs par division est la suivante :

- 61 % LISI AEROSPACE
- 30 % LISI AUTOMOTIVE
- 8 % LISI MEDICAL
- 1 % LISI CORPORATE



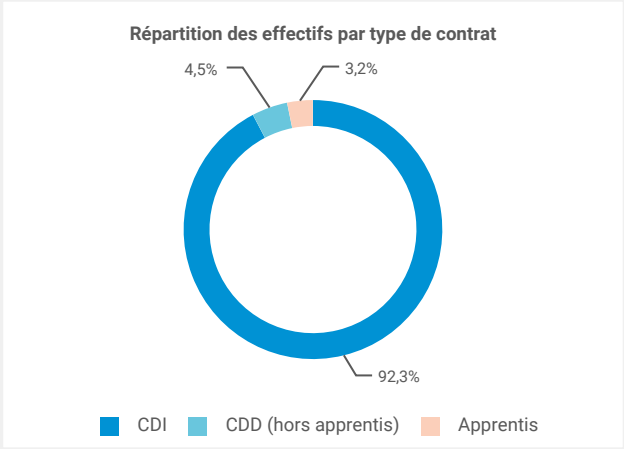
Répartition par type de contrat et par genre

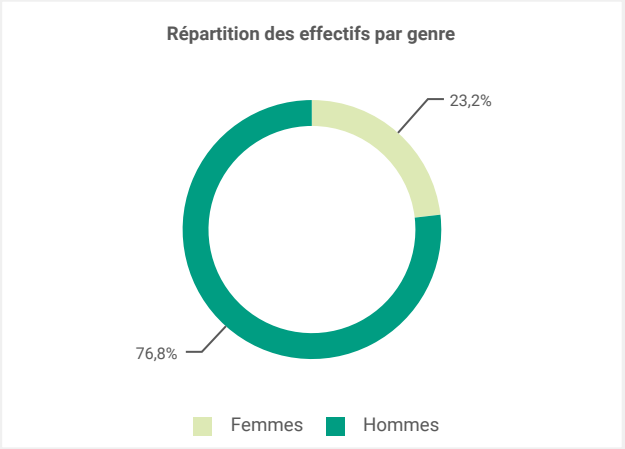
Les effectifs inscrits se répartissent comme suit :

– 23,2 % de femmes et 76,8 % d'hommes

– 92,3 % de CDI, 4,5 % de CDD et 3,2 % d'apprentis ou contrats de professionnalisation

Répartition des effectifs inscrits par type de contrat et genre	Femmes	Hommes	Total
CDI	2 197	7 277	9 474
CDD (hors apprentis)	120	339	459
Apprentis	61	268	329
Total	**2 378**	**7 884**	**10 262**

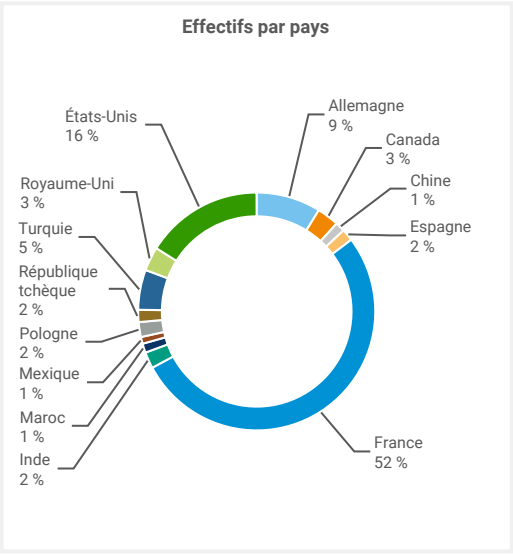




Répartition par pays

LISI est présent dans 13 pays. La France totalise 52,5 % des effectifs, suivie des États-Unis (16,1 %), de l'Allemagne (8,7 %) et de la Turquie (5,4 %). Ces 4 pays représentent 82,8 % des effectifs inscrits du Groupe.

Effectif par pays	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	LISI CORPORATE	TOTAL
Allemagne	6	896	–	–	902
Canada	302	4	–	–	306
Chine	–	134	–	–	134
Espagne	–	167	–	–	167
France	3 570	1 258	466	89	5 383
Inde	228	–	–	–	228
Maroc	88	40	–	–	128
Mexique	–	95	–	–	95
Pologne	207	–	–	–	207
République tchèque	–	170	–	–	170
Turquie	558	–	–	–	558
Royaume-Uni	335	–	–	–	335
États-Unis	985	312	346	6	1 649
TOTAL	**6 279**	**3 076**	**812**	**95**	**10 262**



La répartition des CDI, CDD et apprentis par pays est la suivante :

	France	USA	Canada	Mexique	Royaume-Uni	Allemagne	Espagne	République Tchèque	Pologne	Maroc	Turquie	Inde	Chine	Totaux
CDI	5 055	1 639	306	333	322	584	167	148	171	115	469	90	75	**9 474**
CDD	79	2	0	0	1	58	0	22	36	13	89	100	59	**459**
Apprentis	249	8	0	0	12	22	0	0	0	0	0	38	0	**329**
Total	**5 383**	**1 649**	**306**	**333**	**335**	**664**	**167**	**170**	**207**	**128**	**558**	**228**	**134**	**10 262**
% en CDI	**93,9 %**	**99,4 %**	**100,0 %**	**100,0 %**	**96,1 %**	**88,0 %**	**100,0 %**	**87,1 %**	**82,6 %**	**89,8 %**	**84,1 %**	**39,5 %**	**56,0 %**	**92,3 %**

La répartition hommes / femmes par pays est la suivante :

	France	USA	Canada	Mexique	Royaume-Uni	Allemagne	Espagne	République Tchèque	Pologne	Maroc	Turquie	Inde	Chine	Totaux
Hommes	4 187	1 223	277	138	287	538	137	117	89	108	502	213	68	**7 884**
Femmes	1 196	426	29	195	48	126	30	53	118	20	56	15	66	**2 378**
Total	**5 383**	**1 649**	**306**	**333**	**335**	**664**	**167**	**170**	**207**	**128**	**558**	**228**	**134**	**10 262**
% de femmes	**22,2 %**	**25,8 %**	**9,5 %**	**58,6 %**	**14,3 %**	**19,0 %**	**18,0 %**	**31,2 %**	**57,0 %**	**15,6 %**	**10,0 %**	**6,6 %**	**49,3 %**	**23,2 %**

Répartition cadres et non-cadres

Au sein de LISI, la répartition cadres et non-cadres est une des dimensions importantes des analyses et reportings RH. La définition des cadres a été revue en 2023 afin de correspondre au mieux, sur les sites étrangers, au concept français de cadre.

Depuis 2023, sont considérées comme cadres :

- En France, les personnes dont le poste relève des classes d'emploi 11 à 18 de la Convention Collective Nationale de la Métallurgie,
- Dans les pays hors France, les personnes des catégories suivantes :
  - Exempt (États-Unis, Pologne et Turquie),
  - Managers, directeurs et directeurs généraux (Canada, Royaume Uni, Espagne, Mexique, République tchèque, Chine, Inde),
  - Cadres et assimilés Cadres (Maroc),
  - EG12 et salariés *hors tariff* (Allemagne, Kierspe), EG13 et salariés *hors tariff* (Allemagne, Heidelberg), EG14 et salariés *hors tariff* (Allemagne, Mellrichstadt).

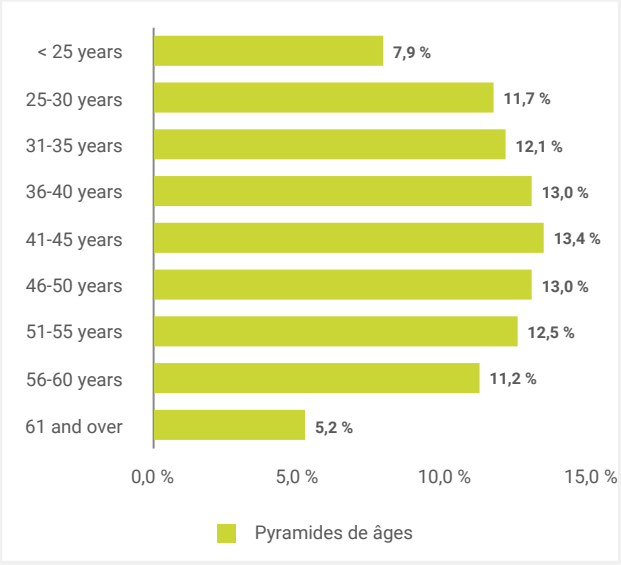
Au 31/12/2024, LISI compte 1 442 cadres, soit 14,1 % des effectifs inscrits.
Le pourcentage de cadres s'établit comme suit par division :

	Non-cadres	Cadres	% de Cadres
LISI AEROSPACE	5 479	800	12,7 %
LISI AUTOMOTIVE	2 627	449	14,6 %
LISI MEDICAL	674	138	17,0 %
LISI CORPORATE	40	55	57,9 %
TOTAL GROUPE	**8 820**	**1 442**	**14,1 %**

Pyramide des âges

À fin 2024, la pyramide des âges se distribue comme suit :

- Les 30 ans et moins : 19,6 %
- La tranche 31 à 40 ans : 25,1 %
- La tranche 41 à 50 ans : 26,4 %
- La tranche 51 à 60 ans : 23,7 %
- Les 61 ans et plus : 5,2 %



Âge	Femmes	Hommes	Total	Proportion	Dont Femmes	Dont Hommes
< 25 years	179	634	813	7,9 %	22,0 %	78,0 %
25-30 years	269	928	1 197	11,7 %	22,5 %	77,5 %
31-35 years	284	962	1 246	12,1 %	22,8 %	77,2 %
36-40 years	264	1 066	1 330	13,0 %	19,8 %	80,2 %
41-45 years	292	1 080	1 372	13,4 %	21,3 %	78,7 %
46-50 years	339	998	1 337	13,0 %	25,4 %	74,6 %
51-55 years	329	952	1 281	12,5 %	25,7 %	74,3 %
56-60 years	288	861	1 149	11,2 %	25,1 %	74,9 %
61 and over	134	403	537	5,2 %	25,0 %	75,0 %
TOTAL	**2 378**	**7 884**	**10 262**	**100,0 %**	**23,2 %**	**76,8 %**

La pyramide des âges est la suivante, par pays :

	France	USA	Canada	Mexique	Royaume-Uni	Allemagne	Espagne	République Tchèque	Pologne	Maroc	Turquie	Inde	Chine	Totaux
< 25 ans	403	104	7	85	28	49	0	9	19	15	36	53	5	**813**
25-30 ans	600	157	24	71	31	90	4	19	28	48	49	58	18	**1 197**
31-35 ans	596	174	37	56	42	69	13	16	35	38	81	62	27	**1 246**
36-40 ans	639	204	39	35	54	61	18	20	27	13	150	38	32	**1 330**
41-45 ans	717	163	47	32	54	70	25	26	23	9	165	11	30	**1 372**
46-50 ans	792	175	53	26	37	83	35	31	36	1	55	3	10	**1 337**
51-55 ans	788	206	44	22	35	71	37	24	24	3	18	2	7	**1 281**
56-60 ans	700	226	27	5	23	100	28	19	12	0	3	1	5	**1 149**
61 ans et plus	148	240	28	1	31	71	7	6	3	1	1	0	0	**537**
Total	**5 383**	**1 649**	**306**	**333**	**335**	**664**	**167**	**170**	**207**	**128**	**558**	**228**	**134**	**10 262**

Embauches externes

En 2024, 1 834 embauches externes (CDD et CDI) ont été réalisées, se répartissant comme suit :

- 69,6 % d'hommes et 30,4 % de femmes,
- 14 % de cadres et 86 % de non-cadres,
- 1 619 embauches en CDI (88,3 %) et 215 en CDD (11,7 %).

À ces 1 834 entrées en CDI et CDD s'ajoutent 181 entrées d'apprentis ou contrats de professionnalisation, ce qui porte le total des entrées d'inscrits à 2 015 personnes.

	2021	2022	2023	2024
Total entrées CDI	**1 055**	**1 675**	**1 909**	**1 619**
dont CDI Cadres	155	204	257	239
Total entrées CDD	**262**	**420**	**307**	**215**
dont CDD Cadres	10	31	18	17
TOTAL ENTRÉES (CDI+CDD)	**1 317**	**2 095**	**2 216**	**1 834**
dont Cadres	165	235	275	256
Total entrées Apprentis	**n.d.**	**n.d.**	**149**	**181**
TOTAL ENTRÉES (CDI+CDD+APPRENTIS)	**1 317**	**2 095**	**2 365**	**2 015**

Les 2 015 entrées rapportées à l'effectif inscrits de 10 262 représentent 19,7 %, ce qui témoigne de l'effort de recrutement et d'intégration associés.

Les recrutements par division sont les suivants :

- LISI AEROSPACE : 1 263, soit 62,7 % des embauches totales,
- LISI AUTOMOTIVE : 622, soit 30,9 % des embauches totales,
- LISI MEDICAL : 107, soit 5,3 % des embauches totales,
- LISI CORPORATE : 23, soit 1,1 % des embauches totales.

Rotation du personnel

En 2024, 1 767 salariés inscrits ont quitté le groupe, répartis comme suit :

- 1 422 salariés sous contrat à durée indéterminée,
- 219 salariés sous contrat à durée déterminée,
- 126 apprentis (ou contrats de professionnalisation).

Concernant les salariés sous contrat à durée indéterminée (CDI), la répartition des départs par motif des salariés est la suivante :

Ruptures de contrat à durée indéterminée par nature, statut et genre	Femmes		Hommes		TOTAL	Proportion
	Cadres	Non-cadres	Cadres	Non-cadres		
Fin de période d'essai à l'initiative du salarié	7	16	6	42	71	5,0 %
Fin de période d'essai à l'initiative de l'employeur	3	4	8	35	50	3,5 %
Démission	24	167	72	361	624	43,9 %
Abandon de poste	–	85	1	104	190	13,4 %
Départ en retraite	1	27	7	82	117	8,2 %
Rupture conventionnelle	9	10	19	21	59	4,1 %
Licenciement	9	32	18	131	190	13,4 %
Transfert vers autre site du Groupe	9	10	19	12	50	3,5 %
Décès	–	4	2	11	17	1,2 %
Autre(s) motif(s) de fin de contrat	–	11	2	41	54	3,8 %
Total	**62**	**366**	**154**	**840**	**1 422**	**100,0 %**
Proportion	4,4 %	25,7 %	10,8 %	59,1 %	100,0 %	
dont départs volontaires	*31*	*183*	*78*	*403*	*695*	*48,9 %*
Proportion sur les départs volontaires	*4,5 %*	*26,3 %*	*11,2 %*	*58,0 %*	*100,0 %*	

Taux de démissions

L'indicateur suivi au sein de LISI pour apprécier la rotation subie du personnel est le taux dit « taux de démission ».

Cet indicateur prend en compte les motifs de départ suivants :

- Démissions,
- Fin de période d'essai à l'initiative du salarié.

Ne sont pas pris en compte dans le taux de démission, les abandons de poste, dont 163 des 190 intervenus en 2024 sont concentrées sur le Mexique, où la pratique est courante au cours des premiers mois d'activité.

Par ailleurs, seuls les départs de salariés sous contrat de travail à durée indéterminée (CDI) sont retenus dans pour le calcul du taux de démission.

Les départs volontaires représentent 48,9 % des départs contre 45 % en 2023.

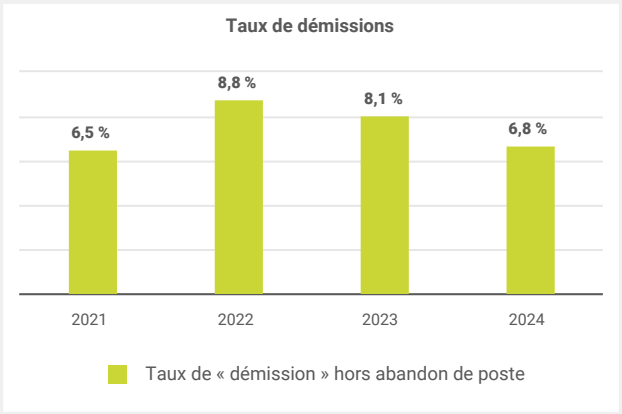
En 2024, le taux de démissions (départs volontaires sur inscrits) s'élève à 6,8 % pour un objectif fixé à 7,0 %. Il est en nette amélioration par rapport à 2023.

	2021	2022	2023	2024
Taux de « démission » hors abandon de poste	6,5 %	8,8 %	8,1 %	6,8 %
Nb d'inscrits	9 480	9 676	10 014	10 262
Nb de « démissions » hors abandon de poste	619	849	808	695

Le taux de démission 2024 hors abandons de poste par division est le suivant :

- LISI AEROSPACE : 5,9 % ;
- LISI AUTOMOTIVE : 9,2 % ;
- LISI MEDICAL : 4,2 % ;
- LISI Corporate : 7,4 %.

Les démissions (hors abandons de poste et ruptures de période d'essai à l'initiative du salarié) se sont décomposées de la manière suivante en 2024, par tranches d'ancienneté à la date de notification de la démission :



Démissions, par ancienneté à la date de remise de la démission, statut et genre	Femmes		Hommes		TOTAL	Proportion
	Cadres	Non-cadres	Cadres	Non-cadres		
0 à 1 an	4	76	8	137	225	36,1 %
1 à 2 ans	9	41	11	72	133	21,3 %
2 à 3 ans	2	13	6	40	61	9,8 %
3 à 5 ans	3	7	14	24	48	7,7 %
5 à 10 ans	4	22	22	47	95	15,2 %
10 à 20 ans	–	8	10	35	53	8,5 %
20 à 30 ans	2	–	1	6	9	1,4 %
30 ans et plus	–	–	–	–	–	– %
Total	**24**	**167**	**72**	**361**	**624**	**100,0 %**

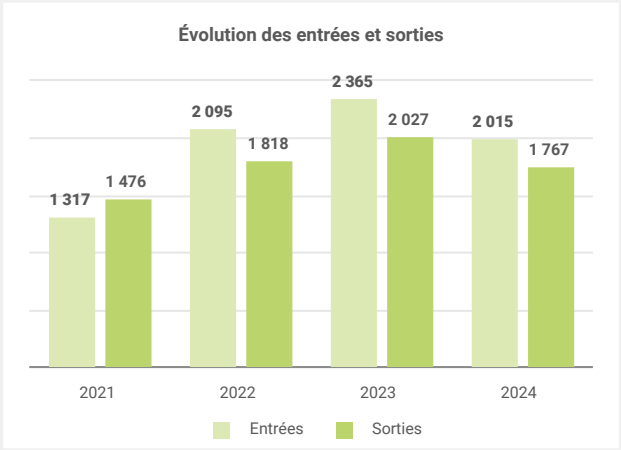
Les démissions se produisent majoritairement dans les 24 premiers mois. Elles se répartissent ainsi :

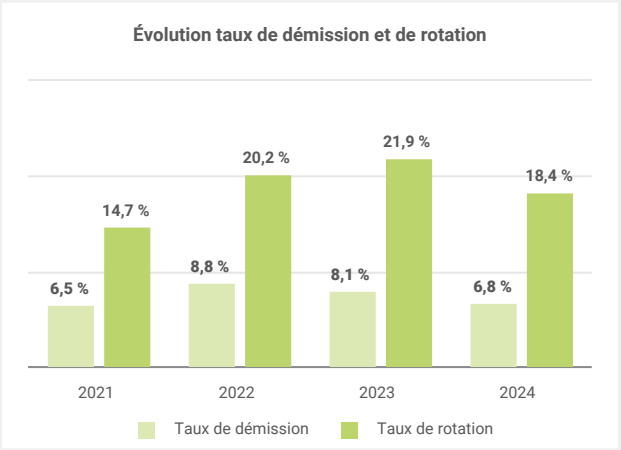
- 36,1 % dans les 12 premiers mois,
- 57,4 % dans les 24 premiers mois,
- 17,5 % entre 2 et 5 ans,
- 15,2 % entre 5 et 10 ans,
- 9,9 % au delà de 10 ans d'ancienneté.

- **Chiffres clefs sur la rotation du personnel :**

	2021	2022	2023	2024
Total des inscrits	**9 480**	**9 676**	**10 014**	**10 262**
Total des départs	**1 476**	**1 818**	**2 027**	**1 767**
% des départs sur total des inscrits	15,6 %	18,8 %	20,2 %	17,2 %
Total des embauches	**1 317**	**2 095**	**2 365**	**2 015**
% des embauches sur total des inscrits	13,9 %	21,7 %	23,6 %	19,6 %
Solde net (embauches - départs)	(159)	277	338	248
Taux de rotation	14,7 %	20,2 %	21,9 %	18,9 %
Total des démissions (hors abandons de postes)	**619**	**849**	**808**	**695**
Taux de démission	6,5 %	8,8 %	8,1 %	6,8 %

Ces chiffres révèlent les défis de l'intégration et de l'attractivité de notre organisation. Les embauches représentent 19,6 % des inscrits. Les départs représentent 17,2 % des inscrits. Le taux de rotation s'établit à 18,9 % en baisse par rapport à 2023.





- **Travail à temps partiel :**

  À fin 2024, 294 salariés en CDI travaillaient à temps partiel au sein du Groupe, soit 3,1 % de l'effectif CDI, parmi lesquels :

  – 164 femmes (1,7 % des salariés CDI et 7,5 % des femmes sous CDI),

  – 130 hommes (1,4 % des salariés CDI et 1,8 % des hommes sous CDI).

- **Travailleurs contingents :**

  LISI distingue trois types de travailleurs contingents considérés comme « own workforce » au sens de la CSRD :

  – Les travailleurs intérimaires,

  – Les managers de transition,

  – Les prestataires de service.

- **Travailleur intérimaire** désigne une personne employée par une agence d'intérim et placée à un poste temporaire au sein de l'entreprise pour répondre à un besoin ponctuel spécifique en personnel. Ces employés peuvent également être utilisés pour remplacer des salariés absents ou pour aider à gérer des augmentations temporaires de la charge de travail ou de l'activité.

- **Les managers de transition** sont des professionnels temporaires engagés pour occuper des postes de direction ou de management de manière temporaire, afin de gérer des périodes de transition, de changement ou de crise au sein de l'organisation.

- **Un prestataire de service** est un travailleur indépendant ou une personne déléguée par une société de prestation de services, qui contribue directement à certaines activités du site, en étant basé à temps plein sur celui-ci et qui effectue un travail spécifique conformément aux termes d'un contrat entre LISI et le prestataire ou l'entreprise de prestation de services qui l'emploie. Les prestataires assurant des activités annexes, telles que le nettoyage des bureaux, la restauration collective ou des interventions extérieures occasionnelles (ex. maintenance), ne sont pas inclus dans cette définition.

En 2024 :

- Le nombre le plus élevé de travailleurs intérimaires présents en fin de mois sur chacun des sites LISI s'est établi à 1 249,
- Les travailleurs intérimaires ont représenté sur 2024 un effectif équivalent temps plein (ETP) de 896, répartis comme suit :
  – Sites de l'Union Européenne (UE) : 697 ETP, dont 680 en France,
  – Sites hors Union Européenne : 199 ETP,
- Le nombre le plus élevé de managers de transitions présents simultanément sur chacun des sites LISI s'est élevé à 23 ; tous au sein de l'UE,
- Le nombre le plus élevé de prestataires de services présents simultanément sur chacun des sites LISI s'est élevé à 152 (130 UE, 22 hors UE).

Répartition des 896 ETP intérimaires, par pays :

	France	USA	Canada	Mexique	Royaume-Uni	Allemagne	Espagne	République Tchèque	Pologne	Maroc	Turquie	Inde	Chine	Totaux
ETP Intérimaires	680	11	—	—	2	14	3	—	—	98	—	50	38	896
Proportion	75,9 %	1,2 %	— %	— %	0,2 %	1,6 %	0,3 %	— %	— %	10,9 %	— %	5,6 %	4,2 %	100,0 %

3.2.5.2 - Attractivité

Marque employeur

Au sein de LISI, de nombreux éléments contribuent à la marque employeur, parmi lesquels :

- L'histoire séculaire du Groupe, sa raison d'être, ses valeurs,
- Ses activités (aéronautique, automobile, médical), produits et métiers passionnants,
- Ses engagements en faveur de l'environnement, de la préservation des ressources et de la baisse des émissions de CO_2,
- Ses engagements en faveur de la qualité de vie au travail,
- Ses engagements en faveur de la diversité et de l'inclusion,
- Son ancrage dans les territoires dans lesquels il exerce ses activités.

La mise en avant de la marque employeur étant essentielle pour attirer les talents, les équipes communication ont significativement développé ces dernières années la présence de LISI sur les réseaux sociaux, avec des communications tournées en grande partie vers les candidats potentiels. La vitrine Employeur s'est aussi considérablement améliorée avec notre collaboration avec *WELCOME TO THE JUNGLE*.

La jeune génération, notamment les stagiaires et apprentis, ainsi que les femmes, sont souvent valorisés.

En 2024, LISI sur les réseaux sociaux, c'est :

- 10 publications thématiques visant au développement général de la marque employeur,
- 4 publications relatives à des récompenses ou reconnaissances reçues,
- 5 publications sur l'histoire et les valeurs du Groupe,
- 13 publications sur la stratégie, la vision, les chiffres clés,
- 3 publications mettant à l'honneur les femmes de LISI,
- 5 publications valorisant nos stagiaires et apprentis,
- 8 publications spécifiquement orientées offres d'emploi, page carrière et recrutement,
- 3 publications RSE.

Ceci sans compter les publications effectuées par les divisions sur leurs propres pages.

Promotion de l'industrie, et des métiers

Les sites vont régulièrement à la rencontre des candidats potentiels à l'occasion de forums ou salons de l'emploi, qu'ils soient locaux, régionaux, ou d'envergure nationale. Ils mènent régulièrement des actions de promotion des métiers industriels, accueillent des visites (collégiens, lycéens, étudiants, etc.), voire organisent des journées portes ouvertes.

Exemples d'initiatives ou réalisations 2024 :

- Le site de Rugby (Royaume-Uni) a organisé des portes ouvertes à l'occasion du *« National Manufacturing Day »* pour des étudiants, ainsi que le nouveau maire. Ils ont visité les installations et discuté les possibilités offertes par l'industrie,
- Le site de Saint-Brieuc (France) a ouvert ses portes à une quarantaine de lycéens en terminale Sciences de l'ingénieur, venus de France, de Pologne, de Roumanie et du Portugal, dans le cadre du programme Erasmus. Organisée par le lycée Polyvalent Chaptal de Saint-Brieuc, cette visite avait pour but de permettre aux étudiants, en pleine réflexion sur leur orientation professionnelle, de découvrir le monde industriel et de les aider à faire des choix éclairés pour leur avenir,
- Les sites de Bologne et Chaumont (France) ont participé à une initiative lancée par France Travail et le club de Volleyball de Chaumont : un match de Volley pour recruter. Après une matinée de Volley avec des joueurs professionnels, l'après-midi s'est transformée en jobdating avec une présentation réciproque des recruteurs et des candidats.

Stages et apprentissage

LISI encourage le recours à l'apprentissage, afin à la fois d'attirer de futurs talents, de rajeunir les équipes, et d'assurer la transmission des connaissances et des compétences des employés plus expérimentés vers la nouvelle génération.

À fin 2024,

- 329 apprentis ou contrats de professionnalisation étaient présents, dont 181 arrivés en cours d'année. De nombreuses initiatives sont prises pour faciliter leur intégration et stimuler leur désir de rester chez LISI. Par exemple, LISI AUTOMOTIVE a convié ses apprentis francs-comtois dans les locaux de LKI pour une matinée de présentation de l'entreprise, d'échanges sur leurs premiers mois respectifs et d'animations,
- 120 apprentis sont arrivés au terme de leur contrat d'apprentissage. Parmi ceux-ci :
  - 19 ont été embauchés sous contrat à durée déterminée au terme de leur contrat d'apprentissage,
  - 19 ont été embauchés sous contrat à durée indéterminée,
  - Soit un taux de « conversion » des apprentis de 32 %.
- LISI a accueilli 545 stagiaires en 2024.

Labels et récompenses

LISI est régulièrement reconnu pour sa qualité d'employeur par des labels ou reconnaissances externes :

- Pour la troisième année consécutive, LISI a reçu le Label *Best Managed Company* par Deloitte,
- Le site de Rugby (Royaume-Uni) est labellisé « *Investors in People* », niveau Gold (or), depuis mars 2021. Le site a par ailleurs reçu le prix *« Make UK Regional Midlands and*

East » dans la catégorie Développement des futurs talents. Le site a également reçu en 2024 le prix de la *British Association for Supported Employment Award* (BASE) dans la catégorie « Social Value ». Ce prix récompense des organisations qui intègrent la valeur sociale au cœur de leurs préoccupations et mettent en œuvre des actions tangibles en direction notamment des personnes en situation de handicap,

- Pour la troisième fois, le site de Fuenlabrada (Espagne) a reçu du CIFE (Département du développement économique, de l'emploi, du commerce et de l'industrie de la ville de Fuenlabrada), le prix de l'entreprise amie de la famille,
- Pour la sixième année consécutive, le site de Shanghai (Chine) a reçu le titre d'« Entreprise aux relations sociales harmonieuses » de Shanghai,
- Le site de Bologne (France) a reçu, de l'UIMM (Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie), le Trophée de la Formation Professionnelle, dans la catégorie « Formation des salariés », saluant les efforts continus du site en matière de formation de ses forgerons et usineurs,
- Lors du Gala de l'Industrie de l'Aube, organisé par l'UIMM Champagne-Ardennes, le site de Bar-sur-Aube (France) s'est vu remettre le « trophée de l'Apprentissage »,
- Le site de Saint-Ouen-l'Aumône a été récompensé lors de la cérémonie des Trophées de l'Égalité des Chances et des Palmes Partenariales. Ce prix est venu saluer l'engagement inclusif du site en partenariat avec le GEIQ Industrie 95 (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification). Dans le cadre de ce partenariat, le site a accueilli en alternance pour une durée de 12 mois quatre salariés éloignés de l'emploi. Ces alternants suivent une formation en vue d'obtenir un CQPM (certificat de qualification paritaire de la métallurgie) d'opérateur régleur sur machine à commande numérique.

Relations écoles

Attirer les talents nécessite pour LISI d'être proche des écoles et universités au sein desquelles les futurs talents sont formés, et de se faire connaître des étudiants avant qu'ils ne choisissent leur première entreprise et/ou premier emploi.

LISI incite chacun de ses sites à entretenir des partenariats structurés avec les écoles ou universités en lien avec ses métiers et ses besoins récurrents de recrutement :

- LISI AUTOMOTIVE entretient depuis 2019 avec l'ESTA (École Supérieure des Technologies et des Affaires) de Belfort une relation de partenariat. La convention a été renouvelée pour 3 ans en 2022,
- Les sites de Bologne et Chaumont (France) ont renforcé en juin 2024 leur partenariat avec l'école Metaltech, spécialisée dans la formation des usineurs de demain, dont Bologne et Chaumont sont partenaires depuis maintenant deux ans.

Cooptation

La cooptation permet d'accéder à des candidats complémentaires de ceux auxquels donnent accès les autres méthodes de recrutement. Cette méthode est pratiquée dans une dizaine de sites en France, mais aussi dans les pays suivants : États-Unis, Canada, Royaume-Uni, Turquie, Pologne, Mexique.

Plusieurs sites octroient à ces salariés des primes de cooptation. Les primes sont, soit d'un montant fixe, soit fonction du niveau ou grade du poste considéré. Certains sites ouvrent la cooptation à tous les recrutements, quel que soit le poste. D'autres sites la réservent aux postes ou fonctions connaissant les plus fortes difficultés de recrutement :

- En 2024, 161 postes ont été pourvus par cooptation, soit 8,8 % des embauches. Les plus nombreuses sont intervenues sur les sites suivants : Izmir (35), Rugby (26), Saint-Ouen-l'Aumône (24), Torrance (16), Monterrey (16) et Dorval (12).

3.2.5.3 - Formation, compétences et gestion des talents

Développement des compétences et formation

LISI est attaché à ce que chaque collaborateur, quel que soit son âge et sa fonction, accède tout au long de sa carrière aux actions de développement de compétences et/ou de formation nécessaires à la tenue efficace de son poste de travail et à la réalisation de son parcours dans l'entreprise.

Nous considérons que si la formation, au sens traditionnel du terme, joue un rôle important, le développement des compétences ne s'y limite pas et englobe un éventail de méthodes, parmi lesquelles :

- Mentorat ;
- Coaching par le responsable hiérarchique ou les pairs ;
- Accompagnement individualisé ;
- Assignation de tâches ou projets exigeants ;
- Partage des connaissances par les collègues, la hiérarchie, les experts.

LISI consacre des ressources importantes au développement des compétences. En 2024, sur l'ensemble des sites, 177 234 heures de formation ont été réalisées, réparties comme suit par divisions : LISI AEROSPACE : 123 644 heures ; LISI AUTOMOTIVE : 44 345 heures ; LISI MEDICAL : 8 610 heures ; LISI CORPORATE : 635 heures.

La répartition entre les hommes et les femmes s'établit comme suit:

- Hommes : 131 485 heures (74,2 %),
- Femmes : 45 749 heures (25,8 %).

L'investissement a représenté un montant de près de 5,5 M€ en 2024. Il était de 5,9 M€ en 2023 et 5,3 M€ en 2022.

En 2024 :
– Les salariés CDI et CDD ont, en moyenne, reçu 17,3 heures de formation sur l'année ;
– 9 279 salariés CDI et CDD, soit 90,4 % d'entre eux, ont bénéficié d'au moins une formation.

La synthèse des données de formation est présentée dans le tableau suivant :

Statistiques formation	2021	2022	2023	2024
Nb d'heures de formation	167 929	154 691	220 472	177 234
Dépenses de formation	5 253 718	5 372 877	5 905 866	5 490 155
Nb de salariés formés	7 297	9 668	10 700	9 279
Nb d'heures par salarié formé	23,0	16,0	20,6	19,1
Dépenses par salarié formé	720	556	552	592
% de femmes dans les heures de formation	nd	22,9 %	19,1 %	25,8 %

LKI, l'université d'entreprise du groupe LISI

LISI dispose depuis 2021 de sa propre université d'entreprise dénommée LKI, *(LISI Knowledge Institute)*, basée au siège du Groupe à Grandvillars. La vocation et la mission de LKI sont de :
– déployer la culture et la vision managériale de LISI au sein du Groupe,
– accompagner les collaborateurs dans leur développement de carrière,
– contribuer à l'excellence technique, fonctionnelle et organisationnelle du Groupe et de ses filiales,
– accompagner le déploiement des programme structurants LISI (LEAP, E-HSE, COS).

LKI s'affirme comme un pilier dans la stratégie de développement des compétences au sein du Groupe. C'est également un outil important de fidélisation des talents.

LKI propose un catalogue de 36 formations, parmi lesquelles les formations de management et de leadership phares que sont les programmes :
– **Take-off** (fondamentaux du management de proximité),
– **Boost** (management niveau avancé) et
– **Expand** (programme de développement du leadership destiné à développer les leaders de demain).

Les programmes *Take-off* et *Boost* sont proposés en France, mais aussi aux États-Unis. D'abord réservés aux managers américains de la division AEROSPACE, ils sont également, depuis 2024, à disposition des sites américains des divisions LISI AUTOMOTIVE et LISI MEDICAL.

LKI, en 2024, c'est :
– 464 stagiaires (538 en 2023, 593 en 2022, 704 en 2021),
– 68 sessions (81 en 2023, 89 en 2022, 89 en 2021),
– 9 926 heures de formation (9 153 en 2023, 10 170 en 2022, 10 693 en 2021).

Autres écoles de formation

Conscient des spécificités de ses métiers, LISI encourage les sites du Groupe à développer leur propre école interne de formation :
– En 2021, Parthenay (France) a ouvert, dans ses murs, une école dispensant des formations dans le domaine de l'usinage, à destination des salariés du site et de publics externes. Cette école interne est certifiée Qualiopi,
– Le site de Bologne (France) dispose également d'une école interne d'usinage, animée par un expert de l'enseignement technique et de l'usinage. Cette école contribue à la formation certifiante de candidats externes et de salariés du site, conduisant à l'obtention d'un CQPM (Certificat de Qualification Paritaire de la Métallurgie) d'usineur. En 2024, 15 personnes ont été diplômées, 12 nouvelles personnes ont intégré ce cursus en octobre 2024, en vue de l'obtention du CQPM en juillet 2025,
– Les sites d'Heidelberg et de Kierspe (Allemagne) disposent également de centres de formation professionnelle réservés aux apprentis, qui reçoivent des enseignements techniques, comme ceux des lycées professionnels français.

Compétences transversales LISI

LISI a développé un modèle de compétences et de comportements professionnels Groupe appelé « Compétences transversales LISI ». Ces Compétences transversales LISI décrivent la manière (le « comment ») par laquelle les résultats individuels et collectifs doivent être atteints.

La mise en œuvre de ces compétences et comportements professionnels est attendue au quotidien de chacun des collaborateurs du Groupe, quelles que soient les tâches et responsabilités exercées.

Les compétences transversales LISI sont au nombre de 10 :

1. communication,
2. leadership,
3. engagement personnel,
4. travail en équipe,
5. développement des autres,
6. amélioration continue,
7. orientation client,
8. orientation résultat,
9. exemplarité,
10. excellence technique/fonctionnelle.

Développement et reconnaissance de l'expertise

Les divisions LISI AEROSPACE et LISI AUTOMOTIVE ont engagé en 2019 une démarche commune nommée Expert Network, visant à identifier et reconnaître les experts des filières R&D, scientifiques et techniques. Ce réseau vise à faciliter la collaboration entre spécialistes de manière transverse au sein et entre les divisions.

En 2024, le développement du réseau d'experts s'est poursuivi. 12 sites de LISI AEROSPACE ont organisé des cérémonies de reconnaissance et de remise de diplômes à de nouveaux experts ou senior experts. Le réseau des experts de la division LISI AEROSPACE compte 117 experts ou senior experts, celui de la division LISI AUTOMOTIVE en compte 82. Les experts se répartissent dans des communautés techniques couvrant 9 domaines d'expertise : automatisation, usinage, procédés de mise en forme, traitement de surface, matériaux & traitement thermique, maintenance, contrôle & inspection, simulation numérique et conception.

Gestion des talents

Au sein de LISI, la gestion des talents, le développement de carrière, et la mobilité, s'articulent autour de trois processus principaux :

– L'entretien annuel et professionnel ;
– La People Review ;
– La bourse à l'emploi.

1 - Entretien annuel et professionnel

LISI considère essentiel qu'a minima une fois par an chaque salarié ait l'opportunité d'un entretien en face à face avec son responsable hiérarchique. Cet entretien permet de faire le point sur la performance individuelle, les éventuels besoins de développement des compétences, les aspirations d'évolution professionnelle et de carrière, les éventuelles difficultés dans le travail et les moyens d'y remédier. La performance individuelle est appréciée en considérant à la fois les résultats obtenus et la manière dont les résultats sont atteints.

En 2024 :

– 7 058 salariés, soit 68,8 % des salariés inscrits, ont bénéficié d'un entretien individuel d'évaluation,
– 4 474 salariés, soit 43,6 % des salariés inscrits, ont bénéficié d'un entretien professionnel ou entretien de carrière.

2 - People Review

La People Review est un processus par lequel la direction du Groupe jusqu'au niveau site s'assure qu'elle dispose, en quantité et qualité, des personnes clés nécessaires à la réussite du budget de l'année A+1 et du plan stratégique. Des plans d'actions sont développés pour corriger les éventuels écarts. La P*eople Review* permet de s'assurer de la solidité de l'organisation en termes de successions, potentiels, compétences et d'envisager d'éventuelles mobilités.

3 - Bourse à l'emploi

La bourse à l'emploi est un outil permettant aux collaborateurs, désireux d'évoluer dans leur carrière, d'avoir connaissance des postes disponibles au sein du Groupe et de s'y porter candidats. Depuis 2022, la plateforme *WELCOME TO THE JUNGLE*, à la fois vitrine digitale LISI et plateforme de diffusion externe des offres d'emploi, est devenue aussi la bourse à l'emploi LISI. Il est envisagé de remplacer en 2025 la plateforme *WELCOME TO THE JUNGLE* par une page carrière accessible sur le site internet du groupe LISI.

Promotion

En 2024, 500 salariés en CDI et en CDD ont bénéficié d'une promotion, dont 42 accompagnées d'un passage à la catégorie cadre.

A noter l'initiative exemplaire lancée par LISI AEROSPACE en 2024 en matière de gestion des talents. Cette démarche, nommée « *Talking Talent* », repose sur une collaboration unique et forte entre direction de site et RH. La démarche s'articule autour de 4 étapes principales qui forment un cycle vertueux continu :

– Identification des postes clés et/ou critiques des organisations existantes et futures ;
– Identification des talents au sein de ces organisations ;
– Élaboration de plan de succession pour tous les postes clés et/ou critiques ;
– Plans d'actions personnalisés pour faire grandir les talents et/ou successeurs et les accompagner vers les postes clés à sécuriser.

Cette démarche sert d'exemple d'excellence en matière de gestion des talents au sein du Groupe, offrant aux autres divisions l'opportunité de s'en inspirer dans les années qui viennent.

3.2.5.4 - Diversité et inclusion

Au sein de LISI, nous prônons un environnement de travail inclusif et ouvert à toutes et tous. Chaque collaborateur doit pouvoir se sentir « à sa place » au sein du Groupe quels que soient son origine, son âge, son identité ou orientation sexuelle, son handicap. Tous les salariés doivent être traités de manière équitable et sans discrimination en matière notamment de recrutement, de rémunération, d'avantages et de progression de carrière.

En France, en 2022, 100 % des responsables RH et managers impliqués dans les processus de recrutement ont été formés à la non-discrimination à l'embauche. Cette formation est dispensée depuis lors aux nouveaux arrivants. Une formation similaire, en anglais, a été conçue en 2024, et sera dispensée en 2025 à l'ensemble des membres de comités de direction des sites étrangers du Groupe.

Diversité de genre

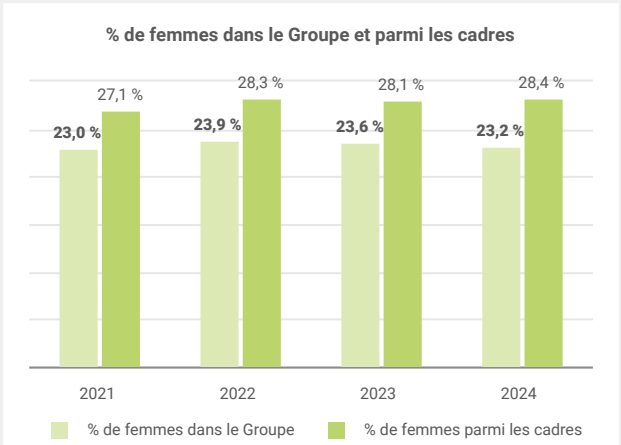
Les efforts de LISI en matière de diversité de genre portent sur les axes suivants :

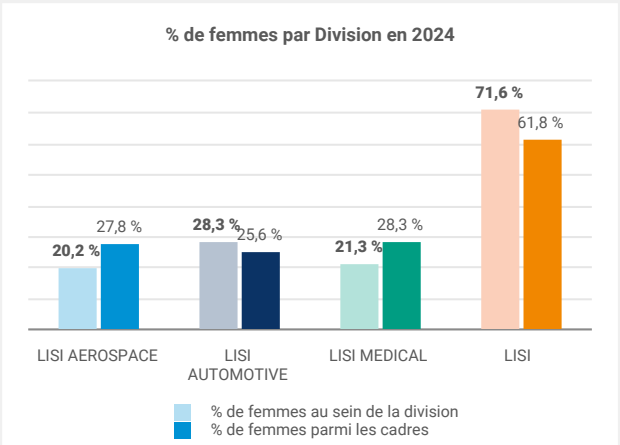
- Augmenter la proportion des femmes dans l'organisation ;
- Promouvoir l'égalité des chances ;
- Lutter contre les disparités entre les hommes et les femmes pour atteindre l'égalité professionnelle femmes / hommes ;
- Lutter contre les stéréotypes qui s'attachent à la notion de métiers « féminins » ou métiers « masculins » ;
- Afficher des objectifs clairs de progression qui permettent de mobiliser l'ensemble des équipes managériales.

Le Groupe est composé de 23,2 % de femmes et 76,8 % d'hommes. La proportion de femmes dans le groupe a légèrement baissé en 2024.

% de femmes	2021	2022	2023	2024
% de femmes au sein du Groupe	23,0 %	23,9 %	23,6 %	23,2 %
% de femmes parmi les cadres	27,1 %	28,3 %	28,1 %	28,4 %

Le pourcentage de femmes parmi les cadres est de 28,4 % à fin 2024, pour un objectif qui avait été fixé à 29,0 %.
La représentation des femmes parmi les cadres reste supérieure au pourcentage global de femmes au sein du Groupe.





Le pourcentage de femmes parmi les cadres est le suivant par division :

% de femmes	LISI AEROSPACE	LISI AUTOMOTIVE	LISI MEDICAL	LISI CORPORATE
% de femmes au sein de la division	20,2 %	28,3 %	21,3 %	71,6 %
% de femmes parmi les cadres	27,8 %	25,6 %	28,3 %	61,8 %

Les statistiques relatives à la diversité de genre par pays sont les suivantes à fin 2024 :

% par pays	Femmes	Hommes	% de femmes parmi les cadres
Canada	9,5 %	90,5 %	25,0 %
Chine	49,3 %	50,7 %	45,0 %
Rép. tchèque	31,2 %	68,8 %	44,4 %
France	22,2 %	77,8 %	29,3 %
Allemagne	19,0 %	81,0 %	13,0 %
Maroc	15,6 %	84,4 %	50,0 %
Mexique	58,6 %	41,4 %	15,4 %
Pologne	57,0 %	43,0 %	40,0 %
Espagne	18,0 %	82,0 %	36,4 %
Turquie	10,0 %	90,0 %	26,5 %
Inde	6,6 %	93,4 %	– %
Royaume-Uni	14,3 %	85,7 %	26,7 %
États-Unis	25,8 %	74,2 %	27,8 %
TOTAL	**23,2 %**	**76,8 %**	**28,4 %**

Recrutements et départs de femmes

LISI incite l'ensemble de ses sites à accroitre les efforts déployés en faveur de l'embauche de femmes sur les métiers tenus majoritairement par des hommes et le recrutement de femmes cadres.

Tous postes et métiers confondus, les femmes ont représenté en 2024 :

- 30,4 % des embauches en CDI ou CDD,
- 31,6 % des embauches de cadres en CDI ou CDD.

Ces deux taux sont supérieurs à la représentativité actuelle des femmes.

Part des femmes	2024
Entrées CDI Femmes	**495**
- dont cadres	75
Entrées CDD Femmes	**62**
- dont cadres	6
TOTAL ENTRÉES FEMMES	**557**
dont cadres	81
% de femmes dans les entrées CDI + CDD	30,4 %
% de femmes dans les entrées cadres CDI + CDD	31,6 %

Les femmes ont représenté en 2024 :

- 30,3 % des fins de CDI et CDD,
- 31,6 % des fins de CDI et CDD cadres.

Concernant les démissions (hors abandons de poste et fins de périodes d'essai à l'initiative du salarié) :

- 30,6 % de ces démissions ont concerné des femmes en 2024,
- 69,4 % ont concerné des hommes.

En 2024 :

- 8,7 % des femmes sous CDI ont démissionné (démissions, hors abandons de poste et fins de période d'essai à l'initiative du salarié), contre 6,0 % des hommes sous CDI,
- 6,0 % des femmes cadres sous CDI ont démissionné (démissions, hors abandons de poste et fins de période d'essai à l'initiative du salarié), contre 7,1 % des hommes cadres sous CDI.

Développement et promotion des femmes

Sur l'ensemble des 9 279 personnes du groupe en CDI ou CDD ayant bénéficié d'une formation en 2024 :

- 2 349, soit 25,3 % des personnes formées, étaient des femmes,
- 6 930, soit 74,7 % des personnes formées, étaient des hommes,
- 25,8 % des heures de formation ont bénéficié à des femmes ; 74,2 % à des hommes,
- 19,7 heures de formation en moyenne pour les femmes contre 17,3 heures pour les hommes.

En 2024 :

- Sur les 500 personnes ayant bénéficié d'une promotion : 21,8 % étaient des femmes et 72,2 % étaient des hommes.
- Sur les 42 passages à la catégorie cadre : 31,0 % ont concerné des femmes et 69,0 % des hommes.

Promotions cadres	2024
Nombre total de promotions vers le statut cadre	42
Dont promotion de femmes vers le statut cadre	13
% de femmes parmi des promotions cadres	31,0 %

Proportionnellement à leur présence dans l'entreprise et au sein de la catégorie cadres, les femmes :

- ont en moyenne moins bénéficié de promotions que les hommes en 2024,
- ont en moyenne davantage bénéficié de passages à la catégorie cadres que les hommes en 2024.

Index égalité hommes-femmes

En France, les sociétés du Groupe publient chaque année leur index égalité hommes-femmes.

Tous les sites pour lesquels l'index égalité hommes-femmes est calculable ont obtenu un score supérieur ou égal à 79 % en 2024.

Entité	2022	2023	2024
BAI (Saint-Ouen l'Aumône, Vignoux sur Barangeon, Villefranche de Rouergue)	88 %	88 %	88 %
Forged Integrated Solutions (Bar sur Aube, Bologne, Parthenay)	82 %	87 %	86 %
Creuzet (Marmande)	87 %	87 %	87 %
Blanc Aero Technologies	Non calculable	Non calculable	Non calculable
LISI AEROSPACE SAS	86 %	89 %	89 %
LISI AUTOMOTIVE SAS	75 %	77 %	79 %
L.A. Rapid (Puiseux)	76 %	79 %	86 %
L.A. Former (Delle, Dasle, Grandvillars, Lure, Melisey)	89 %	89 %	89 %
L.A. Nomel (La Ferté Fresnel)	93 %	91 %	88 %
L.M. Orthopaedics (Hérouville)	87 %	85 %	92 %
L.M. Fasteners (Neyron)	Non calculable	Non calculable	Non calculable

Lutte contre les stéréotypes de genre

LISI agit pour lutter contre les stéréotypes et biais inconscients qui influencent les décisions et comportements.

LISI s'attache à mettre en avant, en particulier dans ses communications sur les réseaux sociaux, les femmes qui occupent des métiers scientifiques et techniques, luttant ainsi contre les a priori tendant à réserver certains métiers aux hommes et d'autres aux femmes.

Dans cette même optique, LISI a créé avec l'association « Elles Bougent », un groupe de 60 Marraines LISI. Leur rôle est de promouvoir en interne aussi bien qu'en externe, auprès des collégiennes et lycéennes, les carrières industrielles.

- Les Marraines du site de Villefranche-de-Rouergue (France) ont accueilli des élèves de seconde,
- Les Marraines du site d'Ayguemorte-les-Graves (France) ont accueilli 15 lycéennes du Lycée de la Mer de Gujan-Mestras pour une visite du site et la découverte de la diversité des métiers et process,
- LISI AEROSPACE a participé à la 4e édition de l'évènement « Elles bougent pour l'orientation », qui a mobilisé 2 600 marraines « Elles Bougent » pour partager leurs expériences et inspirer les futures générations. Lors de cet événement, la Directrice R&T Composants Moteur et Structure chez LISI AEROSPACE a rencontré des lycéennes du lycée Louis Pasteur de Neuilly-sur-Seine (France) pour présenter son métier et son parcours,
- Pour à la fois promouvoir les femmes et lancer un appel à candidature pour de futures Marraines « Elles Bougent » LISI AUTOMOTIVE a organisé et proposé en septembre 2024, à l'ensemble des salariés de ses sièges de Delle et Grandvillars (France), une conférence animée par une consultante et formatrice RH au parcours inspirant.

Autres initiatives conduites en 2024 pour lutter contre les stéréotypes de genre et promouvoir l'industrie auprès des femmes :

- Aux États-Unis et au Canada, les sites de Torrance, Garden Grove, City of Industry et Dorval sont adhérents et/ou participent aux événements organisés par l'association « *Women in Aerospace* »,
- En France, LISI AEROSPACE participe depuis 2024 à l'initiative de la filière aéronautique nommée « *Féminisons les métiers de l'aéronautique et du spatial* ». Dans ce cadre, le site de Saint-Ouen-l'Aumône (France) a accueilli des lycéennes du Lycée Jean Jaurès d'Argenteuil. Au programme : présentation des métiers de l'aéronautique, visite guidée de l'usine pour découvrir les processus industriels, échanges enrichissants avec des collaboratrices expertes. La charte « Féminisons les métiers de l'aéronautique et du spatial », créée par Airemploi Espace Orientation, formalise l'engagement de LISI AEROSPACE d'avoir une politique active favorisant la mixité professionnelle et de partager ses bonnes pratiques avec d'autres acteurs du secteur,
- Le site de Beyssac (France) a participé à la rencontre « Industri'Elles » portée par Val de Garonne Agglomération. L'objectif de cette journée est de montrer que l'industrie « se conjugue aussi au féminin ». À cette occasion, Sandrine, Technicienne Méthodes du site de Beyssac, a été mise en lumière dans une vidéo diffusée pendant plusieurs semaines dans les cinémas locaux,

– Le site de Saint-Ouen-l'Aumône (France) a accueilli en novembre 2024 le média « Les Meufs de l'Industrie », qui vise à féminiser l'industrie en brisant les codes, au travers notamment de vidéos courtes et percutantes. Cette visite s'est accompagnée du tournage de plusieurs témoignages vidéos de femmes inspirantes du site.

Proportion des femmes dans les instances dirigeantes

La proportion des femmes dans les deux instances dirigeantes du Groupe a évolué comme suit sur les 5 dernières années :

– Comité Exécutif :
  - 2020 : 12,5 % (8 membres, 1 femme et 7 hommes),
  - 2021 : 12,5 % (8 membres, 1 femme et 7 hommes),
  - 2022 : 22,2 % (9 membres, 2 femmes et 7 hommes),
  - 2023 : 20,0 % (10 membres, 2 femmes et 8 hommes),
  - 2024 : 20 % (10 membres, 2 femmes et 8 hommes).

– *Leadership Board* :
  - 2020 : 17,4 % (23 membres, 4 femmes et 19 hommes),
  - 2021 : 17,4 % (23 membres, 4 femmes et 19 hommes),
  - 2022 : 20,8 % (24 membres, 5 femmes et 19 hommes),
  - 2023 : 20,0 % (25 membres, 5 femmes et 20 hommes),
  - 2024 : 20,0 % (25 membres, 5 femmes et 20 hommes).

LISI poursuit ses efforts pour renforcer la diversité au sein de ses équipes managériales, avec la volonté d'accroître progressivement la représentation des femmes dans ses instances dirigeantes.

Inclusion des jeunes et des seniors

L'inclusion des jeunes et des seniors est un enjeu sociétal. À fin 2024, LISI dans son ensemble compte 19,6 % de salariés inscrits de 30 ans et moins, 28,9 % de salariés inscrits de 51 ans et plus, et 16,4 % de salariés inscrits de 56 ans et plus.

Nombre de salariés inscrits (CDI, CDD et Apprentis), par tranches d'âge, statut et genre	Femmes		Hommes		TOTAL
	Cadres	Non-cadres	Cadres	Non-cadres	
< 25 ans	11	168	31	603	813
25-30 ans	67	202	147	781	1 197
31-35 ans	69	215	136	826	1 246
36-40 ans	61	203	141	925	1 330
41-45 ans	68	224	147	933	1 372
46-50 ans	55	284	126	872	1 337
51-55 ans	31	298	129	823	1 281
56-60 ans	30	258	123	738	1 149
61 ans et plus	18	116	52	351	537
Total	**410**	**1 968**	**1 032**	**6 852**	**10 262**

Dans le cadre des processus de recrutement, les candidats juniors et seniors ont leur place comme tout autre candidat. En 2024 :

– le nombre d'embauches CDI de salariés de 30 et moins a été de 706, soit 43,6 % des embauches CDI ;

– le nombre d'embauches CDI de salariés de 56 ans et plus a été de 81, soit 5,0 % des embauches CDI.

Embauches CDI par tranches d'âge, statut et genre	Femmes		Hommes		TOTAL
	Cadres	Non-cadres	Cadres	Non-cadres	
< 25 ans	3	91	19	216	329
25-30 ans	23	82	35	237	377
31-35 ans	15	71	19	156	261
36-40 ans	5	57	18	119	199
41-45 ans	10	48	25	77	160
46-50 ans	8	23	15	59	105
51-55 ans	7	32	14	54	107
56-60 ans	3	13	15	26	57
61 ans et plus	1	3	4	16	24
Total	**75**	**420**	**164**	**960**	**1 619**

Inclusion des personnes en situation de handicap

L'inclusion des personnes en situation de handicap n'est pas qu'une question de responsabilité sociale et sociétale. En contribuant à développer et entretenir une culture inclusive, elle favorise l'ouverture aux autres et la bienveillance et contribue à la diversité, gage de créativité et d'innovation.

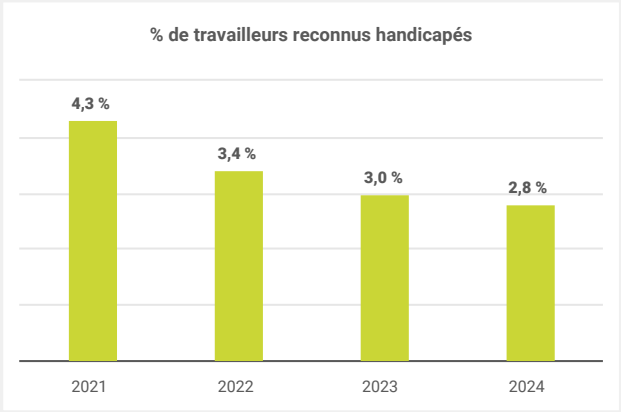
Les personnes en situation de handicap ont toute leur place dans les processus de recrutement.

À fin 2024 :

- LISI compte au global 291 salariés reconnus travailleurs handicapés, ce qui représente 2,8 % de l'effectif inscrit. Ce taux baisse de manière continue depuis 2021,
- LISI compte en France 197 salariés reconnus travailleurs handicapés, soit 3,7 % de l'effectif inscrit.

	2021	2022	2023	2024
% de salariés reconnus travailleurs handicapés	4,3 %	3,4 %	3,0 %	2,8 %

En complément de l'embauche et du maintien dans l'emploi de travailleurs en situation de handicap, plusieurs sites de LISI, en France comme à l'étranger, confient une partie de leurs activités à des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) ou équivalents. C'est notamment le cas des sites de Saint-Brieuc et Saint-Ouen-l'Aumône (France) et Fuenlabrada (Espagne).



En 2024 :

- Les sites de Saint-Ouen-l'Aumône et Saint-Brieuc (France) ont participé à *Duo Day*, une journée de stage de découverte professionnelle proposée à des personnes en situation de handicap, visant aussi à lutter contre les préjugés en entreprise. Le site de Saint-Brieuc a accueilli une personne en situation de handicap, celui de Saint-Ouen-l'Aumône en a accueilli six. Au programme : présentation de l'entreprise, visite de l'usine et formation de duos (personne en situation de handicap & salarié LISI) pour une découverte métier,
- Le site de Rugby (Royaume Uni) a créé un partenariat avec le « *Warwickshire Supported Employment Service* », organisation qui encourage les employeurs à envisager d'embaucher des apprenants adultes présentant des difficultés d'apprentissage. Le site a accueilli, pour une période d'essai, quatre adultes et a adapté leurs tâches, afin de rendre le travail plus inclusif. En sont résultées deux embauches pérennes.

Diversité de nationalités

Le Groupe est présent dans 13 pays. Tous les membres du Comité Exécutif sont de nationalité française.

Au sein du *Leadership Board*, 16 % ont la nationalité américaine et 84 % la nationalité française.

3.2.5.5 - Contributions positives à la collectivité et aux territoires

LISI encourage l'ensemble de ses sites à conduire des actions positives en direction des territoires dans lesquels ils opèrent, notamment des actions en faveur de la jeunesse, de l'éducation et des personnes ou publics en difficulté. LISI encourage également ses sites à soutenir l'engagement de leurs salariés dans des missions d'intérêt général, sanitaires, humanitaires ou caritatives, ainsi que l'engagement de leurs salariés dans la défense nationale ou la sécurité des biens et des personnes.

Soutien des forces de défense et de sécurité

La Garde Nationale, créée en France en 2016 après les attentats de 2015, regroupe les réserves opérationnelles des Armées, de la Gendarmerie et la réserve civile de la Police Nationale. Le soutien des employeurs est essentiel pour permettre la mobilisation des réservistes. LISI a renouvelé en mars 2022 son engagement pour 5 ans, augmentant de 8 à 15 jours le nombre de jours de réserve annuel sur le temps de travail, avec maintien de la rémunération (hors solde). Pour les périodes de réserve jusqu'à 8 jours, LISI accorde un délai de prévenance de 3 semaines au lieu de 4. Ce soutien lui confère le statut de « *Partenaire de la défense* ».

En 2024,

- En France, LISI comptait 6 réservistes opérationnels des Armées, de la Gendarmerie ou de la Police Nationale,
- À l'étranger, LISI comptait 25 salariés engagés dans la réserve opérationnelle des forces de défense et de sécurité de leur pays.

LISI a participé à la « Journée Nationale des Réservistes » à Belfort, un événement annuel valorisant l'engagement des réservistes dans les forces armées et de sécurité intérieure. Organisé par la Délégation Militaire Départementale et l'Université de Franche-Comté, l'événement visait à rapprocher étudiants, réservistes (Armées, Gendarmerie, Police) et entreprises.

Enfin, en juillet 2022, le Groupe a signé le premier Manifeste ProMilès avec le Major Général des Armées Françaises. Il a depuis participé à des nombreux évènements qui visent à œuvrer pour le rapprochement des mondes civiles et militaires.

Soutien aux forces de secours

En France, les salariés de douze sites sont soutenus dans leur engagement comme pompiers volontaires.

À fin 2024, 31 salariés français et 8 salariés étrangers sont engagés dans le secours et l'assistance. Les sites de Carpète, Beyssac et Villefranche-de-Rouergue sont signataires d'une convention de soutien avec leur service départemental d'incendie et de secours respectif.

Engagements en faveur de l'éducation et de l'insertion

LISI est adhérent depuis 2021 au dispositif *« Les entreprises s'engagent »*, fruit d'une alliance entre pouvoirs publics, entreprises et acteurs de l'insertion, visant à agir en faveur d'une société plus inclusive.

Par exemple, LISI AUTOMOTIVE a participé à l'événement « Mix & Match » à Delle. Cette initiative visait à promouvoir l'égalité professionnelle et à permettre à des femmes en recherche d'emploi de découvrir des métiers traditionnellement masculins.

Engagements caritatifs, humanitaires et/ou solidaires

De nombreux sites LISI participent régulièrement à Octobre Rose, en faveur de la lutte contre le cancer du sein sous différents modes :

- *Évènements sportifs* : Le site de Vignoux-sur-Barangeon (France) a participé aux « Foulées Roses du Berry ». Ceux de Bologne et Chaumont (France) ont soutenu le Rose Chaumont Trail. L'équipe de basketball d'Izmir (Turquie), a disputé un match en portant des tenues roses,
- *Dons à des associations* : Le site de City of Industry (USA) a participé à l'événement *« Making strides against breast cancer »* et fait un don de 485 USD. Le site de Rugby (Royaume Uni) a participé à *« Wear It Pink »* pour récolter 377 GBP pour la recherche contre le cancer. À Neyron (France), 363 € ont été récoltés pour l'association Ruban Rose,
- *Sensibilisation et dépistage* : Trois sites LISI ont mené des actions de sensibilisation au cancer du sein : Beyssac avec une déléguée municipale formée au dépistage, Rzeszów par la distribution de rubans roses et d'informations sur le dépistage, et Villefranche-de-Rouergue avec une intervention de l'association Brain Up sur la santé des femmes,
- *Porter du rose* : Sur le site de Torrance (USA), chaque mercredi d'octobre, les collaborateurs portaient du rose en soutien.

Autres initiatives solidaires en 2024 :

- Rzeszów (Pologne) : collecte de dons pour les enfants de l'hôpital local,
- Neyron (France) : participation de 14 salariés à la Course des Lumières contre le diabète,
- Saint-Ouen-l'Aumône (France) : 30 salariés engagés dans une course pour soutenir le Téléthon et l'association Handi Rêveurs,
- Bologne et Chaumont (France) : collecte d'une centaine de jouets pour le Secours Populaire.

3.2.6 Actions, résultats et objectifs - Conditions de travail et bien-être des employés – hors santé sécurité

3.2.6.1 - Bien-être, engagement, qualité de vie et prévention au travail

Partage vision et stratégie

L'engagement des collaborateurs nécessite qu'ils comprennent la situation de l'entreprise, la vision du futur et la stratégie développée pour concrétiser cette vision. Ceci vaut pour LISI dans son ensemble, du niveau Groupe au niveau site.

La vision et la stratégie sont présentées annuellement aux instances représentatives du personnel et à l'ensemble des collaborateurs.

La présentation de la stratégie se fait dans des formes variées, allant de réunions d'informations à l'ensemble du personnel, à des réunions par petits groupes, ateliers, ou départements.

Qualité de vie au travail

La qualité de vie au travail (QVT), telle que perçue et appréciée par les collaborateurs, est un facteur essentiel d'engagement et de rétention. LISI a mis en place un processus annuel d'évaluation de la Qualité de Vie au Travail (QVT) dans tous ses sites.

Un questionnaire est adressé à l'ensemble des salariés, tous sites, tous pays. Il couvre l'ensemble des thèmes relatifs à la qualité de vie au travail :

- 21 questions posées : Le questionnaire a été simplifié passant de 42 questions jusqu'en 2023 à 21 questions en 2024. Il a gagné en pertinence,
- 68 % de taux de participation en 2024 pour un objectif fixé à 70 %. Il était de 71 % en 2023 et de 69 % en 2021,

– 82 % de taux de satisfaction en 2024 pour un objectif de 70 %. Il était de 76 % en 2023 et 75 % en 2022. Le taux de satisfaction est mesuré par le questionnaire en additionnant les réponses « D'accord » et « Tout à fait d'accord ». La progression 2024 de la satisfaction est à relativiser en raison de la modification du questionnaire.

Le processus QVT annuel s'articule en 2 volets :

1. Analyses et actions suite au questionnaire :
   – Analyse des résultats par la direction de chaque site,
   – Organisation possible de groupes de discussion,
   – Mise en place d'actions ciblées (3 à 5 actions).

2. Initiatives pour le bien-être au travail tout au long de l'année :
   – « Semaine de la QVT » en juin (2 semaines) : activités variées (yoga, sport, ateliers bien-être, convivialité, food-truck, tournoi de football, éveil musculaire, atelier culinaire, etc),
   – Actions ponctuelles portées par les sites. Le site de City of Industry (USA) a consulté ses salariés en vue d'un éventuel ajustement des horaires de démarrage des équipes postées. Le site de Rzeszów (Pologne) a organisé un pique-nique convivial pour les employés et leurs familles. Le site de Neyron (France) a proposé à ses salariés une expérience sportive et gourmande grâce aux « smoocyclettes », des vélos à smoothie équipés de blenders,
   – L'équipe communication centrale LISI a renouvelé le traditionnel concours mondial des plus belles photos de groupes en pulls de Noël,
   – LISI Global Services (Grandvillars, France) a organisé une activité escape game.

Communication interne

Une communication interne efficace crée un environnement de travail où les employés se sentent bien informés et considérés, conditions nécessaires à l'engagement.

LISI a mis en place deux outils principaux de communication interne pour maintenir ses collaborateurs informés :

– L'intranet Groupe « Intralinks »,
– Le média digital « LISI & You », accessible *via Intralinks* et emails pour les personnels équipés de matériels LISI et l'application FABRIQ, solution digitale utilisée dans la quasi-totalité des sites.

Qualité du management

La qualité du management influence fortement la perception des collaborateurs et leur engagement. C'est un des facteurs déterminants de la rétention.

LISI promeut le « Management bienveillant », l'écoute des collaborateurs. Pour développer ces compétences managériales, l'entreprise propose, à travers LKI, plusieurs formations, vidéos, ou e-learning destinés à développer les compétences managériales, tels que *Take-off*, *Boost* et *Expand*.

D'autres initiatives ont été conduites dans les sites en 2024 :

– Le site de Beyssac (France) a formé ses managers à la prévention des risques psychosociaux,
– Celui de Carpète (France) a formé ses managers au droit du travail et organisé des ateliers pour échanger sur leurs pratiques managériales,
– Sur le site d'Izmir (Turquie), des sessions de coaching en leadership, communication et compétences managériales ont été mises en place pour aider les managers,
– Le sites de Lake Zurich, Big Lake, Coon Rapids (USA) ont formé leurs managers et superviseurs avec la session Take-off de LKI,
– LISI AUTOMOTIVE a renforcé sa démarche managériale en 2024 à travers deux actions : le renouvellement de la formation e-learning sur le management bienveillant pour tous ses managers et une formation présentielle de deux jours pour les managers français sur l'adaptation du management et la performance collective.

Résolution efficace des problèmes et implication du personnel

Rien n'est plus démotivant qu'un environnement de travail marqué par de nombreux dysfonctionnements et l'absence de résolution des problèmes.

Depuis le début des années 2010, dans le cadre du programme structurant LEAP *(LISI Excellence Achievement Program)*, LISI a déployé sur l'ensemble de ses sites un processus PSM *(Problem Solving Management)* pour résoudre efficacement les problèmes opérationnels sur les 6 niveaux de l'organisation :

– PSM1 : Organisation en GAP (Groupement Autonome de Production) qui se réunissent quotidiennement,
– PSM2 : Niveau Atelier / UAP (Unité Autonome de Production),
– PSM3 : Niveau Usine,
– PSM4 : Niveau Business Group,
– PSM5 : Niveau Division,
– PSM6 : Niveau Groupe.

Les écarts aux standards et problèmes qui ne peuvent être résolus par le niveau d'origine sont escaladés au niveau supérieur si besoin.

Le processus, initialement géré sur supports physiques, est désormais digitalisé *via* la solution *FABRIQ* qui facilite les échanges collaboratifs de données et indicateurs entre les différents niveaux de l'organisation.

À fin 2024, 39 sites LISI et 630 équipes, gèrent leurs PSM sous *FABRIQ*.

Équilibre vie professionnelle et vie personnelle

LISI favorise l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle en reconnaissant le droit à la déconnexion. L'entreprise propose des horaires flexibles et du télétravail aux salariés dont les postes le permettent, dans les pays où ces pratiques sont légalement et culturellement établies.

En 2024, 1833 salariés, soit 17,9 % des salariés inscrits, ont bénéficié de la possibilité de télétravailler au moins partiellement, parmi lesquels :

– 690 femmes, soit 6,7 % des salariés inscrits et 29,0 % des salariés inscrits femmes,
– 1 143 hommes, soit 11,1 % des salariés inscrits et 14,5 % des salariés inscrits hommes.

2261 salariés, soit 22,0 % des salariés inscrits, ont bénéficié de la souplesse d'organisation personnelle offerte par des horaires flexibles, parmi lesquels :

– 721 femmes, soit 7,0 % des salariés inscrits et 30,3 % des salariés inscrits femmes,
– 1540 hommes, soit 15,0 % des salariés inscrits et 19,5 % des salariés inscrits hommes.

Prévention des risques psychosociaux

LISI place la prévention des risques psychosociaux (RPS) au cœur de sa politique RH, considérant que c'est une responsabilité collective. Le Code de Conduite de l'entreprise exige :

– Un comportement respectueux entre collègues,
– L'interdiction de propos ou actes offensants, même sous forme de plaisanterie,
– La prohibition de toute forme de harcèlement, discrimination ou violence au travail.

Chaque membre de l'organisation doit contribuer à maintenir une atmosphère de travail positive.

LISI propose différents dispositifs d'assistance psychologique selon les pays :

– En France : Service Workplace Options (WPO) offrant jusqu'à 12 h de consultation (34 bénéficiaires en 2024) ; plateforme Sunshine-me chez LISI AEROSPACE pour aider les salariés et leurs proches en cas de souffrance psychologique,
– En Amérique du Nord : Programme *Employee Assistance Program* (EAP) proposant soutien psychologique, conseils financiers et juridiques aux salariés,
– En Turquie : Les salariés d'Izmir bénéficient, à travers leur assurance santé, de consultations d'assistance psychologique en cas de besoin.

Prévention du harcèlement moral ou sexuel

Aucun salarié ne peut faire l'objet de violences physiques ou verbales, d'intimidation ou de toute autre forme de harcèlement moral.

LISI interdit les avances sexuelles et tout contact physique jugé importun, les gestes ou propos ainsi que la diffusion d'informations ou documents à connotation sexuelle.

Ces dispositions proscrivant tout harcèlement moral ou sexuel font partie intégrante du Code de Conduite de LISI. Toute violation de ces dispositions a vocation à être signalée au niveau hiérarchique approprié. Les salariés ont également la possibilité de faire un signalement via le dispositif d'alerte accessible sur le site internet du Groupe. Ils peuvent aussi solliciter directement une autorité externe.

Chaque signalement doit donner lieu à investigations et, s'il y a lieu, à sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement.

La politique de non-représailles protège les personnes alléguant de bonne-foi faire l'objet de harcèlement moral ou sexuel.

En 2024, ont été signalés :

– 16 cas de harcèlement moral,
– 6 cas de harcèlement sexuel.

Un cas fait référence à une action en justice ou une plainte déposée contre l'entreprise ou auprès des autorités compétentes par l'intermédiaire d'une procédure officielle, ou un signalement *via* le dispositif de signalement LISI.

Les 16 cas de harcèlement moral signalés ont donné lieu à investigations :

– 11 ont été clos au terme d'une investigation qui n'a pas confirmé l'existence d'un harcèlement moral,
– 4 ont été clos après actions et/ou réparations, au terme d'une investigation ayant confirmé l'existence de harcèlement moral,
– 1 est toujours en cours d'investigation ou de procédure.

Les 6 cas de harcèlement sexuel signalés ont donné lieu à investigation :

– Les 6 ont été clos au terme d'investigations qui n'ont pas confirmé l'existence d'un harcèlement sexuel.

En 2024, ont été versés dans l'ensemble du groupe, à l'initiative de l'entreprise ou suite à décision d'une autorité externe ou de la justice :

– 12 065 € d'amendes et/ou dommages et intérêts suite à harcèlement moral ;
– Aucune amende et/ou dommages et intérêts suite à harcèlement sexuel.

Prévention des discriminations

Conformément au Pacte Global Compact, le Code de Conduite LISI en place depuis 2023 proscrit toutes formes de discrimination et dispose qu'on ne peut prendre de décisions que sur la base de critères légitimes, tels que les qualifications ou compétences des personnes et en aucun cas sur la base de l'âge, du genre, de la religion, de l'origine ethnique, de l'état de grossesse, du handicap, de l'orientation sexuelle ou de toutes autres caractéristiques protégées par le droit applicable.

En 2024, le nombre de cas de discrimination signalés s'est élevé à 3.

Un cas fait référence à une action en justice ou une plainte déposée contre l'entreprise ou auprès des autorités compétentes par l'intermédiaire d'une procédure officielle, ou un signalement via le dispositif de signalement LISI.

Les 3 cas ont fait l'objet d'investigation.

Sur ces 3 cas :

- 2 ont été clos au terme d'une investigation qui n'a pas confirmé l'existence d'une discrimination,
- 1 a été clos après action et/ou réparation au terme d'une investigation ayant confirmé l'existence de faits à caractère discriminatoire.

En 2024, aucune amende ni dommages et intérêts suite à discrimination n'a été versée.

Promotion du bien-être, de la santé et du sport

LISI encourage le bien-être et la pratique sportive à travers diverses initiatives.

De nombreux sites LISI proposent chaque année à leurs salariés des campagnes de prévention-santé, des campagnes de vaccination, des bilans médicaux, des tests Covid et/ou de grippe, des conseils diététiques, etc...

Plusieurs sites offrent la possibilité à leurs salariés de pratiquer une activité sportive sur le temps de déjeuner ou des sports de façon collective :

- À Torrance (États-Unis), les salariés peuvent se joindre à des équipes internes de softball, volleyball ou football,
- Une centaine de salariés des sites californiens LISI AEROSPACE ont participé aux « Aerospace Summer Games » 2024, réunissant plus de 6000 participants issus de 44 sociétés aéronautiques et spatiales de la région de Los Angeles. LISI s'est classé 13e sur 44,
- Le site d'Izmir (Turquie) met à disposition de ses salariés de tables de tennis de table et de Teqball (football tennis). Il dispose d'une équipe de basket qui participe à des tournois interentreprises,
- En 2024, 74 salariés français LISI ont participé à Grandvi'trail, sur deux formats de course et un de marche. Les salariés de Parthenay ont participé à la 22e édition de la « course des remparts » et remporté la course par équipe !
- LISI AEROSPACE a renouvelé en 2024 son *« Spring bike challenge »* (challenge vélo de printemps proposé cette année à l'ensemble des sites de la division). 13 sites y ont participé. Les 79 cyclistes participants ont parcouru 21 044 km et ont permis de récolter plus de 5 200 € au profit d'une association de soutien aux animaux en détresse.

Prévention de l'absentéisme

L'absentéisme maladie est d'origine multifactorielle. Il est très largement dépendant de facteurs de santé extérieurs à l'activité professionnelle, mais, pour une part au moins, se révèle important à suivre en ce qu'il est aussi un indicateur des conditions de travail, de l'ambiance de travail, et de l'engagement des collaborateurs.

Au sein de LISI, l'indicateur retenu pour le calcul de l'absentéisme est le pourcentage d'absences dites « compressibles », par opposition aux absences dites « incompressibles ». Sont, par convention, considérées comme incompressibles les absences maladies au-delà de 6 semaines.

Le taux d'absentéisme Groupe s'est élevé à 3,4 % en 2024, en amélioration de 0,5 point par rapport à 2023.

	2020	2021	2022	2023	2024
Taux d'absentéisme	4,4 %	4,2 %	4,5 %	3,9 %	3,4 %

L'ensemble des sites LISI est invité à suivre de près leur absentéisme, à chercher à en comprendre les causes, notamment les éventuelles causes internes et à agir sur ces dernières.

Aide à la parentalité et aux salariés aidants

LISI encourage un environnement de travail favorable à la parentalité et au rôle d'aidant familial, par le biais d'actions telles que :

- Travail à temps partiel choisi ou aménagement du temps de travail,
- Politique de congés flexibles,
- Récupération flexible des heures supplémentaires,
- Proposition de régimes d'assurance maladie couvrant les soins de santé des enfants ou de services d'aide à la parentalité et aux salariés aidants,
- Et sur les postes qui le permettent, télétravail partiel, horaires flexibles, flexibilité dans les projets et les tâches.

Les sites de Saint-Ouen-l'Aumône, Beyssac et Carpète (France) disposent, pour aider leurs salariés parents, de places réservées dans des crèches interentreprises ou partenaires.

Depuis 2023, LISI AEROSPACE offre à une partie de ses salariés français, l'accès à la plateforme *Sunshine-me*, qui propose soutien, conseil, assistance et services aux salariés parents et salariés aidants.

À fin 2024, 294 salariés en CDI travaillent à temps partiel au sein du Groupe, soit 2,9 % de l'effectif CDI, parmi lesquels :

- 164 femmes (1,7 % des salariés CDI et 7,5 % des femmes sous CDI) ;
- 130 hommes (1,4 % des salariés CDI et 1,8 % des hommes sous CDI).

Congé maternité, paternité et congé parental

LISI soutien et applique les législations accordant aux salariés la possibilité de prendre un congé maternité, paternité et/ou un congé parental.

Les pourcentages de salariés cadres et non-cadres, de l'Union Européenne et hors Union Européenne, bénéficiant, le cas échéant, d'une compensation totale ou partielle de la perte de salaire en cas de congé maternité, paternité, ou parental, sont les suivants :

	CADRES			NON-CADRES		
% de salariés inscrits qui bénéficient, le cas échéant…	Union Européenne	Hors Union Européenne	Tous sites, tous pays	Union Européenne	Hors Union Européenne	Tous sites, tous pays
D'un programme, public et/ou LISI, de compensation, totale ou partielle, de la perte de salaire en cas de congé maternité	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
D'un programme, public et/ou LISI, de compensation, totale ou partielle, de la perte de salaire en cas de congé paternité	100,0 %	53,9 %	89,5 %	100,0 %	83,7 %	93,8 %
D'un programme, public et/ou LISI, de compensation, totale ou partielle, de la perte de salaire en cas de congé parental	98,2 %	69,7 %	91,7 %	94,2 %	76,5 %	87,5 %

En 2024 :

- 63 salariées LISI (tous sites, tous pays) ont été en congé maternité sur une partie au moins de l'année,
- Parmi celles-ci, 29 sont revenues de congé maternité sur l'année 2024,
- Parmi ces 29 :
  - 2 ont démissionné à leur retour,
  - 27 ont retrouvé le même poste que celui qu'elles occupaient à leur départ, ou un poste comparable,
- 25 sur ces 27 ont bénéficié, durant leur congé ou à leur retour, d'au moins la même augmentation salariale que si elles n'avaient pas été en congé maternité,
- 185 salariés ont bénéficié d'un congé paternité sur une partie au moins de l'année,
- 80 salariés ont bénéficié d'un congé parental sur tout ou partie de l'année 2024.

Assistance et action sociale

L'ensemble des salariés français LISI sont couverts par le contrat de couverture santé et prévoyance appelé « Contrat Groupe » et bénéficient d'un dispositif d'action sociale géré par l'assureur AG2R. En cas de nécessité face aux aléas de la vie, les salariés peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour être écoutés et obtenir des informations par une démarche « ECO » (Écoute Conseil Orientation). Les domaines d'intervention de l'action sociale AG2R sont les suivants : santé et prévention, situations de vulnérabilité, handicap, accompagnement des salariés aidants, insertion professionnelle.

Plusieurs sites français mettent à la disposition de leurs salariés un service d'assistance sociale délivré par un service social interentreprises ou d'autres professionnels externes. C'est le cas des sites (France) de Villefranche-de-Rouergue, Beyssac, Bar-sur-Aube, La Ferté-Fresnel, Hérouville-Saint-Clair et Bologne.

Les salariés des sites américains bénéficient d'assistance à travers le programme EAP, Employee Assistance Program, évoqué plus haut.

Au total sur 54 sites ou entités juridiques LISI :

- 42 offrent à leurs salariés la possibilité de bénéficier d'une assistance psychologique en cas de besoin,
- 24 offrent à leurs salariés la possibilité de bénéficier d'une assistance sociale en cas de besoin.

3.2.6.2 - Représentation des salariés, conventions collectives, négociation collective et consultation des travailleurs

Instances représentatives du personnel

LISI attache de l'importance à entretenir une relation de confiance avec les instances représentatives du personnel instaurées par chacun des droit nationaux applicables au sein du Groupe. Notre conviction est que la confiance mutuelle et la coopération reposent sur un dialogue ouvert et constructif, caractérisé par le respect mutuel.

Les différentes instances représentatives du personnels reportées ci-après sont définies de la manière suivante :

- Comité d'Entreprise : S'entend, en France du Comité Social et Économique défini par la loi française. Sur les pays hors France : organe de représentation des salariés au sein d'une entreprise, constitué de salariés généralement élus pour assurer un dialogue entre les employés et la direction. Cette instance a pour mission de représenter les intérêts collectifs des employés sur des questions relatives aux conditions de travail, à la santé et à la sécurité, à l'organisation du travail et à d'autres aspects liés au bien-être au travail. Les Comités d'Entreprise sont dotés de droits spécifiques qui varient selon les législations nationales, mais ils sont généralement dotés de droits à l'information, voire à consultation, et même, dans certains pays, du droit de codécider avec la direction certaines décisions importantes pour les salariés ;
- Délégué du personnel : À la différence d'un Comité d'Entreprise, les délégués du personnel représentent les intérêts individuels des salariés. Leur mandat consiste principalement à porter les réclamations individuelles ou collectives des employés auprès de la direction. Les délégués du personnel travaillent davantage à un niveau opérationnel et sont souvent limités à des questions de gestion quotidienne et de conditions de travail immédiates. Leur rôle est ainsi plus restrictif que celui du Comité d'Entreprise ;

– Comité Santé, Sécurité et/ou Conditions de Travail : S'entend de la CSSCT en France (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail). Dans les pays hors France : éventuelle instance chargée de veiller aux conditions de travail, de santé et de sécurité des salariés ;
– Délégué syndical interne : Salarié de l'entreprise investi du pouvoir de représenter, au sein de l'entreprise, un syndicat de salariés, et de conduire, au nom de ce dernier, des négociations sociales avec l'employeur ;
– Délégué syndical externe : Personne externe à l'entreprise appartenant à un syndicat de salariés, défendant de l'extérieur les intérêts des salariés de l'entreprise, et/ou avec laquelle l'employeur est tenu, de par la loi nationale en vigueur, de conduire régulièrement des négociations sociales (ex : négociations salariales).

Parmi les 54 sites et/ou entités juridiques LISI distinguées dans le reporting annuel RH du groupe :

– 30 sont dotés d'une Comité d'Entreprise. Parmi ceux qui ne le sont pas, 4 sont dotés de délégués du personnel et 13 d'un Comité Santé, Sécurité et/ou Conditions de Travail,
– 26 sont dotés d'un (ou plusieurs) délégué syndical interne, et 11 sont couverts par une ou des structure(s) syndicale(s) extérieure(s) à l'entreprise,
– 97% des salariés du Groupe sont couverts par une au moins des instances représentatives listées plus haut.

À noter que deux instances représentatives existent au niveau Groupe : le Comité d'Entreprise Européen LISI et le Comité de Groupe (France) LISI. Ces deux instances sont réunies a minima une fois par an et permettent de donner à leurs membres une vision d'ensemble des activités de LISI.

Conventions collectives

« Convention collective » s'entend, en France, d'une convention collective telle que la Convention Collective Nationale de la Métallurgie. Hors France, correspond à ce qu'on nomme en anglais « *Collective Bargaining Agreement* (CBA) », accord négocié entre un employeur (ou un groupe ou syndicat d'employeurs) et une organisation représentant les employés, généralement un syndicat. Il s'agit d'un accord ou contrat qui fixe les conditions de travail, les salaires, les avantages sociaux, les procédures disciplinaires et d'autres droits et obligations relatifs aux employés. Un CBA résulte généralement d'un processus de négociation collective, soit interne à l'entreprise, soit externe à celle-ci, par exemple au niveau de la branche professionnelle ; négociation durant laquelle les parties discutent pour parvenir à un compromis mutuellement acceptable. Une fois signé, l'accord ou contrat est juridiquement contraignant pour les deux parties et établit un cadre officiel pour les relations de travail dans l'entreprise ou l'industrie concernée.

À fin 2024, 96,8 % des salariés LISI situés au sein de l'Union Européenne sont couverts par une Convention Collective telle que définie ci-dessus, contre 38,2 % des salariés situés hors Union Européenne.

À noter qu'en France tous les sites et salariés LISI relèvent de la Convention Collective Nationale de la Métallurgie.

Négociation collective

LISI, par conviction et en cohérence avec son adhésion au Global Compact des Nations Unies, respecte la liberté d'association et reconnaît le droit à la négociation collective.

Chaque année, de nombreux accords d'entreprise ou d'établissement témoignent de la réalité du dialogue social.

132 accords d'entreprise ou d'établissement ont été signés en 2024, sur les thématiques suivantes :

Nb d'accords signés	2024
Conditions de travail et qualité de vie au travail	15
Salaires et/ou politique salariale	26
Intéressement et/ou participation des salariés	17
Organisation du travail et/ou du temps de travail	24
Gestion des compétences, de l'emploi et/ou des parcours professionnels	5
Égalité femmes/hommes	5
Accords portant sur à la fois plusieurs des thèmes ci-dessus	9
Autres accords signés	31
TOTAL	**132**

Consultation et participation des salariés

LISI est attaché à ce que les salariés, de manière directe ou *via* leurs représentants désignés ou élus, soient régulièrement consultés. Cette consultation porte nécessairement sur les sujets définis par la loi nationale applicable, sur les modifications opérationnelles significatives et sur les mesures ou décisions envisagées susceptibles d'affecter de manière substantielle la santé et la sécurité au travail.

Sur les sites dotés d'instances représentatives du personnel, celles-ci constituent le canal privilégié d'information et de consultation des salariés. Les sites dépourvus d'instances représentatives du personnel organisent l'information et la consultation de leurs salariés de manière appropriée.

Les salariés et/ou leurs représentants ont la possibilité non seulement de donner leur avis, mais aussi de participer aux activités et/ou décisions qui les concernent en matière de santé et de sécurité. Les activités typiques auxquelles les salariés et/ou leurs représentants peuvent être amenés à

participer sont les suivantes : conception et amélioration des postes de travail, identification des dangers et évaluation des risques, définition des actions visant à éliminer les dangers et réduire les risques pour la santé et la sécurité, enquêtes post incidents, accidents et/ou non-conformités, et recherche d'actions correctives.

3.2.6.3 - Rémunération et avantages

Politique de rémunération

Au sein de LISI, la rémunération est liée aux performances de l'entreprise, ainsi qu'à celle de chaque collaborateur.

En 2024 :

- 8 939 salariés en CDI ou en CDD ont bénéficié d'une augmentation salariale,
- Sur les 8 939 salariés CDI et CDD ayant bénéficié d'une augmentation salariale, 2 063, soit 23 %, sont des femmes ; 6 876, soit 77 %, sont des hommes,
- 89 % des salariés femmes sous CDI et CDD ont bénéficié d'une augmentation salariale ; 90 % des salariés hommes sous CDI et CDD.

Des critères de développement durable sont intégrés aux rémunérations variables court terme et long terme. Des critères RSE sont notamment pris en compte dans les plans d'intéressement à long terme proposés aux 200 principaux directeurs et managers du Groupe (cf. paragraphe plus loin sur les plans d'attribution d'actions sous conditions de performance).

Couverture sociale

En plus d'une rémunération et rétribution conforme ou supérieure aux pratiques en vigueur dans les entreprises comparables des pays où il exerce ses activités, le groupe LISI s'attache à offrir à ses collaborateurs des avantages et dispositifs de protection sociale de qualité.

Le tableau ci-après présente le % de salariés cadres et de salariés non-cadres, de l'Union Européenne et hors Union Européenne, bénéficiant des mesures de protection sociale listées :

	CADRES			NON-CADRES		
% de salariés inscrits qui bénéficient…	Union Européenne	Hors Union Européenne	Tous sites, tous pays	Union Européenne	Hors Union Européenne	Tous sites, tous pays
D'un programme, public et/ou LISI, de compensation, totale ou partielle, de la perte de salaire en cas de maladie	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
D'un programme, public et/ou LISI, de prise en charge ou de remboursement, total(e) ou partiel(le), des frais de soins de santé	99,7 %	81,5 %	95,6 %	99,3 %	88,6 %	95,3 %
D'un programme, public et/ou LISI, de compensation, totale ou partielle, de la perte de salaire en cas de maladie de longue durée et/ou d'invalidité	100,0 %	100,0 %	100,0 %	99,7 %	100,0 %	99,8 %
D'un programme, public et/ou LISI, d'assurance décès, assurant aux ayant droits une rente ou un capital décès	96,9 %	96,7 %	96,8 %	95,1 %	93,2 %	94,4 %
D'un programme, public et/ou LISI, de compensation, totale ou partielle, de la perte de salaire en cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
D'un programme, public et/ou LISI, de compensation, totale ou partielle, de la perte de salaire en cas d'accident de trajet domicile-travail	99,2 %	77,9 %	94,3 %	97,1 %	81,7 %	91,3 %
D'un programme, public et/ou LISI, de maintien, total ou partiel, d'un revenu durant la retraite	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %	100,0 %
D'un programme, public et/ou LISI, de maintien, total ou partiel, d'un revenu en cas de chômage	100,0 %	90,3 %	97,8 %	99,7 %	80,3 %	92,4 %

Épargne salariale et actionnariat salarié

Dans plusieurs pays, dont la France, les salariés sont intéressés à la performance collective par des systèmes d'intéressement et/ou de participation aux résultats.

Des dispositifs d'épargne salariale incitatifs sont également proposés, notamment le Plan d'Épargne Groupe (PEG) en France. Les salariés français bénéficient à ce titre de différents fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) alimentés, soit par des versements volontaires, soit par les sommes perçues au titre de l'intéressement ou la participation des salariés. Parmi ces FCPE, figure le plan nommé « LISI en Action », permettant aux salariés du Groupe de devenir indirectement actionnaires de LISI. Ce fonds LISI en Action est accompagné d'un système d'abondement employeur incitatif. 18 % des salariés français LISI ont, en 2024, opté pour le versement de tout ou partie de leur intéressement ou participation, et/ou effectué des versements volontaires sur le fonds LISI en Action et ainsi bénéficié du dispositif d'abondement. Ils sont respectivement 17 % et 18 % à avoir fait ce même choix en 2023 et 2022.

Plans d'actions gratuites

Afin de récompenser certains collaborateurs qui ont réalisé la majeure partie de leur carrière au sein du Groupe LISI et qui ont participé activement à son développement, le Conseil d'Administration, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale, a décidé d'attribuer gratuitement, sans condition, des actions de la Société LISI dans le cadre de leur départ.

Les impacts financiers de ces plans sont enregistrés dans les états financiers du Groupe et sont détaillés dans les chapitres « 2- États financiers consolidés » et « 3- Comptes sociaux » de l'URD.

Plan de 2022 :

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du 8 décembre 2022, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 avril 2022, a décidé d'attribuer gratuitement, sans condition, 6 900 actions de la Société LISI attribuées à Monsieur Jean-Philippe Kohler (cf. chapitre 6).

Plans d'attribution d'actions sous conditions de performance

Les cadres dirigeants ou titulaires de postes clés pour l'organisation bénéficient d'un programme international d'attribution d'actions conditionné à la performance de l'entreprise à moyen terme. Ce mode de rémunération variable permet ainsi de les associer à la création de valeur de l'entreprise sur plusieurs années.

Les critères de performance à caractère financier sont l'EBIT, Le FCF tel que défini au paragraphe 3.2 « Règles et méthodes comptables – Indicateurs » du chapitre 2 – « États financiers consolidés » et le résultat net.

Des critères qualitatifs RSE ont également été intégrés comme critères de performance.

Les impacts financiers de ces plans sont enregistrés dans les états financiers du Groupe et sont détaillés dans les chapitres « 2- États financiers consolidés » et « 3- Comptes sociaux » de l'URD.

Plan de 2022 (22C24) :

Le 8 décembre 2022, sur proposition du Comité NRG (Nominations, Rémunérations et Gouvernance), le Conseil d'Administration de la société LISI, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 avril 2022, a décidé d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performances. Les critères à atteindre au 31 décembre 2024, sont les suivants :

- EBIT au moins égal à 5 % du chiffre d'affaires. Si l'EBIT se situe entre 5 % et 7,49 % du chiffre d'affaires, les actions seraient attribuées partiellement selon un pourcentage progressif défini dans le règlement du plan d'attribution. Si l'EBIT est supérieur ou égal à 7,5 % du chiffres d'affaires les actions seraient attribuées en totalité.
- FCF au moins égal à 1 % du chiffre d'affaires. Si le FCF se situe entre 1 % et 2,29 % du chiffre d'affaires, les actions seraient attribuées partiellement selon un pourcentage progressif défini dans le règlement du plan d'attribution. Si le FCF est supérieur ou égal à 2,3 % du chiffre d'affaires les actions seraient attribuées en totalité.
- Résultat net au moins égal à 2,5 % du chiffre d'affaires. Si le résultat net se situe entre 2,5 % et 4,99 % du chiffre d'affaires, les actions seraient attribuées partiellement selon un pourcentage progressif défini dans le règlement du plan d'attribution. Si le résultat net est supérieur ou égal à 5,0 % du chiffre d'affaires les actions seraient attribuées en totalité.
- Atteinte d'objectifs RSE définis en matière de pourcentage d'énergie économisé par rapport à l'année 2023 par les projets RSE spécifiquement déployés, de TF1 et de pourcentage de femmes parmi les cadres.
- Critère de performance boursier sur la base de la moyenne des soixante dernières cotations ainsi qu'une moyenne annuelle (la plus haute des 2 valorisations sera prise en compte). Un cours cible est défini : les actions seront attribuées totalement ou partiellement selon un pourcentage progressif défini dans le règlement du plan d'attribution. En dessous d'un certain seuil, l'attribution pourra être nulle.

En ce qui concerne les mandataires sociaux, le Conseil d'Administration a décidé que les mandataires sociaux devront conserver au nominatif 20 % des actions qui leur auront été attribuées gratuitement et ce jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Le nombre maximal d'actions attribuées à la date d'émission du plan était de 189 560 actions et concerne 209 collaborateurs en France et à l'étranger,

Le taux de critère de performance du plan 22C24 pour le Groupe LISI s'élève à 70 %.

Plan de 2022 (22C25) :
Le 8 décembre 2022, sur proposition du Comité NRG (Nominations, Rémunérations et Gouvernance), le Conseil d'Administration de la société LISI, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 avril 2023, a décidé d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performances. Les critères à atteindre au 31 décembre 2025, sont les suivants :

- EBIT au moins égal à 6 % du chiffre d'affaires. Si l'EBIT se situe entre 6 % et 8,59 % du chiffre d'affaires, les actions seraient attribuées partiellement selon un pourcentage progressif défini dans le règlement du plan d'attribution. Si l'EBIT est supérieur ou égal à 8,6 % du chiffre d'affaires les actions seraient attribuées en totalité.
- FCF au moins égal à 2 % du chiffre d'affaires. Si le FCF se situe entre 2 % et 3,59 % du chiffre d'affaires, les actions seraient attribuées partiellement selon un pourcentage progressif défini dans le règlement du plan d'attribution. Si le FCF est supérieur ou égal à 3,6 % du chiffre d'affaires les actions seraient attribuées en totalité.
- Résultat net au moins égal à 3,5 % du chiffre d'affaires. Si le résultat net se situe entre 3,5 % et 5,99 % du chiffre d'affaires, les actions seraient attribuées partiellement selon un pourcentage progressif défini dans le règlement du plan d'attribution. Si le résultat net est supérieur ou égal à 6,0 % du chiffre d'affaires les actions seraient attribuées en totalité.
- Atteinte d'objectifs RSE définis en matière de pourcentage d'énergie économisé par rapport à l'année 2025 par les projets RSE spécifiquement déployés, de TF1 et de pourcentage de femmes parmi les cadres.
- Critère de performance boursier sur la base de la moyenne des soixante dernières cotations de ainsi qu'une moyenne annuelle (la plus haute des 2 valorisations sera prise en compte). Un cours cible est défini : les actions seront attribuées totalement ou partiellement selon un pourcentage progressif défini dans le règlement du plan d'attribution. En dessous d'un certain seuil, l'attribution pourra être nulle.

En ce qui concerne les mandataires sociaux, le Conseil d'Administration a décidé que les mandataires sociaux devront conserver au nominatif 20 % des actions qui leur auront été attribuées gratuitement et ce jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Le nombre maximal d'actions attribuées à la date d'émission du plan était de 185 830 actions et concerne 206 collaborateurs en France et à l'étranger.

Plan de 2023 (23C26) :
Le 7 décembre 2023, sur proposition du Comité NRG (Nominations, Rémunérations et Gouvernance), le Conseil d'Administration de la société LISI, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 avril 2023, a décidé d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performances. Les critères à atteindre au 31 décembre 2026, sont les suivants :

- EBIT au moins égal à 6 % du chiffre d'affaires. Si l'EBIT se situe entre 6 % et 8,59 % du chiffre d'affaires, les actions seraient attribuées partiellement selon un pourcentage progressif défini dans le règlement du plan d'attribution. Si l'EBIT est supérieur ou égal à 8,6 % du chiffre d'affaires les actions seraient attribuées en totalité.
- FCF au moins égal à 2 % du chiffre d'affaires. Si le FCF se situe entre 2 % et 3,59 % du chiffre d'affaires, les actions seraient attribuées partiellement selon un pourcentage progressif défini dans le règlement du plan d'attribution. Si le FCF est supérieur ou égal à 3,6 % du chiffre d'affaires les actions seraient attribuées en totalité.
- Résultat net au moins égal à 3,5 % du chiffre d'affaires. Si le résultat net se situe entre 3,5 % et 5,99 % du chiffre d'affaires, les actions seraient attribuées partiellement selon un pourcentage progressif défini dans le règlement du plan d'attribution. Si le résultat net est supérieur ou égal à 6,0 % du chiffre d'affaires les actions seraient attribuées en totalité.
- Atteinte d'objectifs RSE définis en matière de pourcentage d'énergie économisé par rapport à l'année 2025 par les projets RSE spécifiquement déployés, de TF1 et de pourcentage de femmes parmi les cadres.
- Critère de performance boursier sur la base de la moyenne des soixante dernières cotations de ainsi qu'une moyenne annuelle (la plus haute des 2 valorisations sera prise en compte). Un cours cible est défini : les actions seront attribuées totalement ou partiellement selon un pourcentage progressif défini dans le règlement du plan d'attribution. En dessous d'un certain seuil, l'attribution pourra être nulle.

En ce qui concerne les mandataires sociaux, le Conseil d'Administration a décidé que les mandataires sociaux devront conserver au nominatif 20 % des actions qui leur auront été attribuées gratuitement et ce jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Le nombre maximal d'actions attribuées à la date d'émission du plan était de 190 280 actions et concerne 213 collaborateurs en France et à l'étranger.

Plan de 2024 (24C27) :
Le 5 décembre 2024, sur proposition du Comité NRG (Nominations, Rémunérations et Gouvernance), le Conseil d'Administration de la société LISI, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 avril 2023, a décidé d'attribuer aux membres du Comité Exécutif ainsi qu'aux membres des principaux Comités de Direction des trois divisions du Groupe LISI, des actions sous conditions de performance sous réserve de la réalisation de tout ou partie de certains critères de performances. Les critères à atteindre au 31 décembre 2027, sont les suivants :

- EBIT au moins égal à 6 % du chiffre d'affaires. Si l'EBIT se situe entre 6 % et 8,99 % du chiffre d'affaires, les actions seraient attribuées partiellement selon un pourcentage progressif défini dans le règlement du plan d'attribution. Si l'EBIT est supérieur ou égal à 9 % du chiffre d'affaires les actions seraient attribuées en totalité.
- FCF au moins égal à 2 % du chiffre d'affaires. Si le FCF se situe entre 2 % et 3,59 % du chiffre d'affaires, les actions seraient attribuées partiellement selon un pourcentage progressif défini dans le règlement du plan d'attribution. Si le FCF est supérieur ou égal à 3,6 % du chiffre d'affaires les actions seraient attribuées en totalité.
- Résultat net au moins égal à 3,5 % du chiffre d'affaires. Si le résultat net se situe entre 3,5 % et 5,99 % du chiffre d'affaires, les actions seraient attribuées partiellement selon un pourcentage progressif défini dans le règlement du plan d'attribution. Si le résultat net est supérieur ou égal à 6,0 % du chiffre d'affaires les actions seraient attribuées en totalité.
- Atteinte d'objectifs RSE définis en matière de pourcentage d'énergie économisé par rapport à l'année 2026 par les projets RSE spécifiquement déployés, de TF1, de pourcentage de femmes parmi les cadres et absence d'incident qualité majeur dans le Groupe dont le montant à prendre en considération a été défini par le Conseil d'Administration.
- Critère de performance boursier sur la base de la moyenne des soixante dernières cotations de ainsi qu'une moyenne annuelle (la plus haute des 2 valorisations sera prise en compte). Un cours cible est défini : les actions seront attribuées totalement ou partiellement selon un pourcentage progressif défini dans le règlement du plan d'attribution. En dessous d'un certain seuil, l'attribution pourra être nulle.

En ce qui concerne les mandataires sociaux, le Conseil d'Administration a décidé que les mandataires sociaux devront conserver au nominatif 20 % des actions qui leur auront été attribuées gratuitement et ce jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Le nombre maximal d'actions attribuées à la date d'émission du plan était de 190 210 actions et concerne 213 collaborateurs en France et à l'étranger.

Plan de fidélisation 2020 :
Le Groupe LISI compte sur la contribution d'une équipe de direction expérimentée et souhaite fidéliser dans la durée ces hauts potentiels qui constituent un collectif de talents soudé et motivé. C'est dans cet objectif qu'un plan de fidélisation unique a été mis en place à destination de 40 collaborateurs du Groupe. Le 9 décembre 2020, sur proposition du Comité NRG (Nominations, Rémunérations et Gouvernance), le Conseil d'Administration de la société LISI, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 26 avril 2019, a décidé la mise en place de ce plan dans les conditions d'attribution définies comme suit :

- Être à l'effectif jusqu'au Conseil d'Administration de février 2026,
- Condition de performance : ce plan étant structuré pour aligner les intérêts des bénéficiaires avec ceux du Groupe et de ses actionnaires, l'attribution d'actions sera corrélée à la hausse du cours de bourse de LISI constatée en 2025 avec un cours cible défini correspondant à la moyenne des 60 dernières cotations de 2025 ou à la moyenne annuelle des cotations de cette même année, en prenant en compte la plus haute valorisation des deux. Un abaque progressif est fixé à partir d'un seuil de déclenchement d'attribution également déterminé.

En ce qui concerne les mandataires sociaux, le Conseil d'Administration a décidé que les mandataires sociaux devront conserver au nominatif 20 % des actions qui leur auront été attribuées gratuitement et ce jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

Le nombre maximal d'actions attribuées à la date d'émission du plan était de 248 000 actions et concerne des collaborateurs en France et à l'étranger.

Les impacts financiers de ce plan sont enregistrés dans les états financiers du Groupe et sont détaillés dans les chapitres « 2- États financiers consolidés » et « 3- Comptes sociaux » de l'URD.

Informations relatives aux attributions d'actions sous conditions de performance au 31 décembre 2024

	Nombre
Options affectées en début de période	**965 910**
Options attribuées au cours de la période	190 210
Options exercées au cours de la période	(106 793)
Options annulées au cours de la période	(107 267)
Options affectées en fin de période	**942 060**

Les options échues au cours de la période sont définitivement perdues et ne donneront pas lieu à l'attribution d'actions.

Les options attribuées jusqu'à ce jour et attribuables sur les exercices futurs sont prélevées sur les actions auto détenues sans donner lieu à l'émission d'actions nouvelles. Le tableau ci-dessous expose les informations relatives aux attributions d'actions sous conditions de performance ainsi qu'aux actions gratuites en circulation au 31 décembre 2024 :

Date d'attribution des actions	Prix d'exercice en €	Nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2024	Durée de vie contractuelle résiduelle
09/12/2020	Néant	221 000	Février 2026
08/12/2022	Néant	171 460	Février 2025
08/12/2022	Néant	6 900	Février 2025
08/12/2022	Néant	170 700	Février 2026
07/12/2023	Néant	181 790	Février 2027
05/12/2024	Néant	190 210	Février 2028
		942 060	

Plans en cours au 31 décembre 2024

Date Assemblée Générale	Catégorie N° de plan	Nombre d'options attribuées	Dont mandataires sociaux	Dont membres du Leadership Board (hors mandataires sociaux)	Dont 10 premiers salariés*	Nombre de bénéficiaires résiduel	Période d'exercice	Prix de souscription ou d'achat	Options annulées Options échues non attribuées	Options restantes au 31/12/2024
CONSEIL D'ADMINISTRATION										
AUTORISATION DU 26.04.2019										
09.12.2020	DEFI 20C25	248 000	12 000	102 000	47 000	36	CA qui entérine les résultats 2025 (février 2026)	Néant	-27 000	221 000
AUTORISATION DU 28.04.2022										
08.12.2022	22C24	189 560	6 900	46 860	14 700	189	CA qui entérine les résultats 2024 (février 2025)	Néant	-18 100	171 460
08.12.2022	22C24 (G)	6 900	6 900	0	0	1	CA qui entérine les résultats 2024 (février 2025)	Néant	0	6 900
AUTORISATION DU 12.04.2023										
08.12.2022	22C25	185 830	6 900	49 400	14 000	192	CA qui entérine les résultats 2025 (février 2026)	Néant	-15 130	170 700
07.12.2023	23C26	190 280	7 400	49 150	13 700	204	CA qui entérine les résultats 2026 (février 2027)	Néant	-8 490	181 790
05.12.2024	24C27	190 210	7 400	50 300	14 000	213	CA qui entérine les résultats 2026 (février 2027)	Néant	0	190 210

G = gratuite / * hors mandataires sociaux et *Leadership Board*

3.2.7 Perspectives et plans d'amélioration

En 2025, LISI poursuivra son engagement en faveur du développement du capital humain et de l'amélioration des conditions de travail.

L'axe phare de 2025 est le lancement effectif de la démarche "Les 20 clés de l'attractivité et de la rétention", conçue en 2025, qui vise à renforcer l'attractivité des sites et à fidéliser les collaborateurs en mettant en place des actions concrètes sur des thématiques telles que la gestion des talents, la qualité du management, la féminisation des métiers et du leadership. Cette démarche sera un levier clé pour améliorer l'engagement des collaborateurs et limiter le taux de rotation du personnel.

LISI travaillera par ailleurs en 2025 à la collecte de nouveaux indicateurs répondant aux exigences de la CSRD, que nous n'avons pas été en mesure de rassembler pour ce premier exercice. Ce travail d'amélioration continue de notre reporting nous permettra d'affiner notre analyse des impacts sociaux de notre activité et d'améliorer notre transparence vis-à-vis de nos parties prenantes.

LISI conserve en 2025 l'ambition :

- d'augmenter le pourcentage de femmes parmi les cadres, avec un objectif de 29 % d'ici la fin de l'année,
- de réduire le taux de démission, avec pour objectif d'être sous la barre des 6,5 %.

LISI confirme sa volonté de conjuguer performance économique et responsabilité sociale en développant un environnement de travail attractif et propice à l'évolution professionnelle de chacun.

3.3 PEOPLE - Indicateurs de la performance

people	Année de référence 2019	Résultats 2021	Résultats 2022	Résultats 2023	Résultats 2024	Cible 2025	Cible 2030	ESRS	GRI	ODD
1 – PROTÉGER NOS SALARIÉS										**ODD 3**
TF1 (salariés LISI + intérimaires)	9,0	8,0	7,1	6,7	5,7	< 6	< 5	ESRS S-1	GRI 403-2	BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
TF1 salariés LISI	8,0	7,9	6,1	5,7	5,4			ESRS S-1	GRI 403-2	
TF1 intérimaires	21,2	9,4	24,2	18,8	8,7			ESRS S-1	GRI 403-2	
TF0 salariés LISI	5,9	6,0	4,9	3,5	3,8			ESRS S-1	GRI 403-2	
TF0 salariés LISI + intérimaires	6,8	6,1	5,7	4,4	4,1			ESRS S-1	GRI 403-2	
2 – FIDÉLISER NOS TALENTS										
Effectif (ETP moyen)	12 484	8 874	9 799	10 642	11 028			ESRS S-1	GRI 401-1	
Nb d'inscrits	11 171	9 480	9 676	10 014	10 262			ESRS S-1	GRI 401-1	
Taux d'encadrement	10,6 %	11,8 %	13,1 %	13,5 %	14,1 %			ESRS S-1	GRI 401-1	
Diversité & Inclusion										**ODD 5**
% de femmes dans les Inscrits	22,0 %	23,0 %	23,9 %	23,6 %	23,2 %			ESRS S-1	GRI 405-1	ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES
% de femmes cadres parmi les cadres	24,6 %	27,1 %	28,3 %	28,1 %	28,4 %	29,0 %		ESRS S-1	GRI 405-1	
% de femmes cadres parmi les inscrits	3,0 %	3,2 %	3,9 %	3,8 %	4,0 %			ESRS S-1	GRI 405-1	
% de femmes / instances dirigeantes (Leadership Board)	10,5 %	17,4 %	20,8 %	20,0 %	20,0 %			ESRS S-1	GRI 405-1	
% d'inscrits en situation de handicap	2,8 %	4,3 %	3,4 %	3,0 %	2,8 %			ESRS S-1	GRI 405-1	
% des moins de 30 ans dans les inscrits	nd	17,3 %	17,5 %	18,9 %	19,6 %			ESRS S-1	GRI 405-1	
% des plus de 50 ans dans les inscrits	nd	27,6 %	28,5 %	28,4 %	28,9 %			ESRS S-1	GRI 405-1	
Turnover & rétention										**ODD 5 & 10**
Nb d'embauches (avec apprentis)	1 344	1 317	2 095	2 365	2 015			ESRS S-1	GRI 401-1	ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES
% d'embauches de cadres parmi les embauches	15,2 %	12,5 %	11,2 %	11,6 %	10,8 %			ESRS S-1	GRI 405-1	
% de femmes dans les embauches				31,8 %	29,2 %			ESRS S-1	GRI 405-1	INÉGALITÉS RÉDUITES
% de femmes cadres dans les embauches de cadres				38,5 %	31,6 %			ESRS S-1	GRI 405-1	
Nb de départs	1 570	1 476	1 818	2 027	1 767			ESRS S-1	GRI 401-1	
Solde net (Embauches - départs)	- 226	- 159	277	338	248			ESRS S-1	GRI 401-1	
Nb de démissions	691	619	849	808	695			ESRS S-1	GRI 401-1	
Taux de démissions sur les inscrits	6,2 %	6,5 %	9,0 %	8,1 %	6,8 %	7,0 %		ESRS S-1	GRI 401-1	
Taux de démissions sur les départs	44,0 %	41,9 %	46,7 %	39,9 %	39,3 %			ESRS S-1	GRI 401-1	
% de femmes dans les démissions	nd	nd	nd	31,4 %	30,8 %			ESRS S-1	GRI 405-1	
Turnover ratio	13,0 %	14,7 %	20,2 %	21,9 %	18,9 %			ESRS S-1	GRI 401-1	
Nb de promotions	nd	nd	589	439	500			ESRS S-1	GRI 401-1	
Part des femmes dans les promotions	nd	nd	43,5 %	21.6%	21,8 %			ESRS S-1	GRI 405-1	
Part des femmes dans les promotions cadres	nd	nd	28,5 %	43,3 %	31,0 %			ESRS S-1	GRI 405-1	
Part des femmes dans les promotions Non cadres	nd	nd	50,8 %	20,0 %	23,5 %			ESRS S-1	GRI 405-1	
Taux de promotion parmi les inscrits	nd	nd	6,1 %	4,4 %	4,9 %			ESRS S-1	GRI 401-1	
Taux de promotion de femmes au niveau cadres	nd	nd	2,9 %	0,7 %	0,7 %			ESRS S-1	GRI 405-1	
Engagement & Qualité de vie										**ODD 5 & 10**
Absentéisme	3,4 %	4,2 %	4,5 %	3,9 %	3,4 %			ESRS S-1	GRI 401-1	ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES
% de salariés ayant accès au télétravail	nd	nd	nd	18,2 %	17,0 %			ESRS S-1	GRI 401-1	
Taux de participation à l'enquête QVT	nd	65 %	69 %	71 %	68 %			ESRS S-1	GRI 401-1	
Taux de satisfaction à l'enquête QVT	77 %	78 %	75 %	76 %	82 %			ESRS S-1	GRI 401-1	INÉGALITÉS RÉDUITES
Nb de signalements de harcèlement (sexuel ou moral)	nd	nd	nd	40	22			ESRS S-1	GRI 406-1	
Nb de signalement de discrimination	nd	nd	nd	8	3			ESRS S-1	GRI 406-1	
% des signalements investigués	nd	nd	nd	71 %	96 %			ESRS S-1	GRI 406-1	
% des signalements sur les inscrits	nd	nd	nd	0,5 %	0,2 %			ESRS S-1	GRI 406-1	

people	Année de référence 2019	Résultats 2021	Résultats 2022	Résultats 2023	Résultats 2024	Cible 2025	Cible 2030	ESRS	GRI	ODD
Formation										**ODD 4**
Nb d'heures de formation	179 165	167 929	154 691	220 472	177 234			ESRS S-1	GRI 403-5	ÉDUCATION DE QUALITÉ
Nb d'heures par salarié formé	nd	23	16	21	19			ESRS S-1	GRI 403-5	
Nb de salariés formés	nd	7 297	9 668	10 700	9 279			ESRS S-1	GRI 403-5	
Nb d'heures par inscrit	16	18	16	22	17			ESRS S-1	GRI 403-5	
% de femmes dans les Nb d'heures de formation				19,1 %	25,8 %			ESRS S-1	GRI 403-5	
LKI - nb de stagiaires	651	704	593	538	464			ESRS S-1	GRI 403-5	
LKI - nb de sessions	98	89	89	81	68			ESRS S-1	GRI 403-5	
LKI - nb d'heures de formation	10 900	10 693	10 170	9 153	9 926			ESRS S-1	GRI 403-5	
% de RH (recruteurs) formés à la non discrimination en France			100 %	100 %	nsp			ESRS S-1	GRI 403-5	
% de salariés formés à la Sécurité				100 %	100 %	100,0 %		ESRS S-1	GRI 403-5	

4 PROFIT – Informations relatives à la conduite des affaires (ESRS G)

4.1 PROFIT - Culture d'entreprise (ESRS G1)

4.1.1 Contexte et enjeux stratégiques

La culture d'entreprise, fondation première de notre développement, réside notre raison d'être : façonner et partager des liens durables. Inclusive et pérenne, la raison d'être de LISI est à la fois l'essence de notre métier, l'ambition qui nous anime et la boussole qui oriente nos décisions et nos actions. Elle inspire durablement nos engagements auprès des parties prenantes qui constituent notre « écosystème », au premier rang desquels nos salariés.

Notre culture d'entreprise est fondée sur des valeurs entrepreneuriales, elle n'est pas juste un slogan et sa portée ne se limite pas à un programme de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE). Cette signature, c'est d'une part la volonté de promouvoir, à travers notre identité et notre raison d'être, la pérennité et la valeur d'un écosystème dont la solidité repose sur les liens durables que nous façonnons et que nous partageons avec nos parties prenantes : salariés, clients, actionnaires, partenaires bancaires, fournisseurs et territoires, en France et à l'international.

C'est d'autre part une référence à notre identité et notre capacité à concevoir et délivrer des solutions d'assemblage fiables et durables ; des fixations, et des pièces complexes toujours plus performantes et éco-responsables, des solutions dont la technicité et la fiabilité visent à satisfaire durablement des industries parmi les plus exigeantes : l'aéronautique, l'automobile et le médical.

4.1.2 Politique et engagements

La gouvernance de LISI repose sur un cadre stratégique clair et structuré, aligné sur les exigences du DR G1-1 de la CSRD *(Corporate Sustainability Reporting Directive)*. Ce cadre s'appuie sur des politiques robustes en matière d'éthique, de durabilité et de responsabilité sociétale, essentielles pour répondre aux enjeux actuels et futurs.

LISI s'engage à garantir une gestion éthique et transparente de ses activités. À cette fin, LISI a formalisé sa politique dans son Code de Conduite 2023, revu en 2024. Ce Code de Conduite constitue formulation opérationnelle de son éthique des affaires, établissant des règles claires en matière de lutte contre la corruption, de respect des droits humains, de conformité réglementaire et de système de déclaration d'écart à l'application de celui-ci (système de lanceur d'alerte Ethic-Line).

La construction du Code de Conduite a été fondée sur la raison d'être de LISI, de laquelle découle ses valeurs de pérennité, d'intégrité, de transparence, d'innovation, de développement des compétences de ses collaborateurs et d'excellence. Il valide son adhérence au programme de l'ONU Pacte Mondial, sur lequel il se base pour décrire les attentes de LISI en termes de droits de l'Homme, respect des normes internationales de travail, respect des lois applicables (notamment des règlementations fiscales), respect de l'Environnement, droits des communautés locales et lutte contre toutes formes de corruption.

Le Code de Conduite traduit aussi les engagements forts de LISI en matière de diversité d'intégration et d'interdiction de toutes discriminations, de coopération avec les représentants du personnel, d'information, de consultation et de participation des salariés à la détermination des mesures ou décisions susceptibles d'affecter de manière substantielle leurs conditions de travail et l'avenir de l'entreprise.

Les alertes sont reçues par le Comité d'Éthique de Groupe, composé de la Secrétaire générale, du Directeur Ressources Humaines et du Directeur GRC du Groupe, qui travaille dans le cadre défini par la loi Sapin 2. Il accuse sous 7 jours ouvrés la réception de l'alerte et communique les garanties de confidentialité, évalue la recevabilité de l'alerte soumise, évaluée selon les termes définis dans le Code de Conduite ; le résultat de cette évaluation est communiqué ensuite à l'auteur du signalement. Le Comité d'Éthique organise le traitement du signalement et communique le résultat de ses investigations au lanceur d'alerte dans les 3 mois suivant l'accusé de réception de l'alerte. Les données à caractère personnel communiquées dans le cadre du signalement sont traitées en accord avec les différentes législations locales applicables. Enfin, une fois l'alerte traitée, les données sont anonymisées. Pour rappel et dans une volonté incitative, LISI a décidé et a explicité dans son Code de Conduite le fait que, tout collaborateur qui rend compte de bonne foi d'une violation potentielle du Code de Conduite est protégé par la loi contre toutes formes de représailles.

4.1.3 Impacts, risques et opportunités (IRO)

Le tableau ci dessous reprend les Impact, Risques et Opportunités issus de l'analyse de matérialité concernant l'enjeu culture d'entreprise.

ESRS	Enjeux	Impact et Risque	Opportunité
G1	Partager une histoire, une vision et des valeurs communes, des actionnaires jusqu'aux collaborateurs, par le biais d'un dialogue constructif, prenant en compte les attentes des parties prenantes et se concrétisant dans les orientations stratégiques et dans les modèles de management.	■ inhérent à la culture d'entreprise : coût des mesures d'accompagnement	■ vision long terme ■ adéquation aux attentes des PP ■ pérennité de l'entreprise ■ accessibilité à des emprunts à taux plus favorables

4.1.4 Gouvernance et ressources

La culture d'entreprise de LISI se décline en structures de gouvernance durable et transparentes, ancrées dans des principes d'éthique, de travail et de rigueur, décrites dans le chapitre 6 du présent document et desquelles découle la stratégie.

La culture d'entreprise de LISI a été formalisée par la Direction Générale du Groupe et validée par le Conseil d'Administration. La Direction générale confère les ressources à sa communication large, par le biais de différentes structures : la direction des Ressources Humaines, qui vérifie sa présentation en préambule des formations, qui commencent, pour le nouvel arrivant, par une présentation de l'Histoire du Groupe, lors de son parcours d'intégration. La Direction Générale a traduit la culture d'entreprise dans ses différents outils de gestion opérationnelle des entités, que ce soit dans les outils de positionnement stratégiques des entités (A3), dans les structures de management simples et claires (6 échelons hiérarchiques), l'organisation de réunions d'échanges et de résolution de problèmes opérationnels tenues à l'ensemble des niveaux hiérarchiques (réunions PSM) et lors des visites d'usines régulières par le Management (Conseils de la Performance). Enfin, la culture d'entreprise est rappelée lors des séminaires d'entreprise de communications (LISI Talks).

4.1.5 Actions

LISI déploie sa culture d'entreprise lors des formations, la transcrit dans ses documents structurants et vérifie son adhérence à travers plusieurs méthodes : évaluations sanctionnant des formations clefs (comme la formation au Code de Conduite), enquêtes de qualité de vie au travail disposant d'une partie commentaire libre, promotion d'événements internes de sensibilisation des collaborateurs à l'inclusion et programme de formation des collaborateurs du groupe.

Le Code de Conduite LISI est diffusé à l'ensemble des collaborateurs par le biais d'une formation en ligne, dont la bonne compréhension et la bonne intégration sont validées par une évaluation clôturant la formation. Cette évaluation se compose d'un questionnaire de 10 questions à réponses multiples, proposant des scénarios de situation de corruption, de trafic d'influence, de conflits d'intérêts et de gestion des cadeaux. Un taux de bonne réponse supérieur à 70 % est nécessaire afin de valider la formation, un taux inférieur se traduisant par le renouvellement immédiat de la formation. Il est aussi diffusé à ses partenaires en étant mis à disposition sur son site internet, partie Ethique. La bonne application de son Code de Conduite et de sa mise en œuvre est validée lors des audits internes réalisés par LISI.

Le Groupe a identifié le public pouvant être les plus exposés à des risques de corruption ou de conflit d'intérêts, soit à des fonctions exécutives (mandataires sociaux par exemple), soit à des fonctions de directions (membre d'un Comité de Direction) ou des fonctions spécifiques tels les acheteurs, par exemple.

Afin de permettre à chaque partie prenante, qu'elle soit interne ou externe, de signaler tout événement de manière sûre, sécurisée et efficace, le Groupe LISI a mis en place un dispositif de signalement, accessible depuis le 1er avril 2018 à partir de son portail internet. Du fait de la dimension internationale du Groupe LISI, ce dispositif de signalements est disponible en neuf langues. Les signalements, à même d'être remontés par le biais de ce dispositif, peuvent relever de problématiques liées à la lutte contre la corruption mais également au devoir de vigilance, qu'ils aient un impact sur la réputation du Groupe, ses activités, ses résultats, ou non. Pour faciliter son utilisation, une procédure de recueil de signalements a été également élaborée. La conception de ce dispositif, réalisé avec un prestataire externe, permet un traitement efficace et confidentiel des signalements. Dans une volonté incitative, LISI a décidé et a explicité dans son Code de Conduite le fait que, tout collaborateur qui rend compte de bonne foi d'une violation potentielle du code est protégé par la loi contre toutes formes de représailles. Un test d'efficacité du dispositif a été réalisé inopinément dans le cadre de la certification norme IATF (division LISI AUTOMOTIVE) par l'émission d'une alerte : le dispositif s'est avéré conforme aux exigences légales de traitement et de réponse. Ce dispositif, entièrement géré en interne, répond donc aux exigences de la loi puisqu'il s'agit d'un dispositif sécurisé qui assure la protection du lanceur d'alerte.

4.1.6 Résultats

LISI a formé plus de 94 % de son personnel à son Code de Conduite en 2024, lors d'une campagne de formation en ligne sanctionnée par un test validant la bonne intégration de la formation. Cette formation a été intégrée au parcours d'intégration de tout nouvel arrivant.

Par le biais des formations au Code de Conduite, les collaborateurs ont été formés à l'existence et aux conditions d'utilisation du système de lanceur d'alerte LISI, appelé Ethic-Line. 2 alertes ont été reçues par ce canal en 2024 et ont été traitées selon la procédure en vigueur pour investigation. L'une d'entre elle a donné lieu à la mise en place d'un plan d'actions correctives, dont l'application a été supervisée par le Comité d'Éthique. Ces résultats montrent la bonne intégration par les collaborateurs de la culture d'entreprise du Groupe et valide la pertinence et l'efficacité des actions mises en place.

Le Groupe LISI n'a relevé aucun cas de corruption en 2024.

4.1.7 Perspectives et plans d'amélioration

La culture d'entreprise du groupe LISI continuera à être au cœur de son action quotidienne en 2025. Le chantier d'amélioration 2025 quant à l'application de cette culture d'entreprise tiendra dans le renouvellement de son système de lanceur d'alerte, afin de le rendre encore plus accessible, à travers la mise à disposition de deux médias de communication des alertes (téléphonie et plateforme web), par le biais d'une solution externalisée, a fin de garantir l'indépendance du recueil de l'alerte.

4.2 PROFIT - Innovation, qualité et sûreté (Enjeu supplémentaire)

4.2.1 Impacts, risques et opportunités

Le tableau ci dessous reprend les Impact, Risques et Opportunités issus de l'analyse de matérialité concernant l'enjeu supplémentaire et spécifique à LISI « Innovation, qualité et sûreté ».

ESRS	Enjeux	Impact et Risque	Opportunité
BD-e	La sureté des produits vise à proteger les individus contre les risques pour leur santé, leur sécurité et leur bien-être liés à l'utilisation de produits. Cela inclut la garantie de la conformité aux normes de sécurité et de qualité des produits et emballages, la prévention des accidents, ainsi que la fourniture d'informations claires et précises sur les dangers potentiels associés aux produits et emballages.	■ réclamations, rappel de produits ■ augmentation des coûts d'assurance RC ■ risque réputationnel ■ perte de clients, de marché	■ amélioration de l'image de marque ■ fidélisation client, augmentation des barrières à l'entrée chez les clients ■ prise de part de marché ■ attractivité ■ lean manufacturing

4.2.2 PROFIT - Innovation, qualité et sûreté – Domaine Aéronautique (Enjeu supplémentaire)

4.2.2.1 - Contexte et enjeux stratégiques (SBM)

Le marché aéronautique mondial attend des membres de son industrie la capacité à accompagner la croissance du marché avec des aéronefs livrés à l'heure, de plus en plus respectueux de l'environnement et surtout garantissant la sécurité des passagers. En tant que principal fournisseur sur ses segments de marché, LISI AEROSPACE a intégré ces enjeux et s'appuie sur ses 2 axes stratégiques Innovation et Performance pour y répondre.

Innovation en proposant des systèmes de fixation qui permettent l'allègement des aéronefs, l'automatisation des procédés de nos clients, la qualité des assemblages et en proposant des procédés de fabrication des composants de structures permettant l'allègement des aéronefs, l'augmentation de leur fiabilité.

Performance par l'amélioration continue de son Système de Management de la Qualité, renforcé par le déploiement récent d'un Système de Management de la Sécurité Aérienne, tel qu'attendu par ses donneurs d'ordre et les autorités aériennes.

4.2.2.2 - Politique et engagements

Le document Politique Sécurité Aérienne & Qualité décrit les engagements de tout le personnel de LISI AEROSPACE dans ce domaine à travers la mise en place de ressources humaines formées aux valeurs de la Culture Juste, aux outils de réaction et résolution face aux risques détectés et la mise en place de moyens techniques garantissant la prévention de la création de défauts sur les produits fabriqués. L'innovation dans l'utilisation des nouvelles technologies vers cet objectif fait également partie de cette politique.



POLITIQUE SÉCURITÉ AÉRIENNE ET QUALITÉ

lisi AEROSPACE

LISI AEROSPACE s'engage à livrer des produits au plus haut niveau de Sécurité Aérienne et de Qualité.
C'est un impératif absolu qui requiert l'engagement quotidien de tous les collaborateurs de la Division, et la sécurité des vols en dépend.
Cet engagement s'inscrit pleinement dans la raison d'être du Groupe LISI « Shape and Share sustainable links ».

Nos Engagements :

En tant que Membres de LISI AEROSPACE, nous nous engageons à consolider notre Système de Management de la Qualité en déployant notre Système de Management de la Sécurité.

Nous nous assurons que :

- La Politique de Sécurité Aérienne et Qualité est comprise de nos collaborateurs.
- Les rôles et responsabilités de chacun sont communiqués et connus.
- Les conditions organisationnelles, matérielles et financières sont appropriées.
- Les situations dangereuses et les risques de nos activités sont identifiés et gérés.
- La Transparence et la Confiance sont promues dans une démarche de culture juste et equitable.
- Nous sensibilisons à la détection d'activités frauduleuses et gérons leur résolution.
- Les formations Sécurité Aérienne et Qualité sont déployées à tous les niveaux de responsabilités.

Notre méthode :

Mettre en œuvre systématiquement et rigoureusement les processus pour atteindre un haut niveau de Sécurité Aérienne et de Qualité des produits

Garantir l'analyse et la compréhension des exigences clients, des exigences réglementaires et de notre industrie pour une prise en compte et une conformité exhaustives.

Mesurer notre performance Sécurité et Qualité, l'améliorer et la communiquer

Favoriser la Prévention à travers la maîtrise des Risques, la pratique du Retour d'Expérience, le partage du Savoir-Faire.

Intégrer les Facteurs Humains et Organisationnels dans la conception de nos processus et procédés et dans la résolution des problèmes.

Exploiter les données produits et procédés pour en améliorer leur maîtrise.

Mettre en oeuvre l'Advanced Product Quality Planning (APQP) pour mieux gérer nos projets et les changements; consolider la maturité et l'efficacité de nos nouveaux procédés.

Déployer La maîtrise des indicateurs clefs (KPI) pour piloter les actions et l'amélioration continue.

Assurer l'intégration de nos Fournisseurs en nous assurant qu'ils respectent les exigences des systèmes de management de Sécurité Aérienne et de Qualité.

Directeur Général Division	Directeur Financier	Directeur Systèmes d'Informations
Directeur Général Fasteners EU	Directeur Qualité et R & T	Directeur des Achats
Directeur Général Structural Components	Directeur RH	Directeur Juridique
Directeur Général Fasteners NAM	Directeur Stratégie	

Oct23 Internal Public

4.2.2.3 - Gouvernance et ressources

La mise en place de réseaux fonctionnels efficaces et responsables traversant tous les niveaux de management de l'entreprise permet l'animation des plans de maîtrise des risques Qualité et Sûreté et des plans d'amélioration de la performance (LEAP). En support des équipes opérationnelles Usine, des ressources Qualité sont positionnées au niveau de chaque Business Group et au niveau de la Division. Ces réseaux permettent des remontées d'information rapides pour adresser les risques potentiels avec le bon niveau d'expertise et de support et permettent une mutualisation et une standardisation des actions de progrès à l'échelon adapté.

Un effort particulier a été mené ces dernières années en Développement et Industrialisation pour concevoir des produits et procédés de fabrication bons du premier coup à travers la mise en place de l'APQP et de compétences en Qualité Amont (Qualité Projet, Méthodes Amont).

Le réseau des communautés d'expert contribue également à ce double objectif de traitement des risques techniques et d'innovation dans les domaines prioritaires de la Division.

La gouvernance de ces ressources et de l'atteinte des objectifs visés se fait à travers des Comités Qualité & Sécurité à chaque niveau de management (Division, Business Group, Usine), ainsi que par des Comités de pilotage des projets à chacun de ces niveaux.

4.2.2.4 - Plans d'actions

Les principales actions menées dans le domaine de l'innovation pour répondre aux attentes de l'industrie aéronautiques sont :

- **Développement d'outil de pose et de contrôle** de bonne pose des fixations en intégrant des fonctions mécatroniques et digitales
- **Intégration de l'Intelligence Artificielle** pour l'automatisation des procédés de contrôle des process ou des produits
- **Enregistrement et exploitation des données** relatives aux procédés et au produit pour améliorer la performance (Big Data)
- **Intégration de briques technologiques** permettant l'amélioration des performances (Économie d'énergie, temps de cycle, Engagement matière, ….)
- **Intégration des outils 4.0** dans les usines pour gagner en Temps de traversée, en capacité

Dans le domaine de la qualité des produits livrés et de la Sécurité Aérienne, la poursuite de notre politique de Certification EN9100 et NADCAP a été renforcée par la mise en place d'un Système de Management de la Sécurité Aérienne (SMS) qui adresse plus spécifiquement les Facteurs Organisationnels et Humains dans les risques et les dangers potentiels de Sécurité. Cette approche permet la mise en place de modes de réaction, de ressources et d'une gouvernance adaptés pour un traitement au plus vite et en profondeur de ces risques et dangers potentiels

De nombreux chantiers et initiatives sont inscrits dans le plans d'amélioration de la performance (LEAP) de LISI AEROSPACE avec entre autres un volet digital d'envergure.

4.2.2.5 - Objectifs et résultats et analyse

Dans le domaine de l'innovation :

- **Brevets** : LISI AEROSPACE a déposé 7 nouvelles demandes de brevet en 2024, au-delà des extensions géographiques des brevets déjà existants.
- **Conception de produits** : Les produits de conception LISI AEROSPACE ont représenté 7,6 % des ventes de la Division, en progression régulière depuis 3 ans.
- **Projets R&D** : LISI AEROSPACE a participé en 2024 à 6 projets de R&D financés par le dispositif France Relance 2030, en tant que pilote ou partenaire de ses clients OEM français.

Ces projets ont permis de monter en maturité sur des briques technologiques attendues pour la conception et la fabrication de la nouvelle génération d'avions.

Dans le domaine de la Qualité :

- **Bulletin de sécurité** : aucun bulletin de sécurité n'a été émis en 2024 par les autorités aériennes concernant des produits fabriqués par LISI AEROSPACE.
- **Réclamations techniques** : Le ratio du nombre de réclamations techniques client rapporté à l'activité de nos sites a atteint la valeur la plus basse jamais constatée à 0,16 (contre 0,20 l'an dernier) sur les deux domaines d'activité Fixations et Composants de Structures.

Le rapport intégré du Document d'Enregistrement Universel du Groupe contient un chapitre Innovation qui détaille davantage les initiatives et résultats.

4.2.2.6 - Perspectives et plans d'amélioration

La stratégie d'innovation pour les années à venir vise à adresser les deux horizons de temps attendus par notre marché.

- **Court terme** : LISI AEROSPACE vise l'introduction à court terme d'innovations incrémentales permettant d'accompagner la montée en cadence de livraison attendue sur les années à venir à travers plusieurs actions :
  - le développement d'évolutions mineures des produits supportant la standardisation,
  - l'automatisation des procédés de nos clients
  - des améliorations sur les procédés de fabrication apportant des gains en terme de temps de traversée, de consommation énergétique et d'émissions de CO_2, de taux de pièces bonnes du premier coup
- **Long terme** : LISI AEROSPACE travaille à augmenter la maturité des briques technologiques nécessaires au développement de la future génération d'avions, que ce soit en proposant :
  - des systèmes de fixation (fixations et outillages de pose) permettant une optimisation de la consommation de carburant (par le gain en masse ou le dessin de nouvelles architectures) ou
  - des procédés de fabrication contribuant aux mêmes objectifs, ainsi qu'à une montée en cadence élevée.

Par ailleurs, nos systèmes de management de la Qualité et de la Sécurité Aérienne devront accompagner la montée en cadence de notre industrie à travers la mise en place de nouvelles solutions digitales (analyse des données, verrous informatiques, automatisation des contrôles) et la maîtrise des facteurs humains (formations au poste, formation des managers, déploiement de la culture juste).

4.2.3 PROFIT - Innovation, qualité et sûreté – Domaine Automobile (Enjeu supplémentaire)

4.2.3.1 - Contexte et enjeux stratégiques (SBM)

Le secteur industriel de l'automobile et de la mobilité en générale est en profonde transformation. LISI AUTOMOTIVE accompagne ce changement en confirmant sa vision : « *Être un Fournisseur durable et partenaire innovant de l'industrie automobile pour les fixations à valeur ajoutée et les composants mécaniques de sécurité destinés aux véhicules de nouvelle génération grâce à une équipe motivée et engagée.* »

LISI AUTOMOTIVE est un leader du marché sur chacune de ses lignes produit grâce à un processus innovation robuste permettant d' anticiper et de répondre aux attentes du marché (Mobilité propre ; Réduction de poids ; Logique de Plateformes, Standardisation et optimisation des assemblages), une présence permanente chez nos clients et grâce à une performance industrielle reconnue.

La sécurité des consommateurs et utilisateurs finaux est une de nos priorités. LISI AUTOMOTIVE a mis en place un Système de Management visant à obtenir une qualité irréprochable de ses produits, éradiquer les risques pour le personnel, l'entreprise, les clients et les utilisateurs et contribuer à la performance de l'entreprise et à la satisfaction de nos clients. Nos processus intègrent la notion de sécurité du produit telle que définie dans la règlementation et les exigences de nos clients.

4.2.3.2 - Politique et engagements

La politique Qualité LISI AUTOMOTIVE décrit notre Raison d'être, notre Mission et nos Valeurs. Elle pose les bases de notre Système de Management et les cibles à atteindre.



POLITIQUE QUALITÉ

Shape & share sustainable links

lisi AUTOMOTIVE

RAISON D'ÊTRE

Fondée sur les valeurs entrepreneuriales de LISI, notre raison d'être « Shape & share sustainable links » guide l'ensemble de notre plan stratégique, de nos décisions et de nos actions pour un avenir meilleur et inspire durablement nos engagements envers les objectifs de développement durable (PEOPLE/PLANET/PROFIT) et auprès des parties prenantes (clients, fournisseurs, employés, actionnaires...).

MISSION

Fournisseur et partenaire innovant de l'industrie automobile pour les solutions d'assemblage et les composants mécaniques de sécurité destinés aux véhicules automobiles de nouvelle génération.
Fournisseur international avec une position de leader sur chacun de ses marchés (top 10 mondial) et une présence dans les 3 zones géographiques majeures de l'industrie automobile : EuroMed / Amérique du Nord / Chine.
Grâce à l'engagement au quotidien de nos équipes, nous visons à poursuivre un développement rentable et durable par croissance organique sélective et acquisitions ciblées.

VALEURS

PÉRENNITÉ

LISI, entreprise familiale depuis plus de 200 ans a toujours voulu s'adapter aux évolutions de son temps. Aujourd'hui, nous avons à cœur de poursuivre l'œuvre de générations de femmes et d'hommes qui ont fait de LISI une entreprise internationale, pérenne et performante.
Conscients de nos impacts sur la société et l'environnement, nous privilégions le long terme et réduisons notre empreinte environnementale sur nos sites en accord avec notre plan stratégique de développement.

INTEGRITÉ ET TRANSPARENCE

Nous agissons, dans tout ce que nous faisons, avec honnêteté, conscience, franchise et dans le respect des réglementations. Nous attendons de nos collaborateurs et de nos partenaires un comportement exemplaire.
Nous créons des relations transparentes et durables avec nos clients et nos fournisseurs et communiquons régulièrement sur nos engagements et nos résultats.

INNOVATION

Nous anticipons les évolutions et les risques associés à nos métiers pour proposer les meilleures solutions à nos parties intéressées. L'innovation se nourrit de technologie et de créativité. Nous concevons des produits et services respectueux de l'environnement en prenant en compte l'ensemble de leur cycle de vie.

L'HUMAIN AU CŒUR DE NOTRE DEVELOPPEMENT

Les femmes et les hommes de LISI sont notre capital le plus important. Nous nous assurons de promouvoir et développer leurs compétences. Nous préservons leur santé, leur sécurité et leur bien-être. Nous appliquons une politique de non-discrimination et de diversité à toutes les étapes de gestion des ressources humaines.

EXCELLENCE INDUSTRIELLE ET PRAGMATISME

Nous mettons tout en œuvre pour proposer des produits et services compétitifs et de qualité, qui atteignent les plus hauts standards et l'excellence qu'attendent de nous nos parties intéressées. Nous mesurons continuellement notre performance et cherchons en permanence à nous améliorer. La satisfaction de nos clients est la principale garantie de notre pérennité. Nous sommes individuellement et collectivement engagés et impliqués, avec un état d'esprit positif et le sens du travail bien fait. Nos actions visent à être pratiques et concrètes.

lisi AUTOMOTIVE

Emmanuel VIELLARD
Président

François LIOTARD
Directeur Général

A Grandvillars le 20 octobre 2023 – External Public

4.2.3.3 - Gouvernance et ressources

La Direction Qualité et LEAP supervise et coordonne les activités Qualité et d'Excellence Industrielle de LISI AUTOMOTIVE.

Elle pilote le système de management et la garantie de son respect. Il s'agit d'un Système de Management Corporate décliné dans chacun des sites de la Division. Elle garantit également le suivi et l'évaluation de ses fournisseurs par la réalisation d'audits et un support apporté aux usines pour contribuer à l'atteinte du zéro défaut par nos fournisseurs. Enfin, elle contribue à l'amélioration des processus et à l'atteinte des objectifs qualité des sites par des activités de support opérationnel sur ses sites de production et vis-à-vis de ses clients.

Dans chaque site et au niveau de la Division, des Représentants de la Sécurité Produit et de la Conformité (PSCR) garantissent la prise en compte des exigences liées à la sécurité et à la conformité du produit tout au long de son cycle de vie.

100 % des sites de la division LISI AUTOMOTIVE sont certifiés selon le référentiel IATF 16949 exigé par les clients du secteur automobile.

4.2.3.4 - Plans d'actions

Les exigences liées à la qualité du produit et des process sont déclinées tout au long du processus de développement de nos produits, y compris la phase innovation :

- Dès la phase de réponse à RFQ, nos offres intègrent une évaluation des risques et de la faisabilité garantissant la réponse la plus adaptée au besoin du client. La phase projet est ensuite menée selon les référentiels techniques APQP ou MLA, en collaboration étroite avec nos clients. Les critères de sécurité et durabilité sont intégrés dès la conception. La vie série est enfin gérée selon les instructions et standards issus de notre système de management.
- Les produits sont contrôlés à chaque étape du flux et peuvent faire l'objet d'un contrôle final à 100 %. Un plan de surveillance issu d'une analyse de risque AMDEC permet de définir les contrôles à réaliser pour garantir un niveau de qualité irréprochable.
- Un plan d'actions qualité appelé « 0 Escape » mis en œuvre depuis 2020 contribue à ancrer la culture qualité et garantir 0 « recall » pour nos pièces ou applications de sécurité. Il s'appuie sur le développement de process robustes permettant de faire bon du premier coup et le tri à 100 % des caractéristiques critiques qui ne sauraient trouver un niveau de capabilité garantissant le 0 défaut.
- Un processus de gestion des Non-conformités clients est en place afin de garantir la meilleure réactivité et les réponses adéquates en cas de non-conformité détectée chez nos clients. La résolution de problème utilisant des outils éprouvés comme les 5 Pourquoi et le 8D, permet une analyse robuste des causes premières et la mise en place d'actions correctives et préventives efficaces garantissant la non-récurrence.

4.2.3.5 - Objectifs et résultats et analyse

LISI AUTOMOTIVE mesure sa performance qualité grâce à des indicateurs suivis par chacun des sites

Des objectifs réalistes mais ambitieux sont définis chaque année afin de répondre à l'atteinte du zéro défaut, gage de coopération en confiance avec nos clients. Nos principaux résultats sur les 4 dernières années affichent une nette amélioration.

		2020	2021	2022	2023	2024
Recall (véh automobile)	Nb	0	0	0	0	0
Customer Claims	Nb	225	240	192	211	161
CNQ (Couts de Non Qualité)	%	1,66	1,42	1,48	1,55	1,38
IpB (Incidents par Milliard de pièces délivrées)	Ratio	63	30	23	24	19

La division LISI AUTOMOTIVE mesure également l'accompagnement de ses clients dans l'innovation.

L'indicateur retenu est le taux de renouvellement annuel des nouveaux produits. Nous fixons un objectif supérieur à 12 % dont 5 % de nouveaux produits innovants.

En 2024, ce taux s'est établi à 12,4 %, avec 80 % des nouveaux produits orientés sur les véhicules de demain : électriques ou hybrides. Ces attributions sont la preuve de la confiance des clients sur la capacité de la division LISI AUTOMOTIVE à les accompagner lors de leur transformation.

4.2.3.6 - Perspectives et plans d'amélioration

L'amélioration Continue est au cœur du Programme LEAP et vise à atteindre l'excellence industrielle dans chacun de nos sites. Chaque problème détecté est analysé et contribue à l'amélioration continue de notre système de Management.

Un réseau d'experts coordonné se met en place et les différents retours d'expérience permettront d'alimenter une liste de règles métiers permettant à chaque étape du cycle de mieux capitaliser les leçons apprises et bonnes pratiques.

La digitalisation de nos processus qualité et l'introduction de l'Intelligence Artificielle dans nos processus de contrôle et d'analyse de problème est une étape clé de l'amélioration de nos résultats et une réponse aux exigences fortes de nos clients.

Enfin, le nouveau processus Innovation (Idéation/ CORRI/ CARI) permet d'élargir l'espace pour la récolte des idées, la mesure permanente de l'adéquation ressources / projets afin d'accroître l'intensité de notre proposition et accélérer leur mise à disposition dans un contexte de délais de plus en plus courts.

4.2.4 PROFIT - Innovation, qualité et sûreté – Domaine Médical (Enjeu supplémentaire)

4.2.4.1 - Contexte et enjeux stratégiques (SBM)

LISI MEDICAL a un rôle de sous-traitant pour la fabrication de dispositifs médicaux pour les principaux donneurs d'ordre de ce secteur d'activité. La division LISI MEDICAL contribue, par essence du fait de son positionnement dans l'industrie de la santé, à améliorer la qualité de vie des hommes.

De plus, La division LISI MEDICAL collabore et accompagne l'innovation de ses clients OEM (*Original Equipment Manufacturer* = Fabricant d'Équipements d'Origine) afin de mettre à disposition des personnels de santé des dispositifs performants

La sécurité des patients est assurée notamment au travers de la conformité et de la performance des produits que nous livrons à nos clients.

Nos clients exigent une fiabilité tant au niveau des produits, que des procédés et du système de management de la qualité.

4.2.4.2 - Politique et engagements

La Politique Qualité de la division est déployée sur chaque site et les objectifs associés se déclinent sur 3 axes :

- 0 Non-conformité Majeur lors des audits de certification ISO 13485:2016 ou des inspections réglementaires (notamment FDA) ;
- Coût de Non-Qualité < 3,4 %
- Nombre de pièces rejetées par nos clients < 2 000 ppm (*defect per million*)



lisi MEDICAL
MORE THAN A PART

POLITIQUE QUALITÉ - LISI MEDICAL, MORE THAN A PART

Notre Raison d'Être "*Shape & Share sustainable links*", *Guide notre stratégie et nos décisions pour s'engager durablement auprès de nos parties prenantes : des autorités, de nos clients, nos fournisseurs, nos employés, nos actionnaires.*

Notre Vision *Devenir un partenaire privilégié des Leaders du marché des implants orthopédiques et des instruments pour la chirurgie mini-invasive.*

Nos Piliers *Agilité, Fiabilité, Confiance, Transparence.*

Ensemble, par notre engagement et notre amélioration, nous construisons notre succès.

Nos Clients

LISI MEDICAL s'engage à prendre en compte les besoins de ses clients et à atteindre un niveau d'Excellence sur son secteur d'activité.

Chaque site de la division LISI MEDICAL a construit un Système de Management de la Qualité et a défini les exigences relatives aux techniques de fabrication qui :

- Assure la conformité aux référentiels revendiqués tel que « US FDA Quality System Regulation 21CFR Part 820 » et la norme ISO 13485:2016.
- Est adapté aux besoins spécifiques de son segment de marché et de ses clients.
- Assure la conformité des produits dont dépend la sécurité des patients.

Nos Engagements

Les composantes essentielles de notre SMQ sont :

- Analyser et Comprendre les exigences de nos Clients,
- Favoriser la prévention à travers une approche de management des risques,
- Respecter les réglementations,
- Cultiver la simplicité et le pragmatisme,
- Mesurer la performance à l'aide d'indicateurs cohérents avec nos objectifs,
- Déployer une démarche proactive et d'amélioration continue dans tous les domaines,
- Travailler en équipe et développer les compétences du personnel,
- Investir en continu dans les formations et les technologies.

Nos Equipes

Chaque employé de LISI MEDICAL travaille directement ou indirectement sur des produits qui seront utilisés à des fins médicales sur d'autres êtres humains.

Il est important que chacun n'oublie jamais sa responsabilité individuelle.

La sécurité des produits requiert l'engagement quotidien de chaque collaborateur à être performant dans son activité conformément aux procédures et exigences du système qualité en vigueur.

Fait à Neyron, le 9 février 2024

Lionel RIVET

LISI MEDICAL CEO

4.2.4.3 - Gouvernance et ressources

Une Direction Qualité centrale coordonne les départements qualité au niveau de chacun des sites, afin d'assurer la conformité tant des produits et que du Système de Management de la Qualité aux exigences clients et de la réglementation des industries de la santé.

Un Système de Management de la Qualité certifié selon le référentiel ISO 13485 requis par la règlementation du secteur des dispositifs médicaux, est en place sur tous les sites de la division LISI MEDICAL.

100 % des sites de la division LISI MEDICAL sont certifiés selon ce référentiel.

Afin d'assurer la conformité des produits, de détecter au plus tôt les déviations et mettre en place rapidement les actions correctives, des contrôleurs et des techniciens sont intégrés aux UAP de chacune de nos usines.

4.2.4.4 - Plans d'actions

La division LISI MEDICAL intensifie la collaboration et l'accompagnement sur les projets d'innovation de ses clients OEM afin d'anticiper les orientations du marché et de mettre à disposition des personnels de santé des dispositifs performants pour améliorer la qualité de vie des patients.

Des outils de gestion de projet et des méthodes de travail transversales ont été adoptés afin d'être plus agiles et réactifs pour répondre aux attentes des clients. Le processus d'Introduction d'un Nouveau Produit inclut l'évaluation de la capabilité de tous les procédés de fabrication mis en œuvre afin de garantir leur fiabilité.

Un Plan de surveillance Produit est établi pour chaque référence article afin de garantir la conformité des produits et de prévenir toute livraison de produit non-conforme.

Si toutefois un produit défectueux était identifié, un processus de gestion des incidents est en place permettant leur traitement dans les délais impartis.

Chaque site de la division a adopté la démarche d'amélioration continue du groupe (LEAP) afin d'atteindre l'excellence industrielle et déploie de nombreux chantiers, en s'appuyant sur la digitalisation et l'IA pour certains.

4.2.4.5 - Objectifs et résultats et analyse

En 2024, nos objectifs qualité ont été atteints sur le périmètre de la division et montrent une amélioration par rapport à 2023 :

- Aucune non-conformité majeure n'a été constatée lors des audits de certification ISO 13485:2016, résultat équivalent à 2023.
- Le Coût de Non-Qualité de 3,3 % est stable par rapport à 2023 notamment grâce au déploiement de méthodes d'analyse des causes racines des défaillances le plus vite possible dès leur apparition.
- Le taux de produits rejetés par nos clients s'est élevé à 394 ppm en 2024 alors qu'en 2023 celui-ci était de 1340 ppm. Cette tendance positive montre l'efficacité des plans d'actions mis en œuvre axés sur la prévention des défaillances.
- En 2024, comme les années précédentes, la division LISI MEDICAL n'a été impliquée dans aucun rappel marché remettant en cause la sécurité du produit.

4.2.4.6 - Perspectives et plans d'amélioration

Les nouveaux produits clients ont contribué à hauteur de 2,0 % du chiffre d'affaires en 2024, et doivent atteindre 20 % en 2030 afin de poursuivre l'accompagner nos clients dans leur processus d'innovation.

Nos plans d'action à venir s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue visant à prévenir l'apparition des défaillances notamment par l'automatisation des process, et des systèmes de détection.

4.3 PROFIT - Sécurisation des ressources financières (Enjeu supplémentaire)

4.3.1 Stratégie financière à long terme

Le Groupe LISI s'engage à maintenir une structure financière solide et résiliente pour assurer sa pérennité et sa capacité d'investissement à long terme. Notre stratégie financière repose sur une gestion prudente des ressources, avec un focus particulier sur l'optimisation du besoin en fonds de roulement et la génération d'un cash-flow libre positif année après année.

Nous maintenons un niveau d'endettement maîtrisé et des ratios financiers équilibrés, permettant de préserver notre indépendance financière et notre flexibilité stratégique.

La diversification de nos sources de financement, combinée à une politique active de couverture des risques financiers, renforce notre résilience face aux aléas des marchés.

Notre modèle économique, basé sur des relations long terme avec des clients de premier plan dans les secteurs aéronautique, automobile et médical, contribue à la croissance équilibrée de nos revenus.

Les investissements sont rigoureusement sélectionnés selon leur potentiel de création de valeur et leur alignement avec notre stratégie de développement durable.

4.3.2 Impacts, risques et opportunités (IRO)

Le tableau ci-dessous reprend les Impacts, Risques et Opportunités issus de l'analyse de matérialité concernant l'enjeu supplémentaire et spécifique à LISI « Sécurisation des ressources financières ».

ESRS	Enjeux	Impacts et Risques	Opportunités
BD.b	La sécurisation de ses ressources financières vise à assurer la pérennité du Groupe en permettant son financement et donc sa croissance à long terme, à travers sa capacité d'investissement, d'innovation, son indépendance stratégique, sa résilience face aux crises, ainsi que ses performances financières	■ Dépendance envers certains acteurs du financement ■ Difficulté à financer les investissements et l'innovation ■ Dégradation des performances financières liées au coût du financement ■ Équilibres financiers et pérennité long terme menacés	■ Attractivité boursière améliorée ■ Confiance des partenaires financiers et extra-financiers ■ Indépendance stratégique ■ Croissance à long terme autorisée

4.3.3 Intégration des enjeux RSE dans nos décisions financières

La performance financière est pilotée dans une perspective de long terme, intégrant les enjeux RSE et l'innovation comme leviers de croissance durable.

Cela implique une gestion prudente des risques financiers liés aux changements climatiques, aux évolutions réglementaires et aux attentes croissantes des parties prenantes pour des pratiques commerciales responsables.

En adoptant une approche proactive, LISI s'engage à réduire son empreinte carbone, optimiser ses chaînes de valeur, à investir dans des technologies innovantes et durables, et à développer des relations solides avec ses parties prenantes.

Ce faisant, nous renforçons notre résilience financière tout en contribuant positivement à la société et à l'environnement.

La transparence et la responsabilité sont au cœur de notre stratégie, nous permettant de répondre efficacement aux défis actuels tout en saisissant de nouvelles opportunités de croissance durable.

En fin de compte, sécuriser nos ressources financières selon les standards ESRS de la CSRD est une démarche essentielle pour garantir que LISI reste un leader responsable et avant-gardiste dans l'industrie, préparé pour un avenir durable et prospère.

Cette approche nous permet de maintenir la confiance de nos parties prenantes, y compris financières, tout en garantissant les moyens nécessaires à notre développement responsable et à la création de valeur partagée.

4.3.4 Investissements durables ou en faveur de l'environnement

En 2023, LISI a revu sa procédure d'investissements (CAPEX) pour l'aligner avec le programme 3P (People, Planet, Profit) - cf. paragraphe 1.4.4.

Désormais, chaque investissement supérieur à 250 K€ ou qui relève de thématiques de décarbonation (efficacité énergétique, énergies renouvelables, rénovation de bâtiment, etc.) doit inclure un calcul d'impact carbone dans la prise de décision. L'évaluation compare la situation Avant / Après des émissions de gaz à effet de serre en tonnes équivalent CO_2.

Cette démarche a permis d'inscrire dans chaque investissement une matrice décisionnelle à double entrée avec :

- PROFIT - calcul du TRI (taux de retour sur investissement) et du Payback
- PLANET - calcul de l'impact carbone

La partie PEOPLE est également présente dans chaque décision d'investissement sous une forme plus qualitative relative à la conformité des machines, l'ergonomie des postes de travail, l'exposition à des substances dangereuses, à du bruit, etc.

Cette démarche a eu pour vertu d'ancrer les enjeux de décarbonation et de durabilité comme des leviers de croissance durable. Une autre de ses vertus est qu'elle permet de formaliser et d'objectiver les bénéfices / risques acceptés et de construire un narratif expliquant les positions prises.

Cette démarche s'est révélée fructueuse. Sur les trois dernières années, la part des investissements durables n'a eu de cesse de croitre.

En effet, la proportion des investissements en faveur de l'environnement en pourcentage du montant total des investissements de l'année a évolué comme suit :

- 2022 : 2,2 %
- 2023 : 4,6 %
- 2024 : 7,3 %

Part des Capex durables dans le total des investissements	% de Capex durables	Dont Aerospace	Dont Automotive	Dont Medical
2022	2,2 %	nd	nd	nd
2023	4,6 %	3,4 %	7,1 %	3,3 %
2024	7,3 %	7,4 %	6,9 %	7,6 %

Sur l'année 2024, les investissements en faveur de l'environnement ont représenté :

- 3,0 % en nombre de projets avec 20 projets sur 672 dédiés à la décarbonation en totalité ou partiellement
- 7,3 % en montant avec 6,4 M€ investis

	Nb de de Capex	Dont Nb de capex durables	% en Nb des Capex durables	Montant en K€ des Capex	dont Montant en K€ des Capex durables	% en Montant des Capex durables
LISI AEROSPACE	375	8	2,1 %	46 510	3 462	7,4 %
LISI AUTOMOTIVE	229	8	3,5 %	24 974	1 725	6,9 %
LISI MEDICAL	68	4	5,9 %	15 795	1 198	7,6 %
LISI SA	0	0		–	–	
TOTAL	**672**	**20**	**3,0 %**	**87 279**	**6 385**	**7,3 %**

Attention : il s'agit des CAPEX validés, de ce fait ils ne sont pas encore comptabilisés.

4.3.5 Financement à impact

Depuis 2022, LISI a réalisé chaque année plusieurs financements à impact basés sur des critères d'atteinte d'objectifs RSE.

LISI a contracté les emprunts suivants :

- En 2022, un emprunt de 20 M€, d'une durée de 7 ans avec un taux bonifié de 0,10 % en cas d'atteinte des 3 critères suivants : TF1, émissions de CO_2, note Ecovadis ;
- En 2023,
  - un emprunt de 15 M€, d'une durée de 7 ans avec un taux bonifié de 0,10 % en cas d'atteinte des 2 critères suivants : TF1, émissions de CO_2 ;
  - un emprunt de 15 M€ d'une durée de 6 ans avec un taux bonifié de 0,10 % sur le seul critère d'atteinte de la note Ecovadis.

- En 2024, trois nouveaux emprunts avec des critères RSE ont été contractés,
  - un emprunt de 15 M€ d'une durée de 7 ans avec un taux bonifié à 0,10 % sur le seul critère des émissions de CO_2 ;
  - un emprunt de 10 M€ d'une durée de 5 ans avec un taux bonifié de 0,10 % basé sur la note Ecovadis ;
  - un emprunt de 7,5 M€ d'une durée de 7 ans avec un taux bonifié de 0,03 % fondé sur les émissions de CO_2.

Au total, les financements à impact représentent 82,5 M€. La bonification de taux attendue dans le cas où tous les critères sont atteints est de 246 K€.

À fin 2024, les engagements de critères RSE semblent en bonne voie pour atteindre la bonification à terme.

	Emprunt 2022	Emprunt 2023	Emprunt 2023	Emprunt 2024	Emprunt 2024	Emprunt 2024
Montant	20 M€	15 M€	15 M€	10 M€	15 M€	7,5 M€
Durée	7 ans	7 ans	6 ans	5 ans	7 ans	7 ans
Bonification du taux	0,10 %	0,10 %		0,10 %+ 0,10%	0,10 %	0,03 %
Critère RSE n° 1	TF1	TF1				
Critère RSE n° 2	Émissions de CO_2	Émissions de CO_2			Émissions de CO_2	Émissions de CO_2
Critère RSE n° 3	Note Ecovadis		Note Ecovadis	Note Ecovadis		

Enfin, pour la première fois, LISI a mis en place en 2023 un prêt vert avec la BPI d'une valeur de 10 M€ d'investissements verts, qui seraient financés à hauteur de 5 M€.

À ce jour 13 projets d'investissements verts sont pressentis dans le cadre de ce prêt.

- 4 projets de panneaux photovoltaïques pour 4,0 M€ ;
- 2 projets d'éoliennes pour 5,6 M€ ;
- 2 projets d'électrolyseur pour produire de l'hydrogène pour 0,6 M€ ;
- 2 projets d'efficacité énergétique pour 2,8 M€ ;
- 1 projet de turbine hydroélectrique pour 0,6 M€ ;
- 2 projets de bornes de recharge électrique pour 0,2 M€.

Ces projets sont à des stades d'avancement encore préliminaires pour la majorité d'entre eux. Les plus avancés sont détaillés dans le chapitre PLANET.

	Nombre de projets	Montant M€
LISI AEROSPACE	7	11,5
LISI AUTOMOTIVE	5	1,7
LISI SA	1	0,6
TOTAL	**13**	**13,8**

4.4 PROFIT - Achats Responsables

4.4.1 Achats Responsables

4.4.1.1 - Contexte et enjeux

Le groupe LISI fait appel à de nombreux fournisseurs et sous-traitants.

L'enjeu n'est pas ressorti comme matériel lors de l'analyse de matérialité. Néanmoins, intégrés à la stratégie du groupe et coordonnant un réseau d'acheteurs engagés, les achats LISI contribuent à la création de valeur sur chacune des lignes de produit et sont une composante importante de la performance du groupe.

4.4.1.2 - Politique Achat et Charte Fournisseurs

Le Groupe LISI œuvre à la mise en place d'une chaine d'approvisionnement responsable et pérenne. Cet engagement s'est renforcé en 2023 avec la formalisation d'une nouvelle charte à l'attention de nos fournisseurs.
Cette dernière intègre des exigences en termes de responsabilité sociétale mais aussi en termes de certifications qualité, de lutte contre la corruption et de protection de l'information.



POLITIQUE
ACHATS

lisi

Intégrés à la stratégie du groupe et coordonnant un réseau d'acheteurs engagés, les Achats contribuent à la création de valeur sur chacune de nos lignes de produits et deviennent une composante majeure de la performance de LISI.

PRINCIPE DE CONDUITE DES ACHETEURS

Toute personne en lien avec le processus Achat doit se conformer au code de conduite anti-corruption LISI et a un devoir de vigilance. Une attention particulière doit être portée à l'intégrité, aux conflits d'intérêts, aux cadeaux, … Ces valeurs sont à promouvoir chez nos fournisseurs *(cf. charte fournisseurs).*

STRATEGIES ACHATS

Les achats sont responsables du management des ressources externes et doivent viser un haut niveau de performance global permettant de soutenir la stratégie de chaque division. Les achats sont responsables de la sélection des fournisseurs sur des critères de performance et de compétitivité, de la maîtrise et de l'optimisation du panel, du TCO *(Total Cost of Ownership)* et de la gestion du risque. Le positionnement du fournisseur en terme de RSE *(Responsabilité Sociétale des Entreprises)* doit tout particulièrement être pris en compte dans la sélection. LISI souhaite développer avec ses fournisseurs majeurs une relation de partenariat durable, équilibrée, profitable au Groupe et basée sur la confiance mutuelle.

PERFORMANCE OPERATIONNELLE DU FOURNISSEUR

Les achats sont garants de la performance des fournisseurs à travers des revues de performances globales, du suivi des KPI *(Key Performance Indicator)*, du reporting et des plans d'actions permettant l'atteinte des objectifs. Ils doivent promouvoir l'utilisation des outils *LEAP (LISI Excellence Achievement Program)* et des démarches d'innovation incrémentale et de rupture afin que les fournisseurs améliorent leur performance **Qualité, Coûts, Délais, Innovation.**

Qualité

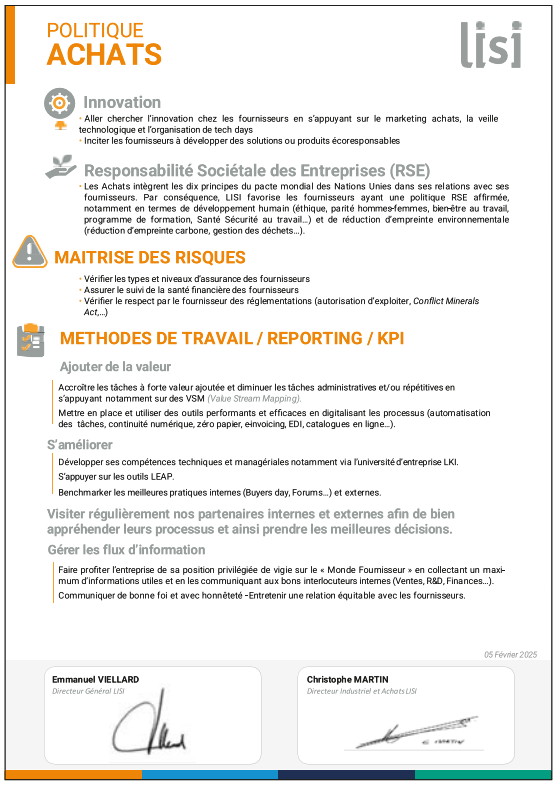
- Privilégier les fournisseurs certifiés selon les standards de chaque division
- Mesurer et améliorer la performance qualité des fournisseurs
- Réaliser des audits
- S'assurer de l'existence d'une démarche d'amélioration continue et d'un système d'assurance qualité qui leur permettent de tendre vers le zéro défaut

Coûts

- Négocier les meilleurs prix et conditions du marché
- Améliorer nos conditions d'achats en donnant de la visibilité aux fournisseurs via notamment des LTA *(Long term Agreement)*
- Globaliser les besoins et utiliser les contrats Groupe
- Réduire de façon maîtrisée les stocks
- Faire appliquer les délais de paiement définis par le Groupe LISI
- Répercuter aux fournisseurs les coûts de non performances Qualité et Délais

Délais

- Négocier l'utilisation des outils modernes de management de la supply chain *(KANBAN, VMI - Vendor Managed Inventory, digitalisation des flux d'information, EDI – Echange de Données Informatisées)* afin de garantir une logistique performante
- Communiquer les prévisions et valider avec les fournisseurs le capacitaire disponible



POLITIQUE
ACHATS

lisi

Innovation

- Aller chercher l'innovation chez les fournisseurs en s'appuyant sur le marketing achats, la veille technologique et l'organisation de tech days
- Inciter les fournisseurs à développer des solutions ou produits écoresponsables

Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE)

- Les Achats intègrent les dix principes du pacte mondial des Nations Unies dans ses relations avec ses fournisseurs. Par conséquence, LISI favorise les fournisseurs ayant une politique RSE affirmée, notamment en termes de développement humain (éthique, parité hommes-femmes, bien-être au travail, programme de formation, Santé Sécurité au travail…) et de réduction d'empreinte environnementale (réduction d'empreinte carbone, gestion des déchets…).

MAITRISE DES RISQUES

- Vérifier les types et niveaux d'assurance des fournisseurs
- Assurer le suivi de la santé financière des fournisseurs
- Vérifier le respect par le fournisseur des réglementations (autorisation d'exploiter, *Conflict Minerals Act*,…)

METHODES DE TRAVAIL / REPORTING / KPI

Ajouter de la valeur

Accroître les tâches à forte valeur ajoutée et diminuer les tâches administratives et/ou répétitives en s'appuyant notamment sur des VSM *(Value Stream Mapping).*

Mettre en place et utiliser des outils performants et efficaces en digitalisant les processus (automatisation des tâches, continuité numérique, zéro papier, eInvoicing, EDI, catalogues en ligne…).

S'améliorer

Développer ses compétences techniques et managériales notamment via l'université d'entreprise LKI.

S'appuyer sur les outils LEAP.

Benchmarker les meilleures pratiques internes (Buyers day, Forums…) et externes.

Visiter régulièrement nos partenaires internes et externes afin de bien appréhender leurs processus et ainsi prendre les meilleures décisions.

Gérer les flux d'information

Faire profiter l'entreprise de sa position privilégiée de vigie sur le « Monde Fournisseur » en collectant un maximum d'informations utiles et en les communiquant aux bons interlocuteurs internes (Ventes, R&D, Finances…).

Communiquer de bonne foi et avec honnêteté -Entretenir une relation équitable avec les fournisseurs.

05 Février 2025

Emmanuel VIELLARD
Directeur Général LISI

Christophe MARTIN
Directeur Industriel et Achats LISI



CHARTE
FOURNISSEURS

lisi

LISI est un groupe industriel mondial, spécialisé dans la fabrication de solutions d'assemblage et de composants à forte valeur ajoutée pour les secteurs de l'aéronautique, de l'automobile et du médical. La relation de LISI avec ses fournisseurs constitue un élément essentiel de la réussite de l'entreprise. LISI attend d'eux un strict respect des lois et réglementations en vigueur dans les pays où ils sont présents ou ceux où ils répondent aux besoins de LISI. L'objectif de cette charte est d'exprimer les attentes de LISI à l'égard de ses fournisseurs. En remplissant les conditions énoncées ci-dessous, LISI s'engage à développer avec ses fournisseurs un partenariat durable et à offrir des opportunités d'accroître les relations commerciales avec toutes ses entités à travers le monde.

DOMAINE D'APPLICATION

La CHARTE fournisseurs du groupe LISI s'applique indifféremment au groupe et à ses trois divisions **LISI AEROSPACE, LISI AUTOMOTIVE et LISI MEDICAL.**
Les meilleures conditions allouées par les fournisseurs à un site LISI doivent s'appliquer indifféremment à tout site du groupe quelle que soit sa division ou son lieu d'implantation. Les exigences de cette charte doivent être **déployées par les fournisseurs à leurs propres fournisseurs.**

RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE

Les fournisseurs de LISI doivent s'engager à :

- Respecter les 10 principes du Global Compact des Nations Unies - ***GLOBAL COMPACT***
- Respecter la réglementation relative aux minéraux de conflit - ***CONFLICT MINERAL ACT***
- Respecter les réglementations associées à la dangerosité des produits dans les pays dans lesquels ils sont livrés - (exemple UE : ***REACH, FDS, CLP, ROHS*** ou bien ses équivalents pour les autres pays)
- Respecter l'ensemble des lois et règlements anticorruption
- Lutter contre toutes formes de discriminations
- Engager une démarche de conception innovante des produits ou services qui soit éco-responsable
- Respecter les principes de **l'ISO 14001 et l'ISO 45001** et converger autant que possible vers la certification
- Réduire **leur empreinte environnementale** en engageant une démarche ambitieuse, structurée avec des objectifs clairement établis
- Communiquer chaque année les émissions de Gaz à effet de serre (GES) associés aux produits et services achetés - LISI est engagé dans une stratégie de décarbonisation (Scope 3 Amont)

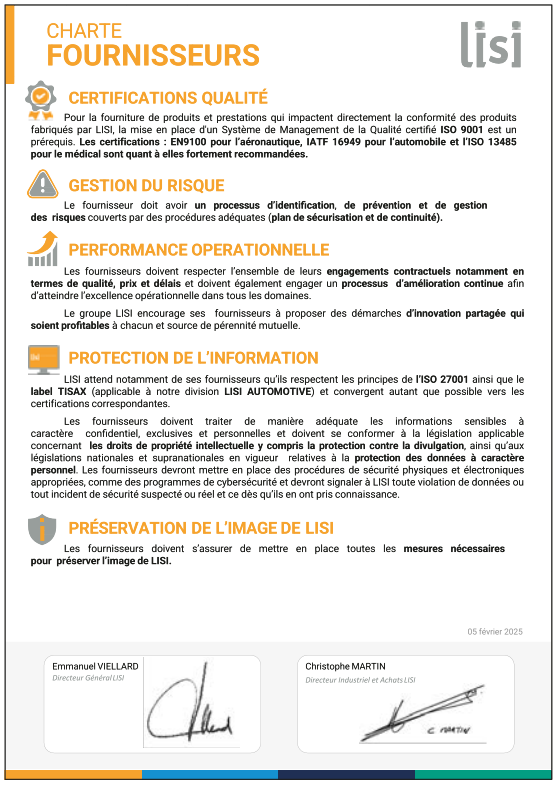
Les fournisseurs doivent également prendre connaissance et respecter le **Code de Conduite Anti-Corruption** de LISI consultable sur site officiel de LISI (partie éthique). https://www.LISI-group.com/fr/documentations.html

LISI met également à disposition de tous (y compris ses fournisseurs) un **dispositif d'alerte** en cas de non-respect de ce code de conduite. https://www.LISI-group.com/fr/documentations.html

RESPONSABILITÉS ET ASSURANCES

Les fournisseurs travaillant avec les différentes divisions de LISI sont conscients de la criticité de ses produits et applications dans les domaines Aéronautique, Automobile et Médical et doivent **assumer leurs responsabilités** en souscrivant **les assurances** nécessaires, auprès de compagnies notoirement solvables, couvrant l'ensemble des coûts directs et indirects en cas de défaillance de leurs fournitures et/ou prestations, y compris toutes conséquences financières induites dans l'ensemble de la chaine d'approvisionnement jusqu'à l'utilisateur final.

Pour les importations et exportations, les fournisseurs doivent s'assurer que leurs pratiques commerciales sont conformes aux lois, directives et réglementations applicables et si nécessaire obtenir les licences de contrôle des exportations requises.



CHARTE
FOURNISSEURS

lisi

CERTIFICATIONS QUALITÉ

Pour la fourniture de produits et prestations qui impactent directement la conformité des produits fabriqués par LISI, la mise en place d'un Système de Management de la Qualité certifié **ISO 9001** est un prérequis. **Les certifications : EN9100 pour l'aéronautique, IATF 16949 pour l'automobile et l'ISO 13485 pour le médical sont quant à elles fortement recommandées.**

GESTION DU RISQUE

Le fournisseur doit avoir **un processus d'identification, de prévention et de gestion des risques** couverts par des procédures adéquates **(plan de sécurisation et de continuité).**

PERFORMANCE OPERATIONNELLE

Les fournisseurs doivent respecter l'ensemble de leurs **engagements contractuels notamment en termes de qualité, prix et délais** et doivent également engager un **processus d'amélioration continue** afin d'atteindre l'excellence opérationnelle dans tous les domaines.

Le groupe LISI encourage ses fournisseurs à proposer des démarches **d'innovation partagée qui soient profitables** à chacun et source de pérennité mutuelle.

PROTECTION DE L'INFORMATION

LISI attend notamment de ses fournisseurs qu'ils respectent les principes de **l'ISO 27001** ainsi que le **label TISAX** (applicable à notre division **LISI AUTOMOTIVE**) et convergent autant que possible vers les certifications correspondantes.

Les fournisseurs doivent traiter de manière adéquate les informations sensibles à caractère confidentiel, exclusives et personnelles et doivent se conformer à la législation applicable concernant **les droits de propriété intellectuelle y compris la protection contre la divulgation**, ainsi qu'aux législations nationales et supranationales en vigueur relatives à la **protection des données à caractère personnel**. Les fournisseurs devront mettre en place des procédures de sécurité physiques et électroniques appropriées, comme des programmes de cybersécurité et devront signaler à LISI toute violation de données ou tout incident de sécurité suspecté ou réel et ce dès qu'ils en ont pris connaissance.

PRÉSERVATION DE L'IMAGE DE LISI

Les fournisseurs doivent s'assurer de mettre en place toutes les **mesures nécessaires pour préserver l'image de LISI.**

05 février 2025

Emmanuel VIELLARD
Directeur Général LISI

Christophe MARTIN
Directeur Industriel et Achats LISI

La charte fournisseurs de LISI est un document clé qui établit les attentes du groupe envers ses fournisseurs. Elle couvre :

- les règles d'éthique des affaires,
- les normes de qualité,
- et les exigences en matière de responsabilité sociétale et environnementale.

La charte s'applique à toutes les divisions de LISI et exige que les meilleures conditions offertes à un site soient étendues à tous les sites du groupe tout comme LISI. Les fournisseurs doivent respecter les principes du Global Compact des Nations Unies, les réglementations sur les minéraux de conflit, et les lois anticorruption. Ils doivent également adopter des pratiques éco-responsables et réduire leur empreinte environnementale. La charte inclut de nouvelles normes et labels, ainsi que des exigences renforcées en matière de RSE et de protection de l'information. Elle a été mise à jour pour mieux aligner les pratiques des fournisseurs avec les objectifs de LISI.

Elle est distribuée à 100 % des fournisseurs qui doivent ainsi s'engager à la respecter.

Depuis 2022, LISI a mis en place des critères d'évaluation afin d'inciter ses fournisseurs à s'inscrire dans une démarche d'Achats durables et responsables. Pour toutes attributions de nouveaux marchés avec une dépense annuelle supérieure à 100 000 € LISI a mis en place un processus de sélection des fournisseurs qui intègre les critères de stabilité financière et de performance extra- financière à l'aide d'une agence de notation externe (Bureau Van Dijk).

Depuis 2023, tous les fournisseurs existants sont également sollicités. En effet LISI a mis en place une procédure interne afin d'identifier ses fournisseurs dits « sensibles » d'un point de vue RSE selon différents critères financiers comme extra financiers.

En 2024, 319 fournisseurs ont été identifiés comme tels et se sont vu évalués d'un point de vue financier et extra-financier via l'agence de notation externe (Bureau Van Dijk). L'objectif de l'année 2024 était de pouvoir évaluer 65 % de ces 319 fournisseurs jugés sensibles d'un point de vue RSE. LISI a dépassé cette attente avec 66.8 % de ces fournisseurs qui ont été évalués par Bureau Van Dijk.

Des questionnaires spécifiques ont été envoyés à une vingtaine de fournisseurs afin de mieux détailler leur politique RSE et de les accompagner dans son déploiement. En 2025, la revue de ces questionnaires sera incluse dans les revues de performance annuelles.

4.4.1.3 - Exemples d'actions

- **Actions conjointes et partenariats avec nos fournisseurs**

LISI est très engagé avec les fournisseurs avec lesquels il travaille. Le groupe est à l'initiative de nombreux partenariats et d'actions conjointes sont menées en particulier dans les domaines de la décarbonation.

Par exemple :

- Fin 2023, LISI AUTOMOTIVE a formalisé un partenariat stratégique avec ArcelorMittal pour l'utilisation et le développement de l'acier XCarb® de sources recyclées et renouvelables. Ce partenariat avec ArcelorMittal est une étape importante vers un avenir plus durable pour notre entreprise et notre planète. Le XCarb® est une innovation majeure qui nous permettra de réduire considérablement notre impact sur l'environnement tout en maintenant la qualité et la performance que nos clients attendent de nous. Cette collaboration nous permettra d'intégrer des matériaux plus respectueux de l'environnement dans nos produits, contribuant ainsi à la transition vers une mobilité plus propre et plus durable.

Aujourd'hui, ArcelorMittal peut fabriquer des fils machine avec moins de 700 kg de CO_2 par tonne d'acier dans ses usines de Hambourg et de Varsovie, ce qui permet d'économiser jusqu'à 70 % des émissions de CO_2 par rapport aux méthodes de production traditionnelles basées sur la filière des hauts fourneaux. Avec la filière innovante DRI, qui est un élément clé de la stratégie de décarbonisation d'ArcelorMittal, l'impact des produits sur le CO_2 sera encore réduit. L'acier XCarb® de sources recyclées et renouvelables est conçu pour produire de faibles émissions de carbone, tout en étant solide et entièrement compatible avec les normes élevées de l'industrie automobile en matière de sécurité et de performance des matériaux.

Pour LISI AUTOMOTIVE, ce partenariat s'inscrit dans l'objectif de réduire les émissions de CO_2 de 30 % (pour les champs d'application 1, 2 et 3a) d'ici à 2030. En effet, l'achat d'acier XCarb® de sources recyclées et renouvelables représentera une réduction jusqu'à 45 % des émissions de carbone de LISI AUTOMOTIVE liées à l'achat de matières premières chez ArcelorMittal et une réduction brute jusqu'à 10 000 tonnes de CO_2e (l'équivalent des émissions de 10 000 trajets Paris-New York pour 1 passager).

- Dans le secteur du transport, des actions spécifiques ont également été menées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre.
  - 1er exemple : notre partenaire VECATEL est en charge des navettes de matière première et de produits finis sur le secteur de la Franche Comté. Les camions diesel ont peu à peu fait place à des camions fonctionnant au GNL (Gaz Naturel Liquéfié) qui sont moins émissifs en GES et plus performants, lors des « Milk Run » (processus de livraison à arrêt multiple ; comportant à la fois plusieurs points de livraison et plusieurs points d'enlèvement pour une même tournée. Le concept : Itinéraire fixe qui se termine en revenant au point de départ). Cette transformation permet une réduction des émissions de GES estimée à 9 tCO_2/an, et une réduction de 61.5 % des NOx.

- 2e exemple : Des transports de pièces finies et semi-finies sont régulièrement réalisés entre l'Europe et la Chine. Ces transports étaient souvent réalisés par les airs. Avec notre partenaire CLASQUIN, nous avons étudié et mis en œuvre des solutions alternatives via le rail ou le maritime. Ces solutions sont certes plus longues mais permettent de mieux maitriser les émissions de GES et sont bien adaptées aux transports réguliers.

Formation de la communauté achats

Le Groupe LISI continue la sensibilisation de sa communauté Achats (Achats centraux, ainsi que ses responsables Achats et acheteurs sites) aux Achats Responsables. Parmi les thèmes abordés les équipes ont été sensibilisées :

- au code de conduite LISI (Éthique des affaires, lutte contre la corruption…),
- à l'intégration des nouveaux critères RSE dans le processus de sélection et d'évaluation des fournisseurs
- à l'intégration des clauses RSE dans nos contrats types d'achats,
- à l'impact des Achats dans le bilan carbone de LISI (Scope 3) et de ses commodités les plus émettrices.

En 2024, LISI a dépassé son objectif en formant 65,5 % de sa communauté Achats aux pratiques d'Achats Responsables (l'objectif était de 60 %).

LISI un acteur engagé

LISI Group s'engage activement dans les achats responsables. Cet engagement est notamment illustré par la signature de la Charte Relations Fournisseur et Achats Responsables (RFAR). La Charte RFAR, créée en 2010 par le Médiateur des entreprises et le Conseil National des Achats, vise à promouvoir des pratiques d'achats responsables et durables entre les entreprises et leurs fournisseurs. Elle repose sur dix engagements, dont le respect des droits humains, la préservation de l'environnement, et la promotion de l'innovation sociale et environnementale. En signant cette charte, LISI s'engage à respecter ces principes et à les intégrer dans ses relations avec ses fournisseurs.

LISI met également en place des mécanismes pour assurer une relation équitable et transparente avec ses fournisseurs. En cas de conflit, un médiateur est disponible pour intervenir et faciliter la résolution des différends. Ce médiateur joue un rôle crucial en garantissant que les litiges soient traités de manière impartiale et rapide, permettant ainsi de maintenir des relations de confiance et de coopération avec les partenaires commerciaux.

En 2024, ce médiateur n'a pas eu à être sollicité.

4.5 PROFIT - Indicateurs de la performance

profit	Année de référence 2019	Résultats 2021	Résultats 2022	Résultats 2023	Résultats 2024	Cible 2025	Cible 2030	ESRS	GRI	ODD
5 – DÉPASSER LES ATTENTES DE NOS CLIENTS										
Notations ESG								na		
ECOVADIS		nd	67/100	69/100	71/100			na		
CDP		D	B	B	A-			na		
ETHIFINANCE / GAIA		53	56	63	74			na		
MOODYS		36	nd	44	nd			na		
ISS ESG			C-	C	nd			na		
BEST MANAGED COMPANIES			Lauréat	Lauréat	Lauréat			na		
Certifications										
ISO 14001 - nb de sites			36	38	41			ESRS E		
ISO 45001 - nb de sites			36	36	41			ESRS S1		
ISO 50001 - nb de sites			5	5	7			ESRS E		
ISO 26000 - nb de sites			3	3	6			ESRS E		
Nouveaux produits										
% des ventes générées par les nouveaux produits - LISI AEROSPACE	nd	nd	7,8 %	7,5 %	7,6 %			na	GRI 201-1	**ODD 9** EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
% des ventes générées par les nouveaux produits - LISI AUTOMOTIVE	nd	nd	12,8 %	12,0 %	12,4 %			na	GRI 201-1	
% des ventes générées par les nouveaux produits - LISI MEDICAL	nd	nd	8,5 %	5,0 %	2,0 %			na	GRI 201-1	
6 – ASSOCIER NOS FOURNISSEURS										
% de fournisseurs stratégiques évalués au sens RSE	nd	nd	nd	57 %	67 %	65 %		na	GRI 414-1 ; 308-1	**ODD 9** EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
% des salariés formés au Code de Conduite	100 %	100 %	100 %	100 %	94 %			na	GRI 103-1	**ODD 16** PAIX JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES
7 – ACCROITRE NOTRE PERFORMANCE ET NOTRE RENTABILITÉ										
Chiffre d'affaires (M€)	1 729,5	1 163,9	1 452,2	1 630,4	1 749,0			na	GRI 201-1	**ODD 8** TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE
EBIT - (% du CA)	9,0 %	5,7 %	6,3 %	5,5 %	6,4 %			na	GRI 201-1	
Free Cash Flow - (% du CA)	5,9 %	4,3 %	1,3 %	1,4 %	3,2 %			na	GRI 201-1	
ROCE	11,5 %	5,0 %	6,3 %	6,3 %	7,7 %			na	GRI 201-1	
Stocks (en nb de jours du CA)	76	111	111	105	103			na	GRI 201-1	
LPD (> 30 jours)	nd	3,5 %	3,5 %	2,4 %	2,4 %			na	GRI 201-1	
Breakeven point (M€ en 12 mois glissants)	1 422,2	1 111,1	1 341,6	1 539,1	1 676,5			na	GRI 201-1	
Valeur ajoutée / masse salariale	1,44	1,34	1,36	1,31	1,37			na	GRI 201-1	
Investissements (% du CA)	6,8 %	5,7 %	7,7 %	6,2 %	7,5 %			na	GRI 201-1	

5 Indicateurs clés de PEOPLE, PLANET, PROFIT

Tableau de bord des indicateurs RSE

people	Année de référence 2019	Résultats 2021	Résultats 2022	Résultats 2023	Résultats 2024	Cible 2025	Cible 2030	ESRS	GRI	ODD
1 – PROTÉGER NOS SALARIÉS										**ODD 3**
TF1 (salariés LISI + intérimaires)	9,0	8,0	7,1	6,7	5,7	< 6	< 5	ESRS S-1	GRI 403-2	BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
TF1 salariés LISI	8,0	7,9	6,1	5,7	5,4			ESRS S-1	GRI 403-2	
TF1 intérimaires	21,2	9,4	24,2	18,8	8,7			ESRS S-1	GRI 403-2	
TF0 salariés LISI	5,9	6,0	4,9	3,5	3,8			ESRS S-1	GRI 403-2	
TF0 salariés LISI + intérimaires	6,8	6,1	5,7	4,4	4,1			ESRS S-1	GRI 403-2	
2 – FIDÉLISER NOS TALENTS										
Effectif (ETP moyen)	12 484	8 874	9 799	10 642	11 028			ESRS S-1	GRI 401-1	
Nb d'inscrits	11 171	9 480	9 676	10 014	10 262			ESRS S-1	GRI 401-1	
Taux d'encadrement	10,6 %	11,8 %	13,1 %	13,5 %	14,1 %			ESRS S-1	GRI 401-1	
Diversité & Inclusion										**ODD 5**
% de femmes dans les Inscrits	22,0 %	23,0 %	23,9 %	23,6 %	23,2 %			ESRS S-1	GRI 405-1	ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES
% de femmes cadres parmi les cadres	24,6 %	27,1 %	28,3 %	28,1 %	28,4 %	29,0 %		ESRS S-1	GRI 405-1	
% de femmes cadres parmi les inscrits	3,0 %	3,2 %	3,9 %	3,8 %	4,0 %			ESRS S-1	GRI 405-1	
% de femmes / instances dirigeantes (Leadership Board)	10,5 %	17,4 %	20,8 %	20,0 %	20,0 %			ESRS S-1	GRI 405-1	
% d'inscrits en situation de handicap	2,8 %	4,3 %	3,4 %	3,0 %	2,8 %			ESRS S-1	GRI 405-1	
% des moins de 30 ans dans les inscrits	nd	17,3 %	17,5 %	18,9 %	19,6 %			ESRS S-1	GRI 405-1	
% des plus de 50 ans dans les inscrits	nd	27,6 %	28,5 %	28,4 %	28,9 %			ESRS S-1	GRI 405-1	
Turnover & rétention										**ODD 5 & 10**
Nb d'embauches (avec apprentis)	1 344	1 317	2 095	2 365	2 015			ESRS S-1	GRI 401-1	ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES
% d'embauches de cadres parmi les embauches	15,2 %	12,5 %	11,2 %	11,6 %	10,8 %			ESRS S-1	GRI 405-1	
% de femmes dans les embauches				31,8 %	29,2 %			ESRS S-1	GRI 405-1	
% de femmes cadres dans les embauches de cadres				38,5 %	31,6 %			ESRS S-1	GRI 405-1	INÉGALITÉS RÉDUITES
Nb de départs	1 570	1 476	1 818	2 027	1 767			ESRS S-1	GRI 401-1	
Solde net (Embauches - départs)	- 226	- 159	277	338	248			ESRS S-1	GRI 401-1	
Nb de démissions	691	619	849	808	695			ESRS S-1	GRI 401-1	
Taux de démissions sur les inscrits	6,2 %	6,5 %	9,0 %	8,1 %	6,8 %	7,0 %		ESRS S-1	GRI 401-1	
Taux de démissions sur les départs	44,0 %	41,9 %	46,7 %	39,9 %	39,3 %			ESRS S-1	GRI 401-1	
% de femmes dans les démissions	nd	nd	nd	31,4 %	30,8 %			ESRS S-1	GRI 405-1	
Turnover ratio	13,0 %	14,7 %	20,2 %	21,9 %	18,9 %			ESRS S-1	GRI 401-1	
Nb de promotions	nd	nd	589	439	500			ESRS S-1	GRI 401-1	
Part des femmes dans les promotions	nd	nd	43,5 %	21.6%	21,8 %			ESRS S-1	GRI 405-1	
Part des femmes dans les promotions cadres	nd	nd	28,5 %	43,3 %	31,0 %			ESRS S-1	GRI 405-1	
Part des femmes dans les promotions Non cadres	nd	nd	50,8 %	20,0 %	23,5 %			ESRS S-1	GRI 405-1	
Taux de promotion parmi les inscrits	nd	nd	6,1 %	4,4 %	4,9 %			ESRS S-1	GRI 401-1	
Taux de promotion de femmes au niveau cadres	nd	nd	2,9 %	0,7 %	0,7 %			ESRS S-1	GRI 405-1	
Engagement & Qualité de vie										**ODD 5 & 10**
Absentéisme	3,4 %	4,2 %	4,5 %	3,9 %	3,4 %			ESRS S-1	GRI 401-1	ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES
% de salariés ayant accès au télétravail	nd	nd	nd	18,2 %	17,0 %			ESRS S-1	GRI 401-1	
Taux de participation à l'enquête QVT	nd	65 %	69 %	71 %	68 %			ESRS S-1	GRI 401-1	
Taux de satisfaction à l'enquête QVT	77 %	78 %	75 %	76 %	82 %			ESRS S-1	GRI 401-1	
Nb de signalements de harcèlement (sexuel ou moral)	nd	nd	nd	40	22			ESRS S-1	GRI 406-1	INÉGALITÉS RÉDUITES
Nb de signalement de discrimination	nd	nd	nd	8	3			ESRS S-1	GRI 406-1	
% des signalements investigués	nd	nd	nd	71 %	96 %			ESRS S-1	GRI 406-1	
% des signalements sur les inscrits	nd	nd	nd	0,5 %	0,2 %			ESRS S-1	GRI 406-1	

people

	Année de référence 2019	Résultats 2021	Résultats 2022	Résultats 2023	Résultats 2024	Cible 2025	Cible 2030	ESRS	GRI	ODD
Formation										**ODD 4**
Nb d'heures de formation	179 165	167 929	154 691	220 472	177 234			ESRS S-1	GRI 403-5	ÉDUCATION DE QUALITÉ
Nb d'heures par salarié formé	nd	23	16	21	19			ESRS S-1	GRI 403-5	
Nb de salariés formés	nd	7 297	9 668	10 700	9 279			ESRS S-1	GRI 403-5	
Nb d'heures par inscrit	16	18	16	22	17			ESRS S-1	GRI 403-5	
% de femmes dans les Nb d'heures de formation				0	25,8 %			ESRS S-1	GRI 403-5	
LKI - nb de stagiaires	651	704	593	538	464			ESRS S-1	GRI 403-5	
LKI - nb de sessions	98	89	89	81	68			ESRS S-1	GRI 403-5	
LKI - nb d'heures de formation	10 900	10 693	10 170	9 153	9 926			ESRS S-1	GRI 403-5	
% de RH (recruteurs) formés à la non discrimination en France			100 %	100 %	nsp			ESRS S-1	GRI 403-5	
% de salariés formés à la Sécurité				100 %	100 %	100,0 %		ESRS S-1	GRI 403-5	

planet

	2019 - Année de référence	Résultats 2021	Résultats 2022	Résultats 2023	Résultats 2024	Cible 2025	Cible 2030	ESRS	GRI	ODD
3 – PRÉSERVER NOTRE ENVIRONNEMENT										
% d'économies d'énergie en MWh dues aux projets vs N-1	nd	nd	nd	1,7 %	1,8 %	1,5 %		ESRS E-1	GRI 302-4	**ODD 7, 13** ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE
% d'énergie renouvelable produite sur site	nd	nd	nd	0,3 %	0.7%			ESRS E-1	GRI 302-4	MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
% de déchets valorisés	72,5 %	74,4 %	75,0 %	73,5 %	73,8 %			ESRS E-5	GRI 306-4	**ODD 12** CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
% des investissements dédiés à la baisse des émissions de CO_2	nd	nd	2,2 %	4,6 %	7,3 %			BD-b	na	**ODD 7** ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE
4 – ŒUVRER DANS NOS TERRITOIRES										
% d'avancement des plans d'action « économie d'eau » pour les sites en zone de stress hydrique	nd	nd	nd	18 %	65 %	100 %		ESRS E-5	GRI 303-1; 303-2	**ODD 6** EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT.
ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE - Par Scope (tCO_2)										
Scope 1	40 990	35 799	28 201	25 183	26 032			ESRS E-1	GRI 305-1	**ODD 7, 13** ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE
Scope 2	65 542	64 424	42 162	46 387	41 781			ESRS E-1	GRI 305-2	
Total - Scopes 1 & 2 [T CO_2]	**106 532**	**100 223**	**70 363**	**71 570**	**67 813**			**ESRS E-1**	**GRI 305-1**	
Scope 3	402 790	226 591	530 291	570 796	553 893			ESRS E-1	GRI 305-1	
Total - Scopes 1, 2 & 3 [T CO_2]	**509 322**	**326 814**	**600 654**	**642 366**	**621 706**			**ESRS E-1**	**GRI 305-1**	MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Scopes 1 + 2 + 3 partiel - comparable historique	**509 322**	**326 814**	**291 487**	**321 410**	**312 248**		**-30 %**	**ESRS E-1**	**GRI 305-1**	
Scopes 3 partiel - comparable historique	**402 790**	**226 591**	**203 906**	**236 615**	**228 071**			**ESRS E-1**	**GRI 305-1**	

planet	2019 - Année de référence	Résultats 2021	Résultats 2022	Résultats 2023	Résultats 2024	Cible 2025	Cible 2030	ESRS	GRI	ODD
ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE - Par Poste (tCO_2)										
GES Gaz Naturel [tCO_2]	37 174	32 590	23 625	22 489	22 941			ESRS E-1	GRI 305-1	**ODD 7** ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE
GES Fioul Domestique [tCO_2]	460	212	205	199	197			ESRS E-1	GRI 305-1	
GES GPL [tCO_2]	1 206	1 372	1 090	865	664			ESRS E-1	GRI 305-1	
GES Véhicules possédés [tCO_2]	621	287	304	283	196			ESRS E-1	GRI 305-1	
GES Véhicules particuliers en leasing [tCO_2]	2	2	1 691	1 691	852			ESRS E-1	GRI 305-1	
GES Émissions fugitives de fluides frigorifiques [tCO_2]	1 527	1 335	1 286	1 341	1 182			ESRS E-1	GRI 305-1	
Total - Scope 1 [tCO_2]	**40 990**	**35 798**	**28 201**	**26 868**	**26 032**			**ESRS E-1**	**GRI 305-2**	
GES Électricité [tCO_2]	65 542	64 424	42 015	46 274	41 637			ESRS E-1	GRI 305-2	
GES Réseau de chaleur [tCO_2]	0	0	147	113	144			ESRS E-1	GRI 305-2	
Total - Scope 2 [tCO_2]	**65 542**	**64 424**	**42 162**	**46 387**	**41 781**			**ESRS E-1**	**GRI 305-2**	
Total - Scopes 1 & 2 [tCO_2]	**106 532**	**100 222**	**70 363**	**73 255**	**67 812**			**ESRS E-1**	**GRI 305-1**	
Achats de biens et services (autres que matières premières) [tCO_2]			183 201	213 205	196 020			ESRS E-1	GRI 305-1	**ODD 13** MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Consommation de matières premières [tCO_2]	390 912	216 932	189 054	218 114	212 413			ESRS E-1	GRI 305-1	
Investissements [tCO_2]			80 212	66 329	71 146			ESRS E-1	GRI 305-1	
Activités liées aux combustibles et à l'énergie (non inclus dans le scope 1 ou 2)	Intégrés au Scopes 1 et 2		17 218	16 225	16 363			ESRS E-1	GRI 305-1	
Transport amont [tCO_2]	11 878	9 659	14 852	15 501	15 658			ESRS E-1	GRI 305-1	
Déchets générés par les opérations [tCO_2]			31 395	30 301	30 475			ESRS E-1	GRI 305-1	
Déplacements professionnels [tCO_2]			564	717	489			ESRS E-1	GRI 305-1	
Déplacements domicile-travail [tCO_2]			13 795	10 403	11 330			ESRS E-1	GRI 305-1	
Actifs en leasing amont [tCO_2]				0	0			ESRS E-1	GRI 305-1	
Total - Scope 3 [tCO_2]	**402 790**	**226 591**	**530 291**	**570 795**	**553 893**			**ESRS E-1**	**GRI 305-1**	
Total - Scopes 1, 2 & 3 [tCO_2]	**509 322**	**326 813**	**600 654**	**644 050**	**621 706**			**ESRS E-1**	**GRI 305-1/2**	
CONSOMMATION D'EAU EN M³										
Eau de ville	522 785	308 271	342 900	336 375	384 473			ESRS E-5	GRI 303-5	**ODD 6** EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT
Eau prélevée dans le milieu naturel	267 771	205 187	252 289	131 977	141 129			ESRS E-5	GRI 303-3	
Eau de pluie récupérée				8 039	11 544			ESRS E-5	GRI 303-3	
Total - Consommation d'eau (en m³)	**790 556**	**513 458**	**595 189**	**476 391**	**537 146**			**ESRS E-5**	**GRI 303-5**	

planet	2019 - Année de référence	Résultats 2021	Résultats 2022	Résultats 2023	Résultats 2024	Cible 2025	Cible 2030	ESRS	GRI	ODD
CONSOMMATION D'ÉNERGIE EN MWh										
Électricité d'origine non renouvelable issue du réseau	311 181	262 895	276 260	277 256	274 707			ESRS E-1	GRI 302-1	**ODD 7 ; 13**
Électricité d'origine renouvelable issue du réseau	nd	nd	nd	nd	7 337			ESRS E-1		
Gaz Naturel	157 679	146 077	136 262	124 417	127 009			ESRS E-1		
Gaz vert / biogaz	nd	nd	nd	nd	0			ESRS E-1	GRI 302-1	**ODD 7 ; 13**
GPL	5 348	5 044	4 680	3 714	2 851			ESRS E-1	GRI 302-1	ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE
Fuel	1 417	675	753	736	726			ESRS E-1	GRI 302-1	
Autres	570	1 224	949	728	929			ESRS E-1	GRI 302-1	
Production électricité renouvelable (revendue au réseau)	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**			**ESRS E-1**	**GRI 302-1**	MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Production électricité renouvelable (autoconsommation)	0	0	0	1 022	2 131			ESRS E-1	GRI 302-1	
TOTAL ÉNERGIE	**476 195**	**415 915**	**418 904**	**406 851**	**415 691**			**ESRS E-1**	**GRI 302-1**	
Chiffre d'Affaires (en M€)	1 730	1 164	1 425	1 630	1 790			NA		
Ratio d'intensité (Consommation / CA)	275	357	294	250	232			NA	GRI 302-3	**ODD 7 ;13**
RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION TOTALE D'ÉNERGIE (MWh) PAR PAYS										
France	313 426	268 486	257 801	247 039	252 426			ESRS E-1	GRI 302-1	**ODD 7 ; 13**
États-Unis	44 906	47 092	58 446	56 900	57 674			ESRS E-1	GRI 302-1	ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE
Allemagne	44 330	38 917	39 143	37 695	36 799			ESRS E-1	GRI 302-1	
Espagne	21 734	17 573	15 908	16 418	17 480			ESRS E-1	GRI 302-1	
Turquie	11 585	8 675	11 359	12 472	12 368			ESRS E-1	GRI 302-1	
Canada	9 289	8 095	8 469	8 490	8 571			ESRS E-1	GRI 302-1	MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
Royaume-Uni	12 149	6 870	7 337	7 690	7 820			ESRS E-1	GRI 302-1	
République tchèque	6 949	6 272	6 174	5 966	5 425			ESRS E-1	GRI 302-1	
Chine	4 799	4 905	5 904	4 478	4 710			ESRS E-1	GRI 302-1	
Mexique	4 724	4 735	3 577	4 222	4 476			ESRS E-1	GRI 302-1	
Pologne	3 159	3 011	3 361	3 427	3 297			ESRS E-1	GRI 302-1	
Maroc	3 565	1 285	1 421	2 054	2 514			ESRS E-1	GRI 302-1	
NOS DÉCHETS (En tonnes)										
Métaux	22 220	17 092	21 891	19 725	19 684			ESRS E-5	GRI 306-3	**ODD 12**
Papier - Carton	617	398	377	510	474			ESRS E-5	GRI 306-3	CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
Plastique	329	347	271	356	462			ESRS E-5	GRI 306-3	
Bois	917	614	674	718	774			ESRS E-5	GRI 306-3	
Huiles	2 412	2 141	2 113	2 254	2 044			ESRS E-5	GRI 306-3	
Autres déchets non dangereux	2 966	1 768	2 230	2 255	2 301			ESRS E-5	GRI 306-3	
Déchets dangereux (sans huiles)	13 026	9 894	11 051	11 598	11 775			ESRS E-5	GRI 306-3	
Total - Déchets (en Tonne)	**42 487**	**32 254**	**38 607**	**37 416**	**37 513**			**ESRS E-5**	**GRI 306-3**	
RÉPARTITION DES DÉCHETS GÉNÉRÉS										
% recyclage	66 %	67 %	67 %	68 %	66 %			ESRS E-5	GRI 306-1; 306-4	**ODD 12**
% valorisation énergie	8 %	8 %	8 %	6 %	8 %			ESRS E-5	GRI 306-1; 306-4	CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES
% traitement physico-chimique	15 %	15 %	13 %	13 %	15 %			ESRS E-5	GRI 306-1; 306-5	
% enfouissement	5 %	5 %	4 %	4 %	4 %			ESRS E-5	GRI 306-1; 306-5	
% autre traitement	7 %	6 %	8 %	9 %	7 %			ESRS E-5	GRI 306-1; 306-5	
% de déchets valorisés	73 %	74 %	75 %	74 %	74 %			ESRS E-5	GRI 306-4	

profit	Année de référence 2019	Résultats 2021	Résultats 2022	Résultats 2023	Résultats 2024	Cible 2025	Cible 2030	ESRS	GRI	ODD
5 – DÉPASSER LES ATTENTES DE NOS CLIENTS										
Notations ESG								**na**		
ECOVADIS		nd	67/100	69/100	71/100			na		
CDP		D	B	B	A-			na		
ETHIFINANCE / GAIA		53	56	63	74			na		
MOODYS		36	nd	44	nd			na		
ISS ESG			C-	C	nd			na		
BEST MANAGED COMPANIES			Lauréat	Lauréat	Lauréat			na		
Certifications										
ISO 14001 - nb de sites			36	38	41			ESRS E		
ISO 45001 - nb de sites			36	36	41			ESRS S1		
ISO 50001 - nb de sites			5	5	7			ESRS E		
ISO 26000 - nb de sites			3	3	6			ESRS E		
Nouveaux produits										
% des ventes générées par les nouveaux produits - LISI AEROSPACE	nd	nd	7,8 %	7,5 %	7,6 %			na	GRI 201-1	**ODD 9** INDUSTRIE INNOVATION ET INFRASTRUCTURE
% des ventes générées par les nouveaux produits - LISI AUTOMOTIVE	nd	nd	12,8 %	12,0 %	12,4 %			na	GRI 201-1	
% des ventes générées par les nouveaux produits - LISI MEDICAL	nd	nd	8,5 %	5,0 %	2,0 %			na	GRI 201-1	
6 – ASSOCIER NOS FOURNISSEURS										
% de fournisseurs stratégiques évalués au sens RSE	nd	nd	nd	57 %	67 %	65 %		na	GRI 414-1 ; 308-1	**ODD 9** INDUSTRIE INNOVATION ET INFRASTRUCTURE
% des salariés formés au Code de Conduite	100 %	100 %	100 %	100 %	94 %			na	GRI 103-1	**ODD 16** PAIX JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES
7 – ACCROITRE NOTRE PERFORMANCE ET NOTRE RENTABILITÉ										
Chiffre d'affaires (M€)	1 729,5	1 163,9	1 452,2	1 630,4	1 749,0			na	GRI 201-1	**ODD 8** TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE
EBIT - (% du CA)	9,0 %	5,7 %	6,3 %	5,5 %	6,4 %			na	GRI 201-1	
Free Cash Flow - (% du CA)	5,9 %	4,3 %	1,3 %	1,4 %	3,2 %			na	GRI 201-1	
ROCE	11,5 %	5,0 %	6,3 %	6,3 %	7,7 %			na	GRI 201-1	
Stocks (en nb de jours du CA)	76	111	111	105	103			na	GRI 201-1	
LPD (> 30 jours)	nd	3,5 %	3,5 %	2,4 %	2,4 %			na	GRI 201-1	
Breakeven point (M€ en 12 mois glissants)	1 422,2	1 111,1	1 341,6	1 539,1	1 676,5			na	GRI 201-1	
Valeur ajoutée / masse salariale	1,44	1,34	1,36	1,31	1,37			na	GRI 201-1	
Investissements (% du CA)	6,8 %	5,7 %	7,7 %	6,2 %	7,5 %			na	GRI 201-1	

6 Annexes

ANNEXE 1 : Table de correspondance des DR

DR	Nom du DR	Numéro de page
BP-1	BP-1 - Base générale d'établissement des déclarations relatives à la durabilité	148
BP-2	BP-2 - Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	148
GOV-1	GOV-1 - Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	173,308
GOV-2	GOV-2 - Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et questions de durabilité traitées par ces organes	174, 308
GOV-3	GOV-3 - Intégration des résultats en matière de durabilité dans les systèmes d'incitation	174, 308
GOV-4	GOV-4 - Déclaration sur la diligence raisonnable	177
GOV-5	GOV-5 - Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	178, 297, 302
IRO-1	IRO-1 - Description du processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités significatifs	164
IRO-2	IRO-2 - Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par la déclaration relative à la durabilité de l'entreprise	167, 186
SBM-1	SBM-1 - Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	162
SBM-2	SBM-2 - Intérêts et points de vue des parties intéressées	162
SBM-3	SBM-3 - Incidences, risques et opportunités importants et leur lien avec la stratégie et le modèle économique	162, 164 167
MDR-A	MDR-A - Actions et ressources relatives aux questions de durabilité importantes	148 à 151
MDR-M	MDR-M - Mesures relatives aux questions de durabilité matérielle	148 à 151
MDR-P	MDR-P - Politiques adoptées pour gérer les questions de durabilité importantes	148 à 151
MDR-T	MDR-T - Suivi de l'efficacité des politiques et des actions au moyen de cibles	148 à 151
E1-GOV-3	E1-GOV-3 - Intégration des performances liées au développement durable dans les systèmes d'incitation	174, 251, 308
E1-IRO-1	E1-IRO-1 - Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités significatifs liés au climat	173, 186
E1-SBM-3	E1-SBM-3 - Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'entreprise	173, 186
E1.MDR	E1.MDR - Minimum disclosure requirements	173, 186
E1-1	E1-1 - Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	198
E1-2	E1-2 - Politiques relatives à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	183
E1-3	E1-3 - Actions et ressources liées aux politiques de lutte contre le changement climatique	198
E1-4	E1-4 - Objectifs liés à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	191
E1-6	E1-6 - Émissions brutes de GES des champs d'application 1, 2 et 3 et émissions totales de GES	191
E1-7	E1-7 - Elimination des GES et projets d'atténuation des GES financés par des crédits carbone	186
E2.MDR	E2.MDR - Minimum disclosure requirements	207
E3.MDR	E3.MDR - Minimum disclosure requirements	203, 204
E4-SBM-3	E4-SBM-3 - Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'entreprise	208
E4.MDR	E4.MDR - Minimum disclosure requirements	208
E5-IRO-1	E5-IRO-1 - Description des procédures d'identification et d'évaluation des incidences, risques et opportunités importants liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	185
E5.MDR	E5.MDR - Minimum disclosure requirements	203
E5-1	E5-1 - Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	203
E5-4	E5-4 - Ressources entrantes	Non applicable
S1-SBM-3	S1-SBM-3 - Impacts, risques et opportunités significatifs et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'entreprise	219, 228
S1.MDR	S1.MDR - Minimum disclosure requirements	218, 227
S1-1	S1-1 - Politiques relatives au personnel	151, 218, 227, 229, 245, 259
S1-2	S1-2 - Processus d'engagement avec le personnel et les représentants des travailleurs en ce qui concerne les impacts	152, 228, 245

DR	Nom du DR	Numéro de page
S1-3	S1-3 - Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux travailleurs de l'entreprise de faire part de leurs préoccupations	228, 245, 259
S1-4	S1-4 - Prendre des mesures concernant les impacts matériels et les approches visant à atténuer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles liées à son propre personnel, et l'efficacité de ces actions et approches.	218, 245
S1-5	S1-5 - Objectifs liés à la gestion des impacts matériels, à l'amélioration des impacts positifs, ainsi qu'à la gestion des risques et des opportunités.	218, 245
S1-6	S1-6 - Caractéristiques des salariés de l'entreprise	229
S1-7	S1-7 - Caractéristiques des non-salariés au sein de la main-d'œuvre de l'entreprise	229
S1-8	S1-8 - Couverture des négociations collectives et dialogue social	249
S1-9	S1-9 - Métriques de diversité	240, 308
S1-10	S1-10 - Salaires adéquats	251
S1-11	S1-11 - Protection sociale	251
S1-12	S1-12 - Personnes handicapées	240
S1-13	S1-13 - Indicateurs de formation et de développement des compétences	237
S1-15	S1-15 - Paramètres relatifs à l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée	245
S1-16	S1-16 - Paramètres relatifs à la rémunération	251
S1-17	S1-17 - Cas, plaintes et incidences graves en matière de droits de l'homme	225
S2-SBM-3	S2-SBM-3 - Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'entreprise	Non applicable
S2.MDR	S2.MDR - Minimum disclosure requirements	Non applicable
S3-SBM-3	S3-SBM-3 - Impacts, risques et opportunités significatifs et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'entreprise	Non applicable
S3.MDR	S3.MDR - Minimum disclosure requirements	Non applicable
S4-SBM-3	S4-SBM-3 - Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle d'entreprise	164
S4.MDR	S4.MDR - Minimum disclosure requirements	Non applicable
G1-GOV-1	G1-GOV-1 - Rôle des organes d'administration, de gestion et de surveillance	312
G1.MDR	G1.MDR - Minimum disclosure requirements	259
G1-1	G1-1 - Politiques de conduite des affaires et culture d'entreprise	259
G1-2	G1-2 - Gestion des relations avec les fournisseurs	270
G1-6	G1-6 - Pratiques en matière de paiement	138

Annexe 2 : Table de correspondance du sommaire avec les DR

Chapitre	Titre	N°	Disclosure Requirements
4 - Rapport de durabilité	GOUVERNANCE ET STRATÉGIE - Informations générales (ESRS 2)	**1**	BP-1; BP-2; E1.IRO-1; E1.MDR-T; E1.SBM-3; GOV-4; GOV-5; IRO-1; IRO-2; MDR-A; MDR-P; MDR-T; S1-1; S1-2; S4.SBM-3; SBM-1; SBM-2; SBM-3
4 - Rapport de durabilité	Base d'établissement des déclarations	**1.1**	BP-1; MDR-P; S1-1
4 - Rapport de durabilité	Stratégie	**1.2**	MDR-P; S1-1; S1-2; SBM-2; SBM-3
4 - Rapport de durabilité	PEOPLE, PLANET, PROFIT : Nos engagements et faits marquants	**1.2.1**	S1-2
4 - Rapport de durabilité	L'intégration dans la stratégie du Groupe de la RSE (SBM-1)	**1.2.2**	SBM-2; SBM-3
4 - Rapport de durabilité	Analyse de matérialité et gestion des impacts, risques et opportunités	**1.3**	BP-2;
4 - Rapport de durabilité	Processus d'identification et d'évaluation (IRO-1)	**1.3.1**	IRO-1; IRO-2;
4 - Rapport de durabilité	Intégration des parties prenantes (SBM-2)	**1.3.2**	S4.SBM-3
4 - Rapport de durabilité	Résultats de l'analyse de matérialité (IRO-2, SBM-3)	**1.3.3**	BP-2; SBM-1; SBM-3; S4.SBM-3; SBM-1; SBM-3
4 - Rapport de durabilité	Une gouvernance et des politiques adaptées aux enjeux	**1.4**	E1.IRO-1; E1.MDR-T; E1.SBM-3; MDR-A; MDR-P; MDR-T
4 - Rapport de durabilité	Rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance (GOV-1)	**1.4.1**	GOV-1
4 - Rapport de durabilité	Informations fournies et questions de durabilité abordées (GOV-2)	**1.4.2**	GOV-2
4 - Rapport de durabilité	La politique d'incitation intégrant les enjeux RSE (GOV-3)	**1.4.3**	GOV-3
4 - Rapport de durabilité	La politique d'investissement intégrant les enjeux RSE	**1.4.4**	
4 - Rapport de durabilité	La politique d'achats responsables intégrant les enjeux RSE	**1.4.5**	
4 - Rapport de durabilité	Un reporting adapté aux enjeux	**1.4.6**	
4 - Rapport de durabilité	Déclaration sur le process de diligence raisonnable	**1.4.7**	GOV-4
4 - Rapport de durabilité	Gestion des risques et contrôles internes sur le reporting de durabilité (GOV-5)	**1.4.8**	GOV-5
4 - Rapport de durabilité	Politique adoptée pour gérer les enjeux matériels et conformité	**1.5**	
4 - Rapport de durabilité	Cadres internationaux et Expertises externes	**1.5.1**	
4 - Rapport de durabilité	Certifications ISO 14001 / ISO 45001 / ISO 50001 / ISO 26000	**1.5.2**	
4 - Rapport de durabilité	CSRD et Devoir de Vigilance	**1.5.3**	
4 - Rapport de durabilité	PLANET - Informations environnementales (ESRS E)	**2**	E1.IRO-1; E1.MDR-A; E1.MDR-P; E1-1; E1-2; E1-3; E1-4; E1-6; E1-7; E2.MDR-A; E2.MDR-P; E2.MDR-T; E3.MDR-A; E3.MDR-P; E3.MDR-T; E4.MDR-A; E4.MDR-P; E4.MDR-T; E4.SBM-3; E5.IRO-1; E5.MDR-A; E5.MDR-P; E5.MDR-T; E5-1; G1.MDR-P; IRO-2; MDR-A; MDR-M; MDR-T; S1-1
4 - Rapport de durabilité	Contexte et enjeux	**2.1**	
4 - Rapport de durabilité	LISI et la gestion des ressources entrantes	**2.1.1**	
4 - Rapport de durabilité	LISI face aux défis du changement climatique	**2.1.2**	
4 - Rapport de durabilité	Politique et objectifs	**2.2**	E1-2
4 - Rapport de durabilité	LISI AUTOMOTIVE goes G.R.E.E.N	**2.2.1**	
4 - Rapport de durabilité	Formation des équipes et culture environnementale	**2.2.2**	
4 - Rapport de durabilité	Gouvernance et organisation	**2.3**	
4 - Rapport de durabilité	Rappel des IRO environnementaux	**2.4**	E5.IRO-1
4 - Rapport de durabilité	PLANET - Atténuation du changement climatique (ESRS E1)	**2.5**	E1.IRO-1; E1.MDR-A; E1.MDR-P; E1.MDR-T; E1.SBM-3; E1-1; E1-3; E1-4; E1-6; E1-7; G1.MDR-P; IRO-2; MDR-A; MDR-P; MDR-T

Chapitre	Titre	N°	Disclosure Requirements
4 - Rapport de durabilité	Stratégie de transition climat	**2.5.1**	E1.IRO-1; E1.MDR-P; E1.SBM-3; E1-7
4 - Rapport de durabilité	Plans d'action	**2.5.2**	E1.MDR-A; E1-7; MDR-A
4 - Rapport de durabilité	Bilan Carbone - Gaz à effet de serre	**2.5.3**	E1-4; E1-6; E1-7
4 - Rapport de durabilité	Perspectives et plans d'amélioration	**2.5.4**	E1-1; E1-3
4 - Rapport de durabilité	PLANET - Ressources entrantes et utilisation des ressources (ESRS E5)	**2.6**	E3.MDR-A; E3.MDR-P; E3.MDR-T; E5.MDR-A; E5.MDR-P; E5.MDR-T; E5-1; MDR-T
4 - Rapport de durabilité	Actions d'optimisation des ressources	**2.6.1**	E3.MDR-A; E3.MDR-P; E3.MDR-T; E5.MDR-A
4 - Rapport de durabilité	Résultats et analyse	**2.6.2**	
4 - Rapport de durabilité	Perspectives et plans d'amélioration	**2.6.3**	E5.MDR-T
4 - Rapport de durabilité	PLANET - Autres informations environnementales	**2.7**	E2.MDR-A; E2.MDR-P; E2.MDR-T; E4.MDR-A; E4.MDR-P; E4.MDR-T; E4.SBM-3; MDR-A; MDR-P; MDR-T ;
4 - Rapport de durabilité	Pollution et nuisances environnementales	**2.7.1**	E2.MDR-A; E2.MDR-P; E2.MDR-T; MDR-A; MDR-P; MDR-T ;
4 - Rapport de durabilité	Biodiversités et écosystèmes	**2.7.2**	E4.MDR-A; E4.MDR-P; E4.MDR-T; E4.SBM-3
4 - Rapport de durabilité	Informations relatives à la Taxonomie européenne	**2.8**	MDR-A; MDR-P; MDR-T; S1-1
4 - Rapport de durabilité	Périmètre 2024	**2.8.1**	MDR-A; MDR-P; MDR-T
4 - Rapport de durabilité	Méthodologie d'analyse des activités éligibles et alignées	**2.8.2**	MDR-A; MDR-P; MDR-T; S1-1
4 - Rapport de durabilité	Chiffre d'affaires	**2.8.3**	
4 - Rapport de durabilité	CAPEX	**2.8.4**	
4 - Rapport de durabilité	OPEX	**2.8.5**	
4 - Rapport de durabilité	PLANET - Indicateurs de la performance	**2.9**	MDR-M
4 - Rapport de durabilité	PEOPLE - Informations sociales (ESRS S)	**3**	MDR-M; MDR-T; S1.MDR-A; S1.MDR-P; S1.MDR-T; S1.SBM-3; S1-1; S1-10; S1-11; S1-12; S1-13; S1-15; S1-16; S1-17; S1-2; S1-4; S1-5; S1-6; S1-7; S1-8; SBM-1
4 - Rapport de durabilité	PEOPLE - Santé et sécurité au travail (ESRS S1)	**3.1**	MDR-T; S1.MDR-A; S1.MDR-P; S1.MDR-T; S1-1; S1-4; S1-5 ;
4 - Rapport de durabilité	Contexte et enjeux stratégiques	**3.1.1**	S1.SBM-3
4 - Rapport de durabilité	Politique et engagements	**3.1.2**	S1-1
4 - Rapport de durabilité	Impacts, risques et opportunités (IRO)	**3.1.3**	S1.MDR-P; S1.MDR-T; S1.SBM-3
4 - Rapport de durabilité	Gouvernance et ressources	**3.1.4**	
4 - Rapport de durabilité	Actions	**3.1.5**	S1.MDR-A
4 - Rapport de durabilité	Résultats et analyse	**3.1.6**	S1.MDR-T
4 - Rapport de durabilité	Perspectives et plans d'amélioration	**3.1.7**	
4 - Rapport de durabilité	PEOPLE - Conditions de travail des employés LISI & Développement du capital humain (ESRS S1)	**3.2**	MDR-T; S1.MDR-A; S1.MDR-P; S1.MDR-T; S1.SBM-3; S1-1; S1-10; S1-11; S1-12; S1-13; S1-15; S1-16; S1-17; S1-2; S1-4; S1-5; S1-6; S1-7; S1-8; SBM-1 ;
4 - Rapport de durabilité	Contexte et enjeux stratégiques	**3.2.1**	
4 - Rapport de durabilité	Politique et engagements	**3.2.2**	S1.MDR-P; S1.SBM-3; S1-1
4 - Rapport de durabilité	Impacts, risques et opportunités (IRO)	**3.2.3**	S1.MDR-P; S1.MDR-T; S1.SBM-3
4 - Rapport de durabilité	Gouvernance et ressources	**3.2.4**	
4 - Rapport de durabilité	Actions, résultats et objectifs - Développement du capital humain	**3.2.5**	S1.MDR-A; S1.MDR-T; S1.SBM-3; S1-1; S1-12; S1-13; S1-17; S1-2; S1-6; S1-7; SBM-1
4 - Rapport de durabilité	Actions, résultats et objectifs - Conditions de travail et bien-être des employés – hors santé sécurité	**3.2.6**	S1-1; S1-10; S1-11; S1-15; S1-16; S1-2; S1-4; S1-5; S1-8
4 - Rapport de durabilité	Perspectives et plans d'amélioration	**3.2.7**	
4 - Rapport de durabilité	PEOPLE - Indicateurs de la performance	**3.3**	MDR-M
4 - Rapport de durabilité	PROFIT - Informations relatives à la conduite des affaires (ESRS G)	**4**	E1.SBM-3; G1.MDR-A; G1-1; G1-2; MDR-A; MDR-M; MDR-T; S1-1; S1-3
4 - Rapport de durabilité	PROFIT - Culture d'entreprise (ESRS G1)	**4.1**	G1.MDR-A; G1-1; MDR-A; MDR-T; S1-1; S1-3 ;
4 - Rapport de durabilité	Contexte et enjeux stratégiques	**4.1.1**	G1-1
4 - Rapport de durabilité	Politique et engagements	**4.1.2**	G1.MDR-A; G1-1; MDR-A; S1-1

Chapitre	Titre	N°	Disclosure Requirements
4 - Rapport de durabilité	Impacts, risques et opportunités (IRO)	**4.1.3**	G1-1
4 - Rapport de durabilité	Gouvernance et ressources	**4.1.4**	G1-1
4 - Rapport de durabilité	Actions	**4.1.5**	G1-1; S1-3
4 - Rapport de durabilité	Résultats	**4.1.6**	G1.MDR-A; MDR-A
4 - Rapport de durabilité	Perspectives et plans d'amélioration	**4.1.7**	
4 - Rapport de durabilité	PROFIT - Innovation, qualité et sûreté (Enjeu supplémentaire)	**4.2**	MDR-T
4 - Rapport de durabilité	Impacts, risques et opportunités	**4.2.1**	
4 - Rapport de durabilité	PROFIT - Innovation, qualité et sûreté – Domaine Aéronautique (Enjeu supplémentaire)	**4.2.2**	
4 - Rapport de durabilité	PROFIT - Innovation, qualité et sûreté – Domaine Automobile (Enjeu supplémentaire)	**4.2.3**	
4 - Rapport de durabilité	PROFIT - Innovation, qualité et sûreté – Domaine Médical (Enjeu supplémentaire)	**4.2.4**	
4 - Rapport de durabilité	PROFIT - Sécurisation des ressources financières (Enjeu supplémentaire)	**4.3**	MDR-T
4 - Rapport de durabilité	Stratégie financière à long terme	**4.3.1**	
4 - Rapport de durabilité	Impacts, risques et opportunités (IRO)	**4.3.2**	
4 - Rapport de durabilité	Intégration des enjeux RSE dans nos décisions financières	**4.3.3**	
4 - Rapport de durabilité	Investissements durables ou en faveur de l'environnement	**4.3.4**	
4 - Rapport de durabilité	Financement à impact	**4.3.5**	
4 - Rapport de durabilité	PROFIT - Achats Responsables	**4.4**	MDR-T; S1-1
4 - Rapport de durabilité	Achats Responsables	**4.4.1**	S1-1
4 - Rapport de durabilité	PROFIT - Indicateurs de la performance	**4.5**	MDR-M
6 - Gouvernement d'entreprise	Gouvernement d'entreprise		GOV-1 ; GOV-2 ; GOV-3 ;
5 - Facteurs de risques	Facteurs de risques		GOV-5 ;

Annexe 3 : Liste des points de données dans les normes transversales et thématiques découlant d'autres actes législatifs de l'Union

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Paragraphe
ESRS 2 GOV-1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point d)	Indicateur n° 13, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		URD Chap 6
ESRS 2 GOV-1 Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21, point e)			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		URD Chap 6
ESRS 2 GOV-4 Déclaration sur la diligence raisonnable paragraphe 30	Indicateur n° 10, tableau 3, annexe I				§1.4.7
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40, point d) i)	Indicateur n° 4, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n°- 575/2013; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission Tableau 1 : Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2 : Informations qualitatives sur le risque social	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Non concernés
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe 40, point d) ii)	Indicateur n° 9, tableau 2, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Non concernés
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40, point d) iii)	Indicateur n° 14, tableau 1, annexe I		Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non concernés
ESRS 2 SBM-1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40, point d) iv)			Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II.		Non concernés
ESRS E1-1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 paragraphe 14				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	§2.5.4
ESRS E1-1 Entreprises exclues des indices de référence « accord de Paris » paragraphe 16, point g)		Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1: Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique: Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non concernés

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Paragraphe
ESRS E1-4 Objectifs de réduction des émissions de GES paragraphe 34	Indicateur n° 4, tableau 2, annexe I	Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3: Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique: métriques d'alignement	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818		§2.5
ESRS E1-5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant une forte incidence sur le climat) paragraphe 38	Indicateur n° 5, tableau 1, et indicateur n° 5, tableau 2, annexe I				§2.5.2
ESRS E1-5 Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37	Indicateur n° 5, tableau 1, annexe I				§2.5.2
ESRS E1-5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique paragraphes 40 à 43	Indicateur n° 6, tableau 1, annexe I				Non concernés
ESRS E1-6 Émissions de GES brutes de périmètres 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44	Indicateurs n° 1 et n° 2, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique: Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		§2.5.3
ESRS E1-6 Intensité des émissions de GES brutes paragraphes 53 à 55	Indicateur n° 3, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique: métriques d'alignement	Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		§2.9
ESRS E1-7 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	§2.5.2
ESRS E1-9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat paragraphe 66			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		§2.8
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66, point a) ESRS E1-9 Emplacement des actifs importants exposés à un risque physique significatif paragraphe 66, point c)		Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5: Portefeuille bancaire – Risque physique lié au changement climatique: expositions soumises à un risque physique.			Non matériel

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Paragraphe
ESRS E1-9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67, point c)		Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, modèle 2 : Portefeuille bancaire – Risque de transition lié au changement climatique : Prêts garantis par des biens immobiliers — Efficacité énergétique des sûretés			Non matériel
ESRS E1-9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission		Non matériel
ESRS E2-4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28	Indicateur n° 8, tableau 1, annexe I; indicateur n° 2, tableau 2, annexe I, indicateur n° 1, tableau 2, annexe I; indicateur n° 3, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E3-1 Ressources aquatiques et marines, paragraphe 9	Indicateur n° 7, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E3-1 Politique en la matière paragraphe 13	Indicateur n° 8, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E3-1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers paragraphe 14	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E3-4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28, point c)	Indicateur n° 6.2, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E3-4 Consommation d'eau totale en m^3 par rapport au chiffre d'affaires généré par les activités propres paragraphe 29	Indicateur n° 6.1, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS 2- IRO 1 - E4 paragraphe 16, point a) i	Indicateur n° 7, tableau 1, annexe I				§2.7.2
ESRS 2- IRO 1 - E4 paragraphe 16, point b)	Indicateur n° 10, tableau 2, annexe I				§2.7.2
ESRS 2- IRO 1 - E4 paragraphe 16, point c)	Indicateur n° 14, tableau 2, annexe I				§2.7.2
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques foncières/ agricoles durables paragraphe 24, point b)	Indicateur n° 11, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E4-2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/mers paragraphe 24, point c)	Indicateur n° 12, tableau 2, annexe I				Non matériel

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Paragraphe
ESRS E4-2 Politiques de lutte contre la déforestation paragraphe 24, point d)	Indicateur n° 15, tableau 2, annexe I				Non matériel
ESRS E5-5 Déchets non recyclés paragraphe 37, point d)	Indicateur n° 13, tableau 2, annexe I				§2.6.2
ESRS E5-5 Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39	Indicateur n° 9, tableau 1, annexe I				§2.6.2
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque de travail forcé paragraphe 14, point f)	Indicateur n° 13, tableau 3, annexe I				§1.2.1
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail paragraphe 14, point g)	Indicateur n° 12, tableau 3, annexe I				§1.2.1
ESRS S1-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 20	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				§1.2.1
ESRS S1-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		§1.4.7 ; §4.1
ESRS S1-1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22	Indicateur n° 11, tableau 3, annexe I				§4.1
ESRS S1-1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23	Indicateur n° 1, tableau 3, annexe I				§3.1
ESRS S1-3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes paragraphe 32, point c)	Indicateur n° 5, tableau 3, annexe I				§4.1
ESRS S1-14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88, points b) et c)	Indicateur n° 2, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		§3.1.6
ESRS S1-14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88, point e)	Indicateur n° 3, tableau 3, annexe I				§3.1.6
ESRS S1-16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé paragraphe 97, point a)	Indicateur n° 12, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		A compléter en N+1
ESRS S1-16 Ratio de rémunération excessif du directeur général paragraphe 97, point b)	Indicateur n° 8, tableau 3, annexe I				A compléter en N+1
ESRS S1-17 Cas de discrimination paragraphe 103, point a)	Indicateur n° 7, tableau 3, annexe I				§3.2.5 ; §4.1.6

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Paragraphe
ESRS S1-17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 104, point a)	Indicateur n° 10, tableau 1, et indicateur n° 14, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		§4.1
ESRS 2- SBM3 – S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur paragraphe 11, poin b)	Indicateurs n° 12 et n° 13, tableau 3, annexe I				§4.1
ESRS S2-1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 17	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				§1.2.1
ESRS S2-1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18	Indicateurs n° 11 et n° 4, tableau 3, annexe I				Non matériel
ESRS S2-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 19	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non matériel
ESRS S2-1 Politiques de diligence raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non matériel
ESRS S2-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme recensés en amont ou en aval de la chaîne de valeur paragraphe 36	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				§4.1.6
ESRS S3-1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'homme paragraphe 16	Indicateur no 9, tableau 3, annexe I, et indicateur no 11, tableau 1, annexe I				§1.2.1
ESRS S3-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT et/ou des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		§4.1.6
ESRS S3-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 36	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				§4.1.6
ESRS S4-1 Politiques en matière de consommateurs et d'utilisateurs finals paragraphe 16	Indicateur n° 9, tableau 3, et indicateur n° 11, tableau 1, annexe I				Non matériel

Exigence de publication et point de donnée y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	Référence loi européenne sur le climat	Paragraphe
ESRS S4-1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur n° 10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non matériel
ESRS S4-4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 35	Indicateur n° 14, tableau 3, annexe I				Non matériel
ESRS G1-1 Convention des Nations unies contre la corruption paragraphe 10, point b)	Indicateur n° 15, tableau 3, annexe I				§4.1
ESRS G1-1 Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10, point d)	Indicateur n° 6, tableau 3, annexe I				§4.1
ESRS G1-4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point a)	Indicateur n° 17, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		§4.1
ESRS G1-4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point b)	Indicateur n° 16, tableau 3, annexe I				§4.1

7 Rapport de l'auditeur de durabilité

RAPPORT DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ET DE CONTRÔLE DES EXIGENCES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PRÉVUES A L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852 DE LISI RELATIVES A L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Le présent rapport est émis en notre qualité d'organisme tiers indépendant de LISI. Il porte sur les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2024, incluses dans le rapport sur la gestion du Groupe et présentées dans les sections 1 à 4 du chapitre 4 figurant dans le document d'enregistrement universel.

En application de l'article L. 233-28-4 du code de commerce, LISI est tenue d'inclure les informations précitées au sein d'une section distincte de son rapport sur la gestion du Groupe. Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité de LISI sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution de ses affaires, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

En application du II de l'article L. 822-24 du code précité notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux normes d'information en matière de durabilité adoptées en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour European Sustainability Reporting Standards) du processus mis en œuvre par [entité…] pour déterminer les informations publiées, et le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au [sixième alinéa ou au dernier alinéa[90]] de l'article L. 2312-17 du code du travail ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport sur la gestion du Groupe et présentées dans les sections 1 à 4 du chapitre 4 figurant dans le document d'enregistrement universel avec les exigences de l'article [L. 232-6-3 ou L. 233-28-4] du code de commerce, y compris avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées et les conclusions que nous en avons tirées.

A l'appui de ces conclusions, nous présentons, dans l'annexe jointe au présent rapport, les éléments sur lesquels nous avons porté une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par LISI dans son rapport sur la gestion du Groupe, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

En outre, cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de LISI, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par LISI en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

Elle permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par LISI pour déterminer les informations publiées, et respect de l'obligation de consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par LISI lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités (IRO) liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans le rapport sur la gestion du Groupe et présentées dans les sections 1 à 4 du chapitre 4 figurant dans le document d'enregistrement universel; et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

En outre, nous avons contrôlé le respect de l'obligation de consultation du comité social et économique.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par LISI avec les ESRS.

Concernant la consultation du comité social et économique prévue au sixième alinéa de l'article L. 2312-17 du code du travail, nous avons constaté que LISI n'a pas mis en place un comité social et économique au niveau de la société mère consolidante, cette dernière n'y étant pas soumise. Cette entité n'est donc soumise à aucune obligation de consultation.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport sur la gestion du Groupe et présentées dans les sections 1 à 4 du chapitre 4 figurant dans le document d'enregistrement universel avec les exigences de l'article L. 232-6-3 ou L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et règlementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport sur la gestion du Groupe et présentées dans les sections 1 à 4 du chapitre 4 figurant dans le document d'enregistrement universel, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par LISI relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le rapport sur la gestion du Groupe et présentées dans les parties 1 à 4 du chapitre 4 figurant dans le document d'enregistrement universel avec les exigences de l'article L. 232-6-3 ou L. 233-28-4 du code de commerce, y compris avec les ESRS.

Observation

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations incluses dans le rapport sur la gestion du Groupe et présentées dans la section 1.1 du chapitre 4 figurant dans le document d'enregistrement universel :

Le rapport de durabilité présente dans la partie 1.1 des précisons sur les orientations méthodologiques retenues pour l'établissement du rapport incluant un paragraphe « limitations » et un paragraphe « marges de progression ». Elles alertent le lecteur sur la difficulté à interpréter toutes les exigences réglementaires dans le cadre d'un premier exercice, sans appui sur de bonnes pratiques reconnues et/ou des données comparatives, avec des difficultés de collecte de données en particulier dans la chaîne de valeur, et dans un contexte où les textes réglementaires eux-mêmes font l'objet de remise en question potentiellement importantes au niveau de l'Union européenne. Les voies de progrès citées portent notamment sur les points suivants :

- mieux prendre en compte les opportunités et impacts positifs
- détailler les effets actuels et attendus des impacts, risques et opportunités et les effets financiers actuels des risques et opportunités
- renforcer les systèmes d'information à travers une plateforme d'EPM pour automatiser et normaliser la collecte, la consolidation et le contrôle des données
- renforcer l'orientation du système de gestion des risques et du contrôle interne vers l'information en matière de durabilité.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par LISI pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

Les auditeurs de durabilité

Paris, le 12 mars 2025
RSE France

Gérard SCHOUN

Patrice LABROUSSE

[Cette page est intentionnellement laissée en blanc]


lisi
AEROSPACE
SAINT OUEN L'AUMONE



5

Facteurs de risques

5

Facteurs de risques

Sommaire

1	**Matrice des risques financiers : principaux risques majeurs identifiés et mesures de réduction**	**297**
2	**Politique d'assurances**	**302**
3	**L'environnement du Contrôle interne et de la Compliance**	**302**
3.1	Description générale de l'environnement	302
3.2	Organes de contrôle général	303
3.3	Référentiel Groupe	303
3.4	Principales procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	304



Introduction

Le Groupe LISI est engagé dans un processus convergent de gestion des risques. Il gère sa cartographie des risques en s'appuyant sur le référentiel COSO et en se conformant aux dispositions des articles L-225.37 et L-225-68 du Code de Commerce sur la sécurité financière, ainsi qu'aux recommandations de l'AMF. Après avoir mené une démarche d'identification et de recensement des risques au niveau des unités de gestion élémentaires (sites de production ou de distribution), le Groupe consolide l'ensemble des risques auxquels il est exposé dans une matrice reprenant la probabilité d'occurrence et le niveau de gravité (approche bottom - up). Puis une approche « top down » permet de hiérarchiser ces risques. Chaque risque important identifié fait l'objet d'un plan d'action revu périodiquement, et au besoin ou parallèlement, d'une démarche proactive de prévention, de couverture d'assurance, de provision comptable ou d'actions opérationnelles.

Le rythme de survenance de crises majeures s'est accéléré au cours de la dernière décennie et la nature de ces crises s'est diversifiée : l'enchaînement des crises sanitaires, logistiques et géopolitiques entre 2019 et 2022 en est un exemple. Le Groupe LISI doit donc faire face à des crises polycritiques et protéiformes, dont les amplitudes augmentent. Pour atténuer l'impact de ces crises, le Groupe a développé son agilité structurelle, sa communication interne, ainsi que son système managérial et a modifié l'appréhension des risques auxquels il fait face.

1 Matrice des risques financiers : principaux risques majeurs identifiés et mesures de réduction

Les facteurs de risques majeurs présentés dans ce chapitre constituent uniquement les principaux risques identifiés et sont susceptibles de varier en intensité et en probabilité, selon l'actualité macroéconomique et géopolitique mondiale.

Les routines de gestion mises en place au sein du Groupe permettent d'actualiser cette cartographie en permanence et d'instaurer toute mesure visant à maîtriser les impacts ou la gravité des risques identifiés.

La synthèse des risques majeurs est présentée sous 2 axes :

- les facteurs de risques opérationnels majeurs, propres aux activités du Groupe ;
- les facteurs de risques majeurs externes aux activités du Groupe.

L'appréciation des différents risques, présentée dans les matrices ci-après, prend en compte l'impact du risque si celui-ci se concrétise, la probabilité d'occurrence de ce risque et les mesures de maîtrise du risque mises en œuvre. Il en résulte donc la criticité résiduelle présentée dans les matrices.

Les risques stratégiques sont évalués annuellement par les sites, Business Group et divisions opérationnelles du Groupe ainsi que par la Direction Générale et ses différents services. Ils sont reportés depuis 2021 dans une plateforme interne collaborative.

L'évaluation des risques 2024 mentionne encore le risque d'inflation asymétrique bien que l'intensité de celui-ci diminue. Les risques induits par la pandémie de Covid subie en 2019 et 2020 subsistent, mais de manière plus limitée. En effet, les acteurs économiques se sont adaptés à l'environnement économique spécifique induit par cette pandémie, ont développé une culture de gestion de ce risque et le Groupe a développé son agilité.

L'exercice 2024 d'évaluation des risques traduit le changement de paradigme international en cours, où l'unilatéralisme et le nationalisme remplacent le multilatéralisme comme principes directeurs, les institutions supranationales garantes de l'ordre mondial voyant alors leur légitimité remise en cause. La compétition stratégique unilatérale étant alors devenue le mode d'expression principal des relations commerciales, les risques induits augmentent (instabilité politique, évolutions peu prévisibles du marché) ou deviennent significatifs (taxes, droits de douanes, et difficultés logistiques induites).

Risque de marché

Les marchés sur lesquels opèrent les différentes entités du Groupe LISI peuvent subir des évolutions diverses et parfois inverses, mais dont le rythme de survenance et l'ampleur se sont accrus depuis la pandémie COVID-19. Le marché aérospatial fait face à une augmentation forte des commandes des acteurs principaux, mettant sous tension l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement. Cette tension est amplifiée par le conflit russo-ukrainien. Le risque pour la division LISI AEROSPACE est alors de ne pas pouvoir répondre aux demandes des clients ou de faire face à des surcoûts importants. Le secteur automobile fait l'objet de contraintes réglementaires liées à l'émission de dioxyde de carbone, afin de limiter son impact climatique, se traduisant par l'émergence de nouveaux types de

véhicules (électriques, hybrides, hydrogène,...). L'adoption par les consommateurs d'un nouveau type de véhicule prend du temps et induit un risque de morcellement de la demande des fabricants automobiles, voir de diminution globale de cette demande dans l'attente de la stabilisation du marché. Ce risque se traduit pour la division LISI AUTOMOTIVE par un risque de volatilité de la demande exprimée et donc de la charge des usines et un risque d'offres produits non adaptées. Enfin, la division LISI MEDICAL fait face à un risque de volatilité des marchés induit par la mise sur le marché de médicaments spécifiques venant remplacer par leurs effets la nécessité de produits fabriqués par LISI MEDICAL. Pour faire face à ces risques, le Groupe LISI a décidé de développer la relation avec ses clients au travers des contrats à long terme, d'intensifier sa flexibilité opérationnelle en rendant ses structures agiles et capables de s'adapter au mieux à la demande, et de diversifier son offre commerciale en se positionnant sur des marchés et des typologies de clients différents.

Compétitivité

La pandémie COVID-19, la période d'inflation et l'instabilité géopolitique induite par l'émergence de l'unilatéralisme ont été ou sont sources de risques importants pour la compétitivité durable du Groupe. Les risques de consolidation de clients sur des zones géographiques restreintes du fait de barrières douanières ou technologiques impliquent un travail accru du Groupe sur son agilité, afin de maintenir sa compétitivité.

La raréfaction des compétences disponibles sur le marché du travail observée depuis 2023, dans un contexte de départs et de reprise d'activité sur les 3 marchés servis par le Groupe, reste sensible et nécessite encore un effort de recrutement, avec pour conséquence une charge de formation toujours importante pour le Groupe, nécessaire pour maintenir le respect de ses engagements contractuels, notamment en termes de qualité. Cette charge de formation continue d'impacter tant la compétitivité (charges de formation importantes des collaborateurs nouvellement embauchés venant dégrader la compétitivité des sites concernés), que la productivité, les nouveaux embauchés étant moins productifs que des collaborateurs expérimentés. Ce risque de dégradation de la productivité du travail impacte aussi la productivité du capital, les moyens de production pouvant voir leurs performances dégradées par des compétences plus faibles des nouveaux collaborateurs.

Enfin, le risque de barrières douanières s'est fait jour en 2024, avec l'entrée dans un cycle global de protectionnisme régional au détriment du cycle de libéralisation des marchés amorcé dans les années 1990. Cela se traduit par l'émergence de barrières douanières et fiscales à même d'éroder la compétitivité de certains centres de production du Groupe LISI.

Le Groupe LISI a engagé des actions pour limiter les conséquences de ces risques, par le biais des actions suivantes :

- plans de productivité internes partagés entre sites afin de développer les synergies inter-sites ;
- plans de formation et d'attractivité, déclinés par site au travers de partenariats avec les entités de formation et les acteurs de l'emploi formant le tissu local des bassins d'implantation des différents sites ;
- plans d'automatisation des moyens de production ;
- accélération des plans de flexibilisation de l'outil industriel, d'économie, et d'optimisation des coûts ;
- plan de constitution de stocks stratégiques ;
- plans de localisation de la production dans les marchés concernés ;
- renforcement des partenariats stratégiques par chaînes de valeurs ;
- plans de transfert des impacts aux clients.

Le Groupe maintient sa confiance dans l'efficacité de ses plans d'actions, permettant de maîtriser les effets de ce risque, qui n'est donc pas considéré comme étant de nature à compromettre la solidité financière du Groupe ou la continuité de ses activités.

Qualité

Les exigences de nos clients portant sur la qualité des produits ont régulièrement augmenté ces dernières années. Le rythme d'accroissement s'est cependant récemment accéléré, notamment dans le secteur aérospatial du fait de l'usage de plus en plus systématique de moyens de contrôle digitalisés. Cette augmentation des exigences Qualité de nos clients accroissent l'intensité de 3 risques pesant sur LISI :

- un risque induit par les clients de renforcement des processus de contrôle , impactant la rentabilité par le biais de coûts d'opérations de contrôle supplémentaires et la génération de trésorerie, par le même biais d'opérations de contrôle supplémentaires, augmentant le délai de fabrication et de vente des produits ;
- un risque de développement plus long des nouveaux produits, pouvant se traduire par un chiffre d'affaires décalé dans le temps ou une rentabilité dégradée par rapport à celle estimée ;
- un risque de formation nécessaire plus importante, notamment auprès des nouveaux embauchés.

Le Groupe LISI a engagé des actions visant à minimiser ces risques, en augmentant l'intensité des audits menés auprès de ses fournisseurs critiques, en mettant en place des audits croisés entre divisions et centres de production, en mettant en place des plans d'action d'amélioration de la maîtrise des processus de production, en obtenant des certifications par secteur d'activité, en intensifiant les efforts de formation des collaborateurs nouvellement embauchés.

Le Groupe estime donc que la qualité constitue un risque dont l'importance et l'exposition s'accroissent, mais qu'il est limité par les mesures de formation des collaborateurs et le déploiement des plans d'action techniques et industriels mis en place.

Renforcer la coopération avec nos assureurs pour améliorer la prévention des risques industriels

La mise en cohérence de la relation avec les assureurs et la classification des risques ont permis de structurer la démarche de prévention pour le Groupe. Toutes les recommandations des assureurs concernant les dommages aux biens ont été intégrées dans les Plans d'Amélioration Sécurité Environnement (PASE) et font l'objet d'un suivi périodique au niveau du Comité de suivi des risques. Les assureurs auditent chaque année un certain nombre de sites, tant sur le plan des dommages aux biens que sur les risques environnementaux et présentent leurs recommandations, qui alimentent le plan d'action. Depuis 2002, tous les sites significatifs ont été audités plusieurs fois. Sur certains sites, le Groupe a été amené à procéder à des travaux d'aménagement ou d'installation de dispositifs de prévention significatifs afin de limiter le sinistre maximum possible. Cette démarche de progrès continu améliore la politique de prévention du Groupe, contient les sinistres significatifs et permet l'optimisation des primes d'assurance.

La synthèse des plans d'action de prévention

Les plans d'action sécurité/environnement/prévention arrêtés au sein du Groupe permettent de mettre en cohérence l'identification des risques, la démarche de prévention des risques, la préservation des actifs et le contrôle des opérations au sein du Groupe. L'ensemble est animé par la société-mère du Groupe LISI à la fois dans les domaines industriels, achats, HSE, contrôle interne, finance et trésorerie.

FACTEURS DE RISQUES OPÉRATIONNELS

Facteurs de risques	Principales mesures de maîtrise du risque	Impact Net	Évolution
Achats, Production : ■ Défaillance de sous-traitants (traitement thermique, usinage, stérilisation,) ou de fournisseurs (matières premières, composants) perturbant nos cycles de production.	■ Processus de qualification du panel fournisseur selon des critères définis. ■ Évaluation des fournisseurs et de leurs risques spécifiques par des audits pour les fournisseurs stratégiques. ■ Prise en compte des risques géopolitiques, sociaux, éthiques, économiques et financiers. ■ Suivi mensuel de la performance opérationnelle et financière des fournisseurs.	●●○○	›
■ Tensions logistiques liées à des difficultés d'approvisionnement, de carnets clients volatiles et du nombre de nouvelles pièces à développer.	■ Constitutions de stocks stratégiques. ■ Renforcement des partenariats stratégiques et des équipes Développement et Logistique.	●●○○	Nouveau
Impact inflation systémique : ■ Risque de ne pas refacturer les hausses de charges subies. Risque de tensions commerciales liées à la refacturation de ces hausses, pouvant dégrader la performance opérationnelle (en cas de refus des refacturations), les relations avec les clients ou la capacité à acquérir de nouveaux marchés.	■ Fluctuation du prix des matières premières répercutée aux clients selon le principe *pass through basis* par le biais d'accords-cadres. ■ Partenariats avec les clients formalisés dans des contrats de long terme. ■ Négociations spécifiques pour répercuter aux clients des hausses de prix nées de l'inflation impactant différents postes de coûts hors matières premières (énergie, transport, main d'œuvre, etc.). ■ Développement de l'*insourcing* et/ou de nouveaux fournisseurs. ■ Co-développement avec fournisseurs. ■ Plans industriels d'économies, optimisation et relocalisation.	●●○○	⌄
■ Tensions sociales et augmentation des charges salariales dégradant la performance.	■ Travail sur la flexibilisation de l'outil de production. ■ Plans industriels d'économies, optimisation et relocalisation. ■ Développement de la robotisation.	●●○○	›
Innovation, Compétitivité, Positionnement concurrentiel ■ Pression concurrentielle (produits phares ou nouvelles technologies).	■ Excellence sur le couple Prix-Qualité-Délais.	●●○○	›
■ Absence de nouveaux programmes clients et poursuite de la pression sur les prix des programmes existants.	■ Existence de standards de gestion de la vie d'un programme. ■ Évaluation systématique du risque programme dès la phase initiale. ■ Revue mensuelle des programmes et suivi des plans d'action.	●●○○	›
■ Entrées de nouveaux concurrents ou consolidation de clients sur certaines zones géographiques.	■ Proximité clients et proximité des centres de Recherche et Développement. ■ Plans d'innovation industrielle.	●●○○	›
■ Manque de compétences clés.	■ Formation aux compétences clés des collaborateurs identifiés. ■ Plans d'automatisation des moyens industriels.	●●○○	›
■ Échecs de négociations avec les clients majeurs.	■ Proximité relationnelle avec les clients. ■ Évaluation analytique des positions commerciales.	●●○○	›
■ Perte de productivité et/ou obsolescence des moyens de production.	■ Plan d'investissement intégré au plan stratégique. ■ Digitalisation des fonctions Support. ■ Pilotage et allocation des ressources nécessaires.	●●○○	›
■ Échecs de nouveaux produits.	■ Intégration, en amont, des retours clients reçus lors de réunions régulières.	●○○○	›
■ Propriété intellectuelle de nouveaux produits proposés.	■ Politique de protection légale des innovations et des processus de fabrication. ■ Réalisation de recherches d'antériorité et de veilles technologiques. ■ Pilotage centralisé des sujets techniques et juridiques.	●●○○	›
Qualité : Problèmes qualité majeurs sur les produits fabriqués par LISI ou provenant des fournisseurs de LISI. Renforcement des exigences qualité des clients.	■ Certifications par secteur d'activité. ■ Existence d'une direction Qualité par secteur d'activité. ■ Dispositif d'alerte et culture de la résolution de problèmes avec des preuves. ■ Renforcement des exigences qualité et des processus de contrôle Qualité. ■ Audits process des fournisseurs critiques. ■ Poursuite du projet « 0 escape », comprenant un plan de formation. ■ Couverture d'assurance significative.	●●○○	›
Empreinte Industrielle : Évolution de l'empreinte industrielle.	■ Plans de transfert ou spécifiques dont l'objectif est de renforcer l'attractivité des sites.	●●○○	›
Sécurité et impact environnemental : ■ Risques environnementaux internes : incendies, pollutions, nuisances sonores.	■ Plans de prévention des risques, d'investissements et de surveillance. ■ Analyse et maîtrise du risque environnemental basé sur le référentiel ISO14001. ■ Audits réalisés avec les assureurs et couvertures d'assurance étendues. ■ Négociations avec les parties prenantes pour réduire les nuisances. ■ Plans de Continuité d'Activité (PCA) et Plans de Reprise d'Activité (PRA).	●○○○	⌄
■ Risque d'accident de travail ou/et maladies professionnelles, risque de non-conformité de moyens de production.	■ Analyse systématique des accidents donnant lieu à des plans d'action. ■ Communication systématique des accidents et des leçons apprises à l'ensemble des entités du Groupe et audit régulier de l'ensemble des sites. ■ Formation obligatoire aux règles HSE (nouveaux entrants et reformation).	●●○○	›

FACTEURS DE RISQUES EXTERNES

Facteurs de risques	Principales mesures de maîtrise du risque	Impact Net	Évolution
Risque de marché : Évolution du carnet de commande clients (récession, impacts économiques de la transition climatique) et/ou risque de non compétitivité asymétrique (volatilité risque d'affaires, offre LISI décalée du marché).	■ Développement de la relation avec les clients, signature de contrats long terme. ■ Intensification de la flexibilité opérationnelle. ■ Diversité des ventes par division, région, secteur et typologie clients. ■ Veille concurrentielle permanente. ■ Innovation et investissement en recherche et développement. ■ Pilotage agile permettant d'ajuster les moyens de production au plus près de la demande.	●●○○	▲
Pandémie : ■ Arrêt du marché suite à crise sanitaire.	■ Règles de prévention Groupe. ■ Plan de continuité global (fournisseurs -> clients). ■ Mise en œuvre de mesures de réduction des coûts et de sécurisation des liquidités.	●○○○	▼
■ Manque de compétences dans un contexte de départs et de tension sur le marché de l'emploi, conséquence indirecte de la pandémie COVID-19.	■ Partenariats avec des organismes ou établissements spécialisés et de l'enseignement supérieur. ■ Programme d'intégration des nouveaux arrivants. ■ Politique de mobilité interne (y compris à l'étranger). ■ Plans de formation et d'attractivité. ■ Gestion des plans de succession. ■ Développement de l'apprentissage. ■ Journées de recrutement dans les usines. ■ Plan d'attractivité et de fidélisation 2024-2026 avec volet digital.	●●○○	▶
Cybersécurité et fiabilité des systèmes d'information, des données produits.	■ Équipe de spécialistes dédiée à la cybersécurité pilotée par un RSSI. ■ Protection des équipements industriels connectés. ■ Plans de Continuité d'activité et Plans de reprise d'activité. ■ Audits réguliers des applications sensibles. ■ Gestion des droits d'accès et des rôles. ■ Procédure de mises à jour continue des logiciels. ■ Exercices de simulations réguliers pour le Groupe. ■ Déploiement de formations à la sécurité informatique en ligne et réalisation de campagnes de sensibilisation. ■ Couverture d'assurance significative.	●●●○	▶
Géopolitique : ■ Risques sismiques et météorologiques.	■ Analyse des vulnérabilités à la transition climatique du parc de sites industriels. ■ Appréciation de facteurs externes (incendie, risques climatiques, cyber, etc.), par le biais d'audits spécifiques pour les sites les plus exposés. ■ Déploiement des Plans de gestion de crise et assurance couvrant le risque sismique. ■ Plans de Continuité d'Activité (PCA) et Plans de Reprise d'Activité (PRA). ■ Mise en place de moyens de conservation de l'eau. ■ Couverture d'assurance.	●●○○	▲
■ Instabilité politique.	■ Travail en cours de doubles qualifications de sites. ■ Constitution de stocks de sécurité. ■ Qualifications de doubles sources d'approvisionnements. ■ Plans de Continuité d'Activité (PCA) et Plans de Reprise d'Activité (PRA).	●●●○	▶
■ Taxes et douanes : entrée dans un cycle global protectionniste, qui voit les barrières douanières et fiscales relevées.	■ Localisation des productions et approvisionnements. ■ Transfert dans les prix de vente.	●●○○	Nouveau
■ Risque de change.	■ Politique de couverture des instruments financiers pour matières premières stratégiques et monnaies.	●●○○	▶

2 Politique d'assurances

Le Groupe LISI est couvert par plusieurs polices d'assurance concernant principalement les risques suivants :

- Assurance dommages aux biens : au 1er janvier 2024, cette police couvre les installations en propre ou louées, ainsi que les pertes d'exploitation en cas de sinistre. Les valeurs assurées s'élèvent à :

	2024			2023
En M€	Europe (y compris France)	Autres	Total	Total
Bâtiments et matériels	1 708	723	2 431	2 245
Marchandises	356	140	496	468
Pertes d'exploitation	856	497	1 353	1 330

Les données 2023 ont été complétées des valeurs hors Europe (sauf Inde) afin de rendre l'information exhaustive.

L'indemnité par sinistre est plafonnée à 120 M€ pour l'ensemble du Groupe, montant identique à 2023.

- Assurance responsabilité civile

Elle couvre les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs qui pourraient survenir au cours de l'exploitation pour un montant de 60 M€, ainsi que les dommages après livraison pour un montant de 50 M€, par année d'assurance, toutes divisions confondues. Une franchise est définie et varie suivant les activités et les zones géographiques.

LISI AEROSPACE a souscrit un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité pour les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs du fait de ses produits aéronautiques et spatiaux livrés. Le capital assuré pour l'ensemble des filiales, par sinistre et par année d'assurance est de 500 M€.

- Assurance responsabilité civile des dirigeants sociaux

Le Groupe a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité de ses dirigeants pour l'ensemble des filiales du Groupe à hauteur de 15 M€ par année.

- Assurance CYBER

Ce contrat accorde une garantie en cas de cyberattaque pour l'ensemble des filiales du Groupe à hauteur de 15 M€ par année.

- Assurance des marchandises transportées

Ce contrat couvre l'ensemble des marchandises (ou machines) transportées à hauteur de 5 M€ par moyen de transport maritime, terrestre, fluvial et aérien et par évènement, tous dommages confondus hors limites spécifiques.

3 L'environnement du Contrôle interne et de la Compliance

3.1 Description générale de l'environnement

L'environnement général du Contrôle interne et de la Compliance est fondé sur l'organisation décentralisée du Groupe au niveau de chaque division. Un Comité Exécutif mensuel est chargé d'entériner une politique générale qui doit être ensuite relayée jusqu'à l'unité élémentaire de gestion.

Le Groupe a formalisé un certain nombre de procédures dans un manuel de contrôle interne Groupe ainsi qu'une veille réglementaire et un système de « bulletins d'alerte » et de « flash info ». Ceux-ci sont mis à disposition des collaborateurs concernés au sein du Groupe via une plateforme collaborative propre à l'environnement GRC (Gouvernance, Risques, Compliance) et disponible sur un site intranet dédié.

Ce manuel est complété par un manuel des procédures comptables Groupe et par un système de reporting et d'information unifié selon une procédure identique pour l'ensemble des sites du Groupe.

Les spécificités liées à l'activité du Groupe LISI nécessitent de développer des contrôles qualité pointus axés sur les processus opérationnels et financiers dans les domaines suivants :

- Gouvernance et Gestion de crises,
- Achats et Approvisionnements,
- Production et Logistique,
- Ventes, Contrats et Qualité,
- Système d'information,
- Ressources Humaines, Paie, Gestion des données privées,
- Investissements,
- Finance (Comptabilité, Contrôle de gestion, Trésorerie),
- Fiscalité et douane,
- RSE.

Des actions de renforcement de l'efficacité de ce dispositif sont menées en continu au sein du Groupe et sont suivies sous forme de tableaux de bord périodiques.

Des audits spécifiques (de conformité, de process ou de systèmes) sont diligentés chaque année sur l'ensemble des organisations opérationnelles et support du Groupe présentes en France et à l'étranger, selon un système d'évaluation homogène et normé pour permettre au Groupe :

- d'évaluer à fréquence régulière le niveau de maturité des organisations par rapport au niveau d'exigence attendu, et ce, sur la base de questionnaires, d'entretiens ou de tests,
- de mesurer la criticité des non-conformités ou de partager les bonnes pratiques,
- de formuler des recommandations à titre préventif ou curatif,
- d'accompagner les organisations dans la mise en œuvre et le suivi des plans d'action.

3.2 Organes de contrôle général

Le Conseil d'Administration du Groupe représente l'entité supérieure de décision, le Comité Exécutif du Groupe relaie l'information au niveau des divisions qui elles-mêmes, sont organisées pour que les instances de direction puissent exécuter les décisions du Groupe au niveau des unités élémentaires de gestion.

Le Comité d'Audit, qui comprend a minima un administrateur indépendant, prend connaissance en présence des auditeurs externes ainsi que des responsables Gouvernance, Risques et Compliance, de l'environnement général de gestion et de suivi des risques au minimum deux fois par an.

La direction de l'Audit Interne du Groupe comprend le directeur Gouvernance, Risques et Compliance, assisté d'un auditeur. En fonction de l'importance et de la nature de la mission à exécuter, des partenaires internes peuvent compléter le dispositif. Celle-ci veille, notamment, à l'évaluation des risques et au respect des règles de conformité.

La coordination avec les auditeurs externes est particulièrement étroite.

Les contrôles sont orientés dans les domaines identifiés comme étant à risque de manière à obtenir une couverture dans un temps satisfaisant.

Certaines fonctions jugées critiques sont suivies en transversal dans le Groupe : gestion financière, gestion de la trésorerie et financement, consolidation financière, fonction juridique, assurances, politique sécurité, politique environnementale, politique achats et gestion des ressources humaines.

3.3 Référentiel Groupe

La société LISI gère un manuel de procédures de contrôle interne ainsi qu'un manuel des procédures comptables et de consolidation. Ces procédures mises à la disposition de tout collaborateur LISI via un intranet dédié sur SharePoint sont régulièrement mises à jour.

La direction Gouvernance, Risques et Compliance anime trimestriellement des comités de Contrôle Interne et régulièrement des comités Compliance.

Les travaux d'audit sont menés conjointement avec les correspondants audits de chaque division afin de relayer les informations et de créer des synergies en matière de contrôle interne opérationnel et financier. Il en résulte la mise à jour des procédures Groupe, adaptées en fonction de l'évolution des processus et ayant pour but de réduire les risques détectés lors des audits.

La direction Gouvernance, Risques et Compliance assure la veille réglementaire, évalue les risques stratégiques en collaboration avec les Risk Managers de chaque division, anime un dispositif de prévention des risques et de tentatives de fraude et assure la surveillance du dispositif de signalement en lien avec les membres du Comité Compliance.

Chaque division et chaque unité opérationnelle ont la responsabilité de veiller au respect des procédures Groupe et de les adapter au contexte de leur pays.

Sous forme de lettres de délégation, chaque responsable est averti des niveaux de responsabilité dont il a la charge.

3.4 Principales procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

- Le Groupe revoit annuellement un plan stratégique pluriannuel (période de 4 ans) et détermine à ce titre un plan prioritaire d'actions. Le budget de l'exercice à venir s'inscrit dans ce plan avec une perspective de 12 mois. Le processus de planification fait l'objet de validations successives au niveau du Comité Exécutif du Groupe puis au niveau du Conseil d'Administration. La mesure de l'avancement de la réalisation du budget est réalisée mensuellement au niveau des unités élémentaires de gestion, des Business Groups (B.G.), des divisions et du Groupe.
- La consolidation mensuelle des indicateurs de gestion du compte de résultat, du bilan et du tableau de financement permet une mesure précise et facilite les prises de décision.
- Les processus Achats et Investissements s'inscrivent également dans la démarche stratégique et budgétaire. Tout engagement d'achats ou d'investissements qui dévie des autorisations budgétaires fait l'objet d'un accord préalable au niveau approprié.
- Le processus Ventes, Contrats et Qualité fait l'objet d'une revue spécifique par les équipes locales, B.G., divisions ou Groupe suivant les seuils de signification avant l'engagement réel.
- Le processus Finance (Trésorerie – Financement) fait également l'objet d'engagements spécifiques. Ainsi à titre d'exemple, les placements financiers sont gérés au niveau du Groupe.
- De même, à partir du plan stratégique à 4 ans et du budget de l'année, le service Trésorerie évalue et met en place les besoins de financement adaptés.
- Enfin, les couvertures de taux de change et des matières premières stratégiques sont gérées de manière centralisée. Les positions sont décidées avec l'accord de la Direction Générale du Groupe afin de couvrir les risques de variation. Les positions sont fixées lorsque les conditions de marché sont opportunes et ne sont pas systématiques.
- Le processus Paie est géré au niveau des entités opérationnelles et est périodiquement revu, tant par la cellule Audit Interne, que par les auditeurs externes.
- Le processus Hygiène, Sécurité et Environnement (HSE) fait l'objet d'une revue mensuelle des indicateurs de gestion (taux d'accident du travail, non-conformités, etc.) et des principaux plans d'action qui en découlent.
- L'ensemble des processus décrits en paragraphe 3.1 est audité par les services d'Audit Interne, Finance, Opérationnels ou HSE. Les audits financiers et opérationnels sont réalisés sur la base de questionnaires communs à toutes les entités du Groupe auditées. L'évaluation des audits se concrétise par l'attribution d'un score basé sur le total des non-conformités détectées : le minimum conventionnel requis est de 83 % au niveau de l'Audit Interne. Les missions d'audit donnent lieu à un plan d'action que les équipes opérationnelles doivent suivre, afin de remédier aux risques identifiés lors de ces audits internes. Ce plan d'action est suivi un an après la mission d'audit pour les entités évaluées qui ont obtenu un niveau de contrôle interne inférieur aux exigences du Groupe

[Cette page est intentionnellement laissée en blanc]





6

Gouvernement d'entreprise

6

Gouvernement d'entreprise

Sommaire

1	**Activité du Conseil d'Administration et des Comités en 2024**	**309**
1.1	Activité du Conseil d'Administration en 2024	309
1.2	Activité des Comités en 2024	310
1.3	L'évaluation du Conseil d'Administration	311
2	**Les organes d'administration**	**312**
2.1	Composition du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés	312
2.2	Renseignements sur les membres du Conseil d'Administration	314
2.3	Les rémunérations et intérêts des mandataires sociaux	323
2.4	Mise en œuvre de la règle « appliquer ou expliquer » du code AFEP-MEDEF de décembre 2022	329



Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

LISI est une société anonyme à Conseil d'Administration soumise au droit français, en particulier aux dispositions du Livre II du Code de Commerce ainsi qu'à un certain nombre de dispositions de la partie réglementaire du Code de Commerce. La société a mis en place des mesures visant à se conformer aux recommandations de place concernant les principes de gouvernement d'entreprise.

Le Groupe LISI adhère aux dispositions du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF révisé en décembre 2022 et respecte ses différentes préconisations à l'exception de celles présentées au paragraphe 2.4 du présent chapitre conformément à la règle « Appliquer ou expliquer » du Code AFEP-MEDEF. Cette adhésion a été validée par le Conseil d'Administration.

1 Activité du Conseil d'Administration et des Comités en 2024

1.1 Activité du Conseil d'Administration en 2024

Le Conseil s'est réuni 7 fois au cours de l'exercice 2024 et le taux de participation de ses membres aux séances s'est élevé à 97 % au cours de cet exercice. Le Conseil a abordé les principaux thèmes et pris les décisions majeures ci-dessous.

- Lors de la séance du 22 février 2024, au cours de laquelle les administrateurs non exécutifs ont pu se réunir en l'absence du dirigeant mandataire opérationnel (pour la partie consacrée aux rémunérations du dirigeant), le Conseil a arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés de l'exercice 2023 du Groupe ainsi que l'affectation des résultats à soumettre aux votes de l'Assemblée Générale des actionnaires du 26 avril 2024 qu'il a convoqué. Puis, dans le cadre du déploiement de la réglementation CSRD, le Conseil a approuvé la sélection de la société RSE FRANCE comme auditeur de durabilité dont il proposera la nomination pour un mandat de trois ans lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de 2024.

  De plus, le Conseil a déterminé, d'une part, le montant du bonus variable sur objectifs de l'exercice 2023 du dirigeant mandataire social opérationnel de LISI ainsi que son salaire fixe annuel pour 2024 et, d'autre part, a arrêté les règles de calcul du bonus concernant l'exercice 2024.

  Puis, le Conseil a déterminé l'attribution finale d'actions aux bénéficiaires du plan d'attribution d'actions gratuites sous conditions de performance 21C23 suivant les règles initiales établies lors de la séance du Conseil du 8 décembre 2021.

  En dernier lieu, il a pris acte des informations communiquées par la Direction Générale sur les actions déployées dans le cadre des différents plans New Deal Premium et des dossiers en cours relatifs à l'évolution du périmètre du Groupe.
- Lors de sa séance du 22 mars 2024, le Conseil a proposé à la prochaine Assemblée Générale de 2024 statuant sur les comptes 2023 la candidature de Monsieur Pierre Eric POMMELET aux fonctions d'administrateur pour un mandat de quatre ans et a modifié consécutivement l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de 2024 en ce sens. Enfin, le Conseil a validé le principe de la réalisation d'une nouvelle évaluation du Conseil courant de l'année 2024 suite au récent changement de gouvernance.
- Lors de la séance du 25 avril 2024, le Conseil a examiné en détail l'activité et les résultats du Groupe au 1er trimestre ; il a pris également connaissance des prévisions annuelles de résultats pour l'exercice en cours.

  Puis, le Conseil a débattu ensuite des questions stratégiques majeures, précédemment identifiées par le Comité Stratégique et préparées par la Direction Générale. Il a demandé l'organisation d'une formation auprès de ses membres consacrée aux enjeux de la RSE et a effectué la revue trimestrielle des plans New Deal Premium.
- Lors de la séance du 12 juin 2024, le Conseil s'était réuni dans les locaux du site de Melisey appartenant à la division LISI AUTOMOTIVE. Il a pris tout d'abord connaissance d'un point d'actualité sur les activités du Groupe affichant une amélioration des principaux indicateurs financiers restant néanmoins sous la pression du niveau des stocks. Puis, il a revu les plans de succession de l'Executive Committee et du Leadership Board du Groupe. Il a souligné la stabilité des équipes de direction comme une des principales forces du Groupe. Il a organisé également les travaux relatifs à l'évaluation du Conseil qui interviendra au cours de l'exercice 2024.

  Enfin, il a pris acte des informations communiquées par la Direction Générale sur les dossiers en cours relatifs à l'évolution du périmètre du Groupe.
- Lors de la séance du 25 juillet 2024, le Conseil a arrêté les comptes sociaux et les comptes consolidés du Groupe à mi-exercice ainsi que des nouvelles prévisions de résultats annuels. De plus, il a pris acte des informations communiquées par la Direction Générale lors d'un focus consacré à l'analyse complète de l'évolution des stocks du Groupe dont la réduction est une priorité majeure pour les trois divisions.

  Enfin, le Conseil a revu la méthodologie et le calendrier liés à la construction de la matrice de double matérialité requise par la réglementation CSRD dont le projet lui a été présenté en séance.

- Lors de la séance du 24 octobre 2024, le Conseil avait pris connaissance de l'activité et des résultats du Groupe et de ses divisions sur les neuf premiers mois de l'année ainsi que des prévisions d'atterrissage de l'exercice.

  De plus, dans le cadre de ses travaux RSE, il a approuvé le scénario d'équilibre proposé en matière de décarbonation, a encouragé la Direction Générale à féminiser ses instances dirigeantes et a salué la mise en place d'un plan « attractivité et rétention ».

  Puis, il a abordé les principaux points de gouvernance propres à la Société tels que :

  – La restitution des résultats de l'évaluation du Conseil et de ses Comités,
  – La mise à jour du Guide de l'administrateur salarié, du règlement intérieur du Conseil et de sa charte d'administrateur et,
  – La composition du Conseil et de ses Comités en ligne avec le Code AFEP-MEDEF dont l'échéance des mandats des deux administrateurs représentant les salariés pour une durée de quatre ans.

  Le Conseil a pris acte également des dossiers en cours relatifs à l'évolution du périmètre du Groupe. Enfin, cette séance a fait l'objet d'un échange entre les membres du Conseil hors de la présence du mandataire social exécutif conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

- La dernière séance de l'année qui s'est tenue le 5 décembre 2024 a été consacrée à la revue annuelle stratégique du Groupe et à la présentation du budget de la Société pour 2025.

  Le Conseil a pris connaissance des différentes orientations du nouveau plan stratégique 2025-2028 présentées par la Direction Générale du Groupe, des enjeux majeurs que celui-ci se définit à l'horizon du plan ; ainsi que des questions stratégiques, dans un contexte industriel difficile du fait des marchés contracycliques servis et de l'enjeu du financement de la forte croissance de l'activité aéronautique.

  Puis, il a pris acte des perspectives budgétaires pour l'exercice 2025 qui lui ont été commentées et qu'il a validé en totalité.

  Le Conseil a approuvé ensuite la répartition de la rémunération versée aux administrateurs durant l'année 2024 et a fixé le budget prévisionnel de cette même rémunération pour l'année 2025.

  Puis, il a procédé ensuite à la mise en place d'un nouveau plan d'attribution d'actions sous conditions de performance dénommé 24C27 et en a arrêté le règlement comprenant les critères de performance définis pour répondre aux enjeux économiques et stratégiques.

  Suite à l'évaluation du Conseil, ce dernier a entériné les modifications touchant l'organisation de ses travaux. Enfin, il a approuvé la matrice de double matérialité répondant aux exigences de la réglementation CSRD et a revu la cartographie des risques.

1.2 Activité des Comités en 2024

Les Comités du Conseil se sont réunis 15 fois au cours de l'exercice 2024 et le taux de participation aux séances de ses membres s'est élevé à 94 %.

Les Comités du Conseil LISI sont au nombre de 4 :

– Le Comité d'Audit
– Le Comité NRG (Nominations, Rémunérations, Gouvernance)
– Le Comité RSE
– Le Comité Stratégique

- **Comité d'Audit** : le Comité s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice 2024.

Les données relatives au périmètre de consolidation, aux risques hors bilan décrits en annexe des comptes consolidés et aux tests de dépréciation ont été transmises au Comité d'Audit qui a rendu compte de ses travaux au Conseil d'Administration.

Il a pris connaissance des interventions du Contrôle Interne et fait le point sur le traitement de la cartographie des risques avec les plans d'actions en découlant.

Il a entendu les Commissaires aux Comptes sur la réalisation de leur mission et a pris acte des honoraires facturés par ceux-ci en les jugeant compatibles avec les objectifs de leur mission.

Il a présenté ses travaux permettant le choix de l'auditeur de durabilité dans le cadre du déploiement des règles propres à la CSRD.

Le comité d'audit a également échangé avec la direction financière sur les éléments de gestion au cours de l'année 2024.

Le Comité s'est aussi réuni pour revoir le Document d'Enregistrement Universel, et son Rapport intégré.

- **Comité NRG (Nominations, Rémunérations, Gouvernance)** : le Comité s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice 2024.

Sur proposition du Président du Conseil, et à la suite du changement de gouvernance opéré en 2023, le Comité a réalisé une évaluation sur son fonctionnement auprès d'un prestataire externe, conformément aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Il a revu les travaux de modifications du Règlement Intérieur de la Société qui devenaient nécessaires à la suite de l'évaluation du Conseil.

Il a examiné la composition du Conseil et des Comités spécifiques afin de s'assurer du respect des recommandations du Code AFEP-MEDEF.

Il a finalisé l'examen des candidatures pour proposer in-fine au Conseil la désignation de Monsieur Pierre Eric

POMMELLET en tant qu'administrateur indépendant.

Suite à l'arrivée à échéance des mandats des deux administrateurs représentant les salariés, il a acté le renouvellement du mandat de l'administrateur représentant les salariés désigné par le Comité de groupe, et la désignation par le Comité d'entreprise Européen d'un nouvel administrateur représentant les salariés.

Il a passé en revue le plan de succession de l'Executive Committee et du Leadership Board qui rassemblent l'ensemble des managers opérationnels du Groupe et a également pris connaissance de la politique de Ressources Humaines du Groupe dans ses aspects diversité et non-discrimination.

Il a présenté au Conseil ses recommandations sur les règles, les modalités et les montants de rémunérations, fixes comme variables, des dirigeants mandataires de la Société LISI.

Le Comité a également soumis au Conseil d'Administration ses propositions sur la réalisation et l'attribution du plan d'actions sous conditions de performance dénommé 21C23. Il a examiné, puis proposé au Conseil les conditions d'attribution du nouveau plan d'attribution d'actions sous conditions de performance dénommé 24C27, comprenant à la fois des critères financiers et extra-financiers.

Le Comité a enfin examiné, puis présenté au Conseil le projet de rémunération attribuée aux administrateurs qu'il a validé pour 2025.

- **Comité Stratégique** : le Comité s'est réuni 4 fois au cours de l'exercice 2024.

Il s'est réuni par 2 fois au cours de l'exercice pour faire un état d'avancement des options stratégiques prises par la Direction Générale et que le Conseil avait préalablement validées.

Puis, et comme chaque année, le Comité s'est réuni pour une présentation générale actualisée du plan stratégique 2025-2028 du Groupe faite par la Direction Générale de LISI et les dirigeants des divisions aéronautique, automobile et médicale. En conclusion de sa séance, le Comité a exprimé des recommandations sur plusieurs points de vigilance à aborder en 2025 ainsi que sur les travaux complémentaires (objet d'une réunion supplémentaire) souhaités pour le suivi des projets majeurs de développement et de croissance externe.

- **Comité RSE** : le Comité s'est réuni 2 fois en 2024.

Il a examiné le bilan RSE de l'exercice 2023 qui lui a été présenté par la Directrice du Développement Durable du Groupe LISI, notamment au travers des axes 3 P : People, Planet, Profit. Il a aussi étudié les différents scénarii de décarbonation que le groupe pourrait suivre, en vue de la certification SBTi. Il a enfin organisé une formation RSE au Conseil avec l'appui d'un prestataire externe spécialisé.

- **Comité conjoint Audit & RSE** :

Dans le cadre du déploiement de la nouvelle Directive CSRD, et de la construction de la matrice de double matérialité, les Comités d'audit et RSE se sont réunis conjointement 2 fois dans l'année. Ils ont pu ainsi valider la méthodologie présentée par le Management, et revoir les principaux enjeux majeurs issus de la matrice de double matérialité.

1.3 L'évaluation du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de LISI réalise depuis plusieurs années son autoévaluation et entend poursuivre et approfondir cette démarche.

L'exercice d'évaluation par le Conseil fin 2018 avait permis de dégager des axes d'amélioration en particulier dans les domaines relatifs à la Responsabilité Sociale et Environnementale, au dispositif de prévention et de détection de la corruption et à la politique de diversité pratiquée par la Société au sein de ses instances dirigeantes.

Fin 2019, le Conseil a procédé à une autoévaluation de la contribution individuelle et des compétences au sein du Conseil. Cet exercice avait notamment permis de mettre en évidence de nouveaux chantiers d'amélioration dans la Gouvernance de la Société qui ont fait l'objet de plans d'actions initiés en 2020 et poursuivis en 2021.

En 2022, le Conseil a entrepris une nouvelle autoévaluation ayant mis en valeur les progrès réalisés par rapport aux évaluations antérieures ainsi que des points d'amélioration, notamment dans les domaines de la cartographie des risques, de la RSE et du métier Médical. Durant l'année 2023, le Conseil a commencé à déployer des actions concernant le volet RSE en créant un Comité RSE qui a réalisé un état des lieux et a poursuivi en 2024 ses réflexions afin de clarifier davantage la politique RSE que le Groupe s'attachera à promouvoir.

En 2024, et après une année de nouvelle gouvernance, marquée par la nomination d'un nouveau Président, l'arrivée de nouveaux administrateurs, et la mise en place d'un Comité RSE, le Conseil a décidé de réaliser une nouvelle autoévaluation sur son fonctionnement. Il a ainsi eu l'occasion d'identifier des pistes d'amélioration visant notamment à renforcer son Comité d'Audit d'un administrateur indépendant, améliorer son processus de maitrise des risques, optimiser l'articulation entre les présentations et les débats au sein des Comités comme des Conseils, et revoir le règlement intérieur visant notamment à renforcer sa charte de confidentialité.

2 Les organes d'administration

2.1 Composition du Conseil d'Administration et des Comités spécialisés

Au 31 décembre 2024, le Conseil d'Administration du Groupe était composé de 15 membres.

- Parmi ses membres, le Conseil compte 8 administrateurs relevant des groupes familiaux, 5 administrateurs « indépendants » au sens strict du Code AFEP-MEDEF révisé en décembre 2022 auquel la Société se réfère et 2 administrateurs représentant des salariés. Le taux de représentation des 2 premiers groupes est donc le suivant : 61,54 % pour les Administrateurs Familiaux et 38,46 % pour les Administrateurs Indépendants.
- De même, le Conseil est composé de 6 femmes, 7 hommes ; la proportion de femmes membres du Conseil atteint ainsi le taux de 46 %.
- Aux 13 membres précédents, s'ajoutent 2 administrateurs représentants des salariés qui ont été désignés par le Comité de Groupe et le Comité Européen le 19 septembre 2024 pour un mandat de 4 années qui s'achèvera le 19 septembre 2028.

Des formations sont prévues sur toute la durée de leur mandat. Les 2 administrateurs en fonction jusqu'au 18 septembre 2024 ont suivi près de 21 heures de formation en 2024. Monsieur Vincent COSNEFROY, nouvel administrateur nommé le 19 septembre 2024, a suivi un parcours de formation de 36 heures avant d'assister à son premier Conseil d'Administration.

Composition au 31 décembre 2024		Administrateur indépendant	Année de nomination	Date d'expiration	Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur les comptes du
CONSEIL D'ADMINISTRATION					
Membre du Conseil d'Administration	Jean-Philippe KOHLER		1993	AGO 2027	31/12/2026
Président du Conseil d'Administration			2023	AGO 2027	31/12/2026
Membre du Conseil d'Administration	Véronique SAUBOT	X	2018	AGO 2026	31/12/2025
Vice-Président du Conseil d'Administration Administrateur Référent			2022	AGO 2026	31/12/2025
Membres du Conseil d'Administration	Bernard BIRCHLER	X	2021	AGO 2025	31/12/2024
	Isabelle CARRERE		2014	AGO 2026	31/12/2025
	Françoise GARNIER	X	2021	AGO 2025	31/12/2024
	SAS CIKO représentée par Capucine KOHLER		2002	AGO 2025	31/12/2024
	PEUGEOT Invest Assets représentée par Guillaume FALGUIERE		2019	AGO 2025	31/12/2024
	Compagnie Industrielle de Delle représentée par Geoffroy KOHLER		1977	AGO 2027	31/12/2026
	Marie-Hélène PEUGEOT-RONCORONI		2014	AGO 2026	31/12/2025
	Pierre Eric POMMELLET	X	2024	AGO 2028	31/12/2027
	VIELLARD MIGEON & Cie représentée par Cyrille VIELLARD		1977	AGO 2025	31/12/2024
	Emmanuel VIELLARD – Directeur Général		2000	AGO 2027	31/12/2026
	Florence VERZELEN	X	2022	AGO 2026	31/12/2025
	Vincent COSNEFROY – administrateur représentant des salariés		2024	19 sept. 2028	
	Mohamed EZZENZ – administrateur représentant des salariés		2020	19 sept. 2028	
Secrétaire du Conseil d'Administration	Cécile LE CORRE				

Composition au 31 décembre 2024		Administrateur indépendant
COMITÉ D'AUDIT		
Membre du Comité d'Audit / **Présidente du Comité d'Audit**	Françoise GARNIER	X
Membres du Comité d'Audit	Bernard BIRCHLER	X
	Isabelle CARRERE	
	Florence VERZELEN	X
	Jean-Philippe KOHLER - invité permanent	
	Emmanuel VIELLARD - invité permanent	
COMITÉ NRG		
Membre du Comité NRG / **Présidente du Comité NRG**	Véronique SAUBOT	X
Membres du Comité NRG	Françoise GARNIER	X
	Marie-Hélène PEUGEOT-RONCORONI	
	Jean-Philippe KOHLER - invité permanent	
COMITÉ STRATÉGIQUE		
Membre du Comité Stratégique / **Président du Comité Stratégique**	Bernard BIRCHLER	X
Membres du Comité Stratégique	Capucine KOHLER	
	Geoffroy KOHLER	
	Pierre Eric POMMELLET	X
	Véronique SAUBOT	X
	Cyrille VIELLARD	
	Jean-Philippe KOHLER - invité permanent	
	Emmanuel VIELLARD - invité permanent	
COMITÉ RSE		
Membre du Comité RSE / **Président du Comité RSE**	Jean-Philippe KOHLER	
Membres du Comité RSE	Isabelle CARRERE	
	Mohamed EZZENZ	
	Guillaume FALGUIERE	
	Marie-Hélène PEUGEOT-RONCORONI	
	Cyrille VIELLARD	

2.2 Renseignements sur les membres du Conseil d'Administration

Les informations suivantes, arrêtées à la date du 31 décembre 2024, ont été fournies par les membres du Conseil d'Administration.

Il leur a été rappelé les règles de cumul de mandat, règles qu'ils déclarent respecter.

2.2.1 Les membres du Conseil d'Administration

Jean-Philippe KOHLER
Président du Conseil d'Administration de LISI, Président du Comité RSE

Nationalité : française

Né le 27 août 1960
Date de 1ère nomination : 1993
Date d'échéance du mandat : 2027 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2026)
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 202'4 : 69 452

Carrière : Diplômé de l'ESLSCA et d'un MBA, Jean-Philippe KOHLER exerce d'abord des fonctions technico - commerciales au sein de la Direction de l'Après-Vente du CFM56 à la SNECMA pendant 4 ans, avant d'intégrer le Groupe comme Contrôleur de gestion au sein de FORMER (Automobile). Puis il prend la fonction de Directeur adjoint d'usine de la société SAINT-CHAMOND GRANAT, filiale de BAI (Aéronautique). Après une expérience internationale de 4 ans chez Hi-Shear aux USA, il revient en France pour prendre la direction générale de GFD. Il prend les fonctions de Directeur Général Délégué au sein de GFI Industries (devenu LISI) en 2002.

Autres mandats et fonctions :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
  - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
  - Président du Conseil d'Administration de la Compagnie Industrielle de Delle
  - Vice-Président de CIKO SAS
  - Président de l'UIMM Belfort-Montbéliard
  - Président de l'école de production de Belfort

Bernard BIRCHLER
Administrateur indépendant de LISI, Président du Comité Stratégique

Nationalité : française
Né le : 5 septembre 1960
Date de 1ère nomination : 2021
Date d'échéance du mandat : 2025 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024)
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2024 : 1 000

Carrière : Bernard Birchler est Associé Senior de Bain et Companie, basé au bureau de Paris. Il dirige le pôle Industries Manufacturières et Services.

Avec plus de 30 ans d'expérience dans le conseil en stratégie pour des dirigeants du secteur industriel, il est un expert reconnu dans les industries manufacturières. Il a accompagné de nombreux dirigeants dans la définition de leur stratégie et dans la conduite de programmes de transformation : stratégie produits et innovation, efficacité commerciale, R&D, achats, production, modèle opérationnel.

Il possède une grande expérience des secteurs suivants : aviation commerciale, spatial, défense, automobile, ferroviaire, transport et logistique et biens de consommation.

Ingénieur, diplômé de l'ENSEM et de l'IAE Paris, il a démarré sa carrière dans le conseil en 1985 avant de créer sa propre firme (2002-2008) puis a dirigé le pôle de compétences opérations de Oliver Wyman (2008- 2016) avant de rejoindre Bain et Companie en 2016.

Autres mandats et fonctions :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
  - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
  - Associé Senior chez Bain et Compagnie SNC

Isabelle CARRERE
Administrateur de LISI, Membre du Comité d'Audit et du Comité RSE

Nationalité : française
Née le 10 décembre 1963
Date de 1ère nomination : 2014
Date d'échéance du mandat : 2026 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025)
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2024 : 1 000

Carrière : Après dix ans d'audit et de conseil chez Arthur Andersen, Isabelle Carrère est nommée Directeur financier du Groupe Yves Rocher, puis rejoint en 1999 le Groupe LISI, devenant Directeur général délégué de LISI AEROSPACE et LISI MEDICAL. Elle quitte LISI en 2009 pour créer Alba & Co, sa structure de conseil de direction, qui accompagne les entreprises industrielles dans leurs projets de croissance.

Spécialiste du monde aéronautique, Isabelle Carrère intervient aussi régulièrement dans les secteurs de la défense, de la mobilité, des greentechs. Isabelle Carrère siège également aux Conseils d'Administration de Parrot, et du Groupe FIBIAplix. Elle est diplômée de l'ESCP Europe et titulaire d'un diplôme d'expertise comptable.

Autres mandats et fonctions :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
  - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
  - Présidente de ALBA & Co
  - Administratrice du Groupe FIBI-APLIX
  - Administratrice de PARROT
  - Vice-Présidente du Conseil de Surveillance de NSE
  - Trésorière de Maisons des Femmes- Restart
  - Gérante de la Société Civile HARAS DE TURAN

Vincent COSNEFROY
Administrateur représentant des salariés chez LISI

Nationalité : française
Née le 01 décembre 1978
Date de 1ère nomination : 2024
Date d'échéance du mandat : 2028
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2024 : néant

Carrière : Vincent Cosnefroy a un Baccalauréat Professionnel Maintenance des Systèmes Mécaniques Automatisés.
Il a été embauché chez LISI MEDICAL Hérouville en tant qu'opérateur forge en 2000 et s'est orienté vers un poste de technicien de maintenance depuis 2010.

Autres mandats et fonctions :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
  - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
  - Néant

Mohamed EZZENZ
Administrateur représentant des salariés chez LISI, membre du Comité RSE

Nationalité : française
Né le 24 août 1971
Date de 1ère nomination : 2020
Date d'échéance du mandat : 2028
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2024 : néant

Carrière : Mohamed EZZENZ a rejoint en 1996 le site de Creuzet Aéronautique à Marmande, au poste d'Opérateur en commandes numériques, puis, à partir de 2015, il a évolué vers la fonction d'opérateur mesure au service contrôle qualité puis auditeur qualité depuis janvier 2024 au poste de chargé de mission qualité. Il s'intéresse aux différents projets de l'entreprise, aux questions de santé et des conditions de travail.

Lors du rachat de CREUZET aéronautique par LISI AEROSPACE, il participe à la fusion et exerce au sein du Comité Européen un mandat de représentant du personnel.

En 2013, Mohamed EZZENZ a réalisé un bilan de compétences qui l'a orienté vers une formation en ergonomie pour répondre aux enjeux de santé du travail avec une immersion de 10 mois au sein du service de santé inter- entreprise du Lot et Garonne. Il a ainsi obtenu un Diplôme Universitaire en ergonomie (DU) à l'Université de Bordeaux. Il a également suivi une formation en gestion de projet à SUD MANAGEMENT en 2017.

Depuis 2018, il est habilité, auprès de la DIRECCTE de la région Nouvelle Aquitaine, en tant qu'intervenant en prévention des risques professionnels. En 2019, il a suivi une formation en management de projet « ARCADRE » au CESI de Bordeaux.

Depuis avril 2021, Mohamed EZZENZ est également consultant en ergonomie.

Autres mandats et fonctions :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
  - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
  - Administrateur de CPREFP Métallurgie (Commission Paritaire Régional de l'emploi et de la formation professionnelle),
  - Membre du collectif de l'Emploi et de la Formation Professionnelle,
  - Administrateur de la CPNE industrie et métiers de la métallurgie.
  - Administrateur de l'OPCO2I
  - Membre de la commission alternance de l'OPCO2I

Guillaume FALGUIERE

Représentant permanent de PEUGEOT Invest Assets au Conseil d'Administration de LISI S.A., Membre du Comité RSE

Nationalité : française

Né le 9 juin 1985

Date de 1ère nomination : 2023

Date d'échéance du mandat : 2027 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2026)

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2024 : néant

Carrière : Diplômé de l'ESCP Europe, Guillaume Falguière a rejoint l'équipe d'investissement de Peugeot Invest en 2017. Après une expérience en fusions-acquisitions, il a commencé sa carrière en tant qu'analyste financier chez BDL Capital Management. Pendant 9 ans, il a couvert des secteurs variés (TMT et industrie) et a particulièrement participé au développement de la société.

Autres mandats et fonctions :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
  - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
  - Membre du Comité de surveillance d'Acteon
  - Managing Director Peugeot Invest.

Françoise GARNIER

Administrateur indépendant de LISI, Présidente du Comité d'Audit, Membre du Comité NRG

Nationalité : française

Née le 30 décembre 1960

Date de 1ère nomination : 2021

Date d'échéance du mandat : 2025 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024)

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2024 : 600

Carrière : Françoise Garnier a effectué sa carrière dans le domaine de l'audit et du consulting, en France et aux Etats-Unis, dans différents cabinets anglo saxons. Pendant plus de 30 ans, elle s'est focalisée sur les clients prioritaires mondiaux de PwC, notamment dans le secteur de la technologie et des communications, mais aussi des transports et de l'Industrie. En tant que Responsable mondial de ces secteurs d'activité pour PwC, elle a notamment accompagné de nombreux dirigeants dans la conduite de transformations majeures et de programmes d'amélioration de la performance.

Elle a également été membre du Conseil de Surveillance mondial de PwC, l'organe de Gouvernance qui supervise la stratégie globale du réseau PwC.

Elle est diplômée de l'EM Lyon et Expert-Comptable.

Autres mandats et fonctions :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
  - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
  - Présidente du Comité d'Audit et membre du Comité RSE du Groupe LESAFFRE,
  - Présidente du Comité d'Audit du Groupe INETUM

Capucine KOHLER
Représentante permanente de CIKO au Conseil d'Administration LISI, Membre du Comité Stratégique

Nationalité : française
Née le 7 février 1980
Date de 1ère nomination : 2014
Date d'échéance du mandat : 2026 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025)
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2024 : 1 050

Carrière : Capucine KOHLER est diplômée d'un MSC Management with Marketing, Université de Bath du Royaume-Uni, a débuté sa carrière chez Bloomberg à Londres en tant que Responsable Commerciale, avant d'occuper des fonctions de Responsable Commerciale Interne et de Responsable Grands Comptes chez Omron Automotive Electronics Europe (équipementier japonais de la connectique).

Elle exerce aujourd'hui, dans les domaines stratégie commerciale internationale, spécialisée dans le secteur automobile et particulièrement les équipementiers.

Autres mandats et fonctions :
- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
  - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
  - Sales Director chez ZF (Grande-Bretagne)

Geoffroy KOHLER
Représentant permanent de CID au Conseil d'Administration LISI, Membre du Comité Stratégique

Directeur Gouvernance, Risques et Compliance du Groupe LISI

Nationalité : française
Né le 30 juin 1984
Date de 1ère nomination : 2023
Date d'échéance du mandat : 2027 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2026)
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2024 : 4 364

Carrière : Diplômé de l'ESC Tours-Poitiers en 2008, il est titulaire d'un master en Management, spécialité Contrôle de Gestion International, Geoffroy KOHLER a eu diverses responsabilités préalablement à son entrée dans le Groupe LISI en 2016, en tant que responsable du Contrôle de Gestion d'un des Business Group de la division LISI AUTOMOTIVE. Il prend ensuite la direction de l'usine de tri et conditionnement Delle 2 de LISI AUTOMOTIVE en 2019, puis la direction de la Gestion du Risque, de la Gouvernance et de la Conformité du Groupe LISI en 2022.

Autres mandats et fonctions :
- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
  - Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE SAS
  - Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE FORMER SAS
  - Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE RAPID SAS
  - Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE NOMEL SAS
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
  - Administrateur de la Compagnie Industrielle de Delle
  - Administrateur de CIKO SAS

Marie-Hélène PEUGEOT-RONCORONI
Administrateur de LISI, Membre des Comités RSE et NRG

Nationalité : française
Née le 17 novembre 1960
Date de 1ère nomination : 2014
Date d'échéance du mandat : 2026 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025)
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2024 : 600

Carrière : Diplômée de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni a commencé sa carrière dans un Cabinet d'audit anglo-saxon avant d'occuper des fonctions à la Direction Financière du Groupe PSA et à la Direction des Relations Industrielles et Humaines. Elle a ensuite rejoint le Conseil de Surveillance de Peugeot S.A. jusqu'à la création de Stellantis et a exercé la fonction de Directrice Générale Déléguée des Établissements Peugeot Frères.

Autres mandats et fonctions :
- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
  - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
  - Présidente et administratrice de Peugeot 1810
  - Administratrice des Établissements PEUGEOT Frères (EPF)
  - Administratrice de Fonds de dotation familial Peugeot
  - Administratrice de SAPAR (Société Anonyme de Participations)
  - Présidente de SAINT-CO SAS

Pierre Eric POMMELLET
Administrateur Indépendant de LISI, Membre du Comité Stratégique

Nationalité : française
Née le 06 octobre 1964
Date de 1ère nomination : 2024
Date d'échéance du mandat : 2028 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2027)
Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2024 : néant

Carrière : Pierre Eric POMMELLET est diplômé d'un Master of Sciences obtenu dans le Massachusetts à l'Institut of Technologies (MIT).
En 1990, il est affecté, comme ingénieur de l'armement de la Direction générale de l'Armement (DGA), au laboratoire de recherches balistiques et aérodynamiques de Vernon, chargé des systèmes de navigation des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) de la classe Le Triomphant, de la direction des constructions navales qu'il intègre pour la première fois, en 1994, en tant que chef du département Navigation, jusqu'en 1995.

En novembre 1995, Pierre Éric POMMELLET est nommé conseiller technique puis chef de cabinet (avril 1996) de Jean-Pierre Raffarin, ministre des PME, du commerce et de l'artisanat.

Entre 1997 et 2001, il est directeur technique chez THALES puis en 2001, dirige l'usine de Bordeaux, en 2004, l'ensemble des activités des équipements militaires de la division aéronautique et en 2008, la direction des activités de service de la division aéronautique avant d'exercer les fonctions de directeur de la division aéronautique en 2009. Entre 2010 et 2017, il devient directeur général adjoint de la Global Business Unit des systèmes de missions de défense.

Enfin, il a occupé le poste de directeur général Opérations et Performances chez Thales de 2017 à 2020.

Depuis 2020, Pierre Éric POMMELLET est le Président-Directeur Général de NAVAL GROUP.

Autres mandats et fonctions :
- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
  - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
  - Président-Directeur général de NAVAL GROUP
  - Administrateur de LE TELEGRAMME MEDIA
  - Administrateur de CHANTIERS DE L'ATLANTIQUE
  - Président du Conseil d'administration de SAS MO Porte-Avions
  - Administrateur de NAVIRIS S.P.A

Véronique SAUBOT

Administrateur référent de LISI, Vice-Présidente du Conseil d'Administration, Présidente du Comité NRG et Membre du Comité Stratégique

Nationalité : française

Née le 27 décembre 1964

Date de 1ère nomination : 2018

Date d'échéance du mandat : 2026 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025)

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2024 : 700

Carrière : Véronique SAUBOT a commencé sa carrière chez Arthur Andersen en 1989, puis elle a rejoint le Groupe Valeo au sein duquel elle a occupé plusieurs postes opérationnels pendant 13 ans. En 2002, elle se voit confier la direction de la stratégie du Groupe. Elle crée Coronelli International en 2007 pour proposer des recommandations stratégiques directement exécutables pour un large portefeuille clients de l'univers industriel. En parallèle, elle siège dans différents Conseils d'Administration et a pris la direction de Tykya en 2014.

Autres mandats et fonctions :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
  - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
  - Présidente de TYKYA
  - Directrice Générale de SIMPLON.CO
  - Administratrice du Groupe LA POSTE, branche courrier, colis et service à domicile
  - Administratrice de IMERYS
  - Administratrice de ESSO SAF

Florence VERZELEN

Administrateur indépendant de LISI, Membre du Comité d'Audit

Nationalité : française

Née le 28 février 1978

Date de 1ère nomination : 2022

Date d'échéance du mandat : 2026 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2025)

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2024 : 1 000

Carrière : Florence Verzelen est diplômée de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole Nationale Supérieure des Mines de Paris, et elle est ingénieur du Corps des Mines.

Elle a commencé sa carrière en tant qu'analyste financière en banque d'investissement à New York. Elle a ensuite travaillé dans le secteur public, et notamment à la Commission européenne, où elle a été responsable des relations commerciales entre l'Union européenne et la Chine, puis du procès antitrust intenté contre Microsoft.

Elle a ensuite conseillé le ministre chargé des Affaires européennes sur les questions liées au commerce et à l'industrie en 2007. De 2008 à 2017, elle a travaillé chez ENGIE. Elle a d'abord été en charge du développement commercial du Groupe, puis est devenue directrice générale d'ENGIE au Qatar, puis directrice du plan de performance des achats du Groupe. Elle a finalement été nommée Chief Operating Officer d'ENGIE Europe et Russie.

Florence Verzelen est membre du comité directeur de l'Institut Montaigne depuis 2018. Elle est Directrice Générale Adjointe en charge des industries, du marketing et du développement durable chez Dassault Systèmes.

Elle est également membre du Conseil d'Administration du Groupe Air France.

Autres mandats et fonctions :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
  - Néant
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
  - Administratrice de la Société Air France,
  - Membre du comité directeur de l'Institut Montaigne,

Cyrille VIELLARD

Représentant permanent de VMC au Conseil d'Administration de LISI S.A., Membre du Comité Stratégique et du Comité RSE

Nationalité : française

Né le 30 mai 1977

Date de 1ère nomination : 2013

Date d'échéance du mandat : 2025 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2024)

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2024 : 1 000

Carrière : Diplômé de l'ESSEC, Cyrille Viellard a démarré sa carrière dans le groupe Bosch où il a occupé différents postes opérationnels en France, en Allemagne puis en Espagne de 1998 à 2013. Membre du comité de direction du Groupe Rapala VMC depuis 2015, il est aujourd'hui Directeur Général Adjoint du Groupe en charge de la zone EMEA et Amérique Latine, il a été nommé Directeur Général du Groupe Rapala-VMC en mars 2025.

Autres mandats et fonctions :

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
  - Néant.
- Hors Groupe LISI (France et étranger) :
  - Directeur Général Adjoint du Groupe Rapala VMC et membre du Comité Exécutif RAPALA-VMC Oyj
  - Président VMC Pêche SAS
  - Président VMC Inc.
  - Président PT VMC Fishing Tackle Indonesia
  - Administrateur de Viellard Migeon & Cie SA
  - Administrateur de Compagnie Industrielle de Delle
  - Administrateur de SELECTARC Groupe SA (Représentant permanent de VMC)
  - Membre du Comité de Direction SELECTARC SAS
  - Gérant de la SCI DAGMA
  - Membre du bureau de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Territoire de Belfort
  - Membre du conseil d'administration de l'EFTTA (European Fishing Tackle & Trade Association)

Emmanuel VIELLARD

Administrateur de LISI

Directeur Général de LISI

Nationalité : française

Né le 13 juin 1963

Date de 1ère nomination : 1989

Date d'échéance du mandat : 2026 (Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2027)

Nombre d'actions détenues au 31 décembre 2024 : 45 834

Carrière : Emmanuel Viellard est diplômé de l'EDHEC Business School en 1986. Il a effectué son service militaire dans les Forces Spéciales pendant deux ans en tant qu'officier et chef d'escouade au Commando Trépel. Il a décidé de rejoindre le cabinet d'audit Arthur Andersen en 1988, complétant sa carrière universitaire dans les services de conseil financier. Promu Manager, il quitte Arthur Andersen et se lance dans l'entreprise familiale LISI et VMC en 1995 pour occuper différents postes au sein de LISI AEROSPACE. En 2000, Emmanuel Viellard accède à la responsabilité de Vice-Président de LISI, Président de LISI AEROSPACE et de LISI MEDICAL aux côtés de Gilles Kohler, Président-Directeur Général. Depuis le 1er mars 2016, Emmanuel Viellard est Directeur Général du Groupe LISI.

Autres mandats et fonctions

- En relation avec le Groupe LISI (France et étranger) :
  - Président de LISI AEROSPACE SAS
  - Président de LISI AEROSPACE STRUCTURAL COMPONENTS SA
  - Président de LISI AUTOMOTIVE SAS
  - Président de LISI MEDICAL SA
  - Administrateur de ANKIT FASTENERS PRIVATE LIMITED
  - Administrateur de Fastener Technology Baglanti Elemanlari San. Tic. As (Turquie)
  - Administrateur de BLANC AERO Industries UK Limited
  - Administrateur de HI-SHEAR Corporation
  - Administrateur de HI-SHEAR HOLDINGS Inc
  - Administrateur de LISI AEROSPACE Canada Corp
  - Administrateur de THE MONADNOCK Company
  - Administrateur de B&E Manufacturing Company Inc
  - Administrateur de LISI AUTOMOTIVE Hebei Co. Ltd
  - Administrateur de TERMAX Company
  - Administrateur de LISI AUTOMOTIVE HI VOL
  - Administrateur de LISI MEDICAL Remmele Inc
  - Administrateur de LISI Holding North America
  - Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Former SAS

- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Rapid SAS
- Membre du comité de direction de LISI AUTOMOTIVE Nomel SAS
- Membre du comité de direction de CREUZET AERONAUTIQUE SAS
- Membre du comité de direction de LISI AEROSPACE FORGED INTEGRATED SOLUTIONS SAS
- Membre du comité de direction de BLANC AERO Industries SAS
- Membre du comité de direction de BLANC AERO Technologies SA
- Membre du comité de direction de LISI AEROSPACE ADDITIVE MANUFACTURING SAS
- Membre du comité de direction de LISI MEDICAL Orthopaedics SAS
- Membre du comité de direction de LISI MEDICAL Fasteners SAS

■ Hors Groupe LISI (France et étranger) :
- Président de Financière VIELLARD SAS
- Président du MEDEF Franche-Comté
- Président Directeur Général de VIELLARD MIGEON & Cie SA
- Directeur Général de la Compagnie Industrielle de Delle
- Administrateur de RAPALA-VMC OYJ (Finlande)
- Administrateur Selectarc Group SA
- Représentant permanent de VMC au Comité de Direction de SELECTARC SAS
- Membre du bureau du GIFAS
- Président d'honneur du GEADS
- Président de la SIAE et Commissaire Général des Salons

2.2.2 Compétences des membres du Conseil d'Administration

Les administrateurs du Groupe LISI apportent une expertise diversifiée et complémentaire, essentielle pour soutenir la stratégie de croissance et d'innovation du Groupe. Leur expérience approfondie dans les secteurs de l'aéronautique, de l'automobile et du médical permet une compréhension fine des enjeux industriels et des dynamiques de marché. Leurs compétences en gouvernance d'entreprise, en gestion des risques et en finance garantissent une supervision rigoureuse et une prise de décision éclairée. La diversité de leurs parcours professionnels contribue à un équilibre des perspectives, favorisant ainsi un Conseil d'Administration indépendant, intègre et engagé dans la création de valeur durable pour les actionnaires.

Le tableau ci-après présente en synthèse les compétences des membres du Conseil d'administration au 26 février 2025, lesquelles ont été identifiées en fonction des parcours et expériences respectifs des administrateurs (sur la base des pratiques habituelles de place, d'analyses internes, et de la dernière évaluation externe du Conseil présentée au Comité des Nominations, Rémunérations et Gouvernance du 16 octobre 2024 et du Conseil d'Administration du 24 octobre 2024, telle que précisée au paragraphe 1 du présent Document d'Enregistrement Universel).

Les compétences ont été évaluées comme suit :

Membres du Conseil	Sectorielles			Générales				Gouvernance et leadership		
	Aéronautique	Automobile	Médical	Stratégique	Financière	Maîtrise des Risques	RSE/RH	Gouvernance non exécutif	Carrière et expérience internationale	DG/ COMEX
Jean-Philippe KOHLER [1] [4]	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Véronique SAUBOT [2] [5]	•	•		•	•	•	•	•		•
Bernard BIRCHLER [2]	•	•	•	•	•	•		•	•	•
Isabelle CARRERE [1]	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Vincent COSNEFROY [3]			•			•	•			
Mohamed EZZENZ [3]	•			•		•	•	•		
Guillaume FALGUIERE [1]		•		•	•	•		•	•	
Françoise GARNIER [2]	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Capucine KOHLER [1]		•		•	•	•			•	
Geoffroy KOHLER [1]		•		•	•	•	•		•	•
Marie-Hélène PEUGEOT-RONCORONI [1]	•	•	•	•	•	•	•	•		•
Pierre Eric POMMELLET [2]	•	•		•	•	•	•	•	•	•
Cyrille VIELLARD [1]		•		•	•	•	•		•	•
Emmanuel VIELLARD [1] [6]	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Florence VERZELEN [2]	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•

[1] Administrateurs familiaux (et assimilés)
[2] Administrateurs indépendants
[3] Administrateurs représentants les salariés
[4] Président du Conseil d'Administration
[5] Vice-Présidente et Administratrice Référente
[6] Directeur Général

2.2.3 Liens familiaux

Les seuls liens directs de parenté existant entre les personnes énumérées ci-dessus sont les suivants :

- Jean-Philippe KOHLER est l'oncle de Capucine et Geoffroy KOHLER.

2.2.4 Absence de conflits d'intérêts

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt actuel ou potentiel entre LISI S.A. et les membres du Conseil d'Administration tant en ce qui concerne leurs intérêts personnels que les autres obligations. Le règlement intérieur du Conseil prévoit expressément, le cas échéant, la situation de conflit d'intérêt : « Les membres du Conseil d'Administration ont pour devoir de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêt, même potentielle, actuelle ou à venir, dans laquelle ils sont ou seront susceptibles de se trouver. Lorsque le Conseil d'Administration délibère sur un sujet concernant directement ou indirectement un de ses membres, le membre concerné est invité à quitter, le temps des débats et, le cas échéant, du vote, la réunion du Conseil ».

2.2.5 Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique

À la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années :

- Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale,
- Aucun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance,
- Et aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale de la société par des autorités statutaires ou réglementaires,
- Aucun membre du Conseil d'Administration et de la Direction Générale n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

2.3 Les rémunérations et intérêts des mandataires sociaux

2.3.1 Rémunérations versées aux membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale des actionnaires, tenue le 26 avril 2019, a fixé le montant maximal annuel de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'Administration à 500 000 euros à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2019, jusqu'à décision contraire en contrepartie des travaux effectués par les administrateurs aux séances du Conseil d'Administration et des Comités auxquels ils siègent.

Cette rémunération est versée aux bénéficiaires à la fin de chaque semestre en fonction de leur participation aux séances du Conseil et des Comités. Ils comprennent une part fixe par séance à laquelle s'ajoute une part variable selon le type de présence de l'administrateur concerné (physique ou audio/visio).

Le montant versé aux administrateurs en 2024 s'élève à 478 400 €.

Il sera proposé lors de l'Assemblée Générale du 25 avril 2025 un montant de jetons de présence de 600 000 €.

Le tableau ci-dessous récapitule les rémunérations attribuées et versées aux membres du Conseil d'Administration 2023 et 2024 :

Membres du Conseil	Rémunération attribuée et versée en 2024 (en euros)	% Part variable	Rémunération attribuée et versée en 2023 (en euros)	% Part variable
BIRCHLER Bernard	43 000	62,79 %	37 625	62,79 %
CARRERE Isabelle	48 000	75,00 %	41 250	70,91 %
DAHER Patrick	Néant	Néant	17 000	52,94 %
GARNIER Françoise	58 600	72,70 %	54 250	70,51 %
KOHLER Capucine	38 400	68,75 %	37 875	68,32 %
KOHLER Geoffroy	37 200	67,74 %	22 875	73,77 %
KOHLER Gilles	Néant	Néant	31 875	52,94 %
PEUGEOT INVEST ASSETS	40 200	70,15 %	22 875	73,77 %
POMMELET Pierre Eric	23 200	69,83 %	Néant	Néant
PEUGEOT Christian	Néant	Néant	11 625	48,39 %
PEUGEOT Thierry	Néant	Néant	12 750	52,94 %
PEUGEOT-RONCORONI Marie-Hélène	50 400	76,19 %	45 500	69,23 %
SAUBOT Véronique	59 600	66,44 %	60 500	66,94 %
VIELLARD Cyrille	44 400	72,97 %	37 875	68,32 %
VERZELEN Florence	35 400	66,10 %	33 375	64,04 %
Total	**478 400**	**65,97 %**	**467 250**	**65,97 %**

Les administrateurs mentionnés ci-dessus n'ont pas perçu de rémunération d'autre nature que les jetons de présence mentionnés ci-dessus de la part de LISI S.A. et ses filiales.

Messieurs Emmanuel VIELLARD et Jean-Philippe KOHLER n'ont pas reçu de jetons de présence sur l'exercice.

.

Les jetons de présence relatifs à la participation de Monsieur Guillaume FALGUIERE aux Conseils d'Administration et au Comité RSE ont été versés à PEUGEOT INVEST ASSETS.

Les administrateurs salariés ont renoncé au versement de jetons de présence.

2.3.2 Actions détenues par les membres du Conseil d'Administration

Le tableau ci-dessous récapitule le nombre d'actions détenues par les membres du Conseil d'Administration au 31 décembre 2024 :

Mandataires sociaux	Nombre d'actions LISI détenues directement	Nombre d'actions LISI détenues indirectement
BIRCHLER Bernard	1 000	
CARRERE Isabelle	1 000	
FALGUIERE Guillaume (représentant permanent de PEUGEOT Invest Assets)	–	4 795 859
GARNIER Françoise	600	
KOHLER Geoffroy (représentant permanent de CID)	4 364	20 562 550
KOHLER Capucine (représentante permanente de CIKO)	1 050	
KOHLER Jean-Philippe	69 452	
PEUGEOT-RONCORONI Marie-Hélène	600	
POMMELLET Pierre Eric	–	
SAUBOT Véronique	700	
VIELLARD Emmanuel	45 834	
VIELLARD Cyrille (représentant permanent de VMC)	1 000	3 112 818
VERZELEN Florence	1 000	
Total	**126 600**	**28 471 227**

La nomination de Monsieur Pierre Eric POMMELLET étant intervenue au cours de l'exercice 2024, ce dernier devra se mettre en conformité au cours de l'exercice 2025 en acquérant un nombre minimum d'actions significatif au regard des rémunérations qui lui sont allouées (Code AFEP-MEDEF de décembre 2022).

2.3.3 Pouvoirs et Rémunérations des dirigeants

2.3.3.1 - Pouvoirs du Directeur Général et, le cas échéant, des Directeurs Généraux délégués - limitations spécifiques apportées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général et, le cas échéant, à ceux des Directeurs Généraux Délégués

Les pouvoirs qui ne sont, en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des dispositions des statuts et du règlement intérieur de la Société :

- ni réservés au Conseil d'Administration,
- ni réservés aux Assemblées Générales d'actionnaires de la Société,

sont dévolus au Directeur Général de la Société et, le cas échéant, aux Directeurs Généraux Délégués.

Lors de la décision de nomination du Directeur Général ou, le cas échéant, d'un Directeur Général Délégué, des limites spécifiques peuvent éventuellement être fixées par le Conseil d'Administration aux pouvoirs du Directeur Général de la Société ou, le cas échéant, du Directeur Général Délégué.

Le règlement intérieur du Conseil d'Administration est mis à jour à la date de la décision du Conseil, afin d'intégrer lesdites limites spécifiques.

Le Conseil d'Administration peut en outre limiter, pour une opération particulière, l'étendue des pouvoirs du Directeur Général ou d'un Directeur Général Délégué.

Le cas échéant, ces limitations sont fixées dans le procès-verbal du Conseil d'Administration qui autorise ladite opération.

2.3.3.2 - Plan de succession des dirigeants mandataires sociaux

Le Comité NRG (Nominations, Rémunérations, Gouvernance) examine périodiquement le plan de succession des dirigeants mandataires sociaux afin de garantir une continuité d'activité dans tous les cas de figure potentiels à court, moyen ou long terme.

Par ailleurs, le Comité NRG travaille en lien étroit avec le Conseil d'Administration sur ce sujet, et veille avec une vigilance particulière à garder la confidentialité de ces informations.

2.3.3.3 - Rémunérations des dirigeants sur l'exercice 2024

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL NON EXÉCUTIF								
Jean-Philippe KOHLER Fonction : Président du Conseil d'Administration Date de début de mandat : 2023 Date de fin de mandat : 2026 (AGO 2027)		X		X		X		X
DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL EXÉCUTIF								
Emmanuel VIELLARD Fonction : Directeur Général Date de début de mandat : 2016 Date de fin de mandat : 2026 (AGO 2027)		X		X		X		X

Les conditions de rémunération du Président du Conseil d'Administration et du Directeur Général sont arrêtées par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité NRG (Nominations, Rémunérations, Gouvernance).

Rémunérations du Président du Conseil d'Administration en 2023 et 2024

Rémunération de Monsieur Jean-Philippe KOHLER

Monsieur Jean-Philippe KOHLER a été nommé Président du Conseil d'Administration le 12 avril 2023. Sa rémunération est versée sous forme de mandat social et s'établit ainsi :

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées :

Jean-Philippe KOHLER Président du Conseil d'Administration	2024	2023
Rémunérations dues au titre de l'exercice	170 004	419 277
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

Tableau récapitulatif des rémunérations :

	Montants au titre de l'exercice 2024		Montants au titre de l'exercice 2023	
Jean-Philippe KOHLER Président du Conseil d'Administration	Attribués	versés	Attribués	versés
Rémunération fixe	170 004	170 004	217 376	231 309
Rémunération variable	Néant	Néant	46 000	166 000
Intéressement	Néant	3 218	3 218	12 186
Indemnités de fin de mandat exécutif	Néant	Néant	150000	150000
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature : véhicule de fonction	Néant	Néant	2 683	2 951
TOTAL	**170 004**	**173 222**	**419 277**	**562 445**

Le détail des rémunérations indiquées dans les tableaux ci-dessus concernant l'exercice 2023 a été attribué et versé au titre du mandat exécutif jusqu'au 12 avril 2023 pour l'exercice 2023. A compter de cette date le montant attribué et versé rémunère le mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Jean-Philippe KOHLER. Les rémunérations variables versées et dues en 2023 ont été calculées selon les mêmes critères que ceux énoncés ci-après dans le cadre de la rémunération du Directeur Général.

Concernant l'exercice 2025, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité NRG (Nominations, Rémunérations, Gouvernance) décide de maintenir la nature et le mode de calcul de la rémunération du mandat de Président du Conseil d'administration selon les mêmes principes qu'en 2024 jusqu'à l'échéance de son mandat d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration. Le montant de rémunération fixe est défini à hauteur de 181 896 €, soit une augmentation de 7 % par rapport à 2024.

Rémunération du Directeur Général en 2024

Rémunération de Monsieur Emmanuel VIELLARD

En 2024, la partie variable de la rémunération du Directeur Général est plafonnée à 65 % de la rémunération fixe et se répartit de la manière suivante :

- 50 % attribuée à des critères financiers :
  - 30 points maximum au titre de la marge opérationnelle (Résultat opérationnel courant en pourcentage du chiffre d'affaires),
  - 20 points maximum au titre du Free Cash Flow,
- 30 % maximum attribuée à la réalisation des plans d'actions et initiatives Stratégiques Groupe incluant des plans d'actions liés aux projets ESG,
- 20 % maximum laissée à l'appréciation du Conseil d'Administration.

Le niveau de réalisation attendu des objectifs mentionnés ci-dessus a été établi de manière précise mais le détail n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Les tableaux de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées au Directeur Général de la société LISI S.A. s'établissent comme suit en € :

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées :

Emmanuel VIELLARD Directeur Général de LISI S.A.	2024	2023
Rémunérations dues au titre de l'exercice	691 488	642 062
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice *	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice *	159 100	304 474

* Valorisation au cours du jour du Conseil d'Administration qui a validé le plan et sur la base d'une réalisation des conditions de performance de 100 % : 19,46 € pour le plan 22C25 sur l'exercice 2023 et 23,00 € pour le plan 23C26 sur l'exercice 2023, 21,50 € pour le plan 24C27 sur l'exercice 2024.

Tableau récapitulatif des rémunérations :

	Montants au titre de l'exercice 2024		Montants au titre de l'exercice 2023	
Emmanuel VIELLARD Directeur Général de LISI S.A.	Attribués	versés	Attribués	versés
Rémunération fixe	450 000	450 000	446 000	442 000
Rémunération variable	222 300	181 000	181 000	145 000
Intéressement	16 966	12 874	12 874	12 186
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature : véhicule de fonction	2 222	2 188	2 188	2 188
TOTAL	**691 488**	**646 062**	**642 062**	**601 373**

Les rémunérations présentées ci-dessus correspondent à l'ensemble de celles qui ont été versées par LISI. Aucune rémunération n'a été versée par les filiales de LISI et la société de contrôle CID.

La société LISI S.A. ne s'est pas engagée au titre de l'exercice 2024 à verser des éléments de rémunérations, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions.

Rémunération fixe du Directeur Général en 2025

Concernant l'exercice 2025, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité NRG (Nominations, Rémunérations, Gouvernance) a défini le montant de rémunération fixe à hauteur de 481 500 €, soit une augmentation de 7 % par rapport à 2024.

Rémunération variable du Directeur Général en 2025

En 2025, la partie variable de la rémunération du Directeur Général est plafonnée à 75 % de la rémunération fixe et se répartit de la manière suivante :

- 50 % attribuée à des critères financiers :
  - 30 points maximum au titre de la marge opérationnelle (Résultat opérationnel courant en pourcentage du chiffre d'affaires),
  - 20 points maximum au titre du Free Cash Flow,
- 30 % maximum attribuée à la réalisation des plans d'actions Initiatives stratégiques Groupe,
- 20 % maximum laissée à l'appréciation du Conseil d'Administration. Le comité NRG (Nominations, Rémunérations, Gouvernance) prendra notamment en considération dans cette appréciation la réalisation des objectifs RSE - axes PEOPLE & PLANET.

Le niveau de réalisation attendu des objectifs mentionnés ci-dessus a été établi de manière précise mais le détail

n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social
Il n'y a pas eu d'attribution d'options de souscription ou d'achats d'actions durant l'exercice 2024.

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social
En 2024, les mandataires sociaux n'ont exercé aucune option.

Actions sous conditions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Les plans attribués en cours au 31 décembre 2024 figurent dans le tableau suivant :

	N° et date du plan	Nombre d'actions maximum attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance minimales pour déclencher une attribution
Jean-Philippe KOHLER Fonction : Président du Conseil d'Administration	**22C24** Date : 09/12/2022	6 900	134 274	Fév 2025	Fév 2025	Néant
TOTAL		**6 900**	**134 274**			
Emmanuel VIELLARD Fonction : Directeur Général	**DEFI 20C25** Date : 09/12/2020	12 000	63 000	Fév 2026	Fév 2026	Cours cible défini correspondant à la moyenne des 60 dernières cotations de 2025 ou à la moyenne annuelle des cotations de cette même année, en prenant en compte la plus haute valorisation des deux. Un abaque progressif est fixé à partir d'un seuil de déclenchement d'attribution également déterminé
	22C24 Date : 09/12/2022	6 900	93 992	Fév 2025	Fév 2025	Critères financiers : EBIT > 5 % du CA*, Résultat net > 2,5 % du CA*, FCF > 1 % du CA*, cours de l'action LISI > 24 € Critères RSE : TF1 < 7,8, minimum 28 % de femmes parmi les cadres, économie d'énergie sur les projets
	22C25 Date : 09/12/2022	6 900	59 081	Fév 2026	Fév 2026	Critères financiers : EBIT > 6 % du CA*, Résultat net > 3,5 % du CA*, FCF > 2 % du CA*, cours de l'action LISI > 28 € Critères RSE : TF1 < 7,5, minimum 30 % de femmes parmi les cadres, économie d'énergie sur les projets
	23C26 Date : 07/12/2023	7 400	102 120	Fév 2027	Fév 2027	Critères financiers : EBIT > 6 % du CA*, Résultat net > 3,5 % du CA*, FCF > 2 % du CA*, cours de l'action LISI > 30 € Critères RSE : TF1 < 7,3, minimum 30 % de femmes parmi les cadres, économie d'énergie sur les projets
	24C27 Date : 05/12/2024	7 400	159 100	Fév 2028	Fév 2028	Critères financiers : EBIT > 6 % du CA*, Résultat net > 3,5 % du CA*, FCF > 2 % du CA*, cours de l'action LISI > 30 € Critères RSE : TF1 < 5,6, minimum 30 % de femmes parmi les cadres, économie d'énergie sur les projets
TOTAL		**40 600**	**477 292**			

* CA : Chiffre d'Affaires.

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 25.3.3 du Code AFEP-MEDEF relatif aux rémunérations de long terme des dirigeants mandataires sociaux exécutifs qui comprennent l'attribution d'actions gratuites sous conditions de performance,

le Conseil d'Administration a approuvé la proposition du Comité NRG définissant les conditions suivantes :

- Pourcentage de rémunération que ne doivent pas dépasser les attributions d'actions gratuites sous conditions de performance : 100 % des rémunérations fixe et variable maximale de l'année en cours pour chaque dirigeant mandataire.
- Pourcentage maximal d'actions gratuites sous conditions de performance pouvant être attribuées aux dirigeants mandataires : 10 % de l'enveloppe globale votée par l'Assemblée Générale des actionnaires conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants.

Actions sous conditions de performance devenues disponibles durant l'exercice 2024 pour chaque dirigeant mandataire social

Le Conseil d'Administration de LISI qui s'est réuni le 22 février 2024 a arrêté les résultats financiers du Groupe LISI et de ses divisions. Le Conseil a également constaté les performances réalisées en matière RSE.

Au total, les actions définitivement acquises par les bénéficiaires mandataires sociaux du plan 21C23 s'élèvent à 61 % des actions attribuées initialement.

	N° et date du plan	Nombre d'actions maximum attribuées durant l'exercice	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions
Emmanuel VIELLARD Fonction : Directeur Général	**21C23** Date : 08/12/2021	4 209	22/02/24	22/02/24	Obligation de conserver au nominatif 20 % des Actions sous conditions de Performance acquises conformément aux conditions du règlement du plan, et ce jusqu'à la cessation du mandat
Jean-Philippe KOHLER Fonction : Président du Conseil d'Administration	**21C23** Date : 08/12/2021	1 120	22/02/24	22/02/24	

Le nombre d'actions devenues disponibles pour Monsieur Jean-Philippe KOHLER correspond à la quote-part rattachée à la période de son mandat exécutif, soit du 1er janvier au 12 avril 2023.

2.3.3.4 - Ratios d'équité entre le niveau de la rémunération du dirigeant mandataire social exécutif et la rémunération moyenne et médiane des salariés

Les ratios présentés ci-dessous au titre du 6° et 7° de l'article L.22-10-9, I du Code de Commerce ont été calculés conformément aux lignes directrices proposées par l'AFEP.

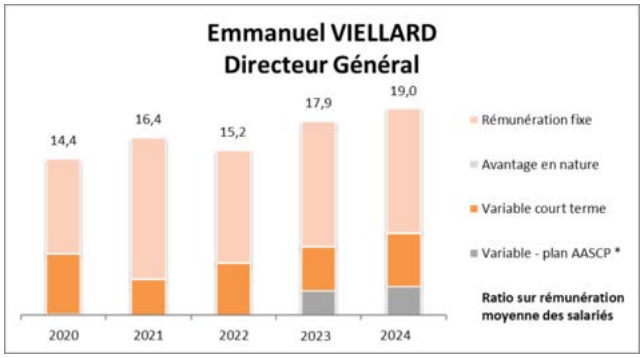
Les salariés dont les rémunérations sont prises en compte sont l'ensemble des salariés du Groupe LISI en France à fin décembre 2024 hors dirigeants mandataires sociaux (à l'exclusion des stagiaires, alternants et salariés en CDD).

Les ratios ont été calculés sur la base des rémunérations fixes et variables dues au cours des exercices mentionnés et du nombre d'actions attribuées définitivement au titre de ces mêmes périodes.

	2020	2021	2022	2023	2024
Performance de la société					
Chiffre d'affaires (en millions d'euros)	1 230	1 164	1 425	1 630	1 794
Évolution N/N-1	*(28,9 %)*	*(5,4 %)*	*22,5 %*	*14,4 %*	*10,0 %*
Résultat opérationnel courant (en millions d'euros)	42	67	89	91	115
Évolution N/N-1	*(73,2 %)*	*60,5 %*	*33,8 %*	*1,8 %*	*26,9 %*
Marge opérationnelle courante (en %)	3,4 %	5,7 %	6,3 %	5,6 %	6,4 %
Évolution N/N-1	*- 5,6 pts*	*+ 2,3 pts*	*+ 0,6 pt*	*- 0,7 pts*	*+ 0,8 pt*
Rémunération des salariés					
Rémunération moyenne (en milliers d'euros)	35,3	36,0	36,9	40,7	41,7
Évolution N/N-1	*(2,7 %)*	*1,8 %*	*2,5 %*	*10,3 %*	*2,5 %*
Rémunération médiane (en milliers d'euros)	31,5	32,3	33,8	35,4	37,4
Évolution N/N-1	*(4,4 %)*	*2,6 %*	*4,6 %*	*4,7 %*	*5,6 %*
Emmanuel VIELLARD - Directeur Général					
Rémunération due (en milliers d'euros)	510	589	562	728	795
Évolution N/N-1	*(22,5 %)*	*15,6 %*	*(4,7 %)*	*20,6 %*	*9,1 %*
Ratio sur rémunération moyenne des salariés	14,4	16,4	15,2	17,9	19,0
Évolution N/N-1	*(20,3 %)*	*13,5 %*	*(7,0 %)*	*17,5 %*	*6,4 %*
Ratio sur rémunération médiane des salariés	16,2	18,2	16,6	20,6	21,3
Évolution N/N-1	*(19,0 %)*	*12,6 %*	*(8,9 %)*	*23,7 %*	*3,2 %*

Évolution de la rémunération fixe et variable annuelle du dirigeant mandataire social exécutif due au cours des 5 derniers exercices

Le graphique ci-dessous détaille les ratios sur rémunération moyenne des salariés répartis selon les différentes natures de rémunération qui leur sont attribuées.

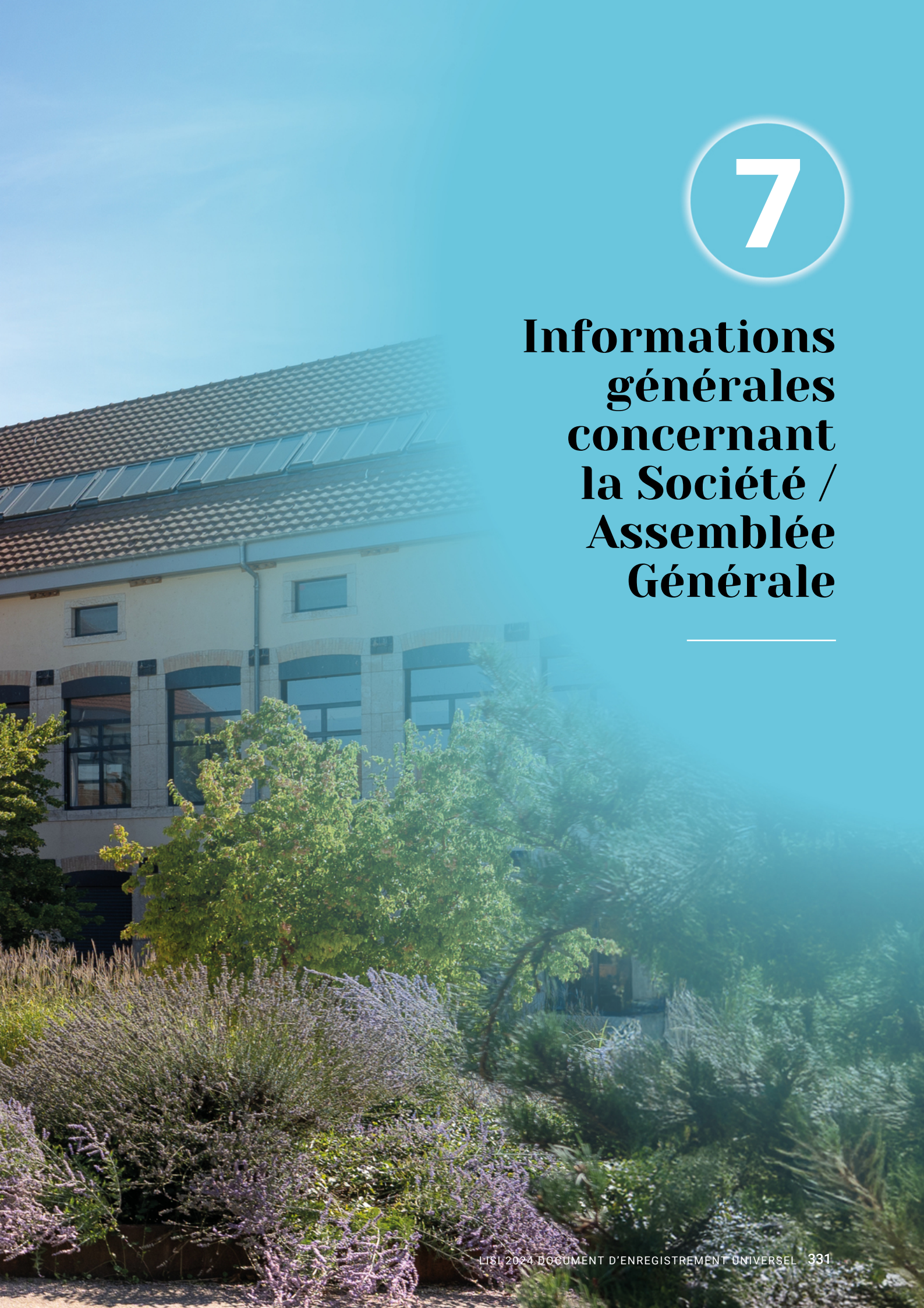


* Attribution d'actions sous conditions de performance.

2.4 Mise en œuvre de la règle « appliquer ou expliquer » du code AFEP-MEDEF de décembre 2022

Les derniers changements relatifs à la composition du Conseil d'Administration par décision de l'Assemblée Générale du 26 avril 2024 et à la composition des Comités du Conseil d'administration de la Société respectent les dispositions du Code AFEP-MEDEF.


lisi



7

Informations générales concernant la Société / Assemblée Générale

7

Informations générales concernant la Société / Assemblée Générale

Sommaire

1	**Informations concernant l'émetteur et le capital de la Société**	**333**
1.1	Informations concernant l'émetteur	333
1.2	Capital social	333
1.3	Répartition du capital et des droits de vote – Pacte d'actionnaires	334
1.4	Politique de distribution de dividendes – Délai de prescription des dividendes	336
1.5	Programme de rachat d'actions	337
1.6	Liquidité du titre	338
1.7	Raison sociale – siège social et législation	339
2	**Assemblée Générale**	**341**
2.1	Ordre du jour	341
2.2	Texte des projets de résolutions	341
3	**Rapports des commissaires aux comptes**	**345**
3.1	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées – Exercice clos le 31 décembre 2024	345



1 Informations concernant l'émetteur et le capital de la Société

1.1 Informations concernant l'émetteur

Fiche signalétique de l'action LISI

Code ISIN : FR 0000050353

Code Reuters : GFII.PA

Code Bloomberg : FII.FP

Compartiment : A Eurolist

Place de cotation : Euronext Paris

Nombre de titres : 46 538 313

Capitalisation boursière au 31 décembre 2024 : 1 023,8 M€

Indices : CAC® All Shares, CAC® Small, CAC® Mid & Small, CAC® All-Tradable, CAC® Industrials

1.2 Capital social

Montant du capital social

Le capital souscrit, entièrement libéré, s'élevait au 31 décembre 2024 à 18 615 325,20 €, divisé en 46 538 313 actions de 0,40 € de nominal de même catégorie.

Évolution du capital au cours des cinq dernières années

Date d'Assemblée Générale	Date de Conseil d'Administration	Nature des opérations	Augmentation (réduction) de capital en nominal	Augmentation (réduction) de capital en prime	Nombre de titres créés (diminués)	Valeur nominale des titres	Total des titres après émission	Capital après opération
CAPITAL AU 31 décembre 2024 : 18 615 325,20 € DIVISÉ EN 46 538 313 ACTIONS DE 0,40 € DE NOMINAL								
15/05/2023	23/02/2023	Réduction de capital suite à la réalisation d'une OPRA	-3 030 402 €	-201 521 706 €	-7 576 004	0,40 €	46 538 313 €	18 615 325 €

Capital autorisé mais non émis

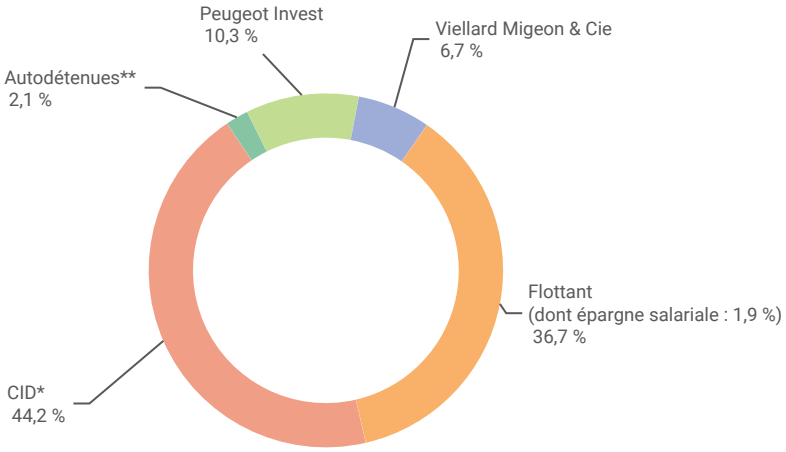
Néant.

Titres de capital potentiel

Au 31 décembre 2024, il n'existe pas de titre pouvant donner accès au capital.

1.3 Répartition du capital et des droits de vote – Pacte d'actionnaires

	31/12/2024			31/12/2023		
	en % du capital	en % de droit de vote	en nombre d'actions	en % du capital	en % de droit de vote	en nombre d'actions
CID	44,2	57,8	20 562 550	44,2	58,2	20 562 550
Viellard Migeon & Cie	6,7	8,3	3 112 818	6,7	8,3	3 112 818
Peugeot Invest Assets	10,3	8,1	4 795 859	14,4	10,8	6 695 859
Autres mandataires sociaux	0,3	0,3	126 600	0,3	0,3	124 740
TOTAL MANDATAIRES	**61,4**	**74,5**	**28 597 827**	**65,5**	**77,7**	**30 495 967**
dont dirigeants	*0,1*	*0,2*	*45 834*	*0,1*	*0,1*	*41 625*
Autodétenues	2,1	0,0	979 486	2,3	0,0	1 064 830
Salariés	1,9	1,2	883 545	1,9	1,3	903 139
Public	34,6	24,3	16 077 455	30,2	21,0	14 074 377
TOTAL GÉNÉRAL	**100,0**	**100,0**	**46 538 313**	**100,0**	**100,0**	**46 538 313**



* Dont participations directes et indirectes
Viellard Migeon & Cie : 27,3 %
CIKO : 22,4 %

** Réservées aux programmes d'actions sous conditions de performance

Actionnaires ou groupe d'actionnaires contrôlant plus de 3 % du capital social :

- **La société CID,** 6 Rue Juvénal Viellard, CS 70431 Grandvillars, 90008 BELFORT Cedex a pour seule activité, la détention de titres LISI. Elle détient au 31 décembre 2024, 44,2 % du capital de LISI S.A. et 57,8 % des droits de vote.

Le capital de la société CID est détenu depuis 2023 par deux blocs d'actionnaires familiaux au travers de sociétés holdings familiales (famille KOHLER au travers de CIKO, et, famille VIELLARD au travers de Viellard Migeon & Cie).

Il n'existe pas de liens familiaux directs entre les actionnaires.

Au 31 décembre 2024, la répartition du capital de CID est la suivante :

- CIKO à hauteur de 50,6 %,
- Viellard Migeon & Cie à hauteur de 46,7 %,
- Autres à hauteur de 2,7 %.

La société CIKO, 7 rue du Stade, 90100 DELLE, a pour principale activité, la détention de titres LISI et CID. Elle détient indirectement au 31 décembre 2024, 22,4 % du capital de LISI S.A.

La société Viellard Migeon & Cie, route des Forges 90120 MORVILLARS détient directement au 31 décembre 2024, 6,7 % du capital LISI et 8,3 % des droits de vote. Elle détient indirectement à la même date 20,6 % du capital de LISI S.A., soit au total 27,3 % du capital.

- **La société PEUGEOT Invest Assets**, 66, avenue Charles de Gaulle 92522 NEUILLY-SUR-SEINE Cedex détient directement au 31 décembre 2024, 10,3 % du capital LISI et 8,1 % des droits de vote.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement, ou de concert 3 % au plus du capital ou des droits de vote.

Pacte d'actionnaires - actions de concert

Dans la continuité des pactes conclus précédemment un nouveau pacte concertant liant Viellard Migeon & Cie – CIKO et CID a été signé le 23 février 2023. Ce dernier, d'une durée de 20 ans, prévoit le maintien de la gestion familiale strictement paritaire de CID par Viellard Migeon & Cie et CIKO (avec notamment une représentation égalitaire au conseil d'administration de CID et de LISI), ainsi que notamment l'engagement pour Viellard Migeon & Cie de voter aux assemblées générales de LISI dans le sens déterminé par CID.

À la connaissance de la société LISI, il n'existe, au jour de la rédaction du présent document, aucune action de concert au sens des articles L233-10 et L233-11 du code de commerce.

Franchissement de seuil

La société LISI doit être informée de l'identité de ses principaux actionnaires lors de franchissement de seuil compris entre 3 % et 5 % comme le prévoient les statuts et le cadre juridique légal.

Au cours de l'exercice 2024, les informations suivantes ont été communiquées à la société :

- Peugeot Invest Assets (France) a déclaré le 19 janvier 2024 avoir procédé à la cession de 1 900 000 actions LISI, soit 4,1 % du capital. Depuis cette opération, Peugeot Invest Assets détient 10,3 % du capital et 8,1 % des droits de vote.
- La société Global Alpha Capital Management Ltd (Canada) agissant pour le comptes de ses clients et de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré le 15 novembre 2024 un franchissement de seuil à la baisse ramenant à 4,97 % le taux de capital détenu et 3,23 % les droits de vote.
- La société Brandes Investment Partners L.P. (USA) a déclaré le 13 décembre 2024 un franchissement de seuil à la hausse amenant à 5,02 % le taux de capital détenu et 3,30 % les droits de vote.

Nantissement

La Société LISI S.A. n'a pas été informée du nantissement d'actions par des actionnaires inscrits au nominatif pur.

Actionnariat de la Société LISI S.A.

La dernière analyse TPI (« Titre au Porteur Identifiable ») réalisée au 31 décembre 2024 a permis d'identifier 4 404 actionnaires avec un taux final d'identification de 99,3 %.

Sur la base de cette enquête réalisée par Euroclear France, la part flottante de l'actionnariat de LISI détenue au porteur, soit 28,3 % se répartit ainsi :

	Nombre d'actionnaires	% de capital détenu	Nombre d'actions
Investisseurs français	67	6,7 %	3 131 664
Investisseurs étrangers	134	15,5 %	7 230 432
Total investisseurs institutionnels	**201**	**22,3 %**	**10 362 096**
Actionnaires individuels français et internationaux	4 201	1,6 %	763 003
Total actionnaires institutionnels & individuels	**4 402**	**23,9 %**	**11 125 099**
PEG « LISI en actions »	1	1,9 %	883 545
Autodétenues	1	2,0 %	930 555
TOTAL ANALYSE TPI – PORTEURS IDENTIFIÉS	**4 404**	**28,3 %**	**12 939 199**

La répartition géographique de l'actionnariat institutionnel identifié est la suivante :

	Nombre d'actionnaires	% de capital détenu
États-Unis	67	49,1 %
France	67	30,2 %
Royaume-Uni	11	8,9 %
Autres	33	8,0 %
Canada	12	3,8 %
TOTAL INVESTISSEURS INSTITUTIONNELS	**201**	**100,0 %**

L'actionnariat individuel est essentiellement français (80 %).

Actions autodétenues par la Société LISI S.A.

À la date du 31 décembre 2024, la Société LISI S.A. détenait 979 486 de ses propres actions, soit 2,1 % du capital.

Ces actions sont principalement destinées à être utilisées sous forme d'actions sous conditions de performance.

1.4 Politique de distribution de dividendes – Délai de prescription des dividendes

Le bénéfice distribuable est à la disposition de l'Assemblée Générale qui décide de son affectation.

Historique des dividendes versés par action :

	Dividende net en €
2020	0,14
2021	0,29
2022	0,15
2023	0,31
2024 (1)	**0,39**

(1) Proposé par le Conseil d'Administration du 26 février 2025, sous réserve de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2025. La date de paiement des dividendes a été fixée au 5 mai 2025.

Le délai de versement des dividendes est de 9 mois à compter de la date de clôture de l'exercice. Les dividendes non réclamés sont prescrits au profit de l'État à l'issue d'un délai de 5 ans à compter de la date de mise en paiement.

Dividende majoré

L'Assemblée Générale en date du 24 avril 2018, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, a décidé l'introduction dans les statuts de l'attribution d'un dividende majoré au profit des actionnaires.

Ainsi, une majoration de 10 % est attribuée à tout actionnaire justifiant à la clôture de l'exercice d'une inscription nominative depuis plus de 2 ans au moins et du maintien de celle-ci à la date de mise en paiement du dividende.

Le nombre de titres éligibles à cette majoration ne peut excéder, pour un même actionnaire, 0,5 % du capital de la Société.

1.5 Programme de rachat d'actions

En cours au 31 décembre 2024

Le 26 avril 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé la société à racheter en Bourse ses propres actions dans la limite de 10 % du capital social et ce, pour une période de 18 mois, soit jusqu'au 27 octobre 2025.

La Société LISI S.A. envisage ainsi, un plan de rachat d'actions aux fins suivantes :

- l'animation sur le marché de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, étant précisé que dans ce cas, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % du capital social de la Société visée ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation,
- l'octroi d'options d'achat d'actions ou l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société et/ou de son Groupe ainsi que l'attribution ou la cession d'actions de la Société dans le cadre de plans d'épargne entreprise ou groupe ou autres plans similaires,
- la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la Société dans les conditions prévues par la loi,
- la conservation et la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- l'annulation des actions acquises sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement,
- la mise en œuvre de toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, la réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur, sous réserve d'en informer les actionnaires par voie de communiqué.

Cette autorisation s'appliquera dans les conditions suivantes :

- la Société ne pourra pas acheter ses propres actions à un prix supérieur à 60 € hors frais d'acquisition.

  Le montant maximal que LISI S.A. est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximal fixé par l'Assemblée, soit 60 €, s'élèvera à 215 340 060 €.

La Société LISI S.A. a acquis en 2024 au titre du programme de rachat d'actions ci-dessus référencé, 313 044 actions propres, soit 0,7 % du nombre total d'actions émises. Dans l'autre sens, la Société a vendu 291 595 actions, soit 0,6 % du nombre total d'actions émises.

Ces achats et ventes ont été réalisés exclusivement dans le cadre du contrat d'animation de marché avec Oddo BHF. Le contrat d'animation est conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI.

Les opérations réalisées par la Société sur ses propres actions se résument dans le tableau ci-après :

	Nombre d'actions	Prix moyen pondéré en €
TITRES DÉTENUS AU 01/01/2024	**1 064 830**	**10,53**
Titres acquis en 2024	313 044	24,50
Titres attribués en 2024	(106 793)	7,46
Titres vendus en 2024	(291 595)	24,41
TITRES DÉTENUS AU 31/12/2024	**979 486**	**11,09**
Dont titres destinés à l'animation de marché	*40 328*	
Dont titres destinés aux rémunérations en actions	*939 158*	
Dont titres disponibles	*0*	

1.6 Liquidité du titre

Taux de rotation du flottant Multiplace : 63,9 %.
Nombre de titres traités par jour en moyenne sur l'année 2024 : 55 326.

Mois	Cours de clôture	Cours le + Haut	Cours le + Bas	Moyenne par séance	Volumes de transactions	Titres traités dans le mois[1]
2023						
Janvier	20,40	20,80	18,46	19,63	13 984	703 106
Février	25,10	25,50	20,40	22,95	13 917	596 171
Mars	24,40	25,10	23,70	24,40	10 851	444 733
Avril	25,70	26,10	24,05	25,08	5 525	220 688
Mai	24,95	27,00	24,70	25,85	11 037	427 047
Juin	26,30	26,40	23,75	25,08	4 300	172 723
Juillet	23,75	26,35	22,70	24,53	5 049	211 116
Août	22,55	23,90	21,70	22,80	22 289	1 001 357
Septembre	22,25	23,15	21,70	22,43	9 243	416 022
Octobre	21,85	22,60	20,30	21,45	5 124	243 170
Novembre	22,40	22,75	21,40	22,08	6 270	284 433
Décembre	23,60	23,90	21,90	22,90	5 977	259 764
2024						
Janvier [2]	21,80	23,90	20,85	22,38	50 594	2 381 115
Février	23,70	23,95	21,60	22,78	9 453	408 954
Mars	23,65	24,10	23,25	23,68	6 018	252 803
Avril	24,60	25,30	23,55	24,43	8 782	359 169
Mai	26,40	29,30	24,45	26,88	11 394	422 147
Juin	23,20	28,05	22,95	25,50	11 129	440 514
Juillet	25,45	26,00	22,60	24,30	7 693	316 631
Août	28,50	28,60	24,35	26,48	8 813	329 842
Septembre	26,50	28,60	25,75	27,18	6 478	241 771
Octobre	22,30	26,90	22,00	24,45	8 878	368 074
Novembre	20,85	23,30	20,55	21,93	9 462	435 251
Décembre	22,00	22,50	20,50	21,50	5 837	267 418
2025						
Janvier	27,40	28,00	22,10	25,05	8 307	320 018
Février	26,60	28,55	26,40	27,48	6 632	241 387
Mars	29,15	30,85	25,40	28,13	10 575	365 044

(1) Les volumes de transactions et les titres traités correspondent à la moyenne constatée sur le marché Euronext uniquement.
(2) Le volume de transactions et de titres traités dans le mois comprennent la cession de 1 900 000 titres par PEUGEOT INVEST ASSETS le 19 janvier 2024, soit 4,1 % du capital de LISI S.A.

Contrat d'animation

Le contrat d'animation est conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI et est effectué par :

ODDO BHF

Monsieur Éric BIGOTTEAU
Courriel : eric.bigotteau@oddo-bhf.com
Tél. : +33 (0)6 86 63 92 18

1.7 Raison sociale – siège social et législation

Dénomination sociale et siège social

LISI S.A. - 6 rue Juvénal Viellard - CS 70431 Grandvillars - 90008 BELFORT Cedex.

Forme et législation de l'émetteur

Société Anonyme régie par la législation française.

Lieu et N° de l'enregistrement

- R.C.S. : BELFORT 536 820 269
- Code NAF : 7010 Z
- LEI : 969500UU4O58BR802Y55

Constitution et durée - acte constitutif et statuts

Constitution et durée

La Société a été constituée le 5 juillet 1968. Sa durée expirera le 4 juillet 2067, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation.

Objet social

Conformément à l'article 2 des statuts, la Société a pour objet :

- La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières,
- La fabrication, l'achat et la vente de tous articles quelconques, et notamment de ceux se rapportant à la visserie, boulonnerie, au forgeage, au décolletage, à l'outillage et à la construction de machines,
- Éventuellement, toutes opérations rentrant dans l'industrie de la mécanique et le commerce des articles s'y rattachant, la participation directe ou indirecte dans toutes opérations ou affaires pouvant se rapporter auxdits objets ou susceptibles de favoriser le développement des affaires sociales, et ce, sous quelque forme que ce soit, création de société nouvelle, apport, souscription, achat de titres et droits sociaux,
- Et généralement, toutes opérations commerciales, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

Clauses statutaires particulières

Article 9 - Déclaration de franchissement de seuil

- Les valeurs mobilières sont librement négociables sauf dispositions légales ou réglementaires contraires.
- Leur transmission s'opère par virement de compte à compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la réglementation.
- Les valeurs mobilières sont indivisibles à l'égard de la Société.
- Chaque fois qu'il sera nécessaire de posséder plusieurs valeurs mobilières anciennes pour exercer un droit quelconque, ou encore en cas d'échange ou d'attribution de titres donnant droit à un titre nouveau contre remise de plusieurs valeurs mobilières anciennes, les titres isolés ou en nombre inférieur à celui requis ne donneront aucun droit à leurs porteurs contre la Société, les titulaires ayant à faire leur affaire personnelle du groupement et, éventuellement, de l'achat ou de la vente du nombre de titres nécessaires.
- Sans préjudice des dispositions visées à l'article 356-1 de la Loi n° 66-537 du 24 juillet 1966, toute personne qui détient ou vient à détenir directement ou indirectement au sens des dispositions dudit article 356-1, au moins 3 % du capital est tenue, dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, de déclarer à la Société par lettre recommandée avec avis de réception envoyée au siège social le nombre total d'actions qu'elle possède.
- Tout actionnaire est également tenu d'informer la Société dans les mêmes délais lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils prévus ci-dessus.
- À défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions ci-dessus exposées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée, sont privées du droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois suivant la date de régularisation de la notification à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 5 % du capital social.

Article 15 - Assemblées Générales

1. Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

2. L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Le droit d'assister ou de se faire représenter à l'assemblée est subordonné :

- Pour les titulaires d'actions nominatives à l'inscription en compte nominatif pur ou administré, cinq jours au moins avant la date de l'assemblée,
- Pour les titulaires d'actions au porteur, s'il en existe, par la remise dans le même délai, d'un certificat établi par l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté, par voie de mesure générale, de réduire ou supprimer ce délai.

3. Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par le Vice-Président le plus âgé ou à défaut de Vice-Président par l'administrateur le plus ancien présent à cette assemblée. À défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

4. Sauf disposition légale ou réglementaire contraire, chaque membre de l'assemblée générale a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, tant en son nom personnel que comme mandataire, sans limitation.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au moins au nom du même actionnaire,
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent du degré successible.

5. Lorsqu'il est fait usage par les actionnaires d'une formule de vote par correspondance, seules sont prises en compte les formules de vote parvenues à la Société trois jours au moins avant la date de l'assemblée.

Par ailleurs, la présence de l'actionnaire à l'assemblée générale entraîne l'annulation de la formule de vote par correspondance et/ou de la formule de procuration que ledit actionnaire aura le cas échéant fait parvenir à la Société, sa présence prévalant sur tout autre mode de participation antérieurement choisi par lui. En dehors de la présence de l'actionnaire à l'assemblée, sa formule de procuration n'est prise en considération que sous réserve des votes le cas échéant exprimés dans sa formule de vote par correspondance.

Article 17 - Répartition des bénéfices

Sur le bénéfice distribuable, il est prélevé tout d'abord toute somme que l'assemblée générale décidera de reporter à nouveau sur l'exercice suivant ou d'affecter à la création de tout fonds de réserve extraordinaire, de prévoyance ou autre avec une affectation spéciale ou non. Le surplus est réparti entre tous les actionnaires au prorata de leurs droits dans le capital.

Il peut être accordé à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou de l'acompte sur dividende mis en distribution, une option entre le paiement de celui-ci en numéraire ou en actions dans les conditions prévues par la loi. Une majoration de dividende de 10 % est attribuée à tout actionnaire justifiant à la clôture de l'exercice d'une inscription nominative depuis deux ans au moins et du maintien de celle-ci à la date de mise en paiement du dividende.

Tant que les titres de la Société seront admis aux négociations sur un marché réglementé, le nombre de titres éligibles à cette majoration de dividendes ne peut excéder, pour un même actionnaire, 0,5 % du capital de la Société.

La même majoration peut être attribuée dans les mêmes conditions en cas de distribution d'actions gratuites.

Consultation des documents juridiques

Les documents juridiques relatifs à la Société LISI S.A. (statuts, procès-verbaux d'Assemblées, rapports des Commissaires aux Comptes, et tous les documents mis à la disposition des actionnaires) peuvent être consultés sur demande au siège de la Société à l'adresse suivante : Société LISI S.A., 6 Rue Juvénal Viellard, CS 70431 Grandvillars, 90008 BELFORT.

2 Assemblée Générale

2.1 Ordre du jour

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce ;
- Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bernard BIRCHLER ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Françoise GARNIER ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la société CIKO ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Peugeot Invest Assets ;
- Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Viellard Migeon et Compagnie ;
- Approbation des informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de Commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à Monsieur Jean-Philippe KOHLER, Président du Conseil d'Administration ;
- Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à Monsieur Emmanuel VIELLARD, Directeur Général ;
- Approbation de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'Administration ;
- Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur Général ;
- Approbation de la politique de rémunération applicable aux administrateurs ;
- Fixation de la rémunération versée aux administrateurs ;
- Autorisation à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société ;
- Pouvoirs pour les formalités légales.

2.2 Texte des projets de résolutions

DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Première résolution – Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés, faisant apparaître un bénéfice de 59 880 729,56 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale approuve en outre les dépenses effectuées au cours de l'exercice écoulé, ayant trait aux opérations visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, pour un montant global de 44 846 €.

Deuxième résolution – Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L. 233-16 et suivants du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils lui ont été présentés, faisant ressortir un bénéfice de 56 005 892,50 €.

Troisième résolution – Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, approuve les éléments indiqués dans ce rapport.

Quatrième résolution – Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion aux Administrateurs et de leur mandat aux Commissaires aux Comptes en ce qui concerne l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cinquième résolution – Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

bénéfice de l'exercice	59 880 729,56
report à nouveau antérieur	45 678 709,30
soit un bénéfice distribuable de	**105 559 438,86**
affecté comme suit : un dividende de 0,39 €(1) par action, soit la somme totale(2) de	18 149 942,07
au compte « report à nouveau », le solde, soit la somme de	87 409 496,79

(1) L'Assemblée Générale en date du 24 avril 2018, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, a décidé l'introduction dans les statuts de l'attribution d'un dividende majoré au profit des actionnaires. Ainsi, une majoration de 10 % est attribuée à tout actionnaire justifiant à la clôture de l'exercice d'une inscription nominative depuis plus de deux ans au moins et du maintien de celle-ci à la date de mise en paiement du dividende. Le nombre de titres éligibles à cette majoration ne peut excéder, pour un même actionnaire, 0,5 % du capital de la société.

(2) De ce montant sera déduit le dividende qui concernera les actions conservées par la société au titre des actions auto-détenues. Tous pouvoirs sont ainsi donnés au Conseil d'Administration pour déterminer le montant total définitif de la distribution et, en conséquence, le montant à porter au compte « report à nouveau ».

Le montant des dividendes distribués sera éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France, conformément à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Le dividende sera détaché le 30 avril 2025 et mis en paiement le 5 mai 2025.

En outre, il est rappelé que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes, par action :

Exercice	Dividende versé(3)
31 décembre 2021	0,29 €
31 décembre 2022	0,15 €
31 décembre 2023	0,31 €

(3) Montant intégralement éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant, le cas échéant, aux personnes physiques domiciliées fiscalement en France, conformément à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts

Sixième résolution – Renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Bernard BIRCHLER

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Bernard BIRCHLER, pour une durée de quatre années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Septième résolution – Approbation Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Françoise GARNIER

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de Madame Françoise GARNIER, pour une durée de quatre années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Huitième résolution – Approbation Renouvellement du mandat d'administrateur de la société CIKO

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de la société CIKO, pour une durée de quatre années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Neuvième résolution – Approbation Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Peugeot Invest Assets

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de la société Peugeot Invest Assets, pour une durée de quatre années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Dixième résolution – Renouvellement du mandat d'administrateur de la société Viellard Migeon et Compagnie

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, renouvelle le mandat d'administrateur de la société Viellard Migeon et Compagnie, pour une durée de quatre années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera en 2029 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028

Onzième résolution – Approbation des informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de Commerce relatives à la rémunération des mandataires sociaux versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 I du Code de Commerce, approuve les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de Commerce au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2024, telles que décrites dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration.

Douzième résolution – Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à Monsieur Jean-Philippe KOHLER, Président du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 II du Code de Commerce, approuve les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à Monsieur Jean-Philippe KOHLER en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, tels que décrits dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration.

Treizième résolution – Approbation des éléments de rémunération versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à Monsieur Emmanuel VIELLARD, Directeur Général

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 II du Code de Commerce, approuve les éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à Monsieur Emmanuel VIELLARD en sa qualité de Directeur Général, tels que décrits dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration.

Quatorzième résolution – Approbation de la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de Commerce, approuve la politique de rémunération applicable au Président du Conseil d'Administration, telle que décrite dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration.

Quinzième résolution – Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur Général

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de Commerce, approuve la politique de rémunération applicable au Directeur Général, telle que décrite dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration.

Seizième résolution – Approbation de la politique de rémunération applicable aux administrateurs

L'Assemblée Générale, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de Commerce, approuve la politique de rémunération applicable aux administrateurs, telle que décrite dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration.

Dix-septième résolution – Fixation de la rémunération versée aux administrateurs

L'Assemblée Générale fixe le montant annuel de la rémunération à répartir entre les administrateurs à la somme maximale de 600 000 €.

Ce montant restera applicable à compter de l'année 2025 et jusqu'à décision contraire de l'Assemblée Générale.

Dix-huitième résolution– Autorisation à consentir au Conseil d'Administration à l'effet d'opérer sur les actions de la société

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, conformément à l'article L. 22-10-62 du Code de Commerce :

- Autorise le Conseil d'Administration, à procéder, par tous moyens, à des achats d'actions de la société, dans la limite de 10 % du capital social de la société, soit 4 653 831 actions, à l'exception des achats d'actions destinés à la conservation et la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dont la limite sera de 5 % du capital, soit 2 326 916 actions, ces limites étant le cas échéant ajustées afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme ;
- Décide que les actions acquises auront les utilisations suivantes :
  - l'animation sur le marché de l'action de la société par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, étant précisé que dans ce cas, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % du capital social de la société visée ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée de l'autorisation ;
  - l'octroi d'options d'achat d'actions ou l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et/ou de son Groupe ainsi que l'attribution ou la cession d'actions de la société dans le cadre de plans d'épargne entreprise ou groupe ou autres plans similaires ;
  - la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans les conditions prévues par la loi ;

- la conservation et la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- l'annulation des actions acquises sous réserve de l'approbation par une Assemblée Générale Extraordinaire convoquée ultérieurement ;
- la mise en œuvre de toute pratique de marché admise ou qui viendrait à être admise par l'Autorité des Marchés Financiers et, plus généralement, la réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur, sous réserve d'en informer les actionnaires par voie de communiqué ;

■ Décide que :

- l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être effectués par tous moyens et à toute époque, en une ou plusieurs fois, et ce, dans le respect de la réglementation en vigueur, sur le marché ou hors marché, y compris par l'acquisition de blocs ou l'utilisation d'instruments dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré ;
- la société ne pourra pas acheter ses propres actions à un prix par action supérieur à 60 € hors frais d'acquisition. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions aux actionnaires, ce montant sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération). Le montant maximal que la société est susceptible de payer dans l'hypothèse d'achats au prix maximal fixé par l'Assemblée, soit 60 € par action, s'élèvera à 220 460 700 € ;
- cette autorisation est valable pour une durée de 18 mois, à compter de la présente Assemblée. Elle prive de tout effet, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, et remplace l'autorisation donnée aux termes de la treizième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 avril 2024 ;

■ Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation et dans les limites décidées ci-avant, pour mettre en œuvre la présente autorisation, à l'effet notamment de passer tous ordres en bourse, conclure tous accords, affecter ou réaffecter les actions acquises aux objectifs poursuivis dans les conditions prévues par la loi, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital dans les conditions prévues par la loi et, le cas échéant, les stipulations contractuelles y afférentes, établir tous documents et communiqués, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et, d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

Dix-neuvième résolution – Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de ses présentes délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités, ainsi que tous dépôts et publications prescrits par la loi.

3 Rapports des commissaires aux comptes

3.1 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées – Exercice clos le 31 décembre 2024

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Les Commissaires aux Comptes

Schiltigheim, le 3 avril 2025
KPMG
Stéphane Devin
Associé

Paris La Défense, le 3 avril 2025
ERNST & YOUNG et Autres
Henri-Pierre Navas
Associé





8

Autres informations

8

Autres informations

Sommaire

1	**Politique d'information**	**349**
1.1	Responsable du document d'enregistrement universel	349
1.2	Responsable de l'information financière	349
1.3	Contrôleurs légaux et Auditeur de	349
1.4	Documentation	350
2	**Informations incluses par référence**	**350**
3	**Table de concordance**	**350**



1 Politique d'information

1.1 Responsable du document d'enregistrement universel et contrôleurs légaux

1.1.1 Nom et fonction du responsable du document d'enregistrement universel

Mr. Emmanuel VIELLARD

Directeur Général

1.1.2 Attestation du responsable du document d'enregistrement universel

« J'atteste, que les informations contenues dans le présent document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et les comptes consolidés, sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion du groupe figurant dans le chapitre 2 présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de l'émetteur et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés et, qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicables».

Grandvillars, le 3 avril 2025

Emmanuel VIELLARD

Directeur Général

1.2 Responsable de l'information financière

Mr. Emmanuel VIELLARD

LISI

6 Rue Juvénal Viellard - CS 70431 Grandvillars

90008 BELFORT Cedex

Tél. : + 33 (0)3 84 57 00 77

Site internet : www.lisi-group.com

Courriel : emmanuel.viellard@lisi-group.com

1.3 Contrôleurs légaux et Auditeur de durabilité

Contrôleurs légaux

KPMG S.A. représenté par Stéphane DEVIN

Tour Eqho

2 avenue Gambetta

92066 Paris la Défense Cedex

Mandat attribué le 12 avril 2023 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Cabinet Ernst & Young et Autres représenté par Henri-Pierre NAVAS

Tour First

1, Place des Saisons – TSA 74444

92037 PARIS LA DÉFENSE Cedex

Mandat attribué le 12 avril 2023 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Auditeur de durabilité

RSE France, représenté par Gérard SCHOUN

6 Rue du Général Audran

94400 Courbevoie

Mandat attribué le 26 avril 2024 et expirant lors de l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

1.4 Documentation

- Document d'enregistrement universel en français et en anglais
- Rapport intégré en français et en anglais
- Communiqués de presse
- Autres informations trimestrielles ou réglementées

Tous les documents sont mis à la disposition des actionnaires. Ils peuvent être demandés au siège de la Société ou être consultés, téléchargés sur le site internet.

2 Informations incluses par référence

En application du règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019 complétant le règlement (UE) numéro 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil, les informations suivantes sont incluses par référence dans le Document d'Enregistrement Universel :

Document d'enregistrement universel 2023	Document d'enregistrement universel 2022
Le Document d'enregistrement universel de l'exercice 2023 a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (Enregistrement AMF D.24-0237) le 4 avril 2024 : ■ Les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés correspondant figurent aux pages 70 à 119 du Document d'enregistrement universel 2023 de la société LISI ; ■ Les commentaires sur l'exercice figurent aux pages 58 à 69 du Document d'enregistrement universel 2023 de la société LISI ; ■ Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par une autre partie du présent document.	Le Document d'enregistrement universel de l'exercice 2022 a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (Enregistrement AMF D.23-0117) le 20 mars 2023 : ■ Les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés correspondant figurent aux pages 35 à 81 du Document d'enregistrement universel 2022 de la société LISI ; ■ Les commentaires sur l'exercice figurent aux pages 22 à 34 du Document d'enregistrement universel 2022 de la société LISI ; ■ Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par une autre partie du présent document.

3 Table de concordance

ANNEXE 1 DU RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ (UE) N° 2019/980

		Document d'enregistrement universel	
No	Rubrique	Chapitre(s)	Page(s)
1	**Personnes responsables**	**8**	**349**
2	**Contrôleurs légaux des comptes**	**8**	**349**
3	**Facteurs de risque**	**2 - 5**	**101 - 294 à 305**
4	**Informations concernant l'émetteur**	**1 - 7**	**4 à 10 - 333 à 341**
5	**Aperçu des activités**		
5.1	Principales activités	1 - 2	12 à 20 - 59 à 70
5.2	Principaux marchés	1 - 2	12 à 20 - 59 à 70
5.3	Événements importants	1 - 2 - 3	18 - 75 - 126 - 136
5.4	Stratégie et objectifs	1	20 - 22 à 26
5.5	Dépendance éventuelle	2 - 3	112 à 115 - 133 - 135
5.6	Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	2	62 à 70
5.7	Investissements	1 - 2 - 3	38 à 46 - 62 à 70 - 82 à 90 - 108 à 110 - 127 - 128
6	**Structure organisationnelle**		
6.1	Description sommaire	2	59 à 62
6.2	Filiales importantes	1 - 2 - 3	8 - 59 à 62 - 79 - 134
7	**Examen de la situation financière et du résultat**		
7.1	Situation financière	2 – 3	59 à 115 - 123 à 138
7.2	Résultat d'exploitation	2 – 3	59 à 115 - 123 à 138

No	Rubrique	Document d'enregistrement universel Chapitre(s)	Page(s)
8	**Trésorerie et capitaux**		
8.1	Capitaux	2 - 3 - 7	72 - 74 - 93 - 124 - 125 - 137 - 333 à 341
8.2	Source et montant des flux de trésorerie	2 - 3	73 - 91 - 98 - 125
8.3	Conditions d'emprunt et structure financière	2 - 3	91 - 98 à 101 - 129 à 130
8.4	Restriction à l'utilisation des capitaux	NA	NA
8.5	Sources de financement attendues	2 - 3	91 - 98 à 101 - 129 à 130
9	**Environnement réglementaire**	**7**	**333 à 341**
10	**Information sur les tendances**	**2 – 3**	**62 à 70 - 75 - 126 - 136**
11	**Prévisions ou estimations du bénéfice**	**2 – 3**	**62 à 70 - 136**
12	**Organes d'Administration, de Direction et de Surveillance et Direction générale**		
12.1	Organes d'Administration et de Direction	1 - 6	50 à 55 - 312 à 329
12.2	Conflit d'intérêts au niveau des organes d'Administration et de Direction	6	322
13	**Rémunérations et avantages**		
13.1	Rémunération versée et avantages en nature	2 - 3 - 6	112 - 136 - 323 à 329
13.2	Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	2 - 3	94 à 97 - 136
14	**Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction**		
14.1	Date d'expiration des mandats actuels	6	312
14.2	Contrats de service liant les membres des organes d'Administration	6-7	322 - 334
14.3	Informations sur le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations	6	310
14.4	Déclaration sur la conformité au régime du Gouvernement d'entreprise	6	329
14.5	Modifications futures de la composition des organes d'Administration et de Direction et des Comités	6	312
15	**Salariés**		
15.1	Nombre de salariés	4	229 à 236
15.2	Participations et stock-options	2 - 3 - 4	110 - 135 - 251 - 323
15.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	2 - 4	114 - 251
16	**Principaux actionnaires**		
16.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social et des droits de vote	7	334
16.2	Existence de droits de vote différents	7	336
16.3	Contrôle de l'émetteur	7	333 à 339
16.4	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA	NA
17	**Transactions avec des parties liées**	**3**	**134**
18	**Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur**		
18.1	Informations financières historiques	2 - 3 - 8	59 - 137 - 350
18.2	Informations financières intermédiaires et autres	NA	NA
18.3	Audit des informations financières annuelles historiques	2 - 3	116 - 139
18.4	Informations financières proforma	NA	NA
18.5	Politique en matière de dividendes	7	336
18.6	Procédures judiciaires et d'arbitrage	NA	NA
18.7	Changement significatif de la situation commerciale ou financière	NA	NA
19	**Informations supplémentaires**		
19.1	Capital social	2 - 3 - 7	93 - 137 - 333
19.2	Acte constitutif et statuts	7	339
20	**Contrats importants**	**NA**	**NA**
21	**Documents disponibles**	**7 - 8**	**339 - 350**

[Cette page est intentionnellement laissée en blanc]

design media
Conception et réalisation +33 (0)1 40 55 16 66

LISI AEROSPACE
Immeuble Central Seine
46-50 Quai de la Rapée
CS 11233
F-75583 PARIS Cedex 12
Tél. : +33 (0)1 40 19 82 00
www.lisi-aerospace.com

LISI AUTOMOTIVE
2 rue Juvénal Viellard
F-90600 GRANDVILLARS
Tél. : +33 (0)3 84 58 63 00
www.lisi-automotive.com

LISI MEDICAL
19 chemin de la Traille
F-01700 NEYRON
Tél. : +33 (0)4 78 55 80 00
www.lisi-medical.com

LISI Siège social :
6 rue Juvénal Viellard
F-90600 GRANDVILLARS
Tél. : +33 (0)3 84 57 00 77

Bureaux parisiens :
Immeuble Central Seine
46-50 Quai de la Rapée
CS 11233 F-75583 PARIS Cedex 12
www.lisi-group.com